Série B N° 26

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

FACULTE DE DROIT ET DES SCIENCES POLITIQUES

L'ORGANISATION DU CRÉDIT EN POLOGNE

SON ÉVOLUTION DEPUIS LA PREMIÈRE STABILISATION (1924-1930)

THÈSE POUR LE DOCTORAT

(*Sciences politiques et économiques*)

présentée et soutenue

PAR

Samuel GUTERMAN

JURY DE LA THÈSE :

Président : M. BEAUCOURT, *Professeur*

Suffragants { MM. LAUFENBURGER, *professeur*
SAINT-GERMÈS, *agrégé*

PARIS

A. PEDONE, EDITEUR

13, RUE SOUFFLOT, 13

1931

THÈSE POUR LE DOCTORAT

La Faculté n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans les thèses. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Série B N° 26

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

FACULTE DE DROIT ET DES SCIENCES POLITIQUES

L'ORGANISATION DU CRÉDIT EN POLOGNE

SON ÉVOLUTION DEPUIS LA PREMIÈRE STABILISATION (1924-1930)

THÈSE POUR LE DOCTORAT

(*Sciences politiques et économiques*)

présentée et soutenue

PAR

Samuel GUTERMAN

JURY DE LA THÈSE :

Président : M. BEAUCOURT, *Professeur*

Suffragants { MM. LAUFENBURGER, *professeur*
SAINT-GERMÈS, *agrégé*

PARIS

A. PÉDONE, EDITEUR

13, RUE SOUFFLOT, 13

1931

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

A la mémoire de ma sœur ANNIE

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41548008_0079

AVANT-PROPOS

Dans cette étude nous nous sommes proposé principalement d'analyser le système du crédit en Pologne et de mettre en lumière la très vive expansion qui s'est produite en ce domaine durant la période qui s'est écoulée depuis la première stabilisation (1924-1930).

La littérature qui traite de ce sujet est extrêmement pauvre, particulièrement en langue française; en langue polonaise même, elle est essentiellement constituée par des rapports et des comptes-rendus émanant de la Banque de Pologne, des banques d'Etat et de diverses organisations économiques, par des brochures et des ouvrages ne s'occupant généralement que d'un aspect très particulier du crédit; ou bien enfin par des ouvrages encyclopédiques embrassant toute l'économie nationale.

Ces diverses publications, tout en traitant, d'une façon plus ou moins approfondie, des phénomènes financiers, ne se chargent pas cependant de donner un développement suffisamment poussé à l'étude de l'ensemble de la question du crédit.

Les notions existant au sujet de l'état du crédit en Pologne, notamment à l'étranger, étant fréquemment contradictoires et incomplètes, et les personnes qui veulent étudier ce problème de plus près n'ayant souvent à leur disposition que des documents de source par trop détournée, nous avons essayé, dans la mesure de nos modestes possibilités, de suppléer à cette lacune.

Nous avons voulu donner une description de l'ensemble du système du crédit polonais, aussi bien au point de vue de son organisation que de son évolution en ne fondant notre examen que sur des documents et des statistiques suffisamment sûrs et dignes de foi.

Certes, nous n'avons nullement la prétention d'avoir épuisé toutes les questions afférentes au crédit en Pologne, ni d'en avoir traité d'une façon définitive. D'ailleurs, nous avons laissé de côté le problème du crédit public, en tant que tel,

sauf dans les cas où les personnes de droit public, par leurs établissements de crédit, se chargent du financement de l'économie nationale.

Sans insister sur les considérations d'ordre purement théorique, nous tentons de donner une revue aussi détaillée que possible des différentes catégories d'institutions de crédit en nous efforçant de saisir le sens de leur évolution et de formuler très prudemment quelques pronostics d'avenir.

Parmi les différents types de crédit, nous avons volontairement omis celui que distribuent les monts de piété et les institutions ayant un but philanthropique, telles les caisses « Gemilas Chesudim » de la population juive, étant donné le caractère spécial de ces établissements, leur faible importance et le rôle infime qu'ils tiennent dans tout le système du crédit polonais.

Considérant que l'ouvrage est destiné avant tout au lecteur étranger, nous avons voulu donner dans l'introduction une revue rapide de l'évolution de l'économie nationale et de ses besoins, ainsi que de certaines particularités caractéristiques du marché polonais. Certains phénomènes seront par la suite examinés plus en détail lors de l'étude particulière des différentes catégories d'institutions.

Pour mieux faire ressortir le caractère de l'évolution présente, nous donnons à plusieurs reprises l'historique de l'état du crédit sur les terres polonaises avant 1924 et même avant 1918, soulignant entre autres, la répercussion sur son économie nationale de l'ancien partage de la Pologne en trois parties.

Etant donné la période relativement courte, sur laquelle a porté notre étude et croyant faire ainsi mieux ressortir le caractère spécial de chaque type de crédit, nous avons classé la matière, d'après les différentes catégories d'institutions qui se distinguent non seulement par leur forme juridique, mais aussi par la nature de leurs opérations et la clientèle qu'elles sont appelées à servir. Nous séparons ensuite le crédit à court terme du crédit à long terme, plaçant le premier en tête, dans l'étude de chaque catégorie d'institutions.

Pour finir, nous tenons à exprimer, par cette voie, l'expression de notre profonde reconnaissance à tous ceux qui ont bien voulu nous faciliter la tâche que nous nous sommes proposée, nous fournissant le matériel nécessaire, en nous secourant de leurs conseils ou d'une autre manière.

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

La répercussion sur l'économie nationale de l'ancien partage de la Pologne en trois parties.

En dehors des changements d'ordre politique, la guerre mondiale a provoqué des modifications, très importantes elles aussi, dans la structure économique du monde.

De tous les pays neufs ou de tous ceux qui ont subi des changements quelconques, la Pologne s'est trouvée après l'armistice dans la situation économique la plus désavantageuse.

L'économie nationale d'un Etat moderne n'est pas uniquement la résultante de ses conditions naturelles ou de sa situation géographique. L'évolution historique et la politique des gouvernements sont très souvent décisives dans sa formation. La Pologne qui, à partir du troisième partage, se divisait en trois territoires faisant partie intégrante de trois organismes politiques différents, ne pouvait avoir, jusqu'au moment de sa restauration, une politique économique qui prît en considération une unité politique inexistante. L'organisme économique polonais actuel s'est créé par une liaison mécanique des trois parties qui, ne possédant pas de vie économique distincte, s'étaient adaptées avec le temps à la vie économique des pays oppresseurs dont elles faisaient partie. Certains territoires, ayant une grande importance au point de vue économique, n'ont d'ailleurs fait partie effective de la

Pologne que quelques années après sa libération. Tout l'appareil commercial, les communications, etc... avaient été adaptés uniquement aux relations économiques avec ces pays dont la structure et les tendances économiques étaient divergentes.

Il est bien évident que chacune des différentes parties de la Pologne a vu s'organiser sa vie économique sous l'influence de l'unité économique allemande, autrichienne ou russe, à laquelle elle était incorporée, sans que ses besoins propres aient été pris en considération et souvent même à l'encontre de ses nécessités économiques les plus vitales.

En dehors de la Haute-Silésie, les territoires polonais faisant partie de l'Autriche et de l'Allemagne, jouaient, d'une part, le rôle de marchés d'écoulement pour les produits industriels de ces pays et, d'autre part, le rôle de fournisseurs de produits agricoles. Par contre, l'ancien Royaume du Congrès jouait un rôle tout différent dans l'organisme économique de la Russie. Appartenant à un pays presqu'exclusivement agricole, cette partie de la Pologne était arrivée à constituer des industries destinées avant tout aux besoins du marché russe. Elle servait en même temps de débouché pour les produits agricoles russes, qu'en raison de leur bon marché, les produits polonais ne pouvaient concurrencer.

Il résulte de cet état de choses que l'appareil de production de la Pologne n'a pas été calculé pour les besoins du territoire qui est devenu aujourd'hui le marché intérieur polonais. Il n'existait pas d'appareil commercial propre, sauf dans le Royaume du Congrès. De même, il y avait absence absolue d'un appareil de commerce extérieur et d'organisations ou d'institutions y coopérant.

Le système fiscal joue un rôle énorme dans l'économie d'un Etat moderne. Son organisation s'est faite en Pologne dans des conditions particulièrement difficiles. Au moment de la restauration de l'Etat polonais, il existait sur son territoire trois systèmes distincts d'impôts. S'y ajoutèrent des particularités qui existaient en Silésie et dans les départements de l'Est.

Les mêmes phénomènes apparaissent en matière financière.

Les banques polonaises étaient uniquement des banques provinciales et avaient passé comme telles à la Pologne indépendante. L'appareil bancaire n'avait pas d'unité de vues. L'appareil financier de chaque partie était attiré par les

organismes bancaires puissants, existant dans les capitales. Les banques de Galicie étaient pour la plupart étroitement liées aux banques de Vienne et de Prague. L'activité des banques polonaises dans l'ancienne partie prussienne était d'une faible importance. Ce furent les banques allemandes qui, surtout en Silésie, s'occupaient du financement de la vie économique.

Le seul appareil bancaire important basé essentiellement sur des capitaux polonais fut celui de l'ancienne partie russe, bien que là, également, particulièrement dans les gouvernements de l'est, les banques russe jouassent un rôle appréciable. L'ensemble des banques et des institutions coopératives de crédit était trop faible pour pouvoir diriger la vie économique de la Pologne. Les mêmes causes qui s'opposaient au développement de l'appareil économique en général — et commercial en particulier — s'opposaient aussi à la création d'un appareil financier et boursier puissant qui, affilié aux marchés financiers mondiaux, aurait joué un rôle important dans l'approvisionnement de la Pologne en crédit.

La législation économique et sociale prêtait des aspects fondamentaux divergents dans les différentes parties de la Pologne. Ayant un caractère plus récent sur les territoires qui appartenaient à l'Allemagne et à l'Autriche, elle n'était pas du tout adaptée à la vie économique moderne dans le Royaume du Congrès et dans les départements de l'Est qui de plus se distinguaient encore entre eux.

D'ailleurs, à peine restaurée, la Pologne a dû subir encore une guerre très dure avec les Républiques des Soviets. Dans une guerre si dangereuse pour un organisme jeune, à peine formé, la Pologne ne fut soutenue en grande partie que platoniquement. C'est de cette guerre qu'est née l'inflation monétaire en Pologne. Tandis que les autres pays pouvaient rétablir, la paix venue, les fondements de l'édifice de leurs états ébranlés par la guerre, la Pologne a dû faire des efforts prodigieux pour repousser l'ennemi. Les modifications qui sont survenues dans l'économie mondiale à partir de la grande guerre, ont été pour la Pologne beaucoup plus lourdes de conséquences que partout ailleurs, pour les raisons ci-dessus indiquées. Il s'en est suivi un malaise profond pour toute l'économie nationale polonaise qui rendit beaucoup plus graves les crises que cette dernière devait traverser dans la suite.

CHAPITRE II

Vue d'ensemble sur le développement de l'économie nationale polonaise après 1918

L'étude des phénomènes économiques qui se produisirent dans le pays à partir de la reconstitution nous sera d'une grande utilité. Elle permettra de comprendre les différentes modifications de son organisation du crédit et les différentes particularités que celle-ci présente.

La vie économique de la Pologne jusqu'en 1927, c'est-à-dire jusqu'au moment de la stabilisation légale du zloty ébranlé en 1925, se développa, d'une façon générale, sous le signe des phénomènes monétaires.

Comme nous l'avons mentionné, la Pologne traversa une guerre très dure immédiatement après l'armistice de 1918. Il n'y a aucun doute que le pays à peine créé et encore insuffisamment affermi, a dû faire des efforts énormes pour être en état de mener la lutte jusqu'à la victoire décisive. Il fallait faire en même temps des dépenses considérables pour le ravitaillement et pour la réparation des dommages occasionnés par les deux guerres. De grandes sommes furent également nécessaires pour la reconstruction et la modernisation de l'industrie et de l'agriculture qui, l'ancienne partie prussienne exceptée, avaient été presque entièrement négligées pendant toute cette période.

Selon l'enquête faite par une commission compétente, les dommages de guerre s'élevèrent à 1.815 millions de $. Les usines furent incendiées ou leur outillage fut emporté par les belligérants, les voies ferrées détruites et leur matériel endommagé, mis hors d'usage ou évacué du pays. Plus d'un demi million de bâtiments d'habitation furent brûlés et plus de 2.400 ponts de chemins de fer détruits[1].

1. Rapport du Conseiller financier (M. Ch. Dewey) pour le 3e trimestre de 1930, p. 7.

Il fallait également faire de grands efforts pour la consolidation de l'administration et pour son unification ainsi que pour celle de toute l'économie nationale. Les intérêts économiques des différentes parties du pays étaient très souvent divergents et les nouvelles conditions, dans lesquelles la Pologne dut se développer, constituèrent, à leur égard, une véritable révolution.

En face de tous ces besoins, les ressources dont le pays pouvait disposer étaient extrêmement faibles. En effet, l'état de l'économie nationale était déplorable. L'agriculture, occupation principale de la majorité de la population, comptait encore en 1919 25 % des terres arables en friche, elle manquait de bêtes de trait, de bétail, de machines agricoles et ne fournissait qu'environ la moitié de sa production d'avant-guerre. La seule partie du pays où l'état de l'agriculture fut suffisant, était l'ancienne partie prussienne.

L'industrie dans le Royaume du Congrès avait aussi cruellement souffert de la guerre. Son activité au moment de la cessation des hostilités ne représentait qu'une fraction de celle d'avant-guerre; il en est de même pour l'industrie minière.

Il est évident qu'en présence de tous ces facteurs, les ressources que le Trésor pouvait tirer du pays, soit par la voie des impôts, soit par la voie des emprunts intérieurs, étaient extrêmement faibles, d'autant plus que la demande des capitaux pour les besoins de reconstruction et de modernisation de l'économie privée, se montrait très importante.

Le pays manquait, d'autre part, d'un système fiscal approprié. Les systèmes fiscaux existants ne pouvaient évidemment pas être abolis d'un jour à l'autre et remplacés aussitôt par un système unifié. Ils durent être maintenus temporairement et ce n'est que par étapes que leur consolidation survint. Celle-ci s'opéra par la modification des impôts existants et par l'introduction de nouvelles taxes appliquées au pays entier; toutefois leur organisation définitive n'est pas encore terminée.

Le défaut d'une administration financière expérimentée constituait primitivement un obstacle considérable au fonctionnement normal de l'appareil financier. Cela provenait du fait que les postes d'une certaine importance étaient réservés, dans la Pologne d'avant-guerre, aux ressortissants des pays coopartageants. Le personnel nécessaire ne put donc être formé que lentement.

Le recours à l'étranger ne put être que très insuffisamment

pratiqué pour différentes causes d'ordre économique et surtout politique. La confiance manquait envers la Pologne, pays neuf n'ayant pas, au début, de frontières stables et restant en conflit avec des adversaires puissants. Les avances assez considérables mises à la disposition du gouvernement par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France, furent accordées en marchandises provenant de la liquidation des stocks de guerre et seulement, dans une partie beaucoup plus faible, en matières premières et en matériel roulant. Le seul emprunt extérieur fut l'emprunt 6 % en $ conclu en 1920 aux Etats-Unis et dont le montant fut de $ 23.075.000[1].

Il en résulte qu'au début, pour les besoins de la guerre, et dans la suite, lorsque la guerre fut terminée, pour les besoins de la reconstruction de l'économie nationale, le gouvernement polonais dut faire appel à l'Institut d'émission qu'était la Caisse polonaise nationale de prêts (Polska Krajowa Kasa Pozyczkowa).

La majeure partie de l'émission que fit cette dernière eut pour but de couvrir les déficits budgétaires qui augmentaient encore considérablement; par suite du déficit des entreprises d'Etat. Les tendances étatistes du gouvernement furent très fortes à cette époque; celui-ci s'est trouvé en possession d'une série d'entreprises organisées pour le temps de guerre et abandonnées par les occupants; de nouvelles entreprises d'Etat furent d'ailleurs également créées.

Par contre, la part de l'émission faite pour les besoins de l'économie privée fut relativement peu considérable, bien qu'elle s'accrût lentement d'une année à l'autre, sous la pression de la demande de capitaux qui augmentait toujours davantage pendant la période d'inflation. Les pourcentages de l'émission de la Caisse polonaise nationale de prêts destinée à l'économie privée (portefeuille d'escompte, prêts sur gage, crédits en compte-courant, etc...), par rapport au total de la circulation furent les suivants[2] :

au 11.11.1918	11.3 %
» 31.12.1919	1.8 %
» » » 1920	8.4 %

1. Le montant de cet emprunt s'élevait à 19.574.500 $ au 31 décembre 1930 (174,4 millions de zl.).

2. Dr E. Taylor, La monnaie (dans l'ouvrage collectif *Le bilan économique des dix ans de la Pologne ressuscitée*).

au 31.12	1921	15.0 %
» »	» 1922	22.8 %
» »	» 1923	32.9 %
» 27. 4.	1924	45.5 %

Nous voyons en fin de compte que l'émission de la Caisse nationale de prêts est faite avant tout pour les besoins du Trésor. En effet, ceux-ci augmentent continuellement, étant donné l'allure trop rapide du mouvement de reconstruction. Le montant de la circulation augmentant continuellement, il s'en suit une chute des cours en dépit de certains moments d'arrêt, très courts d'ailleurs. Malgré des tentatives répétées, on n'arrive cependant pas à obtenir une stabilisation définitive de la monnaie. De même, les majorations successives des impôts existants, l'établissement de nouveaux impôts ainsi que les emprunts intérieurs lancés à plusieurs reprises ne sont pas suffisants pour empêcher le recours direct, de la part du Trésor, à la presse à billets. La baisse persistante de la monnaie diminuait d'ailleurs continuellement la valeur réelle des sommes ainsi obtenues, ce qui est un phénomène connu dans tous les pays qui passèrent par l'inflation.

On a très souvent exprimé l'opinion absolument injustifiée d'après laquelle l'inflation a eu une heureuse influence sur le développement et l'enrichissement de la production nationale. Voici ce qu'en dit M. Grabski qui fût ministre des Finances à cette époque[1] : « Si l'on prenait en considération les valeurs relatives et non absolues s'exprimant en argent, notre production a, indubitablement, travaillé sans profit pendant toute cette période (de l'inflation). Apparemment il y avait des profits, mais ils provenaient non pas du processus de la production, mais des conjonctures d'inflation. Les masses souffraient beaucoup de la dépréciation de la monnaie; des individus ont bien pu s'enrichir par les procédés spéculatifs, en profitant de la situation — ce fait n'indique pas que la production nationale, basée sur des fondements sains, ait obtenu des profits réels ».

« Il est vrai que, grâce à l'inflation, la production est arrivée à compenser les pertes de la guerre et de l'occupation. Elle se libéra également, d'une façon très commode, d'une partie de ses dettes d'avant-guerre, de même qu'elle encaissa

1. *Przeglad gospodarcxy* (*La Revue Économique*), 1925, n° 4.

certains profits exceptionnels. L'ensemble, cependant, de l'économie nationale s'est appauvri. »

Il faut souligner, d'autre part, le fait que les nouveaux investissements et la reconstruction effectués dans l'industrie et l'agriculture l'étaient très souvent sans une nécessité sérieuse et sans prendre en considération les besoins réels du pays, mais uniquement en vue de profiter des conditions créées par l'inflation.

Simultanément, avec la consommation des capitaux liquides, est survenue une énorme dépréciation du capital immobilisé. D'une manière générale, le capital national a subi une diminution notable. C'est ce que démontrent nettement les bilans-or des différentes entreprises, établis après l'inflation.

Ce sont cependant les fonds de roulement qui eurent le plus à souffrir. Les causes principales de cet état de choses tenaient à la guerre, à la longue inflation et à l'expansion trop rapide de la vie économique par rapport aux ressources dont le pays disposait.

L'inflation a agi sur la disparition des fonds de roulement monétaires d'une double façon, soit directement, en faisant fondre les capitaux exprimés en monnaie nationale, soit indirectement, en les immobilisant en investissements et en marchandises, par l'effet de la fuite devant la monnaie. En outre, les disponibilités des particuliers qui, dans les conditions normales, se seraient portées dans les banques et autres institutions financières, passant de là à l'économie nationale, ont été simplement thésaurisées en monnaies étrangères.

La reconstruction du pays et les investissements se faisaient presqu'uniquement par prélèvement sur les fonds de roulement de toutes sortes qui disparaissaient peu à peu. Par ailleurs, les grands besoins en crédits à long terme ne pouvaient trouver satisfaction nulle part. Le rôle des autres sources de crédit, en dehors de la Caisse nationale de prêts, devenait toujours plus faible. Les institutions financières à but social, comme les coopératives de crédit, les caisses d'épargne, subirent un très fort ralentissement de leur activité. Elles n'étaient pas adaptées au courant d'affaires qu'avait créé l'inflation et ne possédaient pas les moyens de direction appropriés. Les banques privées ont fait passer leur activité de crédit proprement dite au deuxième plan. Le gros de leurs affaires était constitué par le financement et la création des entreprises, les spéculations en bourse et les différentes opérations à commission. Les

chiffres suivants montrent le rôle toujours décroissant des crédits des banques privées par rapport à l'émission de la Caisse nationale des prêts en faveur de l'économie privée, elle aussi, très faible[1] (en millions de zl.).

Date	Crédits de la Caisse nationale de prêts	Crédits nets des banques privées	% des crédits des banques par rapport à ceux de la Caisse
11 nov. 1918	222.3	les chiffres manquent	
31 déc. 1919	22.7	84.2	370.9 %
31 déc. 1920	96.6	106.1	109.8 %
31 déc. 1921	66.9	103.8	155.2 %
31 déc. 1922	91.2	66.0	72.4 %
31 déc. 1923	80.5	33.2	41.2 %
27 avril 1924	257.8	201.6 (au 30-6-1924)	74.3 %

Une série de mesures tendant à enrayer la baisse de la monnaie furent entreprises finalement au début de 1924. Vers la fin de 1923 déjà, des lois permettant au Gouvernement de renforcer ses ressources fiscales furent votées par la Diète. Vers le milieu de janvier 1924, l'émission de la monnaie pour les besoins du Trésor fut arrêtée, ce qui fut consacré par un décret prohibant tout crédit ultérieur au Trésor, à partir du 1er février et instituant un contrôle officiel sur l'émission et l'activité de crédit de la Caisse nationale de prêts. Une courte mais énergique intervention à la bourse de la part du Gouvernement qui s'était constitué une réserve peu élevée de plusieurs millions de $, avait permis d'enrayer la spéculation. Cette dernière était fortement engagée à la baisse mais ne possédait pas à ce moment de ressources suffisantes pour maintenir sa position. On arriva ainsi à fixer le cours du mark polonais.

1. Dr J. Buczkowski et H. Nowak, La Banque de Pologne (dans l'ouvrage collectif *Le bilan économique des 10 ans de l'activité de la Pologne ressuscitée*) Les zlotys sont évalués d'après la valeur fixée par l'ordonnance du Président de la République du 13 octobre 1927.

Le Gouvernement, muni des pleins pouvoirs, s'attaqua au problème fiscal. Il avait déjà l'autorisation de percevoir les impôts d'après leur valeur-or; par ailleurs, une nouvelle loi institua l'impôt extraordinaire sur la fortune qui devait produire en 3 ans un total d'environ un milliard de francs-or. On augmenta également les autres impôts. Une réduction considérable des dépenses budgétaires et l'institution de budgets mensuels a lieu en même temps.

On établit alors le zloty comme nouvelle monnaie basée sur l'étalon or et on fixe sa parité à celle du franc suisse. L'institution d'Etat qu'était la Caisse nationale de prêts, est remplacée par la Banque de Pologne, société privée par actions au capital de zl. 100.000.000[1], avec privilège exclusif de l'émission des billets de banque sous le seul contrôle du Gouvernement. La Banque de Pologne fut ouverte au public le 28 avril 1924.

Malheureusement, la stabilisation de la monnaie effectuée après tant d'efforts ne put être maintenue longtemps, en raison d'une série de circonstances dont les unes provenaient des défauts mêmes du système de stabilisation et de la crise très âpre qui suivit, les autres dues à des facteurs indépendants de la volonté du Gouvernement.

En effet, la stabilisation fut effectuée avec des ressources par trop insuffisantes, le Gouvernement l'ayant abordée, sans avoir reçu de soutien indispensable de l'étranger. Il s'est appuyé uniquement sur les ressources en devises qu'il possédait. Les seuls emprunts qu'il obtint jusqu'en 1927 furent l'emprunt italien de 400.000.000 de lires en 1924, l'emprunt de Dillon de 1925 (35.000.000 $) obtenus tous les deux à des conditions peu avantageuses, ainsi que quelques crédits d'intervention[2].

Les crédits étrangers destinés à l'économie privée n'ont pas non plus afflué en Pologne, ainsi que cela eut lieu dans les autres pays qui entreprirent la stabilisation. La Banque de Pologne ne disposa ainsi que d'une réserve de devises relativement peu considérable. Ceci fut le point faible de la réforme monétaire qui faisait dépendre sa réussite définitive, pour une

1. Augmenté jusqu'à 150.000.000 en octobre 1927, en vertu de la loi de stabilisation.

2. Le montant de ces emprunts s'élevait au 31 décembre 1930, celui en lires à 330.233.000, celui en dollars à 26.600.000.

grande partie, de la situation favorable du Trésor et de l'économie nationale[1].

La crise qui avait suivi la stabilisation de la monnaie en 1924 devenait toujours plus âpre. La stabilisation avait fait apparaître de grandes imperfections dans l'organisme économique. Celui-ci s'étant reconstitué au cours de l'inflation monétaire, comporta nécessairement tous les défauts résultant de la conjoncture d'inflation. Un grand nombre d'entreprises et des branches entières de l'industrie furent développées au-delà des besoins réels et continuèrent encore leur activité après que la stabilisation fût opérée.

Alors que, pendant l'inflation, le manque de fonds de roulement était atténué par la vitesse de la circulation de la monnaie et l'allure accélérée des affaires, cette pénurie apparut ensuite dans toute sa gravité avec le ralentissement des affaires. L'insuffisance énorme des fonds de roulement fut encore aggravée par les impôts élevés et les différentes charges sociales qui furent alors établis. Dans le même sens, des frais généraux et commerciaux très élevés, justifiés par l'allure des affaires pendant l'inflation, devinrent une charge très lourde quand celle-ci fut arrêtée. Bien qu'une amélioration à ce dernier point de vue commençât à se faire sentir, celle-ci ne pouvait pas, par la force des choses, avoir une répercussion immédiate. D'autre part, il existait un grand nombre d'entreprises dont aucun besoin économique sérieux ne justifiait le maintien et dont les bases financières n'étaient guère saines. La consommation s'est en outre considérablement restreinte. Toutes ces entreprises voulant, coûte que coûte, se maintenir à flot ont énormément accru la demande de crédit. Elles ne possédaient que de faibles réserves de marchandises qu'elles auraient pu jeter sur le marché en abaissant les prix et encourager, de cette manière, la consommation. Elles ne pouvaient, d'autre part, produire à bon marché, le prix de revient s'étant considérablement accru, par suite de la stabilisation. Elles réduirent alors leur production.

Le crédit devenait toujours plus cher. L'intervention des banques ne fut pas d'une grande utilité. Celles-ci se trouvaient elles-mêmes engagées d'une façon importante dans un grand nombre d'entreprises industrielles. Elles continuaient à les

1. Dr E. Taylor. La monnaie (*Dans Le Bilan économique des 10 ans de la Pologne ressuscitée.*)

financer craignant de sombrer avec elles, bien que leur liquidation eût été utile pour l'assainissement de la vie économique. Contrairement à ce qui s'est passé en Allemagne et dans quelques autres pays où la stabilisation fut précédée d'une forte inflation, l'arrivée des capitaux étrangers fut très faible.

La balance commerciale, d'autre part, devint nettement défavorable, ce qui tenait à différents facteurs. Par suite de la mauvaise récolte de 1924, on s'est vu obligé d'effectuer d'importants achats de céréales. En même temps se produisit une baisse importante des prix de la houille et du sucre, articles d'exportation par excellence de la Pologne. Une diminution de l'exportation de la houille en Allemagne résulta de l'expiration de l'accord commercial et de la guerre douanière qui l'a suivie. Est à remarquer également une diminution des crédits nouveaux en marchandises dans la première moitié de 1925 et l'arrivée à échéance d'une grande partie des crédits qui, précédemment, avaient été libéralement accordés. Tous ces phénomènes ont provoqué à la Banque de Pologne une fuite des devises qui devenait toujours plus rapide, au point que la Banque fut obligée d'accepter la baisse du cours du zloty en juillet 1925, baisse qui dura jusque vers le milieu de 1926.

Une forte crise financière s'ensuivit qui mit dans une situation précaire tout l'appareil bancaire du pays. L'écroulement de quelques institutions se produisit, certaines autres durent recourir à l'appui du Trésor, d'autres obtinrent des crédits importants de l'étranger et purent ainsi éviter la débâcle.

La situation précaire de l'économie nationale n'a pas permis au Gouvernement d'accroître considérablement ses recettes; par ailleurs, les dépenses n'ont pu être réduites dans une mesure considérable. Les déficits des entreprises d'Etat furent également assez forts. En dehors des deux emprunts étrangers sus-mentionnés, on a émis quelques emprunts intérieurs. Ceux-ci eurent cependant principalement pour but la conversion ou la consolidation des anciennes dettes. Le montant de l'argent frais produit par les emprunts intérieurs est relativement faible[1]. C'est pourquoi le Gouvernement a eu largement recours à l'émission de la monnaie divisionnaire[2]

1. Emprunt de chemins de fer 10 % de 1924 en francs-or. 48.324.730 fr. or (en circulation au 31 décembre 1930 pour une équivalence de zl. 42.326.800) et l'emprunt 5 % à primes en $ première série, $5 millions (converti en 1926) dont le montant en circulation au 31 décembre 1930 est de zl. 44.567.640).

2. La loi monétaire de 1924 prévoyait l'autorisation de la frappe, pour le Trésor, d'une monnaie divisionnaire, monnaie d'argent et billon jusqu'au montant de 12 zl. par tête d'habitant.

avec le produit de laquelle il couvrit ses déficits budgétaires. Pour montrer avec quelle vitesse augmentait la circulation des monnaies divisionnaires émises par l'Etat, il suffira de dire que le montant de cette émission, qui ne représentait que 22,3 % du total des billets de la Banque de Pologne au début de l'année 1925, s'est accru jusqu'à 48,5 % vers le milieu de ladite année et jusqu'à 114 % à la fin de celle-ci.

La baisse de la monnaie qui dura jusqu'à la seconde moitié de 1926 comporta en elle-même déjà certains effets salutaires. Les conditions de la production et de l'exportation s'améliorèrent. L'importation se trouva limitée dans une forte mesure, aussi bien par l'effet de la diminution du pouvoir d'achat du zloty que par les décisions prises par le Gouvernement. La guerre douanière elle-même y contribua en amenant une limitation des achats en Allemagne. A la suite de la grève des mineurs anglais en 1926, la situation du charbon polonais sur les marchés étrangers devint très bonne. La balance commerciale devint donc nettement favorable. Un fort afflux de devises eut lieu et rendit possible la stabilisation de fait du zloty.

La situation du budget s'est également considérablement améliorée. Le total des dépenses, même en chiffres absolus, a diminué d'une façon importante; la diminution en chiffres relatifs, en raison de la baisse de la monnaie, fut beaucoup plus forte. Une augmentation des recettes eut lieu simultanément. C'est ainsi qu'en fin de compte le budget de l'année 1926 s'est soldé par un excédent de recettes. C'était la première fois depuis le recouvrement de l'Indépendance.

La situation des autres branches de l'économie nationale, et surtout de l'agriculture, s'est également améliorée, grâce à la bonne récolte et à une hausse des prix.

La prospérité économique dura ainsi jusqu'à la fin de 1928. La stabilisation légale du zloty fut effectuée entre temps. Elle fut suivie d'un emprunt de stabilisation à des conditions relativement avantageuses, emprunt souscrit en grande partie aux Etats-Unis. Le plan de stabilisation promulgué par une ordonnance présidentielle du 13 octobre 1927, prévoit l'emploi précis du produit de cet emprunt qui doit servir en partie à l'augmentation du capital de la Banque de Pologne et à la diminution du montant de la monnaie émise par le Trésor ainsi qu'à la constitution d'une réserve de trésorerie. Une autre partie fut destinée à des buts d'ordre économique.

Les ressources en devises étrangères qui affluèrent alors à la Banque de Pologne lui fournirent des bases très solides pour l'émission de ses billets, lui permettant ainsi de parer à l'éventualité d'une balance déficitaire. Celle-ci est devenue en effet défavorable à partir de 1927. L'augmentation des achats à l'étranger est accompagnée cette fois d'un fort courant de crédits en marchandises et de crédits en espèces à court terme. Ceux-ci amortirent ainsi les méfaits du déficit de la balance commerciale. Il faut toutefois noter que ce déficit, qui atteint en 1927 la somme de 377, 2 millions de zl. et la somme de 854,2 millions à la fin de 1928, diminue considérablement en 1929 jusqu'à 297,6 millions et disparaît totalement en 1930 où apparaît un excédent d'exportations de 187,3 millions.

La reprise des affaires qui eut lieu à partir de 1926 a provoqué un certain mouvement d'investissement aussi bien de la part de l'économie privée que de la part de l'Etat et des administrations autonomes. Le manque de fonds de roulement fut encore aggravé par ce mouvement qui absorbait les capitaux flottants. Par ailleurs, le courant des capitaux à long terme venant de l'étranger est faible. L'épargne intérieure n'est pas encore suffisante, à elle seule, pour compléter les réserves de caisse taries pendant les années de l'inflation et celles qui ont suivi.

Le mouvement d'investissement, trop rapide, qui eut lieu malgré le manque de ressources à long terme, l'engloutissement des fonds de roulement dans ce mouvement, le développement trop fort de la production auquel ne correspondait pas une augmentation simultanée de la consommation intérieure (salaires trop bas, état précaire de l'agriculture, etc...), voilà quelques causes essentielles de la crise qui apparaît déjà à la fin de 1928. Le pouvoir d'absorption du marché intérieur subit d'ailleurs en 1929 un choc violent du fait de la diminution du pouvoir d'achat de la population agricole à la suite de la très forte baisse des prix des produits agricoles. Cette baisse — phénomène d'ordre mondial à l'heure actuelle — entraîne cependant des conséquences beaucoup plus graves pour la Pologne dont les 2/3 de la population vivent du travail de la terre.

La puissance de concurrence de l'industrie sur les marchés mondiaux se trouve actuellement affaiblie malgré des salaires relativement peu élevés. C'est qu'elle souffre de l'insuffisance d'installations modernes pour l'aménagement desquelles il

n'y a pas assez de capitaux à long terme. Elle souffre, d'autre part, de l'insuffisance de fonds de roulement, du taux d'intérêt élevé régnant sur le marché national. Soulignons la charge des impôts et des assurances sociales qui, bien que n'étant pas, en chiffres absolus, plus lourds que dans les autres pays, représente toutefois un poids relatif sensiblement plus élevé.

Les conditions d'exportation du charbon et du sucre, marchandises qui souffrent de mévente depuis plusieurs années, sont devenues également moins avantageuses à la suite de la crise. D'autre part, dans certaines branches de l'industrie[1] règne un malaise profond résultant, d'une part, du développement trop considérable de ces industries et de leur capacité de production trop forte par rapport aux possibilités actuelles du marché intérieur et, d'autre part, du manque de marchés d'exportation .

En face de la situation difficile de l'économie privée, celle du Trésor reste bonne, bien que l'état de la première commence à avoir sa répercussion sur le budget.

Malgré l'augmentation des dépenses à partir de 1926, les budgets se soldent par des excédents importants, ce qui est dû, dans une certaine mesure, au perfectionnement toujours plus grand de l'appareil fiscal. Il faut considérer comme un grand succès de la politique financière du gouvernement, qu'il soit arrivé à ajuster les dépenses aux recettes, malgré la diminution de celles-ci. Il est arrivé à maintenir l'équilibre budgétaire, malgré l'augmentation des secours apportés à la vie économique, et cela sans avoir recours à une augmentation des charges fiscales et à une réduction des traitements des fonctionnaires[2]. Le Trésor dispose encore à l'heure actuelle de réserves considérables pouvant lui permettre de parer à toute éventualité[3].

D'une façon générale, l'acuité des répercussions de la crise mondiale est relativement atténuée en Pologne, en comparaison avec certains pays très industrialisés où l'intensité de la vie économique est plus forte et où le standard of life de la population est plus élevé. En réalité, la majeure partie de la population en Pologne est formée par des agriculteurs dont l'intensité

1. Textiles, métallurgie, etc.
2. A sa session du 10 avril 1931, le Conseil des Ministres a décidé de réduire de 15 % les traitements des fonctionnaires.
3. W. Fabierkiewicz, La situation financière en 1930 (*Polska Gospodarcza*. 1931 n° 1).

des besoins est plus faible et qui possèdent dans une plus grande mesure la faculté de s'adapter aux oscillations conjoncturelles que la population des pays industriels. Ce facteur favorable est cependant atténué, dans une certaine mesure, par l'insuffisance de réserves de capitaux, qui auraient permis de traverser plus facilement la période de dépression actuelle[1]. La crise revêt un caractère plus aigu dans certains domaines où l'insuffisance de capitaux se fait plus directement sentir. C'est ainsi que l'augmentation de l'insolvabilité y est relativement plus élevée, ainsi que la baisse des cours des actions. De même l'abaissement du taux d'intérêt ne fut que très faible et ce dernier a même accusé vers la fin de l'année une certaine tendance à la hausse. Cette hausse est la conséquence de la diminution des réserves de la Banque de Pologne et des restrictions de crédits qui suivirent, des retraits de crédits étrangers, à la suite des événements sur les marchés financiers internationaux, ainsi que des difficultés de paiement qui se sont accusées dans l'agriculture et dans les branches de l'industrie et du commerce qui y sont étroitement liées. Il faut néanmoins souligner la position excellente, pendant la crise, des banques polonaises. Celles-ci suivent actuellement une politique de placement très circonspecte. Ne s'engageant presque pas dans des opérations nettement spéculatives, soumises à une loi rigoureuse et à un contrôle strict de la part du ministère des Finances, elles ne souffrent de la crise que d'une façon indirecte et ne connaissent pas, en tout cas, la débâcle à laquelle ont assisté d'autres pays.

1. Rapport annuel de la Banque de l'économie nationale pour l'année 1936. pp. 9 et 10.

CHAPITRE III

Le crédit en Pologne jusqu'au recouvrement de l'Indépendance.

Avant de passer à l'étude proprement dite du marché du crédit à partir de 1924, de la demande et de l'offre qui s'y heurtent, de son organisation et de son évolution à partir de cette époque, il serait, croyons-nous, intéressant de jeter un coup d'œil sur l'ensemble des phénomènes qui se sont produits en matière de crédit avant et pendant la guerre.

L'organisation du marché du crédit sur les territoires faisant actuellement partie de la Pologne était assez imparfaite dans son ensemble avant la guerre. Du fait de la capitalisation locale insuffisante, ces territoires devaient avoir recours aux marchés financiers des pays dont ils faisaient partie. C'est ainsi que dans l'ancienne partie autrichienne c'étaient les capitaux autrichiens et tchèques, dans l'ancienne partie allemande les capitaux allemands et dans l'ancienne partie russe les capitaux russes et pour une partie encore plus considérable les capitaux français et belges qui occupaient une place importante sur les marchés du crédit des régions en question.

La capitalisation insuffisante sur les territoires polonais est d'ailleurs un phénomène qui s'explique par le caractère même de l'économie nationale du pays. Celle-ci est agricole, pour une partie importante. La majorité des propriétés sont constituées, d'autre part, par les petites et les moyennes exploitations. Le caractère de leurs méthodes de culture reste, en grande partie, extensif et le mode d'exploitation assez arriéré. Par ailleurs, l'agriculture dans les parties rattachées à l'Autriche et à la Russie, pays surtout agricoles, ne jouissait pas de hauts prix et ne possédait ainsi point de disponibilités élevées. Faisait exception l'ancienne partie prussienne où, aussi bien le caractère de la propriété que les méthodes d'ex-

ploitation et les conditions d'écoulement des produits étaient beaucoup plus propices au développement important de l'épargne.

La Pologne manque, par ailleurs, d'une forte classe moyenne comparable à celle de la majorité des pays de l'Europe occidentale et centrale.

Par contre, les besoins en crédit étaient importants et prirent un essor toujours plus vif, surtout pendant les dernières années avant la guerre. En effet, un mouvement considérable de modernisation et d'intensification des méthodes de travail de la part des agriculteurs se fait alors jour, ce qui provoque une demande importante de capitaux. Un puissant mouvement d'industrialisation commence, aussi bien dans l'ancienne partie russe où l'industrie existait déjà antérieurement, que dans l'ancienne partie autrichienne où elle ne faisait que naître.

Il est évident que pour toutes ces causes le coût du crédit fut assez élevé dans la Pologne d'avant-guerre, restant beaucoup plus cher que dans la plupart des pays occidentaux. Cela avait déterminé un afflux assez important de capitaux vers les territoires polonais. Le taux d'intérêt moyen variait toutefois dans une forte mesure dans les diverses parties du pays. Il restait le plus élevé dans l'ancienne partie russe et surtout dans les gouvernements de l'Est. Ce phénomène s'explique d'ailleurs par le fait que le coût du crédit était, en général, très élevé dans l'ancien empire russe qui devait recourir pour une part importante aux capitaux étrangers. Les autres parties de la Pologne étaient, par contre, des provinces des pays qui possédaient des capitaux nationaux assez importants et où le crédit était relativement bon marché. Le taux d'intérêt le plus bas se trouvait sur le territoire de l'ancienne partie prussienne. Pour donner une idée du coût respectif du crédit dans les différentes parties du pays, prenons le taux d'intérêt affectant la majorité des lettres de gage émises par les sociétés de crédit foncier : nous voyons que le taux d'intérêt des lettres de gage de la Société de crédit foncier de Varsovie est de 4 1/2 et même 5 %, celui de la Société de crédit foncier de Lwow de 4 % et celui de la Société de crédit foncier de Poznan de 3 1/2 %.

Le décalage du coût du crédit était encore plus important d'après les différentes localités, surtout dans les anciennes parties autrichienne et russe où la province et le village

souffraient cruellement de l'usure et où le coût du crédit était extrêmement élevé, dépassant même fréquemment 15 % par an.

Voyons maintenant comment se faisait la distribution du crédit dans la Pologne d'avant-guerre et quelles étaient les particularités de l'organisation du crédit à cette époque.

Le total des crédits accordés par toutes les institutions de crédit, immédiatement avant la guerre, fut le suivant (voir le tableau ci-dessous)[1].

	Ancienne partie			L'ensemble du pays
	Russe	Autrichienne	Prussienne	
	en millions de francs-or			
Crédits à court terme des Instituts d'émission	155.7	155.2	81.7	392.6
Crédits à court terme des banques	491.1	231.3	212.9	935.3
Crédits à court terme des caisses d'épargne et des sociétés coopératives	570.0	493.6	426.0	1.489.6
Total des crédits à court terme	1.216.8	880.1	720.6	2.817.5
Crédits à long terme	1.531.6	1.180.7	1.866.6	4.578.9
Total	2.748.4	2.060.8	2.587.2	7.396.4

En analysant le tableau ci-dessus nous remarquons que le principal des opérations de crédit des institutions financières sur tout le territoire de la Pologne est constitué par les crédits à long terme (environ 62 %).

Parmi les crédits à court terme, ceux accordés par les banques d'émission sont relativement faibles ne constituant

1. Dr H. Nowak, Le crédit avant la guerre (dans l'ouvrage édité à l'occasion du centenaire de la Banque de Pologne, *La Banque de Pologne* 1828-1928) Les sommes en question ne contiennent pas tous les crédits d'avant-guerre, étant donné qu'elles n'énumèrent pas les chiffres des crédits accordés par les particuliers (et dont le montant fut très élevé), les crédits accordés par les banques étrangères, les monts de piété, etc.

qu'environ 14 % et environ 5 % de la totalité des crédits. Par ailleurs, la part des crédits à court terme accordés par les coopératives de crédit et les caisses d'épargne est très importante formant environ 53 % du total des crédits à court terme et environ 20 % de tous les crédits. Le pourcentage afférent à ces institutions augmente encore si on considère qu'elles attribuaient également des prêts à long terme. Ces derniers furent très importants dans les caisses d'épargne (environ 711.3 millions de francs-or). C'est ainsi que leur pourcentage par rapport à tous les crédits s'élève à 30 %.

Cette importance des institutions financières ayant un caractère plutôt social, est un trait distinctif du système du crédit de la Pologne d'avant-guerre. Ceci s'explique par la structure même de l'économie nationale où domine la petite et moyenne entreprise, aussi bien dans l'agriculture que dans l'industrie. C'est l'ancienne partie prussienne qui a l'appareil de coopératives de crédit et de caisses d'épargne le plus solidement bâti, bien que le nombre d'institutions y soit plus faible. L'ancienne partie russe ne possédait pas de caisses d'épargne des administrations autonomes du même type que les deux autres parties. Les caisses de prêts et d'épargne des communes rurales, comme l'indique leur nom même, ne desservaient que ces dernières et n'ont jamais acquis une importance comparable à celle des caisses d'épargne des deux autres parties.

Le rôle des banques privées n'était pas essentiel. Les crédits à court terme distribués par elles ne constituaient qu'environ 1/3 des crédits à court terme distribués par tous les établissements financiers et environ 13 % par rapport à tous les crédits. Leur pourcentage augmente jusqu'à 36 % si on tient compte des crédits à long terme (env. 1.710 millions de francs-or). Ce phénomène de l'importance relativement faible des banques dans tout le système du crédit est une caractéristique de l'économie polonaise et s'explique par les mêmes raisons qui rendaient si important le rôle des caisses d'épargne et des coopératives de crédit. Le nombre de ces banques est d'ailleurs peu considérable et le réseau de leurs succursales peu développé. Elles sont presque toutes concentrées dans quelques villes principales. Les banques privées jouent le rôle le plus important dans l'ancienne partie russe où elles revêtent un caractère national et s'appuient, en grande partie, sur des ressources provenant du pays même, ce qu'on ne pourrait pas dire des banques des deux autres parties du pays.

Aucune de ces institutions n'avait d'ailleurs atteint l'envergure de grands établissements financiers du type international.

En étudiant le genre d'opérations effectuées par les banques, nous voyons que ces institutions ne présentaient pas le caractère de banques d'affaires, n'intervenant pas directement dans la création et le financement des entreprises industrielles, comme cela avait lieu, par exemple, en Allemagne; ce genre d'activité leur était même parfois interdit par la loi (les banques de l'ancienne partie russe). C'étaient essentiellement des banques de dépôts qui plaçaient leurs fonds, pour une grande part, en opérations d'escompte.

Si l'on étudie maintenant, les crédits à court terme distribués par les Instituts de crédit sur les territoires actuellement polonais, du point de vue des emprunteurs, on voit que les crédits des instituts d'émission et des banques sont accordés presqu'exclusivement au commerce et à l'industrie et seulement pour une faible part à l'agriculture[1]. La petite industrie, le petit commerce et la petite et moyenne agriculture profitaient des crédits des caisses d'épargne et des coopératives de crédit, la part de l'agriculture y étant la plus élevée.

L'analyse des crédits à long terme, immédiatement avant la guerre, d'après les catégories d'institutions financières et d'après les parties du pays, fait apparaître les chiffres suivants (voir le tableau suivant)[2].

	Ancienne partie			Ensemble du pays
	Prussienne	Russe	Autrichienne	
	en millions de francs-or			
Sociétés de crédit	841.3	1.042.4	273.9	2.157.6
Banques	573.5	489.2	647.3	1.710.0
Caisses d'épargne[3]	451.8	—	259.5	711.3
Total	1.866.6	1.531.6	1.180.7	4.578.9

1. Les banques de l'ancienne partie prussienne.
2. Dr H. Nowak, Le crédit à long terme, dans *La Banque de Pologne* 1828-1928, p. 167.
3. Les sociétés coopératives distribuaient également des crédits à long terme en espèces qui ne sont pas envisagés dans le tableau.

Ce sont les sociétés de crédit foncier et les sociétés de crédit municipal (dans l'ancienne partie russe) qui occupent la première place parmi les institutions financières distributrices du crédit à long terme (environ 47 %). C'est donc également en matière de crédit à long terme que les opérations, ayant pour origine la mutualité ou des institutions sociales, constituent l'élément principal. Les crédits à long terme sont accordés presqu'exclusivement par l'émission de titres, à l'exception des caisses d'épargne, qui, elles, fournissent uniquement les prêts hypothécaires en espèces.

Il est intéressant de remarquer qu'alors, les crédits distribués par les institutions financières d'Etat ne jouent dans l'ensemble, qu'un rôle d'importance secondaire. Leur rôle augmente toutefois lorsqu'on envisage les crédits à long terme qui, de leur part, furent plus considérables que ceux à court terme.

Les banques de crédit à long terme basées sur les capitaux nationaux, en dehors de la Banque foncière de Wilno, ne jouent pas un rôle bien important.

Parmi les bénéficiaires des crédits à long terme, la grande propriété rurale occupe la première place; après elle vient la propriété immobilière dans les villes. La petite propriété agricole n'obtenait que des prêts très faibles de la part des sociétés de crédit foncier (surtout dans l'ancienne partie allemande), des banques (dans les anciennes parties allemande et russe) et surtout des caisses d'épargne et des coopératives de crédit.

Il est intéressant de remarquer que le commerce et l'industrie sont presque totalement privés de crédits à long terme. Ils se procurent les fonds nécessaires pour des buts d'investissement, essentiellement par l'émission d'actions et par l'emploi d'une partie de leurs bénéfices, l'émission d'obligations étant presque inconnue.

Les crédits aux administrations autonomes, sous forme d'obligations « communales », n'existaient que dans l'ancienne partie autrichienne et étaient fournis par la Banque régionale (Bank Krajowy).

Voyons maintenant dans quelle mesure les différentes parties de la Pologne actuelle obtenaient satisfaction de leurs besoins de crédit (voir le tableau suivant)[1] :

1. Dr H. Nowak, Le crédit avant la guerre (dans *La Banque de Pologne* 1828-1928).

	Ancienne partie			Ensemble de la Pologne
	russe	autrichienne	prussienne	
Crédits à court terme accordés par les Instituts d'émission	9	19	21	14
Crédits à court terme accordés par les banques	29	28	55	33
Crédits à court terme accordés par les caisses d'épargne et les coopératives de crédit	34	60	111	52
Total des crédits à court terme .	72	107	187	99
Crédits à long terme	92	144	484	159
Total	164	251	671	258

En analysant les chiffres ci-dessus nous voyons que c'est l'ancienne partie prussienne où le degré de saturation des crédits, aussi bien à court qu'à long terme, est le plus élevé, restant considérablement au-dessus de la moyenne générale de toute la Pologne. Par ailleurs, c'est l'ancienne partie russe où cette moyenne est la plus basse, restant au-dessous de la générale, aussi bien pour les crédits à court terme que pour ceux à long terme.

CHAPITRE IV

La demande et l'offre du crédit en Pologne

Section I

LES BESOINS DE CREDIT DES DIFFERENTES BRANCHES DE L'ECONOMIE NATIONALE.

En parlant des besoins de crédit de l'économie nationale toute entière ou de ses branches particulières, il est hasardeux de donner des chiffres précis.

Il est nécessaire d'ailleurs de faire une distinction entre les crédits à court terme qui, en principe, doivent servir à compléter les fonds de roulement et éventuellement au financement de la consommation, et les crédits à long terme qui, eux, doivent servir à toutes sortes d'investissements ou à la conversion des crédits à court terme, lorsque le montant de ceux-ci apparaît exagéré ou trop onéreux.

Les différents publicistes et économistes qui veulent donner une notation numérique précise des besoins de crédit de l'économie nationale, commettent généralement des erreurs extrêmement importantes en sens divers. D'ailleurs, ces besoins, même pris à un moment donné, répondent aux lois économiques générales. Ils sont très élastiques et leur évolution dépend d'une série de facteurs, les uns de nature économique, les autres de nature psychologique. C'est ainsi, par exemple, que la facilité de se procurer des crédits bon marché peut faire augmenter les besoins existants ou faire naître de nouveaux besoins. De même, la possibilité qu'ont l'agriculteur ou l'industriel d'augmenter les débouchés de leurs produits à un prix rémunérateur, l'accroissement du mouvement des affaires peuvent faire augmenter considérablement la demande des capitaux nécessaires aussi bien pour le renforcement des fonds de roulement que pour celui des investissements.

D'ailleurs, il est difficile de fixer le montant des fonds de roulement nécessaires, et surtout de ceux en espèces, par rapport au chiffre des investissements et des moyens de production existants. Une certaine limite pour les fonds de roulement existe cependant à un moment donné conditionnée par la capacité de production maximum des installations existantes, l'augmentation de celles-ci ne pouvant se faire d'un jour à l'autre. Le degré de suffisance des fonds de roulement dans les conditions normales dépend, non seulement de la conjoncture, mais également de la structure des différents domaines de l'économie nationale.

Il faut donc en fin de compte convenir qu'il est impossible de fixer le montant des fonds nécessaires. Tout au plus, peut-on indiquer d'une façon plus ou moins approchée et en se basant sur différents indices, le degré d'abondance ou de rareté de l'argent sur le marché monétaire. Divers facteurs auront leur répercussion sur le taux de l'argent et on en déduira le besoin plus ou moins grand dans un domaine ou dans un autre de l'économie nationale.

C'est donc au marché monétaire du pays d'avoir une organisation assez souple pour lui permettre de répondre aux besoins qui se présenteront, ainsi que d'absorber continuellement les disponibilités en excès sans que des dérèglements trop importants en résultent dans son organisation, et sans que des sautes trop brusques du coût de l'argent se produisent. La fixité et l'uniformité plus ou moins grande du taux d'intérêt, dans le temps et dans l'espace, est une condition *sine qua non* de la marche normale de la vie économique d'un pays.

Le problème des crédits est de toute première importance dans la vie économique de la Pologne et c'est l'insuffisance structurelle, aussi bien de crédits à court qu'à long terme, qui, en dehors des facteurs d'ordre conjoncturel, entrave la marche normale de l'organisme économique.

§ 1.—Besoins de crédit de la part des personnes de droit public (Etat, Administrations autonomes etc.)

Avant de passer à l'examen de l'Economie privée et à l'étude de ses besoins de crédit, il faut mettre en lumière l'énorme demande qui existe de la part de l'Etat et des administrations

autonomes pour la solution du problème des transports et de l'aménagement des villes ainsi que pour la construction d'habitations.

En effet, le problème des transports est de première importance pour tout le pays. De ce problème dépendent le développement et la rationalisation de son agriculture, de son industrie et de son commerce.

Les chemins de fer furent construits sans plan d'ensemble pour le pays entier. Tandis que la densité des lignes de chemin de fer est relativement élevée dans l'ancienne partie prussienne et dans une mesure un peu moins grande dans l'ancienne partie autrichienne, l'ancienne partie russe en est très mal pourvue, ce qui résulte du tableau suivant[1] :

Ancienne Pologne	Superficie en centaines de kmq	Population au 31 décembre 1929 en milliers.	Longueur totale du réseau à voie normale à la fin de 1929 en km²	Kilomètres de voie ferrée par	
				100 Kmq de superficie	10.000 habitants
Prussienne....	471	4.369.1	5.164	11.0	11.8
Autrichienne..	791	8.258.2	4.516	5.7	5.5
Russe	2.622	18.110.1	7.559	2.9	4.2
Total	3.884	30.737.4	17.239	4.4	5.6

Nous voyons donc que, tandis que dans l'ancienne partie prussienne la densité moyenne du réseau se rapprochait de celle des Etats de l'Europe occidentale, elle était deux fois moindre dans l'ancienne Pologne autrichienne et trois fois moindre dans l'ancienne Pologne russe. Les gouvernements de l'Est se trouvent encore plus désavantagés à ce point de vue.

Les réseaux de chemins de fer des trois parties du pays constituent 3 tronçons très mal reliés entre eux, pour la construction desquels on partait de considérations économiques particulières et très souvent divergentes.

Ce sont surtout des lignes d'évacuation pour les bassins

1. Données de l'*Annuaire statistique de l'Office central de statistique*, 1930.

2. La longueur des lignes de chemins de fer à voie étroite exploitées par l'Etat était à la fin de 1929 de 2.294 km. dont 215 km. dans l'ancienne partie russe, 118 dans l'ancienne partie autrichienne et 25 km. dans l'ancienne partie allemande.

houillers qui font défaut, le charbon constituant un produit de première importance dans l'économie polonaise[1]. Il y avait assez de chemins de fer pour transporter la houille de la Haute-Silésie, consommée presqu'exclusivement par l'Allemagne et par l'Autriche. Les chemins de fer desservant les houillères de l'ancienne partie autrichienne se trouvaient être également en nombre suffisant. Par contre, les chemins de fer de l'ancien Royaume du Congrès étaient insuffisants et le réseau actuel des chemins de fer n'est pas construit de manière à faciliter la distribution du charbon sur le marché national, ni de lui donner un accès sur la mer.

C'est cependant ce que demandent à la fois les nouvelles conditions économiques et politiques dans lesquelles le pays s'est trouvé après la guerre ainsi que la fermeture du marché allemand. L'industrie charbonnière est obligée de se chercher de nouveaux débouchés dans le pays, ainsi que sur les marchés d'exportation. Les lignes de chemins de fer qui serviraient à ces fins manquent et notamment le bassin houiller n'est pas suffisamment relié à la mer et aux parties centrale et est du pays.

On pourrait invoquer les mêmes considérations pour certains autres produits d'une grande importance, comme le pétrole etc.

Les trois parties de la Pologne constituaient, d'autre part, les confins de trois empires et les buts poursuivis, lors de la construction des lignes de chemins de fer, furent très souvent plutôt d'ordre stratégique qu'économique.

On considère comme de première urgence la construction de 3.000 km. de chemins de fer dont, d'ailleurs, une partie est déjà réalisée par les moyens propres de l'Etat et parmi ceux-là un tronçon de la ligne reliant la Haute-Silésie au port de Gdynia[2]. Par ailleurs, les efforts du Gouvernement furent

1. Pour donner une idée de l'importance du charbon dans le tonnage total des envois par chemins de fer, notons que la houille et le coke constituaient en 1929 45,3 % du tonnage total des transports par chemins de fer, formant 37,6 % des marchandises destinées à l'intérieur du pays, 82,2 % de celles expédiées à destination des ports et 55,1 % à destination de l'étranger; parmi les marchandises arrivées dans le pays, 0,4 % pour celles venant des ports, 7,3 % pour celles venant de l'étranger et 45,5 % pour celles venant en transit (chiffres extraits du Rapport du Conseiller financier pour le troisième trimestre 1930, tableau p. 139).

2. Longueur totale des lignes construites et remises à l'exploitation depuis 1918 jusqu'au 31 décembre 1929 est de 1.257,1 km.; celles en construction au 31 décembre 1929, 660,5 km. (*Annuaire stat. de l'Office central de stat.*, 1930).

très considérables en ce qui concerne le raccordement des différents réseaux et la réparation des dommages de guerre. En effet, la guerre avec la République des Soviets fut lourde de conséquences en ce qui concerne les dégâts occasionnés aux lignes de chemins de fer, aux travaux d'art de toutes sortes et au matériel roulant.

Un pas en avant vers la rationalisation des chemins de fer, qui permettra peut-être à ces derniers de se procurer les fonds nécessaires pour l'exécution du programme de travaux indispensables, est fait par leur commercialisation qui eut lieu à la fin de 1930[1].

Un autre moyen de transport, dont le développement pourrait avoir une grande importance pour l'expansion de l'économie nationale. est le trafic par voies fluviales.

La Pologne est productrice de matières premières et de produits semi-manufacturés, miniers, agricoles et forestiers, produits lourds et, partant, de faible valeur. Les trajets que ces produits doivent parcourir, aussi bien pour atteindre le consommateur dans le pays même, que pour être exportés, sont généralement très grands. Renchéris considérablement par des frais de transport élevés, les produits polonais se heurtent à la concurrence des produits étrangers pour lesquels le coût de transport est plus avantageux.

En effet, bien que le pays possède des conditions naturelles favorables pour le développement d'un réseau de communications fluviales, l'état actuel de ce dernier ne permet de se servir de ce moyen de transport que dans une faible mesure.

L'aménagement de son réseau fluvial pourrait attribuer à la Pologne un rôle très important dans toute la navigation intérieure de l'Europe en reliant la mer du Nord et la Baltique à la mer Noire, en faisant du pays une sorte de plaque tournante entre l'Europe occidentale et la Russie.

La régularisation des fleuves aura encore une grande importance pour l'amélioration de l'agriculture et pour l'assèchement de grandes superficies actuellement impropres à l'agriculture.

Ce problème de l'aménagement des voies fluviales n'est,

1. Le Gouvernement polonais vient de conclure (loi du 27 avril 1931 et ordonnance présidentielle du 27 avril 1931 (*J. des lois*, 1931, n° 40) un arrangement avec le groupe français Schneider et Cie, au sujet d'un emprunt considérable (environ 1 milliard de fr.) pour la construction de la ligne de chemin de fer reliant la Haute-Silésie à la mer.

pour ainsi dire, qu'amorcé. Une grande partie des fleuves, surtout dans l'ancienne partie russe, n'ont pas été régularisés avant la guerre et adaptés aux besoins de la navigation et même du flottage. Le réseau des canaux est également très faible, ceux qui existent dans l'ancienne partie russe sont d'ailleurs dans un état de complet abandon. La Vistule même n'est régularisée que sur un faible parcours (celui qui traverse les anciennes parties autrichienne et allemande et sur le tronçon qui constituait l'ancienne frontière entre la Russie et l'Autriche). D'ailleurs, le réseau fluvial actuel, même là où il est aménagé, n'est accessible qu'à la navigation des bateaux à faible tonnage[1], sans mentionner les énormes difficultés que rencontre la navigation pendant une grande partie de l'année, à cause notamment du manque d'aménagement et d'entretien du chenal.

A l'heure actuelle, le total des marchandises transportées par voie d'eau, y compris le flottage du bois, ne constitue qu'une faible fraction du tonnage transporté par chemins de fer (3,1 % en 1926, contre 25 % en Allemagne[2]).

Cet état de choses, amenant sur les voies ferrées une grande partie des marchandises lourdes et de faible valeur voyageant généralement sur de grandes distances, grève, d'autre part, énormément le budget des chemins de fer et se répercute sur leur rendement même. Les chemins de fer sont obligés d'établir des tarifs spéciaux et bon marché pour ces transports, au désavantage des autres catégories de marchandises.

L'aménagement total des voies de navigation intérieure comporte, en dehors de la régularisation et de l'approfondissement de la plus grande partie des fleuves, l'appropriation aux exigences de la navigation moderne des canaux déjà existants ainsi que la construction de trois systèmes de canaux

1. Jusqu'à 400 tonnes et seulement rarement au-dessus. Le nombre total des bateaux au 31 décembre 1929 :

Avec traction mécanique propre : 166 avec une puissance de 15.609 H. P. et avec une capacité de transport de 6.137 tonnes.

Sans traction mécanique propre, 1.882 avec une capacité de transport de 116.275 tonnes.

Parmi ces derniers, il a eu 1.472 avec une capacité de transport au-dessous de 50 tonnes, soit un total de 30.429 tonnes, 243 bateaux de 51 tonnes jusqu'à 300 tonnes, soit un total de 54.360 tonnes, et seulement 5 bateaux de 601 à 1.000 tonnes représentant un total de capacité de transport de 3.924 tonnes (*Annuaire statistique de l'Office central de statistique*, 1930).

2. Ing. M. Prokopowicz, Les voies de navigation intérieure (*Les dix ans de la Pologne ressuscitée*).

nouveaux qui relieront les bassins houillers au réseau national d'une part, et leur donneront de nouveaux débouchés intérieurs (canal houiller de Katowice et canal partant de la Silésie par Cracovie jusqu'au Dniestr), d'autre part, relieront le réseau polonais au système allemand et au Mittellandkanal et enfin au réseau russe et au Dniepr (canal Ouest-Est).

A l'heure actuelle, vu le manque de ressources nécessaires, le Gouvernement se borne aux travaux purement conservatoires et à certains travaux de première nécessité. On évalue approximativement le coût de l'aménagement du réseau fluvial à 1.020 millions de zl. (dont 800 millions de zl. pour la régularisation des fleuves (sans les fleuves non navigables) et 220 millions de zl. pour la construction des canaux les plus importants). Il n'y a aucun doute que parmi tous ces travaux, ceux qui concernent la régularisation de la Vistule et la construction du canal reliant le bassin houiller à ce fleuve, sont d'une grande urgence pour le développement économique du pays. Le coût de ces travaux serait d'environ 500 à 600 millions de zlotys[1].

Parmi les voies de transport, de l'insuffisance et du mauvais état desquelles souffre le plus l'économie polonaise, se trouve avant tout le réseau routier. Le problème des routes est de tout premier ordre pour la vie économique du pays. C'est surtout l'agriculture qui souffre du présent état de choses.

En effet, outre les pertes que le mauvais état des routes fait subir à toute la vie économique du pays du fait de l'isolement des campagnes dans une grande partie du pays pendant la mauvaise saison, d'autres pertes plus directes pour l'agriculture résultent de la nécessité d'emploi pour le transport des produits agricoles, une force de traction trop élevée. La perte en force motrice ainsi improductivement utilisée peut être évaluée actuellement à 700 millions de zl. par an. Si on y ajoutait les pertes que subissent, de leur côté, en raison du mauvais état du réseau routier, le commerce et l'industrie, la perte atteindrait 1 milliard de zl., sans parler des pertes indirectes qui proviennent du ralentissement des transactions, etc...[2]

Le réseau routier n'avait pas atteint le même degré de développement sur tous les territoires composant la Pologne

1. Ing. M. Prokopowicz, Les voies de navigation intérieure, (*Les dix ans de la Pologne ressuscitée*).

2. Prof. M. W. Nestorowicz, Le problème de l'exploitation des routes en Pologne (*Les dix ans de la Pologne ressuscitée*).

actuelle. C'est ainsi que la densité des routes empierrées varie considérablement dans les différentes parties du pays, elle était au 1er janvier 1929 (longueur en km. par 100 kmq)[1] :

Dans l'ancienne partie prussienne	.....	26.4 kmq
— — — autrichienne	....	21.7 »
— l'ancien Royaume du Congrès	.....	10.4 »
— les départements de l'Est	.....	2.4 »
Moyenne générale	.....	12.1 »

Nous voyons donc que c'est la partie russe qui est la plus désavantagée au point de vue des routes empierrées. Leur état, au point de vue technique, y est également le plus mauvais.

Pour caractériser l'état des routes, il suffit de dire que même sur les 17.464 km. de routes nationales que possède la Pologne (au 1-1-1929), il y a 3.945 km. de routes non empierrées qui deviennent impraticables en automne et au printemps.

Les besoins, au point de vue de la construction de nouvelles routes empierrées, sont énormes. Les ressources pouvant être utilisées dans ce but ne sont pas suffisantes, d'autant plus que les administrations locales sur lesquelles reposent à ce titre des charges considérables, ne sont en état d'y subvenir que dans une faible mesure, malgré l'aide importante du Gouvernement.

Le rôle des routes est d'autant plus important que le réseau de chemins de fer et de voies fluviales est très faible.

Il faut noter le développement d'un trafic considérable d'autobus et de transports par camions qui, dans les dernières années, essaient de suppléer à l'insuffisance de chemins de fer. Le réseau insuffisant de routes carrossables et bien entretenues ainsi que le faible nombre des grandes entreprises munies de capitaux suffisants, empêchent l'essor de ce genre de transport[2].

1. *Annuaire Statistique de l'Office central de statistique*, 1930. Au 1er janvier 1929, il y avait un total de 46.813 km. de routes empierrées dont 13.519 km. de routes nationales, 9.538 km. de routes départementales, 21.677 km. de routes d'arrondissements et 2.079 km. dans le département de Silésie, non spécifiées; un total de 38.657 km. de routes non empierrées dont 3.945 km. de routes nationales, 4.417 km de routes départementales et 30.295 km. de routes d'arrondissements (*Annuaire de l'Office central de statistique*, 1930).

2. Il y avait à la fin de 1929, 1.607 lignes de communication interurbaine par autobus avec 2.009 entreprises et 3.224 autobus sur une longueur de routes de 25.710 km. (20.281 km. en 1928 et 14.050 km. en 1927). Le nombre de voya-

On a calculé qu'après construction des routes nationales non empierrées (4.300 km.) et des routes départementales et d'arrondissement (22.582 km.), il resterait encore à construire plus de 60.000 km. pour atteindre le niveau de la densité de la Prusse qui est de 0.345 par kmq[1].

Ce sont, d'autre part, les routes communales (environ 120.000 km[1]) dont l'état est le plus particulièrement déplorable, ce qui provoque des pertes énormes pour l'agriculture.

En parlant de l'outillage national et de l'aménagement des voies de transport, il ne faut pas omettre les besoins du pays en ce qui concerne la construction d'un port de commerce propre et d'une marine marchande nationale dont l'importance est primordiale pour l'affranchissement du commerce extérieur.

Etant donné le manque de capitaux privés nationaux, le Gouvernement lui-même fait des efforts considérables dans cette voie avec le secours de certains groupes étrangers. Les besoins sont cependant encore énormes en ce qui concerne l'aménagement et l'outillage du port et surtout la marine marchande.

Les besoins des municipalités, revêtent un caractère différent. Ils sont les plus considérables dans l'ancienne partie russe. Etant donné le manque d'autonomie territoriale et le faible intérêt que leur portait le Gouvernement russe, les villes furent complètement abandonnées et manquaient, dans la majorité des cas, des aménagements les plus primitifs[2].

Les besoins de crédit des administrations autonomes sont ressentis avant tout pour faire face au manque de voies de communication, pour l'aménagement de réseaux d'égoûts et de conduites d'eau dans les villes, pour l'électrification du pays, pour la construction d'hôpitaux et d'écoles, etc.

geurs transportés fut en 1929 d'environ 57 millions (42 millions en 1928, 30 millions en 1927, chiffres approximatifs) (*Annuaire de statistique de l'Office central de statistique,* 1930).

1. Prof. M. W. Nestorowicz, Le problème de l'exploitation des routes en Pologne (*Les dix ans de la Pologne ressuscitée*). Les chiffres en question diffèrent un peu de ceux mentionnés plus haut étant donné qu'ils se rapportent à une date plus ancienne. La longueur de routes empierrées, nouvellement construites et restaurées fut la suivante pendant l'exercice du 1er avril 1928 au 31 mars 1929 : nouvellement construites, 891 km.; grosses réparations, 3.310 km.; réparations ordinaires, 16.775 km. (*Annuaire Statistique de l'Office central de statistique,* 1930).

2. Il suffit de dire qu'une ville aussi grande que Lodz qui compte environ 500.000 habitants et fut la ville la plus industrialisée dans l'ancien Royaume du Congrès, n'avait pas de réseau de conduites d'eau et d'égouts jusqu'à la guerre.

D'autres tâches dont sont chargées les administrations autonomes sont du domaine de la protection sociale, charges qui pèsent lourdement à l'heure actuelle sur les budgets de ces administrations.

La grande majorité de tous ces besoins de crédits aussi bien de ceux pour les investissements que les autres à court et à moyen terme présentent généralement un caractère de grande intensité et souvent même d'urgence, caractère que l'augmentation générale du « standard of life » d'après-guerre, la démocratisation de certaines exigences de confort moderne (électricité, égoûts, eau courante, etc.) et le niveau de culture plus élevé, rendent encore plus aigu.

Bien qu'après la stabilisation de la monnaie de nombreux investissements aient eu lieu aussi bien à l'aide de capitaux étrangers qu'à l'aide des crédits obtenus principalement auprès de la Banque de l'économie nationale, les besoins de crédit restent très importants, d'autant plus que les recettes des communes subissent dans une très forte mesure la répercussion de la crise actuelle.

Besoins de crédit pour la construction de bâtiments d'habitation. — Dans le même ordre d'idées restent les besoins des villes pour la construction de bâtiments d'habitation. La loi sur la protection des locataires, d'une part, le manque de capitaux à long terme bon marché, d'autre part, empêchent la solution du problème très aigu de l'habitation en Pologne. La construction n'est effectuée par les particuliers avec leurs propres moyens que dans une mesure très réduite, elle se fait principalement par l'intermédiaire des coopératives d'habitation, financées, en grande partie, par l'Etat, à l'aide de la Banque de l'économie nationale. La crise actuelle et l'épuisement des ressources destinées à cette fin ont entravé cependant ce mouvement qui avait pris un certain élan dans les dernières années, à partir de 1926. On envisage diverses mesures législatives pour procurer les ressources nécessaires au développement du mouvement de construction. Il est toutefois bien difficile d'arriver à la solution de ce problème, par les ressources propres du pays, aussi longtemps que la situation économique restera aussi défavorable qu'elle l'est à l'heure actuelle et que les ressources manqueront pour l'exécution des investissements productifs de première nécessité.

§ 2. — Situation de l'agriculture en Pologne et ses besoins de crédit.

La crise actuelle, qui présente un caractère universel, a été amenée au point auquel elle se trouve à l'heure actuelle, par des facteurs tant d'ordre agricole qu'industriel, l'action des premiers étant la plus persistante.

En effet, sans parler de la situation d'avant-guerre où le caractère d'infériorité de l'agriculture par rapport aux autres branches de l'économie nationale était déjà nettement accentué (ce qui s'expliquait par le rendement plus faible de la première), la crise agricole prend de nouvelles formes à partir de 1921. Elle devient mondiale.

La guerre a largement contribué à l'augmentation très importante de la production agricole dans quelques pays d'outre-mer, ce qui fut justifié, à ce moment, par l'accroissement de la demande en Europe, par la destruction des sources de production propres à celle-ci ou par son isolement par rapport aux anciens marchés d'approvisionnement. L'allure prise par la production agricole dans les pays d'outre-mer pendant la guerre a continué également pendant les premières années d'après-guerre. La production européenne avait besoin d'un certain délai pour réparer ses pertes. C'est alors seulement qu'apparut un décalage entre la production et la consommation. En effet, la production se trouva avoir augmenté dans des proportions très importantes, tandis que la consommation ne s'est accrue que médiocrement et cela malgré les nouveaux débouchés que les produits agricoles, et surtout le blé, commencent à s'ouvrir dans les pays d'Extrême-Orient.

La situation est devenue plus difficile encore du fait que l'économie agricole des grands producteurs extra-européens a un caractère essentiel de monoculture ainsi que du fait de la modification du caractère de la consommation de la population européenne.

En même temps se fait sentir un accroissement des facultés d'exportation dans quelques pays et parmi eux surtout en Russie, qui reprend ses expéditions d'avant-guerre.

Il est bien connu, d'autre part, que la consommation des produits industriels se distingue généralement par son élasti-

1. Commencement de 1931.

cité, tandis que celle des produits agricoles, et surtout d'origine végétale, n'est élastique que dans une très faible mesure.

La crise éclata pour la première fois en 1921. Bien qu'elle se soit atténuée par la suite, l'état de marasme de l'agriculture subsista toutefois; cette dernière connut, par la suite, un état de prospérité relative à plusieurs reprises. Les stocks de produits agricoles et surtout de blé augmentaient cependant continuellement. Le marasme de l'agriculture prit, pour ainsi dire, les proportions d'une catastrophe en 1929, lorsqu'il apparut que la récolte dans le monde presque entier était supérieure à la moyenne. La situation reste toujours très tendue. Le mauvais état du marché agricole s'est encore accusé par l'effet du phénomène des ciseaux des prix, c'est-à-dire le décalage qui existe entre les prix des produits agricoles et des produits industriels, au profit de ces derniers.

A) **Caractéristiques du système agricole polonais.** — Quelle est donc la situation en Pologne ?

Le pourcentage élevé (64. 3 %[1]) de la population adonnée à l'agriculture donne déjà une certaine idée de l'importance que celle-ci joue dans l'économie nationale.

Le fait qui attire avant tout notre attention et qui imprime un caractère spécial à toute l'économie agricole du pays, est celui du grand morcellement de la terre, de la forte prépondérance de la très petite propriété agricole (voir le tableau suivant)[2].

Bien que la situation de la petite propriété agricole, qui résulte des données ci-dessous qui se rapportent à l'année 1921, tende à une amélioration à partir de cette époque (grâce à la politique du Gouvernement qui tâche de remédier à cet état de choses par l'action résultant des lois agraires), il existe cependant un facteur qui agit en sens opposé, c'est l'augmentation de la population agricole et l'insuffisance de l'émigration.

1. D'après le recensement de 1921. La population totale était à ce moment de 27,2 millions, la densité pour tout le pays, 70,1. La population avait augmenté vers la fin de 1929 à 30,4 millions et la densité à 78,2. Le pourcentage de la population agricole s'est probablement accru dans une mesure plus forte et est probablement plus élevé qu'il ne le fut en 1921. L'augmentation naturelle de la population qui est très importante en Pologne se compensait avant la guerre par une émigration considérable, tant saisonnière que permanente. Actuellement, vu les entraves mises à l'émigration dans presque tous les pays neufs et dans ceux à forte industrie, l'émigration polonaise a diminué dans une forte mesure.

2. Recensement de 1921.

Etendue des propriétés	*Nombre des propriétés*	%	*Superficie en ha.*	%
Au-dessous de 5 ha. ..	2.110.609	64.6	4.508.170	14.9
De 5 à 10 ha.	733.256	22.5	5.156.848	16.9
Total jusqu'à 10 ha. ..	2.843.865	87.1	9.665.018	31.8
De 10 à 20 ha.	311.529	9.6	4.190.220	13.8
De 20 à 50 ha.	76.436	2.4	2.141.374	7.1
De 50 à 100 ha.	11.163	0.3	754.880	2.5
Au-dessus de 100 ha...	18.916	0.6	13.589.177	44.8
Total	3.261.909	100	30.340.669	100

De l'étude des données ci-dessus, nous voyons que les très petites fermes constituent la grande majorité (64. 6%) et que celles-ci n'occupent qu'une faible partie de la superficie (14. 9%) . Si on décomposait les chiffres des propriétés agricoles au-dessous de 5 ha, on verrait des résultats *encore moins consolants.*

Il est intéressant de remarquer que, tandis que la petite propriété contient très peu de forêts (la propriété jusqu'à 5 ha. env. 2.6 % de la totalité de leur superficie, la propriété jusqu'à 10 ha. 3.4 %), la grande propriété au-dessus de 100 ha. en comporte presque la moitié de son total (49.8 %), tandis que le pourcentage pour toute la superficie du pays et de 24,8 %.

L'état de la propriété agricole et son étendue moyenne diffèrent considérablement dans chaque partie du pays, ce qui est une conséquence de la politique pratiquée par les Gouverments copartageants à l'égard de la petite agriculture. C'est ainsi que dans l'ancienne partie prussienne, le Gouvernement, soucieux d'augmenter la production agricole, avait veillé à ce que les propriétés paysannes, — aussi bien celles qui furent créées lors de l'appropriation des terres et de l'abolition du servage, que celles créées plus tard par voie de colonisation intérieure — fussent ensuite remembrées et amé-

liorées. Grâce à cela, elles constituent actuellement des économies rurales bien organisées et viables. La politique agricole de l'Allemagne et le vif essor de son industrie et de ses villes, qui, d'une part, absorbaient le surplus de la population agricole et, d'autre part, constituaient un débouché excellent pour les produits de la terre, assuraient ainsi une bonne rentabilité à l'agriculture. Le Gouvernement veillait aussi à l'augmentation du niveau de la technique agricole qui est, en effet, très élevée dans cette partie du pays. En dernier lieu, les habitudes et la loi sur les successions préservaient ces propriétés d'un morcellement trop fort.

A côté des exploitations agricoles paysannes ayant des dimensions rationnelles leur assurant un développement suffisant, existaient, d'autre part, de très grandes exploitations où était en usage une technique très perfectionnée.

La politique des Gouvernements russe et autrichien fut tout à fait différente à ce sujet. D'abord, l'appropriation des terres s'est faite dans ces deux parties d'une façon chaotique et ne fut pas accompagnée d'une action parallèle de remembrement et d'amélioration des terres. D'ailleurs les gouvernements, dans ces deux parties du pays, veillaient très peu à une organisation adéquate de l'agriculture, étant donné les conditions spécifiques qui y existaient. C'est ainsi que l'ancienne partie russe appartenait à un grand pays où l'agriculture était l'occupation essentielle de la population. D'autre part, les produits agricoles russes avaient des conditions de production plus avantageuses étant donné les méthodes extensives et le caractère de terres neuves d'énormes superficies libres sur la Wolga, en Sibérie, en Ukraine, etc., ainsi que l'extrême fertilité de ces terres. Ils concurrençaient ainsi âprement les produits agricoles polonais.

De même en Galicie les conditions de la production agricole étaient beaucoup moins avantageuses qu'en Hongrie ou en Moravie, soit au point de vue de la fertilité des terres, soit en matière de rationalisation de l'agriculture.

En outre des conditions de production moins avantageuses et d'une politique commerciale qui ne prenait pas en considération les nécessités de l'agriculture dans les deux parties, les Gouvernements ne se préoccupaient pas de l'amélioration et du remembrement des terres. Par ailleurs, grâce à sa forte natalité, la population s'accroissait alors dans une forte mesure, malgré l'émigration considérable. Il n'y avait pas,

d'autre part (surtout en Russie) même dans l'ancien Royaume du Congrès de centres industriels suffisamment développés, pour absorber tout le surplus de la population. Par conséquent, un fort morcellement et une disette de terre s'ensuivirent, d'autant plus que la loi ne réglementait pas la superficie des propriétés. On tâchait de remédier à cet état de choses par l'achat individuel de terres provenant des grands propriétaires qui trouvaient leur profit dans la vente en détail de leurs terres. Comme cela se passait sans surveillance et sans méthode, il s'ensuivit un démembrement des terres poussé à un très haut degré. C'est surtout dans l'ancienne partie autrichienne que ce procédé fut très développé et que le pourcentage des économies rurales, ayant des dimensions trop faibles pour permettre une exploitation rationnelle, fut très élevé.

Par ailleurs. les régions du pays où la grande propriété prévaut, sont la Poznanie et la partie est.

En ce qui concerne le niveau de la technique agricole, celui-ci va en s'abaissant de l'ouest à l'est et est au plus bas dans les départements de l'est.

Le gouvernement a pris une série de mesures après le recouvrement de l'indépendance pour remédier à tous les inconvénients dont souffre l'agriculture. Entre autres, a été votée une loi sur la réforme agraire qui, en sa forme définitive, prévoit le parcellement (soit à l'amiable, soit par contrainte) des terres de très grandes propriétés et leur répartition entre les paysans. Cette loi, qui poursuit son but par des dispositions dont l'effet s'étend sur une longue période, ainsi que les mesures prises par le Gouvernement, tendent à la création d'exploitations viables et ayant des dimensions rationnelles[1]. Des mesures sérieuses sont prises, d'autre part, pour relever le niveau de la technique agricole dans le pays et pour améliorer les terres. On prévoit même un assèchement des grands terrains improductifs de la Polésie dans l'est du pays qui constitueraient alors une réserve de terres très appréciable.

1. De 1919 jusqu'à 1929, 1.800.094 ha. furent employés dans divers buts en rapport avec la réforme agraire. 435.091 exploitations agricoles ont subi une augmentation de leur superficie ou ont été nouvellement créées (le nombre de ces dernières est de 102.785). Du total des terres ainsi distribuées les exploitations nouvellement créées ont reçu 978.779 ha.; dans le but d'augmentation de superficie fut employé 630.182 ha., dans les autres buts 191.133 ha. (*Annuaire statistique de l'Office central de statistique,* 1930).

Malheureusement, les conditions financières actuelles ne permettent pas la réalisation de tous ces projets qui demandent des investissements et des dépenses très élevées.

Les méthodes d'exploitation agricole se sont nettement améliorées à partir de la guerre, ce qui s'exprime entre autres, dans l'augmentation énorme de la consommation des engrais artificiels. Le Gouvernement entreprend actuellement des efforts considérables dans ce sens. Il a créé notamment deux grandes usines d'engrais artificiels et il développe en outre celles qui existaient déjà.

On remarque en effet un accroissement du rendement des terres qui apparaît surtout dans les départements de l'est et du centre, antérieurement les plus délaissés. Les différences sont toutefois encore très sensibles entre les territoires de l'ouest et les autres[1]. D'une façon générale, cependant, le rendement des terres par rapport à celui d'avant-guerre a augmenté pour la plupart des produits pendant ces dernières années. La récolte dépasse même celle d'avant-guerre, comme nous le démontrons par le tableau suivant[2] (V. tableau p. 49).

Il est intéressant de comparer les chiffres de la production par hectare avec ceux des autres pays[3].

D'après le rendement de ses terres, la Pologne occupe une place immédiatement après les pays d'une très haute technique agricole et dépasse largement la moyenne du rendement de l'Europe entière et des Etats-Unis, pour la plus grande partie de ses produits.

Il faut cependant reconnaître que, vu le caractère spécifique de la propriété agricole en Pologne à l'heure actuelle, les céréales ne peuvent pas donner un excédent important pour l'exportation, en dehors des années de bonnes récoltes. Par ailleurs, ce même caractère de la propriété agricole a pour conséquence que l'élevage du bétail, la production des produits laitiers et l'aviculture sont très développés et augmentent continuellement. Notons, toutefois, que l'état des débouchés pour ces produits n'est pas suffisamment favorable à l'heure actuelle, étant donné la politique douanière des principaux pays importateurs. Pour se faire une idée de l'importance de l'agriculture

1. Voir tableau p. 48
2. Rapport du Conseiller financier pour le troisième trimestre 1930, p. 148. Voir tableau p. 49.
3. Voir tableau p. 50.

Récolte moyenne quinquennale par hectare dans les différentes parties du pays (en quintaux)

	Froment	Seigle	Orge	Avoine	Lin		Chanvre		Houblon	Pommes de terre	Betterave à sucre
					Graine	Fibre	Graine	Fibre			
Pologne 1909-1913	12.4	11.2	11.8	10.2	5.4	5.1	5.5	6.2	4.9	103	245
— 1925-1929	12.3	10.9	12.1	11.5	5.9	5.0	6.6	6.4	6.5	107	202
Départements du Centre 1909-1913 ...	12.3	10.5	11.6	9.5	6.1	5.4	5.5	5.8	6.5	95	196
1925-1929 ...	13.1	10.6	13.3	13.2	7.5	7.0	7.3	7.3	6.7	113	184
— de l'Est 1909-1913	9.5	8.1	8.2	7.8	5.5	5.4	4.8	5.1	5.3	68	155
1925-1929	10.9	8.6	9.7	8.7	5.1	3.8	5.4	4.7	6.5	88	150
de l'Ouest 1909-1913 ..	19.9	16.9	19.2	17.8	5.5	5.1	5.4	6.2		142	300
1925-192 9 ..	19.1	14.0	18.5	16.7	7.7	10.5	8.6	4.4	5.8	120	227
— du Sud 1909-1913	11.7	11.3	11.2	10.6	4.4	5.3	5.6	6.5	4.0	110	200
1925-1929	9.8	9.6	9.4	9.2	6.8	6.5	7.4	7.5	6.7	101	187

(*Annuaire statistique de l'Office central de statistique*, 1930.)

Superficie ensemencée et récolte des principaux produits en Pologne.

	Froment	Seigle	Orge	Avoine	Lin		Chanvre		Pommes de terre	Betteraves à sucre
					Graine	Fibre	Graine	Fibre		
	Superficie ensemencée en milliers d'hectares.									
Moyenne de 1909-1913	1.352,7	5.087,2	1.265,4	2.749,0	81,8		32,9		2.404,4	167 8
— 1925-1929	1.337,2	5.672,2	1.149,8	2.026,1	113,1		30,1		2.478,8	206,5
— 1928	1.289,6	5.340,6	1.156,0	2.038,2	114,1		29,3		2.504,7	234,3
— 1929	1.427,0	5.798,4	1.258,6	2.191,6	122,2		33,7		2.635,8	238,9
	Total de la récolte en milliers de quintaux.									
Moyenne de 1909-1913	16.782,7	57.111,6	14.889,9	28.143,4	441,6	420,8	180,4	205,2	247.899,2	41.132,5
— 1925-1929	16.467,7	61.859,9	13.955,6	23.247,1	665,4	564,0	200,4	193,5	264.579,1	41.810,5
— 1928	16.116,9	61.101,6	15.272,1	24.977,0	612,9	520,0	179,0	201,3	276.604,9	49.027,5
— 1929	17.924,8	70.097,6	16.598,0	29.530,9	806,0	675,0	247,3	224,2	317.497,7	49.703,9
	Production en qm. par hectare.									
Moyenne de 1909-1913	12,4	11,2	11,8	10,2	5,4	5,1	5,5	6,2	103	245
1925-1929	12,3	10,9	12,1	11,5	5,9	5,0	6,6	6,4	107	202
— 1928	12,5	11,4	13,2	12,3	5,4	4,6	6,1	6,9	110	209
— 1929	12,6	12,1	13,2	13,5	6,6	5,5	7,3	6,7	120	208

Rendement par hectare en quintaux métriques	Froment		Seigle		Orge		Avoine		Maïs		Pomme de terre	
	Moy. 1909-1913	1928 1928-1929	Moy. 1909-1913	1928 1928-1929	Moy. 1909-1913	1928 1928-1929	Moy. 1909-1913	1928 1928-1929	Moy. 1909-1913	1928 1928-1929	Moy. 1909-1913	1928 1928-1929
Allemagne	24.1[2]	22.3	19.3[2]	18.4	22.0[2]	22.0	22.0[2]	19.9	—	—	157.1[2]	144.9
Grande-Bretagne et Irlande	21.2	23.0	—	15.9	18.5	22.1	17.4	21.4	—	—	143.7	173.2
France	13.1[2]	14.6	10.6[2]	11.3	14.3[2]	15.6	13.4[2]	14.1	12.1	9.0	87.1[2]	76.5
Belgique	25.3	28.4	22.1	25.4	27.5	30.4	23.7	26.1	—	—	186.4	218.5
Russie (y compris Russie asiatique)	7.6[2]	7.7	8.2[2]	7.5	9.4[2]	7.7	8.8[2]	9.3	10.7[2]	7.6	76.3[2]	70.6
Pologne	12.4[2-3]	12.5	11.2[2]	11.4	11.8[2]	13.2	10.2[2]	12.3	10.8[2]	9.4	103.1[2]	110.4
Italie	10.5	12.5	11.0	13.2	8.9	10.6	10.6	13.5	15.8	11.0	57.6	42.1
Roumanie	12.9	9.8	9.2	9.9	10.2	8.6	9.4	8.8	13.1	6.2	86.1	93.3
Hongrie	13.2[2]	16.1	11.8[2]	12.7	12.0[2]	16.2	12.8[2]	15.1	17.5[2]	11.9	80.2[2]	55.5
Yougoslavie	10.5[4]	14.8	8.2[4]	9.5	10.0[4]	10.3	6.9[4]	9.9	13.0[4]	9.0	40.9	38.2
Bulgarie	6.2[2]	12.3	7.8[2]	12.1	8.6[2]	14.1	6.7[2]	8.8	12.9[2]	7.2	37.6[2]	55.0
Etats-Unis	9.9	10.5	10.1	7.6	13.1	15.3	11.0	12.5	16.3	17.7	65.4	81.4
Europe	10.1	10.6	10.8	10.0	11.6	11.9	11.6	12.3	14.0	8.4	100.6	101.1

1. *Les Forces Economiques du Monde* publié par la Dresdner Bank à Berlin, 1930.
2. Etendue actuelle du territoire.
3. 1915-1918.
4. Serbie seule.

pour toute l'économie nationale, il faut songer au fait que la balance commerciale constitue la partie la plus considérable de la balance des paiements et que les produits agricoles y tiennent une place de tout premier ordre.

B) **Evolution de l'agriculture dans la Pologne indépendante.** Les premières années après la guerre et l'inflation furent favorables au rétablissement de l'agriculture. Cependant, la baisse trop accélérée de la valeur de la monnaie ne fut pas propice aux améliorations et aux investissements rationnels qui exigeaient un temps plus long et la stabilité économique. En effet, nous voyons se produire le phénomène que, fuyant la monnaie, les agriculteurs procédaient très souvent à des investissements improductifs et parfois même nuisibles, p. ex. l'accroissement trop intensif de l'achat du bétail ne restant pas, souvent, en proportion avec la dimension de l'exploitation rurale[1]. Par ailleurs, le faible pouvoir d'achat du mark polonais s'opposait également aux investissements agricoles rationnels effectués par voie d'achats à l'étranger.

Le crédit à court terme que l'agriculture et l'industrie agricole obtenaient pendant l'inflation, fut très limité (voir tableau ci-dessous), ce qui s'explique d'ailleurs aussi bien par l'abondance des ressources monétaires de l'agriculture que par le caractère même du crédit à court terme pendant l'inflation[1].

Crédits de la Caisse nationale polonaise de prêts (en milliers de marks polonais)

Années	*Agriculture*		*Industrie agricole*		*Total. Agriculture et Industrie agricole*		*Autres branches de la production*	
	Montant	%	*Montant*	%	*Montant*	%	*Montant*	%
1921 ...	25.370	0.06	9.836.553	25.25	9.861.923	25.31	29.078.032	74.69
1922 ...	8.153.685	1.98	65.584.576	15.90	73.738.261	17.88	338.313.109	82.12
1923 ...	187.192.000	0.37	862.931.000	1.71	1.050.123.000	2.08	49.219.230.000	97.92

En ce qui concerne le crédit à long terme, la situation était encore plus difficile. En effet, les agriculteurs ont profité de l'abondance des ressources pour rembourser en monnaie dé-

1. W. Borowski. *Le Crédit agricole en Pologne.* Varsovie, 1928, p. 53 et 54.

préciée une partie considérable de leurs dettes. Les nouveaux prêts furent peu importants, ils ne furent d'ailleurs accordés qu'en monnaie dépréciée et leur valeur réelle était très faible.

Ce n'est que vers la fin de l'inflation que la Société de crédit foncier de Poznan s'est mise à émettre les lettres de gage libellées en qm. de seigle. Leur montant ne fut pas cependant très important.

Avec la stabilisation de la monnaie, la période de prospérité relative de l'agriculture se termina. Les prix des produits agricoles baissent et le décalage au profit des produits industriels devient considérable. La capacité d'achat de l'agriculture diminue considérablement. A cela s'ajoute l'augmentation très forte des impôts à partir de la stabilisation, impôts qui grèvent surtout la grande propriété agricole qui est obligée de contracter des emprunts pour leur paiement. La plupart des émissions de lettres de gage des sociétés de crédit foncier sont faites dans ce but pendant les deux années qui ont suivi la stabilisation de 1924. Ces titres sont même reçus par le Trésor en paiement des impôts.

A l'affaiblissement de la situation de l'agriculture coopère encore la mauvaise récolte de 1924-25 et bien que la situation se soit un peu améliorée dans les années suivantes, elle ne s'est pas rétablie depuis cette époque. La mauvaise situation dans laquelle l'agriculture s'était alors trouvée l'a forcée à contracter des emprunts à court terme à des conditions très onéreuses dont elle souffre encore à l'heure actuelle. Le taux d'intérêt de ces dettes est très élevé, atteignant même 10 % par mois et descendant rarement au-dessous de 2 % par mois.

Les investissements industriels faits par l'Etat en vue de l'intensification de la production agricole (usines d'engrais artificiels), pour la rationalisation de la transformation des produits agricoles et pour la meilleure organisation du commerce agricole (abattoirs, établissements frigorifiques, élévateurs etc...), n'arrivent à satisfaire qu'une faible partie des besoins existants.

La crise mondiale, qui revêt un caractère avant tout agricole, est ressentie avec une âpreté toute spéciale par l'agriculture polonaise, étant donné qu'y interviennent encore des phénomènes complémentaires très graves et notamment[1] :

1. Z. R. La lutte contre la crise agricole, *Przeglad Gospodarezy* (*La Revue Economique*), 1930, n° 6.

1° Le retard apporté à l'ébauche d'une politique de protection agricole;

2° La trop grande abondance de réserves de céréales (due à la bonne récolte, à l'ancienne politique d'exportation et de réserves de céréales faites par l'Etat);

3° Le fait que le seigle constitue l'objet essentiel de la production en Pologne. Pour ce produit n'existe qu'un marché extérieur relativement restreint. Ses prix sont, par ailleurs, d'une grande sensibilité, étant donné qu'ils sont influencés aussi bien par les prix du blé que par les prix des céréales servant à la nourriture des animaux;

4° L'intensification de l'exploitation agricole après la guerre qui avait augmenté, dans une forte mesure, la demande des fonds de roulement;

5° Le resserrement du marché de l'argent et la charge exagérée qui pèse sur l'agriculture en matière de crédit à court terme, fréquemment usuraire;

6° Les ventes massives faites immédiatement après la récolte dans le but de se procurer des fonds nécessaires pour couvrir les dépenses courantes;

7° La différence des prix entre les différentes parties du pays et les différents centres.

La crise actuelle a provoqué une insuffisance encore plus aiguë de fonds de roulement, ce qui se traduit par un pourcentage important des protêts des effets de commerce dans les régions agricoles ainsi que par l'augmentation du montant des sommes impayées à titre d'annuités dans les établissements de crédit à long terme.

C) **Besoins de crédit de la part de l'agriculture polonaise.** — Essayons maintenant de déduire quels sont, de la part de l'agriculture polonaise, les besoins de crédit que font apparaître aussi bien sa structure que les conditions de son développement pendant les dernières années.

Ces besoins peuvent être traités à trois points de vue. Ce sont, en premier lieu, les crédits à long terme dont l'agriculture ressent la nécessité pour les divers investissements agricoles, les améliorations, les défrichements, la colonisation intérieure et pour l'achat de terres. Ce sont, en second lieu, les crédits à terme moyen en vue de certains investissements agricoles dont la période d'amortissement est plus courte et

dans le but de consolider certains engagements à court terme trop onéreux. Ce sont finalement les crédits à court terme destinés à compléter les fonds de roulement.

Une des tâches les plus importantes qui s'impose à l'agriculture est celle de l'amélioration des terres, tâche qui présente un intérêt d'autant plus grand que les paysans ressentent une « disette » aiguë de terres et que d'énormes superficies, impropres aujourd'hui à l'agriculture, pourraient constituer un réservoir considérable susceptible d'obvier à cette pénurie[1].

Les ressources qu'il serait indispensable de consacrer à cette fin seraient extrêmement élevées. Pour s'en faire une idée, il suffit de dire que 18 millions d'ha. environ devraient être améliorés et que, pour l'assèchement seul, il faudrait environ 12 milliards de zl[1]. Il est évident qu'il est trop difficile pour la Pologne d'arriver, par ses propres moyens, à exécuter cette énorme tâche, bien que certains efforts dans cette voie aient déjà été faits. C'est uniquement avec le secours de capitaux étrangers que la Pologne pourrait accomplir au moins la partie la plus urgente de ce travail gigantesque.

Viennent ensuite les besoins de crédit à long terme pour l'achat de terres de la part des petits agriculteurs. En effet, le désir d'augmenter la superficie de ses terres est très vif chez le paysan polonais. Il y a là, d'une part, une nécessité vitale étant donné le nombre très élevé de petites exploitations agricoles ne possédant pas des dimensions rationnelles, et une conséquence, d'autre part, du profond amour de la terre. C'est ainsi que, déjà avant la guerre, la majeure partie des économies paysannes étaient converties en nouvelles terres. Le parcellement de grandes propriétés qui a lieu aussi bien spontanément qu'en vertu de la loi sur la réforme agraire, exige de grands capitaux que l'agriculture, appauvrie par la guerre, par les crises et ayant encore d'autres besoins d'investissements très urgents, n'est pas en état de fournir par ses propres moyens.

Les besoins de crédit pour l'achat de terres, bien qu'exis-

1. Pour que ce phénomène nous paraisse bien compréhensible, rappelons le fort morcellement de la propriété paysanne et l'augmentation très importante de la population par l'effet de la réduction de l'émigration et de l'accroissement naturel considérable.

2. Rapport de la Banque agricole d'Etat pour l'année 1928, p. 19. Ces chiffres nous paraissent un peu excessifs.

tant également dans l'ancienne partie prussienne, sont spécialement élevés dans les anciennes parties autrichienne et russe.

Sont en outre très considérables les besoins de crédit à long terme en vue d'investissements, de la part de l'agriculture aussi bien grande que petite. La guerre a occasionné des dommages élevés dont la réparation a exigé des dépenses très considérables. D'ailleurs, ces dégâts ne sont pas encore entièrement réparés, même à l'heure actuelle. On peut, d'autre part, constater une tendance très accentuée à l'intensification de la production dans la petite et moyenne agriculture et une augmentation du « standard of life » et de l'instruction générale des petits agriculteurs. Cela s'exprime par les divers investissements, la construction de demeures plus confortables et de bâtiments d'exploitation moins primitifs.

Les crédits à long terme fournis actuellement par les sociétés de crédit foncier, la Banque de l'économie nationale et la Banque foncière de Wilno (à la grande agriculture) et par la Banque agricole d'Etat (à la petite et moyenne agriculture) n'arrivent à satisfaire en réalité qu'une faible partie de la demande existante.

Il existe cependant de nombreux investissements agricoles pour lesquels les crédits à long terme proprement dits seraient superflus. En effet, ceux-ci sont accordés généralement pour une période de plusieurs dizaines d'années, tandis que certains investissements ayant un but productif s'amortissent en quelques années et les sommes recueillies, si elles ne servent aussitôt au remboursement, sont ensuite consommées ou utilisées en dépenses improductives. Pour ces investissements, il faudrait un crédit de deux à cinq ans, intermédiaire entre le crédit à long terme et le crédit à court terme.

La nécessité de ces crédits à terme moyen apparaît très urgente après la guerre pour un certain nombre de raisons.

Avant la guerre, ce genre de crédits était très peu connu en Pologne, ce qui s'explique par l'abondance relative de capitaux offerts aussi bien à court qu'à long terme et par la tendance naturelle qui existait chez les prêteurs à proroger les échéances. Après la guerre, les rapports se sont radicalement modifiés à ce point de vue. C'est ainsi que les crédits à long terme dont les sources dans le pays sont faibles et qui n'arrivaient de l'étranger que dans des proportions infimes, ont

diminué dans une très forte mesure. Ils sont devenus, d'autre part, très coûteux.

Par ailleurs, la nécessité des investissements agricoles, s'amortissant pendant une période relativement courte, est devenue très forte. En effet, le niveau de la technique agricole s'élève beaucoup. Les agriculteurs introduisent certaines cultures spéciales, culture maraîchère, fruitière, etc... et portent une grande attention à l'élevage. L'intensification s'exprime également par l'achat de machines agricoles plus perfectionnées. L'industrie laitière occupe une place de plus en plus considérable dans l'économie agricole.

Cette nécessité de l'intensification des méthodes de culture apparaît en ce moment plus urgente par suite de la crise agricole.

Les crédits à cette fin ne sont fournis que très insuffisamment par la Banque agricole d'Etat.

Les besoins de crédit à terme moyen prennent encore une autre forme : la consolidation de toutes sortes de dettes onéreuses à court terme. En effet, étant donné l'insuffisance de fonds de roulement ainsi que la nécessité parfois urgente de divers investissements, les agriculteurs se sont vus obligés de s'adresser au crédit à court terme le plus souvent très onéreux et même usuraire. Ces crédits sont généralement accordés sous forme d'effets de commerce qui, étant donné l'impossibilité de les solder à l'échéance, sont souvent prorogés plusieurs fois, de façon qu'ils sont devenus, en réalité, des crédits à terme moyen. Ils grèvent très lourdement l'agriculture et leur conversion en crédits à terme moyen est de toute urgence.

Quels sont les besoins de fonds de roulement de la part de l'agriculture polonaise ?

Ceux-ci présentent, d'une façon générale, un caractère différent de ceux de l'industrie et du commerce par suite des différences fondamentales qui existent entre l'organisation de la production industrielle et minière, d'une part, et celle de la production agricole, d'autre part.

En effet, le cycle de cette dernière est plus long et dure jusqu'à un an pour la production végétale qui constitue la base de toute la production agricole. En outre, les deux principales périodes de dépense ont lieu ici l'une après l'autre. Il existe alors un besoin très important de disponibilités. Etant donné l'insuffisance des fonds de roulement propres et le faible afflux de crédits, les agriculteurs sont amenés à vendre une partie de

leurs récoltes immédiatement après la moisson. Il est de tout intérêt pour l'agriculture d'éviter l'effondrement saisonnier des prix qui s'ensuit alors, danger particulièrement grave à l'heure actuelle où le manque de débouchés pèse sur les cours. La conservation des céréales, l'échelonnement des ventes, pendant toute l'année, exigent la mobilisation de ressources considérables et demandent un système spécial de crédit.

Le financement de la production et de la vente des produits végétaux demande ainsi des crédits dont les termes oscillent entre six et douze mois. La demande de crédits à échéance suffisamment longue se présente également pour de nombreux autres besoins qui apparaissent dans la production agricole. Le crédit commercial à court terme type, qui est celui à trois mois, n'est donc pas suffisant, lorsqu'il s'agit de compléter les fonds de roulement de l'agriculture.

En parlant de la demande de fonds de roulement de la part de l'agriculture, il est indispensable de faire une distinction entre les besoins de la grande et de la petite agriculture. Tandis que la première a besoin de fonds de roulement considérables aussi bien pour la main-d'œuvre que pour les différents autres frais (semences, engrais), la seconde n'a généralement besoin que de fonds de roulement peu élevés. En effet, la main-d'œuvre, de même que la plupart des autres besoins, sont satisfaits généralement par les ressources propres de l'exploitation, sans qu'il soit nécessaire d'engager des dépenses importantes en argent. Ces besoins en fonds de roulement de la part de la petite agriculture qui restent cependant plus élevés dans l'ancienne partie prussienne, tendent à s'accroître aujourd'hui dans tout le pays à la suite de l'intensification des méthodes de culture (cela ressort avant tout de l'augmentation considérable de la consommation des engrais artificiels au cours des dernières années).

Les besoins de crédit ne sont donc satisfaits que dans une faible mesure.

L'endettement de l'agriculture en Pologne est relativement peu élevé. D'après les évaluations faites par l'Union des Organisations agricoles polonaises, le montant des engagements à court terme qui grèvent les propriétés foncières au-dessus de 50 ha. était le suivant à la fin de 1925[1].

1. W. Borowski, *Le crédit agricole en Pologne*, p. 60 et 61.

Régions	*Charge par 1 ha.*	*Superficie de la propriété foncière au-dessus de 50 ha. en ha.*	*Montant de l'endettement*
Royaume du Congrès	Zl. 47	2.992.009	Zl. 137.334.423
Départements de l'Est	16	3.904.022	62.464.352
La Petite Pologne	68	1.924.631	130.874.908
Ancienne partie prussienne et la Silésie	85	1.746.467	148.449.695
	Zl. 56	10.497.129	Zl. 479.123.378

Si on y ajoute les engagements hypothécaires qui étaient à la même époque de zl. 55 par ha., on aura un total de 111 zl., soit plus de 12 dol., ce qui représente environ 1/7 du prix moyen d'un ha. qui est approximativement de 80 $[1]. Cet endettement ne présente donc qu'une fraction de celui d'avant-guerre.

Celui de la petite agriculture est encore beaucoup plus faible, surtout en ce qui concerne les dettes hypothécaires.

Bien que cette situation se soit considérablement modifiée à partir de 1925, l'endettement de l'agriculture reste toujours peu élevé. D'après les évaluations faites par la Banque agricole d'Etat, l'endettement de toute l'agriculture fut le suivant en automne 1930 (uniquement les crédits fournis par les établissements financiers)[2].

1. N. Borowski, *Le crédit agricole en Pologne*, pp. 60 et 61.

2. Rapport annuel de la Banque agricole d'Etat pour l'année 1930, pp. 10 et 11 et *Polska Gospodarcza*, 1930, n° 15. Ces évaluations furent établies par la Banque agricole d'Etat en automne de 1930 pour les besoins du ministère de l'Agriculture. Ce fut la réponse à l'enquête au sujet du crédit agricole, faite en vertu de la décision de la Conférence sur le crédit agricole qui eut lieu à Varsovie du 10 au 13 novembre 1930. Les chiffres mentionnés n'embrassent pas l'endettement de l'industrie agricole.

	En millions de zl.	*En millions de $*
Crédits à court terme octroyés par :		
Coopératives de crédit et leurs centrales fin[1]	240.1	27.0
Caisses d'épargne d'arrondissement[1]	25.0	2.8
Caisses de prêts et d'épargne des communes rurales[1]	6.0	0.7
Banques privées[1]	64.5	7.2
Banque de l'économie nationale	80.8	9.1
Banque agricole d'Etat	250.2	28.1
Banque de Pologne	270.0	30.8
Total	936.6	105.8
Crédits à long terme :		
Crédits hypothécaires en lettres de gage et obligations	915.5	102.9
Sociétés de crédit foncier	459.5	51.6
Banques hypothécaires privées	95.8	10.8
Banque de l'économie nationale	55.6	6.2
Banque agricole d'Etat	304.6	34.2
Crédits à long terme en espèces	384.2	43.2
Banque de l'économie nationale	42.4	4.8
Banque agricole d'Etat (fonds administrés : environ 100 millions de zl. de 4 à 10 ans, le reste de 10 à 41 ans)	341.8	38.4
Total des crédits à long terme	1.299.7	146.0
Total des crédits	2.236.3	251.8

L'endettement total de l'agriculture par 1 ha. de terres labourées est ainsi d'environ zl. 91,2, soit environ $ 10,2, l'endettement en crédits à long terme de zl. 53, soit $ 5,9.

On pourrait en conclure que ce faible endettement est un signe de l'état favorable de l'agriculture polonaise.

Or, nous voyons que la crise actuelle entrave le remboursement de ces faibles prêts. C'est ainsi que le paiement des annuités dans les institutions de crédit à long terme aussi bien que le remboursement des dettes à court terme, laisse beaucoup à désirer. Les conjonctures, moins bonnes pour l'agriculture, ont entraîné des difficultés financières et en conséquence un accroissement des protêts d'effets agricoles[2].

Les différentes institutions financières font preuve cependant de beaucoup de modération envers l'agriculture en la ménageant autant que possible. Ainsi des prorogations d'effets de commerce venus à échéance sont fréquemment consenties.

1. Crédits provenant des capitaux propres et des dépôts.
2. Voir tableau après la page 126.

Il y a lieu de souligner que les effets de la crise se font surtout sentir dans les grandes exploitations agricoles; par ailleurs, la petite agriculture, grâce à la modicité de ses besoins, résiste relativement mieux.

D) **Industrie et commerce agricoles.** — En parlant de l'agriculture et de ses besoins de crédit, il est nécessaire de mentionner également l'industrie agricole et le commerce des produits agricoles. La nécessité de l'industrialisation de l'agriculture, surtout de la petite, qui constitue le type le plus fréquent en Pologne, est très grande; elle se conçoit aussi bien pour des raisons relatives à l'économie nationale dans son ensemble (balance commerciale etc...) que pour des raisons spéciales à l'économie rurale.

En dehors de l'influence que le développement des industries agricoles aura sur l'intensification et l'amélioration qualitative de la production agricole, il permettra d'employer l'excédent de main-d'œuvre existant dans les campagnes.

L'industrie agricole en Pologne s'appuie avant tout sur les produits des grandes propriétés dont le degré d'intensification est plus élevé et arrive à assurer un approvisionnement de produits de même qualité.

Parmi les branches de l'industrie agricole qui sont relativement bien développées en Pologne, se trouvent l'industrie sucrière, la distillerie d'alcool et la brasserie. Leur puissance de production dépasse de beaucoup les possibilités de consommation du marché intérieur à l'heure actuelle. Elles souffrent toutes du manque de débouchés et de la concurrence qui se fait jour sur les principaux marchés d'exportation. Elles ont toutes besoin de nombreux investissements modernes pour abaisser leur prix de revient sur lequel se répercute également l'insuffisance des voies de communication. Elles ressentent aussi âprement le manque de fonds de roulement à bon marché. C'est l'industrie sucrière qui se trouve la mieux située à ce point de vue, profitant de nombreux crédits à long et à court terme, aussi bien à l'étranger que dans le pays même. Ses besoins de crédit, non satisfaits, restent malgré tout très élevés.

Par ailleurs, l'industrie de transformation des pommes de terre, l'industrie de préparation industrielle de la viande et la meunerie sont tout à fait insuffisantes. Leur développement est une nécessité urgente pour l'agriculture, étant donné

que la plupart des produits en question sont exportés à l'état brut, ce qui prive l'économie nationale d'une partie considérable des profits qui pourraient être réalisés de cette manière[1].

Il en serait de même de l'essor de l'industrie laitière qui serait un facteur de première importance pour l'augmentation du rendement des petites exploitations. Cette industrie, sous l'aspect coopératif, se développe toujours davantage dans les dernières années, bien qu'elle souffre de l'insuffisance de ressources pour l'achat de son outillage ainsi que pour le renforcement de ses fonds de roulement.

L'industrie des conserves et les autres industries agricoles ne sont qu'amorcées.

D'une façon générale, l'industrie agricole, dans son ensemble, est la mieux outillée et se trouve au niveau de développement le plus élevé dans les départements de l'ouest. L'industrie agricole des autres régions du pays demanderait des investissements considérables pour la modernisation de l'outillage.

De même, le commerce agricole se trouve dans un état d'organisation peu avancé. Il existe avant tout une surabondance d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur à l'intérieur du pays, d'une part, et l'exportateur, d'autre part, ce qui entraîne le renchérissement des denrées et prive l'agriculture d'une partie considérable de ses bénéfices. C'est ainsi que la différence entre les prix sur les lieux de production et entre ceux qui sont pratiqués sur les marchés essentiels est parfois très élevée[2].

1. A titre d'indication, mentionnons les chiffres des besoins de créditspour les investissements de l'industrie agricole donnés par W. Borowski (W. Borowski *Le crédit agricole en Pologne*, Varsovie, 1927). L'industrie sucrière, 8.250.000 $ l'industrie de l'amidon, 1.325.000 $, l'industrie de transformation de la viande 8.500.000 $, houblonneries, 520.000 $, moulins et élévateurs, 3.500.000 $ Ces chiffres nous paraissent beaucoup trop faibles.

2. Notons les fortes différences qui existent entre les prix payés aux producteurs agricoles dans les différentes localités. Pour s'en faire une idée, prenons les moyennes des prix de quelques produits agricoles payés en 1929 sur place aux producteurs agricoles dans les divers départements (en zl.).

	Prix le plus élevé	*Prix le plus bas*
Froment (1 q.)	44,95 (Cracovie)	39,07 (Wolynie)
Seigle (1 q.)	32,24 (Wilno)	25,46 (Wolynie)
Orge de brasserie (1 q.) .	34,68 (Silésie)	24,27 (Tarnopol)
Orge d'autres catégories (1 q.)	32,02 (Silésie)	25,04 (Bialystok)
Avoine (1 q.)	31,25 (Silésie)	23,54 (Tarnopol)
Sarrasin (1 q.)	38,06 (Varsovie)	27,56 (Nowogrodek)

Il faut souligner, d'autre part, le fait que le commerce d'exportation polonais traite rarement de façon directe avec les pays d'importation proprement dits, bien qu'une grande amélioration se fasse observer à ce point de vue. Il passe dans la majorité des cas par l'intermédiaire des grands centres internationaux, surtout allemands. Le commerce agricole manque également de la plupart des institutions et des aménagements (élévateurs, abattoirs, établissements frigorifiques, etc.) qui, faisant un triage des produits, les conservant, les standardisant etc., leur donnent ainsi, moyennant un léger supplément de travail, une augmentation considérable de valeur et la possibilité de trouver plus aisément des débouchés extérieurs. Cette dernière considération est la principale, bien qu'un réseau d'élévateurs, d'entrepôts, etc., serait également d'une grande utilité pour le commerce intérieur et pour l'agriculture. En effet, ce réseau constituerait en même temps la base d'un système de crédit agricole. C'est pourquoi jusqu'à présent les prix réalisés par la plus grande partie des produits polonais se tiennent considérablement en dessous des prix des marchés internationaux, faisant ainsi perdre à l'agriculture polonaise une grande partie de ses gains.

La crise actuelle, alors que les prix mondiaux sont déjà extrêmement bas et ne couvrent pas toujours le prix de revient, est venue aggraver énormément la situation.

Rappelons qu'un autre facteur d'une importance essen-

	Prix le plus élevé	*Prix le plus bos*
Pois (1 q.)	59,55 (Cracovie)	32,92 (Bialystok)
Pommes de terre (comestibles) (1 q.)	10,24 (Silésie)	4,97 (Tarnopol)
Pommes de terre (usage industriel) (1 q.)	7,74 (Wilno)	3,95 (Tarnopol)
Vaches laitières (par tête)	572 (Silésie)	311 (Wilno)

(*Annuaire statistique de l'Office central de statistique,* 1930, p. 295.)

Les prix du bétail sur les marchés des villes (moyenne mensuelle de 1929 par kg. du poids vif) :

	Prix le plus élevé	*Prix le plus bas*
Bœuf	1,68 (Czestochowa)	1,00 (Stanislawow)
Porc	2,71 (Lodz)	1,92 (Kolomyja)
Veau	2,04 (Cracovie)	1,00 (Wilno)
Mouton	1,49 (Bydgoszcz)	0,88 (Suwalki)

(*Annuaire statistique de l'Office central de statistique,* 1930.)

tielle pour l'obtention de prix suffisamment rémunérateurs, fait défaut, c'est l'existence de voies de communications suffisamment développées, surtout dans le centre et dans l'est du pays. Il en résulte que le coût du transport jusqu'aux centres de rassemblement des produits est très élevé, diminuant ainsi la marge des bénéfices.

§ 3.— Situation de l'industrie polonaise et ses besoins de crédit.

A) **Caractéristiques de l'industrie polonaise.** — En étudiant la carte économique du pays, nous apercevons avant tout que la plus grande partie de l'industrie, et surtout de l'industrie lourde et la presque totalité de l'industrie d'extraction, se trouvent dans le bassin de la Silésie, de Cracovie et de Dabrowa, dans l'angle sud-ouest. Dans le reste de la Pologne, en dehors de foyers assez compacts, dans les régions de Lodz, de Varsovie et de Kielce-Radom, l'industrie ne joue un certain rôle que dans les environs de quelques grandes villes[1]. Il faut néanmoins souligner le développement de l'industrie des produits alimentaires dans tout le pays et le niveau élevé de sa production dans l'ancienne partie prussienne. C'est donc, en définitive, en Silésie et dans le Royaume du Congrès que l'industrie est la plus développée[2]. Il existe cependant de très

1. D'après les données des caisses de malades et des bureaux de placement officiels, le nombre des personnes vivant du travail salarié était de 2.728.000 au 1er janvier 1930 (au 1er octobre 1929, 2.879.000). (*Annuaire statistique de l'Office central de statistique*, 1930, p. 297.)

2. Pour se faire une idée de la répartition de l'industrie dans les différentes régions économiques du pays, prenons le montant du chiffre d'affaires des entreprises industrielles, établi par le fisc, dans les circonscriptions des diverses Directions des Finances, pour l'année 1928 :

	En millions de zl.	*En pourcentages*
Varsovie (ville)	2.190.2	21.3 %
Katowice	1.624.1	16.6 %
Lodz	1.720.8	17.6 %
Kielce	734.2	7.5 %
Poznan	799.7	8.2 %
Cracovie	688.3	7.0 %
Total du pays	9.798.7	100.0 %

(*Annuaire statistique de l'Office central de statistique*, 1930.)

grandes différences entre ces deux foyers. Ces différences ont trait à l'importance des entreprises, à l'organisation et au caractère même de leur production.

Le bassin de la Silésie et de Dabrowa est le domaine de l'industrie minière, et surtout du charbon et du zinc, et de l'industrie métallurgique qui s'y trouve à un haut degré de développement. Ce sont généralement de très grandes entreprises appartenant à des groupements importants. Leurs méthodes d'organisation et de travail, ainsi que leur outillage sont généralement modernes, bien qu'il existe une différence à ce point de vue entre les entreprises de la Silésie et celles de l'ancienne partie russe. L'état de ces dernières est beaucoup plus arriéré, l'importance de leur production beaucoup plus faible et leur rendement moins élevé.

L'industrie du reste du pays est généralement entre les mains d'entreprises d'importance moindre ; le caractère de leur production, en dehors de l'industrie textile de la région de Lodz et de celle de Biala-Bielsk et de l'industrie du pétrole, se distingue par sa grande diversification. Les capitaux engagés sont plus faibles, les méthodes d'organisation et de travail ainsi que l'outillage y sont à un niveau moins élevé[1].

Un trait est cependant commun à toute l'industrie, c'est qu'elle n'était pas adaptée aux besoins de la Pologne actuelle, au moment de son unification. C'est ainsi que l'industrie de l'ancien Royaume du Congrès était organisée en vue du débouché russe, tandis que l'industrie silésienne avait pour cliente principalement la partie de cette province actuellement allemande et les autres régions de l'Allemagne.

Les difficultés qui existent pour reconquérir les anciens marchés obligent l'industrie à s'adresser toujours davantage au marché intérieur dont les possibilités latentes d'absorption sont énormes. A l'heure actuelle cependant la capacité de production dépasse largement les besoins du pays (particulièrement en ce qui concerne l'industrie textile, l'industrie du sucre, l'industrie d'extraction et l'industrie métallurgique). Bien que beaucoup ait déjà été fait dans cette voie, on n'est pas encore arrivé (surtout l'industrie textile et l'industrie du charbon) à adapter la production au caractère de la demande polonaise. C'est ainsi qu'on est obligé de s'adresser à l'étranger, en ce qui concerne certains produits industriels les plus im-

1. Voir tableau page 65.

Répartition des établissements industriels d'après le nombre des ouvriers occupés en 1928.

Industries (e établissements) (o = ouvriers)	*Total*	*Entreprises d'après le nombre d'ouvriers.*									
		Jusq. 5	5 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1.000 à 5.000	*Au-d. de* 5.000
Total e	27.846	10.059	7.335	4.202	3.411	1.321	726	460	185	141	6
Total o	980.731	23.057	45.365	52.813	96.629	87.261	97.925	141.846	129.281	267.800	38.754
Mines e	608	108	102	130	91	41	25	32	18	59	2
Mines o	150.744	260	638	1.607	2.781	2.693	3.551	10.234	13.754	104.001	11.225
Métallurgie e	44	—	—	—	—	2	4	6	11	20	1
Métallurgie o	64.467	—	—	—	—	121	628	2.489	7.949	48.068	5.212
Mécanique et électrotechique e	2.508	245	792	586	447	217	109	79	21	12	—
Mécanique et électrotechique o	117.859	832	5.147	7.885	12.863	15.051	14.414	24.662	14.776	22.229	—
Chimique e	1.021	375	246	135	111	59	45	38	9	2	1
Chimique o	47.678	1.011	1.674	1.890	3.441	4.036	6.211	11.365	6.013	6.472	5.565
Textile e	2.610	458	801	431	416	217	141	82	32	30	2
Textile o	189.099	1.405	5.085	5.683	12.182	14.906	19.589	25.564	22.410	65.523	16.782
Alimentaire e	9.521	6.706	1.595	612	363	107	28	42	58	10	—
Alimentaire o	118.061	13.367	10.127	7.948	9.926	7.001	3.721	14.575	39.805	11.591	—

(*Annuaire statistique de l'Office central de statistique*, 1930, p. 94-97.)

portants; les entreprises polonaises doivent donc subir la concurrence très âpre des autres pays.

Il faut noter toutefois que la Pologne possède des conditions excellentes pour le développement de son industrie, une bonne main-d'œuvre, nombreuse et bon marché, des combustibles abondants, ainsi qu'un grand nombre de matières premières parmi les plus nécessaires. Elle possède en outre un très large débouché intérieur qui pourra absorber toute la production de l'industrie, lorsque dans l'avenir les conditions économiques seront stabilisées. Les mesures de protection douanière prises par le Gouvernement, surtout après la guerre douanière de 1925 avec l'Allemagne, agissent dans le même sens de l'élargissement du marché national pour l'industrie polonaise. Ces mesures s'efforcent, d'ailleurs, de prendre le caractère d'un plan méthodique de protection de la production nationale.

D'après leur importance, les capitaux engagés dans les principaux groupes de l'industrie (le capital social des sociétés anonymes nationales seules) furent les suivants à la fin de 1929[1] : industrie d'extraction, 512,2 millions de zl. (20,3 % du total des capitaux engagés dans les entreprises sous forme de sociétés par actions) ; industrie mécanique et électro-technique, 245,8 millions de zl. (9,8 %); industrie métallurgique : 434,9 millions de zl. (17,3 %) ; industrie textile : 411,4 millions de zl. (16,3 %); industrie d'alimentation : 284,9 millions de zl. (11,3 %), industrie chimique : 194,6 millions de zl. (7,7 %).

Les conditions d'après-guerre ont provoqué la naissance de toute une série d'industries nouvelles et pour les autres, le développement de celles qui ont paru nécessaires, soit pour la bonne marche de l'économie nationale, soit pour assurer la défense nationale. La première place parmi toutes ces industries appartient à l'heure actuelle à l'industrie chimique dont l'essor est remarquable.

B) **Evolution d'après-guerre et besoins de crédit.** — Il est nécessaire de remarquer que l'industrie du Royaume du Congrès, dont la rentabilité était très élevée, se procurait, avant la guerre, la plus grande partie des capitaux nécessaires pour les investissements, par voie d'émission d'actions. Elle complétait ses fonds de roulement par des crédits obtenus

1. *Annuaire statistique de l'Office central de statistique,* 1930, p. 59.

auprès des banques. Elle obtenait également d'importants crédits directement de l'étranger, étant donné que, pour une grande partie, l'industrie polonaise était soutenue par une forte participation du capital étranger. De même en Haute-Silésie, l'industrie se trouvant entre des mains allemandes, fut financée de la même manière que le reste de l'industrie allemande.

Pendant la guerre, la situation de l'industrie des deux parties du pays ne fut pas identique. En effet, tandis que l'expansion en Haute-Silésie, indispensable pour les besoins de la guerre, fut très forte, l'industrie du Royaume du Congrès avait presque complètement périclité. Elle connut par contre une grande prospérité lors de l'inflation, ce qui lui a permis de se reconstituer en grande partie et d'accroître considérablement sa puissance de production. Cette reconstitution revêtait cependant souvent un caractère chaotique, mal adapté aux besoins réels du nouvel organisme économique.

La période qui avait immédiatement suivi la guerre ainsi que la période de l'inflation eurent une profonde répercussion sur l'état de toute l'industrie. Celle-ci, d'autre part, pendant cette même période, se nationalisa. C'est ainsi qu'une grande partie des entreprises qui étaient antérieurement entre des mains étrangères changèrent de maîtres, soit par l'effet de dispositions légales particulières, soit par le passage d'une grande partie des actions entre des mains polonaises. C'est de cette façon que fut éliminé surtout le capital allemand. Par ailleurs, il s'est produit un afflux important de capitaux étrangers et surtout de capitaux français et belges vers l'industrie de la Haute-Silésie et vers l'industrie du pétrole.

Les défauts de l'expansion trop rapide de l'industrie pendant l'inflation apparurent dès que celle-ci fut terminée. C'est surtout le manque de fonds de roulement qui s'est révélé le plus *catastrophique*. Cette insuffisance est devenue encore plus aiguë avec la crise qui suivit la stabilisation.

La situation de l'industrie connut cependant une nouvelle amélioration lors de la crise de la monnaie et pendant la période de prospérité qui commence avec la seconde moitié de 1926. Les besoins d'investissements et de renouvellement de l'outillage sont néanmoins très importants et les entreprises y emploient une grande partie de leurs ressources propres et des crédits à court terme qu'elles peuvent obtenir.

La production augmentant à vive allure et la consommation ne pouvant pas suivre, un fort décalage s'ensuivit. Celui-ci est devenu encore plus important à partir de 1929 où la crise agricole aiguë s'est déclenchée.

Il faut également souligner l'apparition des méthodes de financement de la consommation à l'aide de crédits suffisamment abondants et longs. Tout en étant arrivée à ranimer celle-ci par ce procédé artificiel pendant un certain temps, l'industrie a finalement ressenti le contre-coup de cette façon d'agir. C'est ainsi qu'une grande partie des ressources de l'industrie se sont trouvées immobilisées provoquant une forte pénurie des fonds de roulement et amenant de fortes pertes lorsque arriva la crise.

C) **Industrie du bois**. — En parlant des différentes branches de l'économie nationale il ne faut pas omettre une branche qui tient une place intermédiaire entre l'agriculture et l'industrie et qui joue un grand rôle dans le commerce d'exportation, à savoir l'industrie et le commerce du bois et des produits du bois. La Pologne possède de grandes possibilités à ce point de vue. Mais la façon dont le problème du bois est actuellement traité comporte d'énormes imperfections dans ce pays. C'est ainsi que le bois brut et semi-manufacturé est surtout expédié à l'étranger. L'importance de cette exportation diminue continuellement dans la balance commerciale (voir le tableau suivant[1]) :

	Exportation du bois pendant les années :							
	1927	1928	1929	1930	1927	1928	1929	1930
	En millions de zlotys.				*En pourcentages.*			
Bois brut	256.2	226.2	169.1	91.4	40.3	38.3	35	26.2
Bois semi manufacturé	337.9	317.4	254.1	211.4	53.2	53.8	52.8	60.7
Produits finis	39.6	45.1	57.1	43.5	6.2	7.6	11.8	12.5
Vannerie.....	1.3	0.9	1.6	1.9	0.3	0.3	0.4	0.6
Total	635.0	590.0	481.9	348.2	100	100	100	100
% par rapport au montant total de l'exportation	25,3 %	23,5 %	17,1 %	14,3 %				

1. *Annuaires de statistique de l'Office central de statistique* et *Informations statistiques de l'Office central de statistique*, 1931, fasc. 2.

La diminution de l'exportation du bois polonais pendant les dernières années s'explique par la concurrence toujours plus âpre de la Russie qui entraîne la diminution des achats en Pologne de la part de certains marchés qui ont pour elle une très grande importance, surtout de l'Allemagne. La crise actuelle exerce également une grande influence sur la situation de cette branche. Comme causes d'ordre intérieur, il faut considérer également le manque de fonds de roulement dont souffrent le commerce et l'industrie du bois ainsi que l'insuffisance de bonnes voies de communication terrestres et de cours d'eau aménagés qui provoquent un renchérissement du produit.

§ 4. — Situation du commerce polonais et ses besoins de crédit.

De même que pour les autres branches de l'économie nationale, le partage de la Pologne en trois parties appartenant à trois organismes économiques différents eut une profonde répercussion sur toute l'organisation du commerce. D'une façon générale, la Pologne d'avant-guerre ne possédait pas d'appareil commercial bien solide ni de relations commerciales directes avec les grands marchés étrangers. Comme nous l'avons déjà vu à d'autres occasions, l'économie nationale écoulait sa production et achetait les produits qui lui étaient nécessaires, en grande partie dans chacun des pays copartageants.

En effet, les organismes commerciaux particuliers à chacune des trois parties du pays étaient adaptés au marché auquel celles-ci étaient rattachées. Les rapports avec l'étranger étaient très limités, chaque partie de la Pologne se servant pour ceux-ci de l'appareil commercial du pays copartageant intéressé. Le seul appareil commercial plus ou moins développé et qui entretenait des relations suivies avec l'étranger était celui du Royaume du Congrès. Il faut cependant dire que même ici les relations avec les marchés étrangers n'avaient pas un caractère direct, le commerce faisant aussi bien les opérations d'importation que d'exportation par l'intermédiaire surtout des grands centres de commerce allemands.

Un autre fait qui caractérise le commerce de toutes les parties du pays, c'est l'absence du grand commerce et la surabondance du moyen et très petit commerce et des intermédiaires en général[1]. Il résulte de cet état de choses que le coût des produits pour la consommation s'en trouve augmenté, en même temps que sont réduits les bénéfices des producteurs. Le commerce coopératif, bien que se développant d'une façon importante, n'est pas encore arrivé à jouer un rôle considérable.

L'insuffisance de l'appareil commercial propre comporte notamment le défaut d'organismes propres à favoriser le développement des relations avec l'étranger, ainsi que d'entreprises de manutention et de standardisation des produits. Ces derniers, se dirigeant à l'étranger, surtout vers l'Allemagne, à l'état non épuré, ne s'écoulent qu'à des prix considérablement inférieurs aux prix mondiaux. C'est à l'étranger que les produits polonais sont standardisés et épurés, ce qui relève leur valeur marchande. Il en est ainsi surtout en ce qui concerne les produits agricoles[2].

Rappelons ici encore un facteur qui rend difficile la tâche du commerce, augmentant en même temps les prix des produits: c'est l'insuffisance de voies de communication appropriées.

Etant donné l'insuffisance de capitaux dans le commerce privé à l'heure actuelle, c'est l'Etat qui, surtout à partir de 1926, agit beaucoup pour arriver à la rationalisation du

1. Nombre et chiffre d'affaires des entreprises commerciales*a*) d'après les catégories de patentes industrielles en 1928 :

	Nombre des entreprises	*Montant total du chiffre d'affaires en millions de zl.*	*Montant du chiffre d'aff. par entreprise en milliers de zl.*
Total	446.247	15.080	34
Catégorie I.....	1.076	2.350	2.184
— II.....	35.569	6.179	174
— III.....	219.032	4.942	23
— IV.....	190.570	1.609	8

(*Annuaire statistique de l'Office central de statistique*, 1930, p. 258.)

Nous voyons donc nettement que c'est la très petite et moyenne entreprise commerciale qui est en très forte majorité. Par ailleurs, aussi bien le total du chiffre d'affaires annuel de celles-ci que le chiffre d'affaires par entreprise, est très faible.

a) Entreprises commerciales faisant le commerce de marchandises, institutions financières, institutions d'assurance, entreprises de commission, de transport et autres entreprises faisant du commerce.

2. Une grande amélioration se fait voir à ce sujet dans ces dernières années.

commerce polonais. C'est l'Etat qui crée des entreprises de manutention et de conservation des produits, qui prend des mesures législatives pour la standardisation des produits destinés aux marchés étrangers, qui favorise et crée même seul des institutions pour le commerce avec l'étranger, etc. C'est dans le même but de favoriser le commerce national que le Gouvernement a créé et développe continuellement le nouveau port maritime de Gdyna ainsi que la marine marchande.

Pourtant, les mesures prises pour l'assainissement et la rationalisation du commerce extérieur ne sont pas encore suffisantes; l'insuffisance de capitaux dont il souffre se répercute d'une façon funeste sur l'état des relations commerciales avec l'étranger, de même que sur sa puissance de pénétration sur les marchés étrangers. La pénurie de fonds de roulement du commerce d'exportation et la cherté du crédit ne lui permettent pas d'adopter une politique active d'expansion. Il en résulte qu'il n'est pas en état de concurrencer les produits des pays possédant des ressources de crédit plus importantes, surtout dans les cas où il faudrait disposer de crédit commercial à terme suffisamment long.

La conséquence de cet état de choses est le renforcement de la concurrence des produits étrangers sur le marché national, et ceci malgré l'existence d'une protection douanière et les prix plus bas des produits polonais. En effet, souffrant de la cherté du crédit à l'intérieur, le commerce polonais trouve un avantage à faire venir des produits de l'étranger, à condition d'obtenir des crédits suffisamment longs. C'est à cela qu'ont recours les exportateurs étrangers faisant ainsi le « dumping du crédit ».

Un autre fait qui est, lui aussi, pour beaucoup dans le phénomène de la pénurie en fonds de roulement dont souffre le commerce, c'est l'usage pratiqué sur une grande échelle du financement du commerce non pas par la voie directe, mais seulement par l'intermédiaire des entreprises industrielles qui, elles, fournissent aux commerçants des crédits en marchandises. Ce procédé, sans parler de l'inconvénient qui en résulte pour le commerce qui a également besoin de crédits en espèces, met celui-ci dans un état de dépendance trop grande vis-à-vis de l'industrie. Cette dernière pousse très souvent la production au-dessus des besoins du marché et, étant forcée ainsi d'écouler ses stocks, exerce une pression sur le commerce par sa politique de crédits en marchandises

à terme plus long. Le marché n'étant pas adapté à l'absorption de toute cette production, malgré le stimulant donné à la consommation, c'est le commerce qui, en fin de compte, se trouve détenteur de marchandises invendues et en face d'échéances qu'il n'arrive pas à régler. Finalement, les difficultés du commerce se répercutent sur la situation de l'industrie.

La différence énorme qui existe entre la structure économique d'un pays comme l'Angleterre, par exemple, et celle de la Pologne est un argument qu'on oppose aux raisons qu'invoquent les défenseurs d'une politique de financement direct du commerce, politique qui se pratique en Angleterre. C'est ainsi que, tandis que la production polonaise est destinée en grande partie au marché intérieur, l'Angleterre base sa production essentiellement sur les débouchés étrangers. C'est le commerce qui joue un rôle énorme dans la conquête de ses différents marchés. D'autres raisons que font valoir les défenseurs du système de financement indirect du commerce par l'industrie, sont la faible culture, l'absence d'organisation rationnelle et le faible développement du commerce polonais, en comparaison avec le commerce anglais. On souligne également le rôle du commerce national qui, surtout en matière de céréales, consiste à augmenter la chaîne des intermédiaires et à renchérir le prix du produit[1].

Quoi qu'il en soit, on ne peut pas nier cependant le rôle important que joue le commerce national aussi bien dans les relations intérieures que dans les relations extérieures, où il est arrivé à des résultats très appréciables, malgré des conditions difficiles de travail. La nécessité qui existe ainsi de procurer des crédits directs suffisants au commerce, pour lui permettre une expansion adéquate, est donc bien évidente.

En effet, l'inflation a fait apparaître, grâce à la vitesse de la circulation et des affaires, l'illusion d'une grande abondance de capitaux de roulement. Leur pénurie réelle, conséquence de la guerre et du ralentissement considérable du mouvement des affaires, n'est apparue vraiment que lorsque l'inflation se termina.

Le mouvement des affaires s'étant ralenti à ce moment, la crise consécutive à la stabilisation survint, augmentant encore le marasme. Ajoutons, d'autre part, la politique fis-

1. Stan. Pszczolkowski, *Les crédits étrangers et leur rôle dans la politique du crédit polonais*, Varsovie, 1927, p. 56-62.

cale du gouvernement, spécialement défavorable au commerce.

Cette pénurie de fonds, est devenue d'une grande acuité par suite encore de ce que, pendant l'inflation, nombre d'entreprises furent créées qui ne possédaient pas de bases saines. Elles ne pouvaient exister que dans les conditions anormales où elles avaient pris naissance. Ces entreprises n'ont pas voulu, bien évidemment, disparaître immédiatement à la fin de l'inflation et faisaient de grands efforts pour se maintenir.

La politique de crédit qu'on suivit à l'égard du commerce n'a pas non plus favorisé la reconstitution de ses réserves.

Malgré la reprise des affaires qui dura jusqu'à la fin de 1928, le commerce n'est pas arrivé à reconstituer ses fonds de roulement; en l'absence de crédits directs, bon marché et suffisants, il fut obligé de se procurer les crédits nécessaires sur le marché libre où le coût de l'argent était extrêmement élevé. Le commerce a dû entreprendre en même temps le financement de la consommation nationale sur une large échelle, en corrélation avec la politique de crédit de l'industrie. Cette dernière, ayant augmenté sa production, faisait effort pour se débarrasser de ses stocks.

Le commerce a essayé alors de se procurer les fonds de roulement nécessaires à l'aide des crédits en marchandises obtenus auprès de l'industrie, crédits dont le terme devenait toujours plus long. Mais il en fut empêché aussi bien par la politique de l'industrie tendant à limiter ce procédé, que par le ralentissement de la consommation.

Etant donné l'épuisement de ses ressources et le coût très élevé du crédit, la situation du commerce empire chaque année et la crise actuelle s'est répercutée sur elle d'une façon très grave. Cette répercussion est d'autant plus forte qu'étant donnée sa grande insolvabilité, à l'heure actuelle, les crédits de la part de l'industrie se sont presque totalement arrêtés, les opérations se réglant, en partie au comptant.

Ce qui augmente encore les besoins de fonds de roulement de la part du commerce des produits agricoles et qui tient à la structure même de l'agriculture, c'est le fait que la majeure partie des transactions s'opère au comptant.

§ 5. — Situation et besoins de crédit de l'artisanat et de la petite industrie

L'artisanat et la petite industrie tiennent une place à part dans l'économie polonaise. Leur importance est grande, ce qui démontre le nombre très élevé des petites entreprises occupant moins de 10 ouvriers et celui de très petits revenus[1]. Le chiffre le plus important de ces établissements se rencontre dans l'industrie textile, dans celle du vêtement, dans celle du cuir, dans celle de l'alimentation etc...

Leur situation, à de faibles exceptions près, est très désavantageuse à l'heure actuelle. En effet, l'artisanat subit une âpre concurrence, non seulement de la part de l'industrie et du commerce national, mais encore de l'industrie étrangère.

Pour lutter contre celle-ci, l'artisanat aurait besoin d'introduire des méthodes de travail plus modernes et plus intensives, d'appliquer une certaine mécanisation et un renouvellement des moyens de travail ainsi que l'association en coopératives de production, d'achat et de vente etc...

La crise actuelle, et surtout l'état précaire des petits agriculteurs, qui constituent une grande partie de la clientèle des artisans, a eu une répercussion néfaste sur la situation de ceux-ci, en l'empirant encore davantage. Les artisans souffrent cruellement de l'insuffisance de fonds de roulement qui furent convertis en prêts à la clientèle, actuellement hors d'état de les rembourser, ou bien consommés.

Pour procéder au relèvement de cette branche de l'économie, dont l'importance au point de vue politique, social et économique est officiellement reconnue, il faudrait non seulement des crédits à court terme qui renforceront les fonds de roulement mais également des crédits à moyen et long terme. Ceux-ci permettront la modernisation des moyens de travail des artisans et la création de coopératives munies d'importantes ressources, ce qui facilitera à ceux-ci la lutte contre la concurrence.

1. Voir tableau p. 65 et p 80.

Section II

SOURCES DE CREDIT

En face de besoins énormes que nous avons aperçus dans le chapitre précédent, quelles furent les sources de crédit dont disposa l'économie nationale.

En parlant des sources de crédit, il faut d'abord distinguer, d'une part, l'épargne intérieure proprement dite, c'est-à-dire la mise en réserve des ressources monétaires sous une forme quelconque et prêtes à être employées soit dans un but de consommation immédiate, soit dans un but productif, et, d'autre part, les ressources provenant de l'étranger et arrivant dans le pays, soit sous forme de dépôts dans les institutions financières, soit sous forme de placements dans les entreprises nationales, soit comme capitaux des entreprises étrangères ayant leur siège social à l'étranger, destinés à l'activité en Pologne. Il est bien évident que les capitaux étrangers venant dans un pays peuvent avoir une influence profonde sur la formation de l'épargne à l'intérieur de celui-ci.

§ 1. — Epargne intérieure

Lorsque nous envisageons le problème de l'épargne intérieure, il est nécessaire de prendre en considération le fait de la grande diversité des formes sous lesquelles celle-ci peut se présenter. C'est ce qui rend difficile l'appréciation exacte de son montant. En effet, une partie considérable des capitaux est investie directement dans les exploitations et les entreprises où ils se sont formés, une autre partie est thésaurisée et n'apparaît pas de façon claire. Nous ne pouvons saisir que la partie de cette épargne qui n'est pas employée dans l'entreprise même, où elle s'est formée. Les capitaux n'apparaissent pour le bonheur des statisticiens que lorsqu'ils sont prêtés à d'autres entreprises, ou qu'un jeu d'écritures les fait apparaître dans les bilans de l'affaire même où ils sont investis[1].

1. Le marché financier. Conférence de M. Olivier Moreau-Noret faite à la Société des anciens élèves de l'Ecole libre des sciences politiques (*Les problèmes actuels du crédit,* Libr. Félix Alcan, 1930).

Les formes sous lesquelles se distingue la capitalisation intérieure en Pologne ne sont pas, d'une façon générale, aussi nombreuses que par exemple en Grande-Bretagne, en France, aux Etats-Unis, etc... Les deux formes suivantes de l'épargne monétaire des particuliers sont les plus fréquentes et en constituent la presque totalité : ce sont, d'une part, la thésaurisation et, d'autre part, les dépôts placés dans les différentes institutions financières. C'est, d'ailleurs, uniquement la seconde forme que la statistique fait apparaître.

Il faut cependant mentionner un phénomène qui joue un grand rôle dans le problème de l'épargne en Pologne et constitue sa particularité, c'est l'importance des réserves du Trésor et des institutions publiques, très considérable par rapport au total des réserves du pays.

Il existe deux facteurs qui, dans l'épargne monétaire des particuliers, sont d'une grande nocivité pour le développement de toute l'économie nationale. Ce sont d'une part, la thésaurisation exagérée, d'autre part, l'existence d'un marché non organisé du crédit qui détient des capitaux considérables.

La thésaurisation a toujours été très développée en Pologne, favorisée par toute une série de facteurs. Comme nous l'avons dit ailleurs, la moyenne et la petite entreprise constituent la base de l'économie polonaise. L'allure des opérations de ces entreprises est généralement lente et les transactions n'intéressent que l'acheteur et le vendeur, sans faire intervenir les institutions financières. Le règlement de la plus grande partie des transactions, surtout de celles qui concernent la petite agriculture, a lieu au comptant, et comme l'habitude du dépôt dans les institutions financières n'a pas encore pris racine, il va sans dire que les disponibilités sont en grande partie thésaurisées. Les paiements par chèque ou par virement sont relativement rares.

Il faut également souligner le faible développement de certaines formes de capitalisation qui, dans les pays à niveau élevé de culture économique, jouent un grand rôle pour l'accumulation de l'épargne[1]. Le faible développement de l'enseignement et de l'instruction, l'existence d'un grand nombre d'illettrés, surtout à la campagne, amenant la méfiance envers

1. Par exemple les différents types d'assurances sur la vie, etc., les placements en valeurs mobilières, etc.

les autres formes de placement que celle du bas de laine, ne sont pas non plus sans influence sur le phénomène de la forte thésaurisation.

Il s'y ajoutait le faible développement du réseau d'institutions financières privées et leur importance relativement peu considérable. Il est vrai qu'il existait un système assez développé de caisses d'épargne et de coopératives de crédit. Cet appareil de crédit était assez bien adapté à l'accumulation de la petite épargne et disposait en réalité de sommes très importantes par rapport aux autres institutions financières. Il n'était pas cependant encore suffisamment développé et sa puissance de pénétration dans l'ancienne partie russe notamment était tout à fait insuffisante, surtout à la campagne.

Ajouté à cela le faible développement des voies de communications qui fait que les relations entre la campagne et la ville sont souvent impraticables en automne et au printemps, on aura dressé le tableau de la situation.

A tous les facteurs défavorables que nous venons d'énumérer, s'ajouta encore, après la guerre, l'insécurité et le manque de confiance envers toutes les formes de l'épargne monétaire.

L'inflation ne fut pas propice à la conservation de sommes disponibles un peu élevées en argent. Tous les fonds libres étaient convertis immédiatement en dépenses de consommation personnelle, en réserves de marchandises ou en investissements. Pour les mêmes raisons, la thésaurisation en monnaie nationale ainsi que le dépôt dans les institutions financières ne furent que très peu pratiqués. Les placements présentaient d'ailleurs exclusivement le caractère de dépôts à vue.

Malgré cela, il faut cependant noter que, par suite de la durée du cycle des opérations agricoles, la population rurale détenait des capitaux monétaires relativement importants en monnaie du pays, ce qui lui occasionna des pertes considérables. La thésaurisation en monnaies étrangères, presque exclusivement en dollars, avait considérablement augmenté et des capitaux élevés furent maintenus de cette manière sans emploi.

L'inflation terminée, en 1924, une certaine partie des sommes antérieurement thésaurisées fut remise aux institutions financières et placée en dépôt en monnaies étrangères

ou en zlotys. L'allure de l'accroissement des ressources des banques, à titre de dépôts, resta très vive jusqu'à la crise de 1925. La thésaurisation demeurait toutefois extrêmement élevée, étant donné le manque de pleine confiance envers les institutions financières privées, dont le réseau avait subi une énorme expansion pendant l'inflation, et à l'égard de la monnaie elle-même. Cette méfiance fut d'ailleurs en partie justifiée par la crise monétaire qui se produisit en 1925 et par la crise financière qui suivit, crises qui ébranlèrent la confiance à peine renaissante. D'autre part, l'appareil des institutions d'épargne, très actif avant 1914 (caisses d'épargne et coopératives de crédit), fut affaibli par la guerre et par l'inflation à laquelle son mécanisme n'était pas adapté. Sa puissance de rayonnement fut infime pendant les premières années qui suivirent l'inflation.

Instruite par cette dernière, la population augmente considérablement sa thésaurisation en monnaies étrangères dès que les premiers signes de la crise du zloty et des krachs de banques apparaissent en 1925. Une partie considérable des dépôts, aussi bien en monnaie nationale qu'en monnaies étrangères, est retirée des banques.

Cependant, la détente financière et la stabilité du cours du zloty, à partir de la seconde moitié de 1926, le renforcement très important des institutions financières, dont les méthodes de travail sont devenues plus prudentes, le développement considérable du réseau d'institutions de crédit à caractère social (Caisse postale d'épargne, caisses d'épargne, caisses de prêts et d'épargne des communes rurales, coopératives de crédit) dont la puissance financière et le rayonnement augmentent en même temps, tous ces facteurs favorisent la réduction importante du mouvement de thésaurisation. Celle-ci reste considérable malgré tout, influencée par des facteurs d'ordre psychologique provenant de l'inflation et des conséquences générales de la guerre. Bien que la thésaurisation en monnaie nationale soit élevée, celle en monnaie étrangère reste également importante; elle trouve encore un autre facteur d'encouragement dans la rémunération relativement faible qu'obtiennent les dépôts dans les institutions financières, par comparaison avec le taux d'intérêt qui règne sur le marché privé. La loi fixe, en effet, un taux maximum d'intérêt que les premières sont forcées de respecter tandis que le second

peut souvent l'esquiver. D'où l'abondance des capitaux privés qui vont s'employer en des opérations d'escompte[1].

Ainsi peut s'expliquer comment le développement des dépôts en banque n'a pas atteint les chiffres qu'on pourrait attendre.

D'autre part, les conditions dans lesquelles la vie économique de la Pologne se développe à partir du recouvrement de l'Indépendance ne sont pas non plus favorables à la constitution d'une épargne saine et abondante. C'est ainsi que l'insuffisance énorme de fonds de roulement, les dépenses qui durent être faites, pour la réparation des dommages de guerre, ne furent pas propices à la formation de fonds libres importants. D'autres facteurs tiennent à l'inflation, aux crises aiguës qui se produisent depuis la libération et sont dues, en partie, aux particularités du développement de l'économie nationale. La rentabilité diminuée de celle-ci, par suite aussi bien de conditions d'ordre conjecturel que d'ordre permanent ou structurel, les gains insuffisants des ouvriers et des employés dus aux mêmes causes[2], les besoins des paysans pour

1. Nous y reviendrons plus tard en détail.

2. Appointements des travailleurs intellectuels assurés obligatoirement dans les établissements d'assurance de travailleurs intellectuels (situation au 31 décembre 1928) :

	Etablissement d'assurance à Varsovie	*Etablissement d'assurance à Lwow*
Nombre des assurés	104.361	37.087
Pourcentage du nombre des assurés dont les appointements mensuels s'élevaient à :		
89.99 zl. et au-dessous	4.1 %	5.2 %
90.00 zl. -119.99 zl.	4.1 %	6.4 %
120.00 » -149.99 »	6.0 %	8.5 %
150.00 » -179.99 »	10.2 %	11.6 %
180.00 » -219.99 »	13.6 %	12.1 %
220.00 » -259.99 »	12.0 %	10.9 %
260.00 » -299.99 »	6.8 %	6.8 %
300.00 » -359.99 »	13.0 %	11.3 %
360.00 » -419.99 »	7.6 %	6.7 %
420.00 » -479.99 »	4.8 %	4.8 %
480.00 » -559.99 »	5.3 %	4.6 %
560.00 » -639.99 »	3.2 %	2.9 %
640.00 » -719.99 »	2.2 %	1.9 %
720.000 » et au-dessus	7.1 %	6.3 %

(*Annuaire statistique de l'Office central de statistique*, 1930, p. 322.)

La répartition du nombre des contribuables passibles de l'impôt sur les trai-

l'achat des terres, tels sont les facteurs principaux qui exercèrent une influence déprimante sur la formation de l'épargne monétaire s'exprimant en dépôts dans les institutions financières.

Malgré cela, le montant des dépôts et des comptes-courants créditeurs dans les institutions de crédit a subi une expansion prodigieuse, surtout à partir de 1926, comme nous le démontre le tableau ci-contre (en millions de zlotys[1]) :

tements, les pensions et les salaires, d'après l'échelle de revenus en 1928, donne les résultats suivants :

	Echelle de revenus annuels en zlotys.								
	2.500 à 3.000	3.000 à 5.200	5.200 à 7.200	7.200 à 12.000	12.000 à 20.000	20.000 à 30.000	30.000 à 40.000	40.000 et au-d.	*Total*
Nombre des contribuables	152.590	246.626	58.575	34.463	11.178	2.418	788	752	500.390
%	30.1 %	48.6 %	11.5 %	6.8 %	2.2 %		0.8 %		100.0 %
Montant de l'impôt en millions de zl. .	5.8	19.9	9.6	10.0	7.5	4.3	2.1	5.9	65.1
%	8.9 %	30.6 %	14.7 %	15.4 %	11.5 %	6.6 %	3.2 %	9.1 %	100.0 %

(*Annuaire statistique de l'Office central de Statistique*, 1930, p. 540.)

Les petits et les moyens traitements jusqu'à 7.200 zl. composent plus de 90 % du total. Le montant d'impôt qu'ils payent constitue un peu plus de 54 %. Les traitements jusqu'à 5.200 zl. 78.7 % et le montant d'impôt 39.5 %.

Mentionnons à titre d'exemple que le salaire hebdomadaire d'un ouvrier non qualifié fut en décembre 1929 de :

Zl. 41.25 à Varsovie (144,38 fr. français)
28.28 à Lodz (98,98 » »)
40.15 à Poznan (140,53 » »)
37.87 en Silésie (132,54 » »)

(*Annuaire Statistique de l'Office central de Statistique*, 1930, p. 316.)

1. *Annuaire de Statistique de l'Office central de Statistique*, 1930. Pour les années 1929 et 1930, *Informations statistiques de l'Office central de Statistique*, 1931, n° 7.

Dépôts dans les institutions financières à la fin de l'année (en millions de zl.)

Institutions	1925	1926	1927	1928	1929	1930
Total	**593.9**	**1.163.0**	**1.874.9**	**2.480.0**	**2.747.1**	**2.988.1**
Banque de Pologne *a*)	49.0	125.0	184.3	182.4	177.4	162.4
B. de l'économie nationale *b*)	77.2	218.6	315.7	351.4	254.9	238.2
Banque agricole d'Etat *b*)	4.9	10.9	34.8	54.4	70.9	70.0
Banques « communales » *c*)	8.2	18.0	27.0	40.6	52.0	66.1
Banques privées	260.0	458.9	650.3	832.4	907.5	979.6
Succursales des banques par actions étrangères	29.9	55.1	79.3	79.7	76.8	71.5
Caisse postale d'Epargne	65.0	128.8	200.9*d*	315.8*d*	383.6*d*	431.3*d*
Caisses d'épargne *e*)	62.1	94.0	221.0	358.7	446.4	582.1
Coopératives de crédit *f*)	35.6	83.0	159.3	261.9	374.1	381.2*g*
Caisse centrale des sociétés agricoles	1.1	0.7	2.3	2.7	3.5	5.7

a) Non compris les comptes de la Caisse centrale de l'Etat, des Caisses du Trésor, des bureaux de douane et du ministère des Finances.
b) Non compris les placements du Trésor.
c) Deux banques : la Banque polonaise « communale » à Varsovie et la Banque « communale » de crédit à Poznan.
d) Y compris les sommes dites « de la III^e valorisation ».
e) Municipales et d'arrondissement ainsi que les deux caisses d'épargne n'appartenant pas aux administrations autonomes territoriales.
f) Seulement les coopératives de crédit affiliées aux Unions de révision.
g) Données provisoires.

En étudiant les chiffres du tableau ci-dessus, nous nous apercevons que le rôle aussi bien des banques privées que des institutions financières à caractère social ou destinées spécialement à l'épargne (Caisse postale d'épargne, caises d'épargne, coopératives de crédit) devient d'une grande importance à partir de 1927. Ces dernières accusent à partir de 1928 une expansion remarquable, beaucoup plus forte que celle des autres institutions de crédit. Par ailleurs, les banques d'Etat (Banque de l'économie nationale et Banque agricole d'Etat) et la Banque de Pologne font ressortir, par contre, une certaine décadence.

Il faut également noter la diminution générale de l'allure de l'accroissement des dépôts, pendant les deux dernières années, ce qui s'explique par la gravité de la crise économique. En effet, étant donné l'insuffisance générale de fonds de roulement et l'absence d'aisance sur le marché monétaire, la crise se développe d'une façon particulière. De nombreuses entreprises se voient obligées de diminuer leurs avoirs en banques pour faire face aux besoins les plus pressants, la liquidation des stocks étant trop lente. On ne voit donc pas apparaître l'aisance monétaire caractéristique des lendemains de crises. Cela s'explique par le fait que tous les phénomènes sont affaiblis en Pologne par l'énorme insuffisance tant de capitaux libres que d'une formation adéquate d'épargne. La seule exception à ce sujet nous est fournie par les institutions sociales d'épargne, destinées avant tout aux petits épargnants. L'accroissement de leurs dépôts subit une hausse marquée pendant les années de crise.

Si maintenant nous étudions le caractère des dépôts dans les institutions financières, nous y voyons la grande prépondérance des dépôts à vue et des comptes-courants créditeurs sur les dépôts d'épargne proprement dits et sur les dépôts à terme, bien que ce phénomène tende à s'atténuer dans une sensible mesure.

L'augmentation des placements à caractère plus stable dans les banques pendant ces dernières années résulte du renforcement de la confiance envers les institutions financières et à l'égard de la monnaie. Ce phénomène se fait surtout sentir à la Caisse postale d'épargne, aux caisses d'épargne et aux coopératives de crédit où l'afflux de dépôts d'épargne est considérable. Ces institutions remplissent un rôle social et économique de première importance; elles font l'éducation du futur client des banques, popularisent l'emploi des chèques et agissent contre les tendances à la thésaurisation[1].

Il faut signaler toutefois un phénomène défavorable à l'ensemble de l'épargne monétaire nationale et à sa formation normale, c'est le caractère très instable des dépôts. Il suffit notamment qu'une baisse passagère de quelques points attei-

1. Le rapport de l'Union centrale de l'industrie, mines, commerce et finances polonais pour l'année 1929, p. 9, *Przeglad gospodarczy* (*Revue économique*), 1930, n° 10.

gne le cours de la monnaie[1] ou qu'un bruit se répande sur la situation critique d'une banque (sans parler des facteurs d'ordre politique), pour qu'un certain état d'inquiétude s'ensuive accompagné de retraits de dépôts et d'un accroissement de la thésaurisation.

Etant donné ce caractère des dépôts et l'importance relativement faible des dépôts à terme, les institutions financières sont obligées de garder continuellement une forte encaisse ainsi que d'employer leurs ressources d'une façon très circonspecte et à des placements pouvant être facilement liquidés.

Si, par ailleurs, les disponibilités existant dans le pays et prêtes à s'employer dans des opérations de crédit à court terme, sont relativement importantes, les sources du crédit à long terme sont tout à fait faibles. La plupart de celles-ci sont déjà épuisées et la formation de nouveaux capitaux pouvant s'employer dans ces opérations, est rendue difficile par la situation précaire de l'économie nationale.

Le marché des capitaux en Pologne ne fut jamais suffisamment large. Il y manquait d'abord le développement d'une classe moyenne comme il en existe une en France, en Allemagne etc..., et qui comprend les petits rentiers assez aisés[2].

1. Comme cela s'est passé en automne 1930. Par suite d'une demande passagère des billets en $, le cours du $ a augmenté de quelques points, une petite panique se produisit, qui s'est traduite par des achats considérables de dollars, par leur thésaurisation ainsi que par des retraits de dépôts.

2. Répartition du nombre des contribuables sujets à l'impôt sur le revenu, d'après l'échelle de revenus en 1928 :

Echelle de revenus annuels en zl.	*Nombre des contribuables*	%	*Montant de l'impôt en millions de zl.*	%
1.500- 2.600	291.700	51.9 %	13.8	4.5 %
2.600- 3.800	120.974	21.5 %	15.6	5.1 %
3.800- 5.200	32.629	5.8 %	9.9	3.2 %
5.200- 7.200	39.441	7.0 %	9.6	3.2 %
7.200-12.000	41.317	7.3 %	20.5	6.7 %
12.000-20.000	19.398	3.4 %	21.1	6.9 %
20.000-30.000	7.797		17.1	5.6 %
30.000-40.000	3.408		12.7	4.1 %
40.000-60.000	2.813	3.1 %	17.8	5.5 %
60.000-80.000	1.051		11.2	3.7 %
80.000 et au-dessus	1.837		156.6	51.3 %
Total	562.365	100.0 %	305.9	100.0 %

(Données de l'*Annuaire statistique de l'Office central de statistique*, 1930, p. 540.)

Ce sont surtout les très petits revenus qui prévalent. Le nombre des titulaires

D'autre part, l'habitude des placements en titres était peu connue.

L'activité économique relativement faible, les grands besoins en fonds de roulement qui s'accusèrent à partir du début du XX^e siècle avec l'industrialisation du pays, ne permirent pas, d'ailleurs, un développement suffisant du crédit à long terme avant la guerre. Celui-ci s'y basait, pour une part appréciable, sur des ressources étrangères. Par ailleurs, un montant très élevé de capitaux privés, difficile à préciser, s'employait en opérations de crédit hypothécaire faites directement.

Les capitaux accumulés par les caisses d'épargne et les coopératives de crédit constituaient avant la guerre une autre source de crédit à long terme. Grâce au caractère de leurs dépôts, ces institutions pouvaient alors employer une grande partie de leurs capitaux en opérations de crédit hypothécaire en espèces.

L'inflation détruisit une grande partie de ces capitaux. Des dettes nombreuses furent alors remboursées en monnaie dépréciée. La revalorisation n'a restitué aux prêteurs qu'une faible partie de la valeur réelle de ces capitaux. C'est ainsi que la classe des petits rentiers, déjà assez peu nombreuse, a cessé d'exister. Par ailleurs, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, la formation de nouveaux capitaux monétaires destinés à être utilisés en placements à long terme, s'est considérablement ralentie, les capitaux disponibles allant s'employer pour compléter les fonds de roulement et dans des opérations de crédit à court terme plus rémunératrices et finalement en investissements.

Les dépôts à vue et les soldes créditeurs des comptes-courants ayant un caractère de réserves de caisse constituent actuellement une grande partie des dépôts dans les institutions financières. Vu cette nature, ces ressources ne peuvent servir qu'en faible partie à l'organisation du crédit à long terme.

Les caisses d'épargne et les coopératives de crédit, elles aussi, ne possèdent actuellement qu'une fraction de leurs ressources d'avant-guerre.

des revenus moyens est relativement très faible. Par ailleurs, l'impôt sur les gros revenus, où le nombre des titulaires ne constitue qu'une faible fraction du total, représente plus de la moitié du montant total. Les petits et les moyens revenus jusqu'à 7.200 zl. ne forment que 16.0 % du total de l'impôt, tandis qu'ils présentent 86.2 % du total du nombre des contribuables.

D'ailleurs, les besoins de crédit à court terme de la part des diverses catégories de la population, qu'ils sont appelés à secourir, sont trop considérables pour qu'il reste une part importante de ressources disponibles pour des opérations de crédit à long terme. De même, les banques privées ne fournissent du crédit à long terme que dans une mesure infime, bien que le montant des dépôts à terme y soit considérable et augmente de jour en jour.

En effet, les placements, dans lesquels les banques polonaises pourraient engager une partie de leurs ressources, pour le profit du marché des capitaux et leur propre, leur sont fermés.

Le marché des valeurs mobilières ne fournit pas à celles-ci, à l'heure actuelle, l'instrument qui, non seulement leur assurerait une rentabilité suffisante de leurs placements, mais leur permettrait également une mobilisation facile des capitaux engagés. C'est ainsi que les avances sur titres des deux institutions les plus importantes qui effectuent de telles opérations, la Banque de Pologne et la Caisse postale d'épargne, bien qu'ayant augmenté dans les dernières années, ne sont que d'une importance relativement faible. D'autre part, la faible capacité d'absorption du marché des valeurs fait que, dans les conditions actuelles, la vente sur le marché, même d'un faible portefeuille d'actions, d'obligations ou de lettres de gage, provoque une baisse violente des cours et des pertes considérables pour leurs détenteurs. Les banques, en définitive, ne font pas de ces placements, ou bien acquièrent ferme des portefeuilles plus importants d'actions, sans l'intention de les revendre, prenant ainsi des participations permanentes. Par ailleurs, lorsque l'impossibilité d'un tel engagement durable résulte de la nature de la valeur, les banques s'abstiennent d'en faire l'acquisition. C'est ce qui a lieu, en ce qui concerne les obligations et les lettres de gage des banques d'Etat[1].

Les banques, d'ailleurs, ne s'engagent pas volontiers actuellement dans la politique de financement des entreprises par l'acquisition d'intérêts, ayant à cet égard retiré une bonne leçon des événements pendant les premières années qui ont suivi la stabilisation de 1924. Elles se sont trouvées

1. Rapport de l'Union centrale de l'industrie, mines, commerce et finances polonais pour l'exercice de 1929 (*Revue Economique, Przeglad Gospodarczy*), n° 10, p. 9 et 10.

alors en possession de capitaux très importants, immobilisés de cette façon, sans pouvoir liquider leurs portefeuilles. C'est pourquoi le total du portefeuille de valeurs mobilières et participations dans toutes les banques par actions et les cinq plus grandes maisons de banque au 31 déc. 1930 n'était que de 114,3 millions de zl. contre 337,1 millions de zl. de capitaux propres et 461,8 millions de dépôts à terme[1].

Ce sont surtout des ressources provenant du Trésor qui alimentent le crédit à long terme en Pologne. Ces ressources, représentées par des dotations du budget, sont confiées aux deux banques d'Etat (Banque de l'économie nationale et Banque agricole d'Etat) et aux banques « communales » qui doivent les employer à des crédits de nature déterminée. Ce sont généralement des prêts en espèces à long et à moyen terme. L'Etat finance de même directement les émissions de titres à long terme, aussi bien des banques d'Etat que des institutions financières privées et à ce but sont destinés certains fonds provenant de l'emprunt de stabilisation ainsi que certains fonds de réserve. On peut également considérer comme placement d'Etat le fait que les deux institutions d'Etat émettant des titres à long terme en détiennent dans leur propre portefeuille des paquets considérables. En effet, craignant que la réalisation des titres par les emprunteurs eux-mêmes n'ait pas une fâcheuse répercussion sur leurs cours, les banques s'occupent seules de l'écoulement de titres, en ne délivrant aux emprunteurs que la valeur du prêt en espèces. De cette façon, les banques se trouvent toujours en possession d'un certain portefeuille assez considérable, en attendant le moment propice pour pouvoir le placer d'une façon avantageuse et pour maintenir ainsi la stabilité des cours.

Parmi les autres sources de crédit à long terme, il faut signaler avant tout la Caisse postale d'épargne et la Banque de Pologne. La première emploie une partie considérable de ses ressources accumulées en achats de titres à long terme émis aussi bien par les institutions d'Etat que par les autres institutions de crédit à long terme. De même, la Banque de Pologne a été autorisée à employer, de cette manière, une partie de ses réserves ainsi que le fonds de retraite de ses employés. Les deux institutions accordent en outre des avances importantes sur titres.

1. Données de l'Inspectorat bancaire au ministère des Finances.

D'autres sources d'une très grande importance et qui vont toujours croissant, ce sont les fonds de différents corps publics, ceux-ci étant tenus de les placer, en partie, en titres à long terme.

Les placements des Instituts d'assurances sociales qui ont déjà à l'heure actuelle un portefeuille important de titres, constituent la partie la plus considérable parmi les fonds des corps publics[1].

Les placements des autres Instituts d'assurances aussi bien publiques que privées commencent également à jouer un rôle intéressant.

Pour avoir une idée plus complète du mouvement de l'épargne en Pologne, il est indispensable de voir également quel était le mouvement d'émission d'actions des sociétés anonymes existantes ou nouvellement créées (voir le tableau ci-après[2]).

Le mouvement d'émission, qui marque un fort accroissement en 1927 et 1928, accuse une dégression en 1929. La réduction du montant des apports en espèces en 1929 et l'augmentation continue de la participation de l'étranger dans les nouvelles émissions sont particulièrement à souligner.

§ 2. — **Sources de crédit de provenance étrangère.**

A) **Considérations générales.** — En étudiant l'évolution de l'économie nationale après la guerre et les causes de son malaise actuel, il faut reconnaître que la cause essentielle en est avant tout l'anémie financière dont souffre le pays.

Il est vrai que la vie économique en Pologne a traversé quelques périodes de prospérité relative depuis le recouvrement de l'indépendance. Ces périodes ne furent cependant que courtes, leur évolution n'avait pas un caractère normal et régulier et la cause en est avant tout dans l'insuffisance des capitaux existant dans le pays. Bien que la tâche princi-

1. Le montant des réserves des Instituts d'assurances sociales s'élève à la fin de 1926 à 211 millions de zl., en 1927 à 328 millions de zl., en 1928 à 481,6 millions de zl. et, d'après les évaluations provisoires, dépassera en 1929 la somme de 600 millions de zl. et en 1930 la somme de 700 millions de zl. (J. B., *Les assurances sociales en chiffres, Przeglad gospodarczy*, 1931, n° 7).

2. *Annuaires statistiques de l'Office central de statistique.*

En milliers de zlotys.

Année	Sociétés anonymes nouvellement fondées					Augmentation du capital social des sociétés anonymes existantes				
		Montant nominal des émissions					Montant des nouvelles émissions d'après la valeur d'émission des actions			
	Nombre des sociétés	Total	Apports en espèces	Apports en nature	Montant des actions souscrites à l'étranger	Nombre des sociétés	Total	Apports en espèces	Apports en nature	Montant des actions souscrites à l'étranger
1926	20	12.077	9.184	2.893	5.875	55	50.544	19.390	31.154	6.400
1927	24	29.670	9.166	20.504	2.930	151	175.883	170.234	5.649	54.741
1928	62	72.884	22.752	50.132	14.166	122	165.534	140.682	24.852	77.805
1929	57	42.418	26.837	15.581	17.768	102	154.565	98.693	55.872	80.985

pale de la politique économique du pays, soit et reste la reconstitution des capitaux nationaux, l'accroissement de ceux-ci sera encore pendant longtemps trop insuffisant pour parer même aux besoins économiques les plus modestes.

Comme nous l'avons déjà souligné à maintes reprises, aussi bien les capitaux propres des banques et des autres institutions financières que les dépôts provenant de l'épargne intérieure étaient (et sont toujours) tout à fait insuffisants pour satisfaire à tous les besoins en fonds de roulement et en capitaux d'investissements de l'économie nationale, besoins que celle-ci ressent d'une manière très aiguë.

Le seul remède à cette pénurie de capitaux serait un afflux de capitaux étrangers. En effet, c'est seulement grâce à l'arrivée des capitaux américains que l'Allemagne a pu se rétablir après l'inflation. D'autre part, les Etats-Unis (jusqu'à la fin de 1928 et actuellement de nouveau) et la France regorgent de capitaux libres (la France du moins depuis la stabilisation de sa monnaie qui a amené le rapatriement des capitaux français en fuite pendant la chute du franc).

Les taux élevés pratiqués en Pologne offrent aux capitaux libres qui ne trouvent pas d'emploi lucratif dans leur pays propre, des occasions de s'employer de façon avantageuse.

Pendant les premières années qui suivirent le recouvrement de l'indépendance, la venue de crédits étrangers, si ce n'est sous forme de crédits en marchandises, n'a presque pas eu lieu, de même lors de l'inflation. Les raisons de cet état de choses étaient d'une part d'ordre politique : la jeune République Polonaise n'inspirait pas une très grande confiance aux grands marchés financiers internationaux qui étaient alors en pleine activité. D'autre part, en raison de la situation monétaire, les capitalistes étrangers faisaient dépendre l'attribution de crédits de l'assainissement de la monnaie et des finances. Mais l'antinomie était évidente, puisque c'est dans ce but qu'on aurait eu avant tout besoin de crédits. Le gouvernement ne pouvant pas obtenir les capitaux nécessaires, se décida alors à tenter la réforme monétaire sans le secours étranger, qui cependant s'imposait.

Le problème des capitaux étrangers n'apparaît ainsi à l'ordre du jour, qu'une fois la réforme monétaire réalisée en 1924. Mais même alors leur arrivée ne fut que d'une très faible importance.

Quels sont cependant les facteurs qui empêchaient ce flot

de capitaux de venir en Pologne, alors que prêteurs et emprunteurs y eussent trouvés les uns et les autres leur intérêt ?

Du côté polonais, on a émis dans certains milieux des objections à une arrivée en masse et ininterrompue de capitaux-étrangers. On ne voulait pas d'abord consentir au taux d'intérêt très élevé et aux garanties exceptionnelles qu'exigeaient les capitalistes étrangers. On craignait, d'autre part, que les capitaux étrangers ne fussent employés en dépenses de consommation et non en dépenses productives et que la période de prospérité ne fût suivie d'une période de forte crise, rendue encore plus dangereuse par les difficultés qui se présenteraient alors relativement au transfert des capitaux et des intérêts échus.

Tandis qu'une partie de l'opinion publique reconnaissait la nécessité d'introduire à tout prix des capitaux étrangers, le parti opposé déclarait que l'importation de ceux-ci est, en principe, superflue, que la reconstruction économique d'un pays doit être réalisée par ses propres moyens, par un travail intense, une meilleure utilisation des richesses naturelles et par l'augmentation de l'épargne. En effet, pendant les années 1924 et 1925 la politique économique du gouvernement poursuivit, en principe, l'assainissement de la vie économique du pays sans crédits étrangers. Les conditions extrêmement lourdes, auxquelles pouvait alors être obtenu du crédit à l'étranger, ainsi que le mode irrationnel de l'emploi des emprunts que le pays était alors arrivé à obtenir, augmentaient le nombre des partisans de ce programme trop idéal. Celui-ci n'est pas arrivé d'ailleurs à amener l'assainissement profond des conditions économiques[1].

L'échec du programme de développement économique sans capitaux étrangers a amené un changement radical dans l'opinion publique au sujet du rôle de ceux-ci dans la vie économique du pays. On reconnaît généralement maintenant que ce n'est que grâce à l'importation de tels capitaux que le pays pourra arriver au redressement de son économie.

L'emprunt de stabilisation de 1927, qui a posé les fondements de la stabilisation légale du zloty, fut considéré comme l'emprunt-clé qui devait ouvrir une ère de crédits étrangers nombreux et de toutes sortes. Ces prévisions ne se sont ce-

1. St. Pszczolkowski, *Les crédits étrangers et leur rôle dans la politique polonaise de crédit*, p. 4 et 5.

pendant réalisées jusqu'à maintenant qu'en partie. Tandis que l'afflux des crédits à court terme s'est considérablement renforcé, l'arrivée des crédits à long terme reste infime.

Les capitaux étrangers venant directement dans un pays peuvent avoir pour but de s'employer d'une façon déterminée dans telle branche de l'économie nationale; ils peuvent, d'autre part, venir sous forme de crédits attirés soit par le taux d'intérêt rémunérateur pratiqué dans le pays en question, soit comme accessoire d'une opération commerciale quelconque.

Parmi ces crédits entrant en Pologne, les plus importants sont les crédits à court terme qui font leur apparition par l'intermédiaire des banques.

B) **Crédits étrangers à court terme obtenus par l'intermédiaire des banques.** — Pour bien se rendre compte de la situation particulière dans laquelle le marché du crédit s'est trouvé dans ses rapports avec les marchés financiers étrangers, il ne faut pas perdre de vue les considérations suivantes : avant la guerre, en raison du rattachement du marché du crédit à trois organismes économiques et politiques différents, les places de Vienne et de Berlin et, dans une mesure moins importante, aussi celle de Pétersbourg, furent les sources essentielles des crédits étrangers. Ces places constituaient les principaux marchés qui collaboraient au développement de la vie économique du pays, en absorbant une grande partie des émissions de différents titres et en fournissant de nombreux fonds de roulement aux entreprises polonaises. Les relations qui existaient avec les places de Paris, de Londres, de Bruxelles, d'Amsterdam, etc... se faisaient aussi essentiellement par l'intermédiaire de ces marchés.

Après la guerre, les crises monétaires qui avaient complètement désorganisé les marchés de Berlin et de Vienne (sans parler de celui de Pétersbourg), et d'autre part, du reste, la rupture de tout contact immédiat avec ces places, ont privé la vie bancaire polonaise de ses ressources essentielles.

Les banques furent désorientées. Elles n'avaient plus de liens directs et étroits avec aucune des sources étrangères possibles du crédit et continuaient à passer par les marchés soit allemands, soit viennois, qui n'avaient pas toujours une attitude bien amicale envers la Pologne et se laissaient même

parfois influencer par les facteurs d'ordre politique[1]. Cette situation avait, en dehors du renchérissement du coût du crédit qui en résultait nécessairement, d'autres inconvénients pour le marché du crédit.

En effet, les marchés étrangers, pour se documenter sur la Pologne, passaient par l'intermédiaire des marchés allemands et viennois, qui se montraient parfois hostiles à celle-ci, soit politiquement, soit économiquement, et qui ne voulaient pas, par-dessus tout, perdre les gros profits qu'ils tiraient de leur entremise.

Il existait, d'autre part, une ignorance profonde du marché polonais aussi bien aux Etats-Unis qu'en France même, malgré les liens politiques très étroits qui lient cette dernière à la Pologne.

Malgré tous ces obstacles, l'introduction de capitaux étrangers devient cependant de plus en plus importante surtout à partir de l'année 1926.

Les crédits de banque obtenus à l'étranger jouent actuellement un grand rôle parmi toutes les ressources des banques.

Le montant et le caractère de ces crédits ont passé par différents stades. La crise de 1925 avait enrayé le mouvement d'afflux des capitaux étrangers dans les banques polonaises, mouvement qui avait commencé après la stabilisation de 1924 et qui allait toujours croissant. La crise financière de 1925-26 avait amené les banques étrangères à retirer la plus grande partie de leurs crédits qui étaient généralement à vue. Les difficultés que les banques polonaises éprouvèrent pour faire face à ces remboursements avaient encore accéléré le mouvement de retrait en entraînant la dénonciation par les banques étrangères de leurs dépôts à terme, eux-mêmes.

Etudions maintenant plus en détail le problème des crédits étrangers, en nous reportant aux données du tableau ci-dessous comprenant les chiffres pour toutes les banques polonaises, aussi bien privées que d'Etat.

1. Retrait de crédits aux moments les plus difficiles de la vie économique du pays et lors des crises, agissements contre la monnaie polonaise, etc.

Total des crédits obtenus par les banques polonaises à l'étranger (en milliers de zlotys à la fin du trimestre)[1].

Année et trimestre	Total	Angleterre	Autriche	France	Etats-Unis	Hollande	Allemagne	Suisse	Tchéco-slovaquie	Belgique	Dantzig	Italie	Suède	Autres pays
1929 I	523.141	97.219	71.493	59.731	39.329	54.203	112.427	15.423	11.339	12.797	25.750	10.564	7.725	5.141
— II	650.712	112.108	81.119	84.410	46.052	53.389	135.394	29.480	9.687	36.640	41.540	8.506	6.983	5.404
— III	648.051	158.677	98.654	76.825	52.557	29.869	103.444	35.752	12.809	36.615	33.117	2.629	3.360	3.743
— IV	673.020	135.343	96.931	98.796	64.936	39.950	115.739	37.736	10.361	39.303	21.560	2.956	3.488	5.931
1930 I	638.198	159.373	63.964	91.062	40.413	36.590	128.725	46.392	10.429	10.826	38.542	3.588	3.586	4.708
— II	698.819	171.847	68.728	71.361	68.801	54.388	104.734	44.025	12.486	10.702	52.024	12.643	20.196	6.884
— III	650.031	170.307	65.863	76.569	66.453	61.326	95.832	43.964	13.164	11.427	31.458	2.857	4.494	6.317
— IV	640.013	178.553	63.536	104.211	65.042	39.991	83.078	28.517	15.482	11.395	36.392	2.829	5.159	5.818

1. Données du ministère des Finances.

Crédits à terme obtenus par les banques polonaises à l'étranger (en milliers de zlotys à la fin du trimestre)[1].

Année et trimestre	Total	Angleterre	Autriche	France	Etats-Unis	Hollande	Allemagne	Suisse	Tchéco-slovaquie	Belgique	Dantzig	Italie	Suède	Autres pays
1926 I	66.062	19.899	10.282	1.839	11.369	5.793	384	10.554	72	4.295	110	36	—	1.429
— II	102.965	31.114	7.083	7.882	33.109	4.451	625	9.465	1.108	6.111	26	483	—	1.509
— III	134.415	37.929	7.054	8.626	51.132	7.869	1.872	15.008	229	3.898	358	21	—	419
— IV	121.505	72.225	5.681	8.225	5.810	6.171	1.280	4.118	98	1.527	10.614	445	311	—
1927 I	62.660	27.342	1.093	5.994	4.761	8.347	355	9.137	1.643	853	2.539	85	341	170
— II	47.675	9.108	2.710	10.145	3.335	18.804	95	371	389	316	1.727	146	312	217
— III	61.328	12.966	4.551	13.366	6.593	11.345	2.914	2.481	1.190	4.164	1.309	138	311	—
— IV	123.097	34.468	9.701	16.225	30.961	9.845	1.078	3.325	11.969	2.702	2.360	132	177	154
1928 I	124.052	37.444	27.095	12.985	11.248	3.546	3.619	5.146	9.571	4.255	8.858	164	—	121
— II	156.033	44.192	28.637	19.359	28.578	10.061	10.736	6.754	2.353	2.114	1.858	323	10	1.055
— III	202.508	42.639	37.793	27.062	33.039	29.260	10.878	7.843	4.048	5.158	394	870	2.410	1.114
— IV	220.406	57.590	36.897	32.128	16.826	25.686	19.285	9.673	4.290	6.014	3.078	5.235	2.466	1.238
1929 I	195.956	52.977	25.125	26.220	3.235	30.423	24.270	7.846	4.171	8.672	363	9.167	2.456	1.031
— II	309.871	84.222	50.504	38.749	15.421	31.410	13.642	19.513	1.350	29.820	12.588	7.440	2.538	2.274
— III	301.211	90.705	63.850	31.922	18.667	14.895	14.259	19.415	4.126	30.317	8.092	1.203	2.646	114
— IV	333.354	95.516	65.245	50.079	25.625	12.337	10.724	30.089	1.750	31.524	4.527	1.175	2.771	1.992
1930 I	327.151	134.037	35.564	49.722	19.300	7.223	9.690	41.331	3.716	3.636	17.954	1.571	2.904	993
— II	370.756	133.314	40.298	34.997	44.686	1.625	22.098	37.611	4.739	3.532	24.179	10.591	11.998	988
— III	405.465	147.903	40.779	47.627	37.249	38.333	27.773	36.393	5.176	5.474	12.500	802	3.197	2.759
— IV	355.875	138.857	26.886	59.911	38.993	7.470	20.508	22.270	9.224	5.291	19.188	1.840	3.141	2.296

1. *La Conjoncture économique*, nos 3 et 5 de 1929 et données du ministère des Finances.

Dates[1]	Crédits en millions de zl.		Soldes	
	obtenus de l'étranger	consentis à l'étranger	En millions de zl.	en chiffres-indices. 31-3-1927 = 100
31 mars 1926	162.6	88.6	74.0	
30 juin —	228.2	105.5	122.7	
30 septembre —	233.3	150.5	82.8	
31 décembre —	282.1	168.4	113.7	
31 mars 1927	230.8	134.9	95.9	100.0
30 juin —	229.9	145.6	84.3	87.9
30 septembre —	248.7	208.1	40.6	42.3
31 décembre —	398.5	168.5	229.1	238.9
31 mars 1928	342.0	207.8	134.2	139.9
30 juin —	429.6	206.7	222.9	232.4
30 septembre —	472.5	227.3	245.2	255.7
31 décembre —	535.4	240.2	295.2	307.8
31 mars 1929	523.1	162.6	360.5	375.9
30 juin —	650.7	187.7	463.0	482.8
30 septembre —	648.1	179.0	469.1	489.2
31 décembre —	673.0	187.1	485.9	506.7
31 mars 1930	638.2	182.4	455.8	475.3
30 juin —	698.8	180.9	517.9	540.0
30 septembre —	658.0	185.8	472.2	492.4
31 décembre —	640.0	182.8	457.2	476.7

1. *La Conjoncture économique* de 1929, nos 3 et 5 et données du ministère des Finances.

Le total des crédits obtenus par les institutions financières subit, à partir du dernier trimestre de 1927, un accroissement considérable, en relation très étroite avec la réalisation de l'emprunt de stabilisation qui est considéré comme emprunt-clé. La progression de ces crédits se ralentit surtout pendant l'année 1930. Elle atteignit son maximum en 1928. Leur montant au 30 septembre 1930 est d'environ 264 % plus élevé que le montant correspondant à la date du 30 septembre 1927. Il faut toutefois considérer que l'emprunt de 1927 ne fut pas en réalité la clé qui a ouvert les grands marchés financiers à la Pologne, et les crédits étrangers, malgré leur accroissement, sont cependant très insuffisants.

Si, maintenant, on considère les crédits au point de vue qualificatif, on constate à cet égard une amélioration très importante. L'accroissement des crédits à terme est en effet beaucoup plus fort que celui des autres crédits, et cette évolution a un caractère continu. Tandis que les crédits à terme ne constituaient qu'environ 24 % de tous les crédits accordés au 30 septembre 1927, leur proportion augmente jusqu'à 62 % au 30 septembre 1930. Cette proportion apparaîtra encore plus forte, si l'on ajoute aux crédits à terme les crédits de réescompte qui présentent également un caractère de crédits à terme. Parmi ceux-ci augmentent également ceux dont l'échéance est à plus de 3 mois.

En étudiant les crédits accordés au point de vue de leur provenance, on remarquerait que c'est l'Angleterre qui occupe actuellement la première place parmi tous les pays créditeurs. Sa part augmente continuellement pendant les dernières années et elle constitue au 31 décembre 1930 environ 28 % du total des crédits. Viennent ensuite l'Allemagne, la France, les Etats-Unis, l'Autriche et la Hollande. Il existe toutefois une forte différence parmi tous ces pays au point de vue du caractère de leurs crédits. C'est ainsi que la proportion des crédits à terme est la plus élevée parmi les crédits anglais (87 % au 30 septembre 1930) et suisses (82 %); le pourcentage des crédits à terme est très voisin du chiffre de 60 % en ce qui concerne les autres principaux pays créditeurs, en dehors de l'Allemagne. Cette dernière, par contre, octroie actuellement en majorité des crédits à vue (les crédits à terme ne constituent au 30 septembre 1930 qu'environ 30 % du total de ses crédits). Il faut également souligner qu'une grande partie des crédits allemands sont ceux que les grandes banques allemandes accordent à leurs succursales en Pologne.

Tandis qu'en 1926 la part de la France dans le chiffre total des crédits accordés était presqu'insignifiante, elle est, à partir de 1927, en croissance continue. Cela s'explique aussi bien par l'aisance très grande du marché de l'argent français depuis la stabilisation du franc et par l'intérêt croissant que le marché français commence à accorder à l'économie nationale polonaise, que par le contact plus étroit des banques polonaises avec les banques françaises. Une certaine diminution de ces crédits s'est fait remarquer pendant les premiers mois de 1929, due, en grande partie, au fait que d'importants capitauxm onétaires français furent alors engagés sur le marché américain.

Nous avons déjà parlé à diverses reprises de l'importance toute spéciale qu'avait le marché financier viennois pour la vie économique de la Pologne. Malgré la perte d'une grande partie de l'influence que ce marché possédait avant la guerre, malgré la situation très difficile résultant aujourd'hui de la dispersion de son rayon d'activité d'avant-guerre et malgré les différents autres facteurs ayant trait aux nouvelles conditions politiques de l'Autriche et à la baisse de sa monnaie, les banques viennoises ont cependant fourni une aide importante au marché financier polonais.

Cette assistance s'est exprimée, en premier lieu, par les intérêts importants que les banques viennoises ont pris dans les banques polonaises et par les crédits qu'elles accordent à ces dernières. Le marché financier viennois, grâce à sa bonne connaissance du marché financier polonais, joue encore un grand rôle comme intermédiaire dans les rapports avec les marchés internationaux qui ne connaissent pas suffisamment les conditions de la vie économique polonaise.

Le développement des crédits à court terme venant de l'Allemagne présente des traits très caractéristiques. Très peu importants en 1926 (aussi bien en ce qui concerne les crédits à vue que ceux à terme), ils marquent (les crédits à vue à partir du premier trismestre 1927 et ceux à terme à partir du deuxième trimestre 1928) une augmentation constante et très nette, l'Allemagne se mettant ainsi en première place parmi les pays créditeurs. Ils diminuent cependant considérablement à partir de la fin de 1929 et cèdent la place à l'Angleterre.

C) **Crédits étrangers obtenus par l'Etat et les administrations autonomes.** — Parmi les autres bénéficiaires de crédits étrangers, c'est l'Etat qui occupe la première place.

Les opérations que celui-ci put réaliser jusqu'au moment de l'obtention de l'emprunt de stabilisation en 1927, ne sont pas d'une grande importance. Ce sont, en dehors de l'emprunt 6 % en dollars de 1920 ($ 23.075.000) réalisé aux Etats-Unis, l'emprunt de 400 millions de lires en Italie, l'emprunt de 35 millions de $, émis en 1925 aux Etats-Unis (par l'intermédiaire de la Banque Dillon, Read et Cie), l'emprunt de 6 millions de $ obtenu du consortium l'International Match Corporation qui exploite le monopole des allumettes en Pologne[1] et finalement les crédits d'intervention obtenus auprès de plusieurs banques étrangères et destinés à la défense du zloty pendant la seconde moitié de 1925[2]. La caractéristique générale de ces crédits, en dehors des derniers, est qu'ils furent employés, en grande partie, à combler le déficit budgétaire et que leurs conditions furent peu avantageuses.

Le premier emprunt important, que la Pologne a réussi à obtenir, fut l'emprunt de stabilisation de 1927. C'est lui qui permit la stabilisation définitive du zloty.

L'état des emprunts obtenus par l'Etat à l'étranger est le suivant au 31 décembre 1930[3] :

En millions de zloty.

L'emprunt en $ 6 % de 1920	.....	174.4
— italien 7 % en lires	.....	154.2
— américain 8 % de 1925	.....	237.0
— de stabilisation de 1927	.....	562.4
International Match Corporation	.....	40.1
Total	.....	1.168.1

Les corps autonomes n'ont reçu que des crédits étrangers peu importants. Ceux-ci furent très faibles jusqu'en 1927. Le plus important parmi les emprunts effectués jusqu'à cette époque fut un emprunt de 9.714.000 $ accordé par la

1. Augmenté jusqu'à 32.400.000 $ (valeur nominale; la valeur nette est de 30.132.000 $).
2. Remboursés entièrement en 1926 et au début de 1927.
3. *Bulletin statistique du ministère des Finances*, 1930, n° 12.

société Ulen et Cie. La particularité de cet emprunt est qu'il fût contracté pour l'exécution de diver travaux dans différentes villes par la société en question. Bien que quelques grandes villes et la province de Silésie soient arrivées à obtenir différents emprunts à partir de 1927, leur montant au total est relativement faible. L'année 1928 fut la plus heureuse à ce point de vue. Le montant des emprunts nouvellement reçus fut en 1927[1], de 3,3 millions de zl.; en 1928[1] de 167 millions de zl. et en 1929[2] de 7,1 millions de zl. L'endettement total des administrations autonomes territoriales envers l'étranger est de 315,9 millions de zl. à la fin de 1929[2].

Notons que ce sont les Etats-Unis qui ont fourni la majeure partie des crédits aux administrations autonomes (263,9 millions de zl. à la fin de 1929), viennent ensuite la Grande-Bretagne (31,2 millions de zl.) et l'Allemagne (9,1 millions de zlotys)[2].

D) **Crédits à long terme obtenus par émission de titres.** — Les sources du crédit à long terme d'origine étrangère, en dehors des crédits qu'ont obtenu l'Etat et les corps autonomes, ne sont pas d'une grande importance pour la Pologne. Les ventes à l'étranger de titres à long terme émis par les institutions financières n'ont eu lieu, en général, que d'une façon sporadique, malgré tout l'intérêt que présentent ces titres, aussi bien au point de vue de leur rentabilité qu'au point de vue de leur sécurité. Ce sont surtout les marchés financiers américain, anglais et allemand, qui participent, d'une façon plus suivie, au financement du marché du crédit à long terme en Pologne. Les opérations de vente de titres polonais à long terme qui se passent sous le contrôle du ministère des Finances, sont faits généralement pour le compte des emprunteurs par les institutions financières émettrices de ces titres. Ce sont surtout les sociétés de crédit foncier dont les titres jouissaient déjà avant la guerre d'une renommée bien méritée, qui déploient la plus grande activité à cet égard. Par contre, les banques d'Etat ne font pas d'opérations importantes avec l'étranger pour le moment.

Etant donné ce caractère accidentel, que représentent les placements de titres à l'étranger, les conditions auxquelles

1. R. Seydler, La balance des paiements de la Pologne en 1928.
2. M. Smerek, La balance des paiements de la Pologne en 1929.

ceux-ci sont réalisés varient énormément, ce qui leur nuit beaucoup. C'est pour éviter les inconvénients d'une telle façon de procéder et pour obtenir les conditions *optima* pour leur vente à l'étranger qu'un projet de création, par les trois institutions de crédit foncier, par la Banque foncière de Wilno et par la Banque agricole d'Etat d'une Banque foncière centrale, fut lancé en 1928. Différents consortiums étrangers devaient également participer à cette institution. Celle-ci devait centraliser toutes les émissions de titres à long terme destinés à être placés à l'étranger. C'est dans ce but et pour ne pas créer une situation désavantageuse pour les titres polonais, que tous placements à l'étranger pendant ce temps furent arrêtés, bien que les conditions de placement fussent à ce moment assez bonnes. Malheureusement, pour des causes diverses tenant principalement aux marchés étrangers et au ministère des Finances, ce projet a échoué.

Le montant total des valeurs mobilières à revenu fixe placées à l'étranger était de 326,4 millions de zl. à la fin de 1929[1]. Dans ce chiffre il y avait :

titres émis par les :

Banques d'Etat[2]	152,9	millions de zl.
Sociétés de crédit foncier	57,9	— —
Banques hypothécaires	12,0	— —
La Société de crédit de l'industrie polonaise	6,7	— —
Entreprises privées[3]	96,9	— —

La part des divers pays dans le total fut la suivante[1] :

Etats-Unis	42,5 %
Suède[4]	18,7 %
Grande-Bretagne	14,5 %

1. M. Smerek, La balance des paiements de la Pologne pour l'année 1929 (*La Revue trimestrielle de statistique*, 1931, fasc. 1). Dans ce chiffre se trouvent environ 15 millions de zl. de titres des entreprises privées et environ 12 millions de zl. de titres des banques hypothécaires et des sociétés de crédit foncier, qui datent encore d'avant-guerre.

2. Les titres des banques d'Etat placés à l'étranger proviennent essentiellement des émissions de la Banque de l'économie nationale faites à la suite des transactions avec la maison Ulen et Cie.

3. Surtout des obligations 6 % de la « Polska Akcyjna Spolka Telefoniczna » S. A. et des obligations 8 % de la « Polskie Radio » S. A.

4. La part de la Suède qui est de 60,9 millions de zl. consiste exclusivement, dans les obligations des entreprises existant sous forme de sociétés par actions, dans lesquelles les Suédois ont des intérêts très importants.

Allemagne	10,7 %
France[1]	10,3 %
Autres pays	3,3 %

E) **Crédits étrangers obtenus directement par l'économie privée.** — En dehors des crédits étrangers qui viennent en Pologne par l'intermédiaire soit des banques et autres institutions financières, soit par l'intermédiaire de l'Etat et des communes, il faut encore remarquer l'importance des capitaux étrangers qui sont prêtés directement aux différentes entreprises polonaises. Cette façon de procéder s'explique avant tout par le grand nombre d'entreprises qui sont soit entièrement entre les mains d'étrangers, soit dominées en grande partie par des capitaux étrangers. Il existe d'autre part un certain nombre d'entreprises de grande envergure qui, étant donné leur importance et leurs relations avec l'étranger, arrivent à obtenir des capitaux considérables destinés aussi bien à compléter leurs fonds de roulement qu'à leurs divers investissements.

Le montant des crédits étrangers en espèces obtenus directement par les entreprises privées était de 1.071, 4 millions de zl. à la fin de 1928 et de 1.384, 9 à la fin de 1929[2].

Les sommes les plus élevées ont été obtenues par les branches économiques suivantes :

(en millions de zl)

	31-12-1928	31-12-1929
Industrie du pétrole	169,4	185,3
— extractive (sauf l'ind. du pétrole)	113,2	133,9
— métallurgique	183,5	258,6
— chimique	52,4	67,7
— mécanique et électro-technique	39,3	61,3
— textile	98,8	129,7
— du bois	54,1	57,9
— sucrière[3]	154,9	210,5
Gaz, eau, électricité	61,7	97,1
Communications et téléphones	45,9	70,2

1. Le premier placement considérable en France eut lieu en 1929.

2. M. Smerek, La balance des paiements de la Pologne en 1929 (*Revue trimestrielle de statistique*, 1931, fasc. 1).

3. Le montant des crédits de l'industrie sucrière contient également les crédits obtenus par l'intermédiaire de la Banque de l'Industrie sucrière et de la Banque anglo-polonaise (220 millions de crédits nouvellement reçus et 140 millions de zl, de crédits remboursés au courant de 1929).

Ce sont donc les industries, dans lesquelles l'étranger possède de forts intérêts ou qui maintiennent un vif courant d'affaires avec l'étranger qui reçoivent les crédits les plus importants. D'après leur origine, les crédits considérés se répartissent de la façon suivante :

	(*En mill. de sl.*)	
Grande-Bretagne	217,1	235,1
Etats-Unis	179,0	203,4
Suisse	76,4	180,7
Pays-Bas	153,4	171,6
Allemagne	132,4	166,7
France	112,3	148,8
Autriche	56,9	83,4
Suède	38,6	61,9
Belgique	41,4	53,5
Tchécoslovaquie	37,2	48,0
Dantzig	19,2	23,2
Autres pays	7,7	8,0

Ce sont les cinq puissances financières principales (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Suisse et Pays-Bas) qui octroient plus des 2/3 de l'ensemble des crédits obtenus de l'étranger par les entreprises polonaises. On s'aperçoit ensuite que des crédis assez considérables sont accordés également par l'Allemagne, l'Autriche et la Tchécoslovaquie, ce qui s'explique par leur bonne connaissance du marché polonais[1].

Remarquons que les crédits ainsi obtenus par les entreprises polonaises sont meilleur marché que les crédits que celles-ci peuvent se procurer dans le pays. Leur taux d'intérêt dépasse cependant considérablement ceux qui sont appliqués sur les principaux marchés financiers[1].

F) **Crédits en marchandises.** — Parmi les crédits étrangers d'ordre commercial, les plus importants sont ceux en marchandises. L'utilité de ces crédits dépend de l'emploi des marchandises et de leur nature et est en fonction directe avec leur utilisation dans un but productif ou dans un but de consommation. Elle dépend également du fait de savoir si les marchandises importées concurrencent directement ou indirectement l'industrie nationale, ou encore si celles-ci doivent

1. M. Smerek, La balance des paiements de la Pologne en 1929.

s'incorporer un supplément de travail pour être exportées ensuite.

Leur importance pour la reconstitution d'un pays démuni des capitaux peut être grande, comme nous le montre l'exemple de la Russie. Ils ne peuvent pas cependant remplacer les crédits à long terme, étant donné que leur durée ne dépasse pas plusieurs années, ce qui est insuffisant pour la plus grande partie des investissements.

Ce qui constitue une particularité d'une fraction importante des crédits en marchandises, c'est que l'importation de celles-ci s'accompagne d'un « dumping du crédit » . En effet, les conditions du marché du crédit à court terme, où existe une pénurie de fonds de roulement et une cherté excessive du crédit, rendent souvent plus avantageux pour le commerce polonais de faire venir les marchandises de l'étranger, plutôt que de s'adresser à la production nationale. Les producteurs nationaux, en effet, ne sont pas en état de fournir des conditions de paiement aussi avantageuses que les producteurs étrangers. Ce genre de crédits fut employé, d'une façon courante, pendant les années de 1924 et 1925.

Le montant des crédits en marchandises évalué, d'après la méthode établie par l'Office central de statistique, était au 31 décembre 1928 de 1.075, 4 millions de zl. et au 31 décembre 1929 de 1.116,4 millions de zl. (35,3 % du total des marchandises importées). L'excédent des crédits obtenus sur les crédits accordés fut en 1928 de 889,8 millions de zl. et en 1929 de 777,1 millions de zl. Le montant le plus élevé des crédits en marchandises est reçu de l'Allemagne (28,2 % de l'ensemble des crédits obtenus à la fin de 1929)[1].

Les crédits obtenus dépassent largement les crédits octroyés dans les relations commerciales avec presque tous les pays, à de faibles exceptions près (Russie, Roumanie, Danemark, Hongrie, Lettonie, Finlande, Lithuanie et Palestine).

La grande majorité des crédits en marchandises venant de l'étranger sont à court terme et ne dépassent pas 9 mois. Ce n'est que dans l'importation de certains produits, qu'on aperçoit des échéances au-dessus de 12 mois (machines et moyens de communications. Le montant des crédits à terme au-dessus de 12 mois était à la fin de 1929 d'environ 132,6 millions de zl.)[1].

1. M. Smerek, La balance des paiements de la Pologne en 1929 (*Revue trimestrielle de statistique*, 1931, fasc. 1).

G) **Vue d'ensemble sur le caractère des crédits étrangers.** — L'introduction des capitaux étrangers en Pologne est d'ailleurs trop lente. Ce qu'il faudrait notamment, c'est une poussée vigoureuse et ininterrompue de cette allure pendant un certain temps, de façon à faire sortir l'économie nationale de sa « disette » catastrophique de capitaux aussi bien à court qu'à long terme. On ferait cesser ainsi l'énorme cherté du taux d'intérêt qui paralyse toute la vie économique du pays et arrête son essor. En effet, l'importation des crédits étrangers dans un pays ne donne des résultats précieux que dans le cas où elle est suffisamment forte pour coopérer utilement à la mobilisation de toutes les forces productives. L'accroissement de l'épargne nationale acquierra alors une intensité suffisante pour permettre le développement progressif du pays, et la nécessité d'un recours important aux capitaux étrangers disparaîtra[1]. Si même une crise se produit ensuite, elle ne présentera qu'un caractère conjoncturel et passager.

C'est ainsi que l'emprunt Dillon de 1925 (35.000.000 de $), trop faible pour satisfaire les besoins de crédit en Pologne, n'était pas susceptible de faire sortir le pays de la crise économique.

De même, l'emprunt de stabilisation de 1927, qui fût plus important, n'était pas non plus suffisant à lui seul. On considérait notamment que cet emprunt-clé provoquerait un afflux de crédit, ainsi que cela eut lieu en Allemagne. Malheureusement, les crédits étrangers qui l'ont suivi, bien qu'ayant augmenté, furent encore trop faibles. Leur caractère presqu'exclusif de crédits à court terme n'était pas non plus adapté à tous les besoins. Une amélioration s'ensuivit cependant et elle s'exprima par un certain abaissement du taux d'intérêt, amélioration qui s'est révélée permanente.

Un autre motif qui réduisit également l'utilité de l'emprunt de stabilisation et des emprunts de divers corps publics, c'est que leur produit ne parvenait directement à l'économie privée qu'en une faible mesure. Ils furent employés en grande partie dans des buts d'investissements qui, souvent d'une grande utilité, n'avaient pas cependant un caractère directement productif, ce qui serait de première urgence dans un

1. St. Pszczolkowski, *Les crédits étrangers et leur rôle dans la politique polonaise de crédit*, p. 9.

pays qui, comme la Pologne, ressent une pénurie aiguë de capitaux.

H) **Placements des capitaux étrangers.** — A côté des capitaux introduits par des opérations de crédit, interviennent les capitaux investis directement dans les entreprises. D'une façon générale, ces investissements peuvent avoir lieu, d'une double manière, soit par rachat d'entreprises nationales déjà existantes ou en y obtenant une prépondérance d'intérêts, soit par la création de nouvelles entreprises.

Le rôle des capitaux étrangers placés dans les entreprises, fut de tout temps d'une grande importance en Pologne. Une certaine émancipation eut toutefois lieu après la guerre, par l'effet de la loi sur la nationalisation et pendant l'inflation. Certaines branches d'industrie ne changèrent cependant alors que de propriétaires étrangers. D'une façon générale, la participation des capitaux étrangers dans l'industrie et dans les banques reste très élevée.

Sur un total de 1.549 sociétés par actions polonaises à la fin de 1929 disposant de 5.491,5 millions de zl. de capitaux propres (3.212,9 millions de zl. de capital social et 2.278,6 millions de zl. de réserves), 362, comportaient une participation du capital étranger, avec 3.007,4 millions de zl. de capitaux propres (1.829 millions de zl. de capital social et 1.152,3 millions de zl. de réserves). La part de l'étranger y était de 1.829,5 millions de zl. (1.112,3 millions de zl. dans le capital social et 717,2 millions de zl. dans les réserves)[1].

Il faut encore ajouter à ces chiffres 62 entreprises n'ayant pas la forme de sociétés anonymes, et dans les capitaux propres desquelles le capital étranger participe également. Ces entreprises possèdent à la fin de 1929, 230,7 millions de zl. de capitaux propres (179,8 millions de zl. de capital social et 50,9 millions de zl. de réserves), la part de l'étranger y était de 207,5 millions de zl. (161,0 millions de zl. dans le capital social, 46,4 millions de zl. dans les réserves), soit un pourcentage de 89,9 %[2].

1. D'accord avec la terminologie adoptée par l'Office central de statistique nous considérons comme entreprises polonaises, les entreprises qui ont leur siège social sur le territoire de la Pologne, indépendamment de la personne du propriétaire des capitaux de ces entreprises. C'est ainsi que même les sociétés où les capitaux propres sont entièrement entre les mains de l'étranger, sont considérées comme entreprises polonaises lorsque leur siège social se trouve en Pologne.

2. M. Smerek, La balance des paiements de la Pologne en 1929.

La répartition de ces capitaux entre les branches économiques apparaît à la fin de 1929 dans le tableau suivant[1] :

	Sociétés anonymes polonaises			Pourcentages		
				des capitaux des sociétés à participation de capitaux étr.	des capitaux étrangers	
	Nombre	Capital social et réserves	Réserves	par rapport aux capitaux de toutes les sociétés en fonctionnement		par rapport aux capitaux des sociétés à part. des capit. étr.
		en millions de zl.				
Total	**1.549**	**5.491**	**3.213**	**54,8**	**33,3**	**6,08**
Industrie du pétrole	30	310	196	93,0	76,5	82,2
Autres industries extractives	36	580	316	58,4	38,8	66,5
Industrie minérale	72	140	79	37,7	20,8	55,2
Métallurgie	15	801	435	74,9	65,4	87,3
Industrie des métaux	66	119	67	32,3	11,3	34,9
— mécanique et électrotechnique	104	299	179	55,9	24,3	43,4
— chimique	129	297	195	62,8	40,6	64,6
— textile	140	873	411	26,7	15,9	50,8
— du papier	29	120	72	64,4	28,0	43,5
— sucrière	52	229	147	32,7	7,3	22,3
— des produits alimentaires	152	209	138	29,9	9,6	32,0
Gaz, eau, électricité	25	215	147	88,5	77,3	85,4
Commerce de marchandises	226	123	89	14,7	10,9	73,9
Banques privées	64	272	210	58,9	28,0	47,6
Banque de Pologne	1	260	150	100,0	8,6	8,6
Communications et téléphones	44	332	184	59,9	28,3	47,2

D'après leurs pays d'origine, les capitaux étrangers engagés dans les entreprises polonaises se répartissent de la façon suivante à la fin de 1929 (en millions de zl.)[1].

1. M. Smerek, La balance des paiements de la Pologne en 1929

Pays	Sociétés anonymes				Autres entreprises			
		Capitaux étrangers				Capitaux étrangers		
	Nombre des sociétés	Total	Capital social	réserves	Nombre des sociétés	Total	Capital social	réserves
		En millions de zlotys				En millions de zlotys		
Total	**362**	**1.829.**	**1.1129.5**	**717.2**	**62**	**207.5**	**161.0**	**46,4**
Dantzig	21	7.5	5.8	1.8	6	1.7	1.4	0.2
Allemagne	78	341.2	218.8	122.4	11	73.5	55.7	13.8
France	58	419.7	278.2	141.5	32	74.5	58.0	16.5
Grande-Bretagne	57	104.0	67.0	37.0	1	0.5	0.4	0.1
Italie	9	18.1	12.6	5.5	1	0.1	0.1	—
Suisse	32	135.4	102.8	32.6	2	0.5	0.4	0.1
Belgique	40	208.8	137.5	71.3	7	46.7	37.1	9.6
Pays-Bas	30	48.6	34.6	14.1	2	0.1	0.1	—
Suède	11	59.8	25.6	34.2	2	0.2	0.2	—
Tchécoslovaquie	24	13.1	10.9	2.2	3	5.3	4.2	1.1
Autriche	78	90.3	51.1	39.1	15	4.0	3.2	0.8
Etats-Unis	21	374.9	160.6	214.3	1	—	—	—
Autres pays	20	8.0	6.8	1.3	3	0.3	0.3	0.1

C'est le capital français dont la participation dans les entreprises polonaises est la plus élevée (28,4 % dans les sociétés anonymes), viennent ensuite les Etats-Unis (20,5 %), l'Allemagne (18,6 %) et la Belgique (11,6 %).

Si nous considérons le nombre des sociétés où les capitaux étrangers interviennent dans les capitaux propres, nous nous apercevrons que ce sont les capitaux allemands et autrichiens qui sont les plus dispersés, ce qui constitue encore un reste d'avant-guerre où les capitaux de ces pays participaient lar-

gement au financement de la vie économique polonaise. Par contre, les capitaux américains sont très peu dispersés, ce qui indique qu'ils s'engagent principalement dans de très grandes entreprises[1].

D'après les branches économiques dans lesquelles ils se trouvent engagés, les capitaux étrangers se répartissent de la façon suivante : Les capitaux français sont engagés surtout dans l'industrie du pétrole (40,3 % des capitaux français engagés dans les sociétés anonymes et 52,8 % dans les autres entreprises). De même, les capitaux français s'intéressent vivement aux industries charbonnière et métallurgique. Les capitaux des Etats-Unis possèdent de très fortes participations dans l'industrie métallurgique (75,4 % des capitaux américains dans les sociétés anonymes), de même que les capitaux suisses (67,5 %). Les capitaux allemands sont concentrés principalement dans l'industrie minière et dans la métallurgie, ainsi que dans le groupe « gaz, eau, électricité ». Les capitaux suédois sont très concentrés dans les téléphones. Les capitaux belges sont moins concentrés — leur participation est la plus forte dans les usines d'électricité (35,4 % des capitaux engagés dans les sociétés anonymes). Ils participèrent ensuite considérablement dans l'industrie chimique (sociétés à responsabilité limitée). Les capitaux anglais s'intéressent vivement aux industries textile, chimique et pétrolière; les capitaux autrichiens — aux banques, aux industries mécanique, électro-technique et textile[1].

Les capitaux étrangers venant en Pologne peuvent encore se trouver dans des entreprises étrangères[2] qui déploient leur activité, soit exclusivement, soit partiellement sur le territoire de la Pologne, à l'aide de succursales.

Pour avoir une idée exacte des capitaux des entreprises étrangères qui fonctionnent en Pologne, il est nécessaire d'ajouter à leurs capitaux propres destinés à leur activité en Pologne, les crédits qu'elles reçoivent de l'étranger. En effet, il arrive fréquemment que les capitaux propres, qu'ils portent la forme de dotation du capital social ou celle de réserves, sont de faible importance et que ce sont les crédits provenant des maisons-mères qui remplacent les capitaux pro-

1. M. Smerek, La balance des paiements de la Pologne en 1929.

2. D'accord avec la terminologie de l'Office central de statistique, nous considérons comme étant « entreprise étrangère » toute entreprise qui a son siège social en dehors des frontières de la Pologne.

pres. Le montant des capitaux des entreprises étrangères fonctionnant en 1929 en Pologne était le suivant dans les groupes économiques les plus importants[1] :

	Nombre des sociétés	*Capitaux* — *Total*	*Capital social destiné à l'activité en Pologne*	*Réserves*	*Engagements envers l'étranger*
		En millions de zlotys			
Total	**67**	**656.1**	**236.1**	**148.5**	**271.5**
Industrie d'extraction (en dehors de l'industrie du pétrole)	7	94.2	37.0	27.5	29.7
Industrie métallurgique	2	147.8	99.0	15.3	33.5
— des métaux	3	12.0	6.0	1.3	4.1
— mécanique et électrotechnique	4	19.9	3.8	7.5	8.6
Industrie chimique	6	20.9	7.0	3.6	10.3
— textile	7	163.2	28.3	21.8	113.1
Gaz, eau, électricité	2	105.9	16.7	70.9	18.3
Commerce de marchandises	8	50.2	0.8	0.5	48.9
Banques	6	10.9	10.9	—	—

Notons que de la somme totale des capitaux propres des entreprises étrangères, qui est de 384,6 millions de zl., plus de 350 millions de zl. appartiennent aux entreprises qui agissent exclusivement en Pologne ou y possèdent leur établissement principal.

D'après leurs pays d'origine les capitaux étrangers se répartissent de la façon suivante[1] :

1. M. Smerek, La balance des paiements de la Pologne en 1929.

	Nombre des entreprises	*Millions de zlotys*
Total	**67**	**656.1**
France	16	329.6
Allemagne	11	127.2
Etats-Unis	2	49.4
Belgique	9	48.7
Autriche	9	22.8
Grande-Bretagne	5	8.3
Italie	3	6.1
Dantzig	6	4.6

Les capitaux français sont les plus nombreux (50,3 %), viennent ensuite les capitaux allemands (19,3 %), américains et belges (environ 7,5 %).

Les capitaux français sont placés principalement dans l'industrie textile (37 %), dans les usines de gaz et d'électricité (29 %), dans l'industrie minière (18 %), dans la métallurgie (10 %). Les capitaux allemands sont situés essentiellement dans l'industrie métallurgique (87 %[1]).

* * *

Pour résumer tout ce que nous venons de dire au sujet de la situation de l'économie nationale, de ses besoins et des sources où elle puise le crédit, nous voyons que celle-ci n'a pas encore terminé sa période d'adaptation aux nouvelles conditions d'après guerre, malgré un développement déjà enregistré et de très grandes possibilités.

Cette adaptation est rendue beaucoup plus difficile par le manque chronique de fonds de roulement et de crédits à long terme. La capitalisation intérieure, bien que considérablement accrue, n'arrive à satisfaire qu'une faible partie de tous les besoins. Les capitaux étrangers n'arrivent qu'à un rythme trop lent et sont trop faibles — ils ont en trop grande partie le caractère de crédits à court terme.

1. M. Smerek, La balance des paiements de la Pologne en 1929.

CHAPITRE V

Caractéristiques du marché du crédit

Le déséquilibre entre les besoins de crédit et les ressources mises à la disposition du marché fait apparaître quelques particularités essentielles, dont l'étude permettra de mieux comprendre et les difficultés spéciales rencontrées dans l'organisation du mécanisme bancaire et l'évolution législative et économique dans ce domaine.

Section I.

LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LE MARCHÉ DE L'ARGENT

Citons en premier lieu le taux d'intérêt prélevé dans les opérations de crédit à court terme et surtout dans les opérations d'escompte.

La formation du taux d'intérêt en Pologne présente une série de particularités tenant à la structure spéciale de son marché de l'argent, aux conditions spéciales dans lesquelles la régularisation de ce taux a lieu, ainsi qu'à l'existence de certains phénomènes spécifiques qui ont une influence décisive sur le caractère des opérations qui s'y traitent.

Tandis que dans la plupart des autres pays existe une certaine harmonie sur le marché monétaire, les différents éléments s'influençant réciproquement et étant en mutuelle dépendance, le marché polonais est caractérisé par l'existence de compartiments séparés. Le niveau du taux d'intérêt y diffère dans une très forte mesure et sa formation même est soumise à des règles de caractère radicalement opposé.

Au sommet de tout le système du crédit se trouve la Banque de Pologne, l'Institut d'émission. Sur tous les marchés de l'argent organisés et dont le caractère est normal,

le taux d'escompte de l'Institut d'émission joue un rôle de première importance dans la formation du taux d'intérêt. Dans ces pays, les crédits de la Banque d'émission constituent une réserve pour les autres établissements financiers. Ceux-ci y recourent lorsqu'un besoin pressant de disponibilités se présente. Relevant ou abaissant son taux d'escompte, suivant l'état de liquidité du marché, la Banque exerce une influence décisive sur l'afflux des capitaux étrangers, sur le taux d'intérêt et sur la marche générale des affaires. Elle arrive ainsi à diriger toute l'économie nationale, en atténuant certains effets provenant de l'état des affaires et en en prévenant d'autres. Bien que ce lien entre la Banque d'émission et l'économie nationale se soit relâché, dans une certaine mesure, après la guerre, l'interdépendance entre le taux d'intérêt de l'Institut d'émission et le taux d'intérêt général régnant sur le marché monétaire reste toutefois très étroite.

En Pologne, les rapports à ce point de vue ont un aspect tout à fait différent. Le taux d'escompte de la Banque de Pologne reste à un niveau considérablement plus bas que celui qui existe sur le marché de l'argent, aussi bien dans les banques que surtout sur le marché libre. Les crédits distribués par cet établissement ont ainsi un caractère de crédits destinés à favoriser par privilège certaines branches de l'économie. La Banque, en effet, en dehors des crédits de réescompte accordés aux différentes institutions financières, accorde également des montants considérables de crédits d'escompte directement à l'économie nationale.

Le premier taux d'escompte fixé par la Banque de Pologne, lors de son ouverture en 1924, fut de 12 % (16 % pour les avances sur gage) et ne s'accordait pas avec les taux considérablement plus élevés que prélevaient les banques privées. Le taux de la Banque de Pologne était pour ainsi dire arbitraire, ne s'appuyant pas sur les conditions existant sur le marché monétaire. Bien que, par la suite, la Banque ait essayé de suivre les tendances qui s'y manifestent, en modifiant son taux d'escompte corrélativement avec les fluctuations générales du taux d'intérêt pratiqué dans le pays, elle n'est pas encore cependant arrivée à exercer en la matière une influence nette.

La baisse ou la hausse du taux d'escompte de l'Institut d'émission n'a une certaine importance que pour les entre-

prises, relativement peu nombreuses, qui profitent de ses crédits directs ainsi que pour les institutions financières qui y réescomptent leur portefeuille. Mais même dans ces cas la politique d'escompte de la Banque agissant par modifications de son taux d'intérêt, ne peut faire office de régulateur du marché de l'argent, car elle ne fournit qu'une partie des crédits demandés par les maisons accréditées. Elle décide pour ainsi dire de la marge plus ou moins importante des profits qui reste aux entreprises et aux banques en question. En dehors des intérêts d'une partie relativement faible de l'économie nationale, l'influence de la Banque de Pologne ne s'accuse que d'une façon bien insuffisante. La politique de crédit se sert, de préférence, d'instruments autres que le taux d'intérêt et, notamment, du contingentement de ses crédits, de la sélection de son portefeuille et de la modification de la longueur de l'échéance des effets remis à l'escompte, méthodes qui arrivent à exercer une influence beaucoup plus forte sur le marché du crédit.

La formation du taux d'intérêt des institutions financières privées et « communales » s'opère à partir du 30 juin 1924, d'une façon tout à fait rigide, et ne résulte du libre jeu de l'offre et de la demande que dans une faible mesure.

Dans les premiers mois de 1924, c'est-à-dire alors que la valeur du mark ne subissait plus d'oscillations, le taux d'intérêt des prêts en compte-courant en marks fut encore extrêmement élevé, étant de 540 % par an[1]. Par ailleurs, le taux d'intérêt moyen de crédits à court terme de toutes sortes en zlotys fut à la même epoque de 33 %, taux qui avait un caractère passager et s'expliquait par le fait que les crédits en zlotys semblaient donner toute sécurité, facteur de première importance à cette époque. Par ailleurs, lorsque la crise de stabilisation s'accentua et que certains facteurs d'ordre saisonnier intervinrent, le taux d'intérêt des banques augmenta considérablement, atteignant pendant la première moitié de juin 1924, 58 % par an pour les crédits d'escompte, 59 % pour les crédits en compte-courant, 60 % pour les crédits à terme jusqu'à 3 mois et 62 % pour les crédits à terme au-dessus de 3 mois[2]. Deux banques même, en répondant

1. Dr Nowak et Buczkowski, *Le crédit en Pologne* (mentionné sur la base du rapport annuel de la Banque des Industriels à Poznan pour l'année 1924, p. 5).

2. *La Conjoncture économique en Pologne* 1924-1927, p. 14.

à l'enquête faite par l'Office central de statistique, ont indiqué qu'elles prélevaient alors 10 % par mois pour les crédits en compte-courant et 8 % pour les crédits d'escompte[1].

De tels phénomènes se produisirent également en Allemagne et ils accompagnent généralement les périodes de passage rapide et radical de l'hyperinflation à la stabilisation monétaire. C'est ainsi qu'un fort renchérissement du crédit eut lieu dans de semblables conditions et à peu près en même temps en Allemagne, où en avril et mai 1924 le taux d'intérêt dépassait 44 % sur le marché du crédit[2].

Cependant, tandis qu'en Allemagne un fort afflux des crédits étrangers aussi bien à court qu'à long terme, permit par la suite une rapide amélioration de la situation sur le marché monétaire, les choses ne se passèrent pas de la même façon en Pologne.

C'est alors qu'intervint la réglementation du taux d'intérêt par le ministère des Finances. Ce dernier, poussé par l'opinion publique, espéra de cette façon provoquer une baisse générale du coût du crédit, dont le taux élevé était rendu encore plus pénible par la crise persistante. Cette mesure prévoyait des sanctions pénales très sévères. Le taux d'intérêt maximum pouvant être prélevé dans toutes les opérations de crédit fut fixé par l'ordonnance présidentielle du 29 juin 1924 sur l'usure monétaire (*Journal des lois* 1924, N° 56) à 24 % par an, à titre d'intérêts et de provisions, à partir du 30 juin 1924. Ce taux d'intérêt, fonctionnant d'une façon rigide, n'a pas connu de modification jusqu'à la seconde moitié de 1926 et est constamment resté considérablement au-dessous du taux pratiqué sur le marché privé et non organisé[3].

Une baisse continue du taux d'intérêt réglementé commence à partir de 1926, avec l'augmentation des liquidités sur le marché monétaire. Elle a lieu par bonds consécutifs et très accentués et dure jusqu'au 15 juin 1927. Ce taux reste alors à 12 % pendant presque deux ans jusqu'au 30 avril 1929 où il monte à 13 % pour recommencer ensuite à redescendre; il est encore à 11 % à la fin de 1930.

Il est intéressant de constater que, tandis qu'au début de la réglementation, la marge entre le taux d'intérêt de la

1. Dr Nowak et Buczkowski, *Le crédit en Pologne.*

2. *La Conjoncture économique*, 1930, n° 12, Le taux d'escompte pendant les années 1924-1930.

3. Marché illégal, clandestin, mais qui n'a pu être éliminé. Voir pp. 115 à 119.

Banque de Pologne et le maximum légal était de 12 % pour les crédits d'escompte et de 8 % pour les autres crédits, cette marge diminue considérablement dans les années suivantes et est, à l'heure actuelle[1], de 3 1/2 % pour les opérations de crédit d'escompte et de 2 1/2 % pour les autres opérations.

Cette réglementation a-t-elle exercé une influence sur le marché monétaire ?

Il n'y a aucun doute qu'elle eut certaines répercussions salutaires sur la formation du taux d'intérêt. Elle a obligé notamment les institutions financières à procéder à un abaissement du taux payé sur les dépôts, à diminuer la marge de leurs profits et à entreprendre une réorganisation qui devait diminuer leurs frais généraux et commerciaux. Les banques donnant actuellement toute sécurité pour les dépôts, des capitaux considérables s'y dirigent, ce qui abaisse la tension du taux d'intérêt dans le pays; joints aux crédits étrangers élevés et au réescompte auprès de la Banque de Pologne, ils permettent aux banques de distribuer des crédits importants et relativement bon marché à une grande partie de l'économie nationale.

Cette réglementation du taux d'intérêt par le ministère des Finances, telle qu'elle est pratiquée à l'heure actuelle, comporte cependant des inconvénients nombreux qui se répercutent d'une façon malheureuse sur toute l'économie nationale.

Le fait que les institutions financières sont tenues d'appliquer, pour leurs opérations de crédit, un taux fixe et considérablement inférieur à celui qui existe sur le marché privé, les oblige également à payer sur les dépôts un taux d'intérêt parallèle[2]. Un montant élevé de capitaux libres sont ainsi poussés à chercher un placement plus rémunérateur sur le marché privé où le rendement est beaucoup plus élevé.

La marge entre le taux d'intérêt payé par les banques sur les dépôts et celui qu'elles prélèvent, ne pouvant pas être suffisamment grande et la marge entre le taux d'intérêt maximum et celui perçu pour les opérations d'escompte par la Banque de Pologne se réduisant constamment au cours

1. Début de 1931.

2. Pour éviter une concurrence malsaine, les banques se sont mises d'accord sur le taux d'intérêt à payer sur les dépôts. En ce qui concerne le taux d'intérêt sur les dépôts payé actuellement par les banques privées, voir *infra*, ch. III. Banques privées.

des dernières années, les banques se trouvent obligées de réduire la marge de risque dans leurs opérations actives. Elles ne choisissent alors que la clientèle de premier ordre, donnant toute garantie de solvabilité, clientèle qui, pour une raison quelconque, n'a pas d'accès direct à la Banque de Pologne.

La réglementation du taux d'intérêt est encore nuisible, pour la raison qu'elle établit un taux maximum unique. Ce taux étant relativement peu élevé, les banques ne vont que très rarement au-dessous de ce chiffre dans leurs opérations de crédit. Or, les différentes banques se différencient aussi bien dans leur structure que par leur genre de clientèle. Elles profitent de sources de crédit qui sont plus ou moins chères et il est exorbitant de vouloir les traiter toutes d'une façon uniforme, par la voie de l'ordonnance sur l'usure. D'ailleurs, la matière escomptable qui est présentée dans les banques est également diverse. L'attribution du crédit est alors faite avec un risque variable, dont le coût d'assurance doit apparaître dans le taux d'escompte, d'une façon ou d'une autre. Si toutes les banques avaient complète liberté d'action, l'on ne peut douter qu'une grande partie de la matière escomptable, cherchant actuellement une issue sur le marché privé, cher et souvent même usuraire, pourrait être placée dans les banques, à des conditions beaucoup plus avantageuses.

C'est ainsi que l'ordonnance qui est actuellement en vigueur ne protège pas de façon certaine une grande partie de ceux qui profitent du crédit de banque, étant donné que, même sans cette protection, ils n'auraient peut-être pas payé un taux d'intérêt plus élevé, mais que par ailleurs elle ferme l'entrée des banques à ceux, par rapport auxquels le taux d'intérêt maximun est trop bas, lorsqu'on prend en considération le risque de l'opération[1].

Le taux d'intérêt prélevé sur les opérations de crédit par les banques d'Etat présente un caractère tout différent. Il faut distinguer à ce point de vue, d'une part la Banque de l'économie nationale et la Banque agricole d'Etat et d'autre part la Caisse postale d'épargne.

D'une façon générale, le taux d'intérêt appliqué par ces

1. *Gazeta Bankowa* (*La Gazette de banque*) de 1930, n° 22. « L'argent et le crédit ».

banques a de tout temps été inférieur au taux maximun imposé par le Ministère des Finances. Ce taux, bien que fixé de la propre autorité des banques, ne résulte pas non plus du libre jeu du marché, les banques poursuivant la même tactique que le ministère des Finances, tendant, par pression officielle, à abaisser le taux général d'intérêt. C'est ainsi que les crédits distribués par elles présentent un caractère de crédits de faveur et qu'elles poursuivent des buts spéciaux lors de leur distribution. Ces crédits ont presque tous une destination fixée d'avance et sont reçus uniquement par les institutions financières, entreprises ou particuliers qui présentent un intérêt spécial pour l'Etat.

Il faut toutefois souligner que, pour une raison ou une autre, les banques d'Etat paient généralement la plus grande partie de leurs capitaux beaucoup moins cher que les institutions financières privées.

D'ailleurs, le montant des crédits distribués par ces banques ne couvre qu'une faible partie des besoins.

Les taux d'intérêt prélevés par les banques d'Etat sont très divers et présentent une grande variabilité, d'après les différents types de prêts et les différentes catégories d'emprunteurs. Le taux d'intérêt le plus élevé pratiqué par la Banque de l'économie nationale a été de 21 % en 1924, soit une différence en plus de 9 % avec le taux d'escompte de la Banque de Pologne et de 5 % avec le taux d'avances sur gage de cette dernière. Le taux d'intérêt des banques d'Etat s'approche toujours davantage de celui de la Banque de Pologne, ne le dépassant actuellement que de 2 — 2 1/2 %. Pour certains prêts privilégiés, le taux d'intérêt des banques d'Etat descend même au-dessous de celui de la Banque de Pologne.

Si les taux d'intérêt prélevés par les institutions financières, aussi bien officielles que privées, sont de beaucoup plus élevés que ceux régnant sur les grands marchés de l'argent, ils sont cependant relativement bas par rapport aux taux pratiqués sur le marché privé.

Il faut d'abord expliquer ce qu'est le marché privé en Pologne, cette notion se distinguant profondément de ce qu'on entend par là sur les grandes places financières. Nous sommes habitués à entendre désigner sous la dénomination d'opérations « hors banque », les opérations d'escompte faites par les entreprises d'une grande envergure qui possèdent des disponibilités temporaires et les prêtent aux mai-

sons de la plus haute importance, à un taux qui est généralement au-dessous du taux d'escompte de la Banque d'émission et des grandes banques. Les autres opérations de crédit s'opèrent pour la plus grande partie dans les cadres des différentes institutions financières.

Un semblable type d'opérations de crédit comme les « hors banque » des grands marchés financiers n'existe pas en Pologne et le marché privé polonais a un tout autre caractère[1].

La réglementation du taux d'intérêt maximun a provoqué cet effet que certains capitaux, au lieu de se placer dans les banques, ont trouvé beaucoup plus d'avantage à s'employer en des opérations individuelles de crédit auprès de tous ceux qui n'ont pas trouvé accès aux institutions financières, dans les conditions existantes.

Les transactions sur le marché privé n'ont aucun caractère officiel ni même licite, étant donné qu'elles ont lieu essentiellement à un taux d'intérêt dépassant considérablement le taux légal des opérations de crédit. Elles sont généralement à caractère accidentel. Ce n'est qu'à Lodz qu'un marché privé d'escompte s'est créé; bien que non organisé, il fonctionna assez régulièrement jusqu'à la fin de 1929 environ.

La création d'un tel marché, non à Varsovie qui est le centre financier du pays, mais à Lodz, s'explique par le fait de la facilité qui y existait au point de vue de la classification des effets de commerce d'après la solvabilité des signataires et des endosseurs. La matière escomptable qui s'y présentait était uniforme et provenait en majeure partie du commerce des produits textiles. La répartition des effets escomptés s'y faisait en 3 ou 4 catégories. Une autre cause de la constitution de ce marché à Lodz fut le fait que les effets provenant des transactions en produits textiles dépassaient généralement 3 mois[2] et, n'étant pas aptes à être escomptés à la Banque de Pologne, n'étaient guère acceptés par les banques et cherchaient une issue sur le marché privé[3].

1. Quelque chose de similaire au marché « hors banque » existant à l'étranger est en train de se créer, par l'emploi d'une partie des fonds libres du Trésor et des disponibilités de la Caisse postale d'épargne, en achat d'effets de commerce et d'acceptations de maisons de la plus haute sécurité.

2. La capacité de production de l'industrie textile dépassant largement la consommation nationale, celle-ci fut poussée à susciter les ventes sur le marché intérieur, en accordant des crédits à terme suffisamment long.

3. *Konjunktura Gospodarcza*, 1930, n° 12. Le taux d'escompte pendant les années 1924-1930.

Ce sont surtout les effets de commerce de premier ordre qui constituaient l'élément où les cotes furent les plus stables; par ailleurs, celles des autres catégories ne possédaient pas cette uniformité et les différences des taux d'intérêt dans la même catégorie étaient très importantes.

Cependant, la crise de 1929, qui eut des répercussions extrêmement fortes sur l'industrie textile, a complètement désorganisé ce marché. L'insolvabilité ayant atteint un grand nombre d'entreprises, on manquait de base de classification. De même, étant donné les nouvelles conditions qui se sont établies sur le marché des produits textiles, de nombreuses transactions se faisaient au comptant ou, partie au comptant, partie en effets de commerce de courte durée. Le nombre des transactions sur le marché privé de l'argent a considérablement diminué et ce dernier a perdu ainsi tout caractère régulier.

Dans les autres centres financiers, ces opérations n'ayant aucun caractère suivi et régulier, les taux d'escompte variaient énormément et oscillaient dans des limites très larges. Le taux d'intérêt augmente d'ailleurs dans une forte mesure avec l'éloignement des centres. Il reste énorme dans les villages.

Le tableau suivant nous donne une idée du développement du taux d'escompte de la Banque de Pologne, des banques par actions et du marché privé de Lodz ainsi que de leur moyenne, à partir de 1924[1].

Comme nous l'avons déjà remarqué, le taux d'intérêt officiel et celui des institutions financières, relativement assez bas, n'arrivent pas à influencer suffisamment le taux d'intérêt sur le marché privé de l'argent qui reste toujours très élevé.

En étudiant de plus près le marché monétaire polonais, nous observons en effet ce phénomène, qu'entre les différentes catégories des sources de crédit existent des cloisons à peu près étanches qui ne les laissent pas communiquer entre elles ou ne le permettent que dans une très faible mesure. La clientèle aussi bien que la matière escomptable dont celle-ci dispose et les sources des capitaux où les diverses institutions et le marché privé viennent puiser, sont différentes et n'exercent qu'une très faible influence les uns sur les autres.

Sur le marché privé se fait remarquer un manque des capitaux beaucoup plus aigu que sur le marché officiel et contrôlé. Le premier souffre en outre davantage d'insécurité, étant donné que la plus grande partie de la matière escomp-

1. Le taux d'escompte pendant les années 1924-1930. *Kodjunktura gospodarcza* (*La Conjoncture économique*) 1930, n° 12 et 1931, n° 2. Voir tableau p. suivante.

table est de second et de troisième ordre[1]. Les escompteurs qui font des opérations sur le marché privé sont, pour la plupart, de petits capitalistes disposant de faibles ressources qu'ils retirent généralement en fin de compte, en les employant en différentes immobilisations, lorsque l'occasion se présente ou en les plaçant à terme dans les établissements de crédit donnant la garantie d'une sécurité complète[2]. Les nouveaux capitaux n'arrivent qu'insuffisamment, étant donné l'insécurité des opérations qui a considérablement augmenté pendant les dernières années. La plupart des crédits accordés ne sont que difficilement liquidables et les opérations finissent par des prorogations continuelles, étant donné la gêne persistante chez les bénéficiaires de ces crédits. L'augmentation du montant des capitaux sur ce marché qui devrait s'y produire par le fait même du taux d'intérêt élevé, n'est en fin de compte qu'illusoire.

La clientèle qui s'y présente a également un caractère particulier. Ce sont, pour la plupart, des entreprises qui souffrent cruellement du manque de fonds de roulement et dont la signature n'est pas de premier ordre ou encore de petites entreprises qui n'ont pas d'accès aux banques. Elles obtiennent bien des crédits en marchandises de leurs fournisseurs mais leurs besoins de disponibilités restent aigus.

C'est ainsi que le nombre des effets de commerce, ne provenant d'aucune transaction commerciale effective et qui sont exclusivement un moyen financier, est ici particulièrement élevé. Nombre d'entreprises qui ont recours au marché privé, voulant augmenter leurs ventes à tout prix, ont fait grandement appel au procédé des ventes à tempérament contre remise d'effets de commerce qu'elles escomptent sur ce marché. Ce procédé, d'ailleurs, malgré la diminution des crédits en marchandises de la part des fournisseurs, existe toujours; ce qui, ajouté au règlement en espèces d'une grande partie de leurs achats, accroît encore leurs besoins de fonds.

Plus on s'éloigne des grands centres, plus augmente l'importance relative des opérations effectuées sur le marché privé.

Le réseau d'institutions financières « communales » et

1. Voir les pourcentages des effets protestés le tableau après la p. 126.
2. Ce dernier fait fut signalé par les succursales de la Banque de l'économie nationale au mois de mars 1931 (*Revue mensuelle de la Banque de l'économie nationale,* 1931, n° 3).

TAUX D'ESCOMPTE EN POLOGNE

Année et mois	Moy. *a*	Banque de Pologne	Banques par actions *b*	« Hors banque » à Lodz *c*
	Fin du mois			
1924 I		9		
— II		12		
— III		12		
— IV		12		
— V		12		
— VI		12		
— VII		12	24	
— III	23.49	12	24	45
— IX	24.49	12	24	51
— X	24.96	12	24	54
— XI	23.49	10	24	54
— XII	23.49	10	24	54
1925 I	22.58	10	24	48
— II	21.60	10	24	42
— III	22.58	10	24	48
— IV	22.89	10	24	50
— V	21.43	10	24	41
— VI	23.05	10	24	51
— VII	23.49	10	24	54
— VIII	27.09	12	24	69
— IX	27.47	12	24	72
— X	24.49	12	24	51
— XI	25.40	12	24	57
— XII	24.49	12	24	51
1926 I	23.49	12	24	45
— II	22.96	12	24	42
III	22.96	12	24	42
— IV	24.00	12	24	48
— V	25.40	12	24	57
— VI	22.40	12	24	39
— VII	17.93	10	18	32
— VIII	16.73	10	18	26
— IX	16.74	10	16	28
— X	15.66	10	16	24
— XI	15.21	10	16	22
— XII	15.60	9.50	16	25
1927 I	15.67	9.50	15	27
— II	15.04	9	15	27
— III	14.52	8.50	14	24
— IV	14.52	8.50	14	24
— V	12.97	8	13	21
— VI	13.39	8	12	25
— VII	14.69	8	12	33
— VIII	14.07	8	12	29
— IX	13.74	8	12	27
— X	13.02	8	12	23
— XI	12.22	8	12	19
— XII	13.21	8	12	24

Année et mois	Moy. *a*	Banque de Pologne	Banques par actions *b*	« Hors banque » à Lodz *c*
	Fin du mois			
1928 I	13.02	8	12	13
II	12.00	8	12	18
— III	12.32	8	12	19.50
— IV	12.00	8	12	18
— V	11.72	8	12	16.75
— VI	12.27	8	12	19.25
— VII	12.22	8	12	19.00
— VIII	12.22	8	12	19.00
— IX	12.22	8	12	19.00
— X	12.32	8	12	19.50
— XI	12.11	8	12	18.50
— XII	12.32	8	12	19.50
1929 I	12.27	8	12	19.25
— II	15.53	8	12	19
— III	12.97	8	12	22.75
— IV	13.81	9	13	22.50
— V	13.28	9	13	20
— VI	13.28	9	13	20
— VII	13.22	9	13	19.75
— VIII	12.94	9	13	18.50
— IX	12.70	9	13	17.50
— X	12.70	9	13	17.50
— XI	12.46	8.50	13	17.50
— XII	12.46	8.50	13	17.50
	Moyenne mensuelle			
1929 I	12.32	8	12	19.50
— II	13.48	8	12	25.50
— III	12.83	8	12	22
— IV	13.26	8.40	12.20	22.75
— V	13.76	9	13	22.25
— VI	13.33	9	13	20.25
— VII	13.11	9	13	19.25
— VIII	12.88	9	13	18.25
— IX	12.82	9	13	18
— X	12.60	9	13	17.50
— XI	12.51	8.73	13	17.25
— XII	12.46	8.50	13	17.50
1930 I	12.72	8.48	13	
— II	12.46	8	12.64	
— III	12.12	7.42	12	
— IV	11.84	7	12	
— V	11.71	7	12	
— VI	11.73	6.70	12	
— VII.....	11.18	6.50	11.48	
— VIII.....	10.81	6.50	11	
— IX.....	10.73	6.50	11	
— X.....	10.71	7.43	11	
— XI.....	10.76	7.50	11	
— XII	10.75	7.50		

a) Pour les années 1924-1929, la moyenne géométrique des taux d'escompte : 1) de la Banque de Pologne, 2) des banques par actions (maximum légal) et 3) du marché « hors banque » à Lodz. A partir de janvier 1930, taux moyen prélevé par les banques par actions à l'escompte des effets de commerce en monnaie nationale et s'adaptant au réescompte à la Banque de Pologne.

b) Taux d'intérêt maximum fixé par le ministre des Finances.

c) Taux d'intérêt sur le marché privé d'escompte à Lodz prélevé à l'escompte des traites financières et des effets de commerce provenant des transactions commerciales, portant la signature de maisons de premier ordre mais ne s'adaptant pas au réescompte à la Banque de Pologne.

coopératives qui existe en province a connu un grand développement pendant ces dernières années et a fait beaucoup pour combattre ce fléau généralisé de l'usure. Ces institutions n'arrivent cependant à satisfaire qu'une faible partie de la demande de crédit qui est extrêmement élevée en province, aussi bien dans les villes que dans les campagnes. En effet, leurs ressources propres, aussi bien que celles obtenues auprès des institutions financières d'ordre supérieur, ne sont pas suffisantes.

Ce sont donc les unités économiquement les plus faibles qui souffrent le plus de l'imperfection du marché de l'argent en Pologne. L'insuffisance de capitaux, la réglementation du taux d'intérêt et la disproportion énorme qui existe entre le coût du crédit sur le marché organisé et sur celui non contrôlé en fait, se répercutent, d'une façon déplorable sur ces unités. Elles jouent cependant un rôle économique de premier ordre en Pologne et leur détresse exerce par incidence, un effet pernicieux sur toute l'économie nationale.

Section II

MARCHÉ DES CAPITAUX

C'est la rentabilité des valeurs mobilières qui permet de se faire une idée de la situation du marché des capitaux dans le pays. Le marché polonais présente une série de particularités qu'il est indispensable d'étudier pour pouvoir se former une notion exacte de son activité.

Avant d'aborder cependant l'étude proprement dite de la rentabilité des titres à long terme, il est indispensable de donner quelques notions générales sur le caractère de ces titres et de leurs émetteurs. Nous n'étudierons ici que les titres émis par les différents établissements financiers.

Ce qui caractérise les titres à long terme polonais, c'est leur grande diversité, aussi bien au point de vue des institutions émettrices qu'au point de vue de la monnaie dans laquelle ils sont libellés et du taux d'intérêt nominal qu'ils comportent. L'appareil polonais du crédit à long terme se compose à l'heure actuelle, en dehors des deux banques d'Etat (la Banque de l'économie nationale et la Banque agricole d'Etat), de trois

sociétés de crédit foncier[1], de 13 sociétés de crédit municipal[2], d'une société de crédit industriel[3], de six banques privées[4], de trois banques « communales » (la Banque « communale » polonaise à Varsovie, la Banque « communale » de crédit à Poznan, la Banque départementale de prêts à Poznan).

L'état total des émissions de toutes ces institutions au 30 septembre 1930 se présente de la façon suivante (en millions de zl.)[5] :

2 Banques d'Etat		1.023.9	millions de zlotys
Banque de l'économie nationale ...	718.9		
Banque agricole d'Etat	304.6		
3 Sociétés de crédit foncier		458.1	—
13 — municipal		274.7	—
1 — industriel		67.9	—
5 Banques privées		135.2	—
2 — « communales »[6]		18.5	—
Total		1.977.9	millions de zlotys

Nous voyons donc que ce sont les banques d'Etat dont l'activité d'émission est la plus considérable. Viennent ensuite les sociétés de crédit foncier.

La monnaie, dans laquelle les titres à long terme sont émis diffère d'après les institutions. Dans les mêmes institutions existent parfois des catégories de titres libellés dans des monnaies différentes. C'est ainsi que les émissions faites pour la conversion des anciens titres sont en zlotys courants, de même que les émissions des sociétés de crédit municipal. La plus grande partie des lettres de gage des banques d'Etat est en zlotys-or. Par ailleurs les titres destinés à être placés à l'étranger sont libellés en monnaies étrangères ($, £ et frs. français) et les plus nombreux sont les titres en livres. Ce sont surtout les

1. A Varsovie, à Lwow et à Poznan.

2. A Varsovie, à Lodz, à Czestochowa, à Kalisz, à Kielce, à Lublin, à Lwow, à Piotrkow, à Plock, à Radom, à Siedlce, à Wilno et à Poznan.

3. La Société de crédit de l'industrie polonaise à Varsovie.

4. La Banque foncière de Wilno à Wilno, la Banque hypothécaire par actions à Lwow, la Banque de la Petite Pologne à Cracovie, la Banque Foncière hypothécaire à Lwow, la Banque foncière de crédit à Lwow et la Banque des industriels polonais à Varsovie, dont seule la Banque foncière de Wilno exerce une activité considérable et s'occupe de l'émission de titres à long terme, comme de l'objet unique de son activité; les cinq autres banques ne déploient actuellement presque aucune action de crédit à long terme, s'occupant essentiellement d'opérations de crédit à court terme.

5. *Bulletin statistique du ministère des Finances*, 1931, n° 10.

6. La Banque « communale » polonaise à Varsovie et la Banque « communale » de crédit à Poznan.

sociétés de crédit foncier, la société de crédit industriel et les banques privées qui émettent ces titres. Il existe encore des titres en quintaux métriques de seigle, émis par la Société de crédit foncier de Poznan qui a commencé l'émission de ces titres à la fin de 1923. Leur circulation décroît continuellement et est actuellement très faible, étant donné les graves inconvénients qu'ils présentent[1].

De même le taux d'intérêt nominal des titres à long terme présente une grande diversité. Tandis que les titres convertis sont à 4,4 1/2 et 5 %, les nouvelles émissions portent un taux d'intérêt nominal allant de 6 à 10 %. Ce sont cependant les titres à 8 % et 7 % qui constituent la grande majorité. Les titres 7 % deviennent de plus en plus nombreux à partir de la fin de 1928. Ils sont émis principalement par les banques d'Etat. Jusqu'à la fin de 1929 ce ne furent que les lettres de gage en quintaux métriques de seigle qui rapportaient un taux d'intérêt de 6 %. C'est alors qu'apparaissent les lettres de gage 6 % en francs, dont le taux d'intérêt réel est en effet plus élevé, étant donné que le revenu est net d'impôt. Ce sont, d'autre part, essentiellement les lettres de gage de quelques sociétés de crédit municipal qui comportent le taux élevé de 10 %. En effet, la grande diversité de ces sociétés, l'importance plus faible de leurs émissions, la concurrence des institutions financières d'Etat et autres plus anciennes ou plus importantes, les oblige à donner plus d'attrait à leurs titres par un taux d'intérêt élevé[2].

Cette diversification des titres polonais comporte de nombreux inconvénients et se répercute sur les cours. Elle rend également difficile la cotation de ces titres sur les bourses étrangères. En effet, seules les lettres de gage d'institutions financières peu nombreuses et d'une très bonne renommée apparaissent à l'étranger. D'ailleurs, ces derniers titres sont généralement beaucoup plus uniformes.

C'est dans ce but que, comme nous l'avons déjà mentionné, la création d'une Banque Centrale fut envisagée. Malgré l'échec de ce projet, l'idée de la centralisation de tous les titres destinés à l'étranger n'est cependant pas abandonnée.

1. Le montant nominal de ces titres en circulation à la fin de 1929 présentait un total de 1.427.000 q., soit une valeur de 36.891.000 zl. (*Annuaire stat. de l'Office central de stat.*, 1930).

2. Parmi ces établissements ce sont ceux de Varsovie et de Lodz qui sont les plus importants et ce sont leurs titres qui sont les mieux cotés.

L'étude de la rentabilité des valeurs mobilières polonaises à revenu fixe fait ressortir les constatations suivantes[1]. (Voir tableau ci-après.)

On observe d'abord un certain décalage entre la rentabilité des titres libellés en monnaies étrangères ou en zlotys-or et, ceux en zlotys courants. La rentabilité des premiers est inférieure à celle des seconds et la différence accuse des oscillations considérables au cours de la période que nous étudions.

Les acquéreurs des titres libellés en zlotys courants se réservent une certaine prime pour le risque d'une baisse éventuelle du zloty. C'est pour cela précisément que la différence entre la rentabilité de ces deux types de titres est beaucoup plus élevée pendant les périodes de dépréciation du zloty et d'insécurité monétaire qu'actuellement, c'est-à-dire après que les conditions monétaires ont été fixées et le zloty stabilisé (en fait, au début, puis en droit)[2].

Il faut cependant noter que même les titres en monnaies étrangères subissent le contre-coup de la fluctuation monétaire.

Si nous comparons les mouvements de rentabilité des titres à long terme avec les variations du taux d'escompte, nous constatons avant tout que le rendement des titres est considérablement au-dessous du taux d'escompte sur le marché privé, bien que les fluctuations de ce dernier se répercutent, d'une façon assez marquée, sur la première. Il existe, en effet, un certain parallélisme entre les mouvements du taux d'intérêt réel des titres à long terme et celui du marché privé, bien que les oscillations de la rentabilité des titres se maintiennent généralement dans des limites beaucoup plus étroites.

Ce phénomène de l'interdépendance des deux taux d'intérêt est d'ailleurs connu et s'explique par le fait que les titres sont employés fréquemment pour le placement des ressources libres des entreprises, des banques et des particuliers, qui, d'après la rentabilité de ces titres, trouvent plus ou moins d'avantages dans ces placements. Ce procédé est rendu plus

1. La rentabilité et les indices des titres polonais. « La conjoncture économique » de 1930, n° 2 et de 1931 n° 2.

2. St. Pszczolkowski, La rentabilité des titres en Pologne (*Konjunktura gospodarcza* (*La Conjoncture économique*), 1928, n° 1, p. 51). L'auteur ne parle que des titres d'emprunt d'Etat; pour nous ces considérations sont valables également par rapport aux autres titres à long terme.

Rentabilité et indices des cours des titres polonais[1]

Année et mois	Rentabilité				Indices des cours (1927 = 100)			
	Emprunts d'Etat polonais		Lettres de gage à Varsovie		Emprunts d'Etat polonais		Lettres de gage à Varsovie	
	A Varsovie	A New-York	1re catégorie	2e catégorie	A Varsovie	A New-York	1re catégorie	2e catégorie
	a	b	a	a				
1924 I	14.89				66.4			
— II	16.51				59.9			
— III	16.54				59.8			
— VI	20.17				49.0			
— IX	17.14				57.7			
— XII	14.54				68.0			
1925 III	12.97				76.2			
— VI	14.50				68.2			
— IX	19.41				50.9			
— XII	17.89				55.2			
1926 III	16.95	10.23			58.3	82.5		
— VI	18.44	11.18			53.6	75.5		
— IX	14.07	10.01			70.2	84.3		
— XII	12.67	9.32			78.0	90.6		
1927 III	9.96	8.44	11.19		99.2	100.0	97.3	
— VI	9.73	8.56	11.56		101.6	98.6	94.2	
— IX	9.81	8.22	10.79	12.41	100.7	102.7	100.9	98.9
— XII	9.41	8.49	10.26	11.52	105.0	99.4	106.1	106.5
1928 III	9.35	8.14	10.87	12.29	105.7	103.7	100.2	99.8
— VI	9.15	8.28	11.43	12.60	108.0	102.0	95.2	97.4
— IX	9.29	8.32	11.76	13.33	106.4	101.5	92.6	92.0
— XII	9.46	8.63	12.61	14.03	104.5	97.8	86.3	87.5
1929 III	9.55	8.88	12.60	14.25	103.5	95.1	86.4	86.1
— VI	10.55	9.19	12.80	15.06	93.7	91.9	85.1	81.5
— IX	11.93	9.40	12.97	15.21	82.8	89.8	83.9	80.7
— XII	12.02	9.69	12.87	14.82	82.2	87.1	84.6	82.8
1930 III	11.50	9.27	11.28	12.94	85.9	91.1	96.5	94.8
— VI	11.32	9.46	11.05	12.34	87.3	89.2	98.5	99.4
— IX	11.39	9.87	11.45	13.25	86.8	85.5	95.1	92.6
— XII	12.90	12.35	11.79	13.37	76.6	68.4	92.3	91.8

a) Pendant la dernière semaine du mois.
b) Moyenne mensuelle.

1. La rentabilité et indices des cours des valeurs mobilières polonaises, *La Conjoncture économique*, 1930, n° 2 et 1931, n° 1. Les calculs de rentabilité sont faits pour les titres d'emprunts polonais à New-York sur la base des moyennes mensuelles des cotes à la bourse de New-York des cours des emprunts suivants : 6 % de 1919-1920, 8 % de Dillon de 1925 et 7 % de stabilisation 1927; à la bourse de Varsovie, quatre emprunts dont deux en monnaie étrangère ou en or (6 % en $ de 1919-1920 et 10 % des chemins de fer de 1924) et deux en monnaie nationale (5 % convertis de 1924 et 5 % convertis des chemins de fer de 1926). La rentabilité moyenne des emprunts à Varsovie est inférieure à la rentabilité moyenne des trois emprunts à New-York, principalement parce qu'à New-York sont cotés les cours des emprunts libellés en $, tandis que les calculs concernant Varsovie embrassent également les titres en monnaie nationale. Les calculs de rentabilité des lettres de gage sont effectués pour les lettres de gage de 1re catégorie, sur la base des cotes des catégories des lettres de gage suivantes libellées en monnaie nationale : 4,5 % converties de la Société de crédit foncier à Varsovie, 8 % des Sociétés de crédit de Varsovie et de Lodz; pour les lettres de gage de la 2e catégorie : 8 % des Sociétés de crédit de Czestochowa, de Piotrkow et de Kalisz et 10 % de Lublin, de Radom et de Kielce.

souple sur les grands marchés financiers par les facilités de liquidation qu'on y trouve, et par les grandes facultés pour l'obtention d'avances sur titres. En effet, des transactions importantes sur titres de tout genre y ont continuellement lieu.

Nous pouvons cependant constater en Pologne deux cas d'opposition considérable entre les oscillations de la rentabilité des titres et celles du taux d'escompte privé. à la suite de prévisions sur l'amélioration de la situation économique du pays et du taux d'intérêt, grâce aux emprunts étrangers. C'est ainsi qu'une baisse considérable de la rentabilité des titres eut lieu une première fois à la fin de 1924 et au début de 1925 et une seconde fois au début de 1927. Dans ces deux cas, il s'agissait des pourparlers ou de l'obtention effective d'un emprunt. La baisse de 1927 eut un caractère plus durable et le taux d'intérêt réel des titres ne suivit que de très loin les tendances du taux d'escompte privé. Par ailleurs, une hausse de la rentabilité des titres s'accuse à partir de la seconde moitié de 1929 et celle-ci suit de plus près les tendances du taux d'escompte du marché privé.

Il est évident que les acquéreurs de valeurs mobilières à revenu fixe ne prennent pas en considération uniquement le taux d'intérêt actuel, mais aussi les prévisions de sa baisse dans l'avenir, lorsque la situation de l'économie nationale polonaise deviendra plus normale. Nous avons d'ailleurs expliqué les causes de l'élévation exceptionnelle du taux d'escompte à l'heure actuelle, élévation qui est due, pour une forte part, au manque de sécurité qui règne sur le marché privé du crédit. Par contre, les titres à long terme présentent une sécurité élevée, étant donné la prudence des institutions émettrices et les exigences de la loi. Ce qui manque surtout aux titres polonais, c'est une liquidité suffisante, étant donné l'imperfection du marché financier et le manque extrême de capitaux libres.

On remarque, que la rentabilité des titres à long terme s'approche actuellement beaucoup plus du taux d'intérêt maximum prélevé par les banques, bien que des oscillations parfois très considérables se fassent jour, soit au-dessus, soit au-dessous de ce dernier. Par contre, leur rendement reste très au-dessus du taux d'escompte officiel prélevé par la Banque de Pologne.

La rentabilité des titres à long terme se trouve, d'une façon générale, dans un certain rapport également avec la conjoncture

économique dans le pays. D'ordinaire, la demande de titres à long terme va croissant pendant les dépressions économiques et s'affaiblit quand les conditions s'améliorent. Ces facteurs, bien qu'agissant également en Pologne, y ont cependant une importance beaucoup moins considérable qu'ailleurs, étant donné les conditions qui règnent en Pologne, où la disette des capitaux libres est très grande et où les détenteurs et les acquéreurs de titres sont d'un genre particulier.

Un autre facteur qui agit sur la rentabilité de divers titres polonais y-compris ceux de l'Etat, est celui de la durée pour laquelle les titres sont émis. C'est ainsi que les titres, dont le remboursement doit se faire à une échéance éloignée, accusent une rentabilité moins élevée. Cela reste, d'ailleurs, en accord avec cette prévision que le taux d'escompte va connaître, à l'avenir, un abaissement qu'on présume être d'autant plus considérable qu'on s'éloignera de la période actuelle[1].

Parmi les différents facteurs qui exercent leur influence sur la rentabilité des titres à long terme, c'est surtout la personne de l'émetteur qui joue un rôle des plus considérables.

Il faut distinguer à ce point de vue, d'une part, l'Etat et, d'autre part, les institutions financières. La rentabilité des titres d'Etat à Varsovie fut de tout temps moins élevée que celle des titres des institutions financières, surtout privées, et n'exprimait que, dans une mesure relativement atténuée, l'état du marché des capitaux. En effet, les cours des emprunts d'Etat dépendaient principalement de la situation que les institutions financières d'Etat et surtout la Caisse postale d'épargne occupaient à leur égard[2].

Parmi les institutions financières il faut mettre à part celles de l'Etat (la Banque de l'économie nationale et la Banque agricole d'Etat). La rentabilité des titres émis par celles-ci est considérablement moins élevée que celle des secondes, ce qui tient à la garantie de l'Etat que les premiers comportent, à la politique de soutien des cours, à l'intervention que les institutions financières d'Etat pratiquent elles-mêmes et au soutien que leurs titres trouvent de la part de la Caisse postale d'épargne et de la Banque de Pologne.

C'est surtout en se basant sur les calculs de rentabilité des

1. St Pszczolkowski, La rentabilité des titres en Pologne (*La Conjoncture économique*, 1928, n° 1.

2. La rentabilité et les indices des cours des titres polonais (*La Conjoncture économique*, 1930, n° 2, p. 70).

lettres de gage des autres institutions financières que nous pouvons nous faire une image plus ou moins exacte de la situation qui règne sur le marché des capitaux. En effet, les cours de leurs lettres de gage, sont établis sur un marché relativement libre. Contrairement à ce qui se passe pour les titres d'emprunts d'Etat ou pour les obligations et les lettres de gage des banques d'Etat, les cas d'intervention en leur faveur sont rares. Et si les sociétés entourent d'une certaine protection les cours de leurs lettres de gage, elles le font principalement, en s'abstenant d'émissions nouvelles, dans les cas où la spéculation abaisse ces cours contre la tendance du marché. C'est ainsi que la politique des sociétés de crédit agit sur les cours des lettres de gage uniquement dans le sens de la modération des oscillations spéculatives[1].

Les différences entre les cours et, par suite, entre la rentabilité des lettres de gage des diverses institutions financières sont très grandes. Ce sont surtout les cours des titres des sociétés de crédit foncier qui sont les plus élevés. Par ailleurs, les titres des sociétés de crédit municipal dont les émissions, en dehors des sociétés de Varsovie et de Lodz, sont d'une faible importance, souffrent le plus des bas cours[2].

Il faut cependant noter que les ventes de lettres de gage des institutions financières polonaises à l'étranger ont lieu généralement, par paquets et même par voie d'émissions spéciales à des cours plus élevés que ceux pratiqués dans le pays. Ce sont généralement de grandes banques ou de grandes sociétés d'assurance étrangères qui les achètent ferme.

Un autre point qui a également une conséquence fâcheuse sur les conditions de placement des titres, c'est le faible montant des transactions dans les bourses nationales des valeurs, ce qui s'oppose à la formation normale des cours et à la possibilité de liquidation facile de ces portefeuilles de titres, lorsque le besoin s'en présente. C'est ainsi que le montant des transactions des valeurs mobilières à revenu fixe à la bourse de Varsovie (qui est la bourse la plus importante du pays) fut[3] :

1. La rentabilité et les cours des titres polonais (*La Conjoncture économique*, 1930, n° 2, p. 72).
2. En ce qui concerne les cours des titres des établissements de crédit à long terme, voir II[e] partie, ch. II, sect. VI.
3. *Bulletin statistiques du ministère des Finances.*

En 1924	d'environ	..... 18.0	millions de zl.
— 1925	—	..... 16.8	
— 1926	—	..... 23.9	—
— 1927	—	..... 94.2	—
— 1928	—	..... 86.2	—
— 1929	—	..... 69.1	—
— 1930	—	..... 89.0	—

Il faut également souligner ce fait qu'une partie considérable des transactions et surtout celles qui portent sur les sommes les plus élevées, ont lieu hors bourse. Les différences de cours entre les opérations qui sont faites en bourse et celles hors bourse ne sont pas cependant d'une grande importance. Ce n'est que pendant la période d'août 1925 à janvier 1926, c'est-à-dire pendant les 6 premiers mois de la chute du zloty, qu'une forte divergence s'est affirmée entre les deux catégories d'opérations.

Section III

PROBLÈME DE LA SÉCURITE SUR LE MARCHÉ DU CRÉDIT EN POLOGNE

Une autre donnée d'importance considérable pour l'étude du marché monétaire, complétant ainsi les données relatives au taux d'intérêt et à la rentabilité des titres à long terme, est celle du pourcentage des effets de commerce protestés. Celui-ci permet, en effet, d'apprécier le degré de sécurité qui règne sur le marché.

A ce point de vue, nous nous servirons de deux indices : celui du pourcentage de protêts des effets de commerce à la Banque de Pologne et celui du total des effets de commerce dans tout le pays (voir le tableau suivant)[1] :

1. Dr St. Pszczolkowski, Les effets de commerce protestés à la Banque de Pologne (*La Conjoncture économique*, 1930, n° 2 et 1931, n° 1).

Pourcentages des effets de commerce protestés[1].

Année et mois	Total des effets protestés dans le pays[2]	Effets de commerce protestés à la Banque de Pologne						
		Données effectives	Données corrigées par l'élimination des oscillations saisonnières					
		Total	Total	Régions				
				Agricoles	Agricoles Industrielles	Charbonnières-métallurgiques	Textile à Lodz	Centres commerciaux et industriels
1924 V[3]		8.07	8.43					
— VI		11.02	12.21					
— IX		2.63	2.76					
— XII		3.77	3.43					
1925 III		3.37	3.39					
— VI		2.55	2.83					
— IX		7.40	7.77					
— XII		8.07	7.35					
1926 III		3.67	3.70	3.14	3.61	2.45	4.56	3.68
— VI		2.28	2.53	2.65	2.72	1.57	3.15	2.43
— IX		1.68	1.76	2.26	1.55	1.46	1.85	1.81
— XII		1.93	1.76	2.07	2.00	1.38	2.50	1.56
1927 III		1.72	1.73	2.13	1.53	0.97	2.71	1.62
— VI		2.10	2.33	2.73	2.53	2.78	3.12	1.99
— IX		2.16	2.27	2.47	3.13	2.45	3.63	1.90
— XII		2.34	2.13	2.58	2.76	2.18	3.72	1.65
1928 III		2.27	2.29	2.78	3.17	2.10	3.78	1.43
— VI		1.82	2.02	2.61	2.79	1.88	3.92	1.31
— IX	6.1	2.32	2.43	3.80	3.36	1.94	4.77	1.72
— XII	6.9	2.87	2.61	3.88	3.49	2.00	4.46	1.86
1929 III	9.5	5.12	5.16	5.32	5.73	3.30	7.11	4.24
— VI	10.9	5.81	6.44	7.43	7.40	5.62	11.93	4.77
— IX	10.2	4.42	4.64	6.17	5.89	4.75	8.69	3.50
— XII	11.3	5.44	4.95	7.23	6.55	4.71	10.59	3.29
1930 III	11.7	5.99	6.03	7.40	6.05	4.97	12.85	4.42
— VI	11.4	5.35	5.93	6.61	6.39	4.59	11.84	4.77
— IX	10.8	3.78	3.97	6.27	5.27	3.86	6.31	
— XII	11.8	4.12	3.75	6.22	4.74	2.87	5.12	

Nous constatons, entre les chiffres des pourcentages des effets de commerce pour tout le pays et ceux pour la Banque de Pologne, l'existence d'une forte différence au profit de cette dernière.

Cela tient avant tout au caractère tout particulier du portefeuille de la Banque de Pologne. En effet, celle-ci n'accepte à l'escompte que les effets de commerce essentiellement les meilleurs.

Il existe, en outre, une série de particularités dans la politique de crédit de la Banque de Pologne qui font que ces pourcentages ne suivent pas, d'une façon très nette, la tendance générale du marché monétaire.

C'est ainsi que la Banque pratique une sélection plus rigoureuse de son portefeuille, comme une des méthodes tendant à restreindre le montant des crédits. Il est donc évident qu'une politique plus ou moins libérale de crédit de la Banque de Pologne fait augmenter ou diminuer, dans une mesure parfois très considérable, ce pourcentage, par rapport à celui de tout le pays[1]. De même, la participation des différentes branches de l'économie nationale à l'escompte de la Banque de Pologne ne se fait pas d'une façon uniforme. C'est ainsi que certaines branches, comme l'industrie textile, l'agriculture etc..., y tiennent un rôle prépondérant. La modification des contingents de crédits d'escompte de la Banque de Pologne varie également très souvent d'après les conjonctures différentes auxquelles peuvent être soumises les différentes branches et qui se répercutent sur leur solvabilité. C'est ainsi que d'abord le portefeuille de la Banque contenait une part importante d'effets de l'industrie textile où le nombre des protêts fut presque toujours (jusqu'au dernier trimestre de 1930) le plus élevé, ce qui exerça pendant longtemps une grande influence sur l'indice total de la Banque de Pologne. C'est ce qui se passe actuellement par rapport aux effets de l'agriculture.

En distinguant les pourcentages des protêts des effets de commerce, d'après les différentes régions économiques, nous voyons que leur évolution réfléchit la situation économique des différentes branches de l'économie nationale. C'est ainsi que ce sont les régions à caractère agricole plus

1. Dr St. Pszczolkowski, Les effets de commerce protestés à la Banque de Pologne (*La Conjoncture économique*, 1930, n° 2, p. 61 et 62).

ou moins pur et la région de Lodz qui possèdent les pourcentages de protêts les plus élevés.

L'analyse des chiffres du tableau nous fait apparaître deux périodes, où les pourcentages des protêts accusent un accroissement énorme. Ce sont les périodes de fortes crises de 1925-26 et de 1929-30. Il faut cependant remarquer qu'une baisse importante des pourcentages a lieu actuellement, aussi bien en ce qui concerne ceux du total des effets de commerce que ceux de la Banque de Pologne. Les pourcentages des protêts de cette dernière accusent cependant une descente beaucoup plus accentuée grâce à la sélection rigoureuse du portefeuille.

Pour en finir avec l'étude des indices des protêts, il faut encore attirer l'attention sur deux phénomènes qui influent sur le nombre de ceux-ci. C'est, en premier lieu, l'usage de la prorogation des effets de commerce que le signataire n'est pas en état de payer momentanément, puis le fait que le signataire paie fréquemment après que le protêt a déjà été établi. Ce dernier phénomène trouve son explication dans les difficultés temporaires de trésorerie du débiteur qui, bien que solvable, n'arrive pas cependant à se procurer à temps des fonds nécessaires. Il arrive également très souvent que les débiteurs trouvent beaucoup plus d'avantages à payer les frais de protêt que les intérêts de l'argent qu'ils devraient emprunter et qu'ils ne pourraient obtenir qu'avec de grandes difficultés et à des conditions désavantageuses.

PREMIÈRE PARTIE

Le Crédit à court terme

Considérations générales. — Nous avons étudié plus haut les besoins très élevés de crédit existant dans le pays et le caractère des différentes sources où on pourrait rechercher les capitaux nécessaires à la satisfaction de ces besoins. Essayons maintenant d'esquisser l'organisation et l'évolution de l'appareil de distribution du crédit et de voir dans quelle mesure celui-ci est arrivé à faire face aux exigences de l'économie nationale.

Le mécanisme du crédit faisait apparaître une extrême insuffisance au moment où l'inflation a pris fin. Il se montre, à ce moment, mal adapté aussi bien au travail dans les conditions normales qu'aux tâches exceptionnelles qui se présentaient à lui.

Il fallait, notamment, amener le public à recommencer l'épargne monétaire normale, épargne qui pendant l'inflation fuyait les banques et s'immobilisait ou était thésaurisée en monnaies étrangères. Aux institutions financières se posait le problème de décider cette épargne très instable à venir s'y reposer, en lui offrant le maximum de sécurité, des conditions de rémunération avantageuses et une diversité de procédés adaptés à la diversité des besoins.

Le facteur qui s'opposait à la renaissance de l'épargne et contre lequel il fallait lutter, c'est la méfiance envers la monnaie, méfiance qui fut dans une certaine mesure justifiée par la crise monétaire de 1925-1926.

De la solution de ce preimer problème dépendait la possibilité de disposer de ressources suffisantes pour entreprendre une vaste action de crédit. Il y avait là une tâche urgente, alors que le fait seul de la cessation de l'inflation faisait appa-

raître des besoins toujours croissants en capitaux circulants de la part de la vie économique du pays.

Pour arriver à faire face à ces tâches, il fallait reconstruire tout le système du crédit en réorganisant les anciens rouages et en en créant des nouveaux pour l'intérêt général.

Au sommet de toute l'organisation du crédit il fallait mettre un Institut central à la place de l'ancien Institut, établissement d'Etat qui subvenait d'ailleurs en grande partie aux besoins de ce dernier. La nouvelle banque devait émettre une monnaie inspirant confiance, établie sur des bases solides et servir, d'une façon directe ou indirecte, aux besoins de l'économie nationale. C'est à ces fins que fut créée la Banque de Pologne, société privée par actions, ouverte au public le 28 avril 1924.

Les banques privées dont le réseau s'est trouvé extrêmement gonflé à la fin de l'inflation, étaient à ce moment dans un état de marasme complet. Leurs capitaux propres et une partie des capitaux par elles empruntés s'étant trouvés alors entièrement immobilisés, leur situation fut rendue difficile par la crise. Les banques n'inspiraient pas de confiance au public qui n'y voyait que des établissements faisant de la spéculation et des affaires n'ayant rien de commun avec l'activité bancaire normale.

Les coopératives de crédit, d'une grande importance avant la guerre, et qui possédaient alors des ressources considérables, se sont trouvées complètement désorganisées. Le même état de complète désorganisation se remarque dans les autres institutions financières poursuivant un but social, telles les caisses d'épargne des administrations autonomes.

En face de cette insuffisance de l'appareil de crédit, c'est l'Etat lui-même qui, par ses établissements de crédit complètement réorganisés ou nouvellement créés, a pris à sa charge un double rôle, d'une part éducatif, ayant pour dessein l'accumulation et l'organisation de l'épargne monétaire et d'autre part un rôle supplétif, tendant à remplacer provisoirement l'appareil privé de crédit défaillant. L'Etat était du reste seul à même de remplir les deux tâches. Pendant cette première période d'insuffisance générale de ressources monétaires dans le pays, le Trésor seul disposait pour aider l'économie nationale des ressources qu'il tire de l'impôt et avec lesquelles, notamment, il dote ses banques en remplaçant ainsi l'épargne spontanée provisoirement insuffisante.

Les banques d'Etat ainsi pourvues entreprirent réellement

une activité de crédit très intense. Le public, a plus de confiance envers ces banques qui lui offrent plus de sécurité; celles-ci ont attiré des capitaux importants, développant ainsi en même temps le sens de l'épargne dans le pays.

Ces institutions qui furent créées pour des buts spéciaux, furent obligées de faire une politique de crédit à toutes fins et, avant tout, de crédit à court terme à l'économie privée.

Mentionnons, que l'Etat et les administrations autonomes font en même temps des efforts considérables pour réorganiser et développer le système des caisses publiques d'épargne.

C'est, en fin de compte, l'appareil officiel de crédit, avec la Banque de Pologne en tête, qui joue le rôle essentiel pendant cette période. La Banque de Pologne qui, vu l'insuffisance de l'appareil bancaire privé, entreprend d'abord le financement direct de l'économie nationale, devient ensuite toujours davantage la Banque centrale qui doit servir de réserve aux autres établissements de crédit.

Peu à peu, en effet, la confiance commence à renaître envers l'appareil bancaire privé. Celui-ci arrive à attirer des capitaux considérables. Il se réorganise et subit une forte concentration, ses méthodes de travail se rationalisent et sa politique de crédit devient très prudente.

De même, le système social de crédit (coopératives de crédit et caisses d'épargne), étant donné les énormes besoins de crédit de la part de la petite et moyenne propriété, s'élargit d'une façon très importante et tend toujours davantage vers son but qui est l'accumulation de l'épargne populaire. Sa force d'attraction augmente dans une grande mesure. La direction de l'activité de ces institutions change en même temps; elles sont contraintes de répondre aux besoins qui se font jour et de consacrer leurs ressources uniquement à la distribution du crédit à court terme.

Son rôle éducatif et supplétif rempli, l'appareil bancaire officiel abandonne progressivement, mais dans la mesure du possible, ses opérations de crédit à court terme à l'économie privée, pour se consacrer à ses buts propres.

L'appareil de crédit à court terme se trouve ainsi organisé. Au sommet la Banque de Pologne, Banque centrale, puis les banques publiques qui jouent également dans une certaine mesure un rôle de centrales financières, au degré suivant le système bancaire privé. Enfin, le réseau des coopératives de crédit et des caisses publiques d'épargne.

Le système du crédit à court terme se trouve ainsi organisé mais l'insuffisance de ressources demeure tout de même. Cette insuffisance porte d'ailleurs un caractère plutôt structuel en raison des phénomènes de la forte « disette » de fonds de roulement et de la faiblesse de l'épargne, dus aux salaires peu élevés, à la rentabilité relativement faible de l'économie nationale, aux crises, à la situation précaire de l'agriculture, etc...

Les banques d'Etat se dirigent maintenant vers un autre secteur du front financier : le crédit à long terme dont les besoins sont énormes. C'est là que leur rôle éducatif et supplétif devient de première importance.

Le marché privé des capitaux, celui qui, avant la guerre, était la base essentielle du crédit à long terme, est inactif.

Les deux institutions financières d'Etat ont donc été amenées à développer une grande activité aussi bien pour les besoins publics que pour ceux de l'économie privée. Les ressources à cette fin leur sont fournies essentiellement, comme il a été dit ci-dessus, par le Trésor, les différents établissements officiels d'assurances et autres, les réserves des banques officielles, etc...

Ici, le rôle des banques d'Etat et des fonds publics doit rester momentanément prépondérant, l'épargne des particuliers n'étant pas disponible en quantités suffisantes.

Comment ont fonctionné les différentes institutions de crédit, c'est ce que nous allons voir dans la suite de notre exposé.

CHAPITRE PREMIER

LA BANQUE DE POLOGNE

(*Bank Polski*)

Section I

RÉGIME JURIDIQUE DE LA BANQUE DE POLOGNE

§ 1. Fondation.

La question de la création d'une Banque d'émission destinée à remplacer cet Institut d'émission d'Etat que fut la Caisse polonaise nationale de prêts a été mise au premier plan des tâches les plus urgentes de la politique financière dès la restauration de la Pologne. Au mois de mai 1919 déjà, le projet de statuts de la Banque de Pologne fut soumis à la Diète par le ministre des Finances M. Stanislas Karpinski. Renvoyé à la Commission après première lecture, il n'est plus revenu à la Diète, étant donné la modification qu'avait subie entre temps la situation financière du pays. C'est seulement en automne 1923 que la question de cette banque redevient actuelle et que le projet de ses statuts est largement discuté dans de nombreuses réunions réunissant des représentants de toutes les sphères économiques.

La loi des pleins pouvoirs de janvier 1924 autorise le Gouvernement à créer une Banque d'émission. Un comité d'organisation de celle-ci est créé par le ministre des Finances, le 14 janvier, et le 20 les statuts sont signés par le Président de la République pour être promulgués au *Journal des lois*, le 25 du même mois.

Les organisateurs du nouvel Institut d'émission connaissaient bien tous les défauts de l'organisation ancienne. La Caisse nationale de prêts dépendant exclusivement de l'Etat, fut influencée par lui dans sa politique de crédit et dans l'émission de la monnaie. On a voulu éviter tous ces défauts; c'est pourquoi la Banque de Pologne fut créée sous la forme d'une banque privée, au capital de laquelle le Trésor ne participe que faiblement[1]. La dépendance de la Banque d'émis-

1. Les 50 millions d'actions qui constituent l'augmentation du capital opérée en 1927 ne sont dans les mains de l'Etat que provisoirement. Elles ne donnent, d'ailleurs, à ce dernier aucun droit de vote et aucun privilège spécial ne découle pour lui de ce titre.

sion à l'égard du Gouvernement ne dépasse pas celle qui existe dans la plupart des pays européens.

Le capital social fut fixé à cent millions de zlotys divisé en un million d'actions de 100 zl.

Il aurait pu sembler que les 100 millions d'actions du capital d'une institution, d'une telle envergure que la B. P., qui est l'institut d'émission d'un pays d'environ 30 millions d'habitants, riche en ressources naturelles, ayant une industrie et une agriculture dont le développement ne le cède pas sur de nombreux points aux pays d'Europe les plus prospères, devaient être souscrits sans grande peine. Les actions de la Banque de Pologne présentaient l'ensemble des garanties de valeurs de toute confiance et elles promettaient en outre dans l'avenir des dividendes très rémunérateurs. Elles devaient avoir d'autant plus d'attrait pour le public polonais, que celui-ci venait de traverser une période d'inflation à outrance et qu'à son issue, les profits d'inflation sont apparus comme bien illusoires. Des difficultés se présentèrent cependant, quand il fallut réunir ce capital.

Les raisons, par lesquelles on prétendait justifier ces difficultés, ne sont pas néanmoins suffisantes pour expliquer l'échec que faillit subir la souscription. On disait notamment que son faible succès primitif était la conséquence des conditions initiales trop rigoureuses :

1° Il était dans l'intention des organisateurs de se passer de l'aide de l'étranger;

2° La souscription devait se faire en or ou en devises pour donner de cette manière dès le début à la Banque une base solide pour l'émission de ses billets;

3° L'apport devait se faire en une seule fois.

Mais, en réalité, les causes véritables de cet état de choses sont d'un ordre tout différent. Le marché de l'argent était très à l'étroit pendant la dernière période de l'inflation accélérée et pendant les premiers mois qui avaient suivi son arrêt. En même temps, que la souscription aux actions de la Banque de Pologne, eurent lieu des emprunts intérieurs, ainsi qu'un renforcement de l'activité des organes du Trésor pour faire rentrer les impôts. Or, ces derniers avaient alors très considérablement augmenté. D'autre part, et c'est à mon avis la cause la plus vraisemblable de l'échec primitif, on n'avait pas de confiance ferme en la réussite définitive de la stabilisation, malgré le succès des premiers essais. C'est pourquoi la souscription au capital de la Banque fut accueillie avec une certaine réserve. Notamment, la participation des grands finan-

ciers et industriels fit défaut. De cette façon, dès les premières semaines, le succès final de la souscription devenait très douteux. Ce n'est que lorsqu'on eut décidé d'accepter des paiements partiels répartis jusqu'au mois de juin, et lorsque la Caisse nationale de prêts eut commencé à vendre des devises aux souscripteurs d'actions de la Banque de Pologne, que le succès de celle-ci fut assuré. Il faut aussi mentionner qu'une partie des actions fut souscrite par le ministère des Finances, pour le compte des militaires et des fonctionnaires qui ont, dans la suite, obtenu des conditions de paiement toutes spéciales.

Pour permettre la création de la Banque on projetait même primitivement une forte participation du Trésor lui-même dans le capital social de celle-ci, participation qui devait même aller jusqu'à 40 %. Mais, comme finalement la souscription a été couverte avec un surplus de 10 %, la part du Trésor ne dépassa guère 1 %.

§ 2. Statuts de la Banque de Pologne.

Le 28 avril 1924 eut lieu l'ouverture de la Banque de Pologne. Son organisation a pris modèle, dans une mesure importante, sur celle de la Banque nationale d'Autriche. La pratique a démontré déjà, dans les deux années qui suivirent l'ouverture de cet institut, que ses statuts demandaient certaines modifications pour être mieux appropriés aux conditions économiques du pays. Ils furent, par la suite, modifiés une fois en 1926 par le décret du Président de la République du 4 septembre 1926 (*J. des lois* de 1926, n°92). Une nouvelle modification eut lieu en 1927 en rapport avec l'emprunt de stabilisation de 1927 (*J. des lois*, 1927, n° 97).

Le capital initial de 100 millions apparut, avec le temps insuffisant. Son augmentation jusqu'à concurrence de 150 millions de zl. eut lieu en 1927, d'accord avec le plan de stabilisation. Le Trésor a pris pour son compte les 50 millions d'actions pour la somme de 75 millions de zl. Il les gardera aussi longtemps que la situation sur le marché des valeurs mobilières ne permettra pas de les remettre sur le marché.

Les actions étaient, au début, uniquement nominatives, ce qui devait empêcher qu'elles ne deviennent l'objet d'une spéculation à la bourse. Les modifications apportées en 1926 en vue de favoriser les petits actionnaires, et dont le but fut d'épargner à ces derniers les formalités d'une cession, donnent le droit au Président de la Banque de transformer les actions

nominatives en actions au porteur (en tranches contenant 10 actions au maximum). Et vice versa : sur la demande de l'actionnaire, les actions au porteur peuvent être échangées contre des actions nominatives, sous réserve du consentement du Président de la Banque[1]. Deux limitations sont néanmoins apportées au sujet des actions au porteur :

1° Le total de ces actions ne peut pas dépasser 15 % du capital social de la Banque.

2° Elles ne donnent pas droit de vote à l'Assemblée générale.

A) **Limitation des droits des actionnaires et des pouvoirs de la Banque.** — La Banque de Pologne est une société anonyme de droit privé. Ses organes directeurs comprennent :

L'Assemblée générale des actionnaires,

Le Conseil administratif,

Le Président de la Banque,

La Direction générale,

La Commission de révision.

Cependant, en raison du privilège d'émission qui lui est accordé et de l'intérêt qu'elle présente ainsi, au point de vue général, on a rendu statutaires :

1° Certaines limitations des droits des actionnaires et des pouvoirs de la Banque;

2° Un contrôle du Gouvernement et des Chambres législatives, opérant à différents moments de son activité.

Le privilège d'émission des billets, que la Banque de Pologne possède seule, lui donne un pouvoir énorme sur la direction de la vie économique du pays. Mal compris, il pourrait provoquer des conséquences irréparables pour l'économie nationale tout entière. C'est pourquoi le Gouvernement s'est réservé des prérogatives très larges dans la direction et dans la surveillance de son activité quotidienne, ainsi qu'un droit de veto à l'égard des décisions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale. Les statuts assurent au Gouvernement, d'une façon directe ou indirecte, un contrôle dans les affaires de la Banque.

C'est ainsi que le Président et le Vice-Président du Conseil d'administration sont proposés par le Conseil des Ministres et désignés par le Président de la République, entre les mains

1. Il est intéressant d'ajouter que cette mesure n'a pas donné le résultat qu'on escomptait et le nombre des actions au porteur est actuellement très limité (8.744 à la fin de 1930) et on se demande à la Banque si cette modification n'était pas superflue.

duquel ils prêtent un serment solennel. C'est le ministre des Finances qui, sur la proposition du Conseil d'administration fixe leurs appointements. Une certaine inamovibilité est cependant assurée à ces deux membres du Conseil d'administration du fait qu'ils ne peuvent être destitués que par le Président de la République. Sa décision est prise sur la proposition du Conseil des Ministres, et uniquement dans le cas où ils n'accomplissent pas leurs devoirs ou lorsque, de quelque façon, ils ne sont pas capables de les remplir. Cette décision, à son tour, doit se baser sur un avis d'une Commission convoquée par le ministre des Finances et composée de trois membres désignés respectivement par le ministre des Finances, par le premier Président du Tribunal Supérieur et par le premier Président du Tribunal Administratif Supérieur.

Le choix du Directeur général et des autres membres de la Direction doit être également approuvé par le ministre des Finances.

La liaison entre la Banque de Pologne et le ministère des Finances se fait de la façon suivante. Le Président du Conseil d'administration de la Banque doit présenter, tous les mois, au ministère des Finances, un rapport sur l'activité de la Banque. Le ministre des Finances délègue en outre auprès de cette dernière un commissaire gouvernemental, qui participe aux sessions du Conseil d'administration et de la Direction avec voix délibérante, et qui peut demander à la Direction tous les éclaircissements et la communication des livres et documents nécessaires.

L'intervention de l'Etat dans l'activité de la Banque se manifeste encore d'une autre façon : notamment, le Président du Conseil d'administration (Art. 38) peut suspendre une décision du Conseil d'administration qui serait contraire soit aux statuts, soit à l'intérêt général et, en particulier, au rôle de la Banque dans le domaine du maintien de la stabilité de la monnaie et de la régularisation de la circulation monétaire et du crédit. La décision suspendue doit être présentée au ministre des Finances qui pourra entièrement l'écarter, s'il confirme dans les trois jours le veto du Président du Conseil d'administration. Celui-ci peut s'opposer également à l'élection par l'Assemblée générale d'un membre du Conseil administratif ou d'un suppléant; cette opposition toutefois doit être faite dans les trois jours au plus qui suivent l'élection.

De tout ce qui précède, nous pouvons conclure que l'impor-

tance du Conseil d'administration, comme pouvoir de la Banque, est limitée d'une certaine façon :

1° par le rôle qu'assument le Président et le Vice-Président dans la gestion de celle-ci;

2° par certaines clauses expresses des statuts.

La loi exige en outre le consentement du ministre des Finances pour les décisions de l'Assemblée générale relative à l'augmentation du capital social. D'autres décisions concernant les modifications des statuts et la liquidation de la Banque pendant la durée de son privilège nécessitent même une ratification par le législateur.

L'intervention de l'Etat dans les affaires de la Banque est donc assurée par la loi d'une façon assez catégorique. Cependant, la Banque de Pologne reste tout à fait indépendante du Gouvernement en ce qui concerne sa politique intérieure d'émission et de crédit. Elle n'est limitée à cet égard que par ses statuts.

Le plan de stabilisation de 1927 prévoit l'élection pour une période de 3 ans, par le Conseil d'administration, d'un membre étranger qui doit être nécessairement américain. Ce conseiller, en dehors des attributions qui lui reviennent, au titre du service de l'emprunt, doit siéger au Conseil administratif de la Banque et éclairer cette dernière de ses conseils et le Gouvernement, par l'entremise du ministre des Finances[1]. Les statuts donnent à la Banque, d'une part, des garanties pour qu'elle puisse maintenir le caractère d'institution officielle qu'elle a cependant en réalité, malgré sa forme de société anonyme, société de droit commun, lui gardent d'autre part son caractère d'institution privée et veulent qu'elle soit à même d'écarter toute question de politique et toute influence directe du Gouvernement, quelle qu'en soit la forme.

Les statuts écartent également le danger résultant de la réunion entre les mains d'un nombre restreint d'actionnaires de la majorité des voix à l'Assemblée générale, ce qui aurait pu donner à ce groupe une prépondérance néfaste dans toute la politique de la Banque. C'est ainsi que, chaque groupe de 25 actions donne droit à une voix à l'Assemblée générale; personne, cependant, ne peut avoir plus de 500 voix. C'est aussi pour la même raison que l'art. 18 des statuts, modifié en 1927, permet aux actionnaires possédant moins

1. Ce Conseiller financier que fut M. Charles Dewey a cessé l'exercice de sa fonction auprès de la Banque de Pologne le 20 novembre 1930.

de 25 actions de se grouper en transférant leur droit de vote à un représentant qui doit être nécessairement actionnaire Chaque actionnaire peut également exercer son droit de vote par un représentant, qui, dans le cas d'une personne physique, doit être actionnaire de la Banque. Dans ce cas encore, le maximum de voix est limité à 500. Un actionnaire ne peut avoir qu'un seul représentant.

C'est aussi dans le même but d'accentuer le caractère d'autonomie et d'indépendance de la Banque à l'égard de toute influence extérieure que le plan de stabilisation ne donne pas le droit de vote aux 50 millions d'actions de la B. P. provenant de la seconde émission, aussi longtemps que ces dernières resteront la propriété du Trésor[1]. Pour cette même raison, sont privés du droit d'éligibilité au Conseil d'administration les membres de la Diète et du Sénat, les fonctionnaires d'Etat et les militaires en service actif[2]. Pendant l'exercice de leurs fonctions à la Banque de Pologne, le Président et le Vice-Président du Conseil d'administration, ainsi que les membres de la Direction ne peuvent remplir aucun emploi salarié d'Etat, communal ou privé. En outre, ils ne doivent pas appartenir à des organes d'administration ou de direction de quelque entreprise que ce soit, ni en être associé, ni commanditaire.

B) **Garanties de l'émission et réglementation des opérations.** — Etant donné le premier rôle dans le maintien de la stabilité de la monnaie et dans la bonne organisation du crédit dans le pays que joue la Banque de Pologne, son fonctionnement même, comme institut d'émission et de crédit, est soumis à une série de règles fixées par les statuts, dont voici les principes directeurs :

1° Il faut que la Banque ne soit pas entraînée à émettre des billets sans couverture ni garantie suffisantes.

2° Il faut que les actifs restent suffisamment liquides.

1. Notons aussi, pour mémoire, que le dividence qui revient à l'Etat sur ces actions est limité à 10 %. Les deux limitations qui frappent les actions de la seconde émission n'existeront qu'aussi longtemps qu'elles seront la propriété du Trésor.

2. Une décision du Conseil d'Administration du 17 octobre 1930 ratifiée par l'Assemblée générale du 24 février 1931 prévoit l'augmentation sur la base de l'art. 26*a* du nombre des membres du Conseil d'Administration d'une unité pour une période de trois ans au plus, à partir du 20 novembre 1930 (à la place de M. Charles S. Dewey) et a nommé à cette place M. L. Baranski, le Directeur du Département de la circulation monétaire au ministère des Finances et Commissaire de la Banque.

La couverture des billets de la Banque de Pologne a un triple aspect : Tout d'abord en métaux précieux et devises; ensuite, en effets de commerce escomptés ou en titres donnés en gage, et enfin, en un credit au Trésor sans intérêts qui est en principe de 50 millions[1].

Les statuts primitifs avaient fixé un maximum de 30 % pour la couverture de l'émission des billets de la banque en métaux précieux et en devises. Au-dessous de ce minimum de 30 % la couverture ne pouvait descendre en aucun cas. La modification introduite en 1926 prévoit la possibilité de l'abaissement de la couverture en métaux précieux et devises au-dessous de 30 %. Un impôt progressif devait être prélevé dans ce dernier cas. Le minimum de la couverture métaux précieux et devises fut augmenté en 1927 jusqu'à 40 %. Celui-ci est calculé non seulement par rapport aux billets de banque en circulation mais aussi par rapport aux engagements à vue (Art. 51). Jusqu'à 1927, le montant de la couverture or dans l'ensemble de la couverture ne fut pas fixé. Les statuts modifiés en 1927 déclarent expressément que celle-ci doit constituer au minimum 30 % de la couverture totale.

Des mesures strictes sont prévues dans le cas où le minimum exigé ne serait pas atteint. D'après les statuts primitifs, l'impôt payé par la Banque, au profit de l'Etat, devait être prélevé même dans le cas où la couverture-or et devises dépassait les 50 % de l'émission totale. Cet impôt s'élevait alors pour dix jours à 1/72° % de la somme d'émission; il était de 1/54° % pour le montant de la couverture allant de 50 à 40 % et de 1/36° % si la couverture était au-dessous de 40 % de l'émission totale. Les statuts modifiés de 1927 règlent cette question d'une manière tout à fait différente C'est ainsi que l'impôt d'émission ne commence à être calculé qu'au-dessous du minimum de la couverture-or et devises (40 %). Etant très élevé, il augmente rapidement avec l'abaissement du pourcentage de couverture, d'après les règles suivantes :

Il est de 3 % par an en présence d'une couverture infé-

1. En vertu du plan de stabilisation de 1927 (Partie II, p. 2), le Gouvernement a remboursé à la Banque de Pologne la moitié de sa dette qui fut réduite ainsi à 25 millions de zl. Ces derniers furent également remboursés en octobre 1930. Le plan de stabilisation prévoit, en outre, que le gouvernement ne pourra pas demander de nouveaux crédits à la Banque aussi longtemps qu'existera la réserve du Trésor (75 millions de zl. déposés à la Banque de Pologne par le Gouvernement en vertu du plan de stabilisation mentionné). Le Gouvernement a retiré cette réserve en octobre 1930, d'accord avec le Conseiller financier.

rieure à 40 %; il est de 6 % par an en présence d'une couverture inférieure à 37 %; il est de 10 % par an en présence d'une couverture inférieure à 34 % et jusqu'à 30 %. A partir de 30 % cet impôt de 10 % augmente de 1 % pour chaque baisse de la couverture de 1 %. Il est calculé tous les dix jours. Lorsque le pourcentage de la couverture tombe au-dessous de 40 %, le taux d'escompte de la Banque de Pologne doit dépasser le taux de 6 % d'un tiers au minimum du taux de l'impôt payable au Trésor.

Les statuts contiennent des clauses très nombreuses pour garantir la liquidité des actifs et pour éviter que certains postes n'ayant pas un degré suffisant de liquidité, ne deviennent dangereux pour la stabilité de l'Institut d'émission. C'est ainsi que ce dernier (Art. 58) peut escompter uniquement des effets de commerce qui proviennent d'opérations commerciales effectives et pourvus, en principe, de trois signatures et, exceptionnellement, de deux signatures de personnes d'une solvabilité certaine. Ces effets doivent être payables dans les endroits où la Banque possède une succursale ou un bureau auxiliaire et dans les trois mois au plus tard de leur remise à l'escompte. Il n'y a que des exceptions très rares à cette règle, en ce qui concerne les warrants de produits agricoles et certains effets de commerce provenant des agriculteurs.

La Banque de Pologne (Art. 56) n'a pas le droit d'acquérir pour son propre compte des actions ou des parts de sociétés, à l'exception : de celles des entreprises qui fabriquent les billets de banque et autres papiers, de celles qui ont pour but la construction d'élévateurs, de celles enfin qui sont créées avec l'autorisation du ministre des Finances et dont le but direct est de faciliter l'activité de la Banque. La somme totale des participations de la B. P. dans le capital social de ces entreprises ne doit pas dépasser la somme de 25 millions de zl. En outre, la Banque ne peut acquérir d'immeubles pour son compte que si ses services l'exigent ou pour loger son personnel. Les statuts primitifs défendaient à la Banque tous achats et ventes pour son propre compte de titres à long terme. La règle fut abrogée par la réforme des statuts en 1926. La Banque est autorisée désormais à acheter et à vendre des titres d'Etat, des titres communaux et hypothécaires, en y employant ses ressources propres. La somme employée à ce but ne doit pas, cependant, dépasser 10 % au plus de ses propres capitaux (Art. 55).

En dehors des effets de commerce, peuvent être escomptés les warrants, payables au plus tard dans les trois mois et possédant au moins deux signatures de personnes ou maisons, de solvabilité notoire. Peuvent également être escomptés, même à 6 mois d'échéance, les warrants garantis entièrement par des produits agricoles ainsi que les effets de commerce d'agriculteurs remis pour l'achat de semences, d'engrais, d'instruments agricoles ou d'autres objets se rapportant à l'agriculture. Cependant la somme totale des warrants et effets de commerce ayant plus de 3 mois à courir que la B. P. peut escompter ne doit pas dépasser 20 % du portefeuille d'escompte d'effets de commerce de la Banque. Cette dernière peut aussi escompter les titres de l'Etat, communaux et hypothécaires, ainsi que leurs coupons payables au plus tard dans les trois mois, à dater de leur remise à l'escompte. La somme totale employée dans ce but ne doit pas dépasser 10 % du portefeuille d'escompte des effets de commerce. En dehors des crédits sur dépôt d'or, d'argent, de monnaies étrangères et de devises[1], la Banque peut également accorder des crédits sur dépôts (Art. 63) :

1° de valeurs mobilières à intérêt fixe cotées dans les bourses polonaises, mais uniquement jusqu'à une somme de 20 % du portefeuille d'escompte (modification apportée en 1927);

2° D'effets de commerce payables en monnaies polonaise ou étrangère, dans le pays ou en dehors du pays, à une échéance ne dépassant pas 6 mois.

Pour augmenter encore la liquidité du portefeuille d'escompte de la Banque, l'article 55, § 2 modifié en 1927, lui donne le droit de mettre en gage son portefeuille d'effets de commerce et d'autres valeurs ainsi que de réescompter son portefeuille d'escompte.

La Banque de Pologne profite de privilèges tout spéciaux. C'est ainsi que :

1° Les actions, leurs dividendes et super-dividendes sont, jusqu'au 31 décembre 1937, libres de tout impôt;

2° La Banque est dispensée de tout impôt communal et d'Etat de même que de tout droit de timbre, exception faite de l'impôt sur les immeubles et de l'impôt foncier;

1. L'annexe à la partie II p. b. du plan de stabilisation de 1927 mentionne que la Banque de Pologne cessera la pratique actuelle de distribution de prêts garantis par devises étrangères, après la stabilisation du zloty.

3° Des facilités de procédure toutes spéciales lui sont accordées pour la vente des objets qui lui sont remis en gage par ses débiteurs.

C) **Participation de l'Etat dans les profits de la Banque.** — Voyons quelle est la contre-partie que l'Etat reçoit de la Banque en échange des privilèges dont il l'a dotée.

En dehors du crédit sans intérêt de 50 millions dont le Trésor peut profiter pendant toute la durée du privilège et outre l'impôt d'émission dont nous avons parlé plus haut, l'Etat participe aux profits de la Banque d'après un barème fixé par les statuts. Celle-ci doit, à la demande du ministère des Finances, faire gratuitement le service de caisse pour le compte du Trésor ainsi qu'à commission toutes autres sortes d'opérations financières, ceci aussi longtemps qu'aucun solde débiteur ne résulte de ces opérations.

Il est nécessaire de souligner, en dernier lieu, le rôle qu'assigne à la Banque de Pologne le plan de stabilisation. C'est d'abord à elle que fut remis tout le produit de l'emprunt affecté à un compte spécial et c'est elle qui dut se charger de l'administration de ce fonds, en observant les stipulations du plan. Dès lors, toutes les recettes de l'Etat doivent être versées à la Banque de Pologne, à la Caisse postale d'épargne ou aux Caisses du Trésor. Par les soins de celles-ci, s'effectueront également toutes les dépenses. Tous les fonds libres du Trésor doivent être déposés à la Banque de Pologne qui sera mise constamment et périodiquement au courant de la situation du compte du Trésor avec la Caisse postale d'épargne et les Caisses du Trésor[1]. La Banque de Pologne est chargée, et cela d'accord avec le Gouvernement, de restreindre ou de suspendre les emprunts particuliers à long terme à l'extérieur, lorsqu'elle les jugera excessifs ou de nature à compromettre la stabilité future de la monnaie polonaise.

1. Ces dispositions furent mises en vigueur à partir du 21 novembre 1930 par une ordonnance présidentielle du 19 novembre 1930 (*Journal des lois* de 1930, n° 78). Les recettes et les débours du Trésor peuvent être faits aussi par l'intermédiaire des receveurs spéciaux. Les fonds libres peuvent être déposés également à la Caisse postale d'épargne.

Section II

ACTIVITÉ DE LA BANQUE

§ 1. Evolution.

La situation de la Banque de Pologne comme institut de crédit était bien singulière au moment de sa création. L'état du marché du crédit en Pologne, au moment de la cessation de l'inflation du mark, était autrement mauvais que celui des autres pays qui, à partir de la grande guerre, ont également subi l'inflation (en dehors, bien entendu, de la Russie dont la situation, tout à fait spéciale, était due en grande partie aux changements d'ordre politique survenus dans ce pays).

La politique de crédit de celle-ci, au début de son activité, fut très prudente. L'émission de billets, aux premiers mois de son existence, était encore très faible et avait cependant la couverture-or et devises la plus élevée du monde (elle était au 31 mai 1924 d'environ 105 % de la somme totale de l'émission) ; elle augmente ensuite très considérablement. Cela est dû, en partie, aux besoins toujours grandissants de crédits à court terme de la part de l'économie nationale et, en partie, aux achats de métaux précieux et de devises pour la création d'une forte réserve qui devait constituer la base de cette émission. L'action de crédit de la Banque devient, dans la suite, toujours plus grande, elle fournit presque la moitié de tous les crédits distribués dans le pays. La Banque de Pologne est, à ce moment, la source essentielle du crédit bon marché. Cet état de choses dure pendant toute l'année 1924 et les trois premiers mois de 1925. C'est alors qu'avec la diminution de la réserve des devises possédées par la Banque — réserve qui décroît rapidement, à cause de la balance commerciale déficitaire — cesse le mouvement de croissance de l'émission. Cet état de choses se répercute aussi sur le montant des crédits d'escompte accordés par la Banque qui furent notamment[1] :

1. Rapports annuels de la Banque de Pologne.

Date	Crédits accordés	Crédits utilisés
	En millions de zlotys	
Au 31 mai 1924	129.8	126.5
30 juin —	173.8	138.8
31 décembre —	315.6	256.9
31 mars 1925	378.8	306.6
30 avril —	375.2	294.6
31 mai —	370.8	296.3
30 juin —	364.4	299.3
31 juillet —	350.2	302.9
31 août —	348.8	285.4
30 septembre —	334.8	292.3
31 octobre —	338.0	289.8
30 novembre —	343.3	280.2
31 décembre —	341.2	289.4

Cependant, jusqu'à la rupture de la stabilité du zloty au mois de juillet 1925, les crédits tendent à se maintenir à un niveau invariable, ils baissent ensuite. Cette baisse, quoique peu importante, fut néanmoins très fertile en conséquences non seulement pour les banques privées, auxquelles les restrictions s'adressaient en premier lieu, mais aussi pour toute l'économie nationale.

Bien que ce ne fût pas la cause principale de la crise que les banques durent subir dans la suite — crise qui était la conséquence essentielle de la situation générale de l'économie nationale, de l'activité des banques mêmes pendant l'inflation, de l'augmentation excessive de leur appareil, de l'immobilisation de leurs ressources et des phénomènes monétaires qui se produisirent alors — la diminution des crédits accordés par la Banque de Pologne d'environ 15 millions de zl. au mois de juillet et de 14 millions au mois d'août, avait suffi pour déclencher celle-ci. La méfiance une fois née ne se laissait pas déraciner aussi facilement, elle a eu une répercussion néfaste sur le développement de toute la vie économique du pays.

Pendant la période qui a suivi la crise de la monnaie, la tâche de la Banque, comme source de crédit, était très difficile. Déjà durant la période précédente, celle-ci jouait un rôle très important comme fournisseur du crédit à l'économie nationale. Ce rôle est, dans la suite, devenu encore plus grand — les autres banques, en dehors des banques d'Etat, perdirent, dans une forte mesure, leur importance comme appareil de distribution des crédits. La Banque de Pologne, dans la mesure du possible, tâchait de satisfaire aux besoins de crédit bien motivés; elle devait. cependant, en même temps, se soucier

du maintien de la couverture or et devises en rapport avec l'émission. Jusqu'à la deuxième moitié de 1926, le montant de ses crédits d'escompte, reste presqu'invariable . Evidemment, cela était tout à fait insuffisant pour la satisfaction des besoins existants, d'autant plus que le zloty avait perdu, à certains moments, plus de la moitié de sa valeur-or. Heureusement, la crise a en même temps diminué, dans une mesure très grande, la demande du crédit en augmentant la vitesse de circulation de celui-ci.

A partir de la deuxième moitié de 1926, la tâche de la Banque de Pologne fut rendue beaucoup plus facile. Grâce à l'accroissement de la réserve de devises et à l'augmentation de l'émission des billets de banque, celle-ci a pu développer très considérablement son activité de crédit (l'augmentation est de 100 millions de zl. pour la seule seconde moitié de 1926).

La Banque cesse ensuite d'être la source essentielle du crédit en Pologne. Les institutions privées reprennent leur importance sur le marché. Avec le retour de la confiance, les dépôts y retournent aussi, ce qui leur permet d'augmenter le volume des crédits.

L'emprunt de stabilisation a fait rentrer des réserves énormes de devises à l'Institut d'émission; celui-ci devait, en outre, en vertu de la loi de stabilisation, augmenter de 75 millions de zl. ses capitaux propres (50 millions au capital social et 25 millions aux réserves). Une recrudescence d'activité de la Banque s'ensuivit.

Il faut toutefois noter, à partir de 1929, une diminution des réserves de devises de la Banque de Pologne. Ce phénomène s'accentue en 1930, malgré la balance commerciale favorable et malgré l'abandon de la thésaurisation en monnaies étrangères (baisse des cours des dollars-espèces au-dessous de ceux des devises). L'explication de cet état de choses qui se répercute sur la faculté de crédit de la Banque et entraîne des restrictions de crédit de sa part, se trouve dans le fait que la balance des comptes est devenue déficitaire; c'est ainsi qu'ont lieu les remboursements de certaines dettes de l'Etat ainsi que des dettes bancaires, en partie en rapport avec les échéances, en partie en rapport avec le rappel de fonds par les banques françaises (à la fin de 1930 et au début de 1931), par suite des difficultés qui se sont manifestées sur le marché français. On signale également la diminution de la demande de nouveaux crédits de la part des banques, à la suite de la crise

économique. En même temps, a lieu une diminution de nouveaux crédits en marchandises et le remboursement des anciens.

§ 2. Politique de crédit.

A) **Crédits directs et indirects.** — Il faut distinguer certains points caractéristiques dans la politique de crédit de la Banque.

Le rôle que les Instituts d'émission doivent jouer dans l'économie nationale d'un pays est fixé depuis longtemps : c'est celui de banque des banques. Leurs crédits doivent avoir uniquement le caractère de crédits de réserve. La condition *sine qua non* cependant d'une telle politique de la part de la Banque d'émission est, que le pays possède des banques fortes et un marché du crédit abondant et bien organisé. Ce n'était pas le cas de la Pologne; ici la Banque de Pologne, au début surtout de son activité, devait avoir, sinon l'exclusivité sur le marché du crédit, du moins un rôle essentiel dans l'approvisionnement de ce dernier, notamment, pendant la première période de son fonctionnement jusque et y compris le temps de la crise de la monnaie.

C'est seulement à partir de la deuxième moitié de 1926 et surtout après l'emprunt de stabilisation, que la B. P. commence à revenir à sa fonction normale qui est d'être la Banque centrale, le réservoir de crédit où les banques s'adressent au moment le plus opportun. Tandis qu'en juin 1925 les crédits de la Banque composaient encore le tiers de tous les crédits à court terme distribués dans le pays (sans compter les sociétés coopératives de crédit et les caisses d'épargne), la part de la Banque tombe :

Au 31 décembre 1926 à	26.2 %
Au 31 décembre 1927 à	25.6 %
Au 31 décembre 1928 à	27.0 %
Au 31 décembre 1929 à	25.9 %
Au 30 septembre 1930 à	24.5 %

Le tableau ci-dessous nous montre la part des divers établissements de crédit à court terme dans la somme totale de ces crédits distribués[1] :

1. Rapports annuels de la Banque de Pologne. N'y sont pas compris les crédits des coopératives de crédit et des caisses d'épargne qui ont considérablement augmenté ces dernières années.

Il en ressort donc nettement l'amélioration des relations sur le marché du crédit. Les crédits distribués par les banques privées s'accroissent très considérablement à partir de 1926.

Il s'agit maintenant de savoir si la Banque de Pologne, au point de vue de la distribution des crédits, doit remplir la fonction d'une banque ordinaire de crédit à court terme, à côté des autres établissements de crédit, ou celle d'une banque des banques.

Plusieurs facteurs militent en faveur de la distribution des crédits indirects par l'Institut d'émission :

1° Le fait de l'attribution des crédits par l'intermédiaire des autres établissements financiers donne au portefeuille d'escompte de celui-ci une sécurité plus grande, parce que, en premier lieu, les banques sont elles-mêmes assez circonspectes et possèdent généralement des moyens assez importants pour rendre les crédits plus sûrs, parce que, en second lieu, elles sont dans un contact beaucoup plus étroit avec leur clientèle que les Banques centrales et parce que, finalement, faisant le service de caisse de leurs clients, elles sont mieux informées de l'état de leurs affaires.

Le passage des crédits par les banques privées superpose ainsi leur garantie à la garantie du signataire ordinaire.

2° En dehors du facteur de sécurité des crédits en question, il existe encore une autre raison en vertu de laquelle la Banque de Pologne devrait accorder à l'économie nationale des crédits par l'intermédiaire d'autres institutions de crédit. Cette raison est, en ce qui concerne l'assainissement du marché du crédit à court terme, de toute première importance. Il s'agit de l'abaissement du taux d'intérêt qui règne sur le marché privé, taux qui se plie très peu aux prescriptions de la loi réglementant le taux maximum d'intérêt.

En effet, les banques possèdent des relations beaucoup plus étroites avec le marché privé de l'argent et avec les larges masses économiques. C'est ainsi que les crédits de la Banque de Pologne, accordés par l'intermédiaire du réseau des banques, se répandent à travers toute la vie économique du pays, partout où on en a besoin. Ils réagissent ainsi d'une façon directe sur le taux d'intérêt du marché privé de l'argent.

Comme nous l'avons déjà dit ailleurs, les crédits directs sont attribués presque exclusivement à de très grandes entreprises et servent au renforcement de leurs fonds de roulement. Ils n'ont qu'une répercussion relativement faible

En millions de zlotys.

	30 *juin* 1925		31 *décembre* 1925		31 *décembre* 1926		31 *décembre* 1927		31 *décembre* 1928		31 *décembre* 1929		30 *septembre* 1930	
	Somme	%	*Somme*	%	*Somme*	%	*Somme*	%	*Somme*	%	*Somme*	%	*Somme*	%
Total[1]	1.004.4	100.0 %	1.008.6	100.0 %	1.372.3	100.0 %	1.949.4	100.0 %	2.709.1	100.0 %	3.018.3	100.0 %	3.202.5	100.0 %
Banque de Pologne	334.9	33.3 %	325.5	32.3 %	360.0	26.2 %	497.7	25.6 %	731.9	27.0 %	781.1	25.9 %	784.5	24.5 %
Banques par actions et Caisse centrale des sociétés agricoles	400.2	39.8 %	326.1	32.3 %	485.9	35.4 %	816.1	41.8 %	1.115.6	41.2 %	1.241.1	41.1 %	1.287.0	40.2 %
Succursales des banques étrangères.....	37.7	3.8 %	45.0	4.5 %	55.0	4.0 %	128.8	6.6 %	177.7	6.6 %	194.3	6.4 %	195.8	6.1 %
Banques d'Etat et banques « communales »	231.6	23.1 %	312.0	30.9 %	471.4	34.4 %	506.8	26.0 %	683.9	25.2 %	801.8	26.6 %	935.2	29.2 %
Banque de l'économie nationale.....	139.1		227.6		335.0		236.0		2676		252.6 468.6		278.2	
Banque agricole d'Etat.....	50.8		52.8		102.9		213.1		353.1		32.7		584.1	
Caisse postale d'épargne ...	35.8		26.6		25.5		38.9		29.7		47.7		28.2	
Deux banques «communales»	6.9		5.0		8.0		18.8		33.5				44.7	

1. Le portefeuille d'escompte et les avances sur gage à la Banque de Pologne; dans les autres institutions, l'état des créditssans le réescompte.

sur le taux d'intérêt du marché privé. Dans les conditions actuelles de la vie économique polonaise, toute la tension qui existe sur le marché monétaire est créée par la grande demande de crédits de la part des entreprises moyennes et petites qui ont beaucoup plus souffert de l'inflation et des crises que les grandes et qui ont des fonds de roulement très faibles. D'autre part, la grande industrie et le grand commerce trouvent aussi beaucoup plus facilement du crédit à bon marché que la petite industrie et le petit ou moyen commerce, aussi bien à l'étranger que dans le pays même.

Il ne faut pas oublier non plus que, d'une façon générale, le taux d'intérêt du marché de l'argent privé tend, dans les conditions économiques actuelles de la Pologne, à se répercuter avec beaucoup plus de vigueur sur toute la vie économique du pays que le taux d'intérêt officiel. La situation précaire des petites et moyennes entreprises qui souffrent d'un taux d'intérêt très élevé a, en dernier lieu, une forte influence sur celle des grandes entreprises qu'elles entraînent avec elles dans leur chute; nous avons pu l'observer nettement pendant la dernière crise.

Le principe, qu'il est préférable de distribuer des crédits sous la forme indirecte, fut recommandé par la mission de Kemmerer. Le seul inconvénient des crédits indirects de l'Institut d'émission, c'est que le passage par les banques en augmente les frais.

Il faut cependant songer à ce que le fait d'amener dans les banques la clientèle (se composant des entreprises plus importantes) qui se procure à l'heure actuelle du crédit auprès de la Banque de Pologne pourrait diminuer les frais des banques, d'une double façon :

1° En diminuant les risques des banques,

2° En faisant augmenter leur chiffre d'affaires.

La politique d'escompte de la Banque de Pologne pendant les premières années de son existence s'était largement basée sur les crédits directs à la vie économique. La Banque justifiait la forte prépondérance de ces crédits par le désir qu'elle avait d'abaisser le coût du crédit.

En réalité, pour les différentes raisons dont nous avons déjà parlé et que nous développerons dans la suite, la répercussion du taux d'escompte de la Banque de Pologne sur la formation générale du taux d'intérêt dans le pays ne fut que relativement très faible.

Tableau des crédits d'escompte de la Banque de Pologne
(en millions de zlotys)

	31 *décembre* 1924	31 *décembre* 1925	31 *décembre* 1926	31 *décembre* 1927	31 *décembre* 1928	31 *décembre* 1929	31 *décembre* 1930
Banques, autres institutions de crédit et coopératives de crédit	122.6	110.9	110.8	173.2	281.9	296.4	292.0
En outre par l'intermédiaire des banques : Crédit spécial pour les distilleries	7.7	7.5	5.4	4.6	4.2	4.7	5.5
Crédit spécial pour l'agriculture	2.1	5.2	3.1	0.5	14.7	48.9	84.7
Crédit spécial pour l'industrie sucrière	9.9	25.5	25.5	32.7	33.8	34.5	51.6
Total des crédits indirects	142.3	149.1	144.8	211.0	334.6	384.5	433.8
Total des crédits d'escompte de la Banque utilisés	257.0	289.4	321.3	456.0	640.7	704.2	672.0
Total des crédits d'escompte de la Babque accordés	315.6	341.2	449.3	650.0	874.6	990.9	1.119.7
% des crédits reçus par les banques et coopératives par rapport au total des crédits utilisés	44 %	38 %	34 %	38 %	44 %	42 %	40 %
% du total des crédits d'escompte distribués par l'intermédiaire des établissements de crédit par rapport au total des crédits utilisés	55 %	52 %	45 %	46 %	52 %	55 %	65 %

Parmi les différents crédits distribués aux intitutions financières, il faut faire abstraction des crédits d'escompte fournis par l'intermédiaire des banques pour l'agriculture et les industries agricoles et qui furent directement destinés à ces dernières.

Nous voyons que les crédits indirects, bien qu'ayant augmenté dans les deux dernières années, sont cependant audessous de la moitié du total des crédits d'escompte de la Banque.

L'origine de cette grande importance des crédits directs dans l'activité de la Banque de Pologne doit être cherchée dans l'évolution même des relations économiques du pays à partir du recouvrement de l'indépendance. Pour des causes économiques, monétaires et financières, les banques privées ne furent pas en état de remplir d'une façon normale leurs tâches de crédit, c'est alors que la Banque de Pologne est entrée dans le domaine d'activité de ces banques.

Cependant, si cet état de choses pouvait être justifié dans les premières années, en raison de la faiblesse financière des banques privées, il ne peut l'être que dans une mesure beaucoup plus faible, à l'heure actuelle, où l'appareil bancaire s'est considérablement affermi.

En effet, les crédits directs augmentent le facteur de risque dans l'activité de crédit de la Banque, diminuent l'élasticité du portefeuille d'escompte, rendant ainsi difficile la régularisation de la circulation monétaire. Le taux d'intérêt de la Banque doit, pour cette cause, être plus élevé. Le fait de passer par l'intermédiaire des banques privées, tout en diminuant le risque des opérations, permettra à la Banque de Pologne de faire descendre son taux d'intérêt à un niveau plus bas que celui de l'heure actuelle, donnant aux banques la possibilité d'abaisser le coût du crédit qu'elles fournissent aux maisons de premier ordre[1] et de faire entrer sous leur influence de nouvelles entreprises qui n'y ont pas accès à présent.

Il est nécessaire de souligner également le fait que, dans les conditions polonaises, le volume des opérations d'escompte de la Banque de Pologne dépend dans une forte mesure du montant de ses opérations d'escompte directes, subissant ainsi

1. Dr B. Zakrzewski, *La Gazette de Banque*, 1930, n° 20.

à un degré plus élevé qu'à l'étranger[1], les effets de la conjoncture et du développement structurel des branches particulières de l'économie nationale.

Il est cependant utile de noter que la Banque de Pologne augmente très faiblement le nombre des entreprises privées accréditées auprès d'elle; par ailleurs, l'accroissement du nombre des institutions financières est très fort, ce qui s'accorde avec la tendance de la politique qu'elle poursuit, voulant devenir la véritable banque des banques, lorsque la situation du marché le permettra. Le nombre respectif des différentes entreprises accréditées auprès de la Banque de Pologne fut le suivant :

Date	*Nombre total des entreprises*	*Nombre des établissements financiers*	*Pourcentage des établissements financiers par rapport au total*
31 décembre 1925.....	1.647	229	13.9 %
31 — 1926.....	1.703	274	16.1 %
31 — 1927.....	1.795	312	17.4 %
31 — 1928.....	2.055	426	20.7 %
31 — 1929.....	2.245	553	24.6 ½
31 — 1930.....	2.219	628	28.3 %

B) **La Banque de Pologne régulatrice du marché du crédit.** — La politique de crédit de la Banque de Pologne, en dehors de son but principal qui est le maintien de la stabilité de la monnaie, ne perdait pas de vue la régularisation du crédit. La Banque de Pologne avait en mains deux armes pour cette fin : c'est en premier lieu, le taux de l'intérêt, et en deuxième lieu, le contingentement des crédits.

a) *Politique du taux d'escompte.* — La modification du taux d'intérêt est le moyen classique à l'aide duquel les banques d'émission dirigent, non seulement la monnaie elle-même, en faisant affluer et refluer les capitaux étrangers, mais d'une façon générale, le marché du crédit tout entier, influençant ainsi indirectement toute l'économie nationale.

Ce moyen cependant, s'il était utilisé par la Banque de Pologne, ne pouvait pas opérer l'effet voulu, faute de la réunion des conditions nécessaires. La Pologne ne possédait ni les

1. *La Conjoncture Economique*, 1929, n° 7. L'activité d'escompte de la Banque de Pologne 1925-1929.

capitaux suffisants, ni un marché du crédit organisé. Les capitaux étrangers, par l'effet d'une réglementation stricte, ne pouvaient pas, avant la fin de 1927, entrer et sortir librement du pays; ils ne voulaient pas en outre se hasarder dans un pays qui ne donnait pas confiance au marché financier international. Si cependant la politique du taux d'escompte de la Banque de Pologne ne pouvait pas exercer une influence décisive sur l'entrée des capitaux, elle n'avait pas non plus d'influence bien forte sur la formation du taux d'intérêt du marché du crédit à l'intérieur même du pays. Comme nous l'avons déjà remarqué plus haut, le marché privé lui échappait complètement, aucun contrôle n'y pouvant être exercé. Par contre, par le moyen des crédits de réescompte fournis aux banques et autres établissements de crédits, la Banque de Pologne essayait d'exercer son influence sur celles-ci, en ce qui concerne la fixation du taux d'intérêt. La condition requise pour pouvoir obtenir des crédits de réescompte, avant que le taux en fut réglementé, c'était que celui prélevé par l'établissement en question ne dépassât pas le double du taux d'escompte de la Banque. Bien que cette dernière distribuât de nombreux crédits directement aux différentes branches, elle ne pouvait cependant pas, pour les causes que nous avons vu plus haut, avoir une grande influence sur la formation du taux d'intérêt sans le pays.

Il y a eu de nombreuses controverses au sujet du taux d'intérêt initial de la Banque de Pologne qui était de 12 %. Les uns le disaient trop bas par rapport au taux d'intérêt existant dans le pays, les autres le disaient trop élevé pour pouvoir réagir sur l'abaissement de celui-ci et ainsi indirectement sur la situation générale de toute la vie économique.

Se rendant compte de la répercussion qu'a la cherté du crédit sur l'état de l'économie nationale, la Banque maintenait son taux d'intérêt à un niveau qui ne répondait pas du tout aux conditions existant sur le marché des crédits. Le taux initial de la Banque (12 %pour les crédits d'escompte et 16 % pour les crédits sur gage de valeurs mobilières) apparaissait très bas en comparaison de celui du marché privé et celui des banques privées jusqu'au moment où le Gouvernement entreprit la réglementation du taux d'intérêt maximum.

Quand le ministre des Finances, au mois de juillet 1924, commença à appliquer une politique d'abaissement du taux d'intérêt, par voie de réglementation du maximum prélevable

par les institutions de crédit, la Banque de Pologne avait esquissé ce mouvement en abaissant, à partir de 16 août 1924, le taux d'intérêt des avances sur titres à 14 % et, à partir du 28 novembre, le taux d'escompte à 10 % et celui des avances sur titres à 12 %.

Dans son activité ultérieure, elle ne réclame jamais un taux d'escompte dépassant 12 %. Ainsi, malgré la grande hausse du taux de l'intérêt sur le marché privé qui eut lieu pendant la crise de 1925, elle augmente seulement de 10 à 12 % le taux d'escompte des effets de commerce nationaux et à 14 % le taux des avances sur titres.

Il est évident que la Banque de Pologne ne pouvait pas penser à enrayer par ces moyens la violence de la crise financière. C'étaient donc des moyens éphémères qui favorisaient ainsi certains demandeurs de crédit par rapport aux autres qui n'étaient pas admis à bénéficier d'un crédit à si bon marché.

A partir de la stabilisation de fait de la monnaie, qui commence dans la deuxième moitié de 1926, la Banque de Pologne suit de plus près la tendance du marché du crédit, en abaissant son taux d'intérêt en proportion avec la détente sur ce marché. Il est aussi intéressant d'ajouter que, dans ces derniers temps, elle prend aussi en considération, pour la fixation de son taux d'escompte, le taux d'intérêt qui règne sur le marché international en augmentant ou en diminuant son propre taux d'intérêt en rapport avec la situation de ce dernier.

L'évolution du taux d'intérêt prélevé par la Banque est illustrée par le tableau suivant :

Date	*Taux d'escompte*	*Taux d'intérêt des avances sur titres*
A partir du 7 juillet 1926	10 %	12 %
— 13 décembre —	9 1/2 %	11 %
— 10 février 1927	9 %	10 1/2 %
— 10 mars —	8 1/2 %	10 %
— 12 mai —	8 %	9 1/2 %
— 14 octobre —	—	9 %
— 19 avril 1929	9 %	10 %
— 15 novembre —	8 1/2 %	9 1/2 %
— 31 janvier 1930	8 %	9 %
— 14 mars —	7 %	8 %
— 13 juin —	6 1/2 %	7 1/2 %
— 3 octobre —	7 1/2 %	8 1/2 %

b) *Contingentement des crédits.* — La Banque de Pologne, dont le taux d'escompte fut pendant longtemps un des plus

élevés du monde et qui, actuellement encore, est à un niveau dépassant de beaucoup le taux d'intérêt des marchés financiers internationaux, n'en resta pas moins la source du crédit le meilleur marché dans le pays. Cela exclut ainsi la régularisation automatique du marché du crédit par l'effet du taux de l'intérêt. Il était donc impossible de suivre une politique de crédit quelconque avec ce seul secours. Les modifications du taux d'escompte jouent un rôle secondaire dans l'ensemble des mesures employées par la Banque de Pologne dans sa politique de crédit, bien que tous ces moyens soient utilisés concurremment.

La Banque de Pologne se sert surtout du contingentement des crédits. Cette mesure était des plus nécessaires, en présence de l'énormité des besoins et de la faiblesse de l'offre. La fixation des contingents pour les diverses branches de l'économie nationale était d'une grande gravité. Il en dépendait que telle ou telle branche, suivant qu'elle eût ou n'eût pas obtenu des contingents suffisants, se développât ou dépérît.

La limite maximum de l'ensemble des crédits distribués par la Banque de Pologne dépend du montant de l'émission qui, à son tour, est fixé par les statuts. Ce montant est, en effet, en rapport avec la couverture or et devises dont le minimum est fixé actuellement à 40 % de la circulation totale des billets de banque.

En général, l'Institut d'émission ne se rapproche que très rarement de la limite maximum de la couverture; il laisse, en général, subsister une large marge qui doit lui servir de réserve. La grandeur de la marge dépend cependant de la situation économique du pays, en général, et de celle du marché de l'argent et de la politique du crédit de la Banque, en particulier.

Dans les pays où la situation du marché monétaire est normal, le montant des crédits distribués par la Banque d'émission dépend en grande partie de son taux d'escompte, leur somme diminuant ou augmentant respectivement en rapport soit avec l'augmentation, soit avec la diminution de celui-ci. Ceci se passe dans les pays où l'Institut d'émission sert de réserve pour les autres banques qui, d'ordinaire, obtiennent de l'argent meilleur marché que celui qu'elles reçoivent à la Banque d'émission. En conséquence, elles ne s'y adressent que lorsqu'elles ont un besoin pressant de fonds. Une augmentation du taux d'intérêt de cette dernière rend ce re-

cours désavantageux et c'est alors que les banques s'abstiennent de réescompter leur portefeuille et limitent, d'une façon générale, leurs opérations de crédit.

La situation, à ce point de vue, est cependant toute particulière en Pologne. C'est la Banque de Pologne qui est l'institution distribuant les crédits meilleur marché du pays. La marge entre le niveau de son taux d'intérêt et celui des autres banques est assez élevée atteignant, dans ces dernières années, pour les banques d'Etat, une différence jusqu'à 3 1/2 % en moyenne et pour les banques privées jusqu'à 4 1/2 %. Cette marge ne permet cependant pas de juger de la tension existant sur le marché monétaire, le taux d'intérêt dans ces institutions étant l'objet, soit d'une fixation plus ou moins arbitraire, soit d'une réglementation de la part du Gouvernement.

Et en effet, le taux d'intérêt sur le marché privé de l'argent où vient s'approvisionner une partie considérable de l'économie nationale est beaucoup plus élevé, atteignant, pour les effets de premier ordre, un taux oscillant dans les limites de 15 à 20 %[1] et pour les autres effets, surtout en province, 2, 3, 4 % et même parfois plus par mois. Dans ces conditions, on ne peut donc pas parler d'une régularisation du marché du crédit par le libre jeu du taux officiel d'escompte.

Si la Banque voulait donner libre jeu à la distribution des crédits, elle serait débordée, les besoins du pays étant énormes.

Pour ne pas dépasser le rapport légal entre l'émission de billets de banque et la couverture et pour laisser en outre une marge suffisante pour parer à toute éventualité, elle procède par voie de contingentement du montant des crédits à distribuer .

Ce contingent n'est pas global, c'est-à-dire que les différentes entreprises admises à jouir de crédits d'escompte auprès de la Banque de Pologne ne peuvent pas y puiser, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à utilisation totale.

Le mécanisme du contingentement est le suivant. Un contingent, qui peut être revisé par la suite, est fixé pour chaque entreprise accréditée auprès de la Banque de Pologne. Les contingents sont fixés chaque fois par le siège central de Varsovie, auquel les différentes succursales font parvenir leurs propositions à ce sujet. La décision définitive est prise en se

1, Voir tableau après la p. 117.

basant sur la capacité financière de l'entreprise et sur l'étude de son bilan. La Banque prend ensuite en considération le rôle de l'entreprise dans la vie économique du pays, la nécessité du crédit en question en rapport avec la conjoncture qui existe pour la branche en question au moment donné.

Le siège central, prenant en considération la situation de toute l'économie nationale, d'une branche d'industrie, le niveau des prix y existant, les besoins qui s'y présentent, peut faire augmenter ou diminuer d'un pourcentage quelconque les contingents pour toutes les entreprises du pays, pour une branche quelconque dans une région ou dans le pays entier.

Le contingentement ayant l'avantage de répartir les crédits de la Banque, d'après un plan établi par elle, peut cependant mériter, dans une certaine mesure, le reproche d'être arbitraire. Il peut aboutir, en effet, à traiter sur pied d'inégalité :

1° Les différentes branches de l'économie nationale;

2° Les différents types d'entreprises (c est-à-dire d'après leur importance, entreprises grandes, moyennes ou petites);

3° Les différentes entreprises individuelles.

c) *Autres moyens de la politique de crédit de la Banque.* — La politique de crédit de la Banque exercée par voie de contingentement et par voie de modification du taux d'intérêt ne peuvent pas cependant produire toujours l'effet voulu et immédiat dans les conditions polonaises actuelles, le facteur automatique y manquant.

Pour assouplir ce système rigide, la Banque de Pologne emploie différents moyens. C'est ainsi qu'elle fait varier, d'accord avec la situation du marché ou en s'adaptant à ses possibilités de crédit, d'un certain pourcentage les contingents pour l'économie nationale toute entière, soit en différenciant la modification d'après les branches particulières, soit finalement, en adaptant la modification à une branche quelconque de l'économie nationale lorsqu'elle le juge utile.

La Banque emploie encore d'autres moyens qui se sont révélés comme très efficaces dans sa politique d'escompte. Ce sont : la sélection du portefeuille et la fixation de la longueur d'échéance des effets reçus à l'escompte.

En adaptant des méthodes de sélection plus ou moins rigoureuses et en augmentant ou en diminuant les exigences pour l'admission à son portefeuille d'escompte, la Banque

arrive à élargir ou à restreindre le montant des crédits distribués.

Un autre moyen vient d'être employé pour la première fois. Il consiste dans la diminution de la longueur de l'échéance maximum des effets recevables à l'escompte.

C'est ainsi que, les possibilités de crédit de la Banque s'étant considérablement réduites à la suite de la fuite continue des devises, qui eut lieu en 1930, et de la diminution de la couverture qui en est résulté, la Banque voulut cependant maintenir une marge considérable et abaissa en novembre 1930 le maximum de l'échéance des effets remis à l'escompte de 90 à 75 jours, en se proposant même de le réduire à 60 jours, dans le cas où la nécessité se serait présentée[1].

Les moyens en question, en dehors de leur rôle direct qui est d'engendrer les restrictions de crédits, ont simultanément un autre but, celui d'augmenter la liquidité du portefeuille et sa sécurité, sécurité qui fléchit généralement en temps de crises.

d) *Participation des différentes branches de l'économie nationale aux crédits de la Banque de Pologne.* — Il est intéressant de voir dans quelle mesure les diverses branches de l'économie nationale profitaient des crédits d'escompte fournis par la Banque de Pologne (voir tableau ci-contre[2]).

Abstraction faite des crédits fournis aux banques, dont nous avons déjà parlé plus haut, nous constatons que ces crédits sont distribués en majeure partie à la grande industrie. Par contre, les entreprises agricoles et commerciales furent, pendant longtemps, négligées dans une forte mesure. Vers la fin de 1928 seulement, l'activité de crédit marque, à ce point de vue, une amélioration : les crédits à l'agriculture et au commerce sont considérablement augmentés quoique encore, d'une façon insuffisante. Ce qui frappe surtout, c'est la part proportionnellement très faible du commerce dans les crédits directs de la Banque. La question de la participation du commerce aux crédits d'escompte fait l'objet de nombreuses controverses et la Banque de Pologne fut, à ce point de vue, fortement attaquée.

1. Ceci ne s'applique pas aux effets provenant de l'agriculture qui conservent l'ancien maximum.
2. Rapports annuels de la Banque de Pologne.

Tableau des crédits d'escompte utilisés de la Banque de Pologne

(*en millions de zlotys*)

	31 *décembre* 1924	31 *mars* 1925	30 *juin* 1925	31 *décembre* 1925	30 *juin* 1926	31 *décembre* 1926	31 *décembre* 1927	31 *décembre* 1928	31 *décembre* 1929	31 *décembre* 1930
Banques et coopératives de crédit	122.6	132.5	130.9	110.9	120.3	110.8	173.2	281.9	296.4	262.2
En outre par l'intermédiaire des banques :										
Crédit spécial pour les distilleries	7.7	7.2	7.2	7.5	4.8	5.4	4.6	4.2	4.7	5.5
Crédit spécial pour l'agriculture.....	2.1	7.0	0.6	5.2	4.2	3.1	0.5	14.7	48.9	84.7
Crédit spécial pour l'industrie sucrière	9.9	24.5	21.6	25.5	26.5	25.5	32.7	33.8	34.5	51.6
Directement à l'industrie :										
charbonnière	19.8	16.6	18.4	22.1	19.0	21.6	22.2	9.2	12.7	7.2
du pétrole	3.2	4.2	4.6	4.9	5.0	5.3	9.4	10.5	11.4	7.9
d'extraction	3.0	3.9	3.8	4.2	4.3	5.5	6.5	8.4	11.8	10.3
métallurgique	14.8	18.0	17.5	22.1	23.3	26.1	35.1	33.3	27.3	20.8
mécanique	10.6	13.5	14.7	16.5	16.1	18.0	28.5	43.2	46.4	40.7
textile	25.9	29.0	28.1	24.4	27.2	39.5	57.4	57.8	51.3	38.6
chimique	9.3	12.7	13.9	13.3	15.3	19.6	29.8	35.6	41.5	27.5
tanneries	2.8	3.3	3.0	3.0	3.2	4.1	6.2	6.8	6.5	2.3
du papier	2.7	2.8	3.2	3.4	3.3	4.2	5.9	6.6	8.5	6.3
du bois	2.4	2.1	2.2	2.6	2.8	2.8	3.8	6.1	6.8	4.6
du sucre	0.5	0.8	0.8	0.7	0.9	0.5	0.1	0.1	0.1	0.1
distilleries	2.2	2.1	2.1	2.8	4.6	4.7	5.2	5.6	5.5	5.3
à l'agriculture, etc..	4.1	13.0	6.1	5.4	6.6	7.3	10.2	7.7	10.4	8.9
Au commerce, etc..	13.4	13.4	10.6	14.9	13.9	17.3	8.6	49.2	52.8	37.5
Sociétés coopér. commerc.									4.0	4.5
autres							16.1	22.5	24.7	15.5
Total.....	257.0	306.6	299.3	289.4	301.3	321.3	456.0	640.7	704.2	672.0

Contrairement à ce qui se passe en Angleterre où le commerce finance l'industrie, c'est en Pologne l'industrie qui soit directement, soit indirectement, fournit du crédit au commerce. La Banque de Pologne explique ce phénomène par le fait[1] que la majorité des commerçants remettent des effets de commerce mais n'en reçoivent pas[2]; ils ne profitent donc du crédit de la Banque qu'indirectement. C'est un point de vue faux, surtout lorsqu'il s'agit du commerce de gros et c'est uniquement celui-ci qui peut être intéressé par les crédits directs en question de la Banque de Pologne. En effet le commerce de gros n'est pas seulement acheteur des produits fabriqués de l'industrie, mais aussi fournisseur des différents produits nécessaires à l'industrie, (matières premières, produits mi-ouvrés, machines et outils,etc.) Il reçoit de ce chef des effets de commerce, sans parler de ceux qu'il obtient du commerce de détail et qui proviennent également des opérations commerciales effectives.

En définitive, le commerce de gros, aussi bien que celui de détail qui, dans une mesure plus forte que l'industrie, a largement souffert de l'inflation et a vu ses capitaux de roulement fondre, ressent une véritable disette du crédit et c'est lui qui, en premier lieu, provoque la tension du marché du crédit et le taux d'intérêt très élevé qui tuent la vie économique du pays :

Ces reproches semblent être, dans une certaine mesure, réfutés par l'analyse du portefeuille de la Banque de Pologne, auquel celle-ci procède en classant les effets remis à l'escompte d'après les tirés ou signataires. Ces recensements donnèrent les résultats intéressants suivants (Voir tableau ci-après.[3])

Ainsi qu'il ressort du tableau, le commerce profite en définitive, bien qu'indirectement, d'un pourcentage des crédits assez important qui, d'ailleurs, diminue considérablement dans les dernières années. Ce sont les crédits obtenus en majeure partie par l'intermédiaire des banques, ou de l'industrie, auxquelles le commerce remet ses effets.

L'inconvénient de cette manière de financement du com-

1. Dr F. Zweig, *La politique de crédit de la Banque de Pologne.*
2. En Pologne, la circulation des effets de commerce est représentée essentiellement par des billets à ordre.
3. Rapports de la Banque de Pologne pour les années 1926, 1927, 1928, 1929.

	Crédits d'escompte						*Avances sur titres*		
	31 *janvier* 1926	31 *décembre* 1926	31 *décembre* 1927	31 *décembre* 1928	31 *décembre* 1929	31 *décembre* 1930	31 *décembre* 1928	31 *décembre* 1929	31 *décembre* 1930
Agriculture	26.1 %	25.5 %	25.4 %	31.0 %	37.5 %	43.7 %	29.6 %	31.7 %	35.2 %
Mines et industrie	34.6 %	31.0 %	25.2 %	24.4 %	21.9 %	25.3 %	28.4 %	21.5 %	16.8 %
Commerce	34.5 %	40.5 %	44.1 %	38.4 %	33.0 %	23.2 %	15.2 %	14.8 %	12.9 %
Autres	4.8 %	3.0 %	5.3 %	6.2 %	7.6 %	7.8 %	31.8 %	32.0 %	32.0 %
Total.....	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %

merce, en passant par l'industrie, est évident. En dehors du renchérissement du coût du crédit que cela provoque nécessairement pour le commerce, cette façon de procéder de la Banque de Pologne met dans les mains des industriels des moyens importants et bon marché dont ils se servent fréquemment, dans un but de « dumping de crédit » à l'intérieur du pays, au désavantage des entreprises qui ne profitent pas de ces moyens. Ils augmentent d'ailleurs de cette manière artificiellement leurs propres débouchés, engendrant une surproduction qui pèse ensuite sur toute la vie économique du pays.

Il reste pourtant dans les mains du commerce un portefeuille important d'effets que ce dernier est obligé de jeter sur le marché privé de l'argent.

Parmi les différentes branches du commerce, c'est le commerce d'exportation qui est avant tout avantagé par les crédits de la Banque. Son importance en Pologne, vu la prépondérance de la balance commerciale dans la balance des comptes, est énorme. En dehors des facteurs d'ordre interne, c'est-à-dire ayant trait à son organisation même, qui rendaient sa lutte sur les marchés étrangers très difficile, il rencontrait encore, dans son expansion, la concurrence acharnée des divers pays. Ces derniers, possédant un appareil commercial et de crédit mieux organisé et des ressources plus abondantes, pouvaient offrir des conditions de crédit meilleures, battant ainsi par ce « dumping de crédit » le commerce polonais non seulement sur les marchés étrangers, mais à l'intérieur du pays même, malgré des tarifs douaniers élevés.

Dès le début de son existence, la Banque de Pologne a fait des efforts pour favoriser l'exportation, en appliquant des conditions spéciales d'escompte aux effets en provenant et en fixant en sa faveur des contingents élevés.

C'est l'agriculture, dont la participation dans les crédits de la Banque de Pologne augmente continuellement, comme bénéficiaire des crédits obtenus, aussi bien directement qu'indirectement. Il faut souligner que la politique économique du Gouvernement s'est dirigée depuis peu de temps vers la protection de l'agriculture. On discutait depuis longtemps sur la question de savoir, ce qui doit prévaloir en Pologne, l'agriculture ou l'industrie. La mission des experts du professeur Kemmerer, F. Dewey, l'ancien Conseiller financier de la Banque de Pologne et une grande partie de l'opinion pu-

blique ont incliné vers l'idée que la Pologne doit être avant tout agricole, que c'est l'agriculture qui est la richesse essentielle du pays, que c'est d'elle que viendra l'assainissement de l'économie nationale, que c'est elle, finalement, qu'il faut protéger de préférence. Cette opinion a trouvé sa traduction dans la politique de crédit de la Banque.

e) Répartition des crédits d'après le caractère d'entreprises qui en profitent. Il est aussi intéressant de voir comment la répartition des crédits de la Banque de Pologne s'est faite encore au point de vue du secours financier apporté directement aux différentes branches de l'économie nationale d'après l'importance de leurs entreprises.

On remarque, d'une façon générale, que c'est la grande industrie, c'est-à-dire celle qui englobe les entreprises les plus considérables et où la concentration est habituellement la plus forte, telle que l'industrie du charbon, la métallurgie, l'industrie textile, l'industrie chimique, l'industrie du sucre, etc... qui obtient la majeure partie des crédits. Si l'on se souvient en outre qu'une grande partie des crédits indirects sont accordés aux grandes entreprises par l'intermédiaire des banques, la prépondérance de celles-ci parmi le total des bénéficiaires des crédits de la Banque de Pologne devient évidente.

Il y a également un autre moyen de mesurer quelle était l'importance des entreprises recevant, par préférence, des crédits de cette dernière. Ce moyen consiste à analyser le portefeuille de la Banque d'après la valeur nominale moyenne des effets de commerce escomptés dans les différentes succursales.

Nous voyons, en effet, (Voir tableau suivant[1]), que la valeur moyenne par effet dans la succursale où celle-ci est la plus basse augmente, tandis que la valeur moyenne par effet dans la succursale où celle-ci est la plus élevée s'abaisse. La valeur moyenne dans l'ensemble du pays qui diminuait jusqu'en 1928 commence à monter à partir de cette année.

1. Rapports annuels de la Banque de Pologne.

Année	Valeur moyenne par effet en zl. Dans la succursale où celle-ci est la plus basse	Dans la succursale où celle-ci est la plus élevée	Dans l'ensemble du pays
1924	234	1.785	—
1925	231	1.549	—
1926	246	1.392	709
1927	239	1.287	594
1928	324	1.247	632
1929	343	1.332	690
1920	342	1.328	752

D'une façon générale, la moyenne par effet est assez élevée, surtout lorsqu'on la compare avec celle des effets dans la circulation totale du pays, où prédominent essentiellement les sommes de faible importance. Tout cela montre nettement que ce sont surtout les très grandes entreprises qui, soit directement, soit indirectement, profitent des services de la Banque. Ceci est d'ailleurs un phénomène normal dans les pays de forte concentration industrielle, où le marché monétaire fonctionne normalement. Mais, en Pologne, à côté d'une concentration industrielle assez forte dans certaines branches, c'est principalement la petite et la moyenne entreprise qui forment la base essentielle de toute l'économie nationale.

Pour remédier à cet état de choses, pour permettre l'accès du crédit à bon marché aux entreprises d'une envergure plus faible (et pour arriver de cette manière à agir en faveur de l'abaissement du taux d'intérêt en province), la Banque de Pologne avait autorisé ses succursales à accorder directement à ces entreprises du crédit d'escompte sans passer par la Centrale. Le montant maximum du crédit accordé par entreprise fut augmenté en 1929 jusqu'à la somme de zl. 5.000.

Ces crédits furent octroyés en 1928 à 698 clients pour la somme de 2,3 millions de zl.; en 1929 à 972 clients pour la somme de 3,2 millions de zl.

f) *Différence entre les crédits d'escompte accordés et utilisés.* — Un autre élément intéressant à souligner dans l'activité de crédit de la Banque de Pologne, c'est la grande différence qui existe entre les montants des crédits d'escompte accordés et ceux effectivement utilisés par les différentes branches de l'économie nationale.

D'une façon générale, il existe toujours une certaine marge entre le montant des crédits accordés et ceux effectivement utilisés. Cette marge doit servir de réserve aux entreprises dans le cas de besoins urgents en disponibilités liquides; ceci est d'ailleurs un phénomène normal commun à tous les pays.

Cependant, les conditions toutes spéciales de l'économie nationale polonaise, où le taux d'intérêt qui règne sur le marché privé est extrêmement élevé et où il l'est aussi, quoique dans une moindre mesure, dans les banques privées, font que les usagers du crédit de la Banque de Pologne devraient être tentés d'utiliser ce crédit jusqu'au maximum des possibilités. Cela aurait d'autant plus de raisons d'être que la moitié au moins des crédits accordés sont des crédits directs.

Nous voyons cependant que, même aux périodes les plus difficiles de la vie économique polonaise, les crédits accordés par la Banque de Pologne ne pouvaient pas être entièrement utilisés. En examinant dans le tableau ci-contre la rubrique concernant le pourcentage d'utilisation des crédits d'escompte, nous voyons que, quoique celui-ci augmente avec l'accroissement des difficultés sur le marché national du crédit, il reste cependant toujours assez éloigné du chiffre 100.

Les causes de cet état de choses tiennent à des facteurs d'ordres différents. Elles ont trait surtout au manque de matière escomptable suffisante, appropriée à l'escompte de la Banque de Pologne. Mais comment expliquer cette différence alors que le pays se trouve sursaturé d'effets de commerce? C'est, en premier lieu, parce que le principal des effets de commerce en circulation sont à échéance de plus de trois mois.

En effet, les crédits qui conviennent le mieux à la Banque de Pologne comme Institut d'émission, ce sont ceux d'escompte et principalement ceux à trois mois au maximum. Les effets en question, pour être de toute sécurité et pour avoir le caractère d'une véritable garantie, doivent provenir d'une opération commerciale effective.

Jusqu'en 1927, le crédit à long terme n'existait presque pas. C'est pourquoi on remplaçait les crédits d'investissement dont l'économie nationale avait grand besoin, par des effets de commerce dont l'échéance était de 6 mois à 2 ans. Une autre cause de l'abondance des effets de commerce à long terme, c'est l'insuffisance de capitaux de roulement et l'on s'efforçait d'y suppléer par une prolongation

Tableau des crédits d'escompte de la Banque de Pologne accordés et utilisés[1]

Date	Crédits accordés (en milliers de zlotys)	Crédits utilisés (en milliers de zlotys)	% de l'utilisation
31 mai 1924	129.8	126.5	97.7 %
30 juin —	173.8	138.8	80.0 %
31 juillet —	219.9	166.7	76.0 %
31 août —	266.7	199.7	75.0 %
30 septembre —	281.2	233.7	83.3 %
31 octobre —	285.9	245.0	85.9 %
30 novembre —	291.4	249.5	86.0 %
31 décembre —	315.6	256.9	81.3 %
31 janvier 1925	345.0	270.4	78.3 %
28 février —	373.8	286.2	76.5 %
31 mars —	378.8	306.6	81.0 %
30 avril —	375.2	294.6	78.7 %
31 mai —	370.8	296.3	80.0 %
30 juin —	364.4	299.3	82.1 %
31 juillet —	350.2	302.9	86.6 %
31 août —	348.8	285.4	81.7 %
30 septembre —	334.8	392.3	87.4 %
31 octobre —	338.0	289.8	85.8 %
30 novembre —	343.3	280.2	84.4 %
31 décembre —	341.2	289.4	84.7 %
31 janvier 1926	347.5	284.6	81.9 %
28 février —	348.1	294.1	84.5 %
31 mars —	350.1	301.5	86.3 %
30 avril —	347.2	303.3	87.3 %
31 mai —	345.6	302.9	87.6 %
30 juin —	349.2	301.3	86.2 %
31 juillet —	380.7	304.2	79.8 %
30 septembre —	421.2	315.7	75.0 %
31 décembre —	449.3	321.3	71.5 %
31 mars 1927	494.5	351.9	71.1 %
30 juin —	538.4	387.8	72.1 %
30 septembre —	560.5	419.7	74.8 %
31 décembre —	650.0	456.0	70.2 %
31 mars 1928	760.8	495.8	65.2 %
30 juin —	803.0	581.5	72.4 %
30 septembre —	800.6	660.0	82.4 %
31 décembre	874.6	640.7	73.2 %
31 mars 1929	932.2	704.0	75.5 %
30 juin —	927.7	741.4	80.0 %
30 septembre —	971.0	725.8	74.7 %
31 décembre —	990.9	704.2	71.1 %
31 mars 1930	1.104.6	623.6	56.4 %
30 juin —	1.121.8	581.3	51.8 %
30 septembre —	1.179.6	704.8	59.8 %
31 décembre —	1.119.7	672.0	60.0 %

des crédits. Ce phénomène se manifeste surtout au moment où certains symptômes de crise apparaissent, lorsque l'écoulement des produits devient difficile et quand les industriels et les commerçante essayent de ranimer le marché de consommation par l'amélioration des conditions de crédit. Ces phénomènes se produisent pendant la crise de 1925-26; nous les voyons aussi reparaître à l'heure actuelle, malgré les mesures et les décisions des diverses organisations, aussi bien officielles que professionnelles, dont le but devrait être l'assainissement de la circulation des effets de commerce.

D'autres causes de la faible utilisation des crédits d'escompte accordés par la Banque se trouvent dans le manque de matière escomptable de bon aloi provenant d'opérations commerciales effectives et ayant tous les caractères de sécurité indispensables au portefeuille d'une Banque d'émission.

La crise de stabilisation et ensuite celle de 1925-26 ont fortement affaibli la solvabilité financière de nombreuses maisons. Le même phénomène se reproduit sous une forme encore plus aiguë à l'heure actuelle. Il arrive très fréquemment, que les entreprises ayant le plus grand besoin de crédits, ne se trouvent pas en possession d'une matière escomptable répondant aux exigences de la Banque. D'autre part, l'activité de crédit de cette dernière doit, pendant de telles périodes, être très prudente, ce qui ne facilite pas la solution du problème.

Le manque d'un bon portefeuille d'escompte, pouvant être remis à la Banque de Pologne, était dû encore à d'autres facteurs provenant de l'inflation. Pendant la période qui a suivi la réforme monétaire en 1924, aussi bien que pendant la période qui va de la chute du zloty en 1925 à sa stabilisation légale, la plus grande partie des opérations commerciales, par suite de l'instabilité de la monnaie, se faisait en monnaies étrangères, surtout en dollars; les effets de commerce qui en provenaient étaient évidemment exprimés dans la même monnaie. Il en résulta ainsi une « disette » de matière escomptable de bon aloi exprimée en zlotys. Cela ne permettait pas à la Banque de Pologne, opérant uniquement sur des effets de commerce nationaux en zl., de trouver pour sa politique de crédit des bases suffisantes, aussi bien au point de vue quantitatif qu'au point de vue qualifitatif. Ce phénomène, bien que dans une mesure bien plus faible, a lieu encore à l'heure actuelle.

On a voulu expliquer l'insuffisance relative d'effets de commerce et leur médiocre qualité par la faible pulsation de la vie économique; mais cette explication, donnée aux moments mêmes où l'assainissement de la vie économique ne laissait aucun doute et faisait entrevoir un progrès important, n'avait aucune réalité. On a oublié de dire que le gros des effets de commerce était composé d'effets exprimés en dollars et en d'autres monnaies étrangères : or, ces effets étaient en surnombre et c'est eux aussi qui composaient les éléments les meilleurs. On évitait aussi les effets de commerce exprimés en zl., pour cette raison, que l'on n'était pas sûr de pouvoir les escompter à la Banque d'émission ou aux autres institutions de crédit du pays, sur lesquelles on voulait rejeter le risque monétaire.

La circulation d'un très grand nombre de traites financières reste également une cause importante de l'insuffisance des effets de commerce pouvant être escomptés à la Banque de Pologne.

Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises du phénomène de la « disette » de fonds de roulement de l'économie nationale. Pour remédier au manque de capitaux monétaires, les différentes entreprises procèdent à l'émission d'effets financiers, espérant se procurer des ressources, en les escomptant.

Le phénomène d'une circulation trop volumineuse de ces effets présente des dangers, d'autant plus grands pour toute l'économie nationale, que le marché monétaire n'est pas normalisé. Ceux-ci constituent un élément généralement moins sûr et, comme ils ne proviennent pas d'opérations commerciales réelles, ils ne donnent pas de garanties suffisantes. Ils sont émis en grande partie par les entreprises qui n'ont pas encore été suffisamment assainies et dont la situation financière est instable. Les fonds provenant de l'escompte de ces effets sont fréquemment utilisés dans des buts spéculatifs. Tandis que l'émission des effets de commerce, ayant pour base une opération commerciale réelle, a pour limite le montant de ces opérations, ici le volume des effets financiers n'a, pour ainsi dire, aucune forme déterminée.

La présence dans le portefeuille d'escompte de la Banque d'une quantité trop forte de tels effets devait troubler la sécurité de ce portefeuille. C'est pourquoi celle-ci montre beaucoup d'attention dans la sélection de ce dernier.

D'autres causes expliquent également la faible utilisation

des crédits accordés par la Banque; elles tiennent aussi en grande partie à la politique même de la distribution du crédit de la B. P., par voie de contingentement. En effet, les contingents sont très étroits. Il arrive aussi fréquemment que, tandis que dans une partie du pays ou dans une branche de l'économie nationale ou même dans une entreprise, les crédits ne sont pas pour le moment nécessaires ou qu'il n'existe pas de matière escomptable suffisante, la quantité d'effets pouvant être remis à l'escompte peut être en excès ailleurs et les besoins de crédit peuvent y être très pressants. Et comme l'adaptation n'est pas automatique, les corrections apportées à la répartition des contingents causent cependant des retards et des à-coups inévitables. Il faut également prendre en considération le faible nombre des entreprises qui sont accréditées auprès de la Banque de Pologne; et celles-ci n'augmentent que très peu[1]. Ce sont seulement les maisons les plus importantes qui y ont accès direct et celles-ci peuvent, soit ne pas avoir la matière escomptable correspondante, soit, ayant accès facile à d'autres sources de crédit bon marché et ayant généralement des fonds de roulement plus considérables, ne pas vouloir faire utilisation immédiate de tout leur contingent, conservant ainsi une marge suffisante, pour servir de réserve.

Cette politique n'embrassant dans son activité relative aux crédits directs que peu d'entreprises, est en effet trop conservatrice.

On pourrait songer à remédier aux conséquences de cet état de choses, en augmentant le nombre des entreprises admises aux crédits d'escompte. Cela cependant aurait pour résultat l'accroissement du risque des opérations d'escompte et la diminution de la liquidité du portefeuille, condition qui est d'une importance primordiale pour une banque d'émission. La Banque de Pologne ferait d'ailleurs de cette façon concurrence aux banques privées. Le seul remède serait l'augmentation des crédits indirects par l'intermédiaire des institutions financières.

A un autre point de vue, le problème de la répartition des crédits présente un aspect intéressant, c'est celui de la longueur de l'échéance des effets remis à l'escompte.

Cette question présente un double intérêt :

1. Voir tableau à la p. 152.

1° en ce qui concerne l'appréciation de la situation du marché de l'argent, et

2° en ce qui concerne l'appréciation de la politique de crédit de la Banque. Celle-ci en n'escomptant que des effets à courte échéance, exerce une influence visible sur le renchérissement du taux d'intérêt du marché de l'argent.

Le tableau suivant nous présente la durée moyenne de l'échéance à courir des effets de commerce du portefeuille d'escompte de la Banque dans les diverses succursales, ainsi que la longueur moyenne générale de l'échéance de ces effets[1]

Année	Durée moyenne de l'échéance à courir dans les diverses succursales (En journées) — Minimum	Maximum	Générale
1924	32	78	
1925	34	76	
1926	44	83	64
1927	39	88	69
1928	43	93	71
1929	54	93	72
1930	55	99	76

Nous voyons donc que la moyenne minimum, aussi bien que la moyenne maximum et la moyenne totale, augmentent continuellement, même en 1930, malgré la restriction introduite à la fin de l'année et concernant la longueur maximum de l'échéance[2].

Cela s'explique :

1° par le fait de l'augmentation constante des échéances des effets circulant dans le pays, ce qui avait, dans de nombreux cas, pour but de remédier au manque absolu de fonds de roulement monétaires dans le pays;

2° par les pratiques des industriels qui, voulant écouler leurs stocks et développer la consommation, se sont vus obligés de consentir aux acquéreurs de leurs produits, des crédits à terme plus long;

3° ajoutons, dans une certaine mesure. le fait de l'augmen-

1. Rapports annuels de la Banque.

2. La Banque n'a pas pu appliquer immédiatement et trop strictement cette restriction, comme elle l'avoue elle-même dans le rapport de 1930 (p. 21). La restriction en question fut d'ailleurs introduite à la fin de l'année et n'a pas pu encore avoir une répercussion considérable sur les moyennes envisagées en 1930.

tation de l'escompte des effets des agriculteurs à échéance de 6 mois au maximum (à partir de 1927), dont l'importance relative dans le portefeuille de la Banque s'accroît pendant ces dernières années.

Tout cela n'explique pas cependant des différences aussi importantes que celles qu'on relève dans les moyennes des différentes succursales de la Banque de Pologne.

Il est cependant certain que ces diversités des échéances, atteignant jusqu'à 250 % dans les premières années du fonctionnement de la Banque sont dues, en grande partie, à l'application de principes différents dans les différentes succursales. Cela cause une influence variable sur le marché de l'argent des différentes régions. La pratique des succursales qui n'escomptent que des effets à très court terme condamne les sphères économiques à recourir au crédit des escompteurs privés et de hasard, ce qui renchérit le taux d'escompte et crée ce phénomène intéressant, qui a donné un visage si particulier au marché du crédit polonais, que les sphères économiques ne sont pas en état d'utiliser le contingent de crédit qui leur est accordé[1].

Sans doute, les pratiques différentes des comités d'escompte jouent ici un certain rôle, mais il faut tenir compte également des relations commerciales et des usages qui varient dans les différentes branches de l'industrie, les différentes régions, ainsi que du degré de sécurité des crédits qui peut différer dans les diverses régions.

Il faut souligner surtout des différences très marquées de structure économique et de niveau de culture. C'est ainsi qu'il existe des régions économiques ayant un haut degré d'industrialisation à côté de régions nettement agricoles et de régions mixtes. La prépondérance plus ou moins grande de l'un ou l'autre genre d'économie dans ces dernières peut se différencier de même, dans une forte mesure. Les trois parties du pays et dans la partie russe le Royaume du Congrès et les départements de l'Est se distinguent d'ailleurs encore considérablement entre eux, d'après le caractère de leur économie et l'empreinte qu'y ont laissée les années où elles faisaient partie d'organismes différents.

Le problème d'une répartition régulière des crédits de la Banque de Pologne est d'une importance primordiale pour

1. Dr F. Zweig, *La politique de crédit de la Banque de Pologne*, p. 7.

tout le marché monétaire polonais et surtout pour la normalisation du taux de l'intérêt, qui est surtout élevé en province. Dans les conditions normales, la distribution des crédits, suivant l'urgence des besoins, se fait automatiquement. Actuellement, étant donné le fait que le taux d'escompte de la Banque de Pologne fait ressortir une prime très élevée par rapport au taux d'intérêt des autres institutions financières du pays et d'une façon encore plus accusée, par rapport au taux d'intérêt sur le marché privé, ce problème présente une importance toute particulière. Une meilleure répartition de la même quantité de crédits aurait provoqué sur le marché de l'argent de tout le pays, un allègement beaucoup plus considérable que celui qui a lieu aujourd'hui. Cela aurait aussi son influence sur le taux d'intérêt qui aurait montré une tendance à la baisse beaucoup plus grande.

M. F. Zweig[1] attire aussi l'attention sur le fait de l'inégalité de la distribution des crédits dans les différentes régions en 1924, inégalité qui provoqua une formation distincte des conditions de crédit dans les différentes régions économiques. Certaines régions furent favorisées au détriment des autres. Cela eut lieu surtout en ce qui concerne les avances sur gage.

C'est la région de Varsovie qui fut particulièrement favorisée. Le tableau suivant qui nous donne les pourcentages de la participation de la succursale de Varsovie dans la totalité des crédits accordés pendant l'année, nous montre cependant que sa part diminue continuellement dans les trois dernières années, avec une certaine reprise en 1930; cela est surtout visible en ce qui concerne les avances sur garanties.

	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930
Effets escomptés ..	30.4 %	31.7 %	29.5 %	29.2 %	27.6 %	27.6 %	28.7 %
Avances sur garanties .	82.0 %	94.3 %	92.2 %	56.1 %	55.4 %	49.4 %	64.8 %

Par ailleurs, on aperçoit une distribution de crédits irrégulière entre les régions économiques, industrielles, d'une part, agricoles et mixtes, d'autre part. La part des régions agricoles, auparavant bien négligée, augmente dans une plus forte mesure.

1. Zweig, F., *La politique de crédit de la Banque de Pologne*, p. 17 et 18.

Tableau des différentes opérations de crédit de la Banque de Pologne

(en millions de zlotys).

	Etat au 27 avril 1924	1924		1925		1926		1927		1928		1929		1930	
		Pendant toute l'année	*Au 31 déc.*	*Pendant toute l'année*	*Au 31 déc.*	*Pendant toute l'année*	*Au 31 déc.*	*Pendant toute l'année*	*Au 31 déc.*	*Pendant toute l'année*	*Au 31 déc.*	*Pendant toute l'année*	*Au 31 déc.*	*Pendant toute l'année*	*Au 31 déc.*
Escompte d'effets de commerce .	110.7	946.2	256.9	1.761.9	289.4	1.738.6	321.3[1]	2.125.2	456.0[2]	2.980.9	640.7[3]	3.558.3	704.2[4]	3.128.0	672.0[5]
Avances sur garanties	0.8	49.8	23.9	192.9	36.2	57.2	9.4[6]	65.9	40.9	215.5	91.25[7]	153.9	76.9[7]	153.4	86.3
Achat de billets du Trésor 8 %	—	8.8	8.1	85.3	18.3	101.1	16.5	31.5	—	—	—	—	—	—	—
Reports	—	—	—	—	36.8	44.5	29.3	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	111.5	1.004.8	288.9	2.040.1	380.7	1.941.4	367.5	2.222.6	996.9	3.196.4	731.9	3.712.2	781.1	3.281.4	758.3

1. Effets de commerce des agriculteurs à plus de 3 mois 4.3 millions de zl. 1.33 %
2. — — — 20.8 — 4.55 %
3. — — — 46.1 — 7.20 %
4. — — — 57.5 — 8.20 %
5. — — — 46.3 — 6.9 %
6. Au 30 novembre, 29.2 millions de zl.
7. Dans ce nombre des effets de commerce à plus de 3 mois au 31 décembre 1928, 9.4, au 31 décembre 1929 0.4 millions de zl.

§ 3. Autres crédits que le crédit d'escompte.

A côté des crédits d'escompte qui constituent la partie essentielle de son activité de crédit, la Banque de Pologne a développé encore quelques autres genres de crédits qu'elle trouvait indispensables à l'économie nationale.

Parmi ceux-ci, les avances sur titres, et plus tard sur effets de commerce à plus de 3 mois étaient le plus développées. Jusqu'à la fin de 1926 le volume de ces crédits ne pouvait pas être grand parce que les créances qui en résultaient n'entraient pas dans la couverture des billets. Dans la suite, malgré les limites très étroites assignées à ces crédits (20% au maximun du portefeuille d'escompte) ils ont pris une grande extension. Ces crédits s'accroissent très considérablement à partir de la deuxième moitié de 1927. Pendant l'année 1928 ils marquent même une augmentation de 122.9% qui est due en grande partie à l'émission très forte de lettres de gage et d'autres titres à long terme.

Etant donné le resserrement du marché national de l'argent ainsi que les faibles perspectives pour l'écoulement de ces titres sur les marchés financiers étrangers, la Banque de Pologne s'est trouvé inondée de demandes d'avances sur titres. Dans la mesure de ses possibilités, elle a satisfait ces demandes; elle était protégée cependant d'un accroissement exagéré de celles-ci aussi bien par ses statuts qui défendent l'augmentation de ces crédits au-dessus de 20% du portefeuille d'escompte, que par le besoin de liquidité de la couverture, étant donné le caractère peu liquide de ces prêts. Elle estime, en outre, que de tels prêts portent le caractère de crédits à long terme dont l'attribution n'entre pas dans son domaine; aussi ceux-ci ont-ils subi une certaine diminution en 1929.

La Banque distribuait déjà en 1924 des avances gagées sur des effets de commerce provenant de l'Etranger, ayant une échéance à courir de plus de 3 mois et qui ne pouvaient pas, de cette façon, être réescomptées. Cela avait pour but de soutenir le commerce d'exportation polonais. Ce même fait eut de nouveau lieu en 1928, lorsque les banques se sont trouvées en possession d'un grand nombre d'effets de commerce provenant d'opérations faites à l'intérieur du pays à une échéance de plus de 3 mois. La Banque de Pologne in-

troduisit des avances à 6 mois sur ces effets. Celles-ci ont atteint, à la fin de 1924, la somme de 9,4 millions de zl. Par ailleurs, d'accord avec les autres banques et les industriels qui, de leur côté, essayent de réduire la longueur de l'échéance des effets circulant dans le pays, la Banque de Pologne avait liquidé, en 1929, ces avances, dont la somme totale, à la fin de 1929, est d'environ 0,4 millions de zl.

Pour faciliter l'afflux des capitaux étrangers et des devises, elle introduit en 1925 les crédits de report. Les devises en provenant ne faisaient pas partie de la couverture des billets. Ces crédits, étaient d'une grande utilité pour l'économie nationale, permettant de s'approvisionner à l'avance en devises nécessaires pour le remboursement des dettes à l'étranger. Les industriels pouvaient ainsi exclure de leurs calculs de prix de revient le facteur de spéculation. Malgré la grande importance de ces crédits pour la vie économique, la Banque de Pologne, se trouvant en présence d'une nouvelle baisse du zl. (en novembre-décembre 1925) les interrompit pour réduire (suivant l'explication officielle donnée de cette mesure) le pouvoir d'achat mis à la disposition du marché des changes. Ces mesures ont beaucoup nui à l'économie nationale et ont encore augmenté le désastre sur ce marché, où même les sphères éloignées de la spéculation étaient obligées de se livrer à celle-ci, si elles voulaient s'acquitter de leurs dettes, sans pertes trop importantes. La Banque de Pologne aurait dû maintenir ces crédits, à la condition que les devises introduites dans le pays servent à la production nationale. Elle avait les moyens de contrôler leur emploi et d'écarter les spéculateurs professionnels. Ces crédits ont été repris dans la deuxième moitié de 1926 et ont cessé avec la stabilisation de la monnaie de 1927.

Un autre genre de crédits qui a cessé avec la stabilisation de 1927, c'est celui des crédits d'escompte de billets du Trésor 8%. Ces crédits ont pris un grand développement en 1926. Ils ont cessé à la fin de 1927, lorsque fut réalisée la stabilisation légale du zl.

D'accord avec la politique économique générale du Gouvernement favorable à l'agriculture, la Banque avait commencé, à partir de la seconde moitié de 1928, la distribution de fortes sommes en prêts enregistrés sur gage de produits agricoles, forme de crédit instituée en 1928[1].

1. Ordonnance du Président de la République du 22 mars 1928 (*Journal des lois*, 1928, n 38). Augmenté à 60 % en août 1930.

Les crédits accordés par la Banque de Pologne à cet effet ne le sont pas directement aux agriculteurs mais uniquement par l'intermédiaire des établissements financiers. Pour que la forme de ces crédits corresponde aux exigences des statuts, les établissements distribuant ces prêts demandent aux emprunteurs, en dehors d'un engagement prévu par la loi, la remise d'effets de commerce que la Banque de Pologne reçoit à l'escompte. C'est ainsi que l'effet de commerce constitue l'engagement essentiel et le gage de produits agricoles enregistre seulement une garantie complémentaire.

Ces crédits entrent dans le contingent général des crédits d'escompte de la Banque de Pologne. Ils ne doivent pas dépasser les 50 % de la valeur en bourse des blés warrantés[1].

La durée maximum du prêt est de 9 mois. Le remboursement est réparti de la façon suivante : un tiers payable après 4 ou 5 mois et le reste après 6 et 9 mois à compter du moment de l'obtention du prêt. Les effets de commerce reçus à l'escompte par la Banque à ce titre ne doivent pas dépasser 6 mois. Le taux d'escompte de ces effets est le même que celui de l'escompte ordinaire.

Les pourcentages d'utilisation de ces crédits ont pris une forte expansion, quoique celle-ci soit encore très faible. Les montants de ces crédits accordés et utilisés furent respectivement[2] :

Date	*Crédits accordés* (*En millions de zl.*)	*utilisés*	*% de l'utilisation*
Au 31 décembre 1928	15.6	7.5	48 %
31 décembre 1929	54.9	35.6	65 %
31 décembre 1930		55.4	

En 1930 eut lieu pour la première fois, la distribution de prêts sur warrants, sur d'autres marchandises que le blé, forme de crédit qui, bien que prévue par les statuts de la Banque, n'avait pas trouvé d'application jusqu'à cette année. Le montant d'escompte en provenant ne fut pas encore très élevé.

1. Ordonnance exécutoire du 14 juillet 1928 (*Journal des lois*, 1928, n 72).
2. Rapports annuels de la Banque de Pologne.

§ 4. Portefeuille-titres de la Banque de Pologne.

Il faut, en dernier lieu, souligner l'activité d'achat de différents titres à long terme que la Banque effectue aussi bien pour son propre compte que pour le fonds de retraite de son personnel et les fonds de réserve.

Nous avons déjà dit que les modifications aux statuts effectuées en 1926 autorisent la Banque à acheter et à vendre pour son propre compte différentes valeurs. De même l'art. 76 des statuts primitifs de la Banque qui prescrivait le placement des fonds de réserve uniquement en titres d'Etat, avait ensuite été modifié dans ce sens que ce n'est plus que la moitié du fonds de réserve qui devait être placée de cette manière. C'est ainsi, que nous voyons dans le portefeuille du fonds de réserve toutes sortes de titres aussi bien d'Etat que des banques d'Etat et des autres institutions financières émettant des titres à long terme.

Comme nous le démontre le tableau suivant, le secours apporté par la Banque de Pologne au marché des capitaux par les placements en titres à long terme est très considérable et augmente dans une très forte mesure[1].

(en millions de zl.)

Date	*Porefeuille-titres de la Banque de Pologne*				*Pourc. par rap. à l'année précéd.*
	fonds de retraite	*fonds de réserve*	*propres*	*total*	
Au 31 décembre 1924 .	1.2	—	—	1.2	
— 1925 .	8.2	1.3	—	9.5	792 %
— 1926 .	11.2	3.3	2.2	16.7	176 %
— 1927 .	17.4	38.3	6.2	61.9	365 %
— 1928 .	22.9	71.0	4.1	97.9	159 %
— 1929 .	30.8	76.9	5.9	113.5	116 %
— 1930 .	37.6	86.6	8.8	133.0	117 %

1. Rapports annuels de la Banque de Pologne.

En étudiant la composition du portefeuille-titres de la Banque, nous voyons que :

	31 *décembre* 1929	31 *décembre* 1930
	(*du total du portefeuille*)	
Les titres d'emprunts d'Etat constituaient	28.9 %	25.6 %
— des banques d'Etat constituaient	38.6 %	41.0 %
— des sociétés de crédit foncier et de la Société de crédit de l'industrie polonaise constituaient	15.8 %	17.5 %
— des sociétés de crédit municipal constituaient	9.2 %	8.2 %
— des banques « communales » et des municipalités constituaient	2.0 %	1.9 %
— des banques hypothécaires privées constituaient	1.8 %	2.2 %
Les actions de la B. P. constituaient	2.1 %	1.8 %
Les autres titres constituaient	1.2 %	1.7 %

Ce sont les titres des banques d'Etat qui tiennent la première place. Viennent ensuite les titres d'emprunts d'Etat et ceux des sociétés de crédit. En étudiant le portefeuille au point de vue dynamique, nous voyons que les titres d'emprunts d'Etat qui, antérieurement, constituaient la grande majorité cèdent de plus en plus la place, en chiffres relatifs et absolus, aux autres catégories de titres. Une prépondérance aussi grande des titres des banques d'Etat par rapport aux autres titres s'explique par le rôle important que ces institutions jouent à l'heure actuelle sur le marché des capitaux, comme dispensatrices de crédits à long terme. Les sommes qui reviennent de cette façon directement à l'économie privée atteignent au 31 décembre 1930 environ la moitié du total du portefeuille de la Banque.

CHAPITRE II

Les Banques d'Etat

Section I

LE PROBLEME DE L'ÉTATISATION EN POLOGNE

Loin de nous la pensée de faire l'exposé des différentes conceptions et théories existant au sujet de l'intervention de l'Etat dans la vie économique d'un pays. Ce qui nous intéresse, c'est la façon dont cette question s'est posée en Pologne et la position doctrinale des diverses fractions de l'opinion polonaise.

La guerre et ses conséquences pendant les années qui l'ont immédiatement suivie, ont activé, dans une large mesure, le mouvement d'intervention de l'Etat dans la vie économique de la plupart des pays aussi bien belligérants que neutres. Une guerre longue et sans merci posait en effet d'une manière très aiguë la question du ravitaillement tant des armées que de la population civile. Tandis que la demande de divers produits s'accroissait énormément, leur offre diminuait en même temps pour des causes d'ordre divers. L'Etat s'est alors vu obligé de mettre de plus en plus sous sa gestion la vie économique, soit pour la régulariser, soit pour prendre la place du producteur privé défaillant. L'ingérence accrue de l'Etat dans la vie économique après la guerre est la conséquence, en premier lieu, de l'augmentation et de l'urgence de certains besoins généraux. Elle est, en second lieu, la conséquence des changements de structure qui se produisirent dans différents pays par suite de la guerre. Enfin, l'intense démocratisation qui s'est alors produite a mis au premier plan certains problèmes économiques, en même temps qu'elle suscitait un état d'esprit général favorable à l'intervention directe de l'Etat pour en assurer la solution.

Dans les Etats nouveaux créés après la guerre et dans la plupart de ceux qui ont alors connu une forte extension de leur territoire, l'étatisme en matière économique trouvait un terrain favorable.

Les nécessités d'une organisation rapide et d'une accélération des progrès à réaliser dans tous les domaines se faisaient sentir aussi bien pour des fins économiques que politiques et ont incité les gouvernements à intervenir directement dans certaines questions économiques d'un intérêt vital.

Les conditions spécifiques de la vie économique en Pologne ont rendu très ardu le problème de l'étatisation après la guerre. Pratiquement, l'Etat, en effet, a été amené à jouer un rôle extrêmement important et divers, notamment en matière de crédit.

L'économie nationale s'est trouvée, pendant et après la guerre, dans une situation difficile. L'inflation a aidé en quelque sorte à faire face aux besoins d'investissements que le pays ressentait. Elle a cependant eu une action destructive sur les capitaux monétaires, de telle façon que la Pologne en est sortie presque complètement dépouillée. L'Etat s'est mis alors à rationaliser les nombreuses entreprises privées (qui, au point de vue général, avaient une certaine importance) en devenant dans certains cas leur copropriétaire. Il a même commencé à créer des entreprises dont il croyait l'existence indispensable à l'expansion de l'économie nationale.

Les besoins des communes et de leurs entreprises, surtout dans l'ancienne partie russe, étaient énormes. Elles avaient été délaissées avant la guerre par le Gouvernement, le pays manquait de routes, etc..., dans les villes les aménagements étaient des plus primitifs. Les guerres et les destructions provoquées par elles ont, dans une mesure plus forte encore, augmenté ces besoins. Par ailleurs, les revenus réguliers des communes, à titre d'impôts, n'étaient pas suffisants. Les besoins d'investissements ne pouvaient pas, d'ailleurs, vu leur importance, être couverts par la voie ordinaire des rentrées d'impôts. La possibilité de se procurer des capitaux nécessaires par voie d'emprunts fut rendue très difficile pour les causes déjà indiquées.

Tout cela obligea l'Etat à intervenir pour procurer aux communes au moins une partie des ressources nécessaires, soit en leur fournissant des crédits en espèces par l'intermédiaire des banques d'Etat et, en faible partie, aussi par celui des

banques « communales », soit en recourant à des émissions de titres faites par les mêmes institutions, avec la garantie du Trésor.

Etant donné l'insuffisance des capitaux privés ainsi que l'inexpérience du pays relativement à de pareils placements, le Gouvernement fut obligé de prendre en mains la construction d'un port de commerce et d'une marine marchande nationale, le besoin s'en faisant sentir de toute urgence.

Un autre domaine dans lequel l'Etat fut obligé d'intervenir fut celui de l'agriculture. Nous avons vu comment cette branche de l'économie nationale est en Pologne de toute première importance et comment l'appareil financier privé du pays n'est pas cependant encore adapté à son financement.

Pour satisfaire, dans la mesure du possible, tous ces besoins, on eut recours à l'intermédiaire des banques d'Etat. Ces dernières distribuèrent à l'agriculture de nombreux crédits qui provenaient, soit de leurs fonds propres, soit des fonds spéciaux du Trésor, ainsi que de l'émission de titres à long terme.

Le problème de la construction des maisons d'habitation était également d'une extrême acuité en Pologne. Ici encore, c'est l'Etat qui dut s'occuper de la distribution des capitaux nécessaires.

L'Etat, dans la poursuite des buts sociaux, fournit également une aide considérable aux institutions financières sociales qui se voyaient obligées de chercher un secours auprès des banques publiques, pour faire face à des besoins que ne pouvaient satisfaire les trop rares capitaux privés.

L'autorité publique se trouva aussi obligée de consentir à l'initiative privée, soit des crédits à court terme, soit des crédits à long terme, entre autres lors de la crise financière de 1925-26. C'est alors que les banques privées obtinrent du Trésor des crédits très importants qui leur furent fournis par l'intermédiaire de la Banque de l'économie nationale. Prenant aussi en considération l'intérêt tout spécial que certaines industries représentent pour la défense nationale ou pour l'économie nationale tout entière, l'Etat les prend pareillement sous sa protection. Il se soucie également des nombreuses masses d'artisans et autres catégories de petits producteurs dont les besoins en crédits sont devenus très pressants. C'est tout le problème de la régularisation du marché de l'argent et de celui des capitaux qui se pose au Gouvernement.

Voilà la série des besoins les plus importants de la vie écono-

mique en Pologne. dont la satisfaction reposait ou repose encore actuellement sur l'Etat, comme facteur économique.

Une discussion très vive s'est engagée en Pologne autour de la question de ce rôle de l'autorité publique depuis environ le début de 1928. Cette discussion a mis en opposition, d'un côté les partisans de la politique étatiste dont les leaders sont, en grande partie, des fonctionnaires publics qui approuvent la politique énergique et interventionniste de Pilsudski en matière économique et, de l'autre côté, une certaine fraction des milieux économiques qui, eux, discutent âprement les avantages de cette politique pour le pays.

Ces derniers, tout en n'étant pas, d'une façon exclusive, des adversaires de l'intervention de l'Etat, en sa qualité de législateur, dans les questions économiques, s'opposent cependant nettement au rôle que l'Etat assume comme entrepreneur dans de nombreuses branches de l'économie nationale. Ils refusent même à l'Etat le droit d'intervenir trop étroitement dans la vie économique du pays par l'intermédiaire de sa politique fiscale et législative. Pour distinguer les deux camps, certains auteurs appellent les premiers « néoétatistes », le second « étatistes ».

Les « néoétatistes » justifient cependant la nécessité de l'ingérence de l'Etat dans le domaine de l'initiative privée par certaines raisons d'ordre général. Ils l'expliquent notamment, d'une part, par l'existence de certains besoins très pressants et, d'autre part, par le manque de capitaux dans le pays, par la faible initiative des sphères économiques ainsi que par la faible capacité organisatrice de l'économie privée. Entre autres arguments, les « néoétatistes » font encore valoir que la plus grande partie des entreprises actuellement entre les mains de l'Etat s'étaient trouvées après la stabilisation dans une situation très critique p oche de la faillite, que la Banque de l'économie nationale y était engagée avec des crédits très importants et que dans ces conditions elle ne pouvait se dispenser d'intervenir. De plus, il existe dans le pays certains be oins économiques de première importance dont l'Etat dut assurer la satisfaction parce que l'initiative privée, pour une raison ou pour une autre, n'était pas en état de le faire. Il y a enfin une catégorie d'entreprises touchant à la défense nationale ou à certains besoins économiques de première importance, sur lesquelles il importe que l'Etat ait une certaine influence.

Les adversaires de cette politique insistent sur le fait que l'intervention de l'Etat a en grande partie le caractère d'une expérimentation dont les conséquences peuvent être désastreuses pour la vie économique du pays. L'Etat est, d'autre part et avant tout, un organisme politique et, en agissant de cette manière, il subordonne souvent les buts économiques aux buts politiques. Son activité, comme propriétaire d'entreprises ayant un caractère d'utilité publique, peut encore trouver une certaine justification, mais la prise en mains par l'autorité publique, pour une raison ou pour une autre, d'entreprises dont le caractère est purement privé et qui sont, en grande partie, déficitaires, n'est absolument pas justifiable.

L'autorité publique a non seulement étendu sur tout le territoire les institutions étatiques qu'elle avait trouvées dans les différentes parties du pays en succédant aux copartageants, mais elle accuse même des tendances très accentuées à aller plus loin dans cette voie[1].

Le Gouvernement dispose de ressources considérables, acquises soit par la voie d'impôts, soit par la voie d'emprunts. Son rôle est donc d'une importance primordiale dans un pays où existe, de façon constante, une forte tension sur le marché monétaire aussi bien que sur celui des capitaux. Les énormes moyens dont il dispose lui permettent de jouer un rôle très important sur le marché monétaire. Il consacre ainsi des sommes énormes directement ou par l'intermédiaire de ses banques à des buts qui ne sont pas accessibles à l'initiative privée.

Mais ces ressources elles-mêmes proviennent, grâce à l'impôt, de l'économie privée. Les possibilités que possède celle-ci de constituer des capitaux se trouvent réduites dans la même proportion. Le fisc, en modérant ses exigences, restituerait au marché de l'argent des disponibilités dont l'absence se fait cruellement sentir. L'économie privée conserverait des sommes que le Trésor ne lui restitue que partiellement et avec un certain arbitraire, par la voie des institutions officielles de crédit.

D'autre part, au lieu d'employer les fonds ainsi acquis à ses buts propres, en renforçant de cette manière la tension

1. E. R., La discussion fondamentale. L'auteur souligne le raisonnement du Professeur A. Krzyzanowski dans sa brochure sur l'étatisation. *Przeglad Gospodarczy* (*La Revue économique*), 1929, n° 1.

de l'argent, déjà si forte, il vaudrait mieux que l'Etat ralentisse le rythme de ses investissements, fussent-ils en eux-mêmes utiles[1]. D'autres[2] soulignent que la politique de crédit de l'Etat a eu des conséquences malheureuses pour la vie économique du pays. L'optimisme exagéré montré par les banques d'Etat dans l'attribution des crédits a provoqué, dans une mesure considérable, la crise actuelle. C'est ce qu'a souligné M. le professeur Krzyzanowski : « L'expansion exagérée du crédit et des investissements de l'Etat est sans doute également une des causes primordiales de la formation du déficit de la balance commerciale. L'activité trop large de l'Etat en qualité d'entrepreneur constituera toujours un danger pour l'équilibre du budget et ainsi indirectement pour la monnaie. »

Il faut remarquer que les défenseurs de la politique économique actuelle de l'Etat aussi bien que ses adversaires pèchent par un certain manque de mesure, la discussion révélant très souvent des arrière-pensées politiques et ne prenant pas en considération les nécessités véritables de la vie économique du pays.

D'ailleurs, cette discussion parfois violente entre les deux camps s'est un peu calmée, en passant de la théorie sur le terrain de la réalité. On remarque d'ailleurs un affaiblissement de l'activité de l'Etat dans le domaine propre de l'économie privée[3]. Dans le camp opposé on s'est d'autre part rendu compte que l'ingérence actuelle des organes de l'Etat dans la vie économique n'est pas de l'étatisation à proprement parler et que l'Etat n'intervenait, dans la plupart des cas que si l'initiative privée était défaillante ou hors d'état[4] d'agir[5].

1. E. R., *La Revue économique* (*Przeglad Gospodarczy*), 1929, n° 1.

2. Ing. R. Brzeski dans les *Nouvelles économiques de la Haute-Silésie*, 1929, n° 7.

3. Comme l'a souligné le ministre des Finances Czechowicz dans la déclaration qu'il a faite en accord avec le Président du Conseil et au nom du Gouvernement entier, à une séance plénière de la Diète au début de 1929. Il s'y déclare non seulement partisan du développement économique de la Pologne, en se basant sur l'initiative privée « qu'une administration composée des fonctionnaires ne pourra jamais égaler, à une échéance lointaine », mais il y définit aussi nettement le domaine de la politique d'étatisation qui est considéré comme indispensable. D'après le ministre, on peut déterminer l'étatisation ainsi comprise comme « activité d'avant-garde du Gouvernement dans les cas où se révèle un manque d'initiative ou des capitaux des particuliers et où entrent en jeu des problèmes économiques dont la solution ne peut pas être retardée ». « La politique du gouvernement envisage de se retirer graduellement de toutes les entreprises qui peuvent être cédées au capital privé. » (E. R. Après la discussion, *La Revue économique*, 1929, n° 4.)

4. Remarque de l'auteur.

5. L. M-Ski, Les tendances de développement de nos banques privées et des banques d'Etat, *La Gazette bancaire*, 1930.

Si d'ailleurs l'action de l'Etat en qualité d'entrepreneur, fut violemment attaquée, son action en vue d'adoucir la grande pénurie de capitaux et pour atténuer la tension sur le marché financier se heurte en fin de compte à des objections beaucoup plus faibles et est reconnue très souvent d'une grande utilité pour le pays par les adversaires mêmes de la politique économique du Gouvernement.

On souligne toutefois le rôle exorbitant de l'action des Institutions financières d'Etat dans l'économie nationale et le manque d'harmonie entre l'intérêt de cette dernière et celui du Trésor public[1].

L'intervention de l'Etat dans le domaine de crédit est toutefois en grande partie justifiée par les conditions spéciales de la vie économique polonaise.

Qu'il nous suffise de rappeler l'insuffisance extrême de l'organisation bancaire, la faiblesse de l'épargne nationale, la méfiance des capitaux étrangers.

En présence de ces phénomènes, l'Etat s'est vu obligé d'intervenir. Les années qui suivirent la stabilisation de fait du zloty ont permis au Gouvernement de compléter sa politique économique par une politique rationnelle de crédit. Ce fut lui qui s'occupa de la régularisation du mouvement des capitaux, de l'assainissement des banques, de la création des institutions de crédit officielles. Ce fut également lui qui prit des mesures pour atténuer la cherté du crédit dans le pays, qui poussa à l'augmentation de l'épargne et à l'emploi des capitaux dans des buts productifs et économiquement sains.

En effet, la politique de crédit doit être un régulateur de premier ordre pour la vie économique d'un pays; c'est un moyen très efficace dans les mains de l'Etat, dont le rôle à cet égard est d'une importance encore plus considérable en Pologne qu'ailleurs, pour les causes que nous avons énumérées plus haut. Bien que le rôle de l'Etat comme facteur actif dans la vie économique du pays se soit entre temps considérablement atténué, la capitalisation aussi bien que l'appareil financier privé s'étant développés et affermis, le rôle de l'Etat comme organe de distribution de crédit, à l'aide de ses institutions financières reste encore d'une importance extrême.

Les crédits de l'Etat distribués à l'économie nationale sont de deux sortes :

1. E. R. La discussion fondamentale, *Przeglad Gospodarczy* (*La Revue économique*), 1929, n° 1.

1° Crédits distribués par l'intermédiaire des banques;

2° Crédits directs de l'Etat aux entreprises d'Etat et autres.

Cette dernière espèce de crédits est d'une nature toute particulière. Ce sont les dotations du budget servant à des prêts dans des buts économiques distribués directement par le Trésor, les acomptes donnés aux entreprises exécutant des travaux pour l'Etat et aux fournisseurs de celui-ci. Ce sont des délais accordés pour le paiement des sommes dues à l'Etat sous forme d'impôts et de droits de douane, les divers crédits accordés aux entreprises d'Etat, etc... L'Etat intervient aussi sur le marché national des capitaux en acquérant pour son propre compte des titres à long terme des banques d'Etat et des autres institutions de crédit (Fonds F provenant de l'emprunt de stabilisation). Il intervient également d'une autre façon dans le domaine des crédits en superposant sa garantie aux nombreux emprunts contractés par l'économie nationale à l'étranger et dans le pays même[1]. Le total des crédits accordés par l'Etat sous des formes aussi diverses serait difficile à préciser, leur montant est en tout cas très élevé.

Notons également qu'en vertu de l'ordonnance présidentielle du 19 novembre 1930 (*Journal des lois* 1930, n° 78), le Trésor est autorisé à employer une partie de ses fonds libres placés à la Banque de Pologne ou à la Caisse postale d'épargne (dans la proportion de 1/4) en opérations directes de crédit à :

1° l'escompte, par l'intermédiaire de la Banque de Pologne, d'effets de commerce endossés par une banque et susceptibles de réescompte dans ladite institution;

2° l'achat d'acceptations de banque.

Voyons maintenant comment a lieu l'intervention de l'Etat dans le domaine du crédit par l'intermédiaire des banques d'Etat. C'est elle qui nous intéresse particulièrement ici.

Les banques d'Etat en Pologne sont les suivantes : la Banque de l'économie nationale, la Banque agricole d'Etat et la Caisse postale d'épargne. Par ces institutions, le gouvernement a voulu poursuivre une politique rationnelle de crédit et

1. Garantie du Trésor fournie aux titres émis par les deux banques d'Etat et à leurs dépôts, de même qu'aux titres émis par certaines autres institutions financières (Société de crédit de l'industrie polonaise), garantie du Trésor pour certains engagements à l'étranger de l'économie privée (provenant encore du temps de la crise de 1925-1926) et des entreprises d'Etat, etc.

diriger les crédits vers les branches de l'économie nationale qui en ont le plus besoin et qui le méritent le plus au point de vue de l'intérêt général. Nous en reparlerons en détail plus loin. Mentionnons uniquement ici, en termes très généraux quelques points caractéristiques de l'activité de ces banques

Leurs ressources classées, d'après leur provenance, peuvent être divisées en trois catégories : 1° les capitaux propres des banques qui ont fait l'objet des dotations spéciales du budget ou qui leur furent attribués d'une autre façon, soit au début de leur activité, soit postérieurement; 2° les fonds du Trésor, administrés par ces institutions, les dépôts et les placements du Trésor et des diverses institutions d'Etat. Entrent dans la même catégorie les fonds des autres personnes morales de droit public — administrations autonomes et leurs entreprises, assurances sociales, etc.; 3° les dépôts des particuliers. Ces derniers se font moins nombreux, à mesure de l'augmentation du mouvement de constitution de capitaux dans le pays et de renaissance de la confiance; ils affluent toujours davantage dans les institutions financières privées et sociales. C'est ainsi que les fonds propres des banques d'Etat ainsi que les capitaux qui sont placés par le Trésor et autres institutions de droit public jouent ici un rôle prépondérant. Ce n'est que dans la Caisse postale d'épargne qui, elle, a pour fin l'accumulation des petites épargnes ainsi que la constitution d'une réserve sociale provenant de la circulation des chèques postaux, que les capitaux des particuliers jouent le rôle essentiel. Par ailleurs, même ici, la part du Trésor et des personnes de droit n'est pas sans importance[1].

Les trois institutions financières d'Etat ont, d'après leurs statuts, des domaines d'activité bien délimités. C'est ainsi que la Banque de l'économie nationale doit assumer la distribution du crédit à long et à court terme avant tout aux entreprises d'Etat et aux administrations autonomes. La Banque agricole d'Etat est chargée du crédit agricole à la petite et à la moyenne propriété, du financement de la réforme

1. En vertu de l'ordonnance présidentielle du 19 novembre 1930 (*Journal des lois*, 1930, n° 78), tous les versements opérés à un titre quelconque au Trésor, ainsi que les paiements de ce dernier doivent désormais s'effectuer uniquement par l'intermédiaire de la Banque de Pologne, de la Caisse postaler d'épargne, des Caisses du Trésor et des receveurs spéciaux. Les fonds libres du Trésor peuvent être placés exclusivement à la Banque de Pologne et à la Caisse postale d'épargne. Ces mesures renforçant les ressources de ces institutions augmentent ainsi leurs possibilités de crédit.

agraire et des investissements agricoles, par le moyen du crédit, aussi bien à long qu'à court terme. La Caisse postale d'épargne doit s'occuper de l'accumulation de l'épargne et de son utilisation en vue de l'achat de valeurs à long terme. Les statuts prévoient également le crédit à court terme en faveur des institutions ayant un caractère social.

Tous ces établissements se sont cependant, au début, très peu tenus dans les limites que nous venons d'indiquer. C'est seulement à partir de la seconde moitié de 1926 qu'une différenciation plus ou moins stricte de leur activité s'est accentuée et que ces institutions ont commencé à se cantonner toujours davantage dans les limites prescrites par leurs statuts. Par ailleurs, la Caisse postale d'épargne abandonne les opérations de crédit à court terme, même aux institutions ayant un caractère social, en dehors des avances sur titres. Ce domaine est passé aux deux autres banques[1]. De plus, les banques d'Etat délaissent actuellement davantage les domaines de crédit, où l'appareil financier privé pourrait efficacement intervenir.

L'activité de crédit des banques d'Etat (Banque de l'économie nationale et Banque agricole d'Etat) revêt un double caractère. D'une part, elle est faite uniquement pour le compte du Trésor avec des fonds provenant de celui-ci et destinés spécialement à cette fin. Dans ce cas, les banques n'ont généralement pas la libre disposition de ces fonds, elles les distribuent, d'après les buts, les conditions et la manière fixés d'avance par le Trésor.

Par ailleurs, les banques sont entièrement libres dans l'emploi de leurs ressources propres et empruntées ainsi que des fonds confiés par le Trésor sans destination strictement déterminée. Les banques en disposent librement, suivant une politique de crédit personnelle, bien qu'ici également l'influence des facteurs gouvernementaux soit décisive, les banques ayant en vue les fins de la politique économique du gouvernement. C'est dans la poursuite d'une unité de politique économique gouvernementale que l'activité des banques d'Etat acquiert

1. Elle a entrepris en 1929 le réescompte des effets de commerce de premier ordre des banques privées les plus importantes et en 1930 l'achat des acceptations de banques qu'elle considère comme étant un placement de toute liquidité et de toute sécurité, dans lequel elle peut utiliser une partie de ses disponibilités d'une façon rémunératrice. Elle réduit toutefois ce genre d'opérations à partir du dernier trimestre de 1930 et procède à l'augmentation de ses disponibilités.

une importance de premier ordre. En effet, celles-ci examinent chaque fois le but pour lequel les crédits sont demandés, examinant leur utilité au point de vue des intérêts de l'ensemble de l'économie nationale, étudiant les possibilités de rendement des capitaux demandés dans l'emploi envisagé et contrôlent finalement cet emploi.

C'est une action d'une importance primordiale dans les conditions actuellement difficiles du marché du crédit, où il paraît indispensable d'éviter tout gaspillage dans l'emploi des capitaux, dont la demande de la part de l'économie nationale est si grande. C'est ce qui distingue aussi le plus radicalement les banques d'Etat des institutions financières privées qui, elles, ne se placent pas habituellement au point de vue général, lors de la distribution de leurs crédits. Si ces dernières étudient le but dans lequel les crédits sont demandés ainsi que leur rendement présumé, c'est seulement en se mettant au point de vue de la sécurité des placements proposés.

En définitive, il faut souligner que le rôle des banques d'Etat a été d'une extrême importance pendant la période transitoire de l'économie nationale où l'appareil financier privé était très faible. Ce sont elles aussi qui, jouissant en outre d'un grand prestige, ont aidé en grande partie au rétablissement de la confiance à l'égard des institutions de crédit et au redressement de toute la vie financière du pays.

Section II

LA BANQUE DE L'ECONOMIE NATIONALE[1]

(Bank Gospodarstwa Krajowego)

§ 1. **Les tâches de la Banque.**

La Banque de l'économie nationale a été créée par décret du Président de la République du 30 mai 1924 (*Journal des lois* 1924, n° 46. Elle se réalisa par la fusion de trois institutions de crédit d'Etat qui existaient antérieurement : la Banque polonaise régionale (Polski Bank Krajowy), la Banque

1. Nous emploierons de temps en temps l'abréviation « B. E. N. ».

d'Etat pour la reconstruction (Panstwowy Bank Odbudowy) et l'Etablissement de crédit des villes de la Petite Pologne (Zaklad Kredytowy Miast Malopolskich).

Les buts de la Banque, tels qu'ils résultent des statuts, sont : « d'accorder du crédit à long terme par l'émission de lettres de gage, d'obligations « communales[1] » et de chemins de fer, ainsi que d'obligations bancaires pour les besoins de l'industrie; de soutenir les institutions de crédit créées par les administrations autonomes territoriales; de soutenir l'activité de construction et de reconstruction du pays, ainsi que d'effectuer toutes fonctions bancaires, en prenant en considération tout spécialement les besoins de l'Etat et de ses entreprises, des administrations autonomes et de leurs entreprises. »

Les tâches de la Banque de l'économie nationale ainsi fixées faisaient de cette institution un instrument essentiel pour la satisfaction des besoins de crédit de l'Etat, des administrations autonomes territoriales et de leurs entreprises. Cependant ce n'étaient que des cadres.

Il est nécessaire de noter qu'au début de son activité, la Banque de l'économie nationale n'a pas poursuivi les buts fixés dans les statuts. Le manque général de capitaux, d'une part, et l'énorme demande de crédit à court terme, d'autre part, amenèrent la Banque à se consacrer dans une large mesure à la distribution de ce crédit. Cependant, la création d'un vaste marché du crédit à long terme n'en demeurait pas moins une nécessité économique de tout premier ordre : en effet, des besoins énormes existaient dans le pays, tandis que l'offre de capitaux à long terme était presque inexistante sur le marché financier polonais.

Différents facteurs résultant, les uns des conditions économiques générales du pays, les autres du manque d'un programme de crédit et de l'influence nuisible du facteur politique, empêchèrent la Banque de s'occuper de ses fonctions propres. Celle-ci a alors négligé, dans le domaine social et public, les tâches qui lui étaient confiées tout spécialement.

Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié de 1926 et surtout de la seconde moitié de 1927, lorsque la Direction de la Banque passa dans les mains de M. le Dr Gorecki, que la Banque a inauguré une politique de crédit consciente de ses buts. C'est alors que la Banque de l'économie nationale est devenue l'organe du Gouvernement servant à la réalisation de sa poli-

1. Voir l'explication de ce terme au début du chapitre V (*Les établissements « communaux » de crédit*) de la première partie.

tique économique. Les crédits à long terme ont été très considérablement augmentés pendant ces quelques années. La politique de crédit de la Banque s'est détournée, d'une façon générale, de la satisfaction des besoins individuels pour s'orienter plutôt vers les buts sociaux et collectifs.

Voilà comment M. le Dr Gorecki définit lui-même le rôle de la Banque :

« 1° La Banque peut remplir sa mission, uniquement en maintenant un contact étroit avec les facteurs gouvernementaux et « communaux », et en délimitant les domaines d'activité entre les institutions d'Etat (de crédit[2]) ainsi qu'en collaborant réellement avec les sphères économiques...

« 2° La Banque de l'économie nationale doit être une institution satisfaisant avant tout les besoins collectifs de crédit, et les besoins des organisations sociales. Elle doit être l'institution de crédit des administrations autonomes, des entreprises d'Etat et des administrations autonomes des coopératives, etc...

« 3° Dans ce domaine, la Banque doit soutenir toutes les aspirations vers la rationalisation de l'économie nationale, vers une concentration saine de la production ainsi que vers l'organisation de la consommation ... »

C'est ainsi que l'activité de la Banque, suivant de très près la ligne de développement de la vie économique, marchait à pas de géant, dépassant même les cadres marqués par les statuts. La Banque de l'économie nationale est devenue un facteur de premier ordre dans la vie économique de la Pologne.

§ 2. **Activité de la Banque.**

Pour donner une idée de son activité générale, voyons comment ont évolué les totaux des bilans de la Banque pendant la période de son fonctionnement (exception faite des garanties, des acceptations et des encaissements)[3] :

1. Rapport de M. le Dr Gorecki à la Conférence des représentants de la presse qui eut lieu le 24 février 1928.
2. Remarque de l'auteur.
3. Rapports annuels de la Banque de l'économie nationale.

Année	Total du bilan en zlotys	Augment. en indices 1924 = 100
31 décembre 1924	221.441.981.25	100
— 1925	549.706.530.97	248
— 1926	789.390.187.79	356
— 1927	1.349.343.605.63	609
— 1928	1.669.896.411.07	754
— 1929	1.778.073.985.07	803
— 1930	2.102.351.218.15	949

Voyons maintenant en détail quelle a été sa politique de crédit et quels furent les moyens dont la Banque a disposé pour faire face à toutes ses tâches[1].

Nous mentionnerons dans ce chapitre uniquement les crédits à court terme distribués par la Banque[2].

A) **Capitaux propres**. — Après la Banque de Pologne, la Banque de l'économie nationale est l'institution posédant le plus de ressources. Le § 6 des statuts de la B. E. N. dit que son capital social doit se composer :

a) de l'apport de l'Etat provenant de sa participation dans les trois Banques fusionnées et des apports des entreprises d'Etat;

b) de l'apport des administrations autonomes qui provenait de leur participation dans l'Etablissement de crédit des villes de la Petite Pologne;

c) des apports matériels ou en argent de l'Etat, des entreprises d'Etat et des administrations autonomes. Le capital social de la Banque est actuellement fixé à 150 millions de

1. Etant donné la modification fondamentale de la disposition du bilan de la Banque de l'économie nationale qui eut lieu à la fin de 1929, nous avons jugé nécessaire d'adopter la nouvelle classification également à l'égard des chiffres des différentes opérations de la Banque pour les années précédentes. C'est ainsi que les chiffres mentionnés par nous se distinguent sous certains rapports de ceux donnés par différents auteurs.

En effet, les bilans confectionnés jusqu'en 1929 confondaient les opérations basées sur les placements du Trésor public et faites pour son compte avec les opérations propres de la Banque. Ces opérations constituant des sommes très importantes, dépassant même les opérations propres de la Banque, cette façon de procéder empêchait une clarté suffisante du bilan.

La nouvelle disposition du bilan répartit toutes les opérations en trois sections distinctes : 1. opérations commerciales, 2. opérations d'émission de titres, 3. opérations basées sur les placements du Trésor.

Les bilans de la Banque remaniés sur les nouvelles bases et joints au rapport annuel de 1930 nous ont permis de produire pour les années précédentes les chiffres comparables avec ceux des bilans pour les années 1929 et 1930.

2. Nous parlerons en détail de l'activité de crédit à long terme de la Banque dans la partie de l'ouvrage traitant de celui-ci.

zl. réparti en parts sociales de 250.000 zl. dont les propriétaires peuvent être uniquement le Trésor public, les administrations autonomes et les unions de ces dernières (art. 4[1]).

Une clause contenue dans les statuts (art. 4) stipule que la part de l'Etat et des entreprises d'Etat dans le capital social ne peut pas être inférieure à 60 %.

Le volume croissant des opérations de la Banque, la demande intensive de crédits, la nécessité d'assurer une liquidité suffisante, la disproportion entre le montant du capital propre et le volume des crédits distribués nécessitèrent l'augmentation du capital social initial, qui était resté le même (35 millions de zlotys) jusqu'au mois de décembre 1927,

Il marque ensuite un accroissement très important, car il fut porté à 120 millions de zl. à la fin de 1927 et à 150 millions de zl. à la fin de 1928[2]. L'ensemble des capitaux propres de la Banque se présente de la façon suivante[3] :

au 31 décembre	1924	de 39.8	millions de zl.
—	1925	de 41.8	— —
—	1926	de 51.3	— —
—	1927	de 148.8	— —
—	1928	de 194.8	— —
—	1929	de 201.0	— —
—	1930	de 208.2	— —

C'est ainsi qu'après la Banque de Pologne qui possède au 31 décembre 1930, 264 millions de capitaux propres, la B. E. N. possède les capitaux propres les plus importants dans tout le système de crédit polonais, dépassant de beaucoup la Banque agricole d'Etat avec 159 millions de zl. Il suffit, pour donner une idée de l'importance de ces chiffres, de faire remarquer que le total des capitaux propres de 29 banques privées affiliées à l'Union des Banques, qui comprend les banques les plus importantes de la Pologne, était à la fin de 1929 d'environ 189 millions de zl[4]. et celui de toutes les banques polonaises privées (59 banques par actions et 5 des plus grandes maisons

1. Modifié par l'ordonnance du Président de la République du 3 décembre 1930 (*Journal des lois*, 1930, n° 86).

2. Augmentation de 85 millions de zl. par le prêt en obligations « communales » accordé au Trésor public à la fin de 1927 (valeur nominale, 103.2 millions de zl.) et 30 millions de zl. versés en espèces à la fin de 1928.

3. Bilans de la Banque.

4. Données de l'Union des banques.

de banque) étaient à la fin de 1930 d'environ 337 millions de zl.[1].

L'augmentation très importante du montant des capitaux de la Banque a pour celle-ci une double importance : en premier lieu, le rapport entre les capitaux propres d'une part, et la somme totale du bilan d'autre part, est devenu plus rationnel; en second lieu, il en résulte pour la Banque une base beaucoup plus large et plus solide pour ses opérations de crédit à long terme.

Il est fort probable que le capital social de la Banque sera encore augmenté, il est même question d'une augmentation assez forte qui porterait ce capital à 300 millions de zl. La B. E. N. pourra alors compter parmi les institutions financières les plus importantes de l'Europe.

Ce sont précisément de telles institutions d'envergure internationale qui manquaient à la Pologne en dehors, évidemment, de la Banque de Pologne. Mais cette dernière, en sa qualité de Banque d'émission, n'est pas toujours qualifiée pour prendre l'initiative dans les différentes questions financières qui peuvent se présenter. La B. E. N. au contraire, travaille comme, une banque ordinaire; elle a ainsi liberté d'intervenir dans les différents problèmes intéressant les relations entre le marché financier international et le marché polonais. D'ailleurs, l'existence d'une institution financière puissante contribuera aussi à l'augmentation du prestige de la Pologne sur le marché financier international; elle facilitera le placement des émissions de la Banque sur les marchés étrangers et provoquera un afflux de capitaux dans le pays.

A l'heure actuelle, le capital social provient exclusivement des apports de l'Etat. Il est intéressant de remarquer qu'on projette de faire les nouvelles augmentations principalement par des apports des administrations autonomes. C'est ainsi que la B. E. N., conformément à ses statuts, deviendra la Banque de l'Etat et des administrations autonomes.

En dehors de la responsabilité qui découle de son apport dans le capital social de la Banque, le Trésor Public a assume une responsabilité statutaire supplémentaire à titre de garantie des titres émis par la Banque. Celle-ci est illimitée pour les lettres de gage; elle est de 500 millions de zl.-or de l'ancienne parité (860 millions de zl. parité actuelle) pour les obliga-

1. Données de l'Inspectorat bancaire au ministère des Finances.

tions « communales » de 20 millions de zl. (anc. parité) pour les obligations de chemins de fer et de 100 millions de zl.-or (anc. parité) pour les obligations bancaires. Le Trésor supporte également une responsabilité supplémentaire de 20 millions de zl.-or (anc. parité) pour les dépôts d'épargne.

B) **Capitaux empruntés.** — Les capitaux empruntés, aux mains de la Banque, ont subi pendant les quelques années de son existence une progression tout à fait remarquable, c'est cela aussi qui lui a permis d'accroître considérablement son activité de crédit. D'après leur provenance, les ressources de la Banque doivent être partagées en deux catégories : les placements du Trésor et les dépôts et soldes créditeurs. Le tableau ci-dessous nous donne une idée de leur croissance[1].

(en millions de zlotys)

Date	*Total des dépôts et placements*	*Placements du Trésor public*	*Dépôts et soldes créditeurs*	*Placements du Trésor par rap. au total en pourc.*
31 décembre 1924	69.5	2.3	67.2	3.3 %
— 1925	251.0	179.1	71.9	71.4 %
— 1926	468.1	317.1	151.0	67.7 %
— 1927	603.5	373.2	230.2	61.8 %
— 1928	713.3	388.0	325.3	54.4 %
— 1929	672.2	417.2	255.0	62.1 %
— 1930	752.3	509.2	243.1	67.7 %

Parmi les chiffres du tableau précédent, il faut faire une place spéciale aux placements du Trésor. Alors que, au début de son fonctionnement, les placements du Trésor servaient en grande partie au renforcement des fonds de roulement de la Banque, ils sont employés ensuite à des prêts ayant une destination fixée d'avance et faits pour le compte

1. Rapport annuel de la Banque pour 1930.

du Trésor, presque en exclusivité, sous forme de crédits à long terme en espèces. La Banque a ainsi uniquement la gérance de ces fonds.

D'une façon générale, les placements du Trésor se sont accrus très considérablement depuis 1924. Leur montant avait beaucoup augmenté en 1925, celui-ci ayant destiné cette année-là des sommes très importantes à l'assainissement des banques privées. Le chiffre de ces placements s'accroît continuellement, bien que l'allure de cet accroissement subisse un ralentissement en 1929. Cela s'accorde d'ailleurs avec toute la politique économique du Trésor en 1929, qui limita les prêts pour l'industrie du bâtiment et les autres investissements.

Le pourcentage des placements du Trésor reste très élevé par rapport au total des dépôts et des placements. bien qu'une baisse se fasse voir jusqu'en 1928.

Seuls, les dépôts restent à la libre disposition de la Banque. Ils marquent une très forte augmentation jusqu'à la fin de 1927. Ce progrès se ralentit considérablement vers la fin de 1928 et le montant en diminue même fortement dans les années suivantes.

Le ralentissement de 1928 est dû en grande partie au retrait des dépôts des particuliers. Il faut en chercher la cause dans la grande pénurie de numéraire qui se fait sentir sur le marché de l'argent et qui est déterminé, dans une large mesure, par le grand essor qui s'est fait observer dans de nombreuses branches de la production[1].

Par contre, la diminution du montant des dépôts à partir de 1929 est due, d'une part, au transport par la comptabilité de la Banque d'une partie des dépôts sous la rubrique des placements, d'autre part, et surtout, au retrait des dépôts par différentes personnes de droit public, dû à l'affaiblissement de leur situation financière, par suite de la crise.

L'évolution des dépôts des institutions publiques fut la suivante :

31 décembre 1925	20.7	millions de zl.
31 décembre 1926	94.9	—
31 décembre 1927	134.8	—
31 décembre 1928	208.7	—
31 décembre 1929	145.6	—
31 décembre 1930	97.9	—

1. Rapport de la B. E. N. pour l'année 1928, p. 138.

Nous voyons que ces dépôts constituent cependant une partie considérable de tous les dépôts.

Il est intéressant d'étudier le développement des dépôts des particuliers et des dépôts sur livrets d'épargne (voir le tableau suivant)

(*En millions de zlotys.*)

Date	*Livrets d'épargne*	*Dépôts des particuliers*
—	—	—
31 décembre 1924	0.9	
— 1925	2.7	51.2
— 1926	4.3	56.1
— 1927	11.3	95.4
— 1928	19.2	116.6
— 1929	23.8	109.4
— 1930	35.0	145.2

L'activité de la Banque de l'économie nationale, dirigée vers la réception des dépôts des particuliers, avait provoqué de très fréquentes critiques de la part des banques privées, surtout dans les premières années de son fonctionnement; celles-ci soutenaient notamment que le fait que la Banque de l'économie nationale payait souvent un taux d'intérêt supérieur au leur, pouvait être considéré comme une concurrence déloyale. En effet, la Banque étant, d'une part, exempte d'impôt et recevant, d'autre part, de nombreux dépôts du Trésor et des institutions publiques pour lesquels elle payait un taux d'intérêt faible et jouissant en dernier lieu de la garantie morale de l'Etat, sa situation était privilégiée par rapport aux banques privées.

La Banque de l'économie nationale s'est entendue dans la suite avec les banques privées pour fixer le taux d'intérêt pour les dépôts. Cependant, il ne faut pas oublier que, pendant les premières années qui ont suivi la stabilisation et surtout après la crise des banques en 1925, le public fuyait les banques privées, n'ayant pas en elles la confiance nécessaire et préférait mettre ses dépôts à la Banque de l'économie nationale.

Soulignons que le taux d'intérêt payé actuellement par la Banque de l'économie nationale varie beaucoup, non seulement d'après la catégorie des dépôts mais également d'après les déposants. C'est ainsi que les dépôts des institutions pu-

bliques sont avantagés par rapport à ceux des particuliers[1].

Il est intéressant d'étudier les dépôts à la Banque de l'économie nationale sous un autre jour encore, d'après la longueur de leur terme (voir tableau suivant[2]).

(*En millions de zlotys.*)

Date	*Total*	*Dépôts*		*Soldes créditeurs*	*Pourc. des dépôts à terme par rapport au total*
		A vue	*A terme*		
31 décembre 1924	67.2	25.9	41.0	0.2	61.0 %
— 1925	71.9	51.7	14.1	6.1	19.6 %
— 1926	151.0	94.4	53.4	3.2	35.4 %
— 1927	230.2	151.2	59.1	19.9	25.7 %
— 1928	325.3	180.7	136.3	8.3	41.9 %
— 1929	255.0	131.1	116.1	7.9	45.5 %
— 1930	243.1	116.8	103.7	22.6	42.7 %

Nous voyons que les dépôts à terme augmentent toujours en chiffres absolus jusqu'à la fin de 1928. Ils subissent par contre une diminution en 1929. En chiffres relatifs, ils s'accroissent très considérablement en 1928; cet accroissement se poursuit même en 1929, malgré la baisse de ces dépôts en chiffres absolus.

1. Le taux d'intérêt payé par la B. E. N. sur les dépôts et les placements, valable à partir du 1er juillet 1930, fut le suivant :

	A vue	*Au-dessus de 6 mois*
Dépôts d'épargne	7 % par an	
Bons de caisse	7 % —	
Dépôts :		
Des institutions de droit public	4 1/2 %	7 1/2 %
Autres	3 1/2 %	6 1/2 %
En monnaies étrangères .	1 %	5 1/2 %
En zlotys-or :		
A 9 mois	4 %	
A 12 mois	4 1/2 %	
Banques.....	2 1/2 %	

2. Rapport annuel de la Banque pour l'année 1930.

Parmi les différentes catégories de dépôts, il faut attirer l'attention sur les dépôts en dollars et en zlotys-or. Ces comptes sont apparus en 1926, lorsque la chute du zloty avait poussé le public vers les opérations en monnaies stables. Tandis que le zloty-or dans les dépôts a disparu en 1927 après la stabilisation définitive du zloty, le dollar prend toujours une place assez considérable parmi les différents dépôts de la Banque de l'économie nationale. Les dépôts en dollars de la Banque sont pour l'année 1928 d'environ 46,3 millions de zl., soit 14,2 % de la totalité des dépôts et pour l'année 1929 d'environ 39,3 millions de zl., soit 15,4 %[1].

Les crédits de banque commencent à jouer un rôle de tout premier ordre parmi les fonds de roulement de la Banque comme nous pouvons nous en rendre compte en examinant les chiffres des comptes du passif « Banques loro et nostro »[2].

Nous voyons que ces comptes accusent de très fortes oscillations, ce qui s'explique par le fait que la B. E. N. est une institution financière qui est, comme la Banque de Pologne, de toute sécurité, mais qui possède cet avantage de rémunérer ses dépôts. C'est pourquoi non seulement les banques d'Etat et les banques « communales », mais encore les différentes banques privées, les caisses d'épargne viennent y déposer temporairement leurs disponibilités.

La Banque a également obtenu dernièrement de très importants crédits à l'étranger : elle élargit toujours davantage ses relations avec les grandes institutions de crédit de l'étranger. C'est ainsi qu'en 1929 la Centrale de la Banque seule possédait des crédits accordés par des banques américaines, suisses, hollandaises et françaises pour une somme d'environ 112 millions de zl., à la fin de 1930 pour une somme de 91,5 millions zl.[3] Les positions des comptes « Banques Nostro » aussi bien en Pologne qu'à l'étranger proviennent généralement de prêts obtenus sur remise en gage des titres de la Banque.

Les chiffres de réescompte du portefeuille de la Banque subissent aussi des oscillations parfois très importantes qui restent en rapport, soit avec la situation générale du pays,

1. Rapport annuel de la B. E. N. pour 1929.
2. Rapports annuels de la B. E. N. (Voir tableau ci-contre).
3. Rapports annuels de la B. E. N.

(*En milliers de zlotys.*)

Date	Total	« Banques Loro »		« Banques Nostro »		Total « Banques Loro »	Total « Banques Nostro »
		en Pologne	à l'étranger	en Pologne	à l'étranger		
31 décembre 1924	3.679	3.182	5	89	403	3.187	492
— 1925	29.292	1.194	335	19.794	8.314	1.530	27.762
— 1926	17.401	3.957	82	89	13.272	4.040	13.361
— 1927	105.572	56.226	6.188	9.355	33.803	62.414	43.158
— 1928	40.611	14.643	2.867	5.180	17.921	17.510	23.101
— 1929	79.312	26.359	38.210	86	14.658	64.569	14.743
— 1930	90.389	26.131	3.087	9.855	51.316	29.218	61.171

et de la trésorerie de la Banque elle-même, soit avec les restrictions de crédits qui lui sont imposées.

Les montants du réescompte de la Banque sont les suivants[1] :

(*En millions de zloïys.*)

A la fin de 1924.....	33.762
— 1925.....	27.260
— 1926.....	6.877
— 1927.....	18.987
— 1928.....	38.883
— 1929.....	71.998
— 1930.....	77.710

En dehors de la baisse du montant du réescompte à la fin de 1925 (due à des restrictions de crédit de la part de la Banque de Pologne) et de la baisse très importante à la fin de 1926 (due de son côté aux disponibilités abondantes de la Banque qui l'amenaient à n'avoir qu'un faible recours au réescompte), nous voyons le réescompte du portefeuille de la Banque prendre un développement de plus en plus considérable.

Voyons maintenant comment ont évolué tous les capitaux empruntés mis à la disposition de la Banque (dépôts, soldes créditeurs des comptes-courants, Banques loro et nostro réescompte, sauf les placements du Trésor). Ils étaient[2] :

Au 31 déc. 1924 de	104, 6	millions de zl.
— 1925 de	128, 4	—
— 1926 de	175, 3	—
— 1927 de	354, 8	—
— 1928 de	404, 8	—
— 1929 de	406, 3	—
— 1930 de	411, 2	—

L'afflux de ces capitaux à la Banque se ralentit considérablement à partir de 1928, dans une mesure beaucoup plus forte que pour les placements du Trésor.

On ne peut pas encore tirer de conclusion ni faire de pronostics sur la direction générale de l'activité de la Banque. Il apparaît par ailleurs que la Banque tend à devenir la

1. Bilans de la B. E. N.
2. Bilans de la Banque de l'économie nationale.

banque des administrations autonomes, des entreprises d'Etat et des institutions d'ordre social et des caisses d'épargne, non seulement comme dispensatrice des crédits, mais aussi et surtout comme détentrice de leurs fonds de roulement monétaires.

Il est intéressant de souligner le rapport entre la Banque et les caisses d'épargne des administrations autonomes. Prenant en considération qu'à l'avenir les caisses auront pour but direct plutôt l'accumulation des capitaux populaires que celui de la distribution des crédits, la Banque prétend au titre de centrale financière de ces caisses et veut, de ce chef, devenir le réservoir des fonds accumulés par elles. A ce point de vue, la Banque de l'économie nationale ne joue encore qu'un rôle de second ordre pour le moment, ces caisses employant leurs ressources principalement en opérations de crédit. La Banque se heurte d'autre part à ce sujet à la concurrence des banques « communales ». Le montant des comptes courants des caisses à la Banque était à la fin de 1928 de 6. 963,6 mille zl.; à la fin de 1929 de 1.962, 5 mille zl. et à la fin de 1930 de 1.965 mille zl.

D'une façon générale, la Banque commence à appuyer largement son action de crédit sur les crédits de banque et le réescompte du portefeuille. Le très fort développement des relations de la Banque avec le marché financier international est à souligner.

C) **Opérations de crédit.** — En abordant l'étude des opérations de crédit de la Banque, il est nécessaire de faire une distinction :

1) Entre les opérations de crédit à long terme basées sur les fonds du Trésor Public;

2) Entre les opérations de crédit à long terme basées sur l'émission de titres;

3) Entre les opérations de crédit de la Banque proprement dite, aussi bien à court qu'à long terme, énumérées dans la section commerciale du bilan (à partir de 1929) et basées sur les capitaux propres de la B. E. N. et les capitaux emprutés, autres que les placements du Trésor[1].

1. Nous parlerons de l'activité de crédit à long terme de la Banque dans la IIe partie, chap. II, sect. IV.

L'activité de la Banque dans la distribution du crédit à court terme n'est pas l'essentiel à l'heure actuelle et le montant de celui-ci, bien qu'augmentant continuellement en dehors de l'année 1930, n'est pas très considérable par rapport à l'ensemble des crédits.

Voir tableaux ci-contre[1].

a) *Politique de crédit.* — Le revirement dans la politique de crédit commence surtout vers la fin de 1927.

A quoi donc doit-on attribuer ce changement dans l'activité de la banque qui se tend nettement à la prépondérance des crédits à long terme?

C'est que la Banque de l'économie nationale commence alors une nouvelle période de son activité, envisageant particulièrement le développement des crédits à long terme, par émission de titres, d'accord, d'ailleurs, avec ses statuts. On peut constater également, à la même époque, le raffermissement des banques privées et une recrudescence de leur activité, à laquelle la Banque de l'économie nationale ne veut pas faire concurrence.

Dans la distribution du crédit à court terme, la Banque veut rester uniquement l'institution centrale destinée à financer les entreprises d'Etat dans lesquelles elle a des intérêts, les entreprises des administrations autonomes et les entreprises ayant un but social. Les crédits à l'économie privée sont faits généralement sur les placements du Trésor et ont un but fixé d'avance, celui de favoriser certaines branches de l'économie nationale, dont le développement est prévu par le plan économique du gouvernement.

Quoique les crédits à court terme de la Banque de l'économie nationale étaient en principe à trois mois, celle-ci ne se tenait pas aussi rigoureusement à cette règle que la Banque de Pologne; nous avons cependant vu que même cette dernière fut obligée de prendre en considération les conditions spéciales de la vie économique en Pologne et de lui faire quelques concessions. C'est ainsi qu'une décision du conseil d'administration de la Banque de l'économie nationale du mois de décembre 1926 rend possible l'escompte d'effets de commerce jusqu'à six mois. Cette mesure, ayant pour but d'adapter l'échéance des crédits à la longueur du cycle de travail, avait

1. Bilan annuel de la Banque pour l'année 1930.

Tableau des crédits à court terme distribués par la Banque de l'économie nationale.

Date	Total		Effets escomptés a)		Prêts à terme		Comptes-courants	
	En millions de zl.	%	En millions de zl.	%	En millions de zl.	%	En millions de zl.	%
31 déc. 1924	82.3	100	48.3	59	25.7	31	8.4	10
— 1925	122.3	100	53.0	52	22.3	21	47.3	27
— 1926	156.7	100	73.3	48	24.6	16	58.9	36
— 1927	220.3	100	136.9	62	21.6	10	61.8	28
— 1928	282.3	100	177.4	63	40.1	14	64.7	23
— 1929	326.7	100	185.1	57	62.1	19	79.5	24
— 1930	317.1	100	168.3	53	35.1	11	113.8	36

a) Y compris les effets d'escompte protestés dont les montants respectifs furent à la fin de l'année : en 1924 de 0.2 millions de zl., en 1925 de 0.8 millions de zl., en 1926 de 0.2 millions de zl., en 1927 de 0.5 millions de zl., en 1928 de 1.3 millions de zl., en 1929 de 2.1 millions de zl. et en 1930 de 3.1 millions de zl.

(*En millions de zlotys.*)

Date	Crédits à long terme		Total	Crédits à court terme par rapport aux crédits à long terme en %
	en espèces a)	par émission de titres		
31 décembre 1924	14.2	67.0	81.2	101.1 %
— 1925	53.4	165.0	218.4	46.6 %
— 1926	79.4	206.1	285.5	53.4 %
— 1927	380.5*b*)	391.3	771.8	28.5 %
— 1928	439.3	583.8	1.023.1	27.5 %
— 1929	482.0	663.0	1.145.1	28.4 %
— 1930	697.9	735.4	1.433.3	22.1 %

a) Montant total des crédits à long terme en espèces (crédits de la section commerciale et crédits de la section des opérations avec le Trésor).
b) 184.9 millions de zl. des crédits à court terme ont été transférés dans le bilan au poste des crédits à long terme.

en vue, avant tout, les besoins de l'agriculture. C'est aussi dans le but de favoriser l'agriculture que la Banque accorda en 1927 des crédits à six mois de 20.4 millions de zl. pour l'achat de semences, etc., autorisant encore une prorogation ultérieure de quatre mois de ces effets. L'industrie nationale ayant besoin d'un crédit d'escompte à terme plus long, la Banque passa à l'escompte des effets provenant de l'industrie et ayant une échéance à courir jusqu'à quatre et même cinq mois. Ceci devait permettre à celle-ci le développement des affaires dans le pays même, ainsi que la lutte contre le « dumping du crédit » de l'étranger. Pour favoriser l'importation de matières premières pour les besoins de l'industrie nationale, la Banque accordait également des crédits spéciaux jusqu'à six mois.

En dehors de ces crédits à court terme proprement dit, la Banque mobilisa des crédits à terme moyen, c'est-à-dire d'une à deux années et même davantage. Leur but fut :

1° de venir en aide aux branches de l'économie nationale qui se trouvaient dans une situation précaire ou qui présentaient un intérêt spécial pour le pays. Ces crédits devaient alors permettre à celles-ci une réorganisation et des investissements nécessaires pour l'amélioration de leur situation.

2° de donner des bases finacières aux caisses d'épargne des administrations autonomes qui, d'après les projets de la Banque, doivent devenir à l'avenir le fondement de tout le système « communal » de crédit, à la tête duquel sera la Banque de l'économie nationale.

3° la Banque distribua aussi au début de 1928, par l'intermédiaire des caisses d'épargne, des crédits à la petite industrie et aux artisans sous forme de prêts à deux ans et demi, prêts remboursables par versements trimestriels s'élevant à 10 % du capital prêté.

En dehors de ces crédits, la Banque accorda encore une série d'autres crédits à terme moyen destinés en majeure partie à l'agriculture. C'est ainsi qu'elle accorda directement aux grands propriétaires agricoles des prêts gagés sur des billets à ordre et remboursables en douze mois par versements trimestriels, etc... Enfin, la Banque ne recule pas devant la prorogation des prêts venant à l'échéance lorsque l'intérêt de l'économie nationale l'exige et que les causes de leur non-paiement sont graves.

b) *Crédits directs et indirects.* — Soulignons que les crédits à court terme que la Banque distribue à l'économie nationale présentent surtout un caractère direct. Cependant, d'accord avec la nouvelle répartition des attributions entre les différentes banques d'Etat, la B. E. N. doit assumer le financement des caisses d'épargne et des sociétés coopératives de crédit, en collaboration avec la Banque agricole d'Etat. Cette activité de crédit de la Banque augmente, surtout à partir de 1927.

Les montants des crédits accordés par la Banque aux caisses d'épargne des administrations autonomes furent respectivement[1] :

Au 31 décembre	1925 de	1.9	millons de zl.
—	1926 —	2.3	—
—	1927 —	5.2	—
—	1928 —	21.8	—
—	1929 —	19.4	—
—	1930 —	25.6	—

Les crédits accordés aux coopératives de crédit sont assez importants. Les données pour l'année 1929 font ressortir pour la totalité des crédits aux coopératives de crédit une somme de 10.9 millions de zl. dont 9.9 millions en crédits de réescompte, pour l'année 1930, 11.3 millions de zl. dont 10.3 millions en crédits de réescompte[2].

Les crédits à court terme accordés aux banques subissent une évolution très intéressante. Ils furent respectivement[3] :

Au 31 décembre	1924 de	6.4	milions de zl.
—	1925 —	65.9	—
—	1926 —	89.7	—
—	1927 —	19.8	—
—	1928 —	10.6	—
—	1929 —	14.3	—
—	1930 —	13.3	—

1. Les chiffres en question jusqu'en 1929 sont extraits des rapports de la Banque et contiennent également certaines sommes ayant un caractère de crédits provenant des placements du Trésor. Nous avons cru cependant possible de les mentionner tels que, étant donné la faible importance de ces derniers. A partir de 1929, les chiffres mentionnés proviennent exclusivement de la section commerciale de la Banque. A partir de 1928, y figurent également les crédits à terme moyen pour les artisans distribués par l'intermédiaire des caisses d'épargne.

2. Rapports annuels de la Banque.

3. Rapports annuels de la Banque. Les données jusqu'en 1929 ne sont pas rectifiées et contiennent également des crédits provenant des placements du Trésor. Ces derniers furent particulièrement élevés pendant les années 1925 et 1926 et provenaient des crédits d'assainissement. Par ailleurs, les montants des crédits à partir de 1927 rentrent essentiellement dans la série des opérations propres de la Banque.

Les fortes augmentations de 1925 et 1926 proviennent des crédits d'assainissement qui ont été accordés par le gouvernement aux banques par l'intermédiaire de la Banque de l'économie nationale et qui ont été, en 1927, transférés dans la catégorie des crédits à long terme, ce qui explique leur chute à la fin de cette année. En effet, il faut reconnaître que les crédits accordés aux banques, surtout ceux de réescompte, sont très peu importants.

Ils étaient de 3.4 millions de zl. à la fin de 1928, de 4.7 millions à la fin de 1929, de 3.6 millions à la fin de 1930 et encore plus faibles dans les années précédentes. D'ailleurs, ces crédits sont pour la plupart accordés soit aux banques « communales », soit aux autres banques, dans lesquelles la Banque de l'économie nationale a des intérêts.

D'une façon générale, nous voyons que le total des crédits de la Banque, distribués par l'intermédiaire des autres institutions financières, sont très peu importants. Leur faible importance ressort encore davantage lorsqu'on les compare au total des crédits à court terme distribués par elle. Les crédits que la Banque de l'économie nationale fait passer par l'intermédiaire des banques privées par actions sont particulièrement faibles. Par ailleurs, les crédits par l'intermédiaire des caisses d'épargne et des coopératives de crédi taugmentent toujours davantage.

L'ensemble des crédits à court terme, provenant de ses ressources propres, accordés par la Banque del'économie nationale à toutes les institutions financières polonaises, était à la fin de 1929 de 44.3 millions de zl. soit 13,7 % du total de crédits à court terme de la Banque et à la fin de 1930 de 49.7 millions de zl., soit 15.7 % du total.

Le fait d'une prépondérance aussi forte des crédits directs sur les indirects s'explique par les raisons suivantes. Lorsque, avant 1927, les crédits à court terme de la Banque à l'économie privée étaient très considérables, il n'existait pas encore d'appareil de crédit assez ferme dans le pays pour pouvoir servir d'intermédiaire entre la Banque et les entreprises financées. La Banque finançait d'ailleurs à ce moment surtout des entreprises d'une certaine importance, comme elle le fait, d'ailleurs, encore à l'heure actuelle. Ce n'est que récemment que la Banque a commencé à distribuer des crédits spéciaux à la petite industrie, aux artisans, etc., elle le fait alors par l'intermédiaire des caisses d'épargne etc.... D'autre

part, une partie importante de ses crédits sont octroyés aux personnes de droit public et à leurs entreprises, sans passer évidemment, par l'intermédiaire des autres institutions financières.

D) **Garanties**. —Une autre forme de l'activité de la Banque de l'économie nationale qui est en diminution constante, c'est l'octroi de garanties fournies par la Banque aux diverses branches de l'économie nationale (Voir le tableau ci-dessous[1])

(*En millions de zlotys.*)

Date	*Total*	*Contre-garanties du Trésor*	*% des contre-garanties du Trésor par rapport à la totalité des garanties*
—	—	—	—
31 décembre 1924	59.3	46.0	77.6 %
— 1925	218.4	207.2	95.0 %
— 1926	122.0	98.3	81.7 %
— 1927	61.6	42.2	68.6 %
— 1928	29.2	9.2	31.5 %
— 1929	25.6	3.4	13.3 %
— 1930	27.2	12.3	45.2 %

Comme nous l'indiquent les chiffres ci-dessus, les garanties de la Banque de l'économie nationale ont occupé une place très importante en 1925, elles diminuent par contre à partir de 1926. Pour comprendre ce fait il faut songer à la crise très grave par laquelle a passé l'économie nationale polonaise en 1925 et 1926. C'est alors qu'eurent lieu dans le pays de nombreuses faillites d'entreprises et des krachs même de banques, ainsi que de nombreux cas de manquement aux engagements pris envers lé'tranger par les maisons polonaises les plus sérieuses. C'est à ce moment que la Banque de l'économie nationale, en venant en aide aux nombreuses entreprises et aux établissements de crédit, a très largement superposé sa garantie aux engagements de ceux-ci envers leurs créditeurs étrangers. Une certaine partie de ces garanties subissaient à leur tour une contre-garantie du Trésor. L'amélio-

1. Rapports annuels de la Banque de l'économie nationale.

ration de la situation économique à partir de la seconde moitié de 1926 et la renaissance simultanée de la confiance envers les maisons polonaises, ont, dans une large mesure, rendu superflu le renouvellement de la plupart des garanties qui arrivaient à l'échéance. Une grande partie des crédits avec la garantie de la Banque ont été remboursés et les nouveaux crédits ouverts sans l'intervention de celle-ci. Il est intéressant aussi de souligner que, tandis qu'au 31 décembre 1925, les contre-garanties du Trésor constituaient 95% de la totalité des garanties, ce pourcentage diminue considérablement dans les années suivantes et qu'en même temps la totalité des garanties, en dehors de l'année 1930, diminue continuellement. Elles ont subi la baisse la plus forte en 1928. Il faut mentionner que la part de l'agriculture, très élevée jusqu'en 1928, devient dans les deux dernières années tout à fait insignifiante; les garanties aux autres branches de l'économie nationale diminuent de même. Par contre, les montants des garanties accordées aux entreprises d'Etat ou faisant partie du consortium de la Banque augmentent.

Pour répondre aux besoins existants, la Banque a introduit dans le courant de l'année 1929, des crédits d'acceptation par l'intermédiaire de ses correspondants étrangers. L'industrie sucrière, surtout, a profité largement de ces crédits. La Banque a l'intention d'augmenter leur volume, à cause de leur bon marché et de la facilité de leur obtention sur les marchés étrangers et surtout auprès des banques françaises et anglaises. Le montant des crédits d'acceptation fut à la fin de 1929 de 12,2 millions de zl., à la fin de 1930 de 12,8 millions de zl.

E) **Taux d'intérêt**. — Le rôle important que la Banque de l'économie nationale devait jouer sur le marché du crédit à court terme, exigeait d'elle une politique du taux d'intérêt qui, tout en suivant la tendance du marché du crédit, serait d'accord avec celle de la Banque de Pologne. C'est ainsi que le taux d'escompte de la Banque, fixé au début de son activité à 21 %, a subi des modifications très profondes le rapprochant, surtout à partir de 1927, de celui de la Banque de Pologne. D'ailleurs, le taux d'intérêt prélevé par la Banque de l'économie nationale sur ses propres opérations actives n'est pas uniforme, variant avec les différentes opérations et d'après les différents groupes économiques.

La Banque de l'économie nationale, en se rapprochant toujours davantage du taux d'escompte de la Banque de Pologne, suit de très près ses variations. Cette politique de la Banque visant à accorder du crédit à court terme bon marché aux branches de l'économie nationale les plus méritantes au point de vue d'intérêt général, malgré le taux d'intérêt beaucoup plus élevé, en vigueur sur le marché privé, répondait aussi entièrement à la politique économique du Gouvernement. Ce dernier cherche à atténuer par tous les moyens la cherté des crédits dont souffrait et souffre encore le pays.

En qualité d'organe du Gouvernement, la Banque distribuait aussi du crédit à un taux d'intérêt de faveur dans certains cas spéciaux et d'après les indications de celui-ci. C'est ainsi que les entreprises d'Etat profitaient de crédits dont le taux d'intérêt fut abaissé au cours de 1927 au niveau du taux d'escompte de la Banque de Pologne. En 1927, la Banque a également consenti aux agriculteurs et à ceux qui ont souffert de catastrophes, des crédits provenant des fonds spéciaux du Trésor au taux d'intérêt de 8 %, etc.

F) **Distribution des crédits.** — Comme nous l'avons dit plus haut, la Banque pratique, à partir de la deuxième moitié de 1927, une politique de crédit consciente de ses buts, s'appuyant sur un plan économique élaboré d'avance, dont nous avons déjà mentionné les traits essentiels.

Voyons maintenant plus en détail quelle était sa politique de crédit envers les différentes branches de l'économie nationale.

a) *Crédits aux entreprises d'État ou appartenant au konzern de la Banque.* — Une des tâches de la Banque de l'Economie nationale, en sa qualité d'établissement de crédit d'Etat, fut d'être la banque des entreprises d'Etat ou dans lesquelles l'Etat a des participations. Ainsi l'entend aussi son Président, M. le Dr. Gorecki. Elle fait des efforts (et c'est là un des points essentiels de son programme de développement), pour que toutes les entreprises et monopoles d'Etat, dont certains profitent encore à l'heure actuelle des crédits d'escompte de la Banque de Pologne, soient financés essentiellement par son intermédiaire. Cela aura également des

avantages pour la Banque elle-même, en lui transférant les disponibilités des entreprises en question.

La Banque s'est intéressée surtout aux établissements ayant une importance toute spéciale, soit pour la défense nationale, soit pour la vie économique en général. L'aide financière de la Banque, en dehors de l'approvisionnement en capitaux de circulation, s'est exprimée aussi quelquefois par une participation dans le capital de l'entreprise, soit par une aide financière conditionnelle, car la Banque exige la rationalisation et la concentration éventuelle des entreprises financées par elle.

L'assistance de la Banque à celles-ci a augmenté très considérablement pendant les quelques années d'existence de la Banque, comme le montre le tableau suivant[1] :

Date	*Total des crédits à court et à long terme de la section commerciale et de celle des opérations avec le Trésor*
31 décembre 1924	6.7
— 1925	9.1
— 1926	20.2
— 1927	27.6
— 1928	54.7
— 1929	58.0
— 1930	71.5

Il convient de souligner l'augmentation des crédits à court terme accordés aux entreprises en question à partir de 1928.

Les différentes catégories des crédits accordés aux entreprises d'Etat et du konzern de la Banque se répartissent de la façon suivante[2] :

(Voir tableau ci-contre.)

b) *Crédits aux administrations autonomes.* — L'octroi des crédits aux unités autonomes, activité qui découle des buts de la Banque de l'économie nationale, est devenu dans ces dernières années une des tâches les plus importantes de celle-ci. Le Président de la Banque, M. le Dr Gorecki, au cours d'une conférence faite le 24 février 1928 aux représentants de la Presse, en parle dans les termes

1. Dr Roman Gorecki, *Le rôle de la B. E. N. dans la vie économique de la Pologne* et les Rapports annuels de la Banque.
2. Rapports annuels de la Banque pour les années 1929 et 1930.

(*En millions de zlotys.*)

Date	Montant total des crédits en espèces	Crédits à court terme				Crédits en espèces à long terme de la section commerciale	Crédits de la section des opérations avec le Trésor public
		Ensemble	Escompte de traites	Avances à terme	Comptes courants		
Au 31 décembre 1929	58.0	49.3	11.1	31.2	7.0	3.6	5.1
— 1930	71.5	37.0	5.7	2.4	28.9	30.0	4.5

suivants : « Je vois une des tâches essentielles de la Banque dans l'octroi de l'aide financière aux administrations autonomes, aussi bien sous forme de crédits à court terme que sous forme de crédits à long terme. » En réalité, il faut reconnaître que les besoins financiers des municipalités en Pologne et surtout dans les départements du Centre et de l'Est, détachés de l'ancien Empire Russe, furent spécialement négligés avant la guerre.

L'activité financière de la Banque au profit des unités autonomes fut très peu importante au début de son existence. Ce n'est que plus tard que celle-ci commence à augmenter toujours davantage ses crédits.

(*En millions de zlotys.*)

Date[1]	Total des crédits en espèces de la section commerciale et de celle des opérations avec le Trésor fournis aux administrations autonomes
31 décembre 1924	0.8
— 1925	7.9
— 1926	15.3
— 1927	47.9
— 1928	85.7
— 1929	83.6
— 1930	103.4

1. Jusqu'en 1927, Dr Roman Gorecki, *Le role de la Banque de l'économie nationale dans la vie économique de la Pologne.* A partir de 1927, données des rapports annuels de la Banque.

Les différentes catégories des crédits obtenus par les administrations autonomes et leurs entreprises se répartissent de la façon suivante :

(*En millions de zlotys.*)

Date[a]	Montant total des crédits en espèces	Crédits à court terme				Crédits en espèces à long terme de la section commerciale	Crédits de la section des opérations avec le Trésor public
		Ensemble	Escompte de traites	Avances à terme	Comptes courants		
31 décembre 1929	83.6	17.3	8.0	5.5	3.8	34.0	32.3
— 1930	103.7	4.6	1.7	2.0	0.8	51.6	47.6

a) Rapports annuels de la Banque pour les années 1929 et 1930.

Dans son activité financière au profit des administrations autonomes, la Banque a comme principe de rechercher dans chaque cas particulier, si l'emploi prévu des sommes qu'elle accordera est rationnel et si l'emprunteur sera en état de rembourser à l'échéance les crédits demandés. C'est pour la même raison, que la Banque n'accorde de crédit à court terme aux communes, en vue de combler les déficits budgétaires temporaires, qu'autant que ces déficits doivent être couverts pendant l'exercice en cours. Le même principe est maintenu pour les entreprises municipales et celles-ci n'obtiennent de crédits que lorsque leur rentabilité ne laisse aucun doute.

c) *Crédits ayant un but social.* — Les crédits ayant un but social sont également d'une très grande importance. Parmi eux les crédits destinés aux sociétés coopératives occupent la première place.

La Caisse postale d'épargne avait liquidé ses opérations de crédit au profit de ces dernières, poursuivant ainsi le plan de délimitation des domaines d'activité des trois institutions financières d'Etat.

C'est ainsi que les deux autres établissements financiers d'Etat ont partagé entre eux le domaine du financement

des coopératives : La Banque agricole d'État s'est chargée du financement des coopératives agricoles et la Banque de l'économie nationale du financement des coopératives municipales ou rurales municipales.

L'assistance financière de la Banque qui, dans le domaine du crédit à court terme, consiste surtout en crédits de réescompte, a des buts d'une plus grande portée en ce qui concerne les coopératives de crédit. Favorisant l'approvisionnement en crédits des classes peu aisées de la population (à qui l'accès des banques privées est fermé) et contribuant ainsi au développement de la confiance de la population envers les coopératives de crédit, la Banque facilite à ces dernières l'accumulation des dépôts d'épargne qui, à l'avenir, pourront être utilisés en partie dans les placements en titres émis par la Banque.

Parmi les chiffres du tableau suivant qui illustre l'évo-

(*En millions de zlotys.*)

Date[1]	*Total des crédits en espèces (section commerciale et section des opérations avec le Trésor)*
31 décembre 1924	3.7
— 1925	16.1
— 1926	27.9
— 1927	76.3
— 1928	116.9
— 1929	190.4
— 1930	223.3

lution des crédits pour l'ensemble des coopératives, ceux pour les coopératives de construction furent les plus importants comme nous le démontrent les chiffres suivants des crédits reconnus à leur profit[1] :

Au 31 décembre 1925	16.9	millions de zl.
— 1926	23.7	—
— 1927	75.4	—
— 1928	102.5	—
— 1929	125.9	—
— 1930	184.2	—

1. Jusqu'en 1927, Dr Roman Gorecki, *Le rôle de la B. E. N. dans la vie économique de la Pologne*. A partir de 1927, données des rapports annuels de la Banque.

Il faut souligner que la majeure partie des crédits aux coopératives sont à long terme et proviennent de la section des opérations avec le Trésor Public. C'est surtout le cas pour les coopératives d'habitation où sur les 184.2 millions de zl. accordés à la fin de 1930, 165.3 millions de zl. constituaient les crédits de la section des opérations avec le Trésor Public et 19,0 millions de zl. les crédits à long terme en espèces de la section commerciale[1].

Les catégories particulières de crédits obtenus par toutes les sociétés coopératives aussi bien celles de crédit que les autres se répartissent de la façon suivante (en millions de zl.)

Date[a]	Montant total des crédits en espèces	Crédits à court terme				Crédits en espèces à long terme de la section commerciale	Crédits de la section des opérations avec le Trésor public
		Ensemble	Escompte de traites	Avances à terme	Comptes courants		
31 décembre 1929	190.4	34.1	30.7	0.3	3.1	9.0	147.2
— 1930	223.3	35.6	30.8	0.4	4.4	8.5	179.3

a) Rapports annuels pour l'année 1929 et 1930.

d) *Crédits aux caisses d'épargne des administrations autonomes.* — Un autre domaine financé par la Banque de l'économie nationale et ayant également un certain but social, est celui des crédits aux caisses d'épargne. La Banque vise à faire de ces dernières l'instrument primordial pour l'accumulation de l'épargne des masses populaires. Ces caisses doivent devenir le facteur essentiel dans l'union économique des centres de production avec le reste du pays. L'existence du système des caisses d'épargne agira aussi dans le sens de l'abaissement du taux d'intérêt, facilitera l'afflux et le reflux saisonniers des capitaux des centres vers la province et inversement, favorisera les crédits agricoles en collaboration avec la Banque agricole d'Etat. C'est aussi par l'intermédiaire de ces caisses que la Banque de l'économie

1. Rapport annuel de la Banque pour l'année 1930.

nationale distribue les crédits à terme moyen destinés aux artisans etc..... Les crédits fournis par la Banque aux caisses d'épargne ont marqué pendant les quelques années de son existence le développement suivant[1] :

Date	*Total*	*Crédits de réescompte*	*Crédits en compte courant*	*Avances à terme moyen*
31 décembre 1924	1.2	1.2	0.2	
— 1925	1.9	1.7		
— 1926	2.3	2.3		
— 1927	5.2	5.2		
— 1928	21.8	9.3	0.1	12.4
— 1929	19.4	10.8	0.1	8.5
— 1930	25.6	11.9	0.5	13.2

Le décret du Président de la République du 13 avril 1927 sur les caisses d'épargne des administrations autonomes, et l'arrêté exécutif des ministres de l'Intérieur et des Finances du 26 mars 1928, établissant les bases juridiques de celles-ci, ont suscité la création de nombreuses caisses. C'est aussi à ce moment que la Banque les a prises sous sa protection, ce qui s'est exprimé par une augmentation très considérable des crédits à elles accordés.

La Banque de l'économie nationale accordait aux caisses son assistance sous forme :

a) de crédits de fondation aux nouvelles caisses, destinés à alimenter leurs fonds de roulement dès leur entrée en fonction. (1.997 mille zl. à la fin de 1930);

b) de crédits de réescompte;

c) de crédits à terme moyen destinés à la petite industrie, aux artisans etc. (11.853 mille zl. à la fin de 1930);

d) d'autres crédits à court terme.

e) *Crédits à l'économie privée.* — Bien que, d'une façon générale, les crédits à l'économie privée exprimés en chiffres absolus augmentent toujours, ils tendent néanmoins, par rapport à la totalité des crédits distribués par la Banque, à une diminution tout à fait remarquable.

Cela tient aux efforts de la Banque en vu ede devenir, d'une part, l'institution de crédit à long terme pour l'Etat, les administrations autonomes et leurs entreprises et, d'autre part, l'institution distribuant des crédits ayant un but social.

1. Rapports annuels de la Banque.

Elle veut en même temps distribuer à ceux-ci du crédit à court terme pour renforcer leurs fonds de roulement.

Etant donné l'affermissement de l'appareil du crédit privé, la Banque veut que toutes les entreprises privées restent aux soins financiers des banques privées. A l'heure actuelle néanmoins, les crédits de la Banque destinés à l'économie privée sont encore très considérables, bien qu'elle les diminue progressivement, conformément à son nouveau programme d'activité.

Le tableau ci-contre nous donne l'énumération des crédits à court terme distribués par la Banque de l'économie nationale, selon les principales catégories d'emprunteurs[1].

Nous voyons donc un accroissement continu des crédits distribués aux emprunteurs de droit public et à ceux ayant un caractère social, accroissement aussi bien en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs. Par ailleurs, la part de l'économie privée, bien que comportant la majorité de tous les crédits à court terme, reste stationnaire en chiffres absolus et diminue considérablement en chiffres relatifs.

Parmi les différents crédits à court terme accordés à l'économie privée les plus importants sont ceux fournis à l'industrie et à l'agriculture (la Banque fournit du crédit surtout à la grande propriété agricole, le financement de la petite et la moyenne étant confié à la Banque agricole d'Etat). La part du commerce et des banques est relativement faible.

G) **Opérations pour le compte du Trésor.** — Pour finir, il faut dire quelques mots des opérations de crédit faites pour le compte du Trésor et que la nouvelle disposition du bilan fait nettement ressortir.

L'article 7 des statuts de la Banque modifié en 1930 (ordonnance du Président de la République du 3 décembre 1930, *J. des lois* 1930 n° 86), définit de la façon suivante l'activité

1. Rapports annuels de la Banque pour les années 1929 et 1930. Les chiffres pour les années 1927 et 1928 contiennent également quelques crédits provenant des placements du Trésor. Ceux-ci sont cependant relativement faibles. Nous avons cru possible de les mentionner, pour faire ressortir plus nettement la tendance générale de l'activité de crédit à court terme de la Banque. Pour l'année 1929 nous avons donné aussi bien les chiffres d'après l'ancien plan du bilan, que daprès le nouveau. En comparant les chiffres du bilan brut et du bilan net pour l'année 1929, nous pouvons nous faire une idée de ce que fut la part du Trésor dans le financement des différentes catégories d'emprunteurs en crédits à court terme.

Répartition des crédits à court terme selon les principales catégories d'emprunteurs à la fin de chaque année[1].

Catégories d'emprunteurs	1927	1928	1929[2]	1929[3]	1930	1927	1928	1929[2]	1929[3]	1930
	En millions de zlotys					*En pourcentages*				
I. *Crédits pour les besoins publics.*										
Offices de l'Etat, entreprises d'Etat et du Konzern de la Banque....	12.2	44.7	72.4	72.2	75.3	5.3	15.1	20.9	22.1	23.7
Administrations autonomes et leurs entreprises	8.5	17.6	17.1	17.3	4.6	3.7	6.0	4.9	5.3	1.5
Caisses d'épargne.....	5.1	21.8	19.2	19.4	25.6	2.2	7.4	5.5	5.9	8.1
Coopératives de crédit et autres	4.9	11.7	13.0	13.2	14.4	2.1	3.9	3.8	4.0	4.5
Besoins publics divers	1.5	2.1	5.8	5.8	6.1	0.6	0.7	1.7	1.8	1.9
Total.....	32.2	97.9	127.5	127.9	126.0	13.9	33.1	36.8	39.1	39.7
II. *Crédits pour les besoins privés.*										
Banques	19.8	10.5	14.6	14.4	13.4	8.5	3.5	4.2	4.4	4.2
Industrie et mines	79.8	86.2	104.0	88.2	66.5	34.5	29.2	30.0	27.0	21.0
Agriculture, élevage et commerce agricole	57.6	56.9	66.4	65.9	77.2	24.9	19.2	19.2	20.2	24.3
Autres branches du commerce	32.4	32.8	23.1	22.9	26.1	14.0	11.1	6.7	7.0	8.2
Besoins privés divers	9.8	11.4	10.8	7.4	7.8	4.2	3.9	3.1	2.3	2.5
Total.....	199.4	197.8	218.9	198.8	191.0	86.1	66.9	63.2	60.9	60.2
Total I + II	231.6	295.7	346.4	326.7	317.1	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Compte du ministère des Finances..	24.0	12.2	11.8	—	—					
Total des crédits à court terme .	255.6	307.9	358.2	326.7	317.1					

1. Y compris les effets protestés.
2. Données du bilan d'après l'ancien plan.
3. Données du bilan d'après le nouveau plan comportant la répartition de toutes les opérations en trois sections distinctes.

de la Banque pour le compte du Trésor : « La Banque a la gérance des fonds qui lui sont confiés par le Gouvernement dans les buts fixés par la loi. Ces fonds seront maintenus hors du bilan. La Banque est tenue de les rembourser au Trésor dans la mesure du remboursement des crédits qui sont accordés sur leur base ».

L'évolution de ces fonds et des crédits distribués fut la suivante[1] :

(*En millions de zlotys.*)

	Placements du Trésor public	*Crédits de la section des opérations avec le Trésor*
	—	—
31 décembre 1924	2.3	2.3
— 1925	179.1	128.3
— 1926	317.1	268.6
— 1927	373.2	357.2
— 1928	388.0	385.8
— 1929	417.2	413.2
— 1930	509.2	475.6

Nous voyons ainsi que ces opérations subissent une progression continue. Soulignons cependant que tandis que jusqu'en 1928 les soldes considérables de ces opérations venaient renforcer les fonds de roulement de la Banque, le soutien obtenu ainsi par celle-ci est actuellement d'une importance infime. Les crédits de la section des opérations avec le Trésor portent jusqu'à l'heure actuelle essentiellement le caractère de crédits à long terme.

Section III

LA BANQUE AGRICOLE D'ETAT

(*Panstwowy Bank Rolny*)

§ 1. Evolution et tâches.

Une autre banque d'Etat, dont le rôle dans ces dernières années est devenu de plus en plus grand, est la Banque agri-

1. Rapport annuel de la Banque pour l'année 1930.

cole d'Etat créée en 1919[1]. Tout en le cédant à la Banque de l'économie nationale au point de vue du montant des crédits accordés, la Banque agricole d'Etat tient néanmoins la première place en ce qui concerne la vitesse et l'allure de son développement qui datent, d'une façon générale, de 1925 et deviennent surtout intensifs à partir de l'année 1927.

Pendant les premières années de son existence, l'activité de la Banque, en dehors des autres facteurs, est entravée, en premier lieu, par la situation financière du pays, alors très précaire. La stabilisation de la monnaie en 1924 n'entraîne cependant pas de recrudescence immédiate de son activité ni d'augmentation des crédits accordés sur les ressources propres de la Banque.

Les raisons s'en trouvent aussi bien dans la faiblesse de ces ressources que dans certains facteurs d'ordre plus général, en rapport avec les phénomènes monétaires dans le pays.

Pour avoir une idée de l'allure du mouvement de développement de la Banque, voici quels furent les totaux des bilans à partir de 1923[2].

Date	*Totaux des bilans en mk. pol. ou en zl.* (*En milliers*)	*bilans calculés en $*	*Cours du $ d'après lequel le calcul a été fait*	*Total du chiffre d'affaires pendant l'année*
31 décembre 1923	Mk. pol. 538.701.602	84	Mk. pol. 6.400.000	
— 1924	Zl. 27.081	5.228	2Zl. 5.18	—
— 1925	88.673	10.684	8.30	—
— 1926	157.575	17.508	9	1.087.557
— 1927	424.939	47.746	8.90	3.883.937
— 1928	738.522	82.980	8.90	6.931.047
— 1929	1.119.845	125.825	8.90	8.836.226
— 1930	1.428.386	160.493	8.90	8.992.278

1. Décret du Chef de l'Etat du 5 février 1919 (*Journal officiel*, 1919, n° 12).
2. Rapports annuels de la Banque agricole d'Etat.

Le domaine de l'activité de la Banque devait, durant les quelques années de son existence, varier plusieurs fois.

Les buts initiaux, tels qu'ils furent fixés dans les statuts de 1919[1], étaient le financement du parcellement des propriétés agricoles et l'octroi de crédits d'amélioration. La Banque devait utiliser à cette fin les crédits à long terme et avant tout les lettres de gage. La nouvelle orientation de la Diète sur la question de la réforme agraire n'a pas permis à la Banque de réaliser ces buts. Les deux lois de 1919 concernant la réforme agraire attribuent alors à la Banque une tâche spéciale : l'administration des fonds destinés au financement de l'action d'amélioration, de parcellement et de colonisation et de ceux dont furent dotées les institutions chargées de poursuivre la réalisation de la réforme agraire. La Banque avait encore une autre tâche qui consistait dans la distribution du crédit agricole par le moyen de ses propres fonds.

A ce stade de son activité, la Banque faisait très peu d'opérations pour son propre compte; elle jouait pour ainsi dire le rôle de caissier du Gouvernement dans les tâches que ce dernier avait assumées : celle de mener au but la réforme agraire et celle de procurer une aide financière à l'agriculture.

Il fallait donc adapter les statuts à ces nouvelles tâches. Aussi les nouveaux statuts adoptés le 10 juin 1921 ne donnent plus à la Banque le droit d'émettre des obligations ou des lettres de gage[2] et dirigent son activité vers le domaine du crédit à court terme. Un capital social de 200.000.000 de marks polonais fut alors attribué à la Banque. Ce capital fut augmenté ensuite en 1922 jusqu'à la somme de 5.000.000.000 de marks.

Hélas, l'inflation accélérée du mark polonais et le fait que le capital de la Banque ne lui avait pas été remis d'un seul coup, ne lui ont pas permis une activité financière propre répondant aux besoins existants. Les crédits furent accordés souvent à 9 et 12 mois : ne pouvant pas appliquer un taux d'intérêt compensant les pertes provenant de la dévalorisation de la monnaie, la Banque vit son capital social disparaître presque en entier. Ce capital, qui avait atteint à la

1. *Journal officiel*, 1919, n° 12.
2. Celles-ci, étant donné l'inflation accélérée, n'avaient pas de vues de développement trop grandes à cette époque.

fin de 1923 la somme de 2.805 millions de mk. p., ne représentait alors plus que la valeur de $ 438.

C'est seulement après la réforme monétaire que la Banque reprend sur une échelle plus considérable ses opérations de crédit. Elle subit alors des modifications très profondes et reçoit des ressources importantes. Son terrain d'action est élargi par le décret du Président de la République du 14 mai 1924; elle entre alors dans un stade de travail normal et régulier, dont les résultats sont vraiment satisfaisants.

Ses tâches dans le domaine de crédit sont de trois sortes :

1° La Banque doit financer le parcellement, la colonisation etc...

2° Elle doit, en second lieu, s'occuper du relèvement du niveau de l'agriculture en Pologne et des industries annexes ainsi que du développement du crédit agricole.

3° Enfin, elle est appelée à administrer les fonds dont les divers organes du Gouvernement disposent pour des buts similaires.

La Banque, dans la poursuite de ces différents buts, ne devait pas rester seulement une institution de crédit, proprement dite. Elle pouvait s'occuper encore de l'achat des biens agricoles et de leur parcellement, avoir des participations dans les entreprises de parcellement, fournir des crédits en engrais artificiels à l'agriculture, etc...

Elle peut fournir des crédits aussi bien à long qu'à court terme, les premiers restant cependant la forme essentielle.

Les nouveaux statuts de 1928 fixent définitivement les tâches de la Banque : ce sont celles que nous venons de voir, mais elles y sont précisées avec beaucoup plus de vigueur.

Ainsi la Banque agricole d'Etat doit :

« Veiller au développement de l'agriculture, des industries agricoles, du niveau économique des agriculteurs, en général, organiser le crédit agricole pour les agriculteurs petits et moyens, soutenir et diriger le parcellement, la colonisation, les améliorations et les régularisations; administrer les fonds destinés aux buts ci-dessus et restant à la disposition des organes du Gouvernement ».

En particulier, rentrent dans le domaine de l'activité de la Banque :

1° L'attribution des prêts à long terme en obligations et lettres de gage, ainsi qu'en espèces, quand ils sont destinés à l'achat des terres, aux régularisations, améliorations. in-

vestissements agricoles, au remboursement des engagements onéreux, au remboursement des dettes hypothécaires grevant les biens agricoles parcellés, ainsi qu'aux autres besoins économiques de la petite et moyenne agriculture.

2° L'obligation de soutenir et d'approvisionner en crédit les coopératives, les organisations commerciales et les industries qui s'occupent du perfectionnement de l'agriculture; celle de participer au capital social de ces organisations et de leur fournir du crédit destiné au renforcement de leurs fonds de roulement, celle de fournir du crédit dans des buts agricoles aux caisses d'épargne d'arrondissement et aux caisses d'épargne et de prêts des communes rurales.

3° Rentrent dans le domaine de la Banque l'attribution de prêts en argent et de toute autre sorte de crédits dans des buts ayant rapport à ses tâches.

4° L'obligation d'effectuer les parcellements et d'acquérir dans ce but des biens ruraux ainsi que de faciliter aux acheteurs la construction de bâtiments d'exploitation et l'aménagement de leurs parcelles.

5° Celle de fournir des moyens de production aux économies rurales, de soutenir l'industrie agricole, d'organiser la transformation et l'écoulement des produits agricoles.

6° Enfin, celle d'administrer les fonds confiés à la Banque par les organes gouvernementaux et, en particulier, les fonds provenant de la liquidation des créances des institutions financières et de colonisation d'Etat des pays copartageants qui fournissaient avant la guerre du crédit agricole.

§ 2. **Activité de la Banque**

A) **Ressources.** — Les ressources dont disposa la Banque agricole d'Etat pour faire face à toutes ses tâches, sont en premier lieu « les fonds administrés », c'est-à-dire les sommes budgétaires du Gouvernement destinées au crédit agricole, pour lesquelles la Banque agricole d'Etat ne fait que remplir le rôle du caissier.

Quant aux capitaux destinés à ses propres opérations de crédit, la Banque les tire :

1° de ses capitaux propres;

2° des placements du Trésor;

3° des autres dépôts.

Les ressources de la Banque Agricole d'Etat ont subi à partir de 1924 le développement suivant[1] :

(Voir tableau ci-contre).

D'une façon générale, celles-ci ont subi un très fort accroissement depuis la stabilisation de 1924. L'évolution de la Banque à ce point de vue est particulièrement considérable à partir de 1927. Ce sont les capitaux propres qui augmentent surtout, bien que les autres catégories de ressources suivent un développement parallèle. La proportion des capitaux empruntés par rapport à la totalité des ressources de la Banque est respectivement :

A la fin de	1928 de	45.5 %
—	1929 de	52.9 %
—	1930 de	64.8 %

Les causes de cet état de choses tiennent dans le rôle spécial de la Banque qui consiste dans le financement de la petite et de la moyenne agriculture.

Depuis quelques années on s'est rendu nettement compte dans les sphères économiques officielles de l'importance de la petite propriété agricole dans toute l'économie nationale et on a confié son financement à la Banque agricole d'Etat.

La situation financière de la petite agriculture étant, d'une façon générale, assez mauvaise, on ne peut pas espérer que cette dernière puisse, à l'heure actuelle, fournir à elle seule des ressources suffisantes pour alimenter la Banque.

L'appareil de crédit, d'autre part, sur lequel se base la Banque dans son activité de crédit (les coopératives de crédit agricole, les caisses d'épargne et de prêts des communes rurales et les caisses d'épargne d'arrondissement), n'est pas encore suffisamment affermi et, vu la situation précaire de l'agriculture et ses besoins considérables, ne se trouve pas en possession de disponibilités suffisantes pouvant aller se placer dans les institutions financières. Cet appareil ne peut donc, pour le moment, remplir son rôle, qui devra être à l'avenir celui d'accumuler l'épargne monétaire des agri-

1. Bilans de la Banque agricole d'Etat. Nous avons compris parmi les capitaux empruntés de la Banque dont celle-ci a libre disposition, également les crédits de réescompte, « Banques Nostro » comptes créditeurs, les rentrées à titre de prêts des anciennes banques d'Etat des pays copartageants et les soldes créditeurs des fonds administrés, c'est-à-dire tous les fonds qui portent un caractère de dépôts plus ou moins accusé.

(*En millions de zlotys.*)

Date	Capitaux propres	Dépôts du Trésor	Autres dépots		Banques	Rées-compte	Rentrées des prêts des anc. banques des pays copartageants	Soldes créditeurs des fonds administrés	Total	
			A terme	A vue	Nostro				des capitaux emprunt.	sources de la Banque
31 décembre 1924	3.1	7.8	—	1.2					9	12.1
— 1925	12	25.4	4.7	0.2					30.3	42.3
— 1926	15	23.1	7.8	3		0.7			33.9	48.9
— 1927	79.1	23.6	23.4	10.7	—	—	4.5	27.4	89.6	168.7
— 1928	140.2	10	22.8	27.2	10.8	4.7	11.7	29.9	117.1	257.3
— 1929	148.5	10	24.9	43.3	42.3	29.4	15.9	38.9	166.6	315.1
— 1930	159.0	48.2	29.6	38.0	59.1	68.7	19.0	30.3	292.9	451.9

culteurs et de la transmettre dans la mesure du possible à l'Institution centrale.

Et, comme l'activité de la Banque, aussi bien dans les crédits à long terme qu'à court terme, a subi une très forte évolution, il a fallu lui donner des bases solides qui ont consisté dans l'augmentation de son capital propre.

Parmi les capitaux empruntés par la Banque il faut relever les placements du Trésor qui lui furent fournis dans un but bien défini.

Ces placements, destinés à être employés en opérations de crédits, ont marqué une forte augmentation en 1930. Ils sont à la fin de cette année de 10 millions de zl. pour les crédits d'assainissement aux coopératives et de 38.2 millions pour les crédits en général pour l'agriculture (dont 23.2 millions en crédits à terme moyen et 15 millions en crédits à long terme). Les autres dépôts s'accroissent considérablement à partir de 1926. Ils furent notamment[1] :

A la fin de	1924	de	1.2 millions de zl.
—	1925	—	4.9 —
—	1926	—	10.8 —
—	1927	—	34.1 —
—	1928	—	50 —
—	1929	—	68.2 —
—	1930	—	67.5 —

Parmi les dépôts de la Banque il faut faire une double distinction, au point de vue de leur exigibilité et au point de vue des titulaires des comptes.

Nous voyons que les dépôts en compte-courant s'accroissent dans une mesure beaucoup plus forte que les dépôts d'épargne et les dépôts à terme, qui ont même diminué en 1929, (Ces derniers marquent une augmentation en 1930). Ceci paraît être un phénomène anormal au moment où, dans les autres institutions financières du pays, les choses se passent d'une manière totalement différente.

On peut l'expliquer probablement par la composition même des titulaires des comptes : ceux-ci sont en majeure partie des institutions publiques qui y placent leurs disponibilités en compte-courant. (Voir tableau suivant[1]),

1. Rapports annuels de la Banque.

(*En millions de zlotys.*)

Date	Dépôts à terme et dépots d'épargne				Comptes-courants			
	Total	Institutions			Total	Institutions		
		d'Etat	publiques	privées		d'Etat	publiques	privées
31 décembre 1927	23.8	9.3	11.5	3.0	10.3	7.3	1.7	1.3
— 1928	28.0	7.5	12.4	8.1	22.0	17.0	3.1	1.9
— 1929	27.4	8.0	18.6	0.8	40.8	34.3	3.4	3.1
— 1930	30.4	15.8	6.2	8.3	37.2	24.9	2.5	9.7

Parmi les dépôts des particuliers, les dépôts des coopératives de crédit constituent la plus grande partie.

Ajoutons, que la Banque agricole d'Etat reçoit encore un appui pour son activité de crédit, sous forme de réescompte, à l'Institut central d'émission. Ces crédits de réescompte étaient notamment (en milliers de zl.)[1].

31 décembre 1925	39
— 1926	679
— 1927	—
— 1928	4.666
— 1929	29.443
— 1930	68.663

Ces chiffres ne nous donnent pas une idée nette de l'aide que la Banque agricole d'Etat reçoit de la Banque de Pologne.

Mais les totaux des effets de commerce réescomptés pendant l'année à l'Institution centrale et qui furent respectivement pendant l'année 1927, de 5.2 millions de zl.; l'année 1928, de 50.0 millions de zl.; l'année 1929, de 73.2 millions de zl.; l'année 1930, de 137,9 millions de zl., mettent par contre cette aide en relief, d'une façon saisissante,

Nous voyons ainsi que l'assistance financière que la Banque de Pologne avait prêtée à la Banque agricole d'Etat n'est pas négligeable et qu'elle s'accroît toujours.

Par ailleurs, les crédits de banque (Banques « Nostro » nationales et étrangères) deviennent d'année en année plus importants. Ces crédits présentent un caractère à terme; ils sont fournis presqu exclusivement par les banques étrangères. La part respective des banques nationales et des banques étrangères fut la suivante[1] :

	Total	*Banques nationales*	*Banques étrangères*
		(*En milliers de zlotys*)	
31 décembre 1928	10.827	2	10.825
— 1929	42.257	0.2	42.257
— 1930	59.106	0.1	59.106

B) **Opérations de crédit.** — a) *Situation spéciale du marché du crédit, en ce qui concerne les petits et les moyens agriculteurs.*— La petite et moyenne propriété agricole en Pologne fut toujours négligée, tant au point de vue des crédits à long qu'à court terme. Cet état de choses doit être attribué à

1. Rapports annuels de la Banque.

des facteurs de nature très différente et ayant trait aussi bien à la structure du marché du crédit qu'à des difficultés d'ordre technique.

Ce qui caractérise, notamment, l'appareil financier polonais d'avant-guerre, c'est l'absence d'institutions financières fortes s'occupant du crédit à la petite et moyenne agriculture. Il est vrai, que dans l'ancienne partie autrichienne et allemande existaient des caisses d'épargne et des institutions coopératives de crédit fournissant à l'agriculture du crédit à court terme. Toutefois, une institution centrale, possédant des moyens importants, manquait. Dans l'ancienne partie russe, les caisses d'épargne et de prêts des communes rurales ainsi que la Banque paysanne, s'occupaient spécialement de la distribution du crédit aux paysans, mais encore ici le montant des crédits accordés était insuffisant.

Les crédits à long terme à la petite et à la moyenne agriculture étaient de faible importance. La cause de cet état de choses est facile à expliquer. De petits prêts hypothécaires sont, en général, très peu rémunérateurs pour les institutions qui les distribuent, car leur grand nombre exige un travail énorme et très compliqué qui provoque des frais très élevés.

Un autre facteur, d'une importance primordiale, qui s'opposait au développement du crédit à long terme destiné aux paysans, c'était la non-inscription sur les registres hypothécaires de la plupart des propriétés rurales en Pologne, surtout dans l'ancienne partie russe.

L'agriculture en Pologne après la guerre, surtout la petite et la moyenne, subissait le même sort que le reste de l'économie nationale, avec cette différence qu'elle souffrait beaucoup plus de l'insuffisance et de l'imperfection du marché du crédit. L'amélioration même de la situation sur ce marché, qui eut lieu après 1926, n'eut pas sur l'agriculture une répercussion aussi rapide et immédiate que sur les autres branches de l'économie nationale.

La dispersion des petites et moyennes exploitations rurales sur de grands territoires et leur éloignement des grands centres font qu'elles profitent beaucoup moins des grandes institutions bancaires. Une aisance sur le marché financier se fait sentir dans ces dernières beaucoup plus vite. Les dépôts résultant de l'amélioration de la situation économique ainsi que les crédits de réescompte et les crédits étrangers y ont un accès beaucoup plus facile.

La petite et moyenne propriété rurale est obligée de satisfaire à ses besoins presque exclusivement dans les institutions financières locales ayant des ressources faibles, ce qui est dû à l'insuffisance des dépôts des agriculteurs. Cette insuffisance s'explique, d'une part, par le facteur psychologique. Les agriculteurs, élément conservateur, ont vu leur épargne, placée dans les institutions financières, s'effondrer par l'effet de l'inflation. La méfiance envers ces institutions devait encore se renforcer pendant la période de la crise monétaire de 1925. où de nombreuses banques ont sombré. Il faudra un temps assez long pour que la confiance renaisse complètement et pour que les économies des agriculteurs se portent, en proportion suffisante, aux institutions d'épargne et de crédit. D'autre part, l'épargne des agriculteurs s'est trouvée très affaiblie, par suite des dévastations de guerre, des fréquentes crises agricoles qui ont dernièrement eu lieu et des besoins pressants des nouveaux investissements. Ceux-ci sont indispensables pour l'augmentation de la rentabilité des exploitations rurales et pour leur adaptation aux exigences de l'agriculture moderne.

Si, d'ailleurs, des montants peu importants des ressources libres affluent dans les institutions financières locales, ils ont, en grande partie, un caractère de placement temporaire, des dépôts prêts à être retirés à tout moment et ne sont pas ainsi adaptés au but qu'ils doivent remplir dans le crédit agricole[1].

Les faibles crédits, que la petite et moyenne agriculture obtiennent, ne satisfont qu'une faible partie des besoins existants, ce qui s'exprime en fin de compte par l'existence d'une usure très grande dans les campagnes.

La nécessité d'un crédit aux petits agriculteurs et son importance éventuelle deviennent encore plus évidentes lorsqu'on envisage le rôle que joue la petite propriété rurale dans toute l'économie nationale de la Pologne.

b) *Rôle de la Banque agricole d'Etat dans la distribution du crédit aux petits et moyens agriculteurs.* — L'importance donc d'une banque possédant des capitaux aussi nombreux que la Banque agricole d'Etat et dont l'activité est consacrée

1. Rapport de la Banque agricole d'Etat pour l'année 1927.

uniquement à la satisfaction des besoins des petits propriétaires, saute aux yeux.

La structure de celle-ci devait être nécessairement adaptée à ses buts. Son organisation se distingue ainsi de celle d'une banque ordinaire.

Elle se sert pour son activité de crédit, d'un appareil financier qui, en dehors de son siège social à Varsovie, se compose de dix succursales (à Lwow, Wilno, Cracovie, Luck Poznan, Grudziadz (Graudenz), Lublin, Kielce, Katowice, Pinsk) et d'une agence à Gdynia.

L'activité de crédit de la Banque tend actuellement à la distribution, d'une part, du crédit à long terme par émission de titres et, d'autre part, à la distribution de crédits en espèces à court et à moyen terme.

Nous étudierons dans ce chapitre uniquement l'activité financière de la Banque agricole d'Etat dans la distribution du crédit à court et moyen terme[1].

Les résultats atteints par la Banque agricole d'Etat dans ce domaine pendant les quelques années qui ont suivi la réforme monétaire de 1924 sont tout à fait remarquables. Le tableau suivant illustre les opérations de crédit de la Banque et les rôles respectifs que jouent les crédits à court et à long terme.

En milliers de zl.

Date	*Totaux*	*Crédits à court terme*	*Crédits à long terme par émission de titres*	*% des crédits à court terme par rapport à la totalité des crédits*
—	—	—	—	—
31 décembre 1924	10.392	10.392	—	100.0 %
— 1925	28.734	28.548	186	100.0 %
— 1926	60.393	52.555	7.838	87.2 %
— 1927	171.353	129.917	41.436	75.8 %
— 1928	345.228	190.613	154.615	55.2 %
— 1929	505.476	244.798	260.678	48.4 %
— 1930	604.655	282.205	322.450	46.7 %

Jusqu'à l'année 1927, les crédits à court terme étaient la forme presqu'exclusive du crédit. Le crédit à long terme commence à cette époque; son importance augmente davantage chaque année. Bien que les crédits à court terme continuent

1. Dans la IIe partie, ch. II, sect. V nous étudierons les opérations de crédit à long terme de la Banque.

à s'accroître d'une façon intensive et à jouer un rôle de tout premier ordre dans le financement de la petite et moyenne agriculture, ils cèdent cependant toujours davantage la place aux crédits à long terme dont l'accroissement est encore plus rapide.

c) *Crédits indirects.* — La dispersion et le grand nombre de petits agriculteurs résidant dans des agglomérations parfois très peu importantes, auraient rendus impossible la tâche de la Banque agricole d'Etat, comme distributrice du crédit à court terme, dans le cas où elle aurait voulu fournir ce crédit directement aux demandeurs. Les crédits directs auraient représentés encore un grand danger, au point de vue de leur remboursement, étant donné les difficultés qui se seraient présentées pour connaître la solvabilité de la grande masse des débiteurs.

C'est pourquoi la Banque agricole d'Etat, profitant de l'appareil financier local déjà existant et tout en collaborant ainsi à son affermissement, distribue ses crédits, principalement, par l'intermédiaire des institutions coopératives de crédit agricole, des caisses d'épargne et de prêts des communes rurales, ces institutions étant plus rapprochées et mieux adaptées aux besoins de la petite et moyenne propriété agricole. La Banque agit également par l'intermédiaire des autres coopératives et des caisses d'épargne d'arrondissement.

Les crédits individuels sont limités actuellement principalement aux crédits à long terme en lettres de gage et en obligations, et pour ce qui concerne les crédits à court terme proprement dits et ceux à terme moyen, uniquement à certains cas spéciaux.

La collaboration de la Banque agricole d'Etat avec les institutions coopératives de crédit et les caisses d'épargne a pour celles-ci une importance de tout premier ordre; elle leur assure ainsi une base solide pour le développement de leurs ressources propres, leur facilitant par là le secours financier aux agriculteurs. Ces derniers ayant à leur portée des institutions financières munies de ressources importantes, sont ainsi incités à y déposer leurs économies, collaborant, par leurs propres moyens, à la création du fondement solide de ces institutions.

Les établissements de crédit coopératif profitaient du secours de la Banque soit diretement, soit par l'intermédiaire

de leurs centrales financières. La tendance était de passer par les centrales pour ne soutenir que l'activité des institutions ayant de fortes bases. C'est ainsi qu'au premier janvier 1928 sur les 49.8 millions de zl. des crédits alloués aux coopératives de crédit, les centrales financières ont obtenu 28,4 millions de zl., ce qui fait un pourcentage de plus de 57 %. Dans la suite, la Banque essaie toujours, là où cela est possible, de passer par l'intermédiaire des centrales. C'est ainsi que tous les crédits aux caisses de Stefczyk (coopératives de crédit agricole, syst. Raiffeisen), rattachées à la Confédération des sociétés coopératives agricoles passent par leur centrale financière, la Caisse centrale des sociétés agricoles.

La Banque agricole d'Etat soutient les sociétés coopératives, les caisses d'épargne et de prêts des communes rurales, en premier lieu, et les caisses d'épargne d'arrondissement, en second lieu. Ces dernières ne font que compléter le réseau de crédit de la Banque, là où les coopératives n'existent pas ou lorsque les Unions de révision s'étaient déclarées défavorables à celles-ci.

Soulignons aussi que dans les directives concernant l'activité de crédit de la Banque qui furent établies par son Conseil ad'dministration et agréées par le ministre de l'Agriculture, le principe, suivant lequel les crédits doivent surtout être indirects, est mis au premier plan. Il y est dit notamment[1] :

« Il faut se servir dans la distribution de crédits en espèces de l'appareil des coopératives et des caisses des communes rurales. On peut se servir des caisses d'arrondissement pour le financement des opérations ayant une importance non pas réduite à une exploitation individuelle, mais visant au développement de toute une contrée, ainsi que pour les crédits qui créent une responsabilité financière plus grande. Les caisses d'arrondissement et les coopératives appropriées doivent être considérées comme succursales de la Banque agricole d'Etat, lorsqu'il s'agit de la distribution de prêts par émission de titres émis par la Banque. »

La part des différents établissements financiers dans la distribution du crédit à court terme de la Banque est la suivante (Voir le tableau de la page suivante[2]).

1. Hebdomadaire *Przemysl i Hendel* (*Le Commerce et l'Industrie*), 1929, nº 5.
2. Rapports annuels de la Banque agricole d'Etat.

(En millions de zlotys.)

Date	Total des crédits à court terme de la Banque agricole d'Etat	Montants des crédits à court terme				
		Institutions financières				
		Total	coopératives de crédit	caisses d'épargne d'arr.	caisses d'épargne et de prêts	banques par actions
	En millions de zlotys					
31 décembre 1924	10.4					
— 1925	27.6					
— 1926	52.6			5.3	9.6	
— 1927	129.9	66.5	49.8	10.5	6.0	
— 1928	190.6	97.9	63.5	22.6	8.7	3.1
— 1929	244.8	129.9	76.1	37.8	12.6	3.4
— 1930	282.2	161.4	97.2	46.8	13.5	3.9
	En pourcentages					
31 décembre 1924	100.0					
— 1925	100.0					
— 1926	100.0					
— 1927	100.0	51.0	38.3	8.1	4.6	
— 1928	100.0	51.3	33.3	11.8	4.6	1.6
— 1929	100.0	53.1	31.1	15.4	5.2	1.4
— 1930	100.0	57.3	34.5	16.6	4.8	1.4

Nous voyons par ce tableau, que la part des institutions financières dans la totalité des crédits à court terme de la Banque augmente aussi bien en chiffres absolus que relatifs. Parmi les différentes catégories de ces institutions, le pourcentage des caisses d'épargne d'arrondissement augmente con-

tinuellement. Ceci s'explique par les nouvelles formes d'organisation de ces caisses, leur affermissement et le grand rôle qu'elles commencent à jouer dans le système de crédit du pays.

Etant donné la collaboration étroite qui existe entre la Banque agricole d'Etat et les institutions locales de crédit agricole, la première exerce une surveillance étroite sur l'activité de ces dernières. Cette surveillance a lieu par voie de participations dans les sessions des centrales, par des contrôles des bilans de diverses institutions ainsi que par inspections sur place.

En parlant de la distribution du crédit à l'agriculture par voie indirecte, il faut souligner qu'entrent dans cette même catégorie, comme s'adressant indirectement à la grande masse des agriculteurs, les crédits distribués par la Banque aux sociétés coopératives (locales et à leurs centrales), autres que les coopératives de crédit. D'une façon générale, les crédits à court terme ayant un caractère social et consentis par la Banque, constituent la majeure partie de tous ses crédits à court terme (aussi bien en chiffres relatifs qu'en chiffres absolus). (Voir le tableau suivant[1]).

d) *Caractère spécial des crédits distribués par la Banque.* — L'activité de la Banque agricole d'Etat, s'étant dirigée essentiellement vers la distribution des crédits à la petite et moyenne agriculture et aux industries annexes ou contribuant à leur développement, devait nécessairement revêtir un caractère tout spécial.

L'agriculture se distingue en ce que les cycles de production y sont beaucoup plus longs que dans les autres branches, étant donné qu'entre le moment de la mise des fonds dans la terre et celui de leur réalisation s'écoulent généralement 6 à 9 mois. La circulation des crédits étant ainsi ralentie, cela a pour conséquence immédiate que les ressources dont la Banque a besoin (étant donné la longueur de leur immobilisation), doivent être beaucoup plus importantes, contrairement à ce qui se passe dans les établissements fournissant du crédit aux autres branches de l'économie nationale.

Les directives mentionnées, disent que la Banque ne doit pas engager ses ressources en crédits en espèces destinés aux

1. Rapports annuels de la Banque agricole d'Etat.

Institutions	*Montant des crédits à court terme à la fin de l'année en millions de zl.*				*Pourcentages par rapport au total des crédits à court terme*			
	1927	1928	1929	1930	1927	1928	1929	1930
Coopératives :								
De crédit	49.8	63.5	76.1	97.2	38.3	33.3	31.1	34.5
Agricoles commerciales	13.8	31.4	38.2	28.2	10.6	16.5	15.6	10.0
Laitières et avicoles	2.1	3.6	5.2	6.2	1.6	1.9	2.1	2.2
De consommation	1.0	2.3	4.1	2.8	0.8	1.2	1.7	1.0
Agricoles de production	0.3	3.4	3.3	1.2	0.3	1.8	1.4	0.4
Autres		0.8	1.2	1.0		0.4	0.5	0.3
Total des crédits aux coopératives	67.0	105.1	128.2	136.6	51.6	55.1	52.4	48.4
Caisses d'épargne des administrations autonomes	10.5	22.6	37.8	48.8	8.1	11.8	15.4	16.6
Caisses de prêts et d'épargne des communes rurales	6.0	8.7	12.6	13.5	4.6	4.6	5.2	4.8
Total des crédits ayant un caractère social	83.5	136.4	178.6	198.9	64.3	71.5	73.0	69.8

buts et aux besoins pour lesquels est prévu le crédit à long terme en lettres de gage et en obligations. Les avances en espèces fournies avant la remise du prêt en titres constituent une exception. De même, peuvent être fournis des prêts à terme moyen, lorsque les exploitations agricoles ne peuvent pas profiter du crédit en titres, pour des raisons formelles ou lorsque celui-ci n'atteint pas le minimum fixé.

Etant donné l'insuffisance des capitaux dont la Banque agricole dispose pour la satisfaction de tous les besoins de la petite et moyenne agriculture et le fait que les prêts accordés aux agriculteurs, pour le renforcement de leurs fonds de roulement, sont souvent employés dans des buts de consommation pro-

prement dite, la Banque procède toujours davantage à la distribution de crédits spécifiés, comme assurant leur emploi, d'une façon la plus rationnelle.

En ce qui concerne la façon dont le financement de l'agriculture devait se faire, les directives élaborées par la Banque, consacrant ces pratiques, insistent sur le point suivant : la forme des crédits à court terme, en espèces, sans un emploi déterminé, est, en principe, beaucoup moins désirable que le financement des investissements précisés et la fourniture des moyens de production. Même si les crédits ont pour but le renforcement des fonds de roulement monétaires, ils doivent avoir, autant que possible, un but spécifié.

Si pendant la première période de son activité, la Banque essayait de satisfaire tous les besoins de l'agriculture, sans faire de discrimination entre ceux-ci, mais uniquement suivant l'ordre où les demandes se présentaient, elle a, par la suite, changé de méthode, en donnant à sa politique de crédit des cadres bien déterminés; ceci s'est fait voir surtout à partir de 1927.

Etant donné que la plupart des petites exploitations rurales n'ont pas de frais de main-d'œuvre et que lorsque les crédits en moyens de production leur sont fournis, les besoins de crédits les plus urgents se trouvent ainsi satisfaits, les directives décident que les crédits, n'ayant pas une spécification consacrée par elles, ne doivent pas dépasser le quart des crédits accordés en moyens de production.

L'activité financière de la Banque agricole d'Etat suivait dans ces dernières années et veut suivre à l'avenir, comme le démontrent ses directives, une politique de crédit ayant pour but final l'intensification de l'agriculture et ses différentes améliorations.

C'est ainsi que la Banque attribue des crédits qui doivent avoir pour résultat soit l'augmentation de la rentabilité de certaines branches de l'agriculture, soit le développement d'autres branches de cette dernière qui, quoique se présentant dans des conditions de travail favorables, ne sont pas encore développées d'une façon satisfaisante.

Les directives insistent sur le financement par la Banque de l'approvisionnement de l'agriculture en moyens de production (engrais artificiels, machines et outils perfectionnés, semences sélectionnées, etc...). Ces crédits seront accordés à toutes les exploitations, sans égard à leurs superficies.

La Banque s'intéresse aussi spécialement à l'industrie domestique; de même, elle contribue à l'organisation et au développement du commerce des produits agricoles, se faisant par l'intermédiaire des sociétés coopératives.

Enfin, des crédits spéciaux sont donnés aux institutions sociales coopérant au développement de l'enseignement et de la technique agricoles.

Il est intéressant de souligner dans la politique de crédit de la Banque le principe de l'ordre d'octroi des crédits. Celui-ci distingue pour chaque branche agricole les régions présentant pour celle-ci les conditions de travail optima. La Banque finance ces régions, par préférence.

D'une façon générale, les crédits à court terme accordés vont jusqu'à un an.

Cependant, en considération de l'existence, d'une part, d'un grand nombre de besoins d'investissements agricoles, s'amortissant uniquement en plusieurs années, d'autre part, soit de la nécessité des travaux préparatoires que les preneurs de crédit à long terme sont obligés de faire pour rendre possible l'obtention de ces crédits, soit de la nécessité de leur accorder des avances sur les futurs crédits par émission de titres (préparation des plans pour les travaux d'amélioration, régularisation des hypothèques, etc...), la Banque a accordé dans ces dernières années du crédit à terme moyen d'un à trois ans. Il arrive aussi très souvent que, lorsque, pour des causes quelconques, les crédits par émission de titres à long terme ne peuvent pas être accordés, la Banque délivre aux demandeurs du crédit à terme moyen. Ces crédits ont atteint à la fin de 1928 la somme de 22.5 millions de zl. (soit 11,8% de la totalité des crédits à court terme) à la fin de 1929 la somme de 40.4 millions de zl. (soit 16,5% de la totalité des crédits à court terme), et à la fin de 1930 environ76 millions de zl. (27% de la totalité des crédits à court terme).

En dehors de ces crédits qui furent accordés sur les ressources dont la Banque a la libre disposition, la Banque a mobilisé encore des crédits spéciaux pour l'assainissement des sociétés coopératives. Dans ce but, eut lieu un placement du Trésor de 10 millions de zl. La somme de ces crédits effectivement distribués avait atteint à la fin de 1929 le montant de 6.5 millions de zl.

Les besoins de crédits à terme moyen sont très importants. La Banque ne peut pas cependant, pour le moment, les déve-

lopper davantage, pour subvenir ainsi à tous les besoins existants, étant donné qu'elle doit maintenir ses actifs dans un état de liquidité suffisante. Ce n'est que lorsqu'elle obtiendra des placements à long terme plus abondants de la part du Gouvernement[1] ou lorsqu'une nouvelle augmentation de ses capitaux propres se réalisera, qu'elle pourra développer ce genre de crédit, d'une façon adéquate.

La Banque a également l'intention d'introduire des crédits spéciaux à moyen terme. Une émission spéciale d'obligations devra se faire dans ce but[2].

Les directives reconnaissent également qu'une des tâches principales de l'action de crédit de la Banque doit être le financement des entreprises de transformation et de conservation des produits agricoles. Une des formes de financement peut également consister dans la participation au capital social des entreprises considérées.

e) *Différents genres de crédits de la Banque agricole d'Etat.* — Comme nous l'avons déjà remarqué à plusieurs reprises, le montant des crédits à court terme distribués par la Banque au courant de ces dernières années augmente toujours. L'allure de cet accroissement se ralentit toutefois chaque année par rapport à celle de l'année 1927[2], ce qui s'explique en partie par la crise actuelle (Voir le tableau suivant[3].)

Parmi les différents genres de crédits à court terme distribués par la Banque agricole d'Etat (tableau ci-dessous), ce sont les crédits gagés qui sont les plus importants. Par contre, l'escompte des effets de commerce ne joue ici qu'un rôle de second ordre. Les crédits d'escompte augmentent cependant dans les deux dernières années (aussi bien en chiffres relatifs qu'en chiffres absolus), au détriment des autres types de crédit. Par ailleurs, les crédits en marchandises (engrais artificiels) qui jusqu'en 1929 augmentaient d'une façon très prononcée, subissent, à la suite de la crise, une diminution notable, à partir de cette année.

1. Notons que la Banque obtint en 1930 un placement du Trésor se montant à 38,2 millions de zl. destiné aux opérations de crédit à moyen terme.
2. Signalons également qu'une Conférence des Experts Financiers des Etats agricoles de l'Europe Centrale et Orientale eut lieu à Varsovie du 11 au 13 novembre 1930 dans le but d'élaboration des bases pour la création du crédit à terme moyen.
3. Rapports annuels de la Banque agricole d'Etat.

	au 31 déc. 1926		au 31 déc. 1927		Rapport de 2 à 1 en %	au 31 déc. 1928		Rapport de 3 à 2 en %	au 31 déc. 1929		Rapport de 4 à 3 en %	au 31 déc. 1930		Rapport de 5 à 4 en %
	Mons zl. 1	%	Mons zl. 2	%		Mons zl. 3	%		Mons zl. 4	%		Mons zl. 5	%	
Escompte	17.2	33.1	36.1	27.9	208.1	45.9	24.3	127.7	70.4	28.7	153.4	112.5	39.7	159.8
Prêts en espèces garantis par les effets de commerce, etc. ..	29.8	56.8	76.5	58.9	256.5	110.8	52.9	144.8	128.9	52.7	116.3	144.6	51.1	112.2
Crédits en marchandises (engrais artificiels, etc.)	5.3	10.1	17.2	13.2	323.3	33.9	22.8	197.0	45.5	18.6	134.2	26.1	9.2	57.4

Outre ce fait, l'activité de la Banque dans ce domaine mérite une attention toute particulière, vu l'importance des répercussions de son action sur l'agriculture polonaise.

La petite propriété, en dehors de l'ancienne partie prussienne, emploie en général très peu d'engrais artificiels : pour elle, la possibilité de l'obtention d'un tel crédit décide du développement de l'emploi de ceux-ci. Les agriculteurs obtiennent ces crédits en grande partie par l'intermédiaire des coopératives, des différentes caisses d'épargne, etc... ils peuvent finalement les obtenir d'une façon directe : groupements des agriculteurs.

C) Autres fonctions de la Banque. — En dehors de l'action de crédit proprement dite, la Banque agricole d'Etat remplit encore une série d'autres fonctions qui consistent :

1° dans le parcellement des biens achetés par elle pour son propre compte, ou pris en commission;

2° dans les attributions qui lui sont confiées par le Gouvernement :

a) l'administration des fonds destinés aux buts ayant rapport soit à la réforme agraire, soit généralement à l'agriculture et attribués à cet effet par divers ministères sur les ressources budgétaires;

b) la liquidation des dettes des anciennes institutions de crédit foncier d'Etat des pays copartageants;

c) les différentes autres fonctions qui lui sont confiées.

L'activité de parcellement a reçu une forte impulsion à partir de 1927 grâce :

1° à la précision des textes et à la simplification des formalités concernant la question du parcellement, et

2° à l'augmentation très considérable des fonds du Gouvernement destinés à l'octroi des crédits aux acquéreurs des parcelles.

Les chiffres du tableau suivant font ressortir l'ensemble de l'activité de la Banque en ce qui concerne le parcellement[1].

1. Rapports annuels de la Banque agricole d'Etat.

Date	Surface en ha. des biens			
	mis au parcellement			déjà parcelles (biens propres)
	Total	propres de la Banque	reçus en commission	
De 1924 à 1926	49.165.6	46.040.6	3.125.0	6.116.0
Jusqu'à la fin de 1927 ..	61.437.4	47.101.4	14.336.0	17.256.2
— 1928 ..	70.025.7	55.535.7	14.490.0	21.139.5
— 1929 ..	80.465.6	65.654.6	14.811.0	23.882.4
— 1930 ..	92.461.2	73.348.9	19.112.3	32.449.2

L'augmentation du capital social de la Banque avait donné à celle-ci la possibilité d'augmenter l'achat des biens et leur parcellement. La surface des parcelles est différente et dépend chaque fois de leur destination, de la qualité de la terre et des conditions économiques locales. C'est ainsi que les oscillations sont très étendues et vont de 0.1 ha. jusqu'à 25 ha.[1]

La Banque tâchait de maintenir le prix demandé au-dessous des prix régnant sur le marché. Le règlement du prix d'achat se faisait de la façon suivante :

1° par un paiement d'acomptes s'élevant de 5 à 20% du prix d'achat et faits à la conclusion du contrat provisoire d'achat;

2° par un crédit à long terme accordé par la Banque en lettres de gage, jusqu'au montant prévu par la taxation;

3° par des engagements écrits dont l'échéance peut être répartie dans une période qui peut durer jusqu'à deux ans.

Lorsqu'il s'agit d'ouvriers agricoles, les engagements écrits sont remplacés par des sommes obtenues des fonds spéciaux du Trésor.

Parmi les autres fonctions qui ont été confiées à la Banque, il faut noter les opérations techniques, en rapport avec la création de réserves de blé, faites sur l'ordre et pour le compte du Trésor.

1. Rapport de la Banque agricole d'Etat pour 1928.

En avril 1929, la Banque avait aussi entrepris, sur l'ordre et pour le compte du ministère de l'Agriculture, la construction dans le port de Gdynia d'un établissement frigorifique destiné à conserver les produits à exporter et facilement périssables. En 1929 le ministère de l'Agriculture avait confié à la Banque l'administration des deux abattoirs d'Etat récemment construits, qui doivent fournir la viande pour l'exportation.

D) **Les « fonds administrés » et les crédits fournis à l'aide de ceux-ci.** — Les « fonds administrés » de la Banque constituent une source de crédit agricole et agraire, basée sur le budget d'Etat. Les crédits provenant de ces fonds sont accordés à des conditions particulièrement avantageuses (en ce qui concerne leur remboursement et leur taux d'intérêt), en vue de besoins et dans des buts qui ne pourraient pas être satisfaits par le crédit bancaire normal[1]).

Les fonds en question ont subi le développement suivant depuis 1924[2]).

(*En millions de zlotys.*)

	Montant	*Augmentation par rapport à l'année précédente*
31 décembre 1924	13.9	—
— 1925	34.2	20.3
— 1926	61.7	27.5
— 1927	120.6	58.9
— 1928	201.1	80.5
— 1929	301.9	100.8
— 1930	393.4	91.5

Nous voyons donc que les fonds confiés à la Banque par les divers ressorts gouvernementaux s'accroissent considérablement pendant toute la période étudiée. Ils prennent un très grand essor, à partir de 1927, lorsque la situation des finances de l'Etat se fut nettement améliorée et permit des dotations budgétaires plus importantes.

La part des différents ministères dans ces fonds est la suivante[3] :

1. Rapport annuel de la Banque agricole d'Etat pour l'année 1927, p. 59.
2. Rapports annuels de la Banque agricole d'Etat.
3. *Idem.*

	Etat des dotations à la fin de l'année en millions de zlotys				
	1926	1927	1928	1929	1930
Fonds du ministère des Réformes agraires	32.9	59.7	121.9	212.4	289.9
Fonds du ministère de l'Agriculture.	11.0	23.6	27.0	24.3	25.5
Fonds du ministère des Travaux publics	17.8	36.8	52.0	63.3	70.3
Fonds du ministère des Finances .	—	0.5	0.2	1.9	4.6
Fonds du ministère des Affaires étrangères	—	—	—	—	3.1
Fonds du ministère du Travail et de l'Assistance sociale	—	—	—	—	0.1
Total	61.7	120.6	201.1	301.9	393.4

Les plus importants sont les fonds du ministère des Réformes agraires qui fournit des prêts de faveur pour l'achat de terres, en vertu de la loi sur la réforme agraire, pour la construction des bâtiments et pour les autres investissements des colons.

Les prêts sur les fonds du ministère de l'Agriculture sont accordés pour diverses améliorations et pour divers buts productifs.

Les prêts provenant des fonds du ministère des Travaux publics sont octroyés dans le but de reconstruction des dommages de guerre des agriculteurs. Ceux du ministère des Finances pour les invalides de guerre et dans divers buts productifs.

Ces prêts marquèrent le développement suivant[1] :

1. Rapports annuels de la Banque agricole d'Etat.

	Prêts provenant des fonds administrés par la Banque à la fin de l'année									
	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1928	1929	1930
	En millions de zloïys							*En pourcentages*		
Fonds du ministère des Réformes agraires					96.3	173.2	261.9	57.6	67.9	73.9
Fonds du ministère de l'Agriculture.					26.2	23.9	23.2	15.7	9.4	6.5
Fonds du ministère des Travaux publics					44.7	57.5	67.3	26.6	22.5	19.0
Fonds du ministère des Finances					0.2	0.4	1.8	0.1	0.2	0.5
Autres fonds							0.3			0.1
Total					167.0	255.1	354.5	100.0	100.0	100.0
Total du bilan[1]	6.4	29.9	53.4	93.8	172.7	264.3	364.4			

1. Les totaux des bilans contiennent également les prêts déjà amortis et certains prêts qui ne sont pas encore effectivement fournis.

Ce sont donc les prêts provenant des fonds du ministère des Réformes agraires qui sont les plus élevés et qui marquent un accroissement continu aussi bien en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs. Mentionnons que ces prêts portent presqu'exclusivement un caractère de prêts à long terme en espèces.

E) **Taux d'intérêt dans les opérations actives et passives de la Banque.** — Pour finir mentionnons la forte variété du taux d'intérêt prélevé par la Banque sur ses opérations actives et de celui payé par elle sur ses opérations passives.

C'est ainsi que le taux d'intérêt payé sur les dépôts se distingue non seulement d'après les différentes catégories de dépôts mais également d'après la personne du déposant[1]. (Voir le tableau suivant).

Catégories de dépôts	*Taux d'intérêt payé par la Banque à la fin de 1930* — *Dépôts ordinaires*	*Dépôts de personnes de droit public*
Comptes-courants et dépôts à vue	3 1/2-4 %	4 1/2 %
Dépôts avec préavis de 1 mois.....	4 1/2 %	5 %
— 3 —	5 1/2 %	6 %
— 6 —	6 1/2 %	6 1/2 %
Dépôts d'épargne	7 %	

La différence est encore plus marquée en ce qui concerne les opérations actives de la Banque. (Voir le tableau suivant[1]).

Les crédits de faveur provenant des placements du Trésor sont fournis à un taux de 11% et de 9 1/2 %, respectivement de 3 % (crédits d'assainissement pour les coopératives).

1. De même d'ailleurs qu'à la Banque de l'économie nationale. Les données en question nous ont été fournies directement par le Secrétariat de la Banque agricole d'Etat.

Catégories d'emprunteurs	*Taux d'intérêt prélevé par la Banque*	
	Opérations en compte-courant	*Opérations d'escompte*
Centrales des coopératives et des caisses d'épargne	1 % au-dessus du taux d'escompte de la Banque de Pologne	1 /2 % au-dessus du taux d'esc. de la Banque de Pologne
Coopératives de crédit, caisses d'épargne et organisations ayant un caractère social	1 1 /2 % »	1 % »
Agriculteurs individuellement	3 % »	3 % »
Entreprises privées	3 % »	2 1 /2 % »

§ 3. **Conclusions.**

En passant maintenant en revue tout ce que nous venons de dire au sujet de l'activité de la Banque agricole d'Etat, il faut souligner certains points qui donnent à cette institution un caractère original dans tout le système de crédit en Pologne.

Son originalité provient du rôle même qu'elle tient, comme institution centrale de tout le crédit touchant la petite et la moyenne agriculture.

L'activité de crédit de la Banque agricole d'Etat se base, contrairement aux autres établissements financiers, dans une mesure prépondérante, sur ses capitaux propres. En outre, la faible importance des dépôts à terme est caractéristique de cette institution. Les dépôts des particuliers sont infimes et ne jouent pour ainsi dire aucun rôle dans l'activité de la Banque.

La Banque agricole d'Etat ne mène pas de politique agressive dans le but de l'accumulation de l'épargne de la population, pour le renforcement de ses ressources. C'est aussi à

ce point de vue qu'elle présente un caractère plus pur de banque d'Etat que la Banque de l'économie nationale[1].

Les crédits à court terme distribués par la Banque, vu leur destination agricole, doivent nécessairement porter sur une durée plus longue, que celle ordinairement prescrite pour ces crédits.

L'action de crédit qui, dans les premières années du fonctionnement de la Banque après la stabilisation, avait été presque exclusivement à court terme, bien qu'augmentant, dans une forte mesure, cède toujours davantage le pas aux crédits à long terme. Cependant, étant donné que la Banque agricole d'Etat est la source presque exclusive du crédit à court terme destiné à l'agriculture et que cette dernière en aura toujours grand besoin, l'activité de la Banque dans ce domaine tiendra toujours une place importante dans tout le système du crédit polonais : c'est ce qui la distingue de la Banque de l'économie nationale qui, elle, va, à l'avenir, se consacrer presque uniquement au crédit à long terme.

Une autre différence entre les deux banques est la suivante : tandis que la Banque de l'économie nationale limite actuellement de plus en plus ses opérations de crédit à l'économie privée, voulant se consacrer exclusivement ,dans l'avenir, au financement de l'Etat, des administrations autonomes et de leurs entreprises ou autres institutions de droit public, la Banque agricole d'Etat consacre, au contraire, son activité presque uniquement à l'économie privée.

Une autre singularité de l'activité de crédit de la Banque agricole d'Etat est la forte prépondérance des crédits indirects qui s'explique par le caractère même de sa clientèle.

Ce qui est caractéristique pour ces crédits, c'est qu'ils sont fournis en majeure partie par l'intermédiaire des institutions financières et autres institutions (locales et leurs centrales) présentant un but social. Par l'effet du réseau de ces institutions, la Banque vise à l'adoucissement de la « famine » de crédit au village et à la répartition régulière des crédits à court terme partout, où les besoins des petits agriculteurs se font sentir en cette matière.

Pour que le crédit fourni par la Banque donne un rende-

1. L. Makowski, *Les Finances* (*L'Encyclopédie de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des finances*).

ment maximun, la Banque prend bien garde à ce qu'il ne soit pas employé en dépenses de consommation, mais uniquement dans un but productif : c'est pourquoi la majorité des crédits accordés par la Banque possèdent actuellement, dans chaque circonstance, une spécification bien déterminée dont la diversité embrasse tous les besoins de l'agriculture.

Ce qui nous frappe surtout dans l'activité de la Banque, c'est la grande variété de ses fonctions. Elle est en même temps banque de crédit à court terme et banque émettrice des titres à long terme; elle administre les fonds très nombreux du Gouvernement, achète des biens, s'occupe des parcellements pour son propre compte et en commission, liquide les dettes des banques foncières d'Etat des anciens pays copartageants et prend à sa charge d'autres tâches ayant un caractère plutôt commercial et qui ont pour but une aide quelconque à l'agriculture ou l'augmentation de la productivité de cette dernière, etc...

Section IV.

LA CAISSE POSTALE D'EPARGNE[1]

(P. K. O.)

(*Pocztowa Kasa Oszczednosci*)

§ 1. Généralités.

La Caisse postale d'épargne de Pologne, créée en 1919, a pris modèle, dans ses traits essentiels, sur la Caisse d'épargne d'Autriche fondée en 1883.

Ce qui les caractérise l'une de l'autre, c'est qu'outre leur fonction primordiale qui est la mobilisation de la petite épargne, à l'aide des bureaux de poste, elles ont introduit l'institution des chèques postaux.

1. Nous emploierons fréquemment l'abréviation P. K. O. qui constitue les trois premières lettres du nom social de cette Caisse en polonais, nom sous lequel la Caisse postale d'épargne est connue en Pologne et qu'elle emploie également dans les relations avec l'étranger.

L'idée de la circulation des chèques postaux, qui, en dehors des autres commodités qui en découlent, a permis à l'Etat d'alléger dans une forte mesure la circulation monétaire, en mettant en outre à sa disposition des capitaux importants, qu'il peut utiliser pour ses opérations de crédit à long terme, a été mise en pratique pour la première fois par la Caisse postale d'épargne autrichienne.

Ce qui distingue la Caisse postale d'épargne polonaise des autres institutions financières d'Etat, dont nous avons parlé plus haut, c'est que, chez celles-ci, l'activité de crédit est une fonction, sinon unique, en tout cas essentielle, tandis que l'activité de crédit n'a pour la Caisse postale d'épargne qu'une importance secondaire. Elle ne sert que comme un des moyens de faire fructifier les énormes réserves résultant de l'institution des chèques postaux et des épargnes accumulées. Ces dernières années nous voyons, en effet, la P. K. O. délaisser presque complètement la distribution des crédits directement à l'économie nationale.

Etant donné la situation toute spéciale du marché polonais, les buts essentiels de la P. K. O. : la circulation de chèques postaux, l'accumulation de dépôts d'épargne, l'emploi des ressources en provenant pour l'achat de valeurs à long terme, sont d'une importance de tout premier ordre. Cependant, ces buts exigeaient une monnaie saine et l'activité de la Caisse ne pouvait pas se développer, d'une façon normale, avant la stabilisation de la monnaie. Même après celle-ci, son activité ne s'est pas encore dirigée tout de suite vers ses buts particuliers et rationnels; elle s'occupait encore, dans une mesure très large, de la distribution du crédit à court terme. Ce n'est qu'à la fin de 1926, lorsque le domaine d'action de chacune des banques d'Etat fut délimité, et que leur activité fut dirigée vers une politique consciente, en harmonie avec la politique économique du Gouvernement, que la P. K. O. commence à délaisser la distribution directe du crédit à court terme, opération qui n'était pas appropriée aux tâches qu'elle devait poursuivre.

Les problèmes essentiels que pose la situation économique de la Pologne, sont, surtout à partir de 1924, ceux de l'épargne et du crédit. Le crédit à long terme n'a pas, dans les conditions actuelles, d'accès direct sur le marché du crédit national. Ce crédit doit se frayer un chemin indirect grâce à l'organisation sociale de l'épargne. Celle-ci forme le réservoir,

où affluent les faibles économies des couches sociales les moins aisées et constitue le régulateur du marché du crédit. Avant la guerre la vie économique y puisait largement, et c'est sur ces ressources qu'à cette époque s'appuyait pour une part considérable le crédit à long terme.

Le développement de la circulation fiduciaire qui a trouvé une de ses expressions dans l'organisation de la circulation des chèques postaux par la Caisse, a permis, en second lieu, la création automatique d'une réserve de capitaux destinés à soutenir toute l'économie nationale. C'est ce genre d'épargne qui joue déjà un rôle assez important dans l'organisation du marché du crédit.

Pour remplir cette tâche, la P. K. O. dispose d'une organisation financière comprenant non seulement le siège central et la succursale de Varsovie, mais encore cinq succursales[1] et tous les bureaux de poste du pays.

§ 2. **Activité de la P. K. O.**

A) **Circulation des chèques postaux**. — Le développement considérable des opérations par chèques postaux est, pour la Pologne, d'une importance de premier ordre, vu l'étroitesse de son marché de l'argent. La circulation des chèques postaux constitue, en effet, une réserve sociale formée des soldes créditeurs des comptes chèques postaux.

L'institution qui centralise les opérations par chèques postaux a la possibilité d'utiliser ces réserves dans différents placements; or, cet emploi, pour un pays pauvre en capitaux, comme l'est actuellement la Pologne, n'est pas du tout négligeable.

Voyons, comment s'est développée la circulation des chèques postaux pendant les quelques années qui ont suivi la stabilisation de la monnaie en 1924[2] :

1. Ces succursales se trouvent à Poznan, Katovice, Cracovie, Wilno et Lodz. Cette dernière fut créée en 1930.
2. Rapports annuels de la P. K. O.

(*En millions de zlotys.*)

Date	Circulation totale pendant l'année	Solde créditeur des comptes au 31 décembre
1924	3.124.3	37.5
1925	7.417.9	52.4
1926	10.610.7	104.2
1927	15.941.3	133.3
1928	21.273.1	193.5
1929	24.008.0	210.6
1930	23.862.2	177.6

Ces quelques chiffres illustrent ainsi la progression, très largement croissante, aussi bien de la totalité de lacirculation des chèques postaux que des soldes créditeurs des comptes chèques. (La diminution du montant de la circulation totale au courant de l'année et des soldes créditeurs à la fin de l'année, en 1930, est une conséquence de la crise économique, dont les répercussions sont devenues considérables). Ce sont ces derniers qui nous intéressent particulièrement, au point de vue du crédit. Les chiffres des capitaux en provenant augmentent encore plus, si l'on ajoute aux soldes créditeurs les sommes provenant des mandats non encore réalisés et des dépôts en route. qui étaient respectivement[2] :

Au 31 déc. 1926 de 20.8 millions de zl.
Au 31 — 1927 de 28.6 millions de zl.
Au 31 — 1928 de 33.6 millions de zl.
Au 31 — 1929 de 76.9 millions de zl.
Au 31 — 1930 de 73.4 millions de zl.

Les pourcentages de la circulation des chèques se réglant par virement augmentent constamment, ils étaient[2] :

En 1924 de 52. 7 %
En 1925 de 53. 8 %
En 1926 de 56. 6 %
En 1927 de 59. 2 %
En 1928 de 61. 2 %
En 1929 de 61. 1 %
En 1930 de 62. 6 %

1. Ces derniers ne figurent dans le bilan de la P. K. O qu'à partir de 1929.
2. Rapports annuels de la P. K. O.

Quoiqu'allant toujours en s'améliorant, ce rapport est cependant encore très éloigné de celui qu'on pourrait considérer comme normal.

L'importance des opérations de virement en compte augmente sans cesse, non seulement en chiffres absolus, mais également si on les considère par rapport à la totalité de la circulation monétaire polonaise.

Les pourcentages des moyennes mensuelles des opérations de virement en compte chèques postaux, par rapport à celles de la circulation monétaire, sont les suivants[1] :

En 1924 de 39.0 %
En 1925 de 43.7 %
En 1926 de 55.1 %
En 1927 de 67.4 %
En 1928 de 74.2 %
En 1929 de 78.4 %
En 1930 de 79.7 %

La circulation des chèques postaux n'est pas cependant encore à un niveau suffisant, au point de vue qualitatif. C'est ainsi que leur trait caractéristique reste toujours la faiblesse des sommes sur lesquelles ils portent. Cela se voit, non seulement dans le montant des versements et des remboursements, mais aussi dans les soldes des comptes courants chèques postaux. Ainsi, tandis que le montant moyen par versement ou par remboursement est, en général, comme nous le démontre le tableau suivant, assez élevé[1],

DATE	Versements		Remboursements	
	par virement	en espèces	par virement	en espèces
	en zlotys			
1926	3.699	340	4.081	487
1927	3.116	345	4.756	438
1928	2.857	343	4.670	474
1929	2.230	320	3.921	484
1930	1.958	270	3.823	410

1. Rapports annuels de la P. K. O.

les chiffres effectifs des opérations donnent un tableau tout différent et oscillent dans de très grandes limites. C'est pourquoi les montants ci-dessus mentionnés ne donnent pas une représentation de la faiblesse des sommes sur lesquelles opère, en majeure partie, le service des chèques postaux, car des versements et des remboursements peu nombreux et peu élevés changent radicalement le résultat du calcul moyen, comme nous le démontre le tableau ci-contre[1].

Il résulte de ce tableau que le nombre des versements de sommes allant de 1 à 100 zl. constitue environ 69.2 % du total des opérations et celui des remboursements 74.0 %. Il est intéressant de remarquer que le nombre des versements

Montant du solde	Nombre des comptes	%	Montant total des soldes en milliers de Zl.	%
au-dessous de .. 1.000 Zl.	44.670	84,9	5.852	4,3
de 1.000 à 5.000 »	5.097	9,7	11.320	8,4
de 5.000 à 10.000 »	1.238	2,4	7.995	6,0
de 10.000 à 20.000 »	703	1,3	9.761	7,3
de 20.000 à 30.000 »	200	0,4	5.568	4,2
de 30.000 à 40.000 »	123	0,2	4.245	3,2
de 40.000 à 50.000 »	51	0,1	2.009	1,5
de 50.000 à 100.000 »	149	0,3	10.196	7,7
de 100.000 à 500.000 »	103	0,2	20.595	15,5
de 500.000 à 1.000.000 »	7		6.217	4,7
au-dessus de 1.000.000 »	16		48.671	36,5
Comptes sans solde.....	234	0,5		
Intérêts capitalisés			903	0,7
Total	52.591	100,0	133.331	100,0

1. Rapport de la P. K, O. pour l'année 1927.

Résultat du recensement de l'ensemble des versements et des remboursements en comptes chèques postaux, d'après leur montant respectif, au courant de 9 jours d'octobre 1926[1].

Montant en zl.	*Jusqu'à 10 zl.*	10 *à* 25	25 *à* 50	50 *à* 100	100 *à* 250	250 *à* 500	500 *à* 750	750 *à* 1.000	1.000 *à* 5.000	*Au-dessus de* 5.000 *zl.*	*Total*
VERSEMENTS											
Nombre en milliers ..	76.8	40.6	28.7	33.0	36.4	19.2	6.2	4.5	10.8	2.3	258.6
% du nombre total ..	29.7 %	15.7 %	11.1 %	12.7 %	14.1 %	7.4 %	2.4 %	1.8 %	4.2 %	0.9 %	100 %
REMBOURSEMENTS											
Nombre en milliers ..	7.9	18.4	24.0	18.2	12.7	5.0	1.4	4.4	0.3	*a*)	92.3
% du nombre total ..	8.6 %	19.9 %	26.0 %	19.8 %	13.8 %	5.4 %	1.5 %	4.7 %	0.3 %		100 %

a) 9 opérations.

de sommes allant de 1 à 25 zl. forme plus de 45.4 % de la totalité des opérations.

Les relevés des soldes des comptes chèques postaux au 31 12 1927 fournissent des chiffres encore plus intéressants et qui donnent bien une idée des caractères du mouvement de la circulation des chèques postaux (v. tableau, p. 250).

Le nombre des comptes ayant un solde inférieur à 1.000 zl. constitue ainsi 84.9 % de tous les comptes, la somme totale des soldes de ceux-ci ne présente cependant que 4.3 % de la totalité des soldes. Cet état de chosees est d'ailleurs le reflet du caractère général de l'économie polonaise, où prévaut la petite et moyenne entreprise. Par contre, sont extrêmement importants les soldes des comptes supérieurs à 100.000 zl. et surtout ceux de plus de 1.000.000 qui représentent à eux seuls 36. 5 % de la totalité des opérations[1].

Il est peu probable qu'à partir de 1927 ces rapports se soient considérablement modifiés, étant donné que les moyennes de versements et de remboursements diminuent continuellement surtout ceux faits par virements. Cela s'explique probablement par la popularisation de l'emploi des chèques postaux qui se répand toujours de plus en plus dans les milieux populaires; ces opérations, portant sur des montants peu élevés, contribuent à diminuer ainsi les moyennes.

Un autre fait qu'il est intéressant de noter, c'est que tandis que le nombre des opérations par chèques postaux effectuées par l'intermédiaire des bureaux de poste est, aussi bien en ce qui concerne le nombre des versements que celui des remboursements, très élevé (p. ex. en 1929 plus de 77 % et en 1930, 87 % de la totalité des opérations), leur contribution dans le chiffre de la circulation en zl. ne constitue qu'un peu plus de 25%[2].

1. Les titulaires des comptes ayant un solde aussi élevé sont essentiellement les offices et les entreprises d'Etat, les monopoles d'Etat, etc.

A partir du 21 novembre 1930 est entrée en vigueur l'ordonnance du Président de la République du 19 novembre 1930 (*Journal des lois*, 1930, n° 78) relative à la façon dont doivent s'effectuer les versements au Trésor et les paiements de celui-ci. Toutes ces opérations ne peuvent se faire que par l'intermédiaire de la Banque de Pologne, de la P. K. O., des Caisses du Trésor et de receveurs spéciaux. De même tous les fonds libres du Trésor peuvent seulement être placés à la Banque de Pologne et à la P. K. O.

2. Rapports annuels de la P. K. O.

B) **Activité de la P. K. O. dans le sens de l'accumulation des dépôts d'épargne.** — a) *Les différents genres des dépôts d'épargne.* — L'activité de la P. K. O. dans le drainage des dépôts d'épargne provenant des masses les plus larges de la population, a marqué un fort développement depuis le début de son existence et surtout à partir de l'année 1924. Cette fonction de la Caisse postale d'épargne est pour la vie économique du pays de tout premier ordre.

En effet, la Pologne est un pays où, à côté de très grandes fortunes, prévaut la petite propriété.

Cette clientèle ne veut et ne cherche pas à placer, pour le moment, ses faibles épargnes dans les banques. Ces dernières, de leur côté, ne trouvent pas leur intérêt dans la recherche d'une telle clientèle qui ferait augmenter leurs frais généraux. L'inflation, d'ailleurs, et les premières années qui ont suivi la création du zl. en 1924, ont contribué pour beaucoup à la méfiance des petits épargnants envers ces institutions.

D'autre part, tous ces petits épargnants ont une tendance naturelle à thésauriser ou à convertir leur épargne monétaire en objets d'usage, vu le faible profit qu'ils peuvent en tirer, en la plaçant. Pour aller à l'encontre de ces tendances, il faut un appareil financier, pratiquement à la portée de tous, ayant une puissance de pénétration très grande et pouvant atteindre toutes les petites économies partout où elles se trouvent.

Très appropriée à cette fonction est la Caisse postale d'épargne qui peut utiliser dans ce but l'appareil énorme des bureaux de poste. Le tableau ci-dessous donne une idée

Année	Nombre des comptes d'épargne au 31 décembre						Montant total des opérations au courant de l'année	Soldes au 31 décemb.	Indices de l'accroissement des soldes 1924 = 100
	ordinaires	à prime	valorisés dans le pays	valorisés des émigrants	provenant de la revalorisation	Total	milliers de zlotys		
1924	57.793					57.793	18.523	7.555	100
1925	81.628					81.628	57.078	12.012	166
1926	106.272	6.835	94			113.201	83.736	24.640	326
1927	150.809	17.363	231		11.240	179.643	183.290	67.604[1]	895
1928	227.566	31.701	161	290	33.625	298.343	296.643	122.292[1]	1.619
1929	343.645	48.863	335	777	40.685	434.305	372.951	172.972[1]	2.290
1930	503.799	57.655	501	1.172	42.420	605.547	550.895	253.703[1]	3.358

1. Y compris les dépôts provenant de la revalorisation.

générale du progrès qu'ont marqué les dépôts d'épargne de la P. K. O. à partir de 1924[1].

L'accroissement annuel du nombre des épargnants à la P. K. O. est extrêmement fort. Tandis qu'en 1927 on comptait un livret d'épargne par 170 habitants, cette proportion est à la fin de 1930 d'un livret par 50 habitants.

La marche ascendante du montant des dépôts d'épargne se constate non seulement au point de vue quantitatif mais aussi au point de vue qualitatif.

A côté des dépôts d'épargne ordinaires, et parce que leur exigibilité à vue réclame un emploi très prudent des capitaux qui proviennent de cette source, la Caisse a mobilisé encore d'autres genres d'épargne revêtant un caractère plus stable et à terme plus long, tels que les dépôts à prime, les dépôts valorisés, les assurances populaires, etc..... Ces différents types de dépôts d'épargne ont marqué la progression suivante[2] :

Date	DEPOTS				
	Total	ordinaires	en Zl. or	revalorisés	à prime
	en milliers de Zl.				
31 déc. 1924	7.555	7.555	—	—	—
31 déc. 1925	15.877	15.877	—	—	—
31 déc. 1926	24.640	23.760	659	—	220
31 déc. 1927	67.603	56.822	748	9.150	882
31 déc. 1928	122.292	91.641	1.146	27.060	2.445
31 déc. 1929	172.972	132.506	3.388	32.466	4.612
31 déc. 1930	253.703	207.380	5.465	33.787	7.072

α) Dépôts d'épargne ordinaires.

Les dépôts d'épargne ordinaires, à partir de 1 zl., sont reçus à la succursale de Varsovie ou dans ses succursales provinciales et dans tous les bureaux de poste du pays. Mais tandis

1. Rapport de la P. K. O. pour 1930.
2. Rapports annuels de la P. K. O.

que le montant d'un remboursement à la P. K. O. ou à ses succursales n'est pas limité, il ne peut dans les bureaux de poste dépasser, sans préavis, la somme de 100 zl. par livret et par jour[1]. Les dépôts marquent un accroissement toujours plus notable, aussi bien en ce qui concerne le nombre des titulaires de comptes nouveaux qu'en ce qui concerne le montant placé par livret d'épargne. La somme moyenne par livret a été la suivante :

Date	*en zl.*
31 décembre 1924	131
— 1925	195
— 1926	224
— 1927	377
— 1928	402
— 1929	386
— 1930	412

Nous voyons que les moyennes des dépôts par livret d'épargne augmentent continuellement, si on ne tient pas compte de l'année 1929, où un certain revirement s'est produit. Celui-ci s'explique par l'accroissement trop rapide du nombre des détenteurs de livrets d'épargne, accroissement beaucoup plus considérable que celui du montant total des dépôts.

Les pourcentages d'accroissement de ces derniers par rapport à l'année précédente sont respectivement :

Année	Accroissement de la somme totale des dépôts ordinaires	Accroissement du nombre total des livrets d'épargne
	par rapport à l'année précédente en %	
31 déc. 1925	109 %	41 %
31 déc. 1926	49 %	30 %
31 déc. 1927	39 %	42 %
31 déc. 1928	61 %	51 %
31 déc. 1929	45 %	51 %
31 déc. 1930	57 %	47 %

1. Les remboursements dans les bureaux de poste sont en pratique également illimités, étant donné qu'entre le moment de la demande d'un remboursement supérieur à 100 zl. et le moment de son paiement par le bureau de poste ne s'écoulent généralement pas plus de 3 jours.

Ce dont, en tout cas, on ne saurait douter, c'est la vive impulsion donnée depuis 1927 aux dépôts placés à la P. K. O.

Un autre fait qu'il faut mettre en évidence et qui caractérise aussi bien les opérations sur les dépôts d'épargne que les opérations par chèques postaux, c'est la faible importance générale des opérations individuelles. L'analyse détaillée des paiements et des remboursements faits par la Caisse pendant neuf jours du mois d'octobre 1926 a démontré que 69. 2 % des paiements et 74. 3 % des remboursements portent sur des sommes ne dépassant même pas 100 zl.„

β) Dépôts à prime. — Un genre de dépôts très intéressant, pour le développement de l'esprit d'épargne, ce sont les dépôts à prime introduits au début de 1926. Les conditions primitives de ces dépôts ont été modifiées en 1929 lors de l'émission de la deuxième série de livrets d'épargne à prime. On a pris alors en considération la baisse générale du taux d'intérêt survenue à cette époque. Le mécanisme de ces dépôts consiste en ceci : La P. K. O. paie après dix ans un capital de 1.000 zl. à quiconque versera pendant cette période des mensualités soit de 7 zl. pour les livrets de la première série, soit de 8 zl. pour ceux de la deuxième série. Un attrait spécial est donné à ce genre d'épargne par l'institution des primes par voie de tirage au sort d'un certain nombre des livrets. Le nombre des primes qui était de trois par an pour 1. 000 livrets de la première série, fut doublé pour la deuxième. Aux gagnants est remboursée la somme entière de 1.000 zl., sans qu'il soit tenu compte de la somme déjà payée. Ce genre d'épargne a obtenu un grand succès parmi la jeunesse, qui possède 27 % de la totalité de ces livrets en 1927, 30 % en 1928, 33 % en 1929 et 35 % en 1930. Il marque un développement continu et très vif qui s'exprime aussi bien par l'accroissement du nombre des détenteurs des livrets à prime que par l'augmentation du montant de ces dépôts, comme le démontre le tableau suivant.

Le progrès est, on le voit, notable, aussi bien en ce qui concerne le nombre des livrets que le montant total de ces dépôts; on observe cependant un certain ralentissement du rythme d'accroissement dans les deux dernières années, dû en partie à la crise générale et en partie à ce que les pourcentages d'accroissement étaient évidemment beaucoup

Date [1]	Nombre des livrets d'épargne à prime	Montant des dépôts à prime en milliers de zl.	Augmentation en % par rapport à l'année précédente	
			du nombre des livrets	du montant des dépôts
31 déc. 1926	6.835	220	—	—
31 déc. 1927	17.363	882	156 %	301 %
31 déc. 1928	36.701	2.445	111 %	177 %
31 déc. 1929	48.863	4.612	33 %	89 %
31 déc. 1930	57.655	7.072	18 %	53 %

plus forts dans les premières années, lorsque le mouvement a pris son élan.

La Caisse postale d'Epargne a mobilisé encore d'autres genres d'épargne destinés ceux-là à faire renaître la confiance envers l'institution d'épargne, confiance qui a été fortement ébranlée par la première et la deuxième inflation et par la dévalorisation des dépôts que ces inflations ont provoquée.

Il faut distinguer parmi ces dépôts deux catégories qui se différencient par les conditions de leur réception. Ce sont :

1° Les dépôts en zlotys-or de la population habitant le pays

2° Les dépôts en zlotys-or des émigrants.

Les premiers furent introduits en 1926 et sont recevables uniquement aux guichets du siège social ou de ses succursales provinciales, contrairement à ce qui se passe dans les autres cas et même dans celui des assurances populaires. La durée de leur terme est d'au moins 6 mois. L'apport minimum est de 100 zl.-or lorsqu'il est fait en or ou en monnaie étrangère et d'au moins 10.000 zl.-or lorsqu'il est fait en zl. courants. On voit par là que ces dépôts ne sont pas destinés aux petits épargnants, mais seulement aux personnes plus aisées qui, n'ayant pas confiance en la monnaie nationale, exportaient leurs capitaux. La stabilisation de la monnaie a empêché ces dépôts de prendre un développement considérable. Leur importance relative n'est pas grande. Le tableau suivant nous montre le nombre de ces comptes d'épargne et leurs montants correspondants[1].

1. Rapports annuels de la P. K. O.

Date	*Nombre des comptes*	*Montant des dépôts en milliers de zlotys*
31 décembre 1926	74	659
— 1927	231	748
— 1928	161	655
— 1929	335	1.941
— 1930	501	3.260

γ) Dépôts des émigrants. — On connaît bien l'importance qu'ont, pour les Banques italiennes, les dépôts des émigrants. Pour la Pologne, qui est un pays à forte émigration, la solution de la question des épargnes des émigrants peut avoir un intérêt de tout premier ordre pour l'assainissement de son marché financier.

La P. K. O. avait bien compris, dès sa création, le rôle que pouvaient jouer les épargnes des émigrants. Elle était même arrivée à des résultats assez intéressants dans ce domaine. Malheureusement, l'inflation a détruit un grand nombre de ces dépôts. Bien que le Gouvernement ait, dans la suite, réparé les pertes subies par les émigrants polonais, la méfiance, une fois née, n'a pas pu disparaître rapidement, et la P. K. O. aura encore de grands efforts à faire avant que la confiance ne renaisse complètement.

La P. K. O. créa, dès le début de 1928, des dépôts spéciaux pour les émigrants. De ces dépôts, qui sont calculés en zl.-or et pour lesquels un intérêt de 5 % est payé actuellement, peuvent seules profiter les personnes habitant l'étranger. Des mesures de faveur nombreuses ont été prises pour faciliter le développement de ces dépôts et pour préserver les déposants des malversations possibles. Le montant minimum par dépôt est de 1 zl. Les paiements et les remboursements sont effectués soit à l'aide de mandats, soit à l'aide des comptes de chèques postaux de la Caisse postale d'Epargne aux bureaux de chèques postaux à Paris et au Postscheckamt à Berlin.

Le nombre des livrets d'épargne émis pour les émigrants et les sommes qui y figurent ne sont pas encore bien importants. Ils étaient à la fin de 1928, de 290 livrets représentant un total de 492 mille zl., à la fin de 1929, de 777 livrets représentant un total de 1.446 mille zl. et à la fin de 1930 de 1.172 livrets avec 2.206 mille zl.

Ce procédé d'accumulation des dépôts des émigrants,

de même que la façon de leur transfert à la P. K. O. n'a pas cependant donné jusqu'aujourd'hui de résultats satisfaisants. Il aurait fallu notamment une institution en contact direct avec les émigrants. C'est dans ce but que la Caisse postale d'Epargne créa en 1929, avec la collaboration des deux autres banques d'Etat, une banque « Bank Polska kasa Opieki » « Banque Caisse polonaise de protection[1] ».

Le capital social de la Banque est de 2.500.000 zl., divisé en 500 actions de 5.000 zl. entièrement versés, dont 2.000.000 furent souscrits par la P. K. O. et 250.000 zl. par chacune des deux autres banques d'Etat.

La Banque P. K. O. qui a son siège social à Varsovie, développera son activité surtout à l'étranger où elle a pour but l'accumulation de l'épargne des émigrants polonais. C'est à l'émigration en France que l'effort de la Banque s'adresse avant tout. A la fin de 1930 la Banque possédait une succursale à Paris[2], 7 agences dans les centres de l'émigration polonaise en France[3] et 3 bureaux de change à la frontière allemande par où passe la majorité de l'émigration saisonnière. Le plan de développement de la Banque P. K. O. prévoit l'ouverture de nouvelles succursales dans tous les pays où l'émigration polonaise habite en masses compactes et, en premier lieu, au Canada, au Brésil et en Argentine. Les travaux préparatoires, pour l'ouverture d'une succursale dans ce dernier pays, sont déjà en cours.

L'activité de la Banque P. K. O. en France n'a pas encore pris, jusqu'à maintenant, l'essor qu'on avait escompté. Son développement est assez lent, il est entravé, en dehors d'une certaine méfiance dans les milieux des émigrants provoquée par les agissements de quelques petites banques créées en France par les ressortissants polonais, par l'hostilité de certains organes de la presse polonaise en France.

Le montant total des dépôts accumulés est de plus de 3.000.000 de francs à la fin de 1930[4].

Le siège central à Varsovie n'effectue pas encore à l'heure actuelle d'opérations actives et se borne à la fonction de contrôle. La fructification des dépôts accumulés est assurée par l'intermédiaire de la Caisse postale d'Epargne.

1. En abréviation « Banque P. K. O. ».
2. Ouverte le 4 février 1930.
3. A Lens, Valencienne, Metz, Mulhouse, Amiens, St-Etienne, Bruay-Marles.
4. Rapport annuel de la P. K. O. pour l'année 1930, p. 24.

On comprend l'importance que peut avoir cette action de la Caisse, si on sait que, dans la France seule, habitent plus de 600.000 émigrants polonais, dont le gain annuel atteint la somme d'environ 1 milliard de francs[1]. Même si 10 % seulement de cette somme pouvait être considéré comme une épargne cherchant placement, ce que le marché polonais gagnerait ainsi ne serait pas négligeable.

Dans les conditions actuelles, les émigrants polonais en France n'ont pas la possibilité de placer leurs épargnes d'une manière sûre et rémunératrice. La Caisse d'épargne nationale et les autres caisses d'épargne paient un taux d'intérêt très bas (3 à 4 % par an), les banques locales sont, pour leur part, très peu disposées à accepter les petits dépôts, sans parler du taux peu élevé qu'elles payent et de leur insécurité. C'est ainsi que les économies des émigrants polonais restent sans utilisation chez leurs possesseurs, ou deviennent la proie de spéculateurs malhonnêtes.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le prestige des institutions financières polonaises avait subi auprès de l'émigration polonaise un coup sérieux, dû au fait de la dévalorisation presque complète subie par les dépôts d'épargne provenant des versements en monnaies stables faits aux Consulats ou à la Caisse nationale polonaise de prêts[2], dépôts qui ont été ensuite transférés en marks polonais à la Caisse postale d'Epargne.

Quand le Gouvernement s'est rendu compte de l'importance du facteur confiance et du grand rôle que les dépôts des émigrants peuvent être appelés à jouer dans l'avenir, le Trésor les revalorisa, d'après leur valeur totale en or (Décret du Président de la République du 15 mars 1927, *J. des lois*, 1927, n° 27 et rdonnance du ministre des Finances du 8 juin 1927). Au produit de la revalorisation sont encore ajoutés les intérêts échus à 3 %, qui continuent à courir.

Les livrets d'épargne afférents aux dépôts revalorisés sont nominatifs et seront amortis, par voie de tirage au sort, pendant une période de quinze ans. Pour permettre, cependant aux propriétaires de ces livrets de mobiliser leurs fonds et

1. Les chiffres concernant la situation de l'émigration polonaise en France sont empruntés de l'article B. Z. « Les dépôts des émigrants à la P. K. O. » (*Le Commerce et l'Industrie*, 1928, n° 18). Ce chiffre nous paraît trop faible.

2. Institut d'émission qui existait avant la création de la Banque de Pologne.

pour les préserver des usuriers, la P. K. O. a conclu un arrangement avec la Banque agricole d'Etat. En vertu de cet accord, intervenu en 1929, cette dernière accordera sur gage de ces livrets des prêts à 3 ans et demi au taux de 8 %. Le montant de chaque prêt est fixé à 500 zl. par livret de valeur nominale de 860 zl. (500 zl.-or de l'ancienne parité).

Le nombre de ces livrets et leur montant respectif augmentent toujours, étant donné que la revalorisation continue encore à l'heure actuelle. Ils diminueront par contre progressivement, lorsque celle-ci sera terminée. Les chiffres concernant ces dépôts sont :

Date	Livrets d'épargne revalorisés	
	Nombre	somme en milliers de zl.
31 déc. 1927	11.240	9.150
31 déc. 1928	33.625	27.060
31 déc. 1929	40.685	32.466
31 déc. 1930	42.420	33.787

Les taux d'intérêts payé par la Caisse postale d'Epargne à la fin de 1930 étaient les suivants : sur les dépôts d'épargne ordinaires, 7 %, sur les dépôts valorisés en zlotys-or, 6 % par an. La rémunération des soldes créditeurs de comptes chèques postaux fut fixée ainsi : les comptes dont le solde ne dépassait pas 2.000.000 zl. 2 % par an, pour les comptes au-dessus de cette somme : 1 %, pour l'excédent de 2.000.000 à 5.000.000 de zl. et 1/8 % pour l'excédent au-dessus de 5.000.000 de zl.[1].

Parmi les différentes catégories d'épargnants[2] à la Caisse postale d'Epargne, à la fin de 1930, les fonctionnaires, militaires, employés de bureau et de commerce présentent le groupe le plus nombreux : 161.648, soit 28,7 % du total; les artisans et les ouvriers : 93.268 soit 16,56 % et la jeunesse scolaire et les enfants : 142.925 soit 25,38 %.

1. Rapport annuel de la P. K. O. pour 1930, p. 23.
2. Rapport de la P. K. O. pour l'année 1930. Non compris les livrets d'épargne provenant de la revalorisation.

b) *Assurances populaires sur la vie.* — En 1928, la Caisse postale d'Epargne a organisé un service d'assurances populaires sur la vie (Ordonnance du min. des Fin. du 9 mars 1928, *J. des lois*, 1928, nº 45).

Les entreprises privées d'assurance n'étant pas portées à accepter des assurances portant sur de faibles sommes qui ne sont pas suffisamment lucratives et la P. K. O., en se chargeant de ce genre d'opérations, vise simultanément un double but. Ce genre d'épargne, outre sa portée sociale, pourra devenir pour la Caisse une source de revenus importants et stables.

Ce qui donne un caractère tout spécial aux assurances sur la vie de la P. K. O., c'est qu'elles peuvent être contractées, sans aucun examen médical, par toute personne âgée de 15 à 55 ans. Ces assurances peuvent se faire selon deux modes : suivant le tarif A (assurance mixte, c'est-à-dire, que la somme assurée, payable en principe en cas de décès, peut toutefois être versée après un certain nombre d'années fixé d'avance par la police) ou suivant le tarif B (assurance uniquement à terme fixe à l'échéance duquel la somme entière est remboursée). Le chiffre maximum de l'assurance est pour chaque tarif de 10.000 zl. par personne.

Un grand nombre de clauses spéciales rendent ces assurances très avantageuses pour les masses populaires. C'est ainsi que la cotisation qui, en principe, est payable annuellement, peut aussi être payée par mensualités dont le minimum est de 3 zl., sans que des intérêts spéciaux soient demandés.

Si les primes ont été payées pour une période d'au moins 3 ans, on peut alors demander soit le remplacement du contrat d'assurance initial par un autre à montant réduit, sans paiement de primes[1], soit le rachat de la police[2].

Si le contrat d'assurance dure plus de 3 ans, l'assuré peut obtenir de la P.K.O. un prêt sur gage de la police, égal au montant de la somme de rachat. Le montant de l'assurance reste à la libre disposition du titulaire de la police qui peut en disposer en faveur d'un parent, ou de toute tierce personne, physique ou juridique.

1. Le montant réduit du contrat d'assurance est fixé, en prenant pour base la proportion des primes déjà payées à celles qui devraient être payées pendant toute la durée du contrat.

2. La somme de rachat est établie en déduisant du montant qui serait fixé pour un contrat d'assurance réduit, sans paiement de primes, des intérêts composés 5 % pour la période qui reste à courir jusqu'à la fin du contrat.

Il est également intéressant de mentionner que tous les assurés participent aux profits du département des assurances de la P. K. O. Les sommes qui leur reviennent à ce titre seront inscrites sur des comptes d'épargne spéciaux portant intérêts et seront payées aux ayant-droit lors de la réalisation de la police.

Les formalités du contrat sont aussi très réduites et celui-ci pourra être conclu, soit par l'intermédiaire du siège social et des succursales, soit par l'intermédiaire d'un bureau de poste ou d'un agent spécial.

Etant donné que l'on peut contracter des assurances sur la vie (tarif A) sans examen médical préalable, le contrat ne devient définitivement valable qu'après 2 ans (pour les contrats d'assurance ne dépassant pas le montant de 5 mille zl.), ou après 3 ans (pour les contrats au-dessus de 5 mille zl.). Si la mort de l'assuré survient pendant la première année du contrat, on rembourse uniquement les primes payées. Si elle arrive au courant de la deuxième année, la somme remboursée est égale à la moitié du montant de l'assurance. Pour les contrats supérieurs à 5 mille zl. la somme payée en cas de décès de l'assuré au courant de la troisième année est égale aux trois quarts du montant de l'assurance. Si, cependant, pendant les deux premières années (soit les trois premières années pour les contrats supérieurs à 5 mille zl.), l'assuré meurt d'une maladie contagieuse, comme la vérole, la fièvre typhoïde, la scarlatine, etc., le montant d'assurance sera payé en entier. Dans le cas où le décès de l'assuré est dû à un accident, la somme payée est égale au double du montant de l'assurance.

Les traits caractéristiques des assurances mentionnées plus haut les rendent accessibles à de larges milieux et on peut espérer qu'avec l'augmentation du bien-être de la population, elles auront un succès de plus en plus grand, devenant en même temps pour la P. K. O. une source de nouvelles réserves très importantes de capitaux.

Malgré leur appareil technique encore insuffisamment expérimenté et malgré la crise générale dont souffre le pays, le développement de ces assurances avait déjà fait des considérables, comme le démontrent les chiffres suiva

1. Rapports annuels de la Caisse postale d'épargne

Date	Nombre d'assurances	Montant des assurances	Primes et autres frais payés
		en milliers de zl.	
31 déc. 1928	6.030	18.769	261
31 déc. 1929	15.507	54.462	2.101
31 déc. 1930	39.059	103.849	3.160

Il est intéressant de remarquer qu'à la fin de 1930, on constatait les pourcentages suivants :

Assurances pour des sommes :

ne dépassant pas 2.000 zl..... 72,7 %
de 2.000 à 5.000 zl..... 17,7 %
de 5.000 à 10.000 zl..... 9,6 %

Nous voyons donc que la majeure partie des assurances porte sur de faibles sommes. Elles sont conclues dans une proportion allant jusqu'à 80 % par les classes laborieuses et surtout par les employés et les fonctionnaires. La Caisse postale d'épargne remplit ainsi son but qui est de rassembler, par la voie des assurances, les épargnes des classes peu aisées de la population, épargnes, qui, autrement, auraient été perdues pour le marché national du crédit.

C) **Politique de caisse de la P. K. O.** — Avant de passer à l'étude des opérations actives de la P. K. O. et à l'utilisation des capitaux accumulés par elle, il faut dire quelques mots de sa politique de trésorerie, ce problème étant en effet très étroitement rattaché à toute sa politique de crédit et de placement.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le caractère de la très grande majorité des ressources de la Caisse postale d'Epargne est d'être exigible à vue.

La politique de placement de ses capitaux doit être, par conséquent, extrêmement prudente, la nécessité de devoir satisfaire, à chaque moment, à toute demande de remboursement est pour la P.K.O., plus que pour une autre ins-

titution financière, de toute première importance. Le pivot autour duquel tourne toute la politique financière de celle-ci, c'est le problème du maintien d'une liquidité suffisante de ses actifs par rapport aux capitaux qui lui sont confiés.

En effet, la Caisse ne possède pas de capital soçial; ses capitaux propres, (réserves, etc...) restent infimes par rapport à la totalité des capitaux empruntés. Elle opère exclusivement avec ces derniers qui, se composant de faibles dépôts d'épargne, de soldes des comptes chèques-postaux et seulement, en dernier lieu, de capitaux provenant des opérations d'assurance, de dépôts à prime et de dépôts valorisés, n'ayant pas un caractère d'exigibilité immédiate. Ceux-ci sont cependant encore insignifiants par rapport à la totalité des capitaux dont dispose la P. K. O.

Il est néanmoins évident que, malgré la grande prépondérance des capitaux à vue, elle n'a pas à craindre de trop fortes secousses. En effet, le nombre des participants à la circulation des chèques postaux et celui des déposants est fort grand; ceux-ci sont en outre dispersés sur tout le territoire de l'Etat et ils appartiennent à toutes les professions. Ainsi, la P. K. O. n'est pas très exposée au danger d'une sortie massive et sans retour des capitaux. De grandes oscillations existent cependant, celles-ci augmentent toujours davantage lorsque surgissent certaines difficultés économiques ou sociales[1]. C'est pour cela aussi que le principe, mis actuellement au premier plan, est qu'une liquidité suffisante des capitaux de l'institution doit être maintenu et que, dans la politique de crédit, la Caisse doit agir avec prudence et circonspection, pour sauvegarder les fonds qui lui sont confiés.

Il faut toutefois insister sur ce que le prestige de l'institution et la confiance de la population envers elle marquent un progrès remarquable dans ces quelques dernières années.

Voyons maintenant l'application de ces principes, c'est-à-dire quelle a été la proportion des actifs immédiatement disponibles par rapport aux passifs exigibles à vue. (Voir tableau suivant)[2].

1. Mentionnons le fort retrait des dépôts qui eut lieu lors de la crise de 1925, également à la P. K. O. Ceci s'explique par le fait que les déposants voyant que la poste ne rembourse plus de 100 zl. par jour, l'ont identifié avec les banques envers lesquelles la confiance avait alors complètement disparu.

2. Rapport de la P. K. O. pour l'année 1930, p. 59.

Date	ACTIFS DISPONIBLES					PASSIFS IMMEDIATEMENT EXIGIBLES					Actifs disponibles par rapport aux passifs exigibles
	Caisse et disponibilités	Sommes dans les banques d'Etat	Sommes dues par les bureaux de poste	Total		Soldes de comptes chèques postaux	Dépots d'épargne	Mandats non payés et dépôts en route	Total		
				chiffres absolus	par rapport au total du bilan				chiffres absolus	par rapport au montant du bilan	
	En millions de zlotys				En %	En millions de zlotys				En %	
31 décembre 1924 ..	4.6	—	19.8	24.4	30.5 %	37.5	7.6	12.4	57.4	71.5 %	42.7 %
— 1925 ..	11.9	—	6.5	18.4	19.0 %	52.4	12.6	13.7	78.6	81.0 %	23.5 %
— 1926 ..	42.7	19.2	10.6	72.5	42.0 %	104.2	24.6	20.8	149.6	86.3 %	48.7 %
— 1927 ..	51.4	7.3	6.3	65.1	24.1 %	133.3	58.5	28.6	220.4	81.5 %	29.6 %
— 1928 ..	70.5	23.7	8.2	102.4	26.6 %	193.5	95.2	33.6	322.3	83.5 %	31.9 %
— 1929 ..	61.8	25.2	40.1	127.1	25.4 %	210.6	140.5	76.9	428.0	85.4 %	29.7 %
— 1930 ..	61.1	16.9	54.9	132.9	24.1 %	177.6	219.9	73.4	470.9	85.4 %	28.2 %

En analysant les chiffres du tableau ci-dessus, nous voyons que les postes « Caisse » et « Disponibilités » destinés à parer à toute éventualité sont en augmentation constante. La diminution de 1929 s'explique par le fait que la P. K. O., soucieuse de la rentabilité de ses capitaux, a retiré une partie des disponibilités à la Banque de Pologne, qui ne sert aucun intérêt, et les a employées en opérations d'escompte de traites de la plus haute sécurité. Ce genre d'opérations connut cependant une diminution en 1930 et à partir du mois de septembre de cette année l'encaisse tend à augmenter.

Ce poste qui représentait à la fin de 1924 8 % des exigibilités à vue, 15 % à la fin de 1925, 29 % en 1926, 23 % en 1927, 22% en 1928, tombe à la fin de 1929 à 14 % et à la fin 1930 à 13%. Après la période de crise de 1925 où d'importants retraits de dépôts se produisent et où la P. K. O. a beaucoup souffert de l'insuffisance de ses disponibilités, elle augmente considérablement la proportion de celles-ci par rapport aux exigibilités. La diminution du pourcentage à partir de 1927 se justifie par la renaissance de la confiance dans la population. La Caisse fait cependant des efforts pour augmenter ses disponibilités.

Bien que certains fléchissements du total des disponibilités par rapport à celui des exigibilités à vue se soient produites, les montants absolus augmentent cependant continuellement, (en dehors de l'année 1925) et restent toujours dans un rapport plus ou moins fixe avec l'augmentation des passifs immédiatement exigibles qui oscillent autour de 30%; ils atteignent ainsi un pourcentage très important et suffisant pour que la sécurité de l'institution ne soit compromise à aucun moment.

La P. K. O. possède, en outre, une forte réserve sous forme de crédits importants auprès de la Banque de Pologne sur gage de ses titres, réserve qui, de cette façon, augmente ses liquidités latentes.

Mettons maintenant en évidence les actifs immobilisés en les comparant avec les capitaux propres.

(Voir tableau page suivante).

Les immobilisations de la Caisse n'augmentent ainsi en chiffres absolus que dans une très faible mesure; elles subissent, par ailleurs, une diminution continue par rapport aux totaux des bilans. Le pourcentage des immobilisations, par rapport aux capitaux propres, était au début très anormal, il tend ce-

Date	Immobilisations[1]		Capitaux propres[2]		Pourcentage des immobilisations par rapport aux capitaux propres
	en millions de zlotys	par rapport au total du bilan en %	en millions de slotys	par rapport au total du bilan en %	
31 déc. 1924	20.6	25.7 %	4.9	6.1 %	420 %
31 déc. 1925	21.0	21.6 %	2.0	2.1 %	1.050 %
31 déc. 1926	23.0	13.2 %	2.5	1.5 %	920 %
31 déc. 1927	23.4	8.7 %	13.0	4.8 %	180 %
31 déc. 1928	28.7	7.4 %	17.0	4.4 %	169 %
31 déc. 1929	31.5	6.3 %	20.6	4.1 %	153 %
31 déc. 1930	34.6	6,2 %	24.3	4,4 %	142 %

pendant, au fur et à mesure de l'augmentation de ces derniers, à devenir plus rationnel.

La P. K. O. se distingue, nous le savons, des autres institutions financières d'Etat, en ce qu'elle ne possède pas de capital social. Ses capitaux propres se composent uniquement des différents fonds de réserve.

D) **Opérations actives de la P. K. O.** — Les opérations actives de la P. K. O. sont de différentes sortes. Elles consistent :

1° En crédits sur effets de commerce;
2° En escompte d'effets de commerce;
3° En avances sur titres;
4° En placements en différents titres.

a) *Opérations de crédit.* — Le caractère des opérations de crédit de la P. K. O. a beaucoup évolué à partir de 1924.

Jusqu'en 1926, la Caisse utilisait ses ressources surtout en crédits de différentes sortes, principalement en crédits individuels gagés sur effets à ordre. Ces crédits étaient accordés à assez long terme allant jusqu'à quel-

1. Immeubles après la déduction de l'amortissement, mobilier, fonds du département d'assurances.
2. Fonds de réserve, provision pour différences de cours, excédent du bilan.

ques années et étaient destinés à diverses fins; notamment, les crédits accordés pour l'industrie du bâtiment en constituaient une partie assez importante. Tous ces crédits, en dehors de la garantie créée par la responsabilité résultant de la remise d'effets de commerce, possédaient encore des garanties complémentaires et, notamment, des garanties hypothécaires, des garanties de banque, des garanties par aval, des garanties du Trésor et des Institutions d'Etat, etc... Ce sont les deux premiers modes de garanties qui furent les plus employés. Une faible partie de ces crédits seulement fut accordée par l'intermédiaire d'autres institutions financières, la plus grande partie fut distribuée directement aux demandeurs. En 1926, la P. K. O. délaisse la distribution de ces crédits directs.

Conformément à la décision de la Conférence qui se tint alors au ministère des Finances, la P. K. O. limite exclusivement son activité à l'octroi de crédits indirects et au financement des caisses d'épargne, des coopératives de crédit ou bien des autres établissements financiers s'occupant de la distribution du crédit à de petits emprunteurs.

Un nouveau revirement est survenu en 1927 lorsque le financement de ces institutions passa à la Banque de l'économie nationale; la Caisse dut dès lors placer ses ressources uniquement en valeurs mobilières et en avances à court terme sur titres.

C'est ainsi, que les capitaux accumulés par elle furent appelés à renforcer le marché des capitaux du pays.

Les crédits, aussi bien ceux fournis avant 1926 que ceux accordés postérieurement aux institutions d'épargne et aux coopératives de crédit, subissent une liquidation méthodique qui réduit continuellement leur montant, ainsi que cela ressort du tableau suivant[1] (en mille zl.) :

Au 31 décembre	1924	17.190
— —	1925	23.163
— —	1926	22.648
— —	1927	36.062
— —	1928	19.839
— —	1929	9.770
— —	1930	7.305

1. Rapports annuels de la P. K. O.

Enfin, à partir du 1er juin 1929, la P. K. O. ayant trop de disponibilités en compte-courant auprès de la Banque de Pologne, et soucieuse de la rentabilité de ses ressources, créa un nouveau genre de crédits, les crédits de réescompte d'effets de commerce déjà endossés par des banques[1].

Pour s'assurer une liquidité et une sécurité suffisantes, la Caisse borna ses crédits à un nombre restreint de banques de premier ordre choisies par son Conseil d'administration. Les conditions de réception des effets remis à l'escompte sont très rigoureuses : Sont acceptés uniquement ceux :

a) Portant au moins trois signatures de personnes de solvabilité certaine;

b) Payables dans les trois mois au plus et dans les quatorze jours au minimum à compter de la présentation à l'escompte;

c) Payables dans des localités où la Caisse possède des succursales ou des correspondants;

d) Les effets payables en dehors de Varsovie doivent porter sur des sommes supérieures à 100 zl.

Le fait, que dans les sept premiers mois le montant de ces crédits s'était élevé à 13.4 millions de zl. témoigne du développement que peut prendre ce genre d'opérations.

La Caisse postale d'Epargne instaure en 1930 encore un autre genre de crédit de toute sécurité qui est l'achat d'acceptations de banque[2]. Le taux d'intérêt appliqué par la Caisse est de 1/4% au-dessous du taux d'escompte de la Banque de Pologne. Les opérations d'escompte d'effets de commerce et d'acceptations de banque sont, cependant, comme nous l'avons déjà indiqué, restreintes à partir du mois de septembre de 1930 et leur total ne représente à la fin de cette année qu'un montant de 1.5 millions de zl.

Les conditions de distribution des avances sur titres, de même que le taux d'intérêt, qui se différencie, d'après les titres, marquent une intention nette de favoriser les titres d'Etat.

Ces avances sont fournies sur remise en gage :

1° De titres d'Etat pour un montant de 80% de leur valeur en bourse;

1. Ceci a également pour but d'alléger la Banque de Pologne qui, elle, se soucie avant tout du maintien de la couverture de ses billets à un niveau suffisant.

Les opérations techniques de l'achat d'effets de commerce ont lieu par l'intermédiaire de la Banque de Pologne qui possède un appareil approprié à ce genre d'affaires, celle-ci le fait d'ailleurs également dernièrement pour le compte du Trésor.

2° D'actions de la Banque de Pologne pour le montant de 100 zł. par action;

3° De titres «communaux» et hypothécaires pour le montant de 75% de leur valeur en bourse;

4° De valeurs mobilières à revenu variable pour le montant de 50% de leur valeur en bourse.

Le taux d'intérêt demandé à la fin de 1930 pour les avances sur titres d'Etat était de 9,5%, sur les actions de la Banque de Pologne, les titres «communaux» et hypothécaires de 10,5%, sur des valeurs à revenu variable de 11% par an[1].

Ces crédits ont pris un grand développement, surtout à partir de 1927, avec la politique nouvelle de placement des ressources de la P. K. O., qui consiste à favoriser le marché du crédit à long terme.

Les chiffres du mouvement de ces crédits sont[2] :

Date	Nombre des prêts	Montant total des prêts	Moyenne par prêt
		en milliers de zł.	
31 déc. 1924		2.477	
31 déc. 1925		3.350	
31 déc. 1926	249	2.865	11.5
31 déc. 1927	1.169	6.582	5.6
31 déc. 1928	2.982	12.587	4.2
31 déc. 1929	3.701	11.581	3.1
31 déc. 1930	—	8.657	—

La diminution de 1929 s'explique par un revirement de la politique de la Caisse qui s'orienta plutôt vers la distribution des avances sur titres de faible importance et par la liquidation d'une grande partie des prêts plus considérables. La diminution de 1930 est due au remboursement d'une série de prêts

1. Rapport de la P. K. O. pour 1930, p. 58.
2. Rapports annuels de la Caisse postale d'épargne.

importants. Comme le tableau nous le montre, en effet, la moyenne par prêt subit une diminution continue.

b) *Placements en titres.* — L'opération, dans laquelle la P. K. O. s'emploie actuellement toujours davantage, est l'achat de valeurs mobilières.

Le caractère spécial de ses ressources lui dicte une politique de placement très prudente qui doit d'abord prendre en considération les facteurs de liquidité suffisante et de sécurité complète.

La Caisse doit, en outre, veiller à la rentabilité de ses opérations. En effet, la nécessité de maintenir une encaisse élevée, d'une part et, d'autre part, le fait d'être obligée, vu le caractère de l'institution, d'effectuer un grand nombre d'opérations d'une faible importance et peu rémunératrices, augmentent, dans une très forte mesure, ses frais généraux et commerciaux. Elle tient, en outre, à octroyer une rétribution suffisamment élevée aux dépôts.

Un autre facteur qui entre encore en jeu dans la politique de placement de la P. K. O. c'est, étant donné le caractère social de ses ressources, l'obligation de les employer dans des buts ayant comme dernier effet le profit de toute la société. Les titres à long terme sont ceux qui réunissent le mieux tous ces caractères.

Date[1]	Montant total du portefeuille	Augmentation		
		par rapport à l'année précédente		par rapport au total du bilan
	en millions de Zl	en pourcentages		
31 déc. 1924	12.0	—	—	15 %
31 déc. 1925	16.4	4,4	37 %	16.9 %
31 déc. 1926	37.0	20,6	126 %	21.4 %
31 déc. 1927	101.0	64.0	173 %	37.4 %
31 déc. 1928	179.8	78,3	78 %	46.4 %
31 déc. 1929	248.6	69,3	39 %	49.4 %
31 déc. 1930	313.1	64,5	26 %	56.4 %

1. Rapports annuels de la P. K. O.

Comme nous le voyons dans le tableau ci-dessus, les placements en titres augmentent continuellement et très considérablement, aussi bien en chiffres absolus que relatifs par rapport à l'année précédente et au total du bilan.

Nous voyons ainsi qu'à la fin de 1930 ces placements atteignent plus de la moitié du montant du bilan.

D'après la composition de son portefeuille, les titres appartenant à la P. K. O. se divisent de la façon suivante[1] :

Date	Total du portefeuille[2-3] en millions de zlotys	Titres d'État		Lettres de gage et obligations des banques d'État		Lettres de gage et obligations des institutions fin. privées, oblig. comm. etc...		Actions[4]	
		somme en millions de zlotys	%	somme en millions de zlotys	%	somme en millions de zlotys	%	somme en millions de zl.	%
31 déc. 1926	35.8	11.6	32.4	19.2	53.6	2.4	7	2.5	7
31 déc. 1927	98.1	16.5	16.8	39.7	40.5	37.8	38.5	4.2	4.3
31 déc. 1928	174.6	22.0	12.6	110.6	63.4	36.6	20.9	5.4	3.1
31 déc. 1929	242.0	19.3	8.0	175.2	72.4	39.1	16.2	8.4	3.4
31 déc. 1930	305.2	30.3	9.9	208.1	68.2	58.3	19.1	8.5	2.8

La part des titres à long terme et surtout de ceux des banques d'Etat augmente dans une très forte mesure; ces derniers constituent à la fin de 1930 plus des deux tiers de tout le portefeuille-titres de la P. K. O.

1. Rapports annuels de la P. K. O.
2. Au montant du portefeuille ci-dessus il faut encore ajouter le portefeuille de valeurs mobilières du fonds de retraites qui fut à la fin de 1930 de 2.6 millions de zl.
3. Portefeuille sans le coupon échu (7.9 millions à la fin de 1930).
4. Actions de la Banque de Pologne et de la Banque P. K. O.

CHAPITRE III

LES BANQUES PRIVÉES

Section I

LES BANQUES PRIVÉES SUR LES TERRES POLONAISES AVANT 1924

§ 1. Les banques sur les terres polonaises avant la guerre.

D'une façon générale, la création des banques polonaises par actions et leur développement sont d'une date plus récente que dans un grand nombre d'autres pays. Ce retard s'explique avant tout par les conditions politiques spéciales, le rythme atténué de la vie économique, le faible montant des capitaux monétaires et la concurrence des banques étrangères puissantes, dont le réseau s'étendait sur tout le territoire de la Pologne actuelle et surtout dans les parties prussienne et autrichienne. La naissance des premières banques par actions se produisit dans chaque partie du pays dans des conditions économiques et politiques toutes différentes[1].

A) **Les banques de l'ancienne partie russe.** — L'initiative privée, assez entreprenante dans l'ancien Royaume du Congrès, avait exercé aussi une certaine activité dans le domaine financier. Ce sont surtout les banques par actions qui, parmi les différentes institutions de crédit, se développèrent le plus rapidement. Les autres institutions et, en premier lieu, les coopératives de crédit voyaient leur évolution retardée par le manque de prescriptions légales favorables à leur épanouissement, et ce n'est que peu avant la guerre mondiale, qu'elles prirent un certain essor.

1. *La Banque de Pologne* 1828-1928. La première banque par actions en Pologne fut la Banque hypothécaire par actions fondée à Lwow en 1867. En 1870 fut créée la Banque de commerce à Varsovie.

Deux facteurs ont exercé leur influence sur l'organisation et l'activité des banques dans cette partie du pays. Ce furent, en premier lieu, l'essor de son économie propre, et en second lieu, l'application de la législation russe aux banques, sans tenir compte des conditions économiques spéciales de la région. L'expansion commerciale et industrielle du pays avait trouvé des possibilités énormes sur le marché intérieur russe et exigeait, d'une part, une évolution correspondante des banques et, d'autre part, un secours financier important et continu de leur part. Or, la législation russe, rétrograde et très stricte, qui réglementait rigoureusement l'organisation et l'activité des banques, s'y opposait.

Soulignons, cependant, l'expansion extraordinaire que les banques de l'ancienne partie russe connurent peu d'années avant la guerre mondiale, aussi bien au point de vue du montant de leurs capitaux propres et du chiffre de leurs affaires, qu'au point de vue du nombre des institutions financières existantes. C'est ainsi qu'à partir de 1910, cinq banques par actions furent nouvellement créées, ou empruntèrent la forme de sociétés anonymes. Le nombre total des banques par actions fut en 1914 de onze dont deux dans les gouvernements de l'Est[1].

Les capitaux propres des banques ainsi que leurs autres ressources provenaient presqu'exclusivement des capitaux nationaux. Le réescompte du portefeuille ne jouait pas un grand rôle, ne portant que sur 16, 5 % environ de tout le portefeuille à la fin de 1913[2].

Tandis qu'une grande partie des capitaux d'établissement de l'industrie et du commerce venait de l'étranger, leurs fonds de roulement provenait des crédits des banques nationales. Ces crédits, qui, au début de ce siècle, consistaient surtout en crédits d'escompte, furent dépassés dans les dernières années avant la guerre par les crédits en compte, plus adaptés aux besoins de l'industrie.

Les opérations des onze banques de l'ancienne partie russe étaient immédiatement avant la guerre caractérisées par les

1. La Banque de commerce à Varsovie, la Banque d'escompte de Varsovie, la Banque de commerce à Lodz, la Banque de l'Ouest à Varsovie, la Banque des commerçants de Lodz, la Banque industrielle de Varsovie, la Banque de commerce privée de Vilno, la Banque de commerce à Bialystock, la Banque des sociétés coopératives, la Banque pour le commerce et l'industrie à Varsovie, la Banque de commerce « W. Landau ». Nous avons omis la Banque foncière de Wilno, comme banque de crédit à long terme.

2. *La Banque de Pologne* 1828-1928.

chiffres suivants[1] : capitaux propres 91.8 millions de roubles (244.7 millions de francs-or), crédits distribués[2] 184.2 millions de roubles (491.1 millions de francs-or) et dépôts[3] 236.2 millions de roubles (624.7 millions de francs-or).

L'expansion que connurent les banques polonaises de l'ancienne partie russe se développe à une allure très rapide à partir de 1908, comme le démontre le tableau suivant, qui nous donne les chiffres pour les trois banques polonaises les plus anciennes[4]: (la Banque de commerce à Varsovie, la Banque d'escompte de Varsovie et la Banque de commerce à Lodz) (en millions de roubles)

	31 déc. 1873	31 déc. 1908	Changément au cours de 35 ans	31 déc. 1913	angement au cours de 5 ans
Capital social	9.840	21.000	+ 11.160	40.000	+ 19.000
Capital de réserve	340	11.483	+ 11.143	22.901	+ 11.418
Total des capitaux propres	10.180	32.843	+ 22.303	62.901	+ 30.418
Crédits	17.856	52.096	+ 34.240	93.748	+ 41.682
Dépôts	23.309	95.937	+ 72.628	156.908	+ 60.971

Mentionnons enfin, la concentration de l'activité des banques de la Pologne russe dans les deux grandes villes de Lodz et de Varsovie. Le nombre de leurs succursales est très faible[5] (en 1914, 27 dans le pays, trois en Russie), et elles ne desservent que très insuffisamment la province. En même temps, avait lieu aussi une forte concentration des capitaux. C'est ainsi que les trois plus grandes banques[6] détenaient au 31 décembre 1913, 72,4 % de toutes les ressources propres, 70 % des capitaux empruntés et distribuaient 58 % des crédits de toutes les banques.

1. *La Banque de Pologne* 1828-1928.
2. Escompte sans réescompte, avances sur gage, crédits en compte-courant.
3. A terme, à vue, « loro » et comptes-courants créditeurs.
4. *La Banque de Pologne*, 1828-1928.
5. *La Banque de Pologne*, 1828-1928.
6. La Banque de commerce à Varsovie, la Banque d'escompte de Varsovie et la Banque de commerce à Lodz.

Etant donné le fort courant d'affaires entre le Royaume du Congrès et le reste de l'Empire Russe, il parait assez étonnant que les banques polonaises n'aient eu que très peu de succursales en Russie[1]. Cela s'explique cependant par le fait que leur règlementation et l'administration russe rendaient très difficile la création des succursales en Russie. C'est ainsi que les banques polonaises, dans leurs rapports avec le reste de la Russie, furent obligées de recourir aux banques russes. Il existait en outre dans le Royaume du Congrès dix succursales des grandes banques de Pétersbourg et de Riga, dont l'importance, surtout en ce qui concerne les relations avec le reste de l'empire, fut très grande.

L'expansion des banques russes fut d'une très grande importance dans les gouvernements de l'Est, où les banques existantes étaient relativement faibles et où les organes de l'administration russe ne permettaient pas aux banques du Royaume du Congrès d'ouvrir des succursales[1].

Signalons aussi les maisons de banque dont l'importance, au milieu du siècle passé, fut très grande, mais qui, ne pouvant résister à la concurrence des banques par actions, et manquant des larges bases, que possédaient ces dernières pour leur évolution, durent, en grande partie :

1° Soit être liquidées;

2° Soit se transformer en banques par actions;

3° Soit transporter leurs intérêts dans les banques par actions au moment de la création de ces dernières ;

4° Soit, enfin, fusionner avec les banques par actions, en fonctionnant comme succursales.

C'est ainsi que la majorité des maisons de banque restantes ne jouaient, d'une façon générale, plus de rôle bien considérable sur le marché du crédit polonais. C'est seulement en province, là où le réseau des banques par actions était insuffisant, que les maisons de banque ont conservé encore leur importance avant la guerre. Il existe une autre raison, pour laquelle les maisons de banque polonaises ne jouèrent pas un grand rôle dans tout le système de crédit du pays, c'est que, contrairement à ce qui se passait dans les autres pays de l'Europe occidentale, et surtout en France, la Pologne ne possédait pas cette classe moyenne de rentiers très aisés qui a fait la force des maisons de banque de ces pays[2].

1. *La Banque de Pologne*, 1828-1928.

2. Les maisons de banque les plus importantes étaient la maison « J. Natanson et fils », la maison « D. M. Szereszowski » et la maison « Adam Piedzicki » à Varsovie.

B) **Les banques de l'ancienne partie autrichienne.** — Le marché du crédit de l'ancienne partie autrichienne présentait avant la guerre un caractère très différent de celui de l'ancienne partie russe. Cette différence tenait :

1° A l'économie différente du pays même qui est pauvre et dont l'essor industriel commençait à peine;

2° A la législation financière beaucoup plus libérale;

3° A la puissance des marchés financiers de Vienne et de Prague qui faisaient partie du même organisme économique et politique.

Tandis que l'offre des capitaux nationaux était très limitée, la demande, surtout de la part de l'agriculture, était très élevée. C'est pourquoi l'usure s'est développée sur une très grande échelle, surtout dans les villages; on l'y voyait même s'abriter dans une certaine mesure sous la façade des coopératives de crédit appelées « familiales », dont l'existence fut rendue possible par la législation autrichienne favorable au mouvement coopératif.

C'est séulement dans les dernières années d'avant-guerre, que la lutte fut engagée contre cet état de choses, par l'intermédiaire des coopératives de crédit agricole ayant un but purement coopératif.

En dehors des coopératives de crédit, existait encore en Galicie un réseau des caisses d'épargne, municipales et d'arrondissement qui prirent aussi une large part dans la distribution du crédit aux larges masses de la population.

Les banques existantes jouaient un rôle peu important dans le financement de l'économie privée. Parmi elles, la Banque régionale occupait la première place. C'était une banque d'Etat ou plutôt du Gouvernement autonome local qui distribuait des crédits plus ou moins considérables à toute l'économie nationale. Le développement bancaire, en général, n'a fait de progrès notables que peu d'années avant la guerre, en corrélation avec l'expansion industrielle du pays.

Ce qui caractérise les banques de la partie autrichienne, c'est l'universalité de leur activité, embrassant généralement la distribution du crédit à long terme et du crédit à court terme. Elles étaient en même temps des banques d'affaires, des banques faisant du commerce, pour leur propre compte et à commission.

Il est évident, qu'ayant éparpillé ainsi leur activité, s'engageant en outre dans des opérations spéculatives, tout en ne possédant que peu de capitaux propres, les banques ne purent pas déployer une activité saine et se développer suffisamment.

Les chiffres suivants au 31 décembre 1913 nous donnent une idée de l'importance relativement faible des banques de cette partie du pays (en millions de fr.-or[1]) :

Capitaux propres	89,1
Crédits hypothécaires	628,0
— à court terme	231,3
Dépôts	207,1

Le développement de l'industrie dans l'ancienne partie autrichienne a fait augmenter la demande de crédits industriels. C'est alors que commencent à affluer toujours davantage les capitaux provenant des banques de Vienne et de Prague. Celles-ci prennent des intérêts très importants dans les banques polonaises. Les banques autrichiennes et tchèques créent en outre des succursales et même de nouvelles banques.

Après avoir subi de fortes pertes, les banques par actions passent de la politique des participations directes dans l'industrie, au financement de l'industrie, de préférence à l'aide des crédits en comptes courants et d'escompte. Le montant des participations des banques tombe de 60 millions de kr. en 1907 à 1.3 millions de kr. en 1913[2].

Parmi les différents crédits octroyés, ce sont les crédits en compte courant qui sont les plus importants. Les crédits d'escompte ne jouent pas un très grand rôle, ils se basent, d'ailleurs, surtout sur les crédits de réescompte.

Par opposition aux banques de l'ancienne partie russe, les banques de la partie autrichienne tirent leurs ressources presque exclusivement des crédits des banques de Vienne et de Prague. Leurs capitaux propres, bien qu'ayant subi un fort accroissement, sont peu considérables; les dépôts y sont tout à fait insignifiants. Les épargnants préfèrent confier leurs dépôts aux caisses d'épargne et autres institutions

1. *La Banque de Pologne*, 1828-1928. Y est comprise la Banque Régionale de Galicie qui possédait à elle seule plus de 24 millions de francs-or de capitaux propres, 408 millions de francs-or de crédits hypothécaires distribués, 64 millions de francs-or de crédits à court terme et plus de 76 millions de dépôts.

2. G. Schön, *Das polnische Bankwesen.*

d'Etat ou garanties par l'Etat, où ils obtiennent en même temps un intérêt assez élevé.

La concentration de ces banques fut assez forte. C'est la Banque hypothécaire par actions qui réunit dans ses mains une grande partie des opérations des banques privées de l'ancienne partie autrichienne. Elle possédait à la fin de 1911 56 % des capitaux propres, 50 % des dépôts et des crédits à court terme de l'ensemble des établissements de cette catégorie[1]. Le réseau des succursales de province était très peu développé; le réseau des succursales des banques de Vienne et de Prague l'était bien davantage. Les banques de Vienne possédèrent 20 et celles de Prague 7 succursales[2].

Les maisons de banque polonaises ne jouaient dans cette partie aucun rôle important. A la suite d'opérations spéculatives, elles ont péri ou furent absorbées par les banques par actions. Celles qui se sont maintenues s'occupaient surtout du commerce à commission qu'elles finançaient en partie[3].

C) **Les banques de l'ancienne partie allemande**. — L'organisation du crédit dans l'ancienne partie allemande différait beaucoup dans les deux régions qui la composaient et qui présentaient une structure économique différente; d'une part, la Poznanie et la Poméranie, pays agricoles, et d'autre part, la Silésie, pays industriel.

En Silésie, où l'industrie était presqu'exclusivement entre des mains allemandes et où seules les masses populaires se composaient de Polonais, c'étaient les grandes banques allemandes qui assuraient le financement de l'industrie. Les coopératives de crédit polonaises n'eurent qu'un très faible développement.

De même, en Poznanie et en Poméranie, l'élément polonais, qui composait la classe moyenne et des petits et moyens agriculteurs, n'était pas non plus en état de créer des banques importantes. L'appareil financier desservant la population polonaise comprenait un réseau de coopératives de crédit possédant des capitaux considérables et une bonne organisation. Des 8 banques existant dans cette partie, 7 avaient leur siège à Poznan. Elles ne développaient en province presqu'aucune activité, n'étant que des institutions de faible importance. Le nombre des succursales des banques polonaises

1. *La Banque de Pologne*, 1828-1928.
2. G. Schön, *Das Polnische Bankwesen*, p. 45.
3. Id., *ibid.*, p. 46.

est infime (2 succursales et 5 agences). Les institutions financières polonaises s'appuyaient presqu'exclusivement sur les capitaux nationaux et c'est là qu'affluaient une grande partie des dépôts de la population. Par ailleurs, étant donné la faiblesse des banques polonaises, c'étaient les banques allemandes qui distribuaient la majeure partie des crédits. Les banques polonaises durent notamment lutter avec la forte concurrence de ces dernières qui y ont développé leur activité à partir déjà de la seconde moitié du XIXe siècle.

En dehors des succursales des quatre grandes banques[1] qui fonctionnaient essentiellement dans cette partie, les allemands possédaient encore une banque très puissante, la « Ostbank ». Cette dernière possédait au 31 décembre 1913 31.5 millions de mks. de capitaux propres; les crédits distribués par elle atteignaient la somme de 84.5 millions de mks[2].

Les chiffres suivants des bilans des 8 banques polonaises à la fin de 1913 donnent une idée de leur activité[2].

(*En millions de francs-or.*)

Capitaux propres	33.7
Dépôts	130.9
Crédits :	
hypothécaires	16.2
à court terme	128.4

Parmi les maisons bancaires, les deux maisons les plus importantes sont la maison « Brzeski et Zaluski » et la maison « Kratochwil et Pernaczynski » à Poznan.

§ 2. **Situation des banques de 1914 à 1924.**

Les premières années, après la restauration de la Pologne indépendante, ne furent pas favorables au développement d'une vie financière saine.

L'activité financière des banques privées dans l'ancienne partie russe était presque complètement arrêtée à la fin de la grande guerre, étant donné la situation défavorable de la vie économique régionale.

L'ancienne partie autrichienne, d'autre part, fut pendant longtemps le théâtre d'opérations militaires, ce qui eut une

1. Deutsche Bank, Diskontogesellschaft, Dresdner Bank et Darmstädter und Nationalbank.
2. *La Banque de Pologne,* 1828-1928.

répercussion néfaste sur toute sa vie économique. Dans l'ancienne partie allemande, la guerre a provoqué une grande aisance sur le marché de l'argent. Les banques polonaises se sont trouvées en possession de capitaux très considérables et ont beaucoup augmenté leurs capitaux propres. Leur politique de crédit en fut influencée et elles commencèrent à engager leurs capitaux dans l'industrie. Bien que leur essor eût été considérable, elles n'ont pas cependant atteint l'envergure des grandes institutions bancaires et leurs activité et ressources étaient peu importantes, par rapport à celles des institutions financières allemandes qui travaillaient dans cette partie.

On n'est pas d'accord pour juger le rôle que l'appareil bancaire polonais a joué après le recouvrement de l'indépendance du pays. On s'est demandé si la très vive activité que les banques par actions ont alors déployée, fut utile pour l'expansion de l'économie nationale.

Quoi qu'on en dise, une chose est évidente, c'est que pendant la période qui va de 1918 jusqu'en 1924, ce furent les banques par actions seules, qui ont su donner une forte impulsion à la vie économique du pays, tout en développant, en même temps, d'une manière excessive leur propre appareil. Bien qu'en grande partie malsain, comme ne s'appuyant pas sur des bases solides, ce développement eut cependant certains effets créateurs qui laissèrent des traces durables.

La réunion des trois parties de la Pologne et la création d'un organisme économique unique, avait créé des perspectives nouvelles. Comme il en résulte de l'étude de l'appareil de crédit polonais d'avant-guerre, celui-ci n'était pas adapté aux besoins qu'ont fait naître les nouvelles conditions de travail et les nouveaux cadres politiques.

L'Institut d'émission n'a commencé d'activité importante à l'effet de distribuer des crédits à l'économie nationale, qu'à partir de 1921. Les banques d'Etat, en dehors peut-être de l'ancienne partie autrichienne, n'avaient pas encore un très grand rôle à jouer. Les caisses d'épargne avaient leurs capitaux engagés dans des opérations à long terme. Les coopératives de crédit, à l'exclusion de celles de l'ancienne partie allemande, étaient, après la guerre, en état de désorganisation complète.

Ce sont les banques par actions qui prirent en mains toute l'initiative de la reconstitution de l'économie nationale.

L'activité des banques pendant cette période a eu une répercussion profonde sur toute leurs organisation et activité ultérieures; c'est dans cette activité également, qu'ont leur origine les phénomènes qui se sont manifestés par la suite dans la vie bancaire en Pologne. C'est pour cette raison, qu'il importe de faire ressortir les traits caractéristiques de l'activité et de l'organisation des banques pendant les quelques années qui séparent la date du recouvrement de l'indépendance de la Pologne, de la stabilisation de 1924.

L'évolution, que les banques par actions ont suivie, peut se considérer sous trois aspects :

1° Développement du réseau des banques et de leur organisation;

2° Composition de leurs ressources;

3° Transformation du caractère de leur activité.

La loi sur la nationalisation s'opposait à l'existence de la plupart des institutions financières des puissances ennemies, du moins sous leur forme existante. En ce qui concerne, du reste, les succursales des banques russes, elles avaient été transportées pendant la guerre en Russie.

Par contre, la liquidation du réseau des succursales des banques autrichiennes et allemandes devait s'opérer sur des bases toutes différentes.

La liquidation pure et simple des succursales des banques autrichiennes n'intervint que très rarement. Leur nationalisation se réalisa d'une double façon, soit : 1° par voie d'affiliation à une banque polonaise qui prenait alors à sa charge l'institution avec tous ses éléments passifs et actifs, remettant généralement un paquet de ses propres actions à la société-mère; soit 2° par voie de transformation des succursales en banques nationales. En tout cas, de l'une ou de l'autre manière les banques autrichiennes conservèrent, au début, une forte influence sur la direction de leurs anciennes succursales.

Le sort des succursales des banques allemandes fut tout autre. Tandis que les succursales des banques dantzikoises, en vertu des nouvelles conditions politiques, et celles ayant leur siège en Silésie, en vertu de la Convention germano-polonaise relative à la Haute-Silésie, ne furent pas atteintes de la susdite loi et sont restées intactes, les succursales des autres banques allemandes furent presque toutes liquidées.

Le réseau des banques par actions en Pologne prit de l'extension d'une autre façon encore, par la transformation

d'une certaine partie des coopératives de crédit, surtout de l'ancienne partie russe, en banques par actions ou en succursales de banques par actions.

Finalement, l'inflation, la facilité du placement des actions et les profits apparents très élevés que fournissaient les opérations de bourse, etc... ainsi que la politique très libérale du Gouvernement, furent très favorables à la création de nombreuses banques.

Plusieurs établissements furent également créés par les capitaux étrangers, surtout français ou anglais, dont le but devait être surtout le financement de certaines branches de l'industrie où les nationaux de ces pays avaient des intérêts.

Les banques ont, d'autre part, créé elles-mêmes un réseau très dense de succursales, en vue: 1° de remplacer l'appareil des sociétés coopératives de crédit que l'inflation avait anéanti ou réduit à l'inactivité, ainsi que 2° d'augmenter leur propre expansion. L'extension de ce réseau eut lieu d'une double manière, les banques provinciales créant leurs succursales dans les villes principales, ou les banques des villes principales élargissant leur emprise sur la province. Le nombre des succursales que les banques polonaises créèrent à l'étranger fut lui-même très important.

	Nombre des banques	Succursales à l'intérieur du pays	Succursales à l'étranger	Banques étrangères et leurs succursales
1913 :				
Anc. partie russe	10	29	2	10
Anc. partie autr.	9	10	—	27
Anc. partie all.	4	1	2	35
1913, total	23	40	4	72
1919	37			
1920	55	208	7	
1921	86	363	38	
1922	104	529	33	
1923	111	655	52	17

Le tableau précédent nous donne une idée nette de l'augmentation du réseau des banques par rapport à celui d'avant-guerre[1].

Le grand inconvénient du développement excessif du réseau des banques et de leurs succursales apparut de toute évidence, après la stabilisation de la monnaie. Tandis que tout cet appareil avait certaines raisons d'existence au début, à savoir, l'aspiration de l'épargne et ensuite le placement des valeurs mobilières dans tout le pays, il ne répondait plus aux conditions et besoins réels à la fin de l'inflation; il devint alors pour les banques une charge qui entraîna, dans une très large mesure, la diminution de leur rentabilité.

Nous avons vu que les capitaux autrichiens ont, pour une certaine part, conservé leur influence sur les banques de l'ancienne partie autrichienne. D'une façon générale, cependant, la participation des capitaux étrangers à la vie bancaire polonaise pendant l'inflation ne fut pas importante. Ces capitaux n'avaient pas encore suffisamment confiance, ni en la stabilité politique du pays, ni en son essor économique. Une certaine libération à l'égard des capitaux étrangers, surtout viennois, qui y avaient été antérieurement investis, se produisit, à la suite des nouvelles émissions de capital actions, qui passait dans les mains des nationaux.

Bien qu'affaiblie, l'influence des capitaux viennois subsistait toutefois dans l'ancienne partie autrichienne et celle des capitaux allemands en Haute-Silésie. Les autres capitaux étrangers furent de faible importance.

Le montant du capital actions des banques a très considérablement augmenté pendant l'inflation, par suite des nouvelles émissions continuelles; évalué, cependant, en monnaie stable, il ne représentait qu'une faible fraction de sa valeur d'avant-guerre, bien que simultanément ait eu lieu l'extension excessive des banques.

La somme totale du capital des banques polonaises était à la fin de 1923 (pour 88 banques, en zlotys de la parité de 1927, d'après le cours du change à la bourse de Varsovie pendant la dernière semaine du mois de décembre), de 0.7 millions de zlotys.

L'importance des capitaux propres des banques privées dans l'ensemble de leurs opérations passives est devenue tout à fait

1. Dr G. Schön, *Das Polnische Bankwesen*, p. 101.

négligeable. Tandis qu'en 1919 ceux-ci constituaient 10.1 % du total des passifs dans les bilans de toutes les banques privées, ce pourcentage ne fut qu'à peine de 0,4 % en 1923.

Les banques arrivèrent, cependant, à sauver une grande partie de leurs capitaux propres, en les convertissant, soit en immeubles, soit en participations dans des entreprises. Le moyen le plus efficace et le plus commode pour préserver les ressources des banques devant la dévaluation aurait été leur placement en devises étrangères, mais cette solution leur était interdite par les prescriptions légales, auxquelles les banques sérieuses ne voulaient généralement pas passer outre.

Les dépôts perdent leur importance, comme base essentielle des opérations de crédit des banques. Par ailleurs, augmente très considérablement le montant des postes : correspondants « Loro » et « Nostro ». Tandis qu'en 1919 le montant des dépôts était de 179.9 millions de zl. et celui des correspondants « Loro » et « Nostro » de 120.0 millions de zl., ces chiffres subissent un changement très accentué dans le sens inverse à la fin de 1923, passant, notamment à 43.7 millions pour les dépôts et à 133.6 millions pour les comptes « Loro » et « Nostro ». Les pourcentages de ces ressources dans le total des passifs des banques qui étaient à la fin de 1919 respectivement de 44.2 % et de 29.5 %, sont à la fin de 1923 de 17.2 % et de 58.2 %[1].

D'une façon générale, les dépôts diminuent non seulement quantitativement mais aussi qualitativement, surtout dans la dernière période de l'inflation. C'est ainsi que les dépôts à terme qui, à la fin de 1919, constituaient encore 11.5 % du total des dépôts, subissent une baisse très considérable. Ils constituent 0.6 % en 1923[1].

Les opérations actives des banques subissent une modification complète comme le démontrent leurs pourcentages, par rapport au total des bilans à la fin ds 1923[1].

Nombre des banques	88
Encaisse	12.5 %
Total des crédits	15.3 %
Valeurs mobilières et participations	5.3 %
Correspondants « Loro » et « Nostro »	53.1 %
Comptes avec les succursales	3.4 %
Effets et autres à encaisser	5.2 %
Autres	5.2 %
Total	100.0 %

1. Dr T. Buczkowski i. H. Nowak, *Le développement du crédit dans les années* 1918-1928.

Le montant des crédits distribués par les banques est très faible. Celles-ci font toujours davantage des opérations de commission, etc. qui leur fournissent des gains très élevés. Le fait, que la moyenne des crédits accordés par banque, qui fut en 1919 de 2.9 millions de zl., tombe à la fin de 1923 à 0.4 millions de zl., témoigne suffisamment du peu d'importance de l'activité de crédit.

Parmi les différentes catégories de crédits, les crédits d'escompte, les avances sur gage et surtout, les crédits à long terme, gagés sur hypothèques subissent une diminution des plus considérables. Par contre, augmentent d'une manière excessive les crédits en compte-courant.

Notons, que l'échéance des effets à courir se raccourcit toujours, l'effet type devenant celui à 15 jours.

Par ailleurs, étant donné le caractère de leurs ressources, les banques sont amenées àaugmenter, dans une très forte mesure, l'encaisse destinée à parer à toute éventualité.

Les banques s'appuyaient pour leur crédit d'escompte, dans une mesure toujours croissante, sur les crédits de réescompte de l'Institut d'émission. Ceux-ci constituent par rapport au montant total des crédits d'escompte des banques (pour les banques faisant partie de l'Union des banques) : 20 % en 1920, 22 % en 1921, 44⅝% en 1922 et 47 % en 1923[1].

Le caractère des opérations actives des banques par actions subit aussi une profonde modification, tenant aussi bien aux nouvelles conditions de la vie économique du pays qu'à l'inflation.

Les banques ont joué, immédiatement après le recouvrement de l'indépendance un grand et utile rôle dans la nationalisation de l'industrie et dans la mise en mouvement de toute la vie économique. Le problème de la nationalisation des différentes entreprises et de l'activité d'émission des banques dans ce but fut d'une grande importance, surtout dans les anciennes parties autrichienne et allemande, où l'influence des capitaux étrangers dans la vie économique était très prononcée.

Les nouvelles conditions de la vie économique et politique du pays et la tendance qui se maintint dans tous les pays après la guerre de s'émanciper de l'influence économique de l'étranger, ont fait naître un grand nombre d'industries nouvelles et ont développé celles qui existaient antérieurement. La nécessité économique de ces créations, était, cependant souvent bien douteuse.

1. Rapport de l'Union des banques pour l'année 1923.

Le financement de l'industrie avait lieu, soit à l'aide d'émissions jetées sur le marché, soit par des participations directes, soit, finalement, en fournissant à l'industrie des capitaux circulants.

C'est ainsi que les banques prirent de forts intérêts dans l'industrie.

Les résultats de cet état de choses furent désastreux, aussi bien pour l'économie nationale que pour les banques. Lesbanques n'ayant pas d'expérience dans les affaires industrielles, un grand nombre d'entreprises furent créées, dont la fondation n'était justifiée par aucune nécessité économique. Il existait d'autre part, une grande disproportion entre les capitaux immobilisés des entreprises et leurs fonds de roulement monétaires. L'insuffisance de ces derniers se faisait âprement sentir.

Cet état de choses a encore eu pour les banques un autre inconvénient. Ayant immobilisé une grande partie de leurs capitaux dans des affaires dont l'utilité pour le pays était souvent douteuse, elles ne sont pas arrivées à s'en dégager, lorsque le besoin s'en est présenté.

Ce qu'il faut leur reprocher surtout, c'est de s'être engagées dans des opérations immobilisant leurs capitaux, sans avoir des bases financières suffisamment solides. Elles n'ont considéré que le profit immédiat, que leur ont donné les opérations d'émission, sans envisager les suites économiques.

Un autre genre d'opérations auxquelles les banques se sont consacrées de préférence et d'où elles tirèrent une grande partie de leurs bénéfices, furent les opérations de commission et d'encaissement pour le compte de leur clientèle.

Section II

LES BANQUES PRIVEES DE 1924 A 1930

§ 1. Régime juridique des banques.

On est généralement d'accord sur la question des rapports qui doivent exister entre la Banque d'émission et l'Etat. Lorsque ce n'est pas l'Etat lui-même qui tient en ses mains

l'Institut d'émission (ce cas est actuellement de plus en plus rare), il n'accorde le privilège d'émission de billets de banque, qu'après avoir soumis la banque émettrice à une réglementation plus ou moins stricte.

Par ailleurs, le problème du régime auquel doivent être soumises les autres banques est sujet à des controverses très nombreuses. Il s'agit de savoir, si les prescriptions générales, concernant telle ou telle autre forme d'entreprise, doivent être appliquées aux banques privées ou si, vu l'importance des banques dans la vie économique d'un pays et le rôle que le facteur confiance joue en cette matière, celles-ci doivent être régies par des lois spéciales.

La façon d'envisager ce problème est différente suivant les pays et, en dehors d'autres facteurs, dépend des tendances plus ou moins libérales du gouvernement intéressé; elle dépend, notamment, du point de vue de ce gouvernement sur le rôle du capitalisme encadré par les banques ainsi que du degré même du développement de ces dernières.

Avant la guerre, il n'y avait presque nulle part en Europe (en dehors de la Russie) de lois générales relatives à l'exercice du commerce de banque et à la surveillance de son activité. Certaines lois spéciales existaient seulement qui avaient trait soit à un certain genre d'opérations, (par exemple la loi allemande sur les dépôts, *Bankdepotgesetz* du 5 juillet 1896), soit à des catégories spéciales de banques : les banques d'émission, les banques hypothécaires, les sociétés de crédit agricole, etc. Toutes les autres étaient réglées uniquement, par les lois générales du code de commerce et du code civil, les lois sur les sociétés, etc...

On peut cependant affirmer, que les tendances à la règlementation de l'activité des banques privées, à la limitation de leur indépendance et au renforcement de leur surveillance par l'Etat s'accusent principalement, soit après des crises financières, soit lorsque les agissements d'une banque ont exposé à des pertes graves de larges masses de la population. C'est ainsi que la loi allemande sur les banques hypothécaires et celle, déterminant les conditions dans lesquelles les banques privées peuvent recevoir en dépôt des valeurs mobilières (Bankdepotgesetz), furent édictées à la suite des crises que les banques allemandes ont subies à la fin du siècle passé; de même en Amérique, la crise financière de 1907 donna lieu au resserrement de la législation bancaire.

La guerre et les perturbations monétaires, qui l'ont suivie dans presque tous les pays, ont eu, presque partout, une vive répercussion sur la situation légale des banques. Les profits exceptionnels que les banques ont tirés de leur activité pendant et après la guerre, d'une part, et, d'autre part, l'arrivée au pouvoir dans la plupart des pays des partis de gauche, dont les tendances étaient hostiles aux banques, ont provoqué l'application de différentes méthodes de réglementation et de surveillance.

Cette réglementation fut surtout rigoureuse en ce qui concerne les opérations de change.

L'opinion publique est cependant revenue sur cette question et une grande partie des restrictions qui avaient été instaurées est actuellement supprimée. On a constaté notamment que, plus les prescriptions légales étaient sévères, plus les opérations de change se soustrayaient à la surveillance et à l'influence des banques sérieuses. Elles se déplaçaient, soit vers les banques moins solides qui trouvaient les moyens de tourner la loi, soit vers le marché non organisé, à « la bourse noire ».

Il existe cependant un problème dans la politique des Etats envers les banques, sur la solution duquel on tombe toujours davantage d'accord dans les divers pays. C'est celui de la fondation de nouvelles banques. On trouve notamment, qu'une nouvelle banque ne doit pas pouvoir être créée de la même façon qu'une entreprise ordinaire, que sa création demande une approbation spéciale de la part des autorités gouvernementales.

De nombreuses banques se sont, notamment, créées après la guerre qui ont poursuivi seulement des buts spéculatifs, n'ayant rien de commun avec l'activité bancaire normale. La nocivité, pour la vie économique, de la création de nouvelles banques, sans justifications suffisantes, devient surtout évidente, lorsque la monnaie n'est pas stable dans le pays.

Il existe cependant un désaccord profond, en ce qui concerne la politique que l'Etat doit poursuivre envers les institutions finanières déjà existantes. Une grande partie des économistes et les financiers penchent vers l'idée que le champ d'activité de chaque banque doit être absolument libre, aussi bien, en ce qui concerne le volume de ses opérations, la façon de réunir les capitaux propres et les capitaux empruntés, que les principes et les modalités de leur placement.

En fait, le problème d'une réglementation équitable des banques est extrêmement compliqué, l'activité de celles-ci dépendant de tant d'impondérables, qu'il est impossible de trouver des normes uniformes, qu'on pourrait employer envers toutes les institutions financières.

Ces impondérables ont trait au genre et au caractère de la clientèle de la banque et à l'origine de ses capitaux, à l'importance de ses affaires, aux conditions toujours changeantes du marché financier,etc... Les lois ne peuvent pas embrasser toutes les éventualités qui peuvent naître chaque jour; elles peuvent seulement répondre aux nécessités existant dans certains cas, tout en ne donnant pas satisfaction dans les autres. La règlementation peut donc, en fin de compte, enrayer le développement et le fonctionnement des établissements financiers qui y sont assujettis.

La règlementation des banques a pris des formes plus particulièrement rigoureuses, dans les pays nouveaux.

Sans doute[1], étant donné l'importance des banques dans la vie économique d'un pays, la régularisation par la voie législative des conditions de leur activité peut même être désirable dans certains cas. On attache, néanmoins, trop d'attention à cette réglementation, en croyant que, par elle seule, on arrivera à assainir la vie bancaire. On ne prend pas en considération que, lorsque le pays est riche en capitaux, et que les banques en possèdent suffisamment, elles seront aussi plus réfractaires aux crises éventuelles.

Par contre, lorsque, comme cela eut lieu en 1925 en Pologne, le marché national de l'argent est dans une situation anormale, les facteurs psychologiques peuvent rendre impossible l'application des lois les plus parfaites. C'est ainsi que, lors de la crise monétaire de 1925, le public polonais, qui était encore sous l'influence de l'inflation, se rua sur les banques, ce qui eut pour résultat le remboursement par celles-ci de plus de 30% de leurs dépôts, dans un temps relativement court.

De même que la réglementation, le contrôle direct des institutions financières par les organes gouvernementaux trouve de nombreux adversaires qui considèrent que les banques doivent être réunies en unions de banque et en des unions de

1. F. Adamczewski, La loi bancaire et la réorganisation des banques (*Gazette bancaire*, 1928, n° 13-14.

révision, c'est-à-dire en associations librement formées embrassant, entre autres fonctions, le contrôle de l'activité des institutions bancaires qui les composent. Celles-ci embrassant toutes les institutions bancaires du pays, présenteraient nécessairement des garanties d'impartialité et pourraient exercer une surveillance sur l'activité des banques. D'autre part, de telles institutions ne prendraient pas en considération les seuls besoins de l'organisme bancaire du pays, mais les besoins de toute l'économie nationale[1].

Les Instituts d'émission pourraient, eux aussi, exercer avec efficacité la fonction de contrôle des banques.

En effet, ces Instituts suivent généralement de très près la vie économique du pays et du marché monétaire. En sa qualité de Banque centrale, l'Institut d'émission a toujours la possibilité d'exprimer aux banques ses directives qui, bien que non obligatoires dans la forme, pourraient toujours être accompagnées d'une pression et de sanctions efficaces, sous forme de restrictions et de retraits de crédits.

Avant d'aborder l'étude du régime juridique auquel les banques polonaises sont soumises à l'heure actuelle, il est nécessaire de se rendre compte des conditions dans lesquelles la loi bancaire fut élaborée.

L'appareil bancaire était dans une période d'assainissement. Nous avons déjà insisté précédemment sur les conditions de la vie financière en Pologne et sur la situation toute particulière, dans laquelle les banques privées se sont trouvées immédiatement après l'inflation. L'expansion et l'activité du jeune organisme financier pendant l'inflation avaient, notamment, un caractère malsain et la répercussion en fut profonde sur toute sa situation ultérieure.

Les larges masses de la population n'avaient pas confiance envers les banques. L'opinion publique demandait, que les banques fissent l'objet d'une réglementation rigoureuse et qu'elles fussent soumises en outre à un contrôle sévère de la part des organes gouvernementaux.

C'est ainsi que s'explique avant tout la pluralité des prescriptions tendant à la limitation de la liberté d'action des banques et à la protection très stricte des ressources mises à la disposition des banques, par le public.

1. En Pologne, la loi bancaire de 1928 supprime la stipulation de la loi bancaire de 1924 concernant la création par les banques d'une Union de revision. C'est le ministre des Finances seul (Inspectorat bancaire) qui assume actuellement la tâche du contrôle et de la surveillance des banques.

La réglementation des banques et des autres institutions financières fut opérée, d'une façon générale, en Pologne par les lois suivantes : la loi du 23 mars 1920 concernant la surveillance des banques et des bureaux de change par le ministre des Finances; les lois des 27 décembre 1924 et 17 mars 1928 constituant un ensemble de règles, auxquelles les institutions financières sont soumises.

La loi de 1928 est venue compléter la loi de 1924 et c'est elle qui règle, à l'heure actuelle, toute la vie bancaire du pays.

Cette loi donne une définition précise de chaque catégorie d'institutions bancaires privées; elle distingue, en effet : banques, maisons de banque, bureaux de change, monts de piété et sociétés coopératives de crédit.

Est entreprise bancaire, d'après la définition de la loi, toute entreprise commerciale, dans le sens de la législation commerciale, qui exerce les fonctions bancaires, comme objet principal de son activité.

La loi considère, comme banque, toute entreprise bancaire organisée en forme de société anonyme ou de société en commandite par actions, ainsi que les entreprises bancaires créées par les unions « communales », en dehors des caisses d'épargne des administrations autonomes. Ces dernières sont réglées par une ordonnance du Président de la République du 13 avril 1927. Sont encore banques, quelques entreprises bancaires énumérées limitativement, qui, bien que n'étant pas créées en la forme ci-dessus définie, donnent cependant toutes garanties de sécurité.

Les entreprises bancaires appartenant à des personnes physiques ou existant sous forme de sociétés en nom collectif ou en commandite simple sont, dans le sens de la loi, des « maisons de banque ». Elles sont autorisées à exercer soit toutes les opérations bancaires ordinaires, soit toutes ces opérations, à l'exception toutefois de la réception de dépôts monétaires et de valeurs mobilières, ainsi que de la fourniture de « garanties ».

Les bureaux de change qui sont des entreprises bancaires organisées en la même forme que les maisons de banque, sont autorisés uniquement à pratiquer des opérations suivantes :

1° Achat et vente pour leur propre compte ou celui des tiers de monnaies étrangères sous forme de pièces de monnaie et de billets de banque; achat et vente de valeurs mobilières nationales et de billets de loteries nationales;

2° Assurance des obligations des emprunts nationaux à lots.

Une concession accordée par le ministre des Finances doit être requise pour la fondation et le fonctionnement d'une entreprise bancaire. Celui-ci l'accorde, d'après son libre arbitre, mais après avoir, cependant, consulté les chambres de commerce et d'industrie, sur les personnes des fondateurs et sur l'utilité de l'entreprise en question. Cette concession ne peut pas être accordée à une entreprise bancaire en forme de société à responsabilité limitée.

Par ailleurs, les coopératives de crédit n'ont pas l'obligation de solliciter une concession. Elles peuvent être créées même sous forme de sociétés coopératives avec responsabilité limitée des membres.

La concession peut être également accordée à une entreprise commerciale, pour l'exercice de fonctions bancaires particulières.

Les concessions, pour les entreprises bancaires des Unions « communales » et pour les monts de piété, sont accordées par le ministre des Finances, d'accord avec le ministre de l'Intérieur.

Il faut ajouter que le changement du siège social d'une institution financière, ainsi que l'ouverture d'une succursale, aussi bien à l'étranger que dans le pays, ne peut avoir lieu sans l'autorisation du ministre des Finances.

En posant comme condition *sine qua non* de la fondation d'une entreprise bancaire, l'obtention d'une concession (excepté pour les coopératives de crédit), la loi fait encore dépendre son ouverture d'un certain nombre d'autres conditions.

C'est ainsi que le défaut d'utilisation effective de la concession ou son interruption pendant une année entraîne extinction,

Des exigences toutes spéciales sont posées aux entreprises bancaires, en ce qui concerne leur capital social. Le montant minimum du capital social d'une banque de crédit à court terme est fixé, d'après les règles suivantes : Pour les banques ayant leur siège social à Varsovie : 2.5000.000 zl., pour celles ayant leur siège social à Cracovie, Lwow, Poznan, Katowice et Lodz : 1.500.000 zl. et pour celles sises dans les autres localités : 1.000.000 zl. La loi bancaire reconnaît aux banques de crédit à court terme ayant un caractère local et existant déjà au moment de la promulgation, la

possibilité de posséder un capital social inférieur à celui ci-dessus fixé. C'est le ministre des Finances qui fixera alors le montant de ce capital, non au-dessous toutefois de 500.000 zl. Ces banques ne pourront ouvrir des succursales (art. 107).

Le capital social minimum d'une banque de crédit à long terme est de 5 millions de zl., sans égard à la localité où se trouve son siège.

Le montant du capital social d'une « maison de banque », pouvant exercer toutes les fonctions bancaires ordinaires, doit être de 20 % des montants fixés pour les banques, celui d'une maison de banque avec un champ d'opérations limité, de 10 % des mêmes montants.

Le montant minimum du capital social d'un mont de piété et d'un bureau de change est respectivement de 10 % et de 2 % de celui fixé pour les banques.

Le mode d'apport du capital est soumis à une série de restrictions.

La valeur nominale d'une action ne peut pas être inférieur à 100 zl. La réunion du capital social, par voie de souscription publique, ainsi que par voie d'attribution aux souscripteurs de crédits dans ce but, est interdite.

Le capital social d'une société par actions et d'une société en commandite par actions doit être mis tout entier à la disposition de la société au jour de la première assemblée générale constitutive. De même, les frais d'organisation, à déduire du capital social, ne doivent pas dépasser 10 % du capital social; ils doivent être, en outre, amortis pendant les 10 premières années du fonctionnement de la banque. Cette dernière prescription est applicable même aux coopératives de crédit.

Les maisons de banque, les bureaux de change et les monts de piété doivent, en outre, déposer à la Caisse centrale d'Etat une caution égale à 10 % du capital social et destinée à garantir les créances de toutes sortes que les tiers pourront faire valoir à l'encontre de ces institutions et qui résulteront de leur l'activité.

Les prescriptions de la loi, aussi bien, en ce qui concerne le montant du capital social, que la concession, sont également valables, en ce qui concerne les succursales des banques étrangères qui viennent s'établir dans le pays. Les succursales d'une entreprise bancaire étrangère sont traitées comme

banques autonomes. Le ministre des Finances doit en outre fixer la partie des ressources de la succursale ou des succursales d'une banque étrangère, qui doivent être employées exclusivement à des opérations financières, sur le territoire de la Pologne.

Sont soumises également à toutes les règles concernant le montant du capital social, les entreprises bancaires déjà existantes qui, d'une façon générale, ont dû compléter leur capital au 31 décembre 1928, à l'exception des maisons de banque qui ont dû compléter leur capital, par étapes, jusqu'au 31 décembre 1930.

Bien qu'ils fussent critiqués par de nombreux publicistes, la fixation, par voie réglementaire, du montant du capital social des banques et le système de concession pour les nouvelles banques ont eu un effet favorable sur l'assainissement de la vie bancaire en Pologne. Ces mesures ont hâté le mouvement de concentration des banques polonaises, amené la liquidation de nombreuses entreprises, en supprimant en fin de compte les institutions peu solides, en renforçant les bases de l'activité des autres. En outre, elles ont empêché la création de nouvelles banques sans fondements stables et dont l'apparition n'eût pas été justifiée par les nécessités économiques du pays.

Il existe cependant un point faible dans cette réglementation et qui peut avoir des conséquences peu désirables pour l'économie nationale. C'est que, vu le manque général de capitaux disponibles dans le pays, les banques polonaises, même celles dont le capital social était antérieurement, purement national, tombent toujours davantage sous l'influence de banques étrangères.

L'activité des banques est soumise à une réglementation très minutieuse. La loi distingue les opérations de banque ordinaires et les opérations dont l'exercice demande une autorisation spéciale. Ces dernières sont :

1° La délivrance de titres (livrets) de dépôts, payables au porteur et de bons de caisse au porteur;

2° L'attribution de prêts sur gage mobilier, à l'exception des prêts sur nantissement de valeurs mobilières et de marchandises;

3° L'émission de lettres de gage et d'obligations.

Les statuts de la banque ou de la coopérative de crédit doivent énumérer limitativement toutes les opérations

bancaires, pour l'exercice desquelles elles sont autorisées.

Les titres de dépôts au porteur ne doivent pas porter sur une somme inférieure à 50 zł. De même, pour les bons de caisse au porteur la limite inférieure est de 5.000 zł.

Cette prescription de la loi met les banques dans une situation désavantageuse par rapport aux caisses d'épargne et aux banques d'Etat, chez qui il n'est pas fixé de limite inférieure des dépôts. En pratique, et en temps normal, les petits dépôts ne viennent pas ordinairement dans les banques, ces dernières n'y tenant d'ailleurs guère.

Le fait, cependant, d'avoir interdit la réception de ces petits dépôts aux banques privées, dépôts qui ont, en grande partie, un caractère de dépôts à terme, est préjudiciable pour celles-ci, à l'heure actuelle.

Le capital social des banques autorisées à la délivrance de titres de dépôts au porteur et de bons de caisse doit s'élever au moins au double de celui qui est fixé par les normes ordinaires. D'autre part, la somme des dépôts reçus par la banque et donnant lieu à l'émission de ces titres, ne doit pas dépasser le triple des capitaux propres de celle-ci (capital social et réserves).

Pour garantir les dépositaires de valeurs mobilières contre les malversations possibles, des règles toutes spéciales sont établies, en ce qui concerne la conservation de ces valeurs et les conditions de leur réception en dépôt ou en nantissement. C'est ainsi que les banques doivent tenir des livres spéciaux permettant l'individualisation de chaque titre. Les titres remis aux banques ne peuvent, sans l'autorisation du déposant, être donnés par elles en nantissement, ni être remis en dépôt. La banque ne doit pas non plus profiter du droit de vote attaché aux titres en dépôt.

La loi contient une série de règles dont le but est, d'une part, de ne pas laisser les banques s'engager dans des opérations qui pourraient provoquer une immobilisation de celles de leurs ressources qui doivent rester facilement réalisables, ou qui pourraient les entraîner dans des opérations de mauvais aloi. Ces règles doivent, d'autre part, protéger les dépôts monétaires de la banque contre une mauvaise gestion et garantir à ceux-ci une sécurité complète.

C'est ainsi que le montant total d'engagements d'une banque de crédit à court terme, à quelque titre que ce soit :

dépôts, comptes-courants des particuliers et des institutions de crédit, toutes sommes à payer, etc... ne doit pas dépasser dix fois le montant de ses capitaux propres (capital social et réserves).

Les banques de crédit à court terme ne peuvent pas s'occuper de l'achat et de la vente de marchandises pour leur propre compte (art.40). Cette restriction qui trouve sa justification dans la crainte de voir les banques s'engager dans des opérations spéculatives sur marchandises, se heurte cependant à de certaines objections. Dans certaines conditions l'intervention des banques sur les marchés des marchandises peut être d'une grande utilité pour toute la vie économique du pays, par exemple, lorsqu'il s'agit de certaines branches de l'économie nationale, dans l'intérêt desquelles il convient d'éviter l'effondrement des prix pendant des périodes de trouble ou d'instabilité. L'activité de certaines banques de Poznanie qui faisaient de telles opérations sur les produits agricoles et qui finançaient ainsi indirectement l'agriculture pendant les périodes de soudure ou après la moisson, fut de très grande utilité pour toute l'agriculture de cette partie du pays.

Les banques de crédit à court terme ne peuvent pas acquérir d'immeubles, à l'exception de ceux destinés à leurs propres besoins ou de ceux qui leur sont indispensables pour se préserver de pertes (art. 42). Dans ce dernier cas, les immeubles acquis doivent être vendus le plus rapidement possible (art.42).

Les banques ne peuvent pas acquérir pour leur propre compte de valeurs mobilières à revenu variable, pour une somme dépassant la moitié du capital social (art. 43). Elles ne peuvent pas accorder des avances sur gage de leurs propres actions, ni en acquérir pour leur propre compte (art. 44).

Toutes ces règles, dont le but est de maintenir les actifs de la banque dans un état de liquidité suffisante, ne seront cependant d'aucun effet, lorsque se produira une interférence des phénomènes défavorables, ainsi que cela eut lieu pendant la crise de 1925.

Les prescriptions de la loi ayant trait, soit à la fixation du montant des dépôts au triple des capitaux propres de la banque, soit à la fixation du montant total des engagements au décuple des capitaux propres, n'atteignent pas toujours le but visé. Au contraire, loin de maintenir les ressources

de la banque dans un état de liquidité suffisante, ces règles peuvent avoir pour résultat final d'entraver l'activité ultérieure des banques.

Ces prescriptions, en temps de crise ne sont pas d'une efficacité suffisante. C'est ainsi que la forte crise financière de 1925 eut lieu, bien que le rapport des capitaux propres aux capitaux étrangers fût très favorable, à savoir de 1 à 3.

Le volume des capitaux propres et leur rapport aux dépôts, bien que jouant un certain rôle, ne sont pas cependant d'une importance capitale. L'essentiel c'est la manière dont ces dépôts sont transformés en actifs. Ce qui importe, c'est la qualité et la liquidité de ces derniers, d'une part, et la coordination des échéances des actifs et des passifs d'autre part. Dans ce domaine, les prescriptions existantes ne sont pas suffisantes.

C'est ainsi que des disponibilités même très élevées peuvent ne pas arriver à faire face à toutes les éventualités, lorsque les autres postes actifs ne sont pas, en même temps, assez liquides.

Lors de la crise financière de 1925, les banques possédaient une encaisse se montant à environ 9 à 12 % de tous les engagements. En temps normal, de telles disponibilités sont même superflues, mais, à cette époque, alors que pendant un temps relativement court les banques se sont vu retirer plus de 30 % de leurs dépôts et que les actifs ne purent être réalisés que très difficilement, ces disponibilités n'ont pas suffi.

Il faut aussi prendre en considération que le maintien d'une encaisse trop élevée est, en temps normal, un gaspillage qui amène une diminution de la rentabilité des capitaux et des banques et un renchérissement du crédit.

De même, si un placement des ressources des banques en immeubles est, d'une façon générale, absolument indésirable, cela peut être d'une certaine utilité pendant les crises monétaires, en permettant de sauvegarder les capitaux des banques devant une dévalorisation.

En résumé, il faut dire que tandis que des restrictions à la liberté de l'activité des banques en temps normal sont superflues et amènent des entraves à leur développement et à leur activité régulière, ces mesures ne seront pas toujours d'une efficacité suffisante pendant les périodes de crise.

Visant le même but, tendant à ce que les actifs restent

suffisamment liquides et que des crédits ne soient pas accordés à des privilégiés en quantité exagérée ou sans une garantie suffisante, la loi défend l'attribution de crédits à la même personne au delà des 10 % du capital social.

En outre, l'attribution de crédits « in blanco » ou sur effets de commerce ne portant qu'une signature, ne peut avoir lieu qu'avec l'assentiment du Conseil d'administration de la banque (art.45).

La formation des réserves est strictement réglée par la loi. 10 % des bénéfices nets annuels doivent être employés à la formation du fonds de réserve. Dans le cas où l'excédent dépasserait 8 % du capital social, il en serait affecté, en outre, au moins, 15 % au capital de réserve (art. 49). La formation de la réserve peut être interrompue, lorsqu'elle atteint la moitié du capital social (art. 50). La moitié, au moins, du fonds de réserve doit être placée en valeurs mobilières ayant le privilège de la sécurité pupillaire.

La loi règle aussi le fonctionnement intérieur des banques et fixe la responsabilité de leurs autorités et employés.

La loi bancaire de 1924 prévoyait la création d'une union de revision des banques, dont le but devait consister dans la surveillance, le contrôle et les inspections périodiques des établissements bancaires. L'union devait exercer ce contrôle sur les établissements qui lui étaient affiliés, à l'aide d'inspecteurs spéciaux. L'inspection des autres banques devait être faite par le ministère des Finances lui-même. D'une façon générale, au ministre des Finances n'auraient été laissés qu'un contrôle indirect de ces institutions et certaines sanctions vis-à-vis des banques en état de contravention avec la loi. Sa surveillance directe ne se serait exercée que sur l'union de revision, à l'aide d'un commissaire du gouvernement.

Par contre, la loi bancaire de 1928 prévoit uniquement une surveillance directe de l'activité des entreprises bancaires par le ministère des Finances, système de contrôle emprunté aux lois bancaires autrichiennes et tchéco-slovaques.

Ainsi donc, toutes les entreprises bancaires et les caisses d'épargne, en dehors des caisses d'épargne, des caisses de prêts et d'épargne des communes rurales et des institutions financières créées par les unions « intercommunales », sont soumises à la surveillance et au contrôle du ministre des Finances qui l'exerce, à l'aide de l'Inspectorat bancaire au

ministère des Finances. Les prérogatives de ce service sont assez larges et lui mettent en mains des sanctions rigoubreuses dans les cas, où il serait constaté que l'activité de l'institution financière est contraire à la loi ou aux statuts ou nuisible à l'intérêt public (art. 49). Ces sanctions sont les suivantes :

Le ministre des Finances peut :

1° Nommer auprès de l'établissement de crédit et au compte de celui-ci, un commissaire qui aura pour tâche de surveiller le fonctionnement de la banque, dans des limites édictées par le ministre;

2° Suspendre les administrateurs des banques dans l'exercice de leurs fonctions et ordonner simultanément la convocation de l'assemblée générale et l'établissement d'une administration « forcée » jusqu'à l'élection des nouveaux administrateurs;

3° Le retrait de la concession octroyée pour l'exercice des opérations demandant une autorisation spéciale;

4° Le retrait de la concession générale et la mise en liquidation de l'institution de crédit.

Mentionnons, que les banques de crédit à long terme sont soumises à une surveillance continue qui est exercée par un commissaire du gouvernement nommé auprès de chacune de ces institutions, à leur compte.

En outre de la mise en liquidation d'office par le ministre des Finances, à titre de sanction, la loi exige la liquidation des banques dans certains cas spéciaux. Dans le cas où le capital social d'une banque se trouverait diminué, par suite de pertes subies, de la moitié de son chiffre initial ou tomberait au-dessous des limites légales, les autorités de la banque doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale. Si elles l'omettent, le ministre des Finances le fera d'office. Si l'assemblée générale convoquée ne décide pas de compléter le capital social de la banque ou de mettre celle-ci en liquidation, ou, finalement, si l'augmentation décidée n'a pas lieu dans les trois mois à dater de l'assemblée générale, le ministre des Finances peut mettre ladite banque en liquidation d'office.

Les mêmes règles sont établies pour les maisons de banque, monts de piété et bureaux de change dont le capital social est tombé au-dessous des normes de la loi.

§ 2. Activité des banques privées.

A) **Capitaux propres.** —L'importance des capitaux propres dans l'ensemble de l'activité des banques modernes n'est pas énorme, celles-ci maniant généralement l'argent des autres.

Le gros de leur activité se porte vers les opérations de crédit à court terme, en y employant les différentes catégories de capitaux à elles confiés.

Il faut cependant dire, que le montant des ressources possédées par une institution financière quelconque, n'est pas absolument indifférent pour le développement de son activité et pour la bonne marche de ses affaires.

Deux facteurs jouent un rôle essentiel dans le commerce de banque, c'est la sécurité des dépôts recueillis et, corrélativement, la confiance que la banque doit inspirer. Pour que la sécurité des dépôts soit suffisamment garantie, il est indispensable que l'établissement de crédit ait à sa disposition des réserves élevées lui permettant en toutes circonstances de faire face à toutes éventualités[1].

Il est évident qu'en parlant de la sécurité que les réserves élevées procurent aux dépôts, nous n'avons pas en vue un poste quelconque des actifs leur correspondant. En dehors du cas spécial, où un emploi déterminé est donné à une part ou à la totalité des réserves (en vertu de la loi, des statuts ou par une décision de l'assemblée générale), il est toujours indispensable d'opposer la totalité des actifs à celle des passifs et inversement. Cependant, plus est forte la proportion des capitaux propres dans la totalité des ressources, plus sont stables les bases de toute l'activité des banques. Les actifs immobilisés ou difficilement liquidables, les pertes subies (postes : immobilisations, créances douteuses, pertes etc...) trouvent alors leur contrepartie dans les capitaux propres (capitaux sociaux, différents comptes de réserve et de provision, etc...). Les capitaux empruntés se trouveront dégagés et auront toute la sécurité désirable.

Cela a été compris depuis longtemps et, de tout les temps, différents pays ont essayé de régler ce problème par voie régle-

1. Il faut distinguer du facteur sécurité le facteur liquidité et la politique de caisse des banques qui doivent avoir pour but de permettre à celles-ci d'être toujours en état de faire face aux débours qui peuvent leur être demandés.

mentaire. C'est ainsi que la législation russe, avant la révolution, fixait le volume des engagements des banques en relation directe avec le montant des capitaux propres. Le rapport ne devait pas dépasser 5 à 1. De même, la loi bancaire polonaise actuelle (comme nous l'avons déjà vu) fait dépendre les différentes opérations actives des banques du montant de leurs capitaux propres.

La fixation du rapport qui doit exister entre le montant des capitaux propres et celui, soit des engagements, soit des crédits à consentir n'est, d'ailleurs, que peu justifiée au point de vue économique, en général, et à celui, plus particulier, du développement des banques. Cette proportion est trop difficile à établir d'une façon précise; on ne peut le faire qu'empiriquement. La politique plus ou moins prudente de la direction de la banque, la situation du marché financier, les conditions économiques spéciales du pays, le caractère des affaires, la nature, de la clientèle, etc..., sont les facteurs qui exercent leur influence sur la formation d'une juste proportion entre les capitaux propres et empruntés des institutions considérées. En tout cas, c'est le caractère des affaires, que la banque fait de préférence, qui détermine avant tout le volume des capitaux propres dont elle doit disposer. Les banques d'affaires, les banques finançant l'industrie et ayant de fortes participations, celles faisant des opérations de bourse pour leur propre compte, celles qui accordent des crédits à terme plus éloigné que d'usage pour les opérations de crédit à court terme, ont besoin d'avoir des bases financières plus solides, des capitaux propres plus élevés.

D'autre part, il est évident que les immeubles possédés, ainsi que les autres immobilisations, comme participations, etc..., doivent être couverts par les capitaux propres de la banque.

Les banques polonaises, malgré toutes les apparences d'un véritable épanouissement, sont sorties de l'inflation très affaiblies. Le montant total de leurs capitaux propres, traduit en monnaie stable, constitue alors une somme dérisoire. Cet état de choses est encore plus frappant, lorsqu'on envisage l'énorme extension de l'appareil bancaire pendant l'inflation. Les banques sont arrivées à sauver une partie de leurs capitaux en les plaçant en immobilisations. Leurs bases financières furent ainsi d'une extrême faiblesse au début de la période étudiée. Les deux lois bancaires ont essayé de remédier à cette insuffisance, en fixant les normes des capitaux sociaux à un niveau relativement élevé.

Les capitaux propres (capital social et réserves) des banques privées en Pologne ont reçu le développement suivant[1].

Date	Capital social	Réserves	Total des capitaux propres
	en millions de zlotys		
31 juil. 1925 *a*)	128,8	28,2	157,0
31 déc. 1925	130,6	25,4	156,0
31 déc. 1926	130,0	23,8	153,8
31 déc. 1927	173,7	26,1	199,8
31 déc. 1928	234,4	50,3	284,7
31 déc. 1929	239,0	66,4	305,4
31 déc. 1930	263,3	73,8	337,1

a) Les chiffres antérieurs au 31 juillet 1925 sont difficiles à fixer à cause de la non-revalorisation des bilans.

A vrai dire, l'accroissement des capitaux propres des banques n'a commencé qu'à partir de 1927. Jusqu'alors, le capital social, aussi bien que les réserves, accusaient même une certaine régression. Depuis 1927, bien qu'une même tendance à l'accroissement se fasse jour, l'augmentation du premier est cependant beaucoup plus faible que celle des secondes et ce, malgré l'encouragement qu'a donné à l'augmentation des capitaux la loi bancaire. Tandis que le pourcentage du montant du capital social à la fin de 1930 par rapport aux chiffres de la fin de 1926 s'est accru de 115 %, l'augmentation du pourcentage des fonds de réserve est de 162 % (le total des capitaux propres s'est augmenté d'environ 115 %). L'importance des réserves par rapport au capital social augmente continuellement à partir de 1928 (l'année 1930 exclue). Les pourcentages correspondants sont[1] :

Au 31	juillet	1925	.....	de 21.9 %
Au 31	décembre	1925	.....	de 19.4 %
Au 31	»	1926	.....	de 18.3 %
Au 31	»	1927	.....	de 15.0 %
Au 31	»	1928	.....	de 25.3 %
Au 31	»	1929	.....	de 29.0 %
Au 31	»	1930	.....	de 28.0 %

1. Données de l'Inspectorat bancaire du ministère des Finances pour toutes les banques par actions et les cinq plus grandes maisons de banque.

Une augmentation aussi faible du montant des capitaux propres s'explique par les conditions défavorables générales du marché national des capitaux et plus particulièrement par le revenu relativement faible que procurent actuellement les actions bancaires (en dehors des actions de la Banque de Pologne).

Par ailleurs augmente l'importance de la participation des capitaux étrangers dans les nouvelles émissions des banques polonaises[1].

Le nombre des établissements où les capitaux étrangers étaient représentés dans le capital social se montait à 25 au 31 décembre 1929 (sans la Banque de Pologne). Le montant total des capitaux propres des dits établissements était à ce moment de 160 millions de zl. dont 125 millions de capital social. La part de l'étranger dans les capitaux propres était de 76 millions de zl. dont 60 millions dans le capital social (à la Banque de Pologne, 22 millions dont 13 dans le capital social[2]).

Les capitaux étrangers formaient ainsi 47,6 % dans les banques privées par actions où le capital étranger est représenté et 28 % pour l'ensemble des banques du pays. (A la banque de Pologne, ce pourcentage était de 8.6 %.)

D'après le degré de leur dépendance à l'égard du capital étranger, les banques se répartissaient de la manière suivante : deux établissements avec 11.5 millions de zl. de capital social où la participation des capitaux étrangers était de 90 % à 100 %; 9 avec 31 millions de zl. où la part de ceux-ci se montait de 50 % à 89 %; 9 avec 66.1 millions de zl., de 25 % à 49 % et 5 avec 16.5 millions de zl. au-dessous de 25 %[3].

D'après leurs pays d'origine, les 76 millions de capitaux étrangers des 25 établissements considérés se répartissaient à la même époque de la façon suivante[4] :

Pays d'origine	Nombre des établissements	Montant des capitaux
Allemagne	4	5 millions de Zl.
France	4	19 » »
Grande-Bretagne	7	8 » »
Suisse	1	1 » »
Belgique	5	7 » »
Autriche	8	17 » »
Etats-Unis	3	15 » »

1. Mentionnons toutefois que quelques augmentations du capital social ont eu lieu dernièrement en Pologne uniquement par l'intermédiaire des capitaux nationaux (augmentation du capital de la Banque de commerce à Varsovie de 10 millions fut opérée par l'industrie sucrière).

2. M. Smerek, Les capitaux étrangers en Pologne (*Przeglad Gospodarczy*, 1931, n° 5).

3. Id., *ibid.*

Le nombre des banques étrangères exerçant leur activité sur le territoire de la Pologne à la fin de 1930 est de 6 avec 15 succursales[1]. Parmi elles, ce sont les succursales des grandes banques allemandes ayant leur siège en Silésie qui déploient l'activité la plus intense (total des bilans : 153.6 millions sur 227.1 millions pour l'ensemble des banques étrangères, soit environ 70 %).

Le montant de leur capital social qui n'était encore que de 3.855 mille zl. du 31 août 1928 se montait à 8.190 mille zl. au 30 septembre 1930 (en outre, 638 mille zl. de capitaux de réserve), soit donc un accroissement de plus du double. Ces capitaux s'accroîtront prochainement davantage encore, étant donné que les succursales des banques allemandes qui, en vertu de la Convention de Genève, ne sont pas assujetties aux prescriptions de la loi bancaire concernant les capitaux propres et ne possèdent que des capitaux propres infimes, dont elles ont été dotées par leurs maisons-mères, ont décidé de les augmenter prochainement[2].

La progression des capitaux propres des banques permet à ces dernières d'appuyer leur activité sur des bases financières plus solides. Elle apparaît cependant comme insuffisante, lorsqu'on compare le montant actuel des capitaux propres des banques aux chiffre d'avant-guerre qui était de 340.6 millions francs-or à la fin de 1913[3]. L'augmentation du capital social paraît très faible, même lorsqu'on compare celui-ci au chiffre constatable immédiatement avant la crise monétaire de 1925. Ce chiffre calculé en zlotys d'après la parité actuelle atteint, notamment, la somme de 213.6 millions de zl. Malgré toutes les augmentations, que le capital social des banques réalisât, soit par l'effet de la loi bancaire, soit librement, soit, finalement, en vertu de la loi sur la revalorisation des bilans, l'accroissement de leur valeur réelle n'apparaît donc pas comme très marqué.

1. Banque Franco-Polonaise, Dantziger Privat Aktienbank, Darmstadter et Nationalbank, Deutsche Bank et Disconto-Gesellschaft, Dresdner Bank, Gdanski Bank Handlowo Przemyslowy.

2. Un litige existait entre les succursales des banques allemandes en Silésie et le ministère des Finances au sujet de l'interprétation exacte de la Convention de Genève concernant les capitaux sociaux. Celui-ci maintenait, notamment, que les banques doivent se soumettre aux prescriptions de la loi polonaise. Les institutions, sans trancher la question du litige en principe, ont décidé, de leur propre gré, d'augmenter leurs capitaux.

3, Dr G. Schœn. *Das Polnische Bankwesen* p. 101. Le nombre des banques fut en ce moment de 23

On peut encore mesurer, d'une autre façon, l'insuffisance des capitaux propres des banques privées polonaises, à savoir par rapport aux totaux des bilans[1]. (Voir tableau suivant) :

Date	Totaux des bilans en millions de zlotys	Capitaux propres par rapport aux totaux des bilans en pourcentages
31 juil. 1925	1.124,9	14,0 %
31 déc. 1925	1.023,9	15,2 %
31 déc. 1926	1.237,2	12,4 %
31 déc. 1927	2.047,7	9,8 %
31 déc. 1928	2.731,4	10,4 %
31 déc. 1929	2.978,4	10,2 %
31 déc. 1930	3.012,3	11,2 %

D'autre part, les capitaux propres des banques privées paraissent très faibles, lorsqu'on les compare avec ceux des trois banques d'Etat (Voir tableau suivant) :

	Total des capitaux propres au :					
	31 *décembre* 1925	31 *décembre* 1926	31 *décembre* 1927	31 *décembre* 1928	31 *décembre* 1929	31 *décembre* 1930
	(*En millions de zlotys.*)					
Banques de l'économie nationale	41.8	51.3	148.8	194.8	201.0	208.2
Banque agricole d'Etat	12.0	15.0	79.1	140.2	148.5	159.0
Caisse postale d'épargne	2.0	2.5	13.0	17.0	20.6	24.3
Total des capitaux propres des banques d'Etat	55.8	68.8	240.9	352.0	370.1	391.5
Total des capitaux propres des banques privées	156.0	153.8	199.8	284.7	305.4	337.1
Capitaux propres des banques privées par rapport à ceux des banques d'Etat	264 %	223 %	80 %	81 %	82 %	86 %

1. Les bilans réunis de toutes les banques privées (données de l'Inspectorat bancaire au ministère des Finances et du bulletin statistique du ministère des Finances)

A un point de vue, le progrès réalisé à cet égard par les banques privées paraît cependant très important : c'est par rapport au total des capitaux propres par établissement. En effet, les capitaux étaient éparpillés à la fin de 1923 entre 111 banques nationales avec 707 succursales, et à la fin de 1925 entre 78 établissements[1]. Ils n'étaient répartis à la fin de 1929 qu'entre 58 institutions bancaires et 5 maisons de banque. Le nombre des succursales a de même diminué, dans une mesure encore beaucoup plus forte.

Le mouvement de concentration des capitaux propres des banques montre donc, pendant ces quelques années, un grand progrès, ainsi que le fait apparaître le tableau suivant :

	Au 31 *août* 1928[2]	*Au* 30 *septembre* 1930[3]
Nombre des institutions ayant un capital social d'un million et au-dessous	20	8
Nombre des institutions ayant un capital social au-dessus d'un million jusqu'à 2 millions	20	12
Nombre des institutions ayant un capital social au-dessus de 2 millions jusqu'à 3 millions	6	18
Nombre des institutions ayant un capital social au-dessus de 3 millions jusqu'à 5 millions	7	9
Nombre des institutions ayant un capital social au-dessus de 5 millions jusqu'à 10 millions	5	7
Nombre des institutions ayant un capital social au-dessus de 10 millions jusqu'à 19 millions	1	3
Nombre des institutions ayant un capital social de 20 millions et au-dessus	2	2

Nous voyons, cependant, que les capitaux propres des banques, considérés aussi bien au point de vue de leur montant en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs (exprimés par rapport à l'état des capitaux d'avant guerre, aux totaux de leurs bilans, au nombre total des institutions ou comparés aux capitaux propres des banques d'Etat), paraissent trop faibles. En outre, les banques privées subissent encore la conséquence du legs fâcheux que leur a laissé l'inflation, sous forme d'immobilisation très forte de leurs capitaux.

1. Données du *Bulletin statistique du ministère des Finances*. Dans le chiffre des banques sont comprises les cinq plus grandes maisons de banque.

2. Léonard Makowski, Les Finances (*L'Encyclopédie de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des finances polonais*). C'est-à-dire avant l'échéance définitive fixée par la loi bancaire pour l'augmentation du capital social.

3. *Bulletin statistique du ministère des Finances*. Les succursales des banques étrangères non comprises.

En effet, pendant la période de l'inflation, les banques firent de grands efforts pour protéger leurs capitaux contre la dévaluation. Etant donné l'impossibilité, en raison des prescriptions existantes, de les employer en achats de devises, il ne leur restait que de les placer en « valeurs réelles ».

C'est ainsi, qu'au moment de la stabilisation de la monnaie, les banques se sont trouvées en possession d'un grand nombre d'immeubles, de participations dans différentes entreprises et d'un portefeuille d'actions. Non seulement les capitaux propres des banques se trouvèrent employés dans ces actifs immobilisés, mais aussi une partie des capitaux étrangers qui leur étaient confiés.

La cessation des profits provenant de l'inflation, la faible rentabilité des immeubles, en comparaison avec le taux d'intérêt régnant sur le marché, le manque de capitaux libres sur le marché financier polonais, tous ces facteurs, furent cause que les banques n'ont pas eu la possibilité de liquider leurs immobilisations.

C'est pourquoi, pendant la crise de 1925, elles se sont trouvées dans une situation très difficile, d'où elles n'ont pu sortir sans dommages et pour la plupart n'ont été sauvées que grâce à l'intervention du Gouvernement.

Bien qu'à partir de cette époque, elles aient réussi à écouler, non sans grandes difficultés et pertes, une certaine partie de leurs immobilisations, le montant de ces dernières figurant dans le bilan reste toujours très important. Il augmente même en chiffres absolus, bien que son pourcentage, par rapport au total des capitaux propres, diminue continuellement[1] (Voir tableau suivant[2].)

Soulignons que, parmi les différents groupes de banques se distinguant d'après l'origine de leur capital social (succursales des banques étrangères et banques nationales avec prépondérance de capital social étranger d'une part, et banques nationales avec prépondérance de capital social national d'autre part), le pourcentage du montant des immeubles par

1. En dehors du portefeuille-actions, les banques augmentent continuellement leur portefeuille des titres à revenu fixe surtout de ceux à long terme. Le montant de ceux-ci fut notamment : de 5.2 millions de zl. au 31 juillet 1925, de 29.6 millions au 31 décembre 1928, de 40.1 millions au 31 décembre 1929 et de 42.7 millions au 31 décembre 1930 sans les titres du fonds de réserve statutaire dont le montant fut au 31 décembre 1930 de 12.8 millions de zl. (Données de l'Inspectorat bancaire au ministère des Finances),

2. Données de l'Inspectorat bancaire au ministère des Finances.

DATE	*Immeubles*		*Participations et actions dans les entreprises consortiales en millions de zl.*	*Total*	
	En millions de zl.	*par rapport aux capit. propres en pourc.*		*En millions de zl.*	*En % des capitaux propres*
31 juil. 1925	111.2	71.0 %	30.4	141.5	90.1 %
31 mai 1926	103.6	65.0 %	35.7	139.3	88.1 %
31 déc. 1926	99.1	65.0 %	28.3	127.4	128.6 %
31 — 1927	114.1	57.0 %	30.4	144.5	72.4 %
31 — 1928	135.2	47.0 %	40.9	176.1	61.9 %
31 — 1929	134.5	44.0 %	42.9	177.4	58.1 %
31 — 1930	149.5	44.3 %	39.0	188.5	55.9 %

rapport aux capitaux propres est beaucoup plus favorable dans le groupe des banques où prédomine le capital social provenant de l'étranger (Voir le tableau suivant au 31 août 1928[1]).

	1 *Immeubles*	2 *Capital social*	*Rapport de 1 à 2 en %*
	En milliers de zlotys		
Succursales des banques étrangères ..	380	4.155	9 %
Banques nationales à prédominance de capital social de provenance étrangère	35.201	84.803	42 %
Total, banques à capital social étranger	35.581	88.958	40 %
Total, banques à capital social national	85.353	109.579	78 %
Total	120.934	198.537	61 %

1. Leonard Makowski, *Les Finances.*

B) **Capitaux empruntés.** — Il est inutile d'insister sur le peu d'importance que les dépôts ont joué dans l'activité de crédit des banques pendant la dernière période de l'inflation. Comme il est d'ailleurs arrivé partout, les disponibilités faisaient défaut et la plupart des capitaux destinés, normalement à l'épargne monétaire, fuyaient la monnaie en baisse, s'employant, soit en objets de consommation, soit en autres genres d'épargne, soit dans les entreprises, en immobilisations, moyens de production, etc...

	Nombre des banques	Dépôts à terme	Dépôts à vue et soldes des comptes-courants	Dèpôts Total[1]
31 déc. 1923	88	0,3	43,4	43,7
30 juin 1924	89	18,4	165,1	183,5
31 déc. 1924	87	52,3	314,2	366,5
30 juin 1925	92	116,1	444,4	560,5
31 déc. 1925		48,1	189,1	237,2
30 juin 1926		64,6	196,8	291,4

Les dépôts peu nombreux qui venaient dans les banques ne présentaient pas non plus le même caractère, qu'en temps normal. C'étaient pour la plupart des sommes en comptes-courants et des dépôts à vue, les dépôts à terme n'étaient qu'exceptionnels. Il y a là, d'ailleurs, un phénomène compréhensible si l'on considère que la valeur de ces dépôts subissait une baisse continue d'un jour à l'autre, souvent même d'une heure à l'autre, surtout durant la dernière période de l'inflation.

Pour montrer quels furent les ravages que les banques polonaises ont subis à l'issue de l'inflation, il suffira de dire, que l'ensemble des dépôts des banques polonaises à la fin de 1923 se montait à la somme totale de 43.7 millions de zlotys[2].

La stabilisation de la monnaie en 1924 a amené dans les banques privées un flot de dépôts qui ne fut interrompu que

1. Ne sont pas pris en considération les dépôts « loro », comme dépôts caractéristiques entre les banques, n'étant pas l'expression de l'épargne sociale.

2. Dr Buczkowski et Dr H. Nowak. Le développement du crédit pendant les années 1918-1928.

par la crise de 1925-26. La progression, que le mouvement d'accroissement des dépôts connut jusqu'à cette période, est tout à fait remarquable, aussi bien en ce qui concerne les montants, qu'en ce qui concerne le caractère de ces dépôts (Voir le tableau précédent)[1].

Le montant total des dépôts, et des dépôts à terme, en particulier, augmente alors continuellement jusqu'à la seconde moitié de 1925. Le pourcentage des dépôts à terme par rapport au total des dépôts fut[1] :

Au 31 décembre	1923	0,6 %
— —	1924	14,3 %
— 30 juin	1925	20,7 %

Par ailleurs, le mouvement d'augmentation du montant des dépôts recommence de nouveau à partir de la stabilisation de fait du zloty qui eut lieu vers la moitié de 1926; la progression continue. Il existe, cependant, un facteur défavorable à l'égard du mouvement d'accumulation des dépôts des particuliers dans les banques: c'est le taux d'intérêt élevé qui règne toujours sur le marché libre du pays et qui permet ainsi aux détenteurs de capitaux d'en tirer un parti beaucoup plus avantageux.

Les banques, dans la chasse aux dépôts, se faisaient au début une concurrence acharnée. Actuellement elles sont gênées par le taux d'intérêt maximum à prélever sur les crédits accordés, fixé par voie réglementaire. Le taux d'intérêt maximum payé par les banques sur les dépôts est fixé par elles toutes, d'un commun accord[2].

Le tableau suivant nous donne une idée du mouvement des capitaux empruntés de toutes les banques pendant la période étudiée[3].

1. Dr T. Buczkowski et Dr H. Nowak, *Le développement du crédit pendant les années* 1918-1928.

2. Le taux d'intérêt maximum payé sur les dépôts par les banques privées était le suivant au début d'avril 1931 :

	Dépots en zlotys	*Dépots en monnaies étrangères et en zlotys-or*
Dépôts à vue	5 %-5 1/2 %	3 %-4 %
— préavis de 1 mois	6 %	5 %
— — 3 —	7 1/4 %	6 %
— — 6 — et au-dessus	8 %	6 3/4 %

3. Données de l'Inspectorat bancaire au ministère des Finances.

DATE	Dépôts		Comptes courants créditeurs	Total des capitaux empruntés à vue	Total des dépots et comptes courants	Rapport des dépôts à terme au total des dépôts et comptes courants	Montant des dépôts et comptes courants par rapport au chiffre du 31 décemb. 1926
	à terme[1]	à vue					
	en millions de zlotys					en pourcentages	
31 juil. 1925	101,8	110,5	181,3	291,8	393,6	25,9	
31 déc. 1925	76,5	82,2	174,1	256,3	332,8	23,2	
31 déc. 1926	151,2	149,8	215,1	364,9	516,1	29,3	100
31 déc. 1927	289,5	202,8	307,2	510,0	799,5	36,3	154,9
31 déc. 1928	438,3	262,2	298,8	561,0	999,3	43,8	193,6
31 déc. 1929	553,8	258,6	277,4	536,0	1.089,8	50,8	211,2
31 déc. 1930	640,4	237,7	306,4	544,1	1.184,5	54,1	229,5

Nous voyons ainsi que le total des différents comptes de dépôts et des comptes-courants augmente continuellement. Mais ce qui est encore plus important, c'est que la composition de ces dépôts, au point de vue qualitatif, s'améliore considérablement. C'est ainsi que le pourcentage des dépôts à terme augmente dans une forte proportion, s'étant accru à la fin de 1930, en chiffres absolus, de presque quatre fois et demie par rapport au chiffre du 31 décembre 1926. Les dépôts à vue et les comptes-courants créditeurs se sont accrus en même temps d'un peu moins d'une fois et demie[2]. Les dépôts à terme aug-

1. Dépôts à terme proprement dit, dépôts sur livrets d'épargne et sur bons de caisse. Le montant des dépôts proprement dits s'élevait au 31 juillet 1925 à 83.4 millions de zl., au 31 décembre 1926 à 114.2 millions de zl., au 31 décembre 1927 à 222.3 millions de zl., au 31 décembre 1928 à 326.9 millions de zl., au 31 décembre 1929 à 412.7 millions de zl. et au 31 décembre 1930 à 461.8 millions de zl.

2. Le même phénomène de l'accroissement des dèpôts des banques, et s'exprimant avec plus de netteté, s'aperçoit dans les banques faisant partie de l'Union des banques qui réunit les établissements les plus importants du pays. C'est ainsi que tandis que le total de leurs dépôts (dépôts à terme, dépôts à vue, correspondants « loro ») étaient au 31 janvier 1924 de 21.6 millions de zl., ils se sont accrus à la fin de 1924 à 201.3 millions de zl. (soit environ 10 fois), à la fin de 1925 à 206.1 millions de zl., à la fin de 1926 à 308 millions de zl., à la fin de 1927 à 576 millions de zl., à la fin de 1928 à 804.5 millions de zl., à la fin de 1929 à 892.6 millions de zl., et à la fin de 1930 à 983.3 millions de zl. De même, les dépôts à terme, qui étaient au 31 janvier 1924 de 0.8 millions de zl. augmentent successivement au 31 décembre 1924 à 28.6 millions, au 31 décembre 1925 à 38.8 millions, au 31 décembre 1926 à 72 millions, au 31 décembre 1927 à 154 millions, au 31 décembre 1928 à 239.9 millions, au 31 décembre 1929 à 305.3 millions de zl, et à la fin de 1930 à 366.3 millions de zl.

mentent ainsi continuellement par rapport au total des dépôts et comptes-courants, atteignant un rapport toujours plus rationnel et dépassant à la fin de 1930 54 %. de l'ensemble des dépôts et comptes-courants. En même temps, s'améliore anssi la composition des dépôts à terme; la proportion des dépôts à terme de plus en plus long augmente. Tandis qu'en 1926, le terme de ces dépôts était généralement de 14 jours, les plus longs d'un mois, ils se prolongent, à partir de 1927 et surtout à partir de la fin de cette année, jusqu'à 3 mois et plus. Ces derniers composent déjà, à la fin de 1927, presque 25 % de la somme totale des dépôts à terme.

Cet accroissement constant des dépôts est d'une importance primordiale pour toute l'activité des banques privées, étant donné la faible progression que subissent leurs capitaux propres.

Une partie de l'opinion pense que la forte progression de ces dépôts et comptes-courants, surtout pendant l'année 1924, était due directement à l'important accroissement de la circulation monétaire pendant cette période. Elle néglige l'importance du facteur de l'épargne. En réalité, l'augmentation du montant des dépôts était, à la fois, la conséquence de l'accroissement de la circulation monétaire, de la tendance naturelle à l'épargne et du lent dégagement des capitaux placés en valeurs réelles. Si, au cours de l'année 1924, l'augmentation des dépôts était, à côté du renforcement du mouvement de l'épargne, la conséquence également du fort accroissement de la circulation monétaire (qui s'est augmentée du 31 janvier 1924 au 31 décembre 1924 de 274 %, de 180.3 millions de francs-or à 675.7 millions), elle était due, dans la suite, dans une plus forte mesure, au mouvement de l'épargne[1].

Dans le mouvement de l'augmentation des dépôts dans les banques jouait encore un grand rôle le facteur de confiance qui renaissait lentement avec l'amélioration de la monnaie et de la situation financière du pays et surtout, avec l'assainissement des banques.

La forte crise que les banques durent subir en 1925-1926 avait eu cette conséquence que, pendant la seule seconde

1. Dr T. Buczkowski et Dr Henri Nowak, *Le Développement du crédit pendant les années* 1918-1928, p. 173. Il est intéressant de noter que, tandis que la circulation monétaire s'est augmentée pendant l'année 1924 d'environ 3 fois, les dépôts des banques de l'Union des banques se sont accrus pendant la même période d'environ 10 fois.

moitié de 1925, les banques se sont vues dans l'obligation de rembourser 30 % de leurs dépôts; cette crise était due, essentiellement, au manque de confiance du public.

Le rythme d'accroissement des dépôts subit un ralentissement à partir de 1929, dû à la dépression économique. Il faut rappeler que ce sont surtout les dépôts à vue, dont l'augmentation est particulièrement faible; ceux-ci sont même en diminution à partir du dernier trimestre. Ces dépôts présentant avant tout le caractère de réserves de caisse des entreprises, ce phénomène témoigne nettement que l'épuisement de celles-ci se poursuit toujours davantage.

Si nous répartissons les capitaux empruntés suivant les différents groupes de banques, distingués d'après la provenance de leur capital social (voir tableau suivant qui donne les chiffres au 31 août 1928)[1] nous nous aper-

	Banques nationales			*Succursales des banques étrangères*	
	Capital social polonais	*Capital social de provenance étrangère*	*Total*	*Total*	*Quatre grandes banques allemandes*
Capitaux propres...	129.607	103.620	233.287	4.684	1.795
Capitaux empruntés	868.628	830.367	1.798.995	137.180	84.726
Capitaux empruntés par rapport aux capitaux propres en %	671 %	801 %	771 %	2.929 %	4.720 %

cevons que les pourcentages des capitaux empruntés sont beaucoup plus élevés dans les banques où prédomine le capital social de provenance étrangère. La moyenne générale des pourcentages des capitaux empruntés de toutes les banques par rapport aux capitaux propres s'approche de 800 %. Des écarts relativement importants à cette moyenne se produisent dans certaines banques; tandis que,

1. L. Makowski, Les Finances (dans l'*Encyclopédie de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des finances polonais*, p. 243). Mentionnons que le rapport entre les banques à prédominance de capital social de provenance étrangère et celles à prédominance de capital social national s'est nettement amélioré au profit de ces dernières.

dans les banques où prédomine le capital social de provenance étrangère, le rapport des deux catégories de capitaux est fréquemment au-dessus de la moyenne, dans les banques basées principalement sur le capital social national, le pourcentage est généralement au-dessous de cette moyenne, surtout dans les banques de moindre importance. Celles-ci constituent la partie principale de ce groupe de banques.

La moyenne générale dans les succursales des banques étrangères et surtout dans celles des quatre grandes banques allemandes, est particulièrement élevée.

Ce phénomène trouve son explication dans le fait que les dépôts ont tendance à s'accumuler davantage dans les grandes banques. D'autre part, les banques où prédomine le capital social de provenance étrangère, profitent de très importants crédits de la part de leurs correspondants étrangers. Cela est encore plus vrai, en ce qui concerne les succursales des banques qui obtiennent des crédits importants de leurs maisons-mères à l'étranger, crédits qui ne présentent pas le même caractère instable que ceux obtenus par les banques polonaises[1]. Le rapport le plus élevé se fait remarquer dans les succursales des quatre grandes banques allemandes ayant leur siège en Silésie et s'explique aussi par le fait, qu'en vertu de la Convention de Genève, les montants de leurs capitaux propres ne sont pas soumis aux minima fixés par la loi générale sur les banques.

L'étude des différents genres de dépôts (dépôts à terme et dépôts à vue) classés d'après les différentes catégories de banques, présente un intérêt particulier (voir le tableau suivant donnant les chiffres au 31 août 1928[2]).

On voit que la majorité des dépôts vient se confier aux banques à prédominance de capital social de provenance étrangère. Ce sont elles aussi qui détiennent la plus grande partie des dépôts à vue. Une proportion inverse existe dans les banques à capital social de provenance nationale qui détiennent la majorité des dépôts à terme.

Ce phénomène s'explique par le fait que les premières s'occupent en majeure partie du financement de l'industrie dont en même temps elles détiennent les fonds de roulement. Les secondes, par ailleurs, sont, de préférence, banques de dépôts

1. L. Makowski, *Les Finances*, p. 243.
2. Id., *ibid.*, p. 244.

	Dépots à terme		*Dépots à vue*		*Total*	
	En millions de zlotys	*En %*	*En millions de zlotys*	*En %*	*En millions de zlotys*	*En %*
Banques à prédominance de capital national	174.9	57 %	152.9	43 %	327.8	49 %
Banques à prédominance de capital social étranger	132.5	43 %	203.1	57 %	335.6	51 %
Total	307.4	100 %	356.0	100 %	663.4	100 %

et elles attirent la majeure partie de l'épargne nationale.

En étudiant la composition des dépôts des banques polonaises, il faut souligner une autre singularité : c'est le fait qu'une grande partie des dépôts est constituée en monnaies étrangères, et surtout en dollars.

Le dollar qui s'est enraciné dans la vie économique polonaise pendant la dernière période de l'inflation, ce qui d'ailleurs a eu alors une certaine justification, n'a pas disparu des relations commerciales et des banques. La crise monétaire de 1925 a encore renforcé son importance. Bien que la stabilisation de fait de 1926 et la stabilisation légale de 1927 aient rendu l'intervention du dollar superflue, ce dernier ne disparaît cependant pas de la vie économique. Il y est maintenu surtout par des attaches d'ordre psychologique qui subsistent encore du temps des crises monétaires.

Pour le moment, les dépôts en dollars, bien qu'en diminution constante, restent relativement encore assez nombreux et leur montant est surtout élevé parmi les dépôts à terme.

On insiste souvent sur les menaces que le phénomène de la double monnaie comporte pour la vie économique du pays et pour le fonctionnement normal de celle-ci.

En réalité on exagère les inconvénients de ce facteur.

Nous pourrions convenir que c'est un phénomène anormal dans un pays ayant une monnaie stabilisée et qu'il complique, dans une certaine mesure, les écritures dans les banques, mais du moment que les opérations en devises et monnaies étran-

gères ne revêtent plus, ni un caractère spéculatif, ni celui de la fuite devant la monnaie, cela n'est, d'aucune façon, menaçant pour l'économie nationale.

Certes, l'existence de la double monnaie comportait de nombreux inconvénients pour toute la vie du pays et pour les banques en particulier, lors de la crise monétaire. Les dépôts en double monnaie exigeaient alors des banques une gestion singulièrement prudente. Mais puisque la monnaie reste fixée définitivement, rien n'empêche les banques de recevoir en toute liberté les dépôts en dollars en les confondant dans leurs opérations actives avec ceux en zlotys[1].

D'ailleurs, les banques n'encouragent pas les dépôts en monnaies étrangères et les taux d'intérêt maxima sur les dépôts fixés par les banques, d'un commun accord, sont beaucoup plus bas pour les dépôts en monnaies étrangères que pour ceux en monnaie nationale[2].

Sur les 663.4 millions de zl. de dépôts que les banques possédaient au 31 août 1928[3], il y avait 325.5 millions de zl. de dépôts en monnaie nationale et 337.9 millions de zl. en monnaies étrangères. Il est intéressant de noter que, sur les 307.4 millions de zl. de dépôts à terme, à la même date, il y en avait 58% en monnaies étrangères et 42% en zlotys. Le rapport est inverse en ce qui concerne les dépôts à vue (45% et 55%).

D'après les deux groupes de banques se distinguant au point de vue de la provenance du capital social, on peut noter le phénomène suivant : la proportion des dépôts en monnaies étrangères dans le groupe où prédomine le capital social de provenance étrangère est beaucoup plus importante que dans le groupe à capital social de provenance nationale, qu'il s'agisse des dépôts à vue ou des dépôts à terme. L'écart n'est pas cependant aussi fort pour les dépôts à terme que pour les dépôts à vue. (Voir tableau ci-contre — chiffres au 31 août 1928).

Bien que le montant des dépôts en monnaies étrangères

1. A condition évidemment que le $ lui-même ne varie pas — éventualité qu'il nous est impossible d'envisager à l'heure actuelle.
2. Voir note page 312.
3. L. Makowski, *Les Finances*, p. 245.
4. Id., *ibid.*, p. 245.

	Dépôts à terme		Dépôts à vue	
	En monnaies étrangères	*En zl.*	*En monnaies étrangères*	*En zl.*
	En pourcentages			
Banques à capital social de provenance nationale	52 %	48 %	28 %	72 %
Banques à capital social de provenance étrangère	65 %	35 %	57 %	43 %

reste encore important, la proportion tend constamment à une amélioration au profit de la monnaie nationale.

Parmi les autres ressources que les banques obtiennent, les crédits venant de l'étranger deviennent très importants dans les quelques dernières années. Nous en avons, d'ailleurs, déjà longuement parlé plus haut[1]. Mentionnons seulement le montant des postes créditeurs, « Loro » et « Nostro étrangers de toutes les banques. Voir le tableau ci-dessous[2].)

Dates	Total des crédits « loro » et « nostro » des banques étrangères	Parmi eux les crédits « loro »
	en millions de Zl	
30 juin 1925	131.6	19.5
31 déc. 1925	108.0	15.3
30 juin 1926	103.4	9.0
31 déc. 1926	90.5	11.2
31 déc. 1927	199.8	34.4
31 déc. 1928	375.7	64.5
31 déc. 1929	460.6	82.4
31 déc. 1930	470.5	88.9

1. Voir introduction p. 91 à 95.
2. Données de l'Inspectorat bancaire.

Le financement des banques polonaises par les établissements étrangers subit, d'une façon générale, un ralentissement en 1930, malgré la différence considérable et toujours persistante des taux d'intérêts sur les marchés monétaires polonais et des principaux pays étrangers.

La réduction des crédits étrangers obtenus par les banques se produit assez rarement en forme de retraits de dépôts de la part des établissements financiers étrangers, mais plutôt en forme de ralentissement de l'apport de nouveaux crédits et même de remboursement des anciens crédits à court terme, crédits obtenus antérieurement, lors de la conjoncture favorable.

Sans ces capitaux étrangers, la forte expansion, que la vie économique du pays connut en 1928, n'aurait pas pu se produire. Actuellement, étant donné la forte dépression économique et le ralentissement du rythme de la production et des affaires, les sources nationales du crédit à court terme suffisent complètement pour maintenir en mouvement l'appareil économique déjà très réduit[1].

Il faut en outre considérer le fait que les crédits étrangers, que les banques peuvent le plus facilement obtenir actuellement, sont généralement à très court terme, ce qui présente un risque trop élevé dans la situation d'aujourd'hui.

Pour que le phénomène de la tension sur le marché monétaire et des taux d'intérêts élevés qui subsistent, malgré le ralentissement des affaires, nous soient compréhensibles, il est indispensable de prendre en considération qu'il existe toujours une forte couche de petites et moyennes entreprises n'offrant pas une surface de sécurité nécessaire et dont la demande de fonds de roulement reste excessivement forte. La marge entre le taux d'intérêt payé par les banques sur les crédits étrangers et celui pouvant être officiellement prélevé étant trop faible, celles-ci prenant en outre beaucoup de souci de la sécurité des crédits distribués, les entreprises considérées n'y ont pas accès.

C) **Opérations de crédit.** — L'énorme accroissement du montant des dépôts pendant l'année 1924 et la première moitié de 1925 a permis aux banques de développer inten-

1. E. R., *Revue de la situation* (*Przeglad Gospodarczy*, 1930 n° 16).

sément leurs opérations de crédit. Le montant des crédits distribués par toutes les banques a été le suivant[1] :

	Portefeuille d'escompte	Crédits en compte-courant	Avances à terme	Total des crédits
31 déc. 1923	9.1	25.3	1.0	33.4
30 juin 1924	155.1	176.3	2.9	334.3
31 déc. 1924	298.9	247.0	4.5	550.4
30 juin 1925	506.4	452.4	18.9	977.4

Non seulement le chiffre des crédits connut une forte progression, mais leur composition même marque une modification intéressante qui s'exprime dans l'augmentation du pourcentage des opérations d'escompte par rapport aux crédits en compte-courant, crédits qui furent les plus importants pendant l'inflation.

Soulignons que l'expansion des crédits fut beaucoup plus forte que celle des dépôts (Voir le tableau suivant[1]) :

	Crédits. Total (sans le réescompte)	Dépôts Total	Indice d'accroissement	
			des crédits	des dépôts
31 déc. 1923 ...	33.2	43.7	100	100
30 juin 1924 ...	201.6	183.5	670	420
31 déc. 1924 ...	370.3	366.5	1.155	839
30 juin 1925 ...	688.3	560.5	2.073	1.283

Cette politique des banques doit être considérée comme trop libérale et comme étant en opposition avec la théorie et la pratique bancaire, au sujet de la solvabilité. En effet, la possibilité du réescompte des banques à la Banque de Pologne avait été complètement épuisée au moment où la crise

1. Dr T. Buczkowski et Dr H. Nowak, *Le Développement du crédit pendant les années* 1918-1928.

financière se produisit. En même temps, s'est fait remarquer une immobilisation économique générale.

Les opérations de crédit des banques ont marqué un grand progrès à partir de 1927, aussi bien au point de vue des montants des crédits accordés qu'au point de vue de leur composition.

La stabilisation de 1924, donnant à la Pologne une monnaie stable, après la baisse démesurée, avait rétabli la confiance envers les institutions de crédit, en y faisant affluer des dépôts importants et en donnant ainsi à celles-ci une base solide pour leur activité de crédit.

Il est vrai, que la nouvelle baisse de la monnaie qui se produisit au courant de la deuxième moitié de 1925 et de la première moitié de 1926, a beaucoup ébranlé ces bases en privant les banques d'une partie considérable de leurs dépôts et en « congélant » en outre, c'est-à-dire en les immobilisant momentanément, une grande partie des crédits accordés. Mais une fois la stabilité légale de fait (à partir de la seconde moitié de 1926) et la stabilité légale de 1927, réalisées, les banques ont pris une place de tout premier ordre dans la distribution des crédits à la vie économique du pays (Voir le tableau suivant[1]) :

Date	Crédits accordés par toutes les banques privées							
	Escompte*a*)		Comptes courants		Avances à terme		Total	
	en millions de zlotys	en %	en millions de zlotys	en %	en millions de zlotys	en %	en millions de zlotys	en %
31 juill. 1925	328.6	45	325.5	45	76.3	10	730.4	100
31 déc. 1925	213.6	35	327.3	53	74.5	12	615.4	100
31 déc. 1926	314.4	40	395.3	50	74.7	10	784.4	100
31 déc. 1927	613.5	49	613.3	49	27.5	2	1.254.2	100
31 déc. 1928	919.7	53.1	777.1	44.8	36.1	2.1	1.762.9	100
31 déc. 1929	934.8	49.6	904.0	48	46.1	2.4	1.884.9	100
31 déc. 1930	862.5	45.1	987.7	51.7	61.3	3.2	1.911.5	100

a) Les chiffres des effets escomptés ne comprennent pas les effets protestés.

1. Bilan réuni de toutes les banques et des cinq plus grandes maisons de banque. Données de l'Inspectorat bancaire au ministère des Finances.

Il ressort nettement de ces chiffres que jusqu'au mois de juillet 1925 les crédits accordés par les banques[1] s'accroissaient dans une mesure très considérable. L'évolution fut surtout marquée pendant la première année qui suivit la stabilisation de la monnaie en 1924. Cela est, d'ailleurs, bien compréhensible.

Le montant des crédits qui, à la suite de la crise financière de 1925-1926 avait baissé, s'accroit très considérablement, à partir de la stabilisation de la monnaie. Le rapport du total des crédits de toutes les banques polonaises par rapport au montant de ces crédits à la fin de 1926, fut :

Au 31 décembre	1926	de	100 %
—	1927	—	160 %
—	1928	—	221 %
—	1929	—	240 %
—	1930	—	244 %

Nous voyons ainsi, que la progression subit en 1929 et 1930 un certain ralentissement, dont les causes ont trait surtout à la forte crise que subit l'économie nationale.

En étudiant les différentes catégories d'opérations de crédit faites par les banques privées, il est nécessaire de souligner certaines particularités. Parmi les différentes opérations, les plus importantes sont celles qui concernent les crédits d'escompte et les crédits en comptes-courants. Les prêts à terme, fréquents dans les coopératives de crédit et les caisses d'épargne d'avant guerre, ne sont ici que d'une faible importance. Leur montant fut cependant relativement élevé jusqu'à la fin de 1926. Bien que celui-ci ait marqué une certaine augmentation pendant les quatre dernières années, il n'est cependant que d'une importance infime, par rapport à la totalité des crédits accordés par les banques privées.

Par ailleurs, les deux autres types d'opérations, crédits d'escompte et crédits en comptes-courants, sont à peu près d'égale importance dans l'activité des banques. Leurs montants respectifs subissent quelques modifications dans un ou dans un autre sens.

Pendant l'inflation, l'escompte des effets de commerce n'a-

1. Les chiffres des crédits des banques privées par actions appartenant à l'Union des banques suivent à peu près la même évolution que les crédits de toutes les banques. (V. tableau p. 324.)

Date	Crédits accordés par les banques appartenant à l'Union des banques							
	Escompte		Comptes-courants		Avances à terme		Total	
	En millions de zl.	En %	En millions de zl.	En %	En millions de zl.	En %	En millions de zl.	En %
31 janvier 1924	3.5	20 %	13.4	78 %	0.3	2 %	17.1	100 %
31 décembre 1924	144.8	55 %	119.7	45 %	2.3	1 %	266.7	100 %
30 juin 1925	201.9	51 %	185.4	47 %	6.9	2 %	394.2	100 %
31 décembre 1925	167.4	48 %	178.2	50 %	7.2	2 %	352.8	100 %
30 juin 1926	179	47 %	193	51 %	9	2 %	380.0	100 %
31 décembre 1926	211	48 %	222	50 %	9	2 %	442.0	100 %
— 1927	463	53 %	402	46 %	13	1 %	878.0	100 %
— 1928	688	56 %	511	42 %	24	2 %	1.222.0	100 %
— 1929	707	53 %	597	45 %	28	2 %	1.333	100 %
— 1930	671	49 %	653	48 %	44	3 %	1.368	100 %

vait pas de bases solides et normales, étant donné la baisse continue de la monnaie. Le terme de l'échéance des effets était généralement très court. Les opérations essentielles furent les opérations en comptes-courants.

Avec la fixation de la valeur de la monnaie et surtout lors de la création d'une nouvelle monnaie, les crédits d'escompte, comme étant les mieux adaptés à la notion même du crédit à court terme, augmentent constamment, aussi bien par rapport à la totalité des crédits à court terme que par rapport à ceux en comptes-courants. La diminution du montant des crédits d'escompte, qui eut lieu pendant la crise de 1925-1926, avait été la conséquence du resserrement général des crédits fournis par les banques, et, en particulier, des crédits de réescompte obtenus par elles.

A partir de 1929, se fait remarquer un ralentissement des opérations d'escompte. Celles-ci subissent même une diminution très forte en 1930, à la suite de la crise économique et de l'insuffisance de bonne matière escomptable dans le pays.

Par ailleurs, un accroissement des crédits en compte-courant, qui dépassent considérablement les crédits d'escompte, se produisit à la fin de 1930. Ce phénomène, défavorable pour la liquidité des crédits fournis par les banques, est également la conséquence de la crise actuelle qui provoqua un ralentissement de la production et du mouvement des affaires. D'autre part, le pourcentage des effets protestés étant élevé et de nombreuses maisons craignant l'insolvabilité de leurs clients, une grande partie d'opérations se fait au comptant. Il s'ensuit une diminution du montant de la circulation d'effets provenant des opérations commerciales,

Pour subvenir aux besoins de crédit de la part de leur clientèle, qui manque ainsi de matière escomptable, les banques se trouvent obligées de fournir à celle-ci du crédit en compte courant. Cette forme de crédit, en soi très commode pour la clientèle, présente actuellement pour les banques l'inconvénient d'une liquidation difficile, malgré les garanties très élevées dont ces crédits sont couverts.

Soulignons que, tandis qu'il y avait au 31 juillet 1925, sur l'ensemble des crédits en compte courant, 82 % de crédits à découvert, sans aucune garantie complémentaire, cette proportion n'est actuellement (fin 1928, 1929 et 1930) qu'environ de 30 %.

La somme totale des crédits d'escompte de toutes les

banques par actions qui fut au 31 août 1928 de 922. 4 millions de zl. comprenait 77 % d'effets en zlotys et 23 % d'effets en monnaies étrangères. L'escompte des effets provenant de l'étranger était à ce jour de 46. 3 millions en monnaies étrangères et 3. 0 millions en zlotys. Si nous prenons, d'autre part en considération que la majeure partie des effets de commerce provenant de l'exportation sont libellés en monnaies étrangères, nous nous apercevrons, que le rôle du zloty sur le marché international de l'argent n'a qu'une importance infime. L'exportation aussi bien que l'importation font leurs comptes en monnaies étrangères[1].

Les crédits d'escompte octroyés par les banques envisagées d'après la provenance de leur capital social, se répartissent de la façon suivante :

Aux banques qui subissent l'influence étrangère revient la majorité du portefeuille d'escompte de toutes les banques privées. Les pourcentages correspondants des crédits d'escompte au 31 août 1928 étaient de 54.3 % pour les banques à influence étrangère et de 45.7 % pour les autres banques,

En parlant des opérations d'escompte des banques par actions, on ne peut pas omettre de mentionner le rôle qu'y joue le réescompte, principalement à la Banque de Pologne et à l'étranger (Voir tableau suivant[2]) :

Date	Réescompte	Escompte	Rapport du montant du réescompte à celui de l'escompte en %	Crédits de toutes sortes en millions de zlotys	Rapport du réescompte à tous les crédits en %
	en millions de zlotys				
31 juill. 1925	175.8	328.6	53.5 %	730.4	24 %
31 déc. 1925	146.5	213.6	68.0 %	615.4	21 %
30 juin 1926	139.6	225.7	62.0 %		
31 déc. 1926	179.8	314.4	57.0 %	784.4	20 %
31 déc. 1927	258.1	613.5	42.0 %	1.254.3	18 %
31 déc. 1928	352.2	919.7	38.0 %	1.732.9	20 %
31 déc. 1929	352.8	934.8	37.8 %	1.884.9	18.7 %
31 déc. 1930	318.4	862.5	36.9 %	1.911.5	16.7 %

1. L. Makowski, *Les Finances*, p. 252.

2. Bilan réuni de toutes les banques privées. Données de l'Inspectorat bancaire au ministère des Finances. (V. suite de la note page suivante),

Nous avons déjà étudié[1] le rôle des crédits indirects de la Banque de Pologne. Nous avons vu que celle-ci distribue surtout des crédits directs à l'économie nationale.

Pendant les années de l'inflation du mark, les banques polonaises appuyaient leurs opérations d'escompte essentiellement sur le réescompte auprès de l'Institut d'émission. Le pourcentage du réescompte par rapport au portefeuille d'escompte était alors très élevé. A partir de 1924 ce rapport s'améliore. Les banques commencent à s'appuyer toujours davantage sur les ressources autres que le réescompte. La crise du zloty en 1925-1926 a de nouveau changé ces rapports dans ce sens, que, malgré la diminution du chiffre absolu du réescompte, le pourcentage par rapport au total du portefeuille d'escompte a marqué une forte augmentation, qui est due à la diminution générale des opérations d'escompte.

A partir de la deuxième moitié de 1926, les banques disposant de ressources plus abondantes, le pourcentage du réescompte par rapport au chiffre total des effets escomptés par elles ainsi qu'à la totalité des crédits, baisse constamment.

Les données concernant les banques de l'Union des banques furent les suivantes :

DATE*a*	Réescompte (en millions de zlotys)	Escompte (en millions de zlotys)	Rapport du montant du réescompte à celui de l'escompte en %	Total des crédits en millions de zlotys	Rapport du réescompte au total des crédits en %
31 janv. 1924	1.7	3.5	48	17.1	9.6
31 déc. 1924	87.9	144.8	60.7	266.7	32.9
31 juil. 1925	103.0	206.5	49.8	405.0	25.4
31 déc. 1925	103.1	167.4	61.5	352.8	29.2
30 juin 1926	110.0	179.0	61.0	380.0	29.0
31 déc. 1926	115.0	211.0	54.0	442.0	26.0
31 déc. 1927	226.8	462.6	47.7	878.0	25.2
31 déc. 1928	291.0	688.0	42.0	1.222.0	23.8
31 déc. 1929	294.0	707.6	41.5	1.333.3	22.1

a. Rapports de l'Union des Banques.

1. V, p. 147 à 152.

Il est intéressant de voir comment se sont développées les opérations de réescompte des banques auprès des établissements étrangers. (Voir le tableau suivant donnant les chiffres pour toutes les banques[1]).

Date	Réescompte			% du réescompte à l'étranger par rapport au total
	dans le pays	à l'étranger	Total	
	en millions de zlotys			
31 janv. 1927	168.7	5.6	174.3	3.4 %
31 déc. 1927	217.5	40.6	258.1	15.6 %
31 déc. 1928	294.3	57.9	352.2	16.5 %
31 déc. 1929	292.2	60.6	352.8	17.2 %
30 nov. 1920	265.1	50.8	315,9	15.8 %

Nous nous apercevons ainsi que le réescompte à l'étranger augmente (en dehors de l'année 1930, les banques polonaises nouant des relations toujours plus étroites avec les banques étrangères.

Notons que les devises étrangères constituent la plus grande partie du portefeuille réescompté à l'étranger (au 31 août 1928 les devises étrangères composaient 95 % de tout le portefeuille réescompté à l'étranger). Par contre, le réescompte dans le pays se compose pour 99 % d'effets en monnaie nationale et seulement pour 1 % en monnaies étrangères[2].

Parmi les différentes banques faisant le réescompte dans le pays, c'est la Banque de Pologne qui occupe presque l'exclusivité. La part de la Banque de l'économie nationale, de la Banque agricole d'Etat, de la Caisse postale d'épargne et des banques « communales » est relativement peu importante.

D) **Garanties**. — Parmi les autres genres d'activité des banques privées, il faut mentionner l'octroi de garanties.

Ces garanties sont accordées aux entreprises polonaises,

1. *Bulletins statistiques du ministère des Finances.*
2. L. Makowski, *Les Finances*, p. 248.

pour leurs relations avec l'étranger ou avec divers offices et institutions d'Etat.

Les agissements de quelques banques imprudentes ou malhonnêtes portèrent un grand préjudice à l'ensemble des institutions financières polonaises et ont beaucoup nui à la bonne renommée de ces dernières.

En effet, lorsque la crise de 1925 survint et que de nombreuses entreprises tombèrent en faillite, les cocontractants étrangers demandèrent aux banques garantes d'exécuter leurs engagements. Ces banques furent fréquemment hors d'état de le faire.

C'est alors que le Trésor public et la Banque de l'économie nationale intervinrent, en superposant leur garantie à celle des banques défaillantes. A l'heure actuelle, les banques sont arrivées à s'acquitter des engagements pris à ce titre envers l'étranger, jusqu'en 1927 et leur endettement envers le Trésor et la Banque de l'économie nationale est aujourd'hui infime.

L'évolution des opérations de garantie se marque par les chiffres suivants[1] :

Au	31	7	1925...	168. 9 millions de zl.
Au	31	12	1925...	169. 8 millions de zl.
Au	30	6	1926...	117. 6 millions de zl.
Au	31	12	1927...	211. 5 millions de zl.
Au	31	12	1928...	256. 0 millions de zl.
Au	31	12	1929...	351. 7 millions de zl.
Au	31	12	1930...	182. 1 millions de zl.

Nous voyons donc que, si vers la moitié de 1926 le montant des garanties avait subi une notable diminution (les banques ayant fait face à leurs premiers engagements envers l'étranger), une augmentation constante du montant des garanties s'enregistre à partir de ce moment.

Au courant de 1930, on constate une diminution considérable, les banques agissant avec beaucoup de circonspection, vu la crise générale. Bien que les banques polonaises soient actuellement beaucoup plus prudentes dans la délivrance de garanties, le montant élevé de ces dernières reste néanmoins un phénomène anormal, d'autant plus qu'en face de ces garanties les capitaux propres des banques ne sont pas suffisamment élevés.

1. Bilan réuni des banques privées. Données de l'Inspectorat bancaire.

Sur le montant des garanties au 31 août 1928[1] qui fut de 227. 8 millions de zl., il y eut des garanties :

des succursales de banques étrangères pour la somme de	6. 5	millions
des banques nationales avec prépondérance de capital étranger	71. 6	»
Soit établissements bancaires avec capitaux étrangers, total	78. 1	millions
Banques à capitaux nationaux	149.7.	»

Nous voyons donc que les banques à capitaux nationaux ont fourni beaucoup plus de garanties que les autres, bien qu'elles ne dépassent pas tellement ces dernières ni au point de vue du montant de leurs affaires, ni au point de vue du montant de leurs capitaux.

E) **Liquidité des banques.** — En résumant tout ce que nous venons de dire au sujet de l'activité des banques par actions, il faut reconnaître que, malgré la forte crise que le pays traverse actuellement et l'affaiblissement de l'activité économique, à partir des derniers mois de 1928, la situation des banques et leur organisation intérieure s'est de beaucoup améliorée. L'expérience de la période de crise de 1925-26 a eu une influence salutaire sur toute la vie bancaire, et a même modifié considérablement la politique de crédit des banques. Celles-ci ont commencé à prêter une attention particulière à l'augmentation de leurs dépôts et au développement des opérations bancaires normales, s'adaptant à leur situation spéciale et à l'insuffisance de leurs bases financières, etc... Elles délaissent ainsi de plus en plus les opérations qui ne s'accordent pas avec le caractère de leurs ressources, c'est-à-dire les opérations de financement d'entreprises, les opérations de change, de bourse, les garanties. Parmi les différentes opérations de crédit, les banques mettent au premier plan les crédits d'escompte et le financement d'entreprises non plus à l'aide de participations directes, mais uniquement à l'aide de crédits en comptes-courants basés sur des gages réels.

Comme nous l'avons déjà dit, la stabilisation de la monnaie, qui eut lieu au début de 1924, et la création du zloty qui l'a

1. L. Makowski, *Les Finances*, p. 260 et le bilan réuni des banques privées

suivie, ont fait affluer des dépôts dans les banques. Leur montant s'accroissait toujours, tandis que leur caractère, comme au temps de l'inflation, restait extrêmement mobile. Les dépôts à terme figuraient pour un montant minime, leurs échéances très courtes ne dépassaient que rarement un mois. Les banques se sont vues obligées à ce moment de garder dans leurs caisses des réserves importantes pour garantir une liquidité suffisante de leurs capitaux.

Dans les années suivantes, où les banques eurent à subir une crise très grave, leur encaisse fut toujours maintenue à un niveau très élevé, ce qui devait leur permettre de faire face à chaque moment à toute demande de remboursement des dépôts. Même à l'heure actuelle où la stabilité de la monnaie est assurée, le niveau d'encaisse dépasse de beaucoup les normes de couverture d'avant-guerre.

La situation de trésorerie de toutes les banques privées apparaît comme largement suffisante, si on n'envisage que les dépôts à vue et les comptes-courants créditeurs (voir tableau ci-dessous[1]):

	Caisse et disponibilités	Dépôts à vue et comptes-courants créditeurs	Rapport de 1 à 2 en pourcentages
	en millions de zlotys		
	1	2	
31 juill. 1925	32.4	291.8	11.1 %
31 déc. 1925	47.8	256.3	18.6 %
31 déc. 1926	85.8	364.9	23.5 %
31 déc. 1927	108.5	510.0	21.3 %
31 déc. 1928	131.5	561.0	23.4 %
31 déc. 1929	133.8	536.0	25.0 %
31 déc. 1930	126.1	544.1	23.2 %

Pour se rendre compte du développement de la couverture des engagements des banques, il est très intéressant d'étudier

1. Bilans réunis de toutes les banques. *Bulletins statistiques* et données de l'Inspectorat bancaire au ministère des Finances.

les chiffres correspondants pour celles qui font partie de l'Union des banques. (Voir le tableau ci-contre[2] :

En comparant les pourcentages des chiffres des réserves de caisse et des actifs par rapport aux engagements des banques pour les différentes années depuis 1924, nous apercevons que ceux-ci subissent de très fortes oscillations. Par ailleurs, leurs montants en chiffres absolus montrent une augmentation presque ininterrompue.

La question de liquidité, c'est-à-dire de la possession d'une réserve de disponibilités suffisantes pour parer à toutes les éventualités, est devenue d'une certaine âpreté dans tous les pays après la guerre, les dépôts étant plus mobiles qu'antérieurement.

Il est très difficile d'établir des règles fixes en ce qui concerne les réserves disponibles que les banques devraient détenir. Leur montant dépend en effet d'une série de facteurs différents. Il est indispensable que, même en temps normal, le montant des liquidités s'adapte aux besoins saisonniers, à une tension plus ou moins forte sur le marché financier, etc.

La situation en Pologne a été, à ce point de vue, très variable; on y constate que les pourcentages des différents actifs disponibles et facilement mobilisables sont extrêmement élevés au début de 1924, descendant considérablement vers la fin de cette année, mais restant encore relativement élevés. Ils redescendent ensuite d'une façon très marquée vers le milieu de 1925. Tandis que, vers la fin de 1924, la diminution des pourcentages de liquidité pouvait s'expliquer par une certaine détente sur le marché de l'argent dans le pays et par un afflux dans les banques des dépôts à terme toujours plus long, la situation en 1925 est devenue pour ainsi dire catastrophique. C'est ainsi que, lorsque la tension sur le marché eut atteint son maximum, les banques ne furent pas en état de faire face à toutes les demandes de remboursement qui se produisirent alors. La situation en fut empirée et une ruée se produisit[2].

L'état de choses s'améliora en 1926, surtout à la fin de l'année. Une forte augmentation des réserves de caisse

1. Rapport de l'Union des Banques de Pologne.
2. Il faut cependant noter que dans certaines banques où la Direction fut plus prudente, la couverture restait beaucoup plus élevée et appropriée à la mobilité très grande des dépôts.

Date	*Dépôts* a)	*Encaisse, devises*		*Encaisse, devise. corresp. « nostro » débiteurs*		*Encaisse, devises, corresp. « nostro », portef. d'escompte* b)	
	En millions de zl.	*En millions de zl.*	*En % par rapport à 1*	*En millions de zl.*	*En % par rapport à 1*	*En millions de zl.*	*En % par rapport à 1*
31 janvier 1924	21.6	6.6	30.6 %	16.7	80.0 %	18.5	86.0 %
31 décembre 1924	201.3	39.9	18.3 %	65.1	32.3 %	122.1	66.7 %
30 juin 1925	263.4	23.8	9.0 %	53.4	20.3 %	153.4	42.8 %
31 janvier 1925	206.1	21.2	10.2 %	48.1	23.3 %	112.3	35.3 %
30 juin 1926	219.0	27.0	12.0 %	61.0	30.0 %	130.0	43.0 %
31 décembre 1926	308.0	51.0	17.0 %	96.0	31.0 %	187.0	50.0 %
— 1927	707.0	81.0	11.0 %	133.0	19.0 %	375.0	53.0 %
— 1928	1.067.0	102.1	9.6 %	169.0	16.0 %	566.0	53.0 %
— 1929	1.119.0	105.2	9.4 %	156.0	14.0 %	565.0	50.5 %
— 1930	1.212.0	96.3	8.0 %	151.0	12.4 %	544.0	44.9 %

a) Dépôts, comptes-courants, correspondants « Loro » créditeurs et correspondants étrangers « nostro » créditeurs.
b) Le réescompte déduit.

eut alors lieu, aussi bien en chiffres absolus que relatifs. Parallèlement, on observa une amélioration qualitative des dépôts et une certaine renaissance de la confiance envers les banques. Une certaine détente se produisit.

La situation s'améliore ensuite encore davantage en 1927; la monnaie se stabilise, ce qui permet une diminution du chiffre relatif des disponibilités. La détente dans les banques continue, les dépôts deviennent moins mobiles et la confiance se rétablit; néanmoins, les banques conservent toujours une encaisse assez élevée.

Un certain affaiblissement de la liquidité des banques se produit à partir de 1929, à la suite de la dépression économique. Simultanément, ont lieu des restrictions de crédit de la part de la Banque de Pologne, qui diminuent ainsi les possibilités de réescompte.

Ne possédant pas, d'autre part, de moyens modernes d'action qui leur permettraient de placer avantageusement leurs ressources en opérations à court terme suffisamment liquides[1], les banques, ayant en vue la liquidité de leurs opérations de crédit, se trouvent obligées de recourir à la réduction du montant de crédits et de l'éloignement de leur terme, ainsi qu'à l'augmentation des disponibilités.

F) **Rentabilité des banques.** — L'obligation où se trouvaient les banques de garder en caisse une grande partie de leurs disponibilités était étroitement liée au problème de l'utilisation de leurs capitaux.

A partir de 1927, leur rentabilité augmente considérablement.

Un autre facteur, qui s'opposait à l'augmentation du rendement des banques, est le montant peu élevé des crédits qu'elles étaient alors en état de distribuer.

Du temps de l'inflation restait encore aux banques un personnel très nombreux et de frais commerciaux très élevés. La stabilisation de la monnaie réalisée, ce personnel trop considérable a rendu très difficile la situation des banques, dont la préoccupation principale fut alors d'adapter leurs frais généraux au montant des affaires qui subissait une baisse considérable.

1. Faible développement de certaines formes de crédit, de placement en valeurs mobilières à court terme, etc.

Cependant, malgré les réductions importantes de personnel, les fusions et les liquidations de banques qui eurent alors lieu, les frais d'administrationi aussi bien en chiffres absolus que par rapport au poste « intérêts et provisions » n'ont connu aucune diminution (Voir ci-dessous, les pourcentages des frais par rapport aux intérêts et provisions pour les banques affiliées à l'Union des banques[1]).

1921	78. 6 %
1922	92. 6 %
1923	95. 0 %
1924	122.4 %
1925	100.0 %
1926	93. 6 %
1927	89. 3 %
1928	80. 0 %
1929	79. 2 %

La cause d'une augmentation aussi considérable du pourcentage des frais en 1924 s'explique par le fait que la stabilisation de la monnaie avait provoqué une recrudescence du coût de la vie, du montant des impôts et des charges sociales.

Date	Frais d'administration	Intérêts et provisions	% des frais par rapport aux intérêts et provisions
	en millions de zl.		
30 juin 1925	41.4	38.4	108.0 %
31 déc. 1925	76.2	70.6	108.0 %
30 juin 1926	37.6	41.5	91.0 %
31 déc. 1926	66.0	68.0	97.0 %
31 déc. 1927	76.6	81.3	94.0 %
31 déc. 1928	93.8	117.7	80.0 %
31 déc. 1929	104.7	135.4	77.0 %
31 déc. 1930	100.5	125.0	80.4 %

1. Rapports de l'Union des Banques.

Dans les années suivantes, le montant des frais généraux diminue en chiffres relatifs et absolus, bien que le chiffre d'affaires augmente. Ce n'est qu'à partir de la deuxième moitié de 1927 que le montant absolu des frais augmente, provoqué par une forte recrudescence de l'activité des banques. Leur pourcentage par rapport aux profits diminue constamment.

Les frais d'administration de toutes les banques polonaises se comportent à peu près de la même façon[1]. (Voir tableau à la page précédente). La crise 1930 s'étant aggravée, l'affaiblissement de l'activité économique du pays a entraîné une diminution des revenus des banques. Les frais d'administration n'ayant pu être réduits dans la même mesure, une augmentation du pourcentage des frais par rapport aux intérêts et provisions s'ensuivit.

Voyons maintenant comment se sont comportés les frais des banques par rapport aux différentes catégories d'opérations (Voir tableau suivant : données pour les banques faisant partie de l'union des banques)[2] :

Année	1 *Frais*	2 *Revenus bruts*	*Rapport de 1 à 2*	3 *Capitaux propres et empruntés*a)	*Rapport de 1 à 3*	4 *Montant des crédits distribués*	*Rapport de 1 à 4*
	Millions de zl.	*Millions de zl.*	%	*Millions de zl.*	%	*Millions de zl.*	%
1924	58.7	51.7	122.4 %			189.2	31.2 %
1925	52.8	52.8	100.0 %	318.6	16.6 %	352.8	15.0 %
1926	47.0	43.8	93.6 %	438.5	10.7 %	442.1	10.6 %
1927	57.8	64.7	89.3 %	743.8	7.8 %	878.4	6.6 %
1928	72.6	89.9	80.0 %	975.0	7.5 %	1.222.0	6.0 %
1929	79.1	99.9	79.2 %	1.082.0	7.3 %	1.333.3	5.9 %

a) Capital social, réserves, dépôts, comptes-courants créditeurs, correspondants « Loro » créditeurs

1. Bilans réunis de toutes les banques privées. Données de l'Inspectorat bancaire.
2. Rapports de l'Union des banques.

Nous voyons que, malgré l'augmentation du montant des frais à partir de 1927, leur pourcentage aussi bien par rapport aux revenus bruts des banques que par rapport aux différentes sortes d'opérations passives et actives, diminue, ce qui témoigne de l'augmentation continue de la rentabilité des banques et des améliorations des méthodes de travail.

La rentabilité des banques était particulièrement favorable en 1929, dépassant les résultats atteints dans les années précédentes, ce qui s'explique par le volume très considérable des opérations de crédit effectuées au cours de cette année. Les dividendes des banques oscillèrent entre 7 et 12 %, étant en moyenne de 8 %.

L'étude du montant des frais des banques, d'après les différents groupes de banques (banques à prédominance de capitaux étrangers, banques à capital social national), nous fournit les observations suivantes (voir tableau ci-dessous : chiffres au 31 août 1928[1]).

	Frais	*Revenus*	*Pourcentage des frais par rapport aux revenus*
	En millions de zlotys		
Succursales des banques étrangères ..	4.5	7.5	61 %
Banques nationales à capitaux étrangers	27.4	39.4	70 %
Total banques à capitaux étrangers...	31.9	46.9	68 %
Banques à capital social national....	35.4	44.2	80 %
Total	67.3	91.1	74 %

Nous voyons que les banques à capital social provenant en majeure partie de l'étranger ont des frais plus faibles, aussi bien en chiffres absolus que relatifs. Sous ce rapport se trouvent favorisées surtout les succursales des banques étrangères. Cet état de choses s'explique aussi bien par l'organisation et les méthodes de travail meilleures dans les

1. L. Makowski, *Les Finances*, p. 202.

banques à prédominance de capital social étranger que par le fait que parmi ces dernières se trouvent, en majeure partie, des banques plus importantes où le pourcentage des frais est plus faible[1].

Les frais élevés, qui grèvent à l'heure actuelle les crédits distribués, empêchent, en dehors des autres facteurs, une réduction importante du taux d'intérêt de ceux-ci. C'est ainsi que le coût du crédit en Pologne est encore très éloigné des taux pratiqués dans les banques de la plupart des pays européens.

Cependant, malgré tout, on aperçoit une amélioration constante, aussi bien dans les pourcentages des frais par rapport aux revenus que dans les pourcentages des frais grevant soit les capitaux circulants des banques, soit les crédits distribués par elles. Ceci dénote une rentabilité toujours croissante, qui promet des possibilités d'abaissement du taux d'intérêt des crédits, dont le maximum réglementé est déjà de beaucoup plus bas que le taux d'intérêt sur le marché privé non organisé.

§ 3. Mouvement de concentration des banques.

Nous avons déjà parlé, à diverses reprises, des conséquences, fâcheuses de l'inflation sur la vie des banques en Pologne.

Une fois l'inflation terminée, le mouvement de création de nouvelles banques et d'extension du réseau des succursales dont l'allure était antérieurement désordonnée, avait également cessé. Ce n'est, cependant, que la crise du zloty qui fit ressortir toutes les conséquences fâcheuses de l'inflation. Celles-ci furent d'autant plus désastreuses pour les banques polonaises, qui n'étaient pas encore suffisamment consolidées et adaptées aux nouvelles conditions économiques du pays.

La crise de 1925 et la loi bancaire de 1924 fixant les normes du capital social des banques et réglant toute leur activité, ont précipité le mouvement d'assainissement et de réorganisation des banques polonaises qui avait déjà commencé pendant l'inflation.

Non seulement les institutions nouvellement créées ont dû être assainies, d'une manière ou d'une autre, mais même

1. L. Makowski, *Les Finances.*

quelques institutions sérieuses et anciennes, dont les bases financières étaient d'ailleurs solides, mais qui, à la suite de la crise de stabilisation et de l'effondrement du zloty, se sont trouvées dans une situation difficile.

Pour permettre l'assainissement de ces institutions, la Diète avait voté un fonds spécial. Souvent les institutions saines absorbaient les institutions affaiblies, pour les rengagements desquelles le Trésor se portait garant. D'autres institutions furent assainies à l'aide de capitaux étrangers.

Une des premières nécessités de la politique des banques qui fut soulignée aussi bien par le Gouvernement que par les organisations bancaires, ce fut, à partir de 1924, celle de la concentration des capitaux des banques. On comprenait par là, la réduction du nombre excessif des institutions et la concentration des capitaux dans des organismes forts et grands. Le ministère des Finances avait dans ce but lancé l'idée de fusions de banques. Il faut cependant constater, que cette méthode appliquée dans plusieurs cas n'avait pas donné les résultats cherchés. Au contraire, les résultats de ces fusions furent souvent négatifs (comme cela est arrivé dans le cas de la fusion des deux banques importantes, de la Banque de crédit et de la Banque pour le commerce et l'industrie[1]).

La rationalisation bancaire en Pologne eut lieu :

1° — Par voie de la diminution du nombre des banques et de leurs succursales. De nombreuses institutions de crédit sans aucune raison d'être, créées pendant la période de l'inflation par différentes associations commerciales, par l'industrie, etc,.. et qui n'avaient fréquemment aucune base financière, ont disparu. Certaines d'entre elles se sont liquidées de leur propre gré, d'autres sont tombées en faillite ou furent soumises à la liquidation judiciaire, d'autres, finalement, ont fusionné ou ont été englobées par des institutions plus puissantes. On enregistre, d'autre part, un fort mouvement de liquidation des succursales des banques, mouvement rendu nécessaire par l'expansion des nombreuses institutions de crédit qui avaient antérieurement augmenté d'une façon exorbitante le nombre de leurs succursales,

1. Rappgrt de l'Union des banques pour l'année 1928. Mentionnons que parmi les disparitions de banques, celles par voie de fusion sont beaucoup moins fréquentes que celles par voie de liquidation pure et simple.

pendant l'inflation. Celles-ci furent souvent déficitaires, leur direction était difficile et les malversations fréquentes;

2° — Par voie d'amélioration des procédés techniques des banques qui s'est traduite par des méthodes scientifiques de travail, par l'introduction des machines, etc... Cela s'est exprimé en dernière analyse par la diminution du personnel;

3° — Par l'augmentation du montant des ressources des banques et des crédits distribués par elles.

4° — Par le mouvement de concentration des capitaux qui se produit d'une façon constante[1].

L'évolution du réseau des banques par actions en Pologne se traduit dans le tableau suivant[2] :

Fin d'année	*Total des banques officielles et de leurs succursales*	*Banques privées*				
		Total des banques nationales	*Succursales*			
			des banques polonaises dans le pays	*des banques polonaises à l'étranger*	*des banques étrangères en Pologne*	*Total*
1923 ..		111	655	52	17	734
1924 ..		107	489	41	10	540
1925 ..	74	82	234	15	10	259
1926 ..	76	71	196	11	11	218
1927 ..	81	56	156	8	11	175
1928 ..	86	54	152	10	14	176
1929 ..	88	51	141	6	16*a*)	164

a) Succursales des 6 banques étrangères.

1. Cela ressort bien mieux, si on tient compte que parallèlement à l'augmentation très considérable des capitaux des banques, leur nombre et celui de leurs succursales diminue continuellement.

2. Il y avait en outre en novembre 1930 : 34 maisons de banque, 55 bureaux de change et 12 monts de piété.

Nous nous apercevons donc que le réseau des banques privées diminue continuellement. Ce mouvement, qui fut particulièrement fort pendant les années 1925, 1926 et 1927, se poursuit encore à l'heure actuelle. Ce phénomène est différent de celui qu'on aperçoit dans les banques officielles (Banque de Pologne, Banque de l'économie nationale Banque agricole d'Etat) dont le réseau non seulement n'a pas subi de réduction pendant la même période, mais, au contraire, a même marqué une expansion assez prononcée. D'autre part, les caisses d'épargne des administrations autonomes territoriales, dont le domaine d'activité s'approche actuellement toujours davantage de celui des banques, ont également connu une expansion très forte.

Il est intéressant de noter, qu'en 1924 le mouvement de rationalisation des banques s'est porté essentiellement vers la liquidation des succursales. Ce mouvement continue toujours. Tandis que le nombre des banques nationales a diminué depuis 1924 jusqu'à la fin de 1929 de plus de 50 %, celui de leurs succursales de presque 80 %. La plus forte diminution est enregistrée sur le nombre des succursales des banques polonaises à l'étranger, nombre qui s'était accru d'une façon démesurée pendant l'inflation. Leur nombre ainsi que celui des succursales des banques étrangères laisse constater toutefois une certaine augmentation en ces derniers temps. Ceci s'explique aussi bien par le rôle croissant des capitaux étrangers dans la vie économique du pays, en général, et des banques, en particulier, que par la reprise des relations financières avec l'étranger relations qui deviennent toujours plus étroites.

La diminution du réseau des banques par actions a subi un certain arrêt en 1928 et 1929, à la suite de la forte expansion économique qui se produisit alors. Cependant, la crise s'accusant, les banques furent contraintes de continuer la liquidation de leurs succursales à rendement insuffisant.

D'ailleurs, dans les conditions économiques actuelles, les coopératives de crédit et les caisses d'épargne sont mieux adaptées pour agir en province que les succursales des banques. Leur réseau s'est en effet énormément accru et elles sont arrivées à accumuler des ressources relativement importantes, ainsi qu'à déployer une forte activité de crédit.

En étudiant les bilans des banques, il faut reconnaître qu'en Pologne, de même que, d'une façon générale, dans les

autres pays, le processus de concentration tend à faire converger les capitaux dans les cinq plus grandes banques : (la Banque de l'Union des sociétés coopératives à Poznan, la Banque d'escompte à Varsovie, la Banque de commerce à Varsovie, la Banque de l'industrie sucrière à Poznan et l'Union générale de banque à Lwow).

Evidemment, les banques polonaises, même les plus importantes, ne sont pas de la taille des grandes banques américaines, anglaises, françaises ou allemandes; elles n'ont même pas encore atteint l'importance qu'elles avaient avant la guerre, surtout en ce qui concerne les banques de l'ancienne partie russe. Leur rôle sur le marché financier international n'est pas encore grand à l'heure actuelle. Leur croissance est cependant remarquable et d'un intérêt tout spécial pour attirer les capitaux étrangers en Pologne.

§ 4. Spécialisation des banques privées en Pologne.

Etudions maintenant la répartition des banques privées par actions d'après leur clientèle et le genre d'affaires auxquelles elles s'adressent de préférence à l'heure actuelle. Il est difficile d'établir actuellement une ligne de démarcation nette entre banques d'affaires et banques de dépôts. Un type de banque d'affaires commençait à se former pendant l'inflation. La forte crise qui suivit l'inflation, les pertes que les banques subirent, à la suite de ce genre d'activité et les stipulations même de la loi, les ont obligé à dénouer les relations étroites qu'elles entretenaient avec diverses entreprises. L'ensemble des actions et des participations des banques dans les entreprises se montait au 31 décembre 1930 en tout à 39 millions de zl., soit un peu plus du dixième des capitaux propres.

Par ailleurs, bien que dans leur ensemble les banques ne fassent pas de distinction entre les diverses branches de l'économie nationale, certaines banques s'occupent toutefois, de préférence, du financement de l'industrie. C'est le cas de presque toutes les succursales des banques étrangères et des banques polonaises établies en Silésie, de la Banque de l'industrie sucrière, de quelques banques dans la Petite Pologne (industrie du pétrole), de la Banque de l'Ouest, de la Banque de commerce à Varsovie, de la Banque d'escompte et des banques ayant leur siège à Lodz, etc...

Certaines banques, d'autre part, fournissent du crédit à court terme essentiellement à l'agriculture. Pendant l'inflation de nombreuses banques de crédit agricole à court terme furent créées. La majeure partie de celles-ci n'était pas cependant adaptée aux conditions normales et fut liquidée. Parmi les banques qui s'occupent à l'heure actuelle de l'octroi du crédit agricole on peut citer : la Banque de l'Union des sociétés de crédit de Poznan, la Banque foncière réunie[1] à Varsovie, la Banque Kwilecki, Potocki et Cie à Poznan, la Banque agricole de Poméranie à Torun, la Banque poznanienne des agrariens, etc[2].. Il faut mentionner que quelques banques de l'ancienne partie prussienne qui s'occupaient antérieurement, en grande partie, du commerce des produits agricoles, finançant ainsi indirectement l'agriculture, ont dû abandonner ce genre d'activité, en vertu de la nouvelle loi bancaire.

Toutes ces banques fournissent du crédit à court terme essentiellement aux grands propriétaires agricoles.

Parmi les autres banques par actions qui ont une destination spéciale, il faut citer celles qui financent la coopération. Ce sont la Banque de l'Union des sociétés coopératives à Poznan, la Banque des sociétés coopératives à Varsovie, la Banque des coopératives à Varsovie, et la Banque des sociétés allemandes à Lodz. Les deux premières entretiennent des relations suivies avec la clientèle privée, à laquelle elles distribuent une forte partie de leurs crédits.

Quant à la répartition de l'activité des banques entre les opérations à long terme et les opérations à court terme, mentionnons que les premières, en dehors de la Banque foncière de Wilno, qui s'y consacre exclusivement, n'apparaissent plus dans la catégorie des banques privées. Celles même que la loi autorise à distribuer du crédit à long terme par émissions de titres, ont abadonné ce genre d'activité et se bornent à leurs opérations à court terme. (Parmi ces dernières, seule la Banque hypothécaire par actions à Lwow déploie une faible activité de crédit à long terme).

1. Fut créée en 1930 à la place de la Banque foncière, en liquidation.
2. On peut y ajouter la Banque de l'industrie sucrière qui distribue des crédits également aux producteurs de la betterave.

§ 5. Maisons de banque et bureaux de change.

Disons, en terminant, quelques mots des maisons de banque et des bureaux de change. Nous avons, d'ailleurs, groupé les cinq maisons de banque les plus importantes[1] ensemble avec les banques par actions. Ces maisons de banque possèdent des ressources propres importantes, elles reçoivent des dépôts considérables et distribuent un montant élevé de crédits, dépassant même à ce point de vue certaines banques par actions.

D'une façon générale, les maisons de banque en Pologne, de même que dans les autres pays marquent une décadence très forte et cèdent la place aux banques par actions. D'ailleurs, en Pologne, elles sont concurrencées très âprement en province par les coopératives de crédit et les caisses d'épargne faisant la plupart des opérations bancaires normales et profitant de nombreux privilèges par rapport aux établissements privés. Ce ne sont dans ces conditions que les maisons de banque d'une forte importance, comme sont celles mentionnées plus haut, qui réussissent à développer une activité appréciable.

Pendant l'inflation, cependant, les établissements privés s'étaient considérablement renforcés. Leur activité consistait alors essentiellement en opérations de bourse et de change.

La stabilisation de la monnaie, le ralentissement extrême de l'activité des bourses, le manque de capitaux ont exercé une influence néfaste sur le développement de ces établissements. D'autre part, la nouvelle loi bancaire ne leur est pas non plus favorable.

Le nombre total des maisons de banque était en novembre 1930 de 34, celui des bureaux de change de 55 dont presque la moitié à Varsovie[2].

L'ensemble de ces institutions possédait au 31 décembre 1929[3] 20.747 mille zl. de capitaux propres, 26.701 mille de dépôts à vue, 36.802 mille de dépôts à terme et obtint 14.926 mille zl. de crédits de réescompte. Elles disposaient d'autre

1. D. M. Szereszowski à Varsovie, T. Bunimowicz à Wilno, A. Holzer à Cracovie, Kratochwil et Pernaczynski à Poznan et H. Ripper à Cracovie.
2. Données de l'Inspectorat bancaire.
3. *Annuaire stat. de l'Office central de statistique,* 1930. Données pour 28 maisons de banque et 35 bureaux de change.

part de 7.679 mille zl. de disponibilités, de 10.288 mille zl. de valeurs mobilières et participations et distribuaient 49.066 mille zl. en crédits d'escompte et 16.851 mille zl. en crédits en compte-courant.

Pour donner une idée de l'importance des cinq plus importantes maisons de banque par rapport à l'ensemble des maisons de banque et des bureaux de change, mentionnons que les premières détenaient seules au 30 septembre 1930[1] 11.924 mille zl. de capitaux propres, 24.953 mille zl. de dépôts à vue et en compte-courant, 35.717 mille zl. de dépôts à terme et 9.548 mille zl. de crédits de réescompte. Elles disposaient de 3.843 mille zl. de disponibilités, de 12.774 mille zl. de valeurs mobilières et de participations et distribuèrent 32.834 mille zl. de crédits d'escompte, 31.835 mille zl. de crédits en compte courant et 2.406 mille zl. de prêts à terme.

1. *Bulletin statistique du ministère des Finances,* 1930, nº 10.

CHAPITRE IV

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

Section I

LE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES DE CRÉDIT.

§ 1. Vue d'ensemble sur le mouvement coopératif en Pologne avant la guerre et depuis la guerre jusqu'à la stabilisation de la monnaie.

Les traits caractéristiques du mouvement coopératif dans la Pologne d'avant-guerre se résument en ces quelques lignes.

D'une façon générale, il faut reconnaître que la majeure partie de la clientèle des coopératives de crédit est formée par la classe paysanne, si nous laissons de côté l'ancienne partie russe où le gouvernement craignait l'influence de l'élément urbain sur la population rurale. D'un autre côté, il faut ajouter que si la majorité des dépôts chez les coopératives de crédit venaient des villes, la partie prépondérante des crédits fut distribuée aux agriculteurs.

Une autre particularité de l'activité des coopératives de crédit résidait dans le fait qu'une partie importante des crédits était accordée pour une période assez longue allant jusqu'à une et même plusieurs années.

En dehors de l'ancienne partie russe où le système coopératif de crédit ne faisait pas apparaître un caractère strictement racial et où, dans les mêmes sociétés coopératives, participaient, sans distinction, les différents éléments ethniques, ces derniers ont, au contraire, créé dans les autres parties de la Pologne, des mouvements coopératifs particuliers. Il faut cependant reconnaître que, dans l'ancienne

partie allemande, vu le manque de coopératives de crédit spécialement rurales, une certaine partie de la population agricole polonaise participait aux caisses allemandes système Raiffeisen; de même dans l'ancienne partie autrichienne, il y avait aussi certaines coopératives de crédit dont les membres étaient de nationalités différentes[1]. C'est ainsi, qu'un certain nombre de Polonais participaient aux sociétés coopératives juives et un certain nombre d'Ukraïniens, vu lel très faible développement de leur propre coopération de crédit, participaient à des sociétés juives et polonaises.

Les ressources des coopératives de crédit étaient généralement très abondantes avant la guerre. Leurs capitaux propres étaient d'une certaine importance. Le montant élevé des dépôts à terme permettait de dévelpoper une activité de crédit très forte. Cette dernière, en dehors de l'ancienne partie autrichienne, ne se basait que, dans une très faible mesure, sur les crédits de banque.

Les coopératives de crédit de l'ancienne partie allemande avaient marqué leplus fort essor aussi bien au point de vue de l'importance de leur activité de crédit et de leurs bases financières très fortes, qu'au point de vue de leur concentration.

D'une façon générale, les coopératives de crédit jouaient dans l'organisation du crédit à court terme, un rôle de tout premier ordre. Le montant de leurs dépôts sur tous les territoires de la Pologne actuelle atteint, au moment où la guerre a éclaté, la somme de 1.127.2 millions de francs-or, soit 36.1 % de ceux de toutes les institutions financières[2].

La grande guerre a apporté des modifications très profondes dans la situation des coopératives de crédit qui se trouvaient dans les trois parties de la Pologne.

C'est la coopération dans l'ancienne partie russe qui en a le plus souffert. Un certain nombre de coopératives de crédit sombra dès les premières années de la guerre. Les autres n'eurent plus de capitaux suffisants, elles subirent en outre la concurrence des succursales des banques allemandes et autrichiennes (celles de Vienne, de Cracovie, de Lwow etc....) qui étaient venues pour s'installer sur les territoires occupés; pour ces raisons, leur activité fut considérablement

1. Nous emploierons fréquemment les termes « national, nationalité » dans le sens ethnique.
2. Dr T. Klapkowski, *La coopération dans l'agriculture polonaise.*

réduite; certaines d'entre elles sont même entrées en liquidation.

L'activité de ces coopératives de crédit dans les autres parties de la Pologne n'était pas non plus normale. Il est vrai que surtout dans l'ancienne partie prussienne, les ressources de ces sociétés, dans une plus forte mesure encore leurs dépôts d'épargne, se sont augmentés très considérablement. Ces capitaux, ne trouvant pas cependant d'utilisation correspondante, sont allés en grande partie se déposer dans les grandes banques.

L'inflation, de son côté, a presque complétement désorganisé la coopération de crédit.

Les capitaux propres de cette dernière, aussi bien que les ressources qu'elle tirait du dehors, ont été presque totalement détruits. Ces institutions, qui n'avaient pas de direction suffisamment habile, pour s'adapter assez rapidement à de nouvelles conditions de crédit, ont vu fondre leurs fonds et leur activité se ralentir, dans une mesure très prononcée. Un autre facteur qui a eu une répercussion profonde sur ce ralentissement, se trouvait dans le fait de l'augmentation très importante du nombre des banques privées et de leurs succursales qui ont fini par couvrir de leur réseau la totalité du pays.

Par ailleurs, certaines opérations qui auraient permis aux coopératives de crédit de sauver au moins une partie de leurs capitaux, leur étaient fermées, soit par la loi, soit par le caractère spécial de leurs affaires[1]. C'est pourquoi un certain nombre de ces institutions, principalement les plus fortes au point de vue financier, et celles qui avaient une direction expérimentée, se sont transformées en sociétés anonymes, les autres sont devenues des succursales des banques par actions[2];

§ 2. Régime juridique des coopératives.

La situation juridique des coopératives de crédit est actuellement réglée par la loi générale sur les sociétés coopé-

1. Dr G. Schoen, *Das polnische Bankwesen*, p. 116.
2. K. Weydlich, *Le mouvement coopératif en Pologne dans les années* 1914-1926, p. 49.

ratives du 29 octobre 1920 (*J. des lois*, 1920, n° 111) et par la loi bancaire du 17 mars 1928.

Ces lois dont l'objet fut l'unification de la législation sur la coopération, eurent une forte répercussion sur le développement du mouvement coopératif en Pologne et sur le caractère de l'activité de celui-ci.

La loi facilite extrêmement la création des coopératives. Contrairement à ce qui s'est passé, par exemple, dans l'ancienne partie russe, aucune autorisation spéciale, aucune concession n'y sont nécessaires. Pour la création d'une coopérative, il faut uniquement l'enregistrement des statuts dûment signés par les premiers membres ainsi que la présentation du double des pièces confirmant l'élection du conseil de direction et du conseil de surveillance. Le tribunal dans la circonscription duquel la coopérative a son siège social constatera seulement si les statuts ne sont pas contraires à la loi, et il ordonnera leur inscription sur le Registre de Commerce. (art. 5). Sur ce Registre doivent être également inscrites toutes modifications ultérieures des statuts, ainsi que les dissolutions des coopératives.

La loi de 1920 contient une série de règles rigoureuses qui ont pour objet d'éviter que les sociétés coopératives ne se détournent des buts immédiats de la coopération et ne deviennent un instrument d'usure et de gain entre les mains de gens malhonnêtes. Le législateur, craignant ensuite que les sociétés coopératives ne tombent entre les mains d'une seule famille, ce qui avait lieu fréquemment dans l'ancienne partie autrichienne, leur imposa en outre de fortes restrictions, en vue d'éviter ce danger.

Le nombre minimum de membres exigé par la loi est de dix. Par contre la loi favorise la création de différentes sortes d'unions des sociétés coopératives; elle fixe le nombre minimum de leurs adhérents au chiffre de trois. Les membres répondent, principalement sur leur part sociale, des engagements pris par les sociétés coopératives. Les statuts peuvent, en outre, leur imposer une responsabilité complémentaire, soit illimitée, soit limitée à un multiple des parts sociales.

La loi décide que ces dernières doivent être égales. Un membre, lorsque les statuts ne s'y opposent pas, peut en posséder plusieurs.

L'administration des sociétés coopératives comprend :

le conseil de direction qui gère les affaires de la société et qui a mission de la représenter. Ce conseil, ce qui est très important pour les petites sociétés qui se trouvent dans les villages, peut se réduire à une seule personne; dans les sociétés coopératives recevant des dépôts, son minimum est de deux personnes.

Au-dessus du conseil de direction se trouve le conseil de surveillance composé d'au moins trois personnes.

La loi défend le cumul des fonctions de membre du conseil de direction et du conseil de surveillance et stipule expressément que les membres de ces deux organes ne peuvent être unis entre eux par des liens conjugaux ainsi que par des liens de parenté ou d'alliance, soit en ligne directe, soit en ligne collatérale jusqu'au deuxième degré.

Ne peut faire partie du conseil de surveillance ou de direction un individu qui remplirait déjà ces fonctions dans une autre coopérative faisant le même genre d'affaires et ayant son siège social dans la même localité, à moins qu'il n'y ait sur ce point accord des organes en question (Art. 43).

L'organe suprême des sociétés coopératives est l'assemblée générale. Un membre de la coopérative ne peut avoir plus d'une voix, quel que soit le nombre de parts sociales dont il est propriétaire[1]. Dans les sociétés qui ont plus de 500 membres, l'assemblée générale peut être remplacée par une assemblée de représentants, dont le nombre ne peut être inférieur à 30. Les membres du conseil de direction et de surveillance ne peuvent être, en même temps, des représentants.

La loi décide que les membres du conseil de direction ou de surveillance coupables d'un acte ou d'une négligence qui cause un dommage à la société coopérative, en répondent personnellement. Lorsqu'il y a plusieurs coupables, ils sont responsables solidairement.

Les membres du conseil de direction aussi bien que ceux du conseil de surveillance peuvent recevoir une rémunération pour leurs fonctions. Il leur est cependant interdit de participer en cette qualité dans la distribution des profits (tantièmes).

Pour éviter les malversations possibles, la loi prévoit des

1. Cette règle ne s'applique pas aux coopératives dont les membres sont d'autres coopératives.

peines d'amendes et même, dans certains cas, un emprisonnement qui peut aller jusqu'à six mois, lorsqu'un membre des organes directeurs d'une société et même un membre, en général, s'est rendu coupable d'un manquement dans l'accomplissement des formalités concernant l'enregistrement de celle-ci. Les mêmes peines peuvent être appliquées aux membres directeurs qui se rendent coupables soit de manquements à la loi et aux statuts, soit d'un fait qui tend à détourner la société coopérative de ses buts coopératifs, soit en induisant en erreur les pouvoirs publics et l'assemblée générale.

La dissolution d'une société coopérative peut avoir lieu :

1° Lorsque la période pour laquelle celle-ci a été créée est écoulée;

2° Lorsque le nombre de ses membres est descendu au-dessous du chiffre fixé dans les statuts et, dans le silence de ceux-ci, au dessous de dix;

3° Lorsqu'un jugement de dissolution a été prononcé;

4° Lorsque la société est déclarée en faillite;

5° Lorsque, dans deux assemblées générales, tenues à un intervalle d'au moins quinze jours, la motion de dissolution est votée par une majorité de trois quarts des membres présents. Les statuts peuvent aussi contenir des stipulations plus strictes à ce sujet.

La loi prévoit la création d'un Conseil coopératif auprès du ministre des Finances. C'est un organe gouvernemental destiné à exercer un droit de contrôle, de surveillance et de révision sur les sociétés coopératives. Les membres de ce Conseil seront, dans la proportion des 2/3, nommés par le ministre des Finances, sur présentation des unions de révision; il comprendra, d'autre part, des délégués des différents ministères (art. 107).

Le Conseil coopératif examine les projets de mesures législatives concernant les coopératives. Il accorde le droit de révision aux unions de coopératives créés dans ce but[1]. Il peut également les priver de ce droit lorsqu'elles ne remplissent pas dûment cette fonction. En dehors d'autres buts, le Conseil coopératif doit également prendre des mesures pour le développement du mouvement coopératif.

1. Peuvent également obtenir le droit de révision les coopératives dont les membres sont d'autres coopératives.

En outre de leur fonction directe, qui est de faire l'inspection des sociétés coopératives en faisant partie, les unions de révision peuvent encore avoir d'autres attributions ayant trait à l'organisation et au perfectionnement des méthodes de travail des coopératives associées et au développement de leurs rapports commerciaux.

Chaque société coopérative doit, au moins une fois tous les deux ans, subir le contrôle d'un inspecteur ayant la compétence nécessaire et n'appartenant pas à la société coopérative en question.

Les unions que le Conseil coopératif a dotées du droit de révision (unions de révision) désignent elles-mêmes les inspecteurs pour leurs sociétés coopératives.

Dans le cas où la société coopérative n'appartient à aucune union de révision, c'est le Conseil coopératif qui désigne lui-même un inspecteur (art. 61).

Lorsque l'inspection découvre quelque irrégularité et manquement à la loi ou aux statuts ou constate que la coopérative en question ne prend pas en pareil cas les mesures de régularisation nécessaires, l'organe qui ordonne l'inspection, peut citer celle-ci devant le tribunal régional pour en demander la dissolution.

L'article 36 de la loi de 1920 décide que les sociétés coopératives qui, en vertu de leurs statuts, accordent des prêts, doivent le faire uniquement à leurs membres. Elles ne peuvent le faire à des tiers que dans le cas où les statuts le stipulent expressément et uniquement sur la base d'une garantie réelle.

La répartition des bénéfices annuels se fait de la façon suivante : au moins 10 % va au fonds de réserve aussi longtemps que celui-ci n'atteint pas le montant des parts sociales. Les statuts peuvent cependant fixer une limite plus élevée, ainsi qu'indiquer d'autres moyens pour renforcer le fonds de réserve (art. 56). Les bases de répartition de l'excédent doivent être stipulées dans les statuts qui peuvent aussi remettre cette besogne, en tout ou en partie, à l'assemblée générale. Les dividendes distribués aux membres des sociétés ne doivent pas dépasser de plus de 2 % le taux d'intérêt maximun prélevé par la Banque de Pologne pendant l'exercice en question. Ces sommes, dans le cas où les parts sociales ne sont pas encore complétement versées, doivent être employées à leur libération.

La loi bancaire du 17 mars 1928 règle spécialement l'activité des coopératives de crédit qu'elle définit comme « des associations économiques dont l'objet principal, en vertu de la loi, porte sur les opérations de banque ».

Contrairement à ce qui se passe dans les autres établissements bancaires, la loi n'exige pas d'autorisations du ministre des finances aussi bien en ce qui concerne la création qu'en ce qui concerne l'activité des sociétés coopératives de crédit.

La loi (art. 92) exige, cependant, une autorisation spéciale du ministre des Finances pour certaines opérations bancaires et, notamment, pour les opérations de bourse ainsi que pour toutes opérations qui ne sont pas contenues dans l'énumération limitative de l'arricle 91.

Les opérations spécifiées dans ce dernier sont les suivantes :

1° L'octroi de crédits en forme d'escompte d'effets de commerce, de prêts sur engagements écrits, de crédits en compte-courant ainsi que de prêts garantis soit par hypothèque, soit par aval, soit par mise en gage de certaines valeurs mobilières;

2° Le réescompte des effets de commerce ;

3° La réception de dépôts en espèces avec le droit de délivrer des titres de dépôt nominatifs, mais sans le droit de délivrer de tels titres sous la forme « au porteur »;

4° La délivrance de mandats, de chèques et de lettres de crédit ainsi que le droit d'effectuer des paiements et des débours à l'intérieur du pays, (notons toutefois que les sociétés coopératives n'appartenant pas aux unions de révision ne peuvent le faire qu'exclusivement pour le compte de leurs membres) ;

5° Les opérations d'achat et de vente pour leur compte propre ainsi que pour le compte de tierces personnes de titres de l'Etat et des administrations autonomes, de lettres de gage et d'actions de la Banque de Pologne, des centrales économiques et des entreprises créées par les sociétés coopératives ;

6° Le service d'encaissements de toute sorte avec la seule restriction que les sociétés coopératives ne faisant pas partie des unions de révision, ne peuvent le faire que pour le compte de leurs membres ;

7° La réception de souscriptions aux emprunts d'Etat et des administrations autonomes ainsi qu'aux actions de

la Banque de Pologne et des autres établissements déjà mentionnés ;

8° Les fonctions de bureaux auxiliaires de la Banque de Pologne et des banques d'Etat ;

9° La réception de dépôts de valeurs mobilières et autres.

En prenant en considération le rôle très important que le fait d'appartenir à des unions de révision a pour le contrôle, le bon fonctionnement et l'exécution judicieuse de la tâche des coopératives, la législation ayant trait à la coopération, avantage celles-ci à maints égards.

La loi bancaire elle-même fait une grande différence entre les coopératives de crédit qui sont membres d'une union de révision et celles qui ne le sont pas, en favorisant nettement les premières et en leur accordant de nombreux privilèges au détriment des secondes.

C'est ainsi que seules les coopératives faisant partie d'une union de révision peuvent employer dans leur raison sociale le mot « banque[1] » (art. 13). De même, certaines opérations énumérées dans l'article 91 de la loi bancaire de 1928, ne peuvent être faites pour le compte de non-membres que si les coopératives en question font partie d'une union de révision. De même, ce sont uniquement les sociétés faisant partie d'une union de révision qui peuvent requérir une autorisation du ministre des Finances pour l'exécution d'opérations de bourse ainsi que pour certaines opérations non énumérées dans l'article 91.

Les coopératives de crédit sont soumises, ainsi que les autres établissements bancaires, à un contrôle et à une surveillance du ministre des Finances. Les sanctions sont cependant beaucoup moins sévères qu'à l'égard des autres établissements bancaires. Lorsqu'il constate que l'activité d'une coopérative de crédit viole les lois ou les statuts ou cause un dommage à l intérêt public, le ministre des Finances peut, mais uniquement sur une décision du Conseil coopératif d'Etat, nommer un commissaire gouvernemental chargé de la surveillance continue de l'activité de la société en question. Le ministre des Finances peut, en outre, retirer la concession (lorsqu'elle avait été accordée pour certaines opérations bancaires spéciales) et assigner la société devant le tribunal régional pour que celui-ci en ordonne la dissolution.

1. En l'accompagnant toutefois du mot « coopérative » ou « populaire ».

De même les sanctions que le ministre des Finances peut exercer à l'égard des autres établissements bancaires et qui ont trait à la fixation du montant du capital social, ne sont pas applicables aux coopératives de crédit.

Soulignons en dernier lieu, le rôle très important que joue la législation fiscale dans la vie et dans le développement de la coopération en Pologne. Cette législation prévoit une série de dégrèvements qui mettent les coopératives dans une situation privilégiée par rapport aux entreprises privées.

Ces dégrèvements concernent uniquement les sociétés qui font partie d'une union de révision et qui limitent à leurs seuls membres leur activité de crédit. Le dégrèvement des coopératives distribuant du crédit également aux non-membres n'a lieu que lorsque les ristournes et les profits qui proviennent de cette activité sont versés à un fonds de réserve statutaire, non susceptible de répartition.

La réduction des charges fiscales ne favorise pas au même degré toutes les sociétés coopératives qui en profitent. C'est ainsi que les coopératives de crédit distribuant du petit crédit et dont les prêts ne dépassent pas le montant de 2.000 zl. chacun, obtiennent des dégrèvements beaucoup plus importants que les autres. Ces coopératives sont totalement exemptes de certains impôts, par exemple de l'impôt sur le chiffre d'affaires, sur le revenu, du droit de timbre, ou exemptes partiellement de certains autres.

§ 3. **Activité des coopératives de crédit.**

A) **Nombre des coopératives de crédit.** Le nombre des coopératives en général et celui des coopératives de crédit en particulier s'est considérablement accru pendant les quelques années qui ont suivi la stabilisation de la monnaie en 1924[1], dans une proportion moins forte cependant, que les montants des capitaux propres et empruntés de ces sociétés et le chiffre des crédits distribués par elles.

En étudiant les coopératives de crédit dans les différentes parties du pays, nous voyons que les plus nombreuses sont

1. La limite maximum était à l'origine de 1.200 zl. Modification introduite par l'ordonnance du ministre des Finances du 18 juin 1930 (*J. des lois*, 1930, n° 48).

à l'heure actuelle, celles de l'ancien Royaume du Congrès (voir le tableau ci-contre[1]) :

Viennent immédiatement, suivant leur importance, les coopératives de crédit de l'ancienne partie autrichienne celles de l'ancienne partie prussienne, et en dernier lieu celles des départements de l'Est. Le chiffre très marqué des sociétés dans l'ancienne partie autrichienne s'explique, en dehors du fait de l'existence dans cette partie d'un mouvement coopératif déjà ancien, mais toutefois peu unifié, par le grand nombre de petites coopératives, type Raiffeisen, qui existaient dans presque chaque village. Les coopératives de crédit de l'ancienne partie prussienne, beaucoup moins nombreuses, se distinguaient cependant par leur importance.

Dans l'ancienne partie russe le mouvement d'accroissement des coopératives de crédit, qui s'est beaucoup ralenti pendant la guerre et l'inflation, a connu ensuite une très forte montée, surtout à partir de 1926. L'expansion de ces coopératives reste beaucoup plus forte dans les départements de l'Est, où le nombre des coopératives était au début de 1924 d'une faible importance. Ainsi, tandis que le nombre des sociétés coopératives de crédit dans les départements du Centre s'est accru à la fin de 1929 par rapport à l'année 1927 de 142 %, l'accroissement dans les départements de l'Est est de 180 %.

Le chiffre des coopératives de crédit dans les différentes parties du pays ne nous donne pas cependant une notion claire de la densité de leur réseau. Dans ce but il faut considérer le nombre de sociétés calculé d'après les deux facteurs suivants : pour 100.000 habitants et pour une superficie de 1.000 km2 (Voir tableau ci-contre).

Sur ces bases, si on prend pour unité la superficie de 1.000 km², le nombre de sociétés atteint le chiffre le plus élevé dans l'ancienne partie autrichienne où il dépasse de beaucoup la moyenne générale. La moyenne dans les dépar-

1. D'après les *Annuaires de statistique de l'Office central de statistique* à Varsovie. Jusqu'en 1927, données basées sur les Registres de Commerce dans lesquels un certain nombre de sociétés restaient inscrites, bien qu'elles aient cessé leur activité. A partir de 1927, données basées sur les résultats d'une enquête envoyée à toutes les coopératives ainsi que sur les évaluations approximatives du nombre des sociétés existantes. On a établi ainsi l'effectif du 31 décembre 1926. On a calculé les chiffres pour les année suivantes en ajoutant à ce dernier le nombre des sociétés nouvellement fondées et en déduisant le nombre des sociétés liquidées, conformément aux données des Registres de Commerce. Le chiffre à la fin de 1926 est de 3.664 sociétés coopératives de crédit pour le total du pays, de 19.1 par mille kilomètres carrés et de 12.4 par cent mille habitants.

Date	Nombre des coopératives de crédit dans les départements					Nombre des coopératives de crédit dans les départements									
						Sur 1000 k m2 de superficie					Sur 100.000 habitants[1]				
	Total	Centre	Est	Ouest	Sud	Total	Centre	Est	Ouest	Sud	Total	Centre	Est	Ouest	Sud
31 déc. 1923	5.665	1.253	244	1.050	3.118	14.6	12	1.6	22.3	39.5	20.9	12.7	4.5	26.3	41.6
31 déc. 1924	5.771	1.292	307	1.032	3.140	14.9	12.3	2.0	22.0	39.7	21.3	13.1	5.7	25.8	41.9
31 déc. 1925	6.270	1.175	519	1.035	3.241	16.2	11.2	3.3	22.0	41.0	23.1	11.9	9.6	25.9	43.2
31 déc. 1926	6.660	1.753	646	1.046	3.335	17.2	16.7	4.1	22.3	42.2	24.6	17.7	12.0	26.2	44.5
31 déc. 1927	4.207	1.415	505	740	1.547	10.8	10.3	4.1	15.7	19.6	14.0	11.2	10.1	17.2	19.1
31 déc. 1928	5.051	1.753	813	784	1.701	13.0	12.8	6.6	16.7	21.5	16.6	13.7	15.9	18.2	20.7
31 déc. 1929	5.661	2.016	909	801	1.935	14.6	14.7	7.3	17.0	24.5	18.4	15.6	17.5	18.2	23.3

1. Jusqu'en 1927, d'après le recensement de 1921 ; à partir de 1927, d'après les calculs de la population effectués par l'Office central de statistique (*Annuaire de statistique* de 1930).

tements de l'Est, qui était infime à la fin de 1924, tend à une augmentation continue, bien qu'elle reste encore de beaucoup au-dessous de la moyenne générale. La moyenne dans les départements du Centre s'est nivelée avec la moyenne générale vers la fin de 1929.

Les écarts au-dessous ou au-dessus de la moyenne générale ne sont pas cependant aussi importants, si on calcule d'après le chiffre de la population (par 100.000 habitants). Ceci s'explique par le fait que les départements de l'Est et du Centre, et surtout les premiers, dont la superficie par rapport aux autres parties du pays est très importante, possèdent en même temps une population plus clairsemée.

Le mouvement de création de nouvelles sociétés coopératives de crédit (voir tableau suivant) a lieu surtout dans les dépar-

Année[1]	Total des stés coop. nouvellement créées	Coop. de créd. nouvellement créées dans les départements				
		Total	Centre	Est	Ouest	Sud
1923	1.292	187	70	62	13	42
1924	943	164	45	64	18	37
1925	1.573	537	190	215	22	110
1926	1.551	418	182	111	27	98
1927	1.899	598	242	151	48	157
1928	2.230	896	290	364	51	191
1929	1.719	683	279	99	36	269

tements du Centre et de l'Est où il reste d'une grande puissance. Par contre, ce mouvement dans l'ancienne partie allemande reste très faible, bien qu'une certaine recrudescence se fasse remarquer dans les dernières années et surtout à partir de 1927. Dans l'ancienne partie autrichienne le mouvement de création de coopératives se renforce considérablement à partir de 1927.

Il faut observer que parmi les deux types de sociétés coopératives de crédit, celles de Schulze-Delitsch et celles de Raiffeisen, les premières se concentrent en majorité dans l'ancienne partie prussienne où elles pourvoient également aux be-

1. Annuaires de statistique de l'Office Central de statistique.

soins de la population agricole. Ceci s'explique par le fait que les banques populaires de l'ancienne partie prussienne avaient un rayon d'action beaucoup plus restreint et que, d'autre part, des moyens de communication meilleurs, des conditions économiques et un niveau culturel de la population beaucoup plus élevés rendaient plus facile la pénétration de l'influence de ces banques parmi la population rurale. Par contre, dans les autres parties du pays, les grandes coopératives de crédit n'arrivaient pas à suffire aux besoins de la population agricole et ce sont surtout les petites caisses Raiffeisen qui pénètrent dans les villages, venant ainsi en aide à la petite propriété agricole. La population agricole des autres parties du pays est beaucoup plus pauvre et l'usure y faisait et y fait encore des ravages énormes. Il est, d'autre part, notoirement connu que ce sont uniquement les petites caisses type Raiffeisen ou autres, bâties sur un système analogue, qui arrivent à lutter avec succès contre cette plaie sociale qu'est l'usure. C'est pour cela que le type des caisses Raifeisen fut adopté par les chefs du mouvement coopératif avant la guerre en Galicie et aussi, à l'heure actuelle, dans les autres parties du pays. Le mouvement de création des caisses Raiffeisen est actuellement beaucoup plus fort que celui des coopératives du type Schultze-Delitsch. Les premières pénètrent toujours davantage dans l'ancienne partie allemande, bien qu'elles y restent encore en faible nombre.

Le mouvement de création de coopératives de crédit présente également un caractère différent suivant les différentes nationalités habitant la Pologne (Voir tableau page suivante[1]) :

Nous voyons que le nombre des nouvelles coopératives de crédit de la nationalité polonaise est très considérable par rapport aux sociétés coopératives des autres nationalités. Les pourcentages des coopératives de crédit polonaises nouvellement créées par rapport à l'ensemble des coopératives de crédit récemment fondées sont respectivement :

En 1923	26.9 %
1924	67.7 %
1925	75.6 %
1926	47.6 %
1927	61.0 %
1928	66.5 %
1929	47.3 %

1. *Annuaires de statistique de l'Office central de statistique.*

Nationalité[1]	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929
Ensemble du pays	187	164	537	418	598	896	683
Polonaise	50	111	406	199	365	596	323
Ukrainienne	3	5	48	16	50	80	168
Allemande	23	8	5	7	10	20	10
Juive	94	36	71	185	144	185	173
Non fixée	17	4	7	11	29	15	9
Départements Centre et Est			405	213	393	654	380
Polonaise	40	85	311	147	262	493	241
Ukrainienne		3	29	7	11	15	19
Allemande	13	1	2	6	4	2	2
Juive	66	19	58	123	99	132	112
Non fixée	15	1	5	10	17	12	6
Départements de l'Ouest			20	24	48	51	36
Polonaise	2	10	17	23	44	39	29
Allemande	10	7	3	1	4	12	6
Juive							1
Départements du Sud			112	101	157	191	267
Polonaise	8	16	78	29	59	64	53
Ukrainienne	3	2	19	9	39	65	149
Allemande	—	—	—	—	2	6	2
Juive	28	16	13	62	45	53	60
Non fixée	2	3	2	1	12	3	3

1. Nationalité au sens ethnique. Parmi les sociétés coopératives ukraïniennes nous avons compris celles désignées dans les annuaires sous le nom de « ruthènes » et « polono-ruthènes ».

Une forte diminution du nombre des coopératives de crédit de nationalité polonaise, aussi bien en chiffres relatifs qu'en chiffres absolus, est visible cependant en 1929; par ailleurs, celui de nationalité ukrainienne augmente très intensivement Ce phénomène s'explique par le fait que le réseau des coopératives de crédit de la première catégorie de la population marque une forte progression dans les années précédentes, par contre, la politique de l'Union des coopératives ukrainiennes commence à s'intéresser toujours davantage à la création de coopératives de crédit, contrairement au plan antérieurement adopté.

Le mouvement de création de coopératives de crédit de nationalité juive ne subit pas de fortes oscillations à partir de 1926. Numériquement le chiffre de ces coopératives nouvellement créées reste toujours assez important. Leur pourcentage, par rapport à l'ensemble des coopératives de crédit récemment fondée :

en 1923	50.3 %
— 1924	22.0 %
— 1925	13.2 %
— 1926	44.3 %
— 1927	24.1 %
— 1928	20.7 %
— 1929	25.3 %

La coopération de la population allemande déploie une activité assez faible. Le plus grand nombre des coopératives de crédit allemandes nouvellement créées se trouvent dans les départements de l'Ouest, bien que même ici leur chiffre, par rapport à celui de la population polonaise, reste infime

Le nombre des coopératives de crédit disparues, pour des causes diverses, est actuellement assez important et s'explique par une activité plus intense de révision et de contrôle de la part du Conseil coopératif. Il n'est pas inutile de remarquer que la plus grande partie des sociétés coopératives de crédit disparues est formée de celles qui datent de la période de l'inflation ;

	1927	1928	1929
Total[1]	243	364	248
Dissolution volontaire	66	153	113
— forcée	153	186	114
Fusions	19	21	18
Faillites	5	4	3

Il est impossible de faire une revue complète de l'activité de toutes les coopératives de crédit qui existent en Pologne, étant donné que seules les unions de révision établissent des statistiques relatives aux sociétés qui en font partie et que ces statistiques, quoique s'améliorant d'une façon notable dans ces dernières années, ne sont pas absolument complètes. Ainsi les statistiques de l'Office central de statistique, aussi bien que celles contenues dans les rapports du Président du Conseil coopératif, n'embrassent à l'heure actuelle que les sociétés coopératives envisagées dans les rapports des unions de révision. Pour avoir une idée de la grandeur des nombres notons qu'appartenaient aux unions de révision[2].

en 1924	53 %	de la totalité des sociétés coop.
— 1925	54.7 %	—
— 1926	54.3 %	—
— 1927	56.3 %	—
— 1928	62.8 %	—
— 1929	64.3 %	—

1. Rapports annuels du Président du Conseil coopératif.

2. Rapports annuels du Président du Conseil coopératif. Les évaluations du nombre total des coopératives faites par ce dernier sont de toute évidence exagérées, comme s'appuyant sur les Registres de commerce. Un certain nombre des coopératives y figurant, en effet, n'existent plus depuis longtemps. L'Office central de statistique établit ses propres évaluations du nombre effectif de l'ensemble des coopératives dans le pays en se basant sur une enquête de 1926. Au chiffre de cette dernière est ajouté chaque année le nombre des coopératives nouvellement créées et déduit celui des coopératives liquidées pendant la même période, d'après les Registres de commerce.

D'après ces évaluations, il y a eu :

En 1926 un total de coopératives de 10.148 dont 7.494 appartenaient à des unions, soit 73,8 %;

En 1927 un total de coopératives de 11.893 dont 8.793 appartenaient à des unions, soit 74,0 %;

En 1928 un total de coopératives de 13.981 dont 10.056 appartenaient à des unions, soit 72,7 %;

En 1929 un total de coopératives de 15.533 dont 11.193 appartenaient à des unions, soit 72.1 %.

On s'aperçoit en effet du pourcentage relativement élevé des coopératives qui n'appartiennent à aucune union de révision. Les raisons, pour lesquelles il reste encore une si forte minorité de sociétés coopératives étrangères aux unions de révision, sont assez difficiles à comprendre, surtout lorsqu'on envisage la situation privilégiée que les coopératives réunies ont par l'effet de la loi même et les différentes facilités de crédit qui leur sont accordées par les institutions financières de l'Etat et la Banque de Pologne.

On peut cependant, dans une certaine mesure, expliquer ce phénomène par les faits suivants : d'une part les unions augmentent successivement leurs exigences envers les sociétés coopératives qui veulent y entrer; d'autre part, étant donné le caractère spécifique de certaines sociétés coopératives, il n'y a souvent pas place pour elles dans les unions existantes.

Les raisons suivantes valent, en outre, pour les coopératives de crédit. Il existe un certain nombre de ces dernières se composant des petits capitalistes qui, en raison des facilités légales existant pour leur création, n'ont que l'apparence de sociétés coopératives mais sont, en réalité, des sociétés de personnes qui ont pour but de réaliser sous cette forme les profits les plus élevés possibles. D'autre part, un très grand nombre de coopératives de crédit, surtout celles basées sur le système Schultze-Delitsch et qui doivent desservir la population urbaine, sont trop faibles et ne satisfont pas aux exigences des unions de révision. D'autres, très nombreuses, sont fondées par certaines organisations etc... qui, soit pour divergences d'idées, soit pour d'autres raisons, ne veulent pas ou ne peuvent pas faire partie des unions déjà existantes. Elles n'ont pas encore créé d'unions propres ou leurs unions existantes ne sont pas encore légalisées.

C'est ainsi que les statistiques du Président du Conseil coopératif n'embrassent pour 1925 que 2.923 coopératives de crédit, pour 1926 : 3.160 soit 60. 3%, pour 1927 : 3 513 soit 60. 5 %, pour 1928 : 4112, soit 62. 7% de toutes les coopératives de crédit qui figurent sur les Registres de commerce.

Les statistiques tant de l'Office central de statistique que du Conseil coopératif n'envisageant jusqu'à l'heure actuelle que les coopératives faisant partie des unions de révision, nous conviendrons que, lorsque nous parlerons de coopératives dans la suite de notre exposé, il ne s'agira que de coopératives appartenant aux unions de révision.

B) **Membres des coopératives de crédit.** — Le nombre des membres des coopératives de crédit subit à partir de 1926, une progression continue. Le chiffre des membres par société augmente de même à partir de cette époque. (Voir le tableau suivant) :

Fin de l'année	Totalité des Stés coopératives			Coopératives de crédit		
	Nombre des stés envisagées	Nombre total des membres	Moyenne par société coopérative	Sociétés envisagées	Nombre total des membres	Moyenne des membres par coop. de crédit
1924 [1]	4.822	1.894.572	393	2.359	711.155	301
1925 [1]	5.699	1.808.226	317	2.735	686.262	251
1926 [1]	6.789	1.917.347	282	3.018	859.955	273
1927 [1]	7.961	2.169.235	272	3.485	1.051.680	302
1928 [2]	9.200	2.475.198	269	4.112	1.319.694	321

Nous voyons que tandis que le chiffre des membres de toutes les sociétés coopératives de fonctions diverses n'augmente que lentement, — la moyenne par société étant même en diminution constante —, un phénomène inverse se produit en ce qui concerne les coopératives de crédit. Le nombre des membres de celles-ci, malgré l'augmentation simultanée du nombre de ces sociétés, augmente constamment. Le fort développement des coopératives de crédit s'explique par le fait que celles, qui existent depuis longtemps, embrassent un terrain toujours plus vaste. De même, le réseau des coopératives de crédit nouvellement créées s'étend toujours davantage. En effet, les conditions de crédit aux petits industriels, commerçants et agriculteurs sont très mauvaises. N'ayant pas accès dans les grandes institutions bancaires et obligés de profiter du crédit très cher du marché privé, ceux-ci furent poussés à se procurer des possibilités de crédit à l'aide de la mutualité, en créant de nouvelles institutions et en renforçant les institutions anciennes.

Nous voyons en réalité, que les pourcentages des coopéra-

1. J. Gatkiewicz, *Les Sociétés coopératives en Pologne en* 1926-28.
2. Rapport du Président du Conseil coopératif pour l'année 1929.

tives de crédit avec un nombre des membres au-dessus de 200 augmente considérablement à partir de 1925 (Voir tableau p. 366.)

Il faut remarquer cependant que ce sont seulement les sociétés moyennes et grandes, c'est-à-dire celles qui comptent jusqu'à mille et même cinq mille membres, qui augmentent le plus. Par contre, le nombre des petites sociétés jusqu'à 200 membres n'augmente que faiblement. Leur pourcentage est même en régression. Le nombre des très grandes sociétés c'est-à-dire celles au-dessus de cinq mille membres est infime et ne subit aucun accroissement. D'une façon générale, ce qui reste caractéristique pour les sociétés coopératives polonaises, c'est la grande prépondérance de très petites sociétés comptant un nombre de membres inférieur à deux cents.

Parmi les unions de révision importantes, qui possèdent relativement le plus grand nombre de coopératives avec un chiffre de membres au-dessus de 200, il faut citer, en premier lieu, l'Union des sociétés coopératives de Poznan, ensuite celle de Lwow et celle des sociétés coopératives polonaises de Varsovie, appartenant toutes à l'Union des unions coopératives de Varsovie, celle des sociétés coopératives juives de Pologne à Varsovie. Toutes ces unions réunissent en majeure partie des sociétés système Schultze-Delitsch dont les sièges se trouvent principalement dans les villes.

Parmi les unions qui possèdent le plus grand nombre de coopératives de crédit du type le plus petit, c'est-à-dire comptant moins de deux cents membres sont : l'Union de révision des sociétés coopératives agricoles polonaises à Varsovie, le Patronat régional des coopératives agricoles à Lwow, l'Union des sociétés coopératives allemandes en Pologne à Lodz et l'Union des sociétés coopératives agricoles de l'Ouest de Pologne à Poznan; les deux premières font partie de la Confédération des unions des sociétés coopératives agricoles et comptent en majeure partie des coopératives de crédit, système Raiffeisen, qui desservent la population agricole.

A la fin de l'année	Totalité des Coopératives de crédit envisagées		Coopératives de crédit possédant									
			200 membres et au-dessous		201 à 500 membres		501 à 1.000 membres		1.001 à 5.000 membres		u- essus de 5.000 membres	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1925 [1]	2.704	100	1.957	72.4	441	16.3	176	6.5	127	4.7	3	0.1
1926 [2]	3.018	100	2.036	67.5	616	20.4	236	7.8	129	4.3	1	0.0
1927 [2]	3.485	100	2.046	58.7	921	26.4	337	9.7	179	5.1	2	0.1

1. K. Sokolowski, *Les Sociétés Coopératives en Pologne.* Revue Trimestrielle de Statistique, fasc. 2, p. 373.
2. J. Gatkiewicz, *Les Sociétés Coopératives en Pologne dans les années* 1926-28.

	Nationalité polonaise			*Nationalité ukrainienne*			*Nationalité juive*			*Nationalité allemande*		
	1926	1927	1928	1926	1927	1928	1926	1927	1928	1926	1927	1928
Nombre total de sociétés coopératives	4.370	5.003	6.113	1.543	2.073	2.564	650	675	776	769	778	806
— de crédit	2.240	2.529	3.222	121	133	175	565	473	680	504	488	509
Pourcentage des coopératives de crédit par rapport au total	51.3 %	50.6 %	52.7 %	7.8 %	6.4 %	6.8 %	86.9 %	70.1 %	87.6 %	65.5 %	62.7 %	63.2 %
Nombre total des sociétés coop. envisagées	4.165	4.831	5.564	1.411	1.900	2.244	502	490	651	711	740	741
Nombre de coopératives de crédit	2.143	2.479	2.913	90	102	139	444	437	592	466	467	469
Nombre des membres de toutes les sociétés coopératives en milliers.....	1.480	1.692	1.912	197	240	276	185	178	226	55	58	62
Nombre des membres des coopératives de crédit en milliers	592	788	999	52	55	62	183	175	221	32	34	38
Pourcentage des membres des coopératives de crédit par rapport à ceux de toutes les coopératives	40.0 %	47.0 %	52.2 %	26.4 %	22.8 %	22.5 %	98.9 %	98.3 %	97.8 %	58.2 %	58.6 %	61.3 %
Moyenne des membres par une société coopérative	355	350	344	139	127	123	369	364	347	77	78	83
Moyenne des membres par coopérative de crédit..	276	318	343	576	536	447	412	400	373	70	72	81

1. Le tableau se base pour les années 1926 et 1927 sur les données de J. Gatkiewicz, *Les Coopératives en Pologne dans les années* 1926-1928, pour l'année 1928 sur les données du Rapport du Président du Conseil coopératif pour l'année 1929.

C) Répartition des coopératives d'après les différentes nationalités composant la population de la Pologne

D'après la nationalité qu'elles ont été appelées à servir, les sociétés coopératives de toute nature se répartissent de la façon suivante. (Voir le tableau ci-contre)

En étudiant les chiffres du présent tableau, nous en tirerons cette conséquence que la population polonaise a, entre les mains, la grande majorité des coopératives de crédit affiliées à des unions de révision.

Le tableau suivant donnant les pourcentages du nombre de coopératives de crédit et du nombre de leurs membres de différentes nationalités nous confirme ce que nous venons de dire.

	Total	Nationalité			
		polonaise	ukrainienne	juive	allemande
Nombre de sociétés .... en %					
..... 1926	100	65,3	3,5	16,5	14,7
..... 1927	100	69,8	3,7	13,1	13,5
..... 1928	100	70,3	3,8	14,8	11,1
Nombre de membres .... en %					
..... 1926	100	68,9	6,1	21,3	3,7
..... 1927	100	74,9	5,2	16,7	3,2
..... 1928	100	75,7	4,7	16,7	2,9

Nous voyons ainsi que plus des trois quarts des coopératives de crédit en Pologne se trouvent à l'heure actuelle entre les mains de la nationalité polonaise et que leur nombre avait même augmenté en 1927 et en 1928 au détriment des coopératives de crédit des autres nationalités.

Les Ukrainiens possédent le plus faible nombre de coopératives de crédit. Lorsqu'on les compare au total de leurs coopératives, ce chiffre devient tout a fait insignifiant.

Le nombre des coopératives de crédit de la population de

nationalité polonaise constitue plus de la moitié du nombre total de leurs sociétés coopératives. En chiffres absolus viennent ensuite, d'après leur importance, les coopératives de crédit de la population juive et immédiatement après, celles de la population allemande. Par ailleurs, le plus fort pourcentage des coopératives de crédit par rapport à la totalité de leurs coopératives appartient aux Juifs.

Les données du tableau concernant les chiffres de membres, se présentent d'une manière un peu différente. Même ici on aperçoit une prépondérance de la population polonaise.

La presque totalité de la population juive associée dans les sociétés coopératives fait partie des coopératives de crédit.

La moyenne la plus forte du chiffre de membres par coopérative de crédit se rencontre chez les Ukrainiens; elle dépasse la moyenne générale. Arrivent ensuite les coopératives de crédit juives. La moyenne du chiffre des membres de coopératives de crédit allemandes est insignifiant.

D'après la profession de leurs membres, les coopératives de crédit se répartissent de la façon suivante (en pourcentages de la totalité des membres).

Années	Total	Agriculteurs	Industriels et Artisans	Commerçants	Ouvriers	Employés et professions libérales	Autres professions, indéterminées
1924 [1]	100	66.0	22 %		2.0	4.0	6.0
1925 [1]	100	64.0	14.7	6.6	2.5	5.9	6.3
1926 [2]	100	61.1	13.9	8.8	3.5	5.8	6.9
1927 [2]	100	63.2	14.4	8.0	2.3	6.6	5.5
1928 [3]	100	63.2	21.4 %		2.8	6.2	6.4

1. K. Sokolowski, *Les Sociétés coopératives en Pologne.*
2. J. Gatkiewicz, *Les Sociétés coopératives en Pologne dans les années* 1926-1928.
3. Rapport du Président du Conseil coopératif pour l'année 1929.

L'activité des coopératives de crédit a marqué, pendant les quelques années de la période que nous étudions et, surtout à partir de 1927, un fort développement. Celui-ci s'exprime non seulement par l'augmentation du nombre de coopératives de crédit et celui de leurs membres, mais dans une mesure encore plus considérable, par l'expansion très forte de leurs opérations, aussi bien actives que passives, bien que celles-ci ne constituent encore qu'une faible partie de celles d'avant-guerre.

D) **Capitaux propres.** — Les capitaux propres des coopératives de crédit se composent de parts des associés et de divers fonds de réserve. Avant la guerre celles-ci s'appuyaient dans leur activité de crédit, en premier lieu, sur les dépôts d'épargne. Les crédits de banque (même dans l'ancienne partie autrichienne) et, dans une mesure plus forte, les capitaux propres des coopératives ne jouaient, par rapport aux dépôts d'épargne, qu'un rôle secondaire. Il ne faut, cependant, pas négliger les capitaux propres des coopératives de crédit d'avant-guerre qui se sont progressivement accumulés. Leur accroissement paraît toutefois assez lent.

La guerre et ensuite l'inflation, après avoir anéanti les importants capitaux accumulés dans ces sociétés, ont en même temps modifié, dans une certaine mesure, les rapports réciproques de ces différentes sortes de ressources.

Lorsque les relations monétaires se sont stabilisées, les coopératives de crédit ont alors dirigé leurs efforts particulièrement vers l'accumulation de sommes aussi élevées que possible, sous forme de capital social et de réserves. Cet accroissement ressort du tableau suivant. (Voir tabl. p. 370).

Comme on le voit dans ce même tableau, les capitaux propres des coopératives de crédit marquent un accroissement toujours plus fort, aussi bien en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs. Il faut aussi noter que les parts sociales accusent une progression beaucoup plus marquée que les fonds de réserve. Tandis qu'à la fin de 1924, les premières ne représentaient que 50.9% des seconds, les pourcentages correspondants montent respectivement :

Année	Total des coop. de crédit	Coop. de crédit envisagées	Parts d'associés			Fonds de réserve et de provision			Total des ressources propres			Pourcentages d'accroissement par rapport à 1925 = 100 %			
			Total en milliers de zl.	Par société	Par membre	Total en milliers de zl.	Par société	Par membre	Total en milliers de zl.	Par société	Par membre	Parts d'associés		Totaux ressources propres	
				En zlotys			En zlotys			En zlotys		Par société	Par membre	Par société	Par membre
1924[1]	3.646	2.412	4.865	2.017	6.70	9.549	3.959	13.15	14.413	5.860	19.85				
1925[1]	2.942	2.790	13.592	4.872	19.41	13.278	4.759	18.97	26.869	9.631	38.38				
1926[2]	3.430	3.178	21.822	6.866	25.71	16.923	5.325	19.93	38.745	12.192	45.64	40.9	32.5	26.6	19.0
1927[2]	3.623	3.521	38.921	11.054	36.97	22.215	6.309	21.09	61.136	17.363	58.06	127.0	90.5	80.3	48.7
1928[3]	4.566	4.109	60.089	14.624	45.53	30.303	7.375	22.96	90.392	21.999	68.49	200.2	134.6	128.4	78.4

1. K. Sokolowski, *Les Sociétés coopératives en Pologne.*
2. J. Gatkiewicz, *Les Sociétés coopératives en Pologne dans les années* 1926-1928.
3. Rapport du Président du Conseil coopératif pour l'année 1929.

en 1925 à 102. 4 %
« 1926 à 129. 9 »
« 1927 à 175. 2 »
« 1928 à 198. 3 »

Ce phénomène s'explique par ce fait qu'après la stabilisation ces sociétés se sont trouvées, pour ainsi dire, à leur période héroïque. Tout le mouvement s'est récréé et réorganisé. D'autre part, la période actuelle n'est pas encore propice à l'accumulation de fonds de réserve importants.

L'augmentation du capital social des coopératives de crédit ne s'explique pas seulement par l'accroissement du nombre de sociétés. La moyenne des parts sociales par société et par associé évolue en même temps considérablement. Les coopératives de crédit ont porté une attention spéciale à l'accumulation d'un capital social important voulant trouver de cette manière, des ressources pour le soutien de leur activité de crédit pendant la période transitoire. Il arrivait même fréquemment que dans de nombreuses sociétés, les capitaux sociaux dépassaient les dépôts d'épargne.

Ce souci ressort également de l'étude des coopératives de crédit nouvellement créées d'après le montant de la part sociale statuaire (Voir tableau suivant). Les pourcentages

Année	Total des sociétés coopératives de crédit	Montant de la part sociale en zlotys							
		jusqu'à 20		de 20 à 50		de 50 à 100		100 et au-dessus	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1924 [1]	164	66	40.2	52	31.7	20	12.2	20	12.2
1925 [1]	537	170	31.5	242	45.1	68	12.7	53	9.9
1926 [1]	418	139	33.3	178	42.6	51	12.2	50	12.0
1927 [2]	598	169	28.3	308	51.5	64	10.7	52	8.7
1928 [2]	876	186	20.7	530	59.0	92	10.3	81	19.0

1. K. Sokolowski : *Les Sociétés coopératives en Pologne.*
2. J. Gatkiewicz : Les Sociétés coopératives en Pologne pendant les années 1926-1928.

des sociétés qui sont basées sur des parts de faible montant (jusqu'à 20 zl.) diminuent dans une forte mesure au profit de celles basées sur des parts sociales moyennes de 20 à 50 zl. D'un autre côté, diminue aussi le pourcentage des sociétés s'appuyant sur des parts sociales d'un montant supérieur à 50 z 1.

Il est intéressant aussi d'étudier le problème de la responsabilité des membres des sociétés nouvellement créées relativement aux engagements de celle-ci, problème qui a une grande importance pour le développement des coopératives de crédit (Voir le tableau suivant) :

Tandis qu'en 1926, le nombre des sociétés à responsabilité limitée avait diminué, ce nombre, à partir de 1927, est en augmentation continue. Parmi les différents types de sociétés à responsabilité limitée, les plus fréquentes sont, en premier lieu, celles à responsabilité décuple, à responsabilité simple et à responsabilité quintuple.

E) **Capitaux empruntés.** — L'inflation avait, dans une mesure encore plus forte que pour les autres institutions de crédit, détruit les capitaux des coopératives de crédit, ce qui s'explique aussi bien par le rôle difficile de ces institutions pendant l'inflation, vu leur but social, que par leur genre d'activité qui ne répond pas aux nécessités que fait naître l'inflation.

Même encore actuellement, malgré l'accroissement considérable des dépôts d'épargne, ceux-ci ne représentent encore qu'une faible partie de ceux d'avant-guerre, aussi bien en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs. Le montant des dépôts d'avant-guerre accumulés par les coopératives de crédit polonaises constitue environ 30 % du total des dépôts de tous les établissements de crédit.

Il faut cependant remarquer que le total des capitaux empruntés des coopératives de crédit augmente trés considérablement d'année en année (voir le tableau p. 374)

Le mouvement d'accroissement des capitaux empruntés ressort clairement des pourcentages d'augmentation de leurs totaux par rapport à l'année précédente, qui sont respectivement :

Année a)	Total des coop. de crédit	Nombre des sociétés à responsabilité										
		illimitée	limitée									
			Total	A la part sociale	Au double	Au 3e	Au 4e	Au 5e	Au 6e à 9e	Au 10e	Au 11e et plus	Indéterminée
1924	164	55	109	19	15	12	2	15	1	32	9	4
1925	537	318	219	81	9	14	5	16	9	49	35	1
1926	418	132	286	53	15	22	2	36	3	106	49	—
1927	598	238	360	68	20	21	5	36	1	111	42	56
1928	896	523	373	66	24	26	10	54	7	143	41	2

a) Pour les années 1924, 1925 et 1926, K. Sokolowski, *Les Sociétés coopératives en Pologne*; pour les années 1927 et 1928, J. Gatkiewicz, *Les Sociétés coopératives en Pologne pendant les années* 1926-1928.

A la fin de l'année	Total des coop. de crédit	Coop. de crédit envisagées	Dépots d'épargne et comptes-courants créditeurs		Réescompte		Banques		Autres créditeurs		Total des capitaux empruntés	
			Total en millions de zl.	Par société en milliers de zl.	Total en millions de zl.	Par société en milliers de zl.	Total en millions de zl.	Par société en milliers de zl.	Total en millions de zl.	Par société en milliers de zl.	Total en millions de zl.	Par société en milliers de zl.
1924	3.646	2.412	19.1	7.9		31.2					50.3	20.9
1925	2.942	2.790	35.6	12.8	20.9	7.5	10.7	3.8	12.4	4.5	79.6	28.5
1926	3.430	3.178	82.0	26.1	19.9	6.3	13.5	4.3	20.4	6.4	136.8	43.0
1927	3.623	3.521	159.2	45.2	44.0	12.5	36.9	10.5	38.5	10.9	278.5	79.1
1928	4.586	4.109	209.9	51.1							412.2	100.3
1929		4.313	337.2	78.2		202.3						
1930b).....		4.799	384.6	80.1								

a) Pour les années 1924 et 1925, K. Sokolowski, *Les Sociétés coopératives en Pologne.* Pour les années 1926, 1927, J. Gatkiewicz, *Les Sociétés coopératives en Pologne pendant les années* 1926-1928. Pour les années 1928, 1929 et 1930, Rapport du Président du Conseil coopératif pour l'année 1929 et bulletins trimestriels.

b) Au 30 septembre.

en 1925	.....	137 %
en 1926	.....	151 %
en 1927	.....	181 %
en 1928	.....	148 %

Parmi les différentes catégories de capitaux empruntés, dont disposent les coopératives de crédit, les plus considérables sont les dépôts d'épargne et les comptes-courants créditeurs. Ces deux éléments présentent les pourcentages suivants par rapport à la totalité des capitaux empruntés.

en 1924	.....	38 %
en 1925	.....	45 %
en 1926	.....	51 %
en 1927	.....	57 %
en 1928	.....	51 %

La diminution du pourcentage en 1927 et 1928 par comparaison avec les années précédentes, malgré l'augmentation très notable en chiffres absolus, est due à l'accroissement encore plus important des autres postes de capitaux empruntés. Augmentent notamment le réescompte d'effets de commerce et les crédits de banque aussi bien en total qu'en moyenne par société. Tandis qu'en 1926 le poste de réescompte avait même subi une légère diminution, le pourcentage du réescompte augmente très considérablement en 1927 par rapport à l'année précédente : de 221 % pour le total et de 200 % pour les moyennes par société. Les pourcentages des crédits de banque sont respectivement de 272 % et de 242%.

Le tableau suivant nous donne une idée du rapport qui existe entre les capitaux propres et empruntés des coopératives de crédit.

C'est ainsi que les ressources des coopératives de crédit marquent une augmentation continue aussi bien en totaux qu'en moyennes par société. Les capitaux propres subissent cependant une diminution par rapport aux capitaux empruntés et surtout en 1926. Il faut mentionner que dans les différentes sociétés ces rapports diffèrent assez considérablement.

L'énorme demande de crédits de la part des petits commerçants, artisans ou agriculteurs qui souffrent le plus de la cherté du crédit et qui sont très appauvris par l'action des

Année a)	*Nombre total des coop. de crédit*	*Coop. de crédit envisagées*	*Capitaux propres*	*Capitaux empruntés*	*Fonds de roulement*			*Capitaux*		*Capitaux propres par rapport aux capitaux empruntés en %*
					Total	*Par société en milliers de zl.*	*Par membre en zl.*	*Propres*	*Empruntés*	
			En millions de zl.					*Par rapport au total des ressources en pourcentages*		
1924	3.646	2.412	14.4	50.3	64.8	26.8	89	22.2 %	77.0 %	28.6 %
1925	2.942	2.790	26.9	79.6	106.5	38.5	152	25.2 %	74.8 %	33.8 %
1926	3.430	3.178	38.7	136.8	175.5	55.0	207	22.1 %	77.9 %	28.3 %
1927	3.623	3.521	61.1	278.5	339.7	96.5	323	18.0 %	82.0 %	21.9 %
1928	4.586	4.109	90.4	412.2	502.6	122.3	381	18.0 %	82.0 %	21.9 %

a) Pour les années 1924 et 1925, K. Sokolowski, *Les Sociétés coopératives en Pologne*; pour les années 1926 et 1927, J. Gatkiewicz, *Les Sociétés coopératives en Pologne pendant les années* 1926-1928; pour l'année 1928, Rapport du Président du Conseil coopératif pour l'année 1929.

différents facteurs d'ordre économique, ne pouvait être satisfaite uniquement avec les ressources des coopératives de crédit provenant des capitaux propres et des dépôts d'épargne. Ces derniers d'ailleurs, parce qu'ils proviennent de ces classes moyennes elles-mêmes, étaient par trop insuffisants et les sociétés pour subvenir aux besoins de leurs membres se sont vues obligées, contrairement à ce qui avait lieu avant la guerre, de recourir, dans une large mesure, à leurs centrales financières, aux autres banques et surtout aux banques d'Etat et à la Banque de Pologne.

Les crédits que les banques d'Etat ont accordés de différentes manières aux coopératives de crédit étaient et sont encore à l'heure actuelle d'une importance primordiale pour assurer le bon fonctionnement et le développement de celles-ci.

Ces crédits, comme nous pouvons en juger par le tableau suivant, présentant les chiffres de crédits accordés par les différentes institutions financières aux coopératives de crédit, augmentent continuellement.

DATE	Banque agricole d'Etat	Caisse postale d'épargne	Banque de l'économie nationale *a*	Banque de Pologne *b*	Total
	en millions de zlotys				
31 déc. 1925	16.9	6.6			
31 déc. 1926	16.0	7.8			
31 déc. 1927	49.8	23.4			
31 déc. 1928	63.5	11.5		20.6	
31 déc. 1929	76.1	4.0	10.9	27.7	118.7
31 déc. 1930	97.2	2.3	11.3	30.0	140.8

a) Les chiffres des crédits octroyés aux coopératives de crédit, antérieurs à l'année 1929, ne figurent pas dans les rapports annuels.

b) Les chiffres des crédits aux coopératives de crédit, antérieurs à l'année 1928 ne figurent pas dans les rapports annuels.

Leur mode de financement par les banques d'Etat a subi pendant ces dernières années une certaine modification. La politique de crédit de ces institutions n'avait pas, avant 1926, de plan uniforme, ce qui provoquait très souvent le double emploi des crédits accordés et désorganisait par là le financement des sociétés coopératives.

La conférence qui a eu lieu au ministère des Finances le 8 avril 1926 avait délimité le domaine d'activité des banques d'Etat, en écartant la possibilité d'une concurrence réciproque.

C'est ainsi que la Caisse postale d'épargne, vu son caractère social, devait liquider les crédits individuels et se consacrer à l'attribution de crédits destinés uniquement aux caisses d'épargne et aux coopératives. Cette politique a, dans la suite, subi une nouvelle évolution dans ce sens que le financement des coopératives, d'accord avec le ministre des Finances, passa à la Banque de l'économie nationale et à la Banque agricole d'Etat. La Caisse postale d'épargne ne fait actuellement que liquider les crédits anciens pour passer à d'autres opérations lucratives qui répondent mieux aux buts de cet établissement. Nous voyons ainsi que les crédits accordés par la caisse aux coopératives de crédit, qui ont très considérablement augmenté en 1927, diminuent fortement à partir de 1928, non seulement en chiffres absolus (ce qui apparaît encore plus nettement si l'on prend en considération le développement constant et très important des opérations effectuées par cette institution), mais aussi en chiffres relatifs par rapport aux autres catégories de prêteurs. C'est ainsi qu'en 1925 le pourcentage des crédits accordés par la Caisse postale d'epargne aux coopératives de crédit par rapport à la totalité des crédits de cette Institution était de 28.7 %, il monte en 1926 à 34.5 %, en 1927 à 64.8 % pour descendre ensuite en 1928 à 57.9 %, en 1929 à 41.4 % et en 1930 à 31.96 %.

Les deux autres établissements financiers d'Etat ont délimité leur terrain d'action, en ce qui touche le financement des coopératives de crédit, de la façon suivante. La Banque agricole d'Etat a assumé le financement des coopératives agricoles et la Banque de l'économie nationale celui des coopératives urbaines ou du type mixte.

Les crédits sont accordés par les banques d'Etat soit directement, soit indirectement, par l'intermédiaire des centrales financières des coopératives. Ne profitent pas de ces crédits les coopératives qui ne font pas partie des unions de révision. Les banques sont en contact étroit aves ces dernières qui les renseignent sur la solvabilité des différentes sociétés

Ce sont les coopératives agricoles qui obtiennent la plus grande partie des crédits fournis par les institutions officielles

et c'est la Banque agricole d'Etat qui octroie les crédits les plus importants.

Il faut mentionner en outre que, d'une façon générale, la Banque agricole d'Etat, pour la distribution de ses crédits à court terme, s'est servie dans une forte mesure de coopératives et surtout de coopératives de crédit. La majorité des crédits a été accordée, d'une façon indirecte, surtout par l'intermédiaire de la Caisse centrale des sociétés agricoles.

Le montant des crédits octroyés par la Banque agricole d'Etat marque à partir de 1927 une forte augmentation. Le pourcentage des crédits à court terme distribués par la Banque, par l'intermédiaire des coopératives de crédit, est très considérable par rapport à la totalité des crédits à court terme distribués par elle. Ce pourcentage est de 38.3 % à la fin de 1927, de 33. 3 % à la fin de 1928, de 31. 1 % à la fin de 1929 et de 34. 5 % à la fin de 1930. La majorité des crédits sont accordés pour des buts définis.

F) **Opérations de crédit.** — Il nous reste à voir comment les ressources des sociétés coopératives furent remployées en des opérations de crédit.

Il existe une différence notable entre les méthodes d'avant-guerre et les méthodes actuelles de distribution de crédit par les coopératives de crédit, en général, et surtout par celles quf financent la petite et moyenne agriculture.

L'économie rurale des petits agriculteurs, surtout dans les anciennes parties russe et autrichienne porte un caractère nettement extensif. Les besoins de capitaux de roulement ne sont pas considérables. Par contre, la demande de capitaux à long terme destinés à différents investissements, notamment aux améliorations et à l'achat de terre, dont l'insuffisance se faisait cruellement sentir, restait très importante. C'est ainsi qu'en Galicie, les prêts aux fins d'investissements composaient en 1904 : 82 % du total des crédits accordés par les caisses de Raiffeisen[1]. Ce genre de crédits n'est pas cependant adapté à l'activité des coopératives de crédit dont les ressources sont nécessairement formées en majorité de dépôts d'épargne remboursables à vue ou à court terme. Une gestion prudente demanderait alors l'existence d'une

1. Dr T. Klapkowski, *La coopération dans l'agriculture polonaise*, p. 151.

encaisse plus importante dont le but serait de parer à toutes les éventualités.

Les conditions actuelles du marché de l'argent en Pologne ont frappé d'une empreinte spéciale l'activité de crédit des coopératives de crédit.

Par le caractère même de leurs ressources, qui diffèrent dans une forte mesure de celles d'avant-guerre, les coopératives de crédit actuelles, que ce soit les sociétés destinées aux besoins de la population agricole ou les autres, furent obligées de faire une politique de crédit toute différente de celle d'avant-guerre.

Les réserves des coopératives et leurs capitaux sociaux furent presque anéantis pendant l'inflation. La chute du zloty dans la seconde moitié de 1925 et au début de 1926 avait, dans des cas assez fréquents, agi d'une façon néfaste sur les coopératives qui venaient de se rétablir après la période de l'inflation ainsi que sur celles qui venaient d'être créées.

Le développement de l'activité des coopératives de crédit n'a commencé à proprement parler. qu'à partir de la seconde moitié de 1926.

Bien que la reconstitution des ressources propres des sociétés se réalise toujours davantage, celles-ci restent toutefois encore insuffisantes. Les dépôts d'épargne présentent essentiellement le caractère de dépôts à vue, les dépôts à terme restent encore peu importants. Les uns et les autres sont, d'une façon générale, relativement encore d'une faible importance. Les coopératives de crédit s'appuient, d'autre part, dans une mesure considérable, sur les crédits de banque. Ceci est surtout vrai en ce qui concerne les sociétés desservant la population rurale. Les crédits de banque sont accordés, en majeure partie pour trois à six mois et, depuis peu de temps, seulement à terme plus long. Il s'ensuit que les coopératives de crédit sont obligées de faire une politique de crédit qui ne peut se hasarder dans des opérations de crédit à terme trop long. Cependant, des crédits à terme relativement court ne correspondent pas au cycle de production de l'agriculture qui est d'environ 9 mois.

Il faut aussi souligner que, d'une façon générale, contrairement à ce qui s'est passé avant la guerre où la majorité des crédits des coopératives de crédit avait été distribuée sur la base de reconnaissances de dettes non négociables, ceux-ci sont aujourd'hui gagés essentiellement sur effets

de commerce. Ceci s'explique en grande partie par la politique des banques dont les crédits aux coopératives présentent généralement la forme de crédits de réescompte.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les caisses de petit crédit agricole, système Raiffeien, distribuaient, généralement, avant la guerre du crédit à une échéance beaucoup plus longue que les autres coopératives de crédit. La différence très significative entre les deux types de coopératives en ce qui concerne l'échéance des crédits fournis, bien qu'elle existe également encore à l'heure actuelle, se trouve toutefois atténuée. Etant donné la situation du marché du crédit, les caisses rurales, système Raiffeisen ont dû s'adapter aux conditions régnant sur ce marché.

L'évolution de l'activité de crédit de toutes les coopératives de crédit affiliées à des unions de révision ressort du tableau de la page 382.

De l'étude des chiffres de ce tableau il ressort un progrès continu et très marqué de l'activité de crédit des coopératives de crédit polonaises. Parmi les différentes catégories de crédits accordés, les plus importants sont les crédits sur effets de commerce qui constituent en 1925 : 45 %; en 1926 : 39% ; en 1927 : 55% et en 1928 : 69,7 % de la totalité des crédits accordés à la fin de l'année correspondante.

Les crédits en compte-courant sont beaucoup moins importants. Ils augmentent cependant. Cette augmentation, quoique plus faible que celle des crédits sur effets de commerce, dépasse pourtant, dans une mesure beaucoup plus forte, celle des autres genres de crédits qui subirent même une diminution en 1928.

Il est surtout intéressant d'étudier les totaux des crédits accordés pendant l'année; ceux-ci accusent un accroissement remarquable, à partir de 1927. Les moyennes par société et par membre des crédits fournis pendant toute l'année sont aussi significatives et démontrent un accroissement plus fort que celui des montants des crédits à la fin de l'année.

La durée du cycle de roulement des crédits[1] diminue toujours, ce qui est un élément positif pour le développement de l'activité de crédit des sociétés coopératives. Cette durée

1. $\frac{\text{Total des prêts à la fin de l'année} \times 12}{\text{Total des prêts au courant de l'année.}}$

Date a)	Nombre total des coop. de crédit	Nombre des sociétés envisagées	Prêts accordés[2]			Total des crédits accordés à la fin de l'année	Total des crédits accordés pendant l'année		
			Sur effets de commerce	En compte courant	Autres		Total[1]	Par société en milliers de zl.	Par membre en zl.
			En millions de zlotys						
1925	2.942	2.790	49.2		32.3	81.5	272.8	108	431
1926	3.430	3.178	61.2	35.3	61.2	157.7	322.7	117	441
1927	3.623	3.521	158.9	63.0	69.0	290.0	786.7	247	779
1928	4.586	4.109	300.8	75.5	55.3	431.6	1.311.0	328	393[3]
1929		4.260				503.0			
30 septembre 1930 ..		4.818				625.7			

a) Pour l'année 1925, K. Sokolowski, *Les Sociétés coopératives en Pologne*. Pour les années 1926 et 1927, J. Gatkiewicz, *Les Sociétés coopératives en Pologne dans les années* 1926-1928. Pour l'année 1928, Rapport du Président du Conseil coop. pour 1929. Pour les années 1929 et 1930, bulletins trimestriels du Conseil coopératif.

1. Les chiffres des crédits pendant l'année furent donnés en 1925 pour 2.223 sociétés, en 1926 pour 2.748, en 1927 pour 3.185 et en 1928 pour 4.003.

2. En dehors des centrales coopératives organisées en forme de coopératives.

3. Le chiffre effectif est plus élevé, étant donné que nous avons pris le chiffre de membres pour 4.112 sociétés.

était en 1925 et 1926 de six mois, elle descend en 1927 à 4.4 mois et en 1928 à quatre mois[1].

Le rapport entre le total des crédits accordés pendant l'année et celui des capitaux de roulement des coopératives de crédit, nous donnera une idée de la vitesse de circulation des ressources des sociétés et de leur fructification.

Les chiffres correspondants sont :

Pour l'année	1925	2.56 fois
—	1926	1.84 —
—	1927	2.30 —
—	1928	2.60 —

Le ralentissement en 1926 fait ressortir la politique de trésorerie plus prudente, que les coopératives de crédit ont dû suivre à ce moment. L'augmentation de la vitesse de la circulation à partir de 1927 s'explique par le fait que la situation sur le marché du crédit est devenue plus normale et les besoins de crédit très pressants.

Le tableau ci-dessus nous donnant des chiffres des crédits fournis par toutes les coopératives de crédit polonaises (affiliées à des unions de révision) ne fait pas cependant ressortir toutes les diversités qui existent au sein de la coopération de crédit en Pologne.

Finalement, il est difficile de fixer exactement dans quelle proportion les différentes catégories de la population profitent des crédits des sociétés coopératives. En tout cas, on peut affirmer avec assurance qu'aujourd'hui, comme avant la guerre, les agriculteurs en reçoivent la majeure partie.

1. En effet, les chiffres réels sont encore plus faibles, étant donné que le total des prêts à la fin de l'année est considéré pour un nombre plus élevé de coopératives. C'est ainsi par exemple que le montant des prêts pendant l'année 1928 est pris pour 4.003 sociétés coopératives, tandis que celui à la fin de l'année pour 4.109.

Section II.

MOUVEMENT D'UNIFICATION DANS LA COOPÉRATION POLONAISE

§ I. Aperçu général.

En dehors de l'ancienne partie allemande, le mouvement coopératif polonais ne présentait pas, avant la guerre, un caractère bien accentué d'organisation et d'unification. Dans l'ancienne partie autrichienne, bien qu'il existât une organisation ayant pour but l'unification du mouvement coopératif, celle-ci rencontrait néanmoins, dans la mise en oeuvre de ses desseins, différents obstacles théoriques, politiques et nationaux spéciaux à la coopération de cette partie du pays. Dans l'ancienne partie russe, le Gouvernement interdisait toute organisation ayant pour but la centralisation du mouvement coopératif. Les efforts faits dans ce sens avaient donc nécessairement un caractère fragmentaire.

Après la guerre et avec le recouvrement de l'indépendance, bien que de nombreux obstacles fussent écartés et qu'on soit arrivé à des résultats appréciables, on est néanmoins encore loin d'une réalisation complète.

Dans cette voie, c'est la coopération nationale polonaise qui est la plus avancée.

En 1917 déjà, fut créée pour l'ancienne partie russe, une union de révision « l'Union de révision des sociétés agricoles polonaises de crédit » avec une centrale financière : « La Caisse centrale des sociétés agricoles de prêts » à Varsovie, qui réunissait la majorité des coopératives de crédit, type Raiffeisen. Les coopératives de crédit, type Schultze-Delitsch, se sont, de leur côté, réunies en 1918 dans « l'Union polonaise de révision des coopératives de crédit » à Varsovie.

Les promoteurs du mouvement coopératif polonais se sont rendu compte de tout temps du préjudice que cause à leur oeuvre une dispersion qui s'aperçoit à différents points de vue :

1° D'après les différentes parties de la Pologne;
2° D'après les différentes théories coopératives;
3° D'après les différentes centrales financières;
4° D'après les différences nationales.

C'est ainsi qu'un congrès de toute la coopération polonaise fut convoqué à Lublin en février 1918 (c'est-à-dire avant même la fin de la guerre mondiale), congrès dont le but était l'unification. Deux autres congrès eurent lieu ensuite, l'un en 1921 à Poznan et l'autre en 1924 à Lwow. On projetait notamment la création d'une union centrale des sociétés coopératives et d'une banque coopérative centrale, etc.... Ces congrès n'ont pas cependant abouti à des résultats définitifs[1].

Une certaine centralisation du mouvement coopératif national polonais ne s'est fait sentir qu'en 1924 et après de longues tractations. C'est alors que furent créées trois grandes unions centrales qui embrassèrent toute la Pologne et réunirent les diverses unions de révision existant dans les différentes parties du pays. Ce furent:

1° La Confédération des unions des sociétés coopératives agricoles qui centralise les unions des sociétés coopératives agricoles, type Raiffeisen;

2° L'Union des unions coopératives embrassant les unions des sociétés coopératives, type Schultze-Delitsch;

3° L'Union des coopératives de consommation réunissant les unions des sociétés coopératives, type Rochdale. Cette dernière fut créée seulement en 1925; elle ne joue encore à l'heure actuelle qu'un rôle minime dans la coopération de crédit, bien que certains efforts aient été faits dans cette direction. Nous ne la mentionnerons pas dans la suite de cet exposé[2].

En somme, bien qu'unifiée dans une mesure appréciable, la coopération nationale polonaise présente encore une grande variété de structure théorique. Une autre cause de faiblesse du mouvement coopératif national polonais est un certain particularisme qui a survécu à l'unification du pays. Celui-ci s'exprime par l'existence au sein de chaque union centrale, de nombreuses unions pour chaque partie du pays. Ces unions

1. Dr Ing. T. Klapkowski, *La coopération dans l'agriculture polonaise*, p. 28.

2. Le Rapport du Président du Conseil coopératif mentionne l'existence à la fin de 1927 de trois sociétés coopératives de crédit de cette Union avec 333 membres, 98.000 zl. de parts sociales, 213.000 zl. de fonds de réserve, 148.000 zl. de dépôts, 1.132.000 zl. de crédits obtenus et 1.515.000 de prêts distribués. Le total de leurs bilans est de 1.598.000 zl.; à la fin de 1928, trois sociétés avec 333 membres, 128.000 zl. de parts sociales, 197.000 zl. de fonds de réserve, 190.000 zl. de dépôts, 1.131.000 zl. de crédits obtenus et 1.624.000 zl de prêts distribués. Le total des bilans est de 1.666.000 zl. (Les données pour cette année embrassent l'activité de deux sociétés seulement.)

se différencient entre elles de multiples façons. Leurs rapport mutuels sont parfois empreints même d'une certaine hostilité. En dernier lieu, c'est la multiplicité de centrales financières qui exerce un effet défavorable sur le mouvement d'unification de la coopération polonaise.

On reproche très souvent à la coopération nationale polonaise et surtout à la coopération de crédit, d'être divisée en deux camps qui se concurrencent mutuellement et qui empiètent l'un sur l'autre.

En effet, les deux groupes de la coopération ont des tendances théoriques différentes, mais il faut bien se rendre compte qu'ils desservent en même temps, d'une façon plus ou moins nette, des catégories diverses de la population, la population agricole et la population urbaine. Cette division se justifie alors dans une certaine mesure, étant donné que les besoins de ces deux catégories ne sont pas du même genre. Les procédés financiers doivent nécessairement différer pour donner satisfaction aux besoins existants ; de même doivent être autres les méthodes de travail des diverses sociétés coopératives, obligées de s'adapter aux particularités économiques de chaque groupe. C'est ainsi que les petites caisses de Stefczyk (système Raiffeisen) et les grandes sociétés coopératives, type Schultze-Delitsch s'adaptent très bien aux nécessités existant dans chaque groupe de la population, les premières convenant très bien à la polulation agricole et les secondes à la population urbaine. L'existence de ces deux types de sociétés n'est donc pas susceptible, comme certains le prétendent, de susciter la lutte des classes, l'un et l'autre ayant des tendances capitalistes et se basant sur la situation économique opposée de la clientèle qu'elles desservent.

Il est cependant nécessaire de dire que les sociétés coopératives de l'Union des unions coopératives (sociétés type Schultze-Delitsch) ne se donnent pas uniquement pour fin de desservir la population urbaine, elles s'adressent à toutes les catégories de la population, voulant rendre plus solides les bases de leur activité. C'est ainsi qu'une partie appréciable de leurs membres sont des agriculteurs, surtout des agriculteurs moyens. Ce phénomène s'aperçoit surtout dans l'ancienne partie allemande où les coopératives de crédit, système Schultze-Delitsch, se sont appliquées de tout temps à travailler avec les agriculteurs.

En dehors, néanmoins, du facteur de différenciation ci-dessus

mentionné et ayant trait aux différences théoriques qui existent au sein même de la coopération de la population de nationalité polonaise, l'unification de la coopération en Pologne rencontre un obstacle important, c'est celui qui provient de l'existence des mouvements coopératifs distincts, suivant les différentes nationalités habitant la Pologne. On ne peut songer encore, à l'heure actuelle, à faire disparaître ce phénomène.

Avant la guerre, il y avait des mouvements coopératifs nationaux distincts uniquement dans les anciennes parties allemande et autrichienne. Dans la première, le mouvement coopératif national polonais fait preuve d'une grande activité: celle-ci est apparue comme le symbole de la lutte de la nationalité polonaise contre les tendances colonisatrices et germanisantes du Gouvernement prussien, bien qu'une certaine fraction de la population agricole polonaise participât aux sociétés coopératives allemandes, système Raiffeisen.

Dans l'ancienne partie autrichienne, existaient déjà alors des mouvements coopératifs distincts, représentant les trois nationalités habitant la Galicie : les Polonais, les Ukrainiens et les Juifs; cela se voyait surtout dans l'Est du pays. Cependant, certaines coopératives ukrainiennes appartenaient à des unions polonaises et dans certaines sociétés coopératives nationales les différentes nationalités se trouvèrent mêlées.

Après la guerre, le facteur national en Pologne ayant pris plus de vigueur, le mouvement coopératif emprunte parfois lui-même le caractère d'un moyen de lutte des minorités nationales pour la défense de leurs droits; la scission du mouvement coopératif suivant les différentes nationalités se trouve de même encore plus accentué et apparaît avec plus de netteté dans toutes les parties du pays.

Un autre obstacle au développement des différents mouvements coopératifs et qui s'observe au sein de chacun de ces mouvements consiste dans le facteur politique qui joue un rôle de tout premier ordre et provoque ainsi la désunion.

C'est ainsi que dans la coopération juive, comme nous le verrons plus tard, existent, à l'heure actuelle, trois unions de révision qui, tout en exerçant leur influence sur tout le territoire de la Pologne, se concurrencent les unes les autres. Une de ces unions a un caractère nettement politique, c'est l'Union des sociétés coopératives des commerçants à Varsovie qui tend à embrasser la population juive orthodoxe.

A côté, on voit l'Union générale des sociétés coopératives à Lwow qui n'a pas de buts coopératifs nettement prononcés et à laquelle on veut aussi donner un caractère politique.

Le même phénomène peut être observé dans la coopération ukrainienne où existent deux unions ayant des tendances politiques opposées.

Bien que les différences d'ordre politique s'y observent moins nettement, la coopération allemande en Pologne est loin d'être en voie d'unification, du moins pour le moment. Elle comporte notamment cinq unions de révision qui exercent leur activité dans les différentes parties du pays : trois unions dans l'ancienne partie allemande, une union dans l'ancienne partie russe et une union dans l'ancienne partie autrichienne. C'est ainsi que le mouvement coopératif allemand ne présente pas de signe de cohérence et de force.

Heureusement, il existe dans chacun des mouvements coopératifs, à caractère national, une union qui, elle, embrasse la plus grande partie des coopératives de la nationalité considérée et qui, de cette manière, exerce une certaine influence unificatrice[1].

Soulignons, en dernier lieu, un obstacle très important qui touche l'ensemble du mouvement coopératif en Pologne, c'est l'existence dans le pays d'un très grand nombre de sociétés coopératives ne faisant partie d'aucune union ; on les nomme les sociétés coopératives « sauvages ». Bien que leur importance ne soit pas très grande, étant donné que ce sont en majorité des sociétés faibles et disposant de ressources peu considérables, elles sont cependant, d'une façon incontestable, nuisibles au mouvement coopératif. Leurs buts n'ont fréquemment rien de commun avec les idées coopératives.

Etudions maintenant plus en détail les caractéristiques de ces différentes unions, en ce qui concerne la coopération de crédit.

§ 2. La Confédération des unions des coopératives agricoles.

La Confédération des unions des coopératives agricoles groupe autour d'elle les unions de révision suivantes qui em-

1. Ces unions plus importantes sont : dans le mouvement ukrainien, l'Union de révision des sociétés coopératives ukrainiennes à Lwow; dans la coopération juive, l'Union des coopératives juives à Varsovie; dans la coopération allemande, l'Union des sociétés allemandes en Pologne à Poznan.

brassent, principalement les caisses coopératives du type Raiffeisen. Ces unions sont :

1° le Patronat des coopératives agricoles à Lwow (créé en 1899).

2° l'Union des sociétés agricoles à Cieszyn (créée en 1909) ;

3° l'Union de révision des coopératives agricoles à Varsovie (créée en 1917) ;

4° l'Union polonaise de Raiffeisen-Stefczyk à Katovice (créée en 1921) ;

5° l'Union de révision des coopératives agricoles à Torun (créée en 1925).

La Caisse centrale des sociétés agricoles, dont le siège est à Varsovie et qui fut créée en 1919 à Lwow, fonctionne comme centrale financière de la Confédération des unions. Elle n'embrasse cependant ni l'Union de Katovice qui a comme centrale financière la Banque de Raiffeisen à Katovice, ni l'Union de Cieszyn qui a sa centrale financière dans l'Union même. Ces deux dernières centrales financières ne font partie de la Confédération des unions qu'indirectement du fait même que leurs unions y appartiennent.

La Confédération englobe encore quelques autres unions de révision ainsi que de nombreuses centrales commerciales.

En dehors de l'Union de Lwow et de celle de Cieszyn qui existaient déjà avant la guerre, les autres furent créées, soit pendant la guerre, soit après seulement.

Le mouvement de création et d'unification des coopératives agricoles, système Raiffeisen est ainsi relativement jeune.

Le but théorique de la Confédération est celui de Raiffeisen modifié par Haas, et qui fut adapté en dernier lieu aux conditions spécifiques existant en Pologne par le grand coopérateur polonais Stefczyk[1]. Restant sur le plan de la propriété privée ou individuelle et tendant uniquement au renforcement de la force productrice des exploitations rurales petites et moyennes et à l'indépendance sociale de leurs propriétaires, elle n'a nullement pour fin la transformation de celles-ci en exploitations collectives. Parmi les autres principes de cette coopération, il faut souligner le grand intérêt qu'on attache au travail désintéressé des membres dans les organes des sociétés ainsi que le principe de l'égalité des voix et de la répar-

1. Dr Ing. T. Klapkowski, *La coopération dans l'agriculture polonaise.*

tition des bénéfices proportionnellement au montant des affaires faites et non au prorata du nombre de parts d'associés. Cela a pour résultat de ne pas désavantager les petis agriculteurs au profit des plus grands.

Ce qui est particulier à la Confédération des unions et la distingue, par exemple, de la coopération ukrainienne, qui, elle aussi, s'adresse avant tout à la population agricole, c'est la très forte prépondérance des coopératives de crédit sur les autres branches de la coopération (69,9 % à la fin de 1929). Tandis que la coopération ukrainienne, prenant en considération la situation économique des agriculteurs ukrainiens encore insuffisamment stable, se base dans son plan de développement avant tout sur des coopératives agricoles de consommation et recule la création de sociétés coopératives de crédit à une époque où la situation économique de l'agriculture ukrainienne atteindra un niveau plus élevé, la coopération nationale polonaise réunie dans la Confédération des unions, veut résoudre le même problème d'une façon tout à fait opposée. Elle établit notamment la base de son système de coopération sur la création des coopératives de crédit.

Les données illustrant le nombre des coopératives de crédit appartenant à la Confédération des unions et les chiffres de leurs membres sont présentés dans le tableau suivant[1] :

Le nombre des coopératives de crédit appartenant à la Confédération augmente continuellement en chiffres absolus. Par ailleurs, leur augmentation en chiffres relatifs par rapport aux autres coopératives de celle-ci est faible. Les coopératives de crédit de la Confédération constituent une partie considérable du total de celles du pays entier englobées par les unions (55 % à la fin de 1929[2]). Un nombre aussi important s'explique par le caractère même de ces sociétés et le but qu'elles poursuivent. Ce sont de petites sociétés dont le siège est essentiellement dans les villages. Le but de la Confédération est de couvrir tout le pays du réseau de ces institutions, tâchant ainsi de faciliter l'approvisionnement en

1. *Annuaire de la Confédération des unions des coopératives agricoles* pour 1929 et nos propres calculs.

2. D'après les données de l'*Annuaire de la Confédération des unions des coopératives agricoles* pour l'année 1929.

DATE	Nombre des coopératives de la Confédération		Nombre des coopératives en fonctionnement et envisagées par les statistiques				Nombre des membres				
	Total	Coopératives de crédit	Total 1	de crédit 2	% des coop. de crédit par rapport au total	% du nombre de coopératives de crédit par rapport à 1924	de toutes les sociétés coopératives 3	des sociétés coopératives de crédit 4	Rapport de 4 à 3 en %	par coopérative	par coopérative de crédit
							en milliers				
31 déc. 1924	2.279	1.855	1.543	1.188	77.3	100.0	389.7	227.0	58.3	256	215
31 déc. 1925	2.193	1.653	1.968	1.489	75.6	125.2	340.7	189.1	55.4	173	127
31 déc. 1926	2.563	1.806	2.256	1.626	72.1	137.0	414.5	234.1	56.2	184	144
31 déc. 1927	3.010	2.068	2.754	1.905	69.2	160.5	576.7	358.0	62.0	209	172
31 déc. 1928	3.632	2.524	3.277	2.277	69.5	212.6	741.1	506.2	68.3	226	222
31 déc. 1929	3.967	2.746	3.752	2.626	69.9	221.0	878.4	608,5[2]	69.3	234	224[1]

1. Chiffre pour 2720 coopératives de crédit.

crédit de la population agricole et la lutte contre l'usure dans les campagnes.

L'expansion des coopératives de crédit de la Confédération, au point de vue du nombre de leurs membres, est beaucoup plus forte qu'au point de vue du nombre de leurs sociétés. Alors que le premier s'accroît à la fin de 1929 de 322 % par rapport à l'année 1925 et de 260 % par rapport à l'année 1926, les chiffres respectifs pour le second, sont de 176 % et de 162 %.

L'accroissement du nombre des membres des coopératives de crédit est également plus considérable que dans les autres coopératives de la Confédération. De même, la moyenne du nombre des membres par société augmente constamment et dans une plus grande mesure que dans les autres coopératives.

Ce phénomène s'explique par le rôle toujours plus grand que les coopératives de crédit de la Confédération jouent dans le financement de la petite agriculture et par leur importance en ce qui concerne la distribution du crédit agricole provenant de l'appareil de crédit gouvernemental et «communal ».

Cependant, le nombre moyen de membres par coopérative de crédit reste peu élevé, non seulement par rapport au chiffre dans ces sociétés appartenant à l'Union des unions (672, à la fin de 1928), mais aussi par rapport à la moyenne générale de toutes les coopératives de crédit du pays (321, à la fin de 1928[1]). Ceci est d'ailleurs compréhensible, étant donné le caractère des coopératives de la Confédération qui s'adressent surtout aux agriculteurs. Ces derniers constituent la grande majorité de tous les membres (536.4 mille contre 608.5 mille, soit un pourcentage de 88.2 % à la fin de 1929).

Le développement du réseau des coopératives de crédit agricole appartenant à la Confédération des unions diffère considérablement d'après les diverses régions, ce qui s'explique tant par leur récente apparition dans certaines parties du pays que par la forte concurrence des autres coopératives de crédit qui s'occupent également du financement de l'agriculture. Le réseau le plus dense se trouve dans les départements du Sud. Par ailleurs, ce réseau est le plus faible en Poznanie.

1. Rapport du Président du Conseil coopératif pour l'année 1929.

Les coopératives de crédit appartenant à la Confédération des unions sont de deux types :

1° Les grandes coopératives de crédit, dont le siège se trouve en majeure partie dans les villes et dont les membres appartiennent en majorité à la population urbaine. Leur terrain d'action est le plus souvent un arrondissement entier. Elles emploient généralement un personnel salarié. Le nombre de ces coopératives n'est cependant que très limité.

2° Les petites caisses, ayant leur siège en majeure partie dans les villages. Leurs membres sont presque uniquement des agriculteurs et leur terrain d'action s'étend sur le territoire d'une commune, moins fréquemment sur celui de plusieurs communes. Elles sont en majeure partie à responsabilité limitée.

Un type spécial de sociétés coopératives se rencontre en Silésie, où l'activité de crédit se confond avec l'activité commerciale[1].

La Caisse de prêts des industriels et des agriculteurs à Lublin qui présente un vrai type d'institution bancaire, qui possède des capitaux propres considérables et dont les opérations sont d'une certaine importance, est à classer à part.

Le tableau suivant nous montre le développement de l'activité des caisses coopératives faisant partie de la Confédération[2].

L'essor des caisses coopératives est très accentué. Il faut cependant souligner que les totaux sont, dans une certaine mesure, influencés par ceux des sociétés coopératives d'arrondissement et de la Caisse de prêts des industriels et agriculteurs à Lublin.

Les sociétés coopératives de crédit se basent, pour leur activité de crédit, dans une forte proportion sur les crédits de banque qui leur sont accordés, soit par la Caisse centrale directement, soit par la Banque agricole d'Etat et la Banque de Pologne, par l'intermédiaire de la Caisse centrale et autres centrales financières, soit directement par les caisses d'épargne d'arrondissement.

Les autres ressources des coopératives de crédit marquent

1. Dans l'Union de Katovice, il existe une confusion de l'activité commerciale avec celle de crédit; ceci a lieu dans les caisses type Raiffeisen; la spécialisation se fait dans les centrales. Il existe séparément une Union patronale, la Banque de Raiffeisen et une centrale commerciale en forme de société anonyme (Dr T. Klapkowski, p. 46).

2. T. Klapkowski, *La coopération dans l'agriculture polonaise. Annuaires de la Confédération des unions des coopératives agricoles.*

DATE	Nombre des caisses envisagées	Capitaux propres			Capitaux empruntés *a)*			Dépôts d'épargne et comptes courants *b)*			Prêts		
		Total en millions de zlotys	par caisse	par membre	Total en millions de zlotys	par caisse	par membre	Total en millions de zlotys	par caisse	par membre	Total en millions de zlotys	par caisse	par membre
			en zlotys			en zlotys			en zlotys			en zlotys	
31 déc. 1924	1.188	2.6	2.254	12	5.2	4.365	24	1.3	1.114	6	4.4	3.724	20
31 déc. 1925	1.489	4.1	2.792	22	11.6	7.891	61	3.2	2.123	17	14.0	9.382	74
31 déc. 1926	1.626	6.4	3.924	27	16.8	10.134	71	4.6	4.586	19	18.3	11.281	82
31 déc. 1927	1.905	12.5	6.580	35	47.9	25.181	138	11.8	6.215	33	49.1	25.815	138
31 déc. 1928	2.277	18.0	8.999	35	—	—	—	21.0	10.495	40	83.9	37.100	162
31 déc. 1929	2.626	23.9	9.092	—	90.1	34.316	148	32.9	12.534	54	101.8	38.747	167

a) Dépôts d'épargne et comptes courants, crédits de la caisse centrale des sociétés agricoles et autres créditeurs ;
b) Le montant des comptes courants fut à la fin de 1929 de 1.0 millions de zl.

un essor remarquable à partir de 1927. C'est ainsi que les capitaux propres ont augmenté à la fin de 1929 de 376 %, par rapport au montant à la fin de 1926. De même, les dépôts d'épargne qui ne jouaient qu'un rôle infime avant 1927 se sont également accrus dans une forte mesure (de 718 % à la fin de 1929 par rapport au montant de 1926). Les capitaux propres et les dépôts d'épargne constituent alors à l'heure actuelle une forte base pour l'activité de crédit des sociétés de la Confédération, formant environ la moitié de toutes les ressources, Les pourcentages des capitaux propres par rapport au total des capitaux empruntés furent les suivants :

Au 31	décembre	1924	50.0 %
—		1925	35.3 %
—		1926	38.1 %
—		1927	26.1 %
—		1928	—
—		1929	26.5 %

Bien que l'expansion de ces socéités soit très considérable, elle paraît cependant insuffisante lorsqu'on prend en considération, aussi bien leur nombre que l'énorme masse de leurs membres. La moyenne des capitaux propres et des dépôts d'épargne par société et par membre est très insuffisante et n'augmente pas de la même manière que pour l'ensemble de ces institutions.

Soulignons également que, bien que le nombre des coopératives de crédit appartenant à la Confédération des unions et celui de leurs membres soit très important, les chiffres illustrant leur activité restent, cependant, très faibles par rapport à l'ensemble des coopératives de crédit en Pologne. Ce phénomène est dû avant tout à l'appauvrissement de la petite agriculture, à ses besoins élevés et à l'insuffisance de ses disponibilités.

Le montant total des prêts, bien que s'étant accru, n'arrive cependant à satisfaire qu'une faible partie de la demande.

Le caractère des coopératives de crédit de la Confédération, distribuant surtout de faibles prêts à la petite agriculture, ressort de la moyenne des prêts distribués pendant l'année qui fut de 263 zl. pendant l'année 1929[1].

2. Le montant total des prêts distribués pendant l'année 1929 fut de 105.979.531 zl. (pour 2.593 coopératives de crédit envisagées); le nombre de prêts fut de 403.304 (nombre des coopératives envisagées : 2.471), *Annuaire de la Confédération des unions des coopératives agricoles*.

La durée moyenne par prêt est relativement longue. Elle fut d'environ un an pendant l'année 1929, ce qui s'accorde, d'ailleurs, avec le but de ces coopératives, c'est-à-dire de servir avant tout à l'agriculture, de s'adapter aux besoins de cette dernière et à son cycle de production.

Parmi les différentes unions, ce sont celle de Lwow et de Varsovie qui sont de beaucoup les plus importantes. Les autres unions sont pour la plupart d'une importance moindre[1].

Il faut aussi attirer l'attention sur la concurrence que se font, sur le territoire de l'ancienne partie russe, les caisses de prêts et d'épargne des communes rurales, d'une part, et les sociétés coopératives, d'autre part, et qui nuit certainement au développement de ces dernières.

§ 3. L'Union des unions coopératives.

Une autre union d'une grande importance qui unifie une seconde branche de la coopération nationale polonaise et notamment les coopératives qui se basent sur la doctrine de Schultze-Delitsch, est l'Union des unions coopératives dont le siège est à Varsovie.

Les unions qui en font partie et qui comprennent des coopératives de crédit sont :

1° L'Union des sociétés coopératives à Poznan qui a comme champ d'action presqu'exclusivement le territoire de l'ancienne partie prussienne;

2° L'Union des sociétés coopératives à Lwow presqu'exclusivement sur le territoire de l'ancienne partie autrichienne;

3° L'Union des coopératives polonaises à Varsovie, sur le territoire de l'ancienne partie russe.

Les deux premières existent depuis longtemps : la première date de 1871, la seconde de 1874. Par contre, l'Union de Varsovie est de création récente. Elle fut créée seulement en 1918.

Comme centrale financière de l'Union des unions fonctionne la Banque de l'union de sociétés coopératives, société anonyme à Poznan, fondée en 1885.

1. Le nombre des coopératives de crédit dans les différentes unions à la fin de 1929 était le suivant : l'Union de Lwow, 1.133; l'Union de Varsovie, 1.218; l'Union de Cieszyn, 60; l'Union de Katowice, 193; l'Union de Torun, 142.

L'Union des unions n'est en effet qu'une superstructure des unions qui en font partie, laissant à ces dernières une complète autonomie. Par ailleurs, elle se contente de la direction générale du mouvement coopératif ainsi concentré, au point de vue de la doctrine et au point de vue de l'organisation.

L'Union favorise la création de coopératives ayant de fortes bases économiques, un personnel de carrière et salarié. Un principe important de cette union, c'est qu'elle reconnaît comme indispensable la collaboration avec le capital privé, collaboration illimitée dans les centrales et limitée dans les sociétés coopératives. L'Union reconnaît de même le principe de la non-égalité des voix et de la répartition des bénéfices, d'après les parts possédées et non d'après le montant du chiffre d'affaires fait par la coopérative, ainsi que la répartition, parmi les membres, de la fortune de la société après sa liquidation.

L'Union veut avoir des sociétés coopératives ayant des bases économiques solides. Pour atteindre ce but, les coopératives doivent nécessairement englober toutes les catégories de la population dont les fonctions économiques atteignent leur activité maximum à des périodes différentes de l'année. Cela permettra de niveler ainsi les différences de tension sur les marchés monétaires dans les différentes régions pendant les diverses périodes de l'année.

L'Union n'admet en principe comme membres de ses sociétés coopératives que des membres chrétiens et de nationalité polonaise. Cette dernière règle, cependant, n'est pas toujours observée.

Ainsi que cela a lieu dans la Confédération des unions des coopératives agricoles, bien que dans une mesure moindre, la majeure partie des sociétés réunies dans l'Union des unions coopératives est constituée par les coopératives de crédit.

En général, les coopératives de crédit de cette Union ont subi une progression très forte, leurs opérations actives et passives s'appuient sur des bases beaucoup plus solides que celles de la Confédération des unions.

Les deux tableaux suivants nous montrent l'évolution des sociétés de l'Union, aussi bien au point de vue du nom-

bre total des sociétés et de leurs membres, qu'au point de vue de leurs opérations[1].

DATE	Nombre des coopératives				Nombre des membres				
	Total 1	Coop. de crédit 2	Rapport de 2 à 1 en %	% du nombre des coop. de crédit par rapport à 1924	de toutes les sociétés coop. 3	des coop. de crédit a 4	Rapport de 4 à 3 en %	par coop.	par coop. de crédit
					en milliers				
31 déc. 1924	932	529	56.9	100.0	648.0	318.2	49.1	602	731
31 déc. 1925	925	553	59.8	104.5	655.8	331.8	50.7	600	684
31 déc. 1926	1.014	602	59.4	113.4	607.1	358.1	59.0	595	582
31 déc. 1927	1.105	637	57.6	120.4	665.8	430.9	64.7	675	672
31 déc. 1928		638		120.6	716.1	475.0	66.3	744	741
31 déc. 1929	1.338	727a	54.3	137.5		532.0			801

a) Le nombre de sociétés envisagées dans les bilans réunis furent en 1924 de 432, en 1925 de 486, en 1929 de 664.

En étudiant les chiffres des tableaux ci-dessus et ci-contre nous voyons que l'évolution des coopératives de crédit de cette Union suit une toute autre direction que celle de la Confédération des unions des coopératives agricoles.

Les coopératives de crédit de l'Union des unions coopératives n'augmentent que très peu en nombre. Le nombre total de ces sociétés est aussi beaucoup plus faible que celui de la Confédération des unions, ne représentant à la fin de 1929 qu'environ 25% du total de ces dernières. Les coopératives de crédit de l'Union des ûnions présentent aussi un pourcentage moins considérable par rapport aux autres coopératives en faisant partie. Par contre, bien que la totalité de leurs membres soit inférieure à celle des sociétés coopératives agricoles, leur nombre par société est environ trois fois plus élevé que celui de ces dernières. La part des agriculteurs dans le total des membres est assez élevée et atteint environ 58 % (à la fin de 1929). Parmi les agriculteurs, on

1. Dr Ing. T. Klapkowski, *La Coopération dans l'agriculture polonaise*, p. 68 et 69. Chiffres pour l'année 1929, d'après les rapports des Unions et d'après nos propres calculs.

DAT	Nombre des stés envisagées	Capitaux propres			Total des capitaux empruntés a)			Depôts b)			Prêts		
		Total en millions de zl.	par société	par membre	Total en millions de zl.	par société	par membre	Total en millions de zl.	par société	par membre	Total en millions de zl.	par société	par membre
			en zlotys			en zlotys			en zlotys			en zlotys	
31 déc. 1924	432	9.4	21.724	23	30.6	70.802	96	12.4	28.306	39	24.9	56.824	72
31 déc. 1925	486	14.0	28.731	42	48.4	99.415	147	22.5	46.338	68	42.4	87.341	128
31 déc. 1926	602	18.3	30.314	51	68.0	128.820	184	36.5	60.528	101	64.1	106.212	185
31 déc. 1927	637	30.9	48.615	72	142.0	222.750	322	64.3	100.810	145	138.7	217.120	320
31 déc. 1928	638	45.4	70.825	95	183.3	286.100	386	116.2	181.620	240	230.6	358.318	482
31 déc. 1929	662	57.2	86.363	107	240.0	362.500	451	147.2	222.374	277	257.5	389.018	484

a) Dépôts et comptes courants, divers crédits de banque et autres.
b) Dépôts proprement dits et comptes courants créditeurs.

trouve en grande majorité les petits agriculteurs (jusqu'à 20 ha), qui constituaient 88 % du nombre total.

Parmi les trois unions c'est l'Union de Varsovie qui comprend le plus grand nombre des coopératives de crédit affiliées, bien que le chiffre total des membres et, dans une mesure encore plus accentuée, le chiffre par coopérative y soit plus faible que dans les deux autres. C'est l'Union de Lwow où le nombre total des membres et le nombre par coopératives est le plus élevé[1]. Si on examine la composition des membres d'après leur profession, on s'aperçoit que c'est aussi elle qui englobe le nombre d'agriculteurs le plus élevé aussi bien en chiffres relatifs qu'absolus et que, parmi ceux-ci le nombre des petits agriculteurs constitue presque la totalité.

Le rayon d'action de ces coopératives de crédit est généralement plus étendu que celui des caisses coopératives de la Confédération qui, lui, est limité à une ou plusieurs communes. Le territoire qu'elles desservent est, cependant, assez différent selon la région, ce qui trouve sa justification dans la diversité des principes de travail et d'organisation des différentes unions. C'est ainsi que, dans l'Union de Poznan, englobant les coopératives de crédit de l'ancienne partie prussienne, les sociétés desservent un territoire avec une population d'environ 10.000 habitants; cela s'expliquait par la politique de l'Union qui tenait à embrasser dans son activité toute la population sans distinction : urbaine et agricole. Le siège de ces sociétés se trouvait soit dans les villes, soit, pour une proportion plus faible, dans des villages. Par contre, aussi bien les coopératives de l'Union de Lwow que celles de l'Union de Varsovie embrassent généralement dans leur activité le territoire d'un arrondissement avec plusieurs dizaines de milliers d'habitants.

Dans leur activité de crédit, les coopératives de crédit de l'Union des unions coopératives se basent, en majeure partie, sur leurs capitaux propres et les dépôts d'épargne. Le montant des capitaux propres par rapport à leur situation à la fin de 1924 a presque sextuplé, au 31 décembre 1929; leurs moyennes par société et par membre marquèrent de même une très forte augmentation et sont beaucoup plus élevées

1. Le nombre total des coopératives de crédit et celui envisagé par les statistiques ainsi que le nombre des membres dans les différentes unions faisant partie de l'Union des unions coopératives, à la fin de 1929 (rapports des unions coopératives pour l'année 1929) sont indiquées dans le tableau ci-contre, qui fait partie de la présente note.

	Nombre des coopératives de crédit		Nombre des membres		Nombre des agriculteurs dans le nombre total				
	Total	Envisagées	Dans les coopératives de crédit envisagées	Par coopérative de crédit	Total	Petits agriculteurs au-dessous de 20 ha.	Autres agriculteurs au-dessus de 20 ha.	Agriculteurs par rapport au total des membres	Petits agriculteurs par rapport au total
								en pourcentages	
Union de Varsovie	312	262	148.269	566	711.113	61.765	9.348	48 %	87 %
— Poznan	248	242	169.420	700	97.713	76.184	21.529	58 %	78 %
— Lwow	167	160	214.297	1.339	138.274	131.561	6.713	65 %	95 %
Total.....	727	664	531.986	801	307.100	269.510	37.590	58 %	88 %

que celles des sociétés de la Confédération, de même que les moyennes des autres opérations. Les pourcentages des capitaux propres par rapport au total des capitaux empruntés furent les suivants :

31 décembre	1924.....	30.7 %
—	1925.....	28.9 %
—	1926.....	25.4 %
—	1927.....	21.8 %
—	1928.....	24.8 %
—	1929.....	23.8 %

Les dépôts jouent un grand rôle parmi les capitaux empruntés de ces coopératives, bien que celles-ci se servent également, dans une forte mesure, de crédits de réescompte et d'autres crédits, soit auprès de leur centrale financière, soit auprès de la Banque de Pologne et de la Banque de l'économiie nationale. Les dépôts augmentent considérablement chaque année. Ils constituent notamment :

Au 31 décembre	1924.....	40.5 %	de la totalité des capitaux empruntés
—	1925.....	46.5 %	—
—	1926....	53.7 %	—
—	19271 ...	45.3 %	—
—	1928.....	63.4 %	—
—	1929.....	61.3 %	—

Disposant de ressources assez importantes, les coopératives de crédit de l'Union en question ont pu développer une activité de crédit très intense qui s'exprime aussi bien dans un total important de prêts que dans des montants élevés de moyennes par société et par membre.

Se distinguant par là des coopératives de crédit de la confédération des unions, la moyenne des prêts accordés par les coopératives de crédit appartenant à l'Union des unions est relativement élevée. Elle fut de 578 zl. en 1929. De même, la durée par prêt y est plus courte, étant de 4.1 mois pour

1. La baisse du pourcentage qui eut lieu en 1927, malgré l'augmentation simultanée et importante en chiffres absolus du montant total des dépôts, s'explique par le fait d'une progression plus forte des autres ressources des coopératives de crédit. En effet, l'assistance financière de la Banque de l'Union des sociétés coopératives de crédit, de la Banque de Pologne et des banque d'Etat aux coopératives de crédit s'est considérablement accrue pendant cette année Tandis que les dépôts en 1927 ont augmenté par rapport à 1926 de 76 %, le montant des capitaux empruntés a subi une progression de 109 %.

l'année 1929[1].

Parmi les unions faisant partie de l'Union des unions, c'est l'Union de Lwow qui, aussi bien au point de vue des capitaux propres, qu'à celui des capitaux empruntés et des prêts distribués, est la plus faible. Par ailleurs, l'Union de Poznan déploie la plus forte activité à tous ces points de vue[2]. Le chiffre moyen des prêts est le plus élevé dans l'Union de Varsovie et le plus bas dans celle de Lwow. De même, la durée par prêt est la plus faible dans l'Union de Varsovie et la plus élevée dans l'Union de Lwow. Ceci est d'ailleurs en accord complet avec la participation plus ou moins importante des agriculteurs à l'activité des unions respectives[3].

(Voir tableaux page suivante)

Bien que leur progression soit très importante, les ressources actuelles des sociétés coopératives et leurs opérations de crédit ne constituent qu'une partie peu considérable du chiffre d'avant-guerre. C'est ainsi que les seules sociétés coopératives faisant partie de l'Union de Poznan et de celle de Lwow disposaient en 1914 d'un capital de roulement de 810.8 millions de francs-or; dans ce montant, les capitaux propres constituaient une somme de 133 millions de francs-or et les dépôts d'épargne 483. 5 millions de francs-or[4].

§ 4. La coopération ukrainienne

Tandis que, d'une façon générale, la coopération de la population ukrainienne en Pologne joue un rôle important dans tout le mouvement coopératif en Pologne, ce rôle, en ce qui concerne la coopération de crédit, est, à l'heure actuelle, insignifiant.

Le mouvement coopératif ukrainien n'a pris son essor qu'après 1900. C'est en 1904 que fut fondée une union englobant la majeure partie de la coopération ukrainienne, « Krajewyj Sojuz Rewizyjnyj » (Union régionale de révision) qui

1. Le montant total des prêts distribués pendant l'année 1929 fut de 7440. millions de zl., le nombre des prêts de 1.287.480 (Rapports des unions correspondantes pour l'année 1929).

2. Montant des capitaux propres, des capitaux empruntés et des prêts dans les différentes unions à la fin de 1929 (V. premier tableau p. 404.)

3. Le montant du chiffre d'affaires, le nombre de prêts distribués, etc..., pour les Unions partiéulières à la fin dl 1929, sont indiquées dans le deuxième tableau de la page 404.

4. Dr Ing. T. Klapkowski, *La coopération dans l'agriculture polonaise.*

UNION *a*)	*Nombre des coop. de crédit envisagées*	*Capitaux propres*	*Total des capitaux empruntés*	*Dépôts*	*Prêts*
		En millions de zlotys			
Union de Varsovie ..	262	21.0	92.7	60.3	97.3
— Poznan	240	22.4	101.5	61.7	107.5
— Lwow	160	13.8	45.8	25.2	52.7
Total	662	57.2	240.0	147.2	257.5

a) Rapports des unions coopératives pour l'année 1929.

UNION *a*)	*Nombre des prêts distribués pendant l'année*	*Montant total des prêts distribués pendant l'année*	*Montant des prêts à la fin de l'année*	*Moy. par prêt fourni pendant l'année*	*Durée moyenne par prêt fourni pendant l'année*
		En millions de zlotys			
Union de Varsovie ..	581.145	372.1	97.3	640	3.2 mois
— Poznan	401.459	236.0	107.5	588	5.5 —
— Lwow	304.876	135.9	52.7	446	4.6 —
Total	1.287.480	744.0	257.5	578	4.1 mois

a) Rapports des unions correspondantes pour l'année 1929 et propres calculs.

assuma la surveillance et la direction de tout ce mouvement. Comme centrale financière de cette union existait le « Krajewyj Sojuz Kredytowyj » (Union régionale de crédit), fondé en 1898 et qui remplissait en outre à ses débuts la fonction de patronage et de contrôle. Il est nécessaire d'insister sur le fait qu'avant la guerre les coopératives de crédit constituaient la majorité des coopératives ukrainiennes (70. 2% du nombre total en 1913[1]). C'est ainsi que sur la totalité des coopératives ukrainiennes réunies dans l'Union ci-dessus et qui était à la fin de 1911 de 489 avec 154.531 membres, les coopératives de crédit étaient au nombre de 302 avec 113.201 membres dont 85.771 agriculteurs[2].

Ces coopératives de crédit, bien qu'elles desservissent en grande partie la population agricole, étaient soit du type Schultze-Delitsch, c'est-à-dire du type plus important, soit d'un type intermédiaire entre les caisses type Raiffeisen et Schultze-Delitsch.

Le mouvement coopératif ukrainien fut brisé en 1911, pour des considérations d'ordre politique. C'est alors qu'eut lieu la création d'une nouvelle union « Ruskij Rewizyjnyj Sojuz » (Union ruthène de revision) qui embrassait les coopératives vieilles ruthènes, tandis que le « Krajewyj Sojuz Rewizyjnyj » englobait toujours les sociétés coopératives présentant un caractère national ukrainien. Comme centrale financière, cette union créa la « Zaszczyta Zemli » (Défense de la terre). De même ici, sur les 102 sociétés coopératives qui appartenaient à la fin de 1912[3] à cette union, 82 étaient des coopératives de crédit.

Un troisième groupe de sociétés coopératives de la population ukrainienne était constitué par les sociétés d'épargne et de prêts type Raiffeisen qui faisaient partie de l'Union de révision polonaise « Krajowy patronat spoldzielni rolniczych » à Lwow (Le patronat régional des sociétés coopératives agricoles[4].

La grande guerre et les événements politiques qui se pro-

1. M. Felinski, *L'organisation et le développement des coopératives ukrainiennes en Pologne* (*Sprawy Narodowosciowe*, Les problèmes de nationalités, 1929 n° 2).
2. Dr Ing. T. Klapkowski, *La coopération dans l'agriculture polonaise*, p. 80.
3. Dr Ing. T. Klapkowski, *La coopération dans l'agriculture polonaise*, p. 81.
4. Un certain nombre des ukrainiens faisaient en outre partie des sociétés coopératives polonaises ou juives.

duisirent ensuite sur les territoires sud-est de la Galicie ont mené la coopération ukrainienne à une ruine presque complète.

C'est seulement, à partir de 1921, que commence le mouvement de reconstruction de la coopération ukrainienne. C'est alors qu'une union de révision, sous le nom de « Rewizyinyj Sojuz Ukrainskich Kooperatyw » à Lwow (union de révision des coopératives ukrainiennes) fut définitevement constituée, après quelques essais. Cette union embrasse les sociétés coopératives ukrainiennes de toutes les localités de la Pologne où les Ukrainiens habitent en masses plus ou moins compactes.

Le mouvement coopératif ukrainien réuni dans cette union présente un caractère tout particulier, d'accord avec un plan d'organisation très intéressant[1].

D'après ce plan qui est prévu pour une certaine durée, la coopération ukrainienne doit passer, dans son expansion, par trois étapes consécutives.

A la première étape, à laquelle la coopération ukrainienne se trouve encore à l'heure actuelle, elle s'appuie non pas sur un réseau des coopératives de crédit, comme cela a lieu dans la coopération polonaise, mais exclusivement sur de petites sociétés coopératives dont l'activité a un caractère universel et, plus particulièrement, celui de consommation et dont l'influence s'exerce sur le territoire d'une ou de plusieurs communes rurales.

Toutes ces coopératives sont réunies dans des coopératives d'arrondissement qui jouent, pour les premières, le rôle de centrales économiques, en exerçant en même temps une fonction de surveillance.

Comme superstructure des sociétés coopératives d'arrondissement, qui existent au nombre de 27, on trouve encore différents organismes économiques centraux spécialisés dans les différentes branches de l'activité coopérative. Comme centrale financière fonctionne la « Centrobank[2] ».

1. A. Poznanski, *La coopération ukrainienne en Pologne* (*Revue des coopératives agricoles*, 1927, n° 24-27).

2. Les autres centrales financières sont : le « Centrosojuz », qui est la centrale commerciale des sociétés coopératives d'arrondissement; la « Narodna Torhowla » qui est la centrale commerciale des coopératives municipales de consommation; le « Maslosojuz » qui est la centrale commerciale des sociétés laitières (Dr T. Klapkowski, *La coopération dans l'agriculture polonaise*, p. 82).

La seconde étape dans le développement de la coopération ukrainienne doit consister dans la fondation de coopératives du type moyen, spéciales pour chaque branche de l'activité qu'elles doivent desservir. Cette étape ne comporte, cependant, pas encore la création de coopératives de crédit, celles-ci devant être fondées seulement à la troisième étape, lorsque l'état économique de la population ukrainienne aura déjà acquis un plus fort développement.

Si la coopération ukrainienne réunie dans cette Union se trouve encore à l'heure actuelle à sa première étape, son développement est très rapide. Le nombre des coopératives appartenant à l'Union des sociétés coopératives ukrainiennes fut le suivant[1] :

DATE	Nombre de sociétés coopératives		% des sociétés coopératives de crédit par rapport au total
	Total	de crédit	
31 déc. 1925	1.029		
31 déc. 1926	1.510	105	7 %
31 déc. 1927	2.015	113	5 %
31 déc. 1928	2.433	153	6,3%

Le réseau si important des coopératives ukrainiennes, en général, s'explique par la tendance des dirigeants de ce mouvement de créer des sociétés coopératives dans presque chaque village. Cette tendance se répercute sur la puissance de ces sociétés qui constituent ainsi, par la force même des choses, des unités économiques faibles.

Ce sont les départements de l'est de la Petite Pologne qui constituent la base territoriale de la coopération ukrainienne en Pologne. Les coopératives, qui y ont leur siège, représentent 91.4 % de toutes les coopératives ukrainiennes au 1er janvier 1928. Ce mouvement est seulement à ses débuts sur le territoire de l'ancienne partie russe. Il n'y commence qu'après la guerre, mais il y prend de l'élan. Il y

1. M. Felinski, *L'organisation et le développement de la coopération ukrainienne en Pologne* (*Sprawy Narodowosciowe*, 1929, n° 2).

existait 53 coopératives ukrainiennes en 1926, 123 en 1927 et 226 en 1928[1]. Ce mouvement est donc faible dans cette partie du pays, par rapport à ce qu'on peut constater sur le territoire de l'ancienne partie autrichienne.

La situation des coopératives de crédit au point de vue financier et du chiffre d'affaires est peu satisfaisante, ce qui s'explique en partie par leur création récente.

La part des agriculteurs dans ces sociétés est très élevée, atteignant environ 80 % de la totalité des membres à la fin de 1928.

Comme nous voyons, la proportion des coopératives de crédit est très faible, contrairement à ce qui s'est passé avant la guerre. Les chiffres représentatifs de leur activité sont aussi peu considérables (Voir le tableau ci-contre[2]).

Les sociétés coopératives de crédit en question proviennent, pour la plupart, encore d'avant-guerre.

La centrale financière de l'Union la « Centrobank » qui est une société en forme de coopérative, ne joue pas encore à l'heure actuelle un rôle important (voir tableau suivant[3]). En milliers de zlotys.

DATE	Capitaux propres	Capitaux empruntés	Prêts accordés
31 déc. 1924	11.0	134.1	109.3
31 déc. 1925	36.1	243.4	108.2
31 déc. 1926	71.3	1.044.4	777.7
31 déc. 1927	214.1	1.330.5	1.123.7
31 déc. 1928	409.6	1.341.3	1.156.1

Il faut noter le revirement qui se fait jour dans ces dernières années, en ce qui concerne le rôle des coopératives de crédit dans la coopération ukrainienne. Les milieux dirigeants commencent à porter plus d'attention à la création des coopératives de crédit et cette tendance s'est répercutée sur le nombre des coopératives de crédit nouvellement créées.

1. M. Felinski, *L'organisation et le développement de la coopération ukrainienne en Pologne.*

2. Pour les années 1926 et 1927, J. Gatkiewicz, *Les coopératives en Pologne pendant les années* 1926-1928. Pour l'année 1928, Rapport du Président du Conseil coopératif.

3. Bilans de la Banque.

Date	Sociétés coop. envisagées	Capitaux propres	Capitaux empruntés	Prêts distribués	Prêts distribués pendant l'année			Parts soc. par membre
					Total	Par société	Par membre	
		En milliers de zlotys			En zlotys			
31 décembre 1926	85	1.064.9	2.555.9	2.365.1				9.9
— 1927	88	1.420.0	4.526.2	4.436.6	8.086.7	20.900	168	14.7
— 1928	117	2.026.0	6.524.0	6.050.0	10.444.0	89.200	181	19.6

Du problème du relèvement de ce genre de coopération s'occupa également le sixième congrès coopératif qui eut lieu à Lwow le 14 mars 1929. Il y fut pris une série de décisions ayant pour but l'extension du réseau de coopératives de crédit et le renforcement de leur base financière[1].

En dehors de l'Union des sociétés coopératives ukrainiennes qui elle, embrasse, en grande partie, les coopératives de la population ukrainienne ayant une tendance nationale nettement prononcée, reste encore une fraction importante de coopératives (au 1. 1. 1928 — 23. 7 % du nombre total des coopératives ukrainiennes); il en est ainsi surtout sur le territoire de l'ancienne partie russe où la coopération ukrainienne ne s'associe qu'avec peu d'empressement à l'Union de Lwow, bien que cette dernière fasse beaucoup d'efforts dans cette direction (création d'une succursale à Luck en 1927).

Il existe actuellement encore une autre union « Ruskij Rewizyjnyj Sojuz » (Union Ruthène de révision) à Lwow qui, elle, embrasse les sociétés coopératives de la population ukrainienne ayant des tendances nationales moins prononcées.

Le nombre total des sociétés appartenant à cette Union était à la fin de 1928 de 131, celui des coopératives de crédit, de 16 à la fin de 1926, de 20 à la fin de 1927 et de 22 à la fin de 1928. Leur importance au point de vue du chiffre d'affaires est insignifiante. Leur centrale financière est la « Zaszczita Zemli » à Lwow, en forme de société coopérative, qui avait distribué à la fin de 1927 296.000 zl. de prêts au total.

Les chiffres illustrant l'activité des 17 sociétés envisagées par le rapport du Président du Conseil coopératif furent les suivantes à la fin de 1928 : Capitaux propres : 167 mille zl., capitaux empruntés : 826 mille zl., prêts distribués : 761 mille zl[2].

Ainsi qu'avant la guerre, une certaine partie de la population ukrainienne est associée actuellement dans les coopératives de crédit, système Raiffeisen, qui font partie du Patronat, régional à Lwow (Union polonaise); de nombreux ukrainiens font aussi partie des autres coopératives de crédit, polonaises ou juives.

1. M. Felinski, *L'organisation et le développement de la coopération ukrainienne en Pologne* (*Sprawy Narodowosciowe*, 1929, n° 2).
2. Rapport annuel du Président du Conseil coopératif pour l'année 1929.

§ 5. La Coopération juive.

La coopération juive présente un intérêt spécial, aussi bien au point de vue du développement très rapide qu'elle a connu à partir de 1924, que par les traits originaux qui la caractérisent.

La coopération juive d'avant-guerre n'avait pas une égale importance sur tout le territoire de la Pologne actuelle. Dans l'ancienne partie autrichienne, elle avait atteint un certain degré de développement et possédait même une union propre, bien que son organisation ne fût pas parfaite. Elle englobait une grande partie des coopératives appelées « familiales » qui, profitant de la loi autrichienne très libérale sur les coopératives, pratiquaient l'usure sous le masque de sociétés coopératives.

Par ailleurs, la coopération juive dans l'ancienne partie russe n'existait pour ainsi dire pas, la population juive faisant essentiellement partie des sociétés coopératives mixtes où toutes les nationalités, sans distinction, étaient représentées et où l'élément juif était le plus nombreux et le plus actif.

Les sociétés coopératives juives peu nombreuses, qui y existaient portaient un véritable caractère coopératif. Elles ont toutes péri, à quelques exceptions près, pendant la guerre et l'inflation.

Dans l'ancienne partie allemande, les juifs ne vivant pas en masses compactes, la question de leurs sociétés coopératives ne se présentait pas.

Les raisons du développement considérable que le mouvement coopératif juif connut après la guerre et l'inflation et le rôle que dès lors il joue, tiennent à des facteurs d'ordres différents, aussi bien économiques que politiques.

Les sociétés coopératives de l'ancienne partie russe existant encore d'avant-guerre, muées par un sentiment de nationalisme, et profitant de la clause des statuts, ont exclu tous les membres juifs n'ayant pas complété leur part d'associé[1]. D'autre part, la grande masse de la population juive en Pologne est constituée par des petits et moyens commerçants, des artisans et des petits industriels. La population juive profitait largement avant la guerre du crédit des ban-

1. Dr Ing. T. Klapkowski, *La coopération dans l'agriculture polonaise*, p. 95.

ques locales et des coopératives, ainsi que des crédits des banques autrichiennes et russes.

C'est elle, qui a actuellement le plus souffert de l'imperfection du marché de l'argent polonais et du manque général de disponibilités. L'appareil privé de crédit se trouvait complètement désorganisé après la stabilisation de 1924. La baisse du zloty en 1925-26 acheva encore la débâcle des banques. Lorsque survint le krach de plusieurs grandes banques (la Banque pour le commerce et l'industrie à Varsovie, etc...), la province s'est trouvée presque complètement dépourvue d'appareil financier.

Pendant la même période, les organisations juives internationales déployèrent leur activité en Pologne en fournissant des capitaux importants, à l'effet d'améliorer la situation économique de la population juive à l'Est de l'Europe. Ces organisations ont pris sous leur protection le mouvement coopératif juif en lui procurant les fonds de roulement indispensables.

Tous ces facteurs ont contribué au très fort développement de la coopération de crédit juive surtout sur le territoire de l'ancienne partie russe. La majorité, et les plus importantes de toutes les sociétés coopératives juives, sont réunies dans l'Union des sociétés coopératives juives de Pologne à Varsovie.

Le tableau suivant indiquant les postes principaux des

DATE	Nombre des coopér. de crédit	Nombre des membres	Totaux des bilans *a*)	Capitaux propres	Dépôts d'épargne	Crédits obtenus	Crédits distribués
			En millions de zlotys				
31 déc. 1924	175	50.010	4.5	0.6	0.8	1.1	2.2
31 déc. 1925	215	72.873	14.4	2.2	2.5	1.9	4.9
31 déc. 1926	320	114.544	48.7	4.1	10.2	6.7	19.1
31 déc. 1927	372	148.116	102.0	7.6	20.4	13.3	38.8
31 déc. 1928	480	186.686	165.0	12.4	39.3	16.9	64.3
31 déc. 1929	511	198.905	208.5	16.6	57.6	19.1	84.9
31 déc. 1930	548	208.856	208.4	20.3	68.3	17.9	93.5

a) Dans les totaux des bilans sont compris les comptes d'encaissement d'effets de commerce, etc., dont le montant est très élevé (à la fin de 1929 env. 90 millions de zl.).

bilans réunis de toutes les coopératives de crédit faisant partie de cette Union, nous montre l'énorme progrès qu'elles ont réalisé à partir de 1924[1].

En étudiant les chiffres du tableau ci-dessus, nous voyons que, bien que dépassant de beaucoup les moyennes par société et par membre, en ce qui concerne l'ensemble des coopératives de crédit, les coopératives de l'Union des coopératives juives le cèdent cependant dans une forte mesure aux sociétés appartenant à l'Union des unions (en dehors de la moyenne des dépôts par membre).

Les moyennes des différentes catégories d'opérations par société et par membre furent les suivantes à l'Union des sociétés coopératives juives à la fin de 1930 :

	Nombre des membres	Capitaux propres	Total des capitaux empruntés	Dépôts	Prêts fournis
Moyenne par société (en milliers de zl.) *a*)	381.1	37.0	157.3	124.6	170.8
Moyenne par membre (en zl.)	—	97.2	412.6	327.0	447.7

a) pour la moyenne de membres, en unités.

Les sociétés coopératives réunies dans l'Union des sociétés coopératives juives en Pologne, sont pour une grande partie des coopératives de crédit, essentiellement du type Schultze-Delitsch. Elles se partagent en deux catégories, d'après le montant maximum du crédit qu'elles accordent et d'après la clientèle qu'elles desservent. Ce sont :

1° Des sociétés coopératives appelées « Populaires », sociétés de petit crédit dont le crédit maximum accordé à une même personne est de 2.000 zl. et dont la clientèle se compose en majeure partie d'artisans et de petits commerçants.

2° Des sociétés coopératives des commerçants où le maximum de crédit pouvant être accordé à une personne dépasse 2.000 zl. et dont la clientèle se compose pour la plupart de commerçants moyens et de petits industriels

1. « Informations statistiques » de l'Union des sociétés coopératives juives en Pologne.

Cette division n'a qu'un intérêt purement fiscal. C'est ainsi que les premières sont dégrevées d'une grande partie d'impôts, tandis que les secondes le sont dans une mesure beaucoup plus faible.

Les ressources des sociétés appartenant à cette union ont connu une très forte augmentation, à partir de 1924. Tandis que, pendant les premières années qui ont suivi la stabilisation, le gros des capitaux des sociétés était constitué par les crédits octroyés par la « Fundation » (organisation internationale juive qui finançait les sociétés coopératives), ces crédits ne constituent au 1er juillet 1930 que 11 % de tous les fonds de roulement. Augmentent, par ailleurs très considérablement les capitaux propres, surtout les capitaux sociaux. Les coopératives juives obtiennent des crédits de réescompte relativement assez importants dans les dernières années, auprès de la Banque de Pologne et de la Banque de l'économie nationale. Ces crédits sont accordés, soit directement à ces sociétés, soit par l'intermédiaire de la centrale financière de l'Union. Ils apparaissent cependant comme insuffisants, aussi bien par rapport aux besoins de ces sociétés que par rapport aux progrès qu'elles effectuèrent en comparaison des autres unions.

Soulignons, que la crise financière de 1925-26 n'a pas eu sur les sociétés de l'Union des coopératives juives le même effet défavorable que sur les sociétés des autres unions; elle a même, au contraire, contribué à l'épanouissement du mouvement coopératif juif. Ceci s'explique par deux raisons : lorsque de nombreuses succursales de banques privées furent liquidées, à leur place se sont établies des coopératives de crédit. Les ressources de ces sociétés n'ont pas trop souffert non plus, la majorité de leurs crédits se faisant à cette période presque exclusivement en dollars. Un certain affaiblissement se fait cependant voir dans le mouvement d'accroissement du nombre des sociétés appartenant à cette Union, qui s'explique du fait que l'établissement du réseau des coopératives de crédit juives est presque terminé à l'heure actuelle, surtout dans l'ancienne partie russe où presque chaque ville comptant plus de 300 familles juives possède une coopérative de crédit. Par ailleurs, l'Union rend beaucoup plus rigoureuses les conditions d'acceptation de nouveaux membres. L'Union en effet :

1° Ne veut admettre dans son sein que les sociétés coopératives ayant un but vraiment coopératif,

2° Elle ne favorise pas la création, dans les mêmes localités, des sociétés coopératives pouvant se concurrencer et nuire ainsi au mouvement coopératif.

En outre de cette Union, il en existe encore dans la coopération juive deux autres : L'Union générale des sociétés coopératives à Lwow et l'Union des sociétés coopératives de commerçants à Varsovie.

Tandis que la première existe déjà depuis longtemps, la seconde fut seulement créée en 1928.

Ces deux dernières unions n'ont pas la même importance que la première.

L'Union de Lwow réunit, en grande partie, des sociétés coopératives «familiales» qui veulent de cette façon échapper au contrôle gênant du Conseil coopératif. Un certain mouvement de réorganisation se fait cependant sentir dans cette Union, en ces derniers temps, celle-ci tend à revêtir un caractère plus coopératif.

Les chiffres à la fin de 1928 donnent une idée de l'activité de cette Union[1]:

Nombre des coopératives de crédit — Total	196	
— envisagées	113	
Nombre des membres	37.165	
Totaux des bilans	28.2	millions de zlotys
Capitaux propres	1.7	—
Total des capitaux empruntés	10.6	—
Dépôts d'épargne	9.0	—
Crédits obtenus	1.6	—
Crédits distribués	11.7	—

Constatons l'importance assez grande de l'élément agricole parmi les membres de ces coopératives (47.3 % à la fin de 1928), contrairement à ce qui a lieu dans l'Union de Varsovie, où le nombre des agriculteurs est extrêmement faible (2. 2 % à la fin de 1928). Cette union est d'une importance de beaucoup plus faible que celle de Varsovie; les moyennes par société et par membre sont également moins considérables.

L'Union des sociétés coopératives de commerçants à Varsovie est une union qui englobe en grande partie les coopé-

1. Rapport du Président du Conseil coopératif pour l'année 1929.

ratives organisées par les juifs orthodoxes, créée au début dans un but politique. Cette union n'existe que depuis quelques années, elle ne fut dotée du droit de revision qu'en 1929. Le bulletin du Conseil coopératif indique comme appartenant à cette union, à la fin de 1930, 111 coopératives de crédit avec 8.865 mille zl. de dépôts et de comptes-courants et avec 9.670 mille zl. de prêts distribués. Mentionnons finaleement que l'Union des sociétés coopératives juives à Varsovie et celle des sociétés coopératives des commerçants exercent leur activité surtout sur le territoire de l'ancienne partie russe, celle de Lwow surtout sur le territoire de l'ancienne partie autrichienne, bien que, dans ces dernières années, on constate de plus en plus un empiètement de chacune de ces Unions sur le terrain d'activité de l'autre.

§ 6. **La coopération allemande.**

Le mouvement coopératif organisé par la population de nationalité allemande en Pologne est concentré dans cinq unions de révision. Ce sont :

1° L'Union des coopératives allemandes en Pologne;

2° L'Union des coopératives agricoles de la Pologne occidentale à Poznan;

3° L'Union des sociétés allemandes en Pologne à Lodz;

4° L'Union des coopératives rurales de Poméranie à Grudziadz (Graudenz);

5° L'Union des coopératives agricoles allemandes en Pologne à Lwow.

L'énumération seule des unions des coopératives allemandes donne déjà une certaine idée de la faiblesse du mouvement de concentration, ce que nous confirmera encore davantage l'étude plus détaillée de l'activité des coopératives en faisant partie[1] (Voir tableau ci-contre) :

1. Tout en ne possédant pas de liens apparents qui s'exprimeraient dans l'existence d'une union centrale, les deux unions ayant pour champ d'activité l'ancienne partie prussienne et siégeant à Poznan, ont des liens d'affaires très étroits, possédant quatre centrales économiques communes dont une est la centrale financière (« Genossenschaftsbank ») à Poznan.

A la fin de l'année	Nombre des coopératives de crédit		Membres		Capitaux propres	Capitaux empruntés			Prêts distribués
	Total	envisagées	Total	Agriculteurs		Total	Dépôts	Autres crédits obtenus	
					en milliers de zlotys				
UNION DES COOPERATIVES ALLEMANDES EN POLOGNE A POZNAN									
1925		207	16.053		3.282	11.468	5.363	6.105	12.251
1926		200	14.147	8.852	4.923	20.796	10.147	10.649	19.854
1927		187	15.171	8.526	3.392	23.245	12.528	10.717	16.348
1928	209	188	16.825	8.977	5.987	39.550	19.267	20.283	31.861
UNION DES COOPERATIVES AGRICOLES DE LA POLOGNE OCCIDENTALE A POZNAN									
1925		122	10.468		881	3.581	762	2.819	3.880
1926		107	7.999	5.670	1.073	7.343	1.665	5.678	7.455
1927		107	8.630	5.988	1.540	12.285	4.005	8.280	11.477
1928	106	99	8.376	5.655	3.030	17.402	9.327	8.075	17.167
UNION DES SOCIETES ALLEMANDES EN POLOGNE A LODZ									
1925		74	2.810		17	325	55	270	304
1926		78	2.700	2.461	32	436	123	313	404
1927		77	3.091	2.739	74	762	252	510	741
1928	79	76	3.425	2.843	129	1.285	569	716	1.357
UNION DES COOPERATIVES RURALES DE POMERANIE A GRUDZIADZ									
1925		53	4.865		407	1.218	374	844	1.410
1926		58	3.343	3.039	536	1.707	727	980	1.878
1927		56	5.226	4.517	626	3.954	1.735	2.219	3.457
1928	69	59	5.841	4.861	948	8.785	3.891	4.894	8.864
UNION DES COOPERATIVES AGRICOLES ALLEMANDES EN POLOGNE A LWOW									
1925		44	1.154		9	43	22	21	20
1926		44	1.111	878	13	79	57	22	58
1927		40	1.547	1.101	33	327	184	143	314
1928	46	43	3.302	2.406	140	1.978	488	1.490	1.827
TOTAL DES COOPERATIVES ALLEMANDES DE CREDIT EN POLOGNE									
1925		500	35.350		4.596	16.635	6.576	10.059	17.865
1926		487	29.300	20.900	5.577	30.361	12.719	17.642	29.649
1927		467	33.665	22.871	5.665	40.573	18.704	21.869	32.337
1928	509	465	37.769	24.742	10.234	69.000	33.542	35.458	61.076

1. Rapports du Président du Conseil coopératif pour les années 1927, 1928 et 1929.

ratives organisées par les juifs orthodoxes, créée au début dans un but politique. Cette union n'existe que depuis quelques années, elle ne fut dotée du droit de revision qu'en 1929. Le bulletin du Conseil coopératif indique comme appartenant à cette union, à la fin de 1930, 111 coopératives de crédit avec 8.865 mille zl. de dépôts et de comptes-courants et avec 9.670 mille zl. de prêts distribués. Mentionnons finalement que l'Union des sociétés coopératives juives à Varsovie et celle des sociétés coopératives des commerçants exercent leur activité surtout sur le territoire de l'ancienne partie russe, celle de Lwow surtout sur le territoire de l'ancienne partie autrichienne, bien que, dans ces dernières années, on constate de plus en plus un empiètement de chacune de ces Unions sur le terrain d'activité de l'autre.

§ 6. **La coopération allemande.**

Le mouvement coopératif organisé par la population de nationalité allemande en Pologne est concentré dans cinq unions de révision. Ce sont :

1° L'Union des coopératives allemandes en Pologne;

2° L'Union des coopératives agricoles de la Pologne occidentale à Poznan;

3° L'Union des sociétés allemandes en Pologne à Lodz;

4° L'Union des coopératives rurales de Poméranie à Grudziadz (Graudenz);

5° L'Union des coopératives agricoles allemandes en Pologne à Lwow.

L'énumération seule des unions des coopératives allemandes donne déjà une certaine idée de la faiblesse du mouvement de concentration, ce que nous confirmera encore davantage l'étude plus détaillée de l'activité des coopératives en faisant partie[1] (Voir tableau ci-contre) :

1. Tout en ne possédant pas de liens apparents qui s'exprimeraient dans l'existence d'une union centrale, les deux unions ayant pour champ d'activité l'ancienne partie prussienne et siégeant à Poznan, ont des liens d'affaires très étroits, possédant quatre centrales économiques communes dont une est la centrale financière (« Genossenschaftsbank ») à Poznan.

A la fin de l'année[1]	Nombre des coopératives de crédit		Membres		Capitaux propres	Capitaux empruntés			Prêts distribués
	Total	envisagées	Total	Agriculteurs		Total	Dépôts	Autres crédits obtenus	
					en milliers de zlotys				
UNION DES COOPERATIVES ALLEMANDES EN POLOGNE A POZNAN									
1925		207	16.053		3.282	11.468	5.363	6.105	12.251
1926		200	14.147	8.852	4.923	20.796	10.147	10.649	19.854
1927		187	15.171	8.526	3.392	23.245	12.528	10.717	16.348
1928	209	188	16.825	8.977	5.987	39.550	19.267	20.283	31.861
UNION DES COOPERATIVES AGRICOLES DE LA POLOGNE OCCIDENTALE A POZNAN									
1925		122	10.468		881	3.581	762	2.819	3.880
1926		107	7.999	5.670	1.073	7.343	1.665	5.678	7.455
1927		107	8.630	5.988	1.540	12.285	4.005	8.280	11.477
1928	106	99	8.376	5.655	3.030	17.402	9.327	8.075	17.167
UNION DES SOCIETES ALLEMANDES EN POLOGNE A LODZ									
1925		74	2.810		17	325	55	270	304
1926		78	2.700	2.461	32	436	123	313	404
1927		77	3.091	2.739	74	762	252	510	741
1928	79	76	3.425	2.843	129	1.285	569	716	1.357
UNION DES COOPERATIVES RURALES DE POMERANIE A GRUDZIADZ									
1925		53	4.865		407	1.218	374	844	1.410
1926		58	3.343	3.039	536	1.707	727	980	1.878
1927		56	5.226	4.517	626	3.954	1.735	2.219	3.457
1928	69	59	5.841	4.861	948	8.785	3.891	4.894	8.864
UNION DES COOPERATIVES AGRICOLES ALLEMANDES EN POLOGNE A LWOW									
1925		44	1.154		9	43	22	21	20
1926		44	1.111	878	13	79	57	22	58
1927		40	1.547	1.101	33	327	184	143	314
1928	46	43	3.302	2.406	140	1.978	488	1.490	1.827
TOTAL DES COOPERATIVES ALLEMANDES DE CREDIT EN POLOGNE									
1925		500	35.350		4.596	16.635	6.576	10.059	17.865
1926		487	29.300	20.900	5.577	30.361	12.719	17.642	29.649
1927		467	33.665	22.871	5.665	40.573	18.704	21.869	32.337
1928	509	465	37.769	24.742	10.234	69.000	33.542	35.458	61.076

1. Rapports du Président du Conseil coopératif pour les années 1927, 1928 et 1929.

D'une façon générale, les coopératives allemandes en Pologne, malgré leur nombre relativement assez élevé, ne possèdent pas un chiffre considérable de membres. Le chiffre total de leurs opérations est également d'une importance restreinte. Il faut toutefois noter qu'un progrès considérable à tous les points de vue commence à s'y manifester dans ces dernières années.

Parmi toutes les unions ce sont les deux unions de Poznan qui sont les plus importantes. Les deux unions de Lodz et de Lwow exercent par contre une activité infime, bien qu'elles donnèrent en 1928 des signes d'un fort accroissement du montant de leurs affaires..

Ce phénomène s'explique par le fait que les deux dernières unions déploient leur activité sur le territoire de l'ancienne partie russe et sur celui de l'ancienne partie autrichienne où la population allemande se trouve disséminée en petites agglomérations. C'est ainsi, qu'aussi bien l'organisation du mouvement coopératif que sa concentration présentent de nombreuses difficultés.

Le type des sociétés coopératives allemandes n'est pas uniforme et les unions particulières englobent aussi bien les coopératives générales du type Schultze-Delitzsch, que les coopératives agricoles du type Raiffeisen[1]. Il existe, cependant, une certaine différenciation à cet égard entre les deux unions de Poznan, l'Union des coopératives allemandes en Pologne englobant par préférence les coopératives de Schultze-Delizsch et l'autre union les coopératives agricoles de Raiffeisen.

La proportion des agriculteurs dans le chiffre total des membres de toutes les coopératives allemandes en Pologne est assez élevé (65.5 % à la fin de 1928). C'est l'Union des coopératives allemandes de Poznan qui comprend le chiffre relatif d'agriculteurs le plus faible (53.6 % à la fin de 1928). L'autre union de Poznan en contient un nombre plus important (67.9 %). Viennent ensuite l'Union de Lwow avec 72.7 %, l'Union de Lodz avec 82.4 % et celle de Grudziadz avec 84.5 % .

La part des capitaux propres est généralement très faible par rapport à celle des capitaux empruntés (14.5 % à la fin de 1928), très au-dessous du pourcentage général pour

1. Dr Ing. T. Klapkowski, *La coopération dans l'agriculture polonaise*, p. 87.

toutes les coopératives de crédit en Pologne (21.9 % à la même date).

La moyenne des membres par société est extrêmement basse dans les coopératives de crédit allemandes (voir le tableau page suivante) à la fin de 1928 :

Tandis que le chiffre total d'opérations, aussi bien actives que passives faites par l'ensemble des coopératives allemandes est relativement faible, les coopératives particulières, bien qu'embrassant un nombre peu considérable de membres, font montre d'une activité assez intense. C'est ainsi que les moyennes des diverses opérations aussi bien par société que surtout par membre dépassent d'une façon générale les moyennes respectives de l'ensemble des coopératives de crédit dans le pays. Il faut toutefois distinguer à ce point de vue les trois unions de l'ancienne partie prussienne, de celles de Lodz et de Lwow. Dans ces dernières les moyennes des capitaux propres et des diverses opérations actives et passives restent considérablement inférieures à la moyenne générale.

Section III

LES CENTRALES FINANCIÈRES

§ 1. Aperçu général.

L'importance que prennent, pour le développement et le raffermissement de la coopération, les centrales, en général, et les centrales financières tout particulièrement, est très grande. En effet, les hauts et les bas de la tension monétaire existant dans les différentes coopératives, dans les diverses régions économiques et même très souvent, pour la même région, dans la ville et au village ne se produisent pas simultanément. Evidemment, ces institutions pourraient s'adresser à l'appareil du crédit privé, soit pour y déposer leurs disponibilités, soit pour demander une aide financière lorsque, le cas échéant, le besoin s'en serait fait sentir Mais, sans parler des autres inconvénients que ce système présenterait pour les sociétés coopératives, il y aurait là un danger pour la coopération elle-même : les sociétés coopératives seraient

	Moyenne par société					*Moyenne par membre*			
	Membres	*Capitaux propres*	*Total des capitaux empruntés*	*Dépôts*	*Prêts distribués*	*Capitaux propres*	*Total des capitaux empruntés*	*Dépôts*	*Prêts distribués*
	En milliers de zlotys					*En zlotys*			
Union des coopératives allemandes en Pologne à Poznan	89	31.8	210.4	102.5	169.5	356	2.354	1.147	1.837
Union des coopératives agricoles de la Pologne Occidentale à Poznan	85	30.6	175.8	94.2	173.4	361	2.072	1.110	2.042
Union des sociétés allemandes en Pologne à Lodz	45	1.7	16.9	7.5	17.9	38	378	167	396
Union des coopératives rurales de Poméranie à Grudziadz	99	16.1	148.9	65.9	150.2	163	1.515	671	1.528
Union des coopératives agricoles allemandes en Pologne à Lwow	77	3.3	46.0	11.3	42.5	42	599	148	554
Total des coopératives de crédit allemandes	81	22.0	148.4	72.1	131.3	271	1.825	887	1.616

soumises à l'influence des banques privées et dépendraient de la politique de crédit de celles-ci, qui pourrait se trouver en opposition avec leur tâche coopérative et avec les besoins de leur clientèle.

Les différentes unions ont compris de bonne heure que pour que la centralisation du mouvement coopératif soit assez ferme, il fallait que les coopératives soient attachées à l'Union par des liens d'affaires des plus solides. Elles se sont donc efforcées de réaliser la centralisation par la création de centrales financières suffisamment fortes.

Il faut cependant reconnaître que, tandis que l'existence des unions particulières, se différenciant soit par les particularités doctrinaires, soit d'après les différentes régions du pays, soit d'après les nationalités habitant le pays, bien que nuisible à l'ensemble du mouvement coopératif, peut trouver une certaine justification par les nécessités d'une décentralisation appropriée aux besoins économiques des différentes catégories de la population, etc....toutes ces raisons par contre prêchent en faveur d'une centrale financière unique de toute la coopération avec un réseau de sous-centrales dans les différentes régions du pays.

Il existe à l'heure actuelle en Pologne onze centrales financières des coopératives. Elles se distinguent considérablement par leur forme. C'est ainsi qu'à côté des institutions financières en forme de société par actions, existent des institutions en forme de coopérative, possédant une organisation spéciale (la Caisse centrale des sociétés agricoles à Varsovie), finalement, des unions elles-mêmes servent de centrales financières à leurs coopératives.

(Voir tableau ci-contre).

L'importance de ces centrales financières est le plus souvent très faible. Elles s'appuient en grande partie sur des crédits de banque et surtout sur ceux des institutions financières d'Etat et de la Banque de Pologne. Ce sont ces dernières, en réalité, les véritables centrales financières de la coopération polonaise, la banque agricole d'Etat finançant la coopération agricole, la Banque de l'économie nationale, les sociétés coopératives urbaines et mixtes et la Banque de Pologne, toute la coopération.

En dehors des centrales financières des coopératives et des

Unions	*Centrales financières*	*Forme*
Union des unions coopératives en Pologne	La Banque de l'Union des Sociétés coopératives à Poznan	Société anonyme
Confédération des Unions des coopératives agricoles ...	Caisse centrale des sociétés agricoles à Varsovie	Spéciale
Union des Sociétés agricoles à Cieszyn	L'Union elle-même	
Union de révision des coopératives polonaises de Raiffeisen-Stefczyk à Katowice	Banque de Raiffeisen	Coopérative
Union des sociétés coopératives juives en Pologne à Varsovie	Banque des coopératives, Banque populaire centrale des coopératives juives à Wilno	Société anonyme Coopérative
Union générale des coopératives à Lwow.....	Banque coopérative de l'Union générale des coopératives à Lwow	Coopérative
Union de révision des coopératives ukrainiennes à Lwow	Banque coopérative centrale	Coopérative
Union de révision ruthène à Lwow	Union de crédit « Zaszczita Zemli »	Coopérative
Union des sociétés allemandes à Lodz	Banque des sociétés allemandes à Lodz	Société anonyme
Union des coopératives allemandes en Pologne à Poznan, Union des coopératives agricoles allemandes de la Pologne Occidentale à Poznan	« Genossenschaftsbank » à Poznan	Coopérative
Union des coopératives agricoles allemandes en Pologne à Lwow	L'Union elle-même *a*)	

a) A cessé son activité de crédit en 1929.

banques officielles qui les financent, il faut mentionner la Banque des sociétés coopératives à Varsovie, société anonyme qui est passée aux mains de particuliers pendant l'inflation et a cessé d'être une centrale financière des coopératives à proprement parler. Elle entretient toutefois encore un fort courant d'affaires avec la coopération et distribue de nombreux crédits à cette dernière.

Nous allons étudier l'organisation et l'activité des centrales financières parmi les plus importantes.

La Caisse centrale des sociétés agricoles à Varsovie. La Caisse centrale des sociétés agricoles à Varsovie date d'avant-guerre. Elle fut créée en 1909 par la Diète de Galicie sous le nom de « Caisse régionale des sociétés coopératives agricoles à Lwow ». Son but devait être d'apporter une aide financière à la petite propriété agricole de Galicie qui se trouvait en mauvaise posture. Pour atteindre ce but, la Caisse passait par l'intermédiaire des sociétés coopératives agricoles.

Elle fut transportée en 1919 à Varsovie pour servir de centrale financière à toute la coopération agricole polonaise. Ses statuts furent modifiés et son champ d'action élargi à tout le territoire de la République.

La Caisse centrale, dont le capital social se composait uniquement de l'apport de l'Etat, reçoit la possibilité de le compléter par les parts de membres. Ces dernières sont devenues, à l'heure actuelle, la partie prépondérante de ses ressources propres.

C'est ainsi que la Caisse centrale, autrefois uniquement institution financière d'Etat, n'a actuellement ce caractère qu'en faible partie. Son état actuel n'est d'ailleurs, d'après l'opinion de promoteurs du mouvement coopératif, qu'une étape passagère; elle sera transformée en une institution ayan un pur caractère coopératif, en une coopérative[1]. Une singularité de son organisation, c'est que ne peuvent profiter de ses crédits que les sociétés coopératives, leurs unions de révision et autres sociétés et institutions qui servent les intérêts de la coopération, membres de la Caisse centrale. Celles-ci doivent appartenir à une union de révision ou lorsque, pour quelque raison, cela ne parait pas possible, subir le contrôle de le Caisse centrale elle-même. Par ailleurs, les

1. E. Drozniak, *La Caisse centrale des sociétés coopératives agricoles.*

non membres peuvent s'adresser pour d'autres opérations bancaires, à la Caisse centrale.

L'organisation des pouvoirs de cette dernière présente certaines particularités. C'est ainsi que les succursales de la Caisse[1], en dehors de leur fonction financière, proprement dite, remplissent encore un rôle très important dans la gestion générale de celle-ci. Une Assemblée de délégués au nombre de 48, élus tous les ans par les assemblées générales de membres des succursales, suivant une proportion déterminée, constitue l'organe supérieur de la Caisse.

Les autres organes sont :

1° le Conseil de surveillance qui se compose :

a) des membres élus pour 3 ans par les assemblées de délégués, à raison de trois membres et de trois suppléants par succursale;

b) de trois délégués ou suppléants du Gouvernement;

c) de trois délégués au plus des institutions financières officielles qui financent la caisse.

2°. la Direction composée de deux à trois membres et de suppléants dont la nomination est faite par le Conseil de surveillance de la Caisse et doit être approuvée par le ministre de l'Agriculture et le ministre des Finances.

Nous voyons, en définitive, que la participation de l'Etat à la direction de la Caisse n'est pas actuellement très importante. Elle s'exerce en outre par le fait :

a) du droit de veto que possède le délégué du ministère des Finances en vertu de l'art. 29 du règlement de la Caisse ;

b) de la nécessité d'une approbation des comptes de clôture de l'exercice par le ministre de l'Agriculture;

c) de la ratification indispensable, de la part du ministre de l'Agriculture, d'accord avec le ministre des Finances, pour toute modification des statuts ou liquidation de l'institution en question ;

d) de l'approbation par le ministre de l'Agriculture des nominations de membres de la Direction et de leurs suppléants faites par le Conseil de surveillance;

e) de la remise à l'Etat des biens de la Caisse en cas de liquidation.

L'activité de la caisse aussi bien en ce qui concerne les

1. En dehors du siège social à Varsovie, il existe à l'heure actuelle encore cinq succursales, notamment à Cracovie, à Lwow, à Wilno, à Torun et à Luck.

opérations actives que passives possède un caractère particulier, dû tant aux conditions spéciales de l'économie nationale, telles qu'elles se présentent à l'heure actuelle, qu'à la situation particulière de la Caisse, comme institution de crédit destinée à financer la coopération agricole.

Le tableau ci-contre reflète d'une maniére claire l'évolution générale que la Caisse centrale des sociétés coopératives agricoles a marquée à partir de 1924.

Les capitaux propres augmentent d'une manière continue. Il faut cependant distinguer parmi eux, d'une part, l'apport de l'Etat qui n'a augmenté qu'en 1927 et qui reste stationnaire, et, d'autre part, l'apport des sociétés coopératives, dont l'accroissement est très accusé.

Par contre, les dépôts aussi bien des sociétés coopératives que des tiers ne font apparaître qu'un accroissement peu important, bien qu'avant la guerre et surtout pendant celle-ci les dépôts à la Caisse centrale fussent assez considérables. Ceci s'explique par la situation économique très précaire de l'agriculture, en général, et des petits agriculteurs, en particulier, dont les besoins de crédits sont beaucoup plus forts que les économies qu'ils peuvent déposer aux institutions financières.

Ne disposant ni de ressources importantes propres, ni de dépôts suffisants, la Caisse centrale appuie toute son activité de financement de la coopération agricole sur des crédits de banque, surtout sur ceux de réescompte qu'elle obtient en très fortes quantités à la Banque de Pologne et à la Banque agricole d'Etat, ainsi que sur les crédits spéciaux et les placements du Trésor.

Les crédits de la troisième institution financière officielle dont la Caisse profitait, dans une très forte mesure et, notamment, de la Caisse postale d'épargne, ne jouent dans les dernières années qu'un rôle infime, étant donné la cessation par celle-ci du financement direct de l'économie nationale.

Dans la mesure de l'accroissement de ses ressources, la Caisse augmente aussi les crédits distribués qui marquent une forte progression. Ceux-ci sont octroyés en majeure partie aux coopératives de crédit, ces dernières ayant obtenu, aussi bien en 1928 qu'en 1929, plus de 76 % de la totalité des crédits fournis.

Un fait est à souligner : alors qu'avant la guerre, les prêts

Tableau des postes essentiels des opérations de la Caisse[1]
(en milliers de zlotys)

Date	Capitaux propres				Dépôts			Crédits de banque obtenus		Prets accordés	Totaux des bilans
	Total	Part de l'Etat	Part des sociétés coop.	Fonds de réserve	Total	Des sociétés coop.	Autres	Réescompte	Placements et crédits		
31 décembre 1924	377.8	120.0	241.5	16.3	743.1	408.7	334.4			9.913.0	11.365.4
— 1925	935.3	120.0	495.8	319.5	1.016.4	744.5	271.9			16.807.6	19.028.1
— 1926	1.309.1	120.0	674.5	514.6	729.4	504.9	224.5			18.561.0	20.967.4
— 1927	2.171.2	362.8	1.277.8	530.6	2.267.8	2.114.5	153.3			33.894.3	35.527.7
— 1928	3.706.1	362.8	2.588.0	754.5	2.692.6	2.263.2	429.4	34.600.9	17.377.3	56.061.0	59.931.1
— 1929	4.317.4	362.8	3.185.6	769.0	3.505.9	2.777.9	728.0	41.193.1	15.719.5	62.384.4	66.781.4

1. Rapports de la Caisse centrale des sociétés coopératives agricoles.

avaient été accordés presqu'exclusivement contre reconnaissances de dettes et pour un terme allant jusqu'à 5 ans, la forme la plus usitée est actuellement celle de prêts contre effets à ordre, à terme ne dépassant généralement pas une année.

Une prépondérance aussi forte des crédits contre billets à ordre, forme en soi peu commode pour l'agriculteur, s'explique par le caractère même des ressources de la Caisse, qu'elle obtient en majeure partie par le réescompte de son portefeuille.

La Banque de l'Union des sociétés coopératives à Poznan. — Cette banque, qui fut créée en 1886 comme centrale financière de l'Union des sociétés coopératives de Poznan, joua un rôle de tout premier ordre dans le développement de la coopération polonaise, en général et de la coopération de crédit, en particulier dans l'ancienne partie allemande avant la guerre. La banque, qui existe sous la forme de société anonyme est devenue à partir de 1924 la centrale financière de l'Union des unions.

Le recouvrement de l'indépendance et ensuite l'inflation ont exercé une forte influence sur la Banque, aussi bien en ce qui concerne le caractère de son activité, qu'en ce qui concerne la composition de ses capitaux.

Après la guerre, la banque avait étendu le rayon de son activité sur tout le pays et avait même noué de nombreuses relations avec l'étranger. Ses capitaux propres subirent cependant une diminution constante par l'effet de l'inflation. Elle s'est trouvée obligée d'y remédier à l'aide d'émissions nouvelles d'actions qui passaient en grande partie dans les mains des particuliers. Les sociétés coopératives, étant elles-mêmes en embarras financiers, ne pouvaient arriver à en retenir la majorité. C'est alors que, pour maintenir l'influence des sociétés coopératives dans la gestion de leur centrale financière, la Banque émit, pour les sociétés coopératives, des actions avec droit de vote privilégié.

Après la stabilisation de la monnaie, la Banque augmenta son capital jusqu'à un montant de 20 millions de zl. Elle est devenue actuellement, après les banques officielles, une des banques par actions les plus importantes du pays, aussi bien au point de vue du capital social, que du chiffre d'affaires. Ce qui la met encore dans une situation à part parmi

toutes les grandes banques par actions du pays, c'est qu'elle sut maintenir le caractère strictement national de son capital-actions.

L'activité de la Banque de l'Union des sociétés coopératives à Poznan marque après l'inflation une très forte progression, aussi bien au point de vue de ses opérations actives que passives. Son caractère avait cependant beaucoup changé en ce qui concerne la participation des sociétés coopératives dans ces opérations. De tout temps, elle faisait le gros de ses opérations avec la clientèle privée. Mais, tandis qu'avant la guerre les sociétés coopératives fournissaient une partie importante de ses dépôts, leur trésorerie étant généralement à l'aise, et profitaient dans une mesure beaucoup plus faible de ses crédits, la situation s'est actuellement complètement renversée. (Voir tableau p. 428)[1].

Il faut dire aussi que, parmi les dépôts des sociétés coopératives, ce sont les dépôts à vue qui prévalent de beaucoup. Ce fait s'explique, ainsi que nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises, par le caractère même de la clientèle que les sociétés coopératives sont appelées à desservir et dont les besoins de crédits dépassent actuellement de beaucoup les disponibilités.

Une autre remarque à faire, c'est que les crédits octroyés aux sociétés coopératives sont surtout des crédits d'escompte qui dépassent de beaucoup les crédits en compte courant et à terme. (Voir le tableau suivant)[1].

Date	Total des crédits aux sociétés coopératives	Crédits d'escompte	Autres crédits	Pourcentage des crédits d'escompte par rapport aux autres
	En milliers de Zlotys			
31 déc. 1924	11.100,0	9.259,0	1.841,3	503 %
31 déc. 1925	14.223,2	11.419,3	2.803,9	407 %
31 déc. 1926	18.911,0	15.829,0	3.082,0	513 %
31 déc. 1927	39.087,9	30.467,5	8.620,4	354 %
31 déc. 1928	32.097,1	31.592,9	10.504,2	301 %
31 déc. 1929	44.732,6	31.768,7	12.963,9	247 %

Cette situation a cependant subi une certaine modification qui tend à adoucir la différence très prononcée qui existe entre les différentes catégories de crédits.

1. Rapports annuels de la Banque de l'Union des Sociétés coopératives à Poznan.

DATE	Dépôts d'épargne		Crédits		% des dépôts des sociétés coopératives dans le total des dépôts	% des crédits aux sociétés coopératives dans le total des crédits
	Total	des sociétés coopératives	Total	aux sociétés coopératives		
31 déc. 1924	27.470,4	321,5	42.959,0	11.100.0	1,2	25,9
31 déc. 1925	42.133,0	841,0	67.458,5	14.223,2	2,0	21,1
31 déc. 1926	46.902,9	2.351,5	68.520,4	18.906,1	5,0	27,6
31 déc. 1927	98.204,1	4.085,3	134.538,3	33.893,8	4,1	29,0
31 déc. 1928	128.838,5	3.782,8	165.605,4	42.097,1	2,9	25,4
31 déc. 1929	139.788,0	3.780,5	170.711,0	44.732,6	2,7	26,2

CHAPITRE V

LES ETABLISSEMENTS « COMMUNAUX » DE CRÉDIT[1]

Section I

LES CAISSES D'ÉPARGNE DES ADMINISTRATIONS AUTONOMES[2]

§ 1. Situation juridique des caisses d'épargne des administrations autonomes.

Le décret du Président de la République du 13 avril 1927 (*Journal des lois*, 1927, n° 38) et l'ordonnance exécutoire des ministres de l'Intérieur et des Finances du 26 mars 1928

1. Le terme « communal » a en Pologne un sens particulier. En France, il embrasse, d'une façon exclusive, uniquement tout ce qui a rapport à la commune ou circonscription municipale. Dans le sens polonais, ce terme désigne, d'une façon générale, tout ce qui est relatif aux administrations autonomes territoriales. On parle ainsi des caisses « communales » de crédit, du crédit « communal », des banques « communales », des établissements « communaux » de crédit, des obligations « communales », etc... Pour ne pas prêter à confusion, d'une part, et pour conserver, d'autre part, le terme polonais qui a néanmoins un sens spécifique, pour lequel n'existe pas de terme correspondant dans la langue française, nous allons laisser le terme « communal » chaque fois qu'il s'agit de l'employer dans un sens général ayant rapport à l'ensemble des unités administratives, autres que l'Etat ou dans celui du sens étroit, du sens français du mot. Nous parlerons ainsi du crédit « communal », des banques « communales », des caisses de prêts et d'épargne des communes rurales, des établissements « communaux » de crédit, des obligations « communales ». Par ailleurs, étant donné que cela pourrait prêter à confusion, nous n'emploierons pas le terme polonais « caisses communales d'épargne » qui comprend les caisses d'épargne créées par les municipalités et par les arrondissements, en le remplaçant par celui de « caisses d'épargne des administrations autonomes », chaque fois où il s'agit d'y comprendre l'ensemble des caisses d'épargne créées par les unités administratives, autres que l'Etat.

2. En parlant des caisses d'épargne qui ont le caractère d'établissements publics, nous distinguerons celles que nous désignerons sous le nom de caisses d'épargne des administrations autonomes territoriales (connues en Pologne sous le nom de caisses «communales» d'épargne (Komunalne Kasy Oszczednosci) et qui sont créées par les unités administratives d'ordre supérieur, telles que municipalités, arrondissements, etc..., de caisses de prêts et d'épargne des communes rurales (Gminne Kasy Pozyczkowo-Oszczednosciowe) créées par les communes rurales. Nous parlerons au début des premières.

(*Journal des lois*, 1928, n° 44) donnent de nouvelles bases aux caisses d'épargne des administrations autonomes. Le but de ces deux textes fut, en premier lieu, de moderniser l'activité de ces institutions en les adaptant aux besoins nouveaux et, en second lieu, de leur donner des cadres uniformes dans les différentes parties de la Pologne; les caisses en effet se différenciaient aussi bien par leur situation juridique que par leur forme et le genre même de leur activité.

Devant les caisses s'ouvrent aujourd'hui de larges perspectives d'extension par la faculté qu'elles ont désormais, non seulement de se livrer aux opérations destinées au développement du sens de l'épargne dans les classes les moins aisées, mais aussi de procéder à la distribution des capitaux ainsi accumulés en opérations de crédit de différentes sortes. Elles obtiennent également la possibilité d'effectuer en outre de très nombreuses opérations dont le caractère est purement bancaire.

Les nouvelles règles concernant les caisses d'épargne des administrations autonomes leur attribuent une personnalité juridique propre, distincte de celle des administrations autonomes territoriales qui les ont créées. Les caisses qui doivent faciliter l'accumulation de l'épargne et sa fructification et, d'autre part, permettre à la population l'accès au crédit bon marché, peuvent être organisées par les villes, les arrondissements et les départements (voïevodies) soit séparément, soit en commun. Plusieurs unités administratives doivent former, dans ce dernier cas, une union spéciale. Les caisses exercent leur activité uniquement sur le territoire de l'unité administrative ou de l'union des unités administratives qui s'en porte garante[1].

Le capital social de la caisse dont le montant minimum est de 5.000 zl. lui est fourni par l'administration autonome territoriale intéressée. Les statuts stipulent, d'autre part, que, dans ce montant, ne peuvent pas entrer les frais

1. Le décret du Président de la République ne le mentionne pas expressément. Par ailleurs, l'ordonnance exécutoire des Ministres de l'Intérieur et des Finances dit notamment (§ 2), que le rayon territorial d'activité des caisses d'épargne se confond avec celui del'administration autonome territoriale qui s'en porte garante, en ce qui concerne l'obligation de la réception des dépôts d'épargne et du droit de création des succursales, des agences pour l'accumulation des dépôts d'épargne et des monts de piété. Par contre, le § 1 des statuts-type pour ces caisses (alinéa 3) contient une clause de limitation du rayon d'activité de la caisse d'épargne au territoire d'une unité autonome quelconque.

d'organisation qui doivent être fournis séparément. La caisse est, tenue d'accumuler un fonds de réserve et d'autres fonds spéciaux. Sont destinés à ce but, les bénéfices de la caisse, en totalité, jusqu'au moment où le fonds de réserve aura atteint 5% des dépôts d'épargne puis, pour moitié au moins, jusqu'à 10 % de ceux-ci. Lorsque le fonds de réserve aura atteint ce niveau, la caisse aura la libre disposition de ses bénéfices.

Prévoyant le danger que pourrait constituer l'influence trop forte des administrations autonomes territoriales pour leurs caisses d'épargne, la loi mentionne expressément que les biens et les fonds propres de celles-ci ou leurs dépôts ne peuvent pas être confondus avec les biens des unités administratives qui s'en portent garantes et qu'ils doivent être gérés séparément.

Les caisses d'épargne reçoivent des dépôts sur livrets d'épargne qui peuvent être nominatifs ou au porteur. Contrairement aux banques privées, le minimum par dépôt n'est pas limité, dépendant uniquement des statuts. La décision du conseil d'administration de la caisse peut fixer aussi le maximum par dépôt.

Etant donné le caractère de réservoir de la petite épargne, que les caisses d'épargne doivent revêtir principalement, le législateur réglemente très sévèrement leurs opérations actives. Les idées directrices de ces stipulations sont les suivantes :

1° Atteindre la sécurité la plus élevée pour les dépôts d'épargne ;

2° Les caisses peuvent cependant élargir le champ de leur activité, tout en maintenant leur caractère social et en ne devenant pas des institutions purement bancaires ;

3° Elles ne doivent pas se livrer à des opérations présentant un caractère spéculatif.

La loi prévoit notamment que leurs capitaux libres seront placés uniquement dans les banques d'Etat, les banques « communales » et à la Banque de Pologne.

Les caisses d'épargne ont actuellement des attributions assez larges en ce qui concerne leurs opérations de crédit. La loi, cependant, ayant en vue le caractère social de ces institutions, les entoure d'une série de précautions dont le but est de mettre les déposants à l'abri de toute insécurité. C'est ainsi que :

1°. Elles ne peuvent acquérir que des valeurs d'Etat ou autres valeurs pupillaires[1];

2°. Les crédits accordés par les caissesdoivent avoir toute garantie et posséder pour base un gage hypothécaire, soit des valeurs mobilières, soit des opérations d'escompte d'effets de commerce à deux signatures, de toute sécurité, de valeurs moblières, de coupons ou de livrets d'épargne ayant un caractère de valeurs pupillaires.

Le caractère social que possèdent les caisses, les oblige à fournir de larges crédits aux coopératives. La loi subordonne cependant l'octroi de ces crédits à certaines conditions qui donnent à l'opération toute la sécurité indispensable. C'est ainsi que le montant du crédit ne doit pas dépasser l'ensemble des parts sociales et des capitaux propres de la société coopérative. Ces crédits sont accordés par la caisse sous la condition que les membres de la société prennent en outre une responsabilité complémentaire proportionnelle au montant de leurs parts sociales.

Le législateur craint que, vu le caractère d'institutions « communales » que les caisses d'épargne revêtent, les administrations autonomes territoriales ne soient tentées d'abuser de l'influence qu'elles peuvent posséder. Aussi, le montant des crédits pouvant leur être octroyés ne doit-il pas dépasser 10 % du total des dépôts d'épargne détenus par la caisse.

D'autres opérations bancaires ne sont permises aux caisses d'épargne qu'avec l'autorisation de l'autorité administrative de surveillance. Ces opérations ont trait :

1° A la distribution aux administrations autonomes territoriales garantes de prêts à terme (portant intérêts), dont le montant total dépasserait 10 % des dépôts d'épargne de la caisse. L'ensemble de ces prêts ne peut cependant jamais dépasser 20 % du total de ces dépôts. (L'achat d'obligations de l'unité administrative en question est considéré par la loi comme un prêt.)

1. Les prescriptions légales polonaises sont assez libérales à ce sujet. C'est ainsi que les caisses d'épargne des administrations autonomes (Ordonnance exécutoire du 26 mars 1928) sont tenues de placer au moins 5 % du total des dépôts d'épargne en valeurs d'Etat ou garanties par l'Etat et ayant toute sécurité pupillaire dans le cas seulement, où le montant de ces dépôts dépasse 200.000 zl. et au moins 20 % de leurs fonds de réserve dans le cas où ceux-ci ne sont pas placés en immeubles. Par ailleurs, les caisses allemandes (Ordonnance ministérielle de 1925) sont tenues de placer dans les emprunts d'Etat 3/5 de leurs dépôts d'épargne.

2° A la distribution de prêts aux administrations autonomes autres que celles se portant garantes pour la caisse en question, aux institutions de droit public, aux monts de piété « communaux ».

3° Au placement des fonds disponibles (bien qu'avec l'autorisation de l'administration autonome garante), dans les institutions financières créées par la caisse ou par l'unité autonome garante.

La somme totale des fonds des caisses d'épargne employés des trois manières ci-dessus ne doit pas dépasser 30 % du total des dépôts d'épargne détenus par elles.

D'autres opérations ne sont permises qu'avec l'autorisation des ministres des Finances et de l'Intérieur. Les caisses pourront alors :

1° Contracter des emprunts et accorder des garanties. (Il leur faut également en ce cas l'accord spécial de l'administration autonome territoriale garante, en dehors de la garantie générale de cette dernière).

2° Accorder du crédit aux producteurs, sur gage de marchandises non périssables.

Sauf en faveur des coopératives de crédit, il est interdit aux caisses d'épargne d'accorder du crédit en compte-courant si ce n'est pas la conséquence d'une des opérations autorisées par la loi

Le législateur craint l'immobilisation des fonds de caisses et notamment les placements immobiliers. Celles-ci ne peuvent placer qu'une partie de leurs fonds de réserves en immeubles, lesquels de plus ne peuvent être acquis ou construits qu'en vue de propre usage. L'acquisition peut avoir lieu par décision du conseil d'administration et avec l'autorisation du pouvoir administratif de surveillance. Les caisses sont toutefois autorisées à acquérir aux enchères des immeubles grevés d'une dette à leur égard, lorsque l'offre la plus élevée ne couvre pas entièrement celle-ci.

Les caisses d'épargne des administrations autonomes profitent de certains privilèges qui découlent de leur caractère d'institutions sociales et « communales ». Elles sont dégrevées de la plupart des impôts d'Etat et locaux, des droits de timbre, etc... De même, les revenus des dépôts placés dans les caisses d'épargne des administrations autonomes sont franches de l'impôt sur les rentes et les capitaux lorsque les dépôts en question ne dépassent pas une somme fixée

par le ministre des Finances. Les livrets d'épargne délivrés par ces caisses ont le caractère de valeurs pupillaires.

Les caisses n'ont pas cependant le droit d'exécution forcée (par voie administrative, ce que possèdent les caisses de prêts et d'épargne des communes rurales). Elles profitent uniquement du droit de vente, sans autorisation des tribunaux, des valeurs mobilières mises en gage.

§ 2. Activité des caisses d'épargne des administrations autonomes.

Il est bien difficile d'embrasser d'une façon uniforme et générale la vie de toutes les caisses d'épargne des administrations autonomes de Pologne. En effet, les conditions de leur formation, de leur organisation et de leur développement, les traits spécifiques de leur activité ont été différents dans chaque partie avant la proclamation de l'indépendance. Ces différences parfois très accusées ont eu leur répercussion sur toute la vie de ces caisses dans la Pologne indépendante.

A) **Nombre des caisses**[1]. — Une première distinction s'impose entre les anciennes parties autrichienne et allemande, où ces caisses existaient depuis longtemps et l'ancienne partie russe, où elles n'existaient guère. Tandis que, dans les deux premières et surtout dans l'ancienne partie allemande, le réseau des caisses d'épargne étant déjà suffisamment complet, le mouvement de création de ces caisses n'était que très faible, dans l'ancienne partie russe, celui-ci n'a commencé qu'à partir de 1919. Il est d'ailleurs très lent au début et ne prend d'envergure, à vrai dire, qu'à partir de 1926, et surtout à partir de 1928, lorsque la situation juridique des caisses d'épargne des administrations autonomes eut été à peu près définitivement réglée.

1. En dehors des caisses d'épargne créées par les administrations autonomes territoriales, il faut encore noter deux caisses d'épargne qui ont un caractère plutôt privé. Ce sont : la Caisse d'épargne de Galicie à Lwow (Galicyjska Kasa Osczednosci we Lwowie) et la Caisse d'épargne ukrainienne à Przemysl (Ukrainska Sczadnycia). Leur importance est grande et, aussi bien le chiffre de leurs dépôts que celui des prêts distribués est très élevé. Le montant de leurs dépôts au 31 janvier 1931 est d'environ 9 % de celui de toutes les caisses d'épargne des administrations autonomes.

La guerre et ensuite l'inflation, de 1919 jusqu'à 1924, rendirent très précaires les possibilités de développement de ces caisses; leur activité était en effet tournée en grande partie vers des opérations de prêts à long terme; elles n'étaient pas adaptées au genre d'opérations que les institutions financières se trouvent contraintes de pratiquer pendant les crises monétaires, si elles ne veulent pas voir s'anéantir leurs capitaux.

La nouvelle baisse de la monnaie de 1925-26 arrêta le développement des caisses déjà existantes et la fondation de nouvelles caisses qui avaient repris après la stabilisation de 1924.

Le tableau suivant nous donne une idée de l'accroissement du réseau des caisses en Pologne à partir de 1924.

A la fin de l'année	Ancienne partie allemande	Ancienne partie autrichienne	Ancienne partie russe	Total Pologne
1909 [1]	121	52		173
1925 [2]	126	54	18	198
1926 [2]	132	50	24	206
1927 [2]	136	50	55	241
1928 [2]	139	82	95	316
1929 [3]	139	92	126	357
1930 [3] [4]	140	99	131	370

1. Leo Blaszkowski, *Les caisses d'épargne des administrations autonomes en Pologne* (*Revue trimestrielle de statistique*, 1927, fasc. 2).
2. *Annuaires de statistique de l'Office central de statistique* à Varsovie.
3. *Informations statistiques* de l'Office central de statistique à Varsovie.
4. Données au 31 janvier 1931.

Le mouvement de création de nouvelles caisses se renforce toujours davantage à partir de 1927 et, en premier lieu, dans l'ancienne partie russe Un mouvement assez important se produit aussi à partir de 1928 dans l'ancienne partie autrichienne. Ce fait trouve problablement son explication dans le nouveau statut juridique auquel les caisses sont soumises.

Ce mouvement se ralentit cependant considérablement en 1929 et en 1930, étant donné la crise économique qui sévit dans le pays, ainsi que le fait que le réseau de ces caisses a déjà atteint un certain degré de développement.

Le problème de l'organisation de ce réseau dans l'ancienne partie prussienne peut déjà être considéré comme résolu, ainsi qu'il ressort notamment du tableau suivant donnant les chiffres comparés des nombres des caisses d'épargne municipales et d'arrondissement dans les trois parties de la Pologne à la fin de 1928[1]).

Départements	*Nombre des arrondissements*	*Nombre des caisses d'épargne d'arrondissement*	*Nombre des villes avec population au-dessus de 5.000*	*Nombre des caisses d'épargne municipales*
Du Centre et de l'Est	120	95	150	10
Du Sud	82	55	70	28
De l'Ouest	62	59	44	81
Total	264	209	264	119

Nous voyons donc que le nombre des caisses d'arrondissement de l'ancienne partie prussienne correspond presque au nombre des arrondissements. Le nombre des caisses municipales dépasse même de beaucoup le nombre des villes dont la population est supérieure à 5.000 habitants. Il est par là démontré que, très souvent, même de très petites villes possèdent des caisses municipales. La supériorité du réseau de ces établissements dans les deux autres parties du pays et surtout dans l'ancienne partie allemande par rapport à l'ancienne partie russe, ressort encore avec beaucoup plus de netteté, lorsqu'on effectue la comparaison, en fonction du chiffre de la population dans les différentes parties du pays.

1. Fr. Piltz, *L'organisation « communale » de crédit L'autonomie municipale* (*Samorzad Miejski*), 1929, p. 937). Les villes avec une population au-dessus de 5.000 habitants d'après le recensement de 1921.

C'est ainsi qu'il y avait, pour 100.000 habitants, au 31 janvier 1931[1] : 3.3 caisses dans l'ancienne partie allemande, 1.2 caisses dans l'ancienne partie autrichienne, et 0.7 caisses dans l'ancienne partie russe.

B. **Capitaux propres**. — Le décret du Président de la République de 1927 et l'ordonnance exécutoire des ministres de l'Intérieur et des Finances de 1928 assurent les bases des caisses d'épargne, en obligeant les autorités administratives à fournir un capital social, dont le montant minimum par caisse est fixé à 5.000 zl.

En réalité, de nombreuses administrations autonomes fournissent à leurs caisses des capitaux beaucoup plus élevés, qui présentent, soit un caractère de dotation, soit celui d'un prêt sans intérêts. Il arrive cependant, assez fréquemment, que les unités administratives fondatrices ne prêtent pas assez d'importance au montant du capital social dont elles dotent leurs caisses. Elles s'en tiennent alors uniquement au texte même de la loi, en dotant celles-ci du capital minimum de 5.000 zl. ou d'une somme un peu plus élevée mais encore insuffisante. Elles ne veulent pas prendre en considération que la garantie de tous les engagements de la caisse par l'administration autonome en question ne jouera qu'au moment le plus critique et que seul un capital social élevé fournira aux caisses (surtout à celles nouvellement crées) des bases réelles pour leur développement normal.

Il est indispensable que les caisses d'épargne aient en leur possession des ressources suffisantes pour être en état d'accorder du crédit, ce qui est à l'heure actuelle un problème de toute première importance, vu la « disette » générale de fonds de roulement dans le pays.

En étudiant les chiffres du tableau suivant qui nous donnent le montant des capitaux propres des caisses, nous voyons que ce sont les institutions de l'ancienne partie russe qui possédent le capital social le plus élevé.

Ceci s'explique par le fait que les administrations autonomes ont ici, en vertu de la loi, doté leurs caisses de capital social, dès le début, en essayant ainsi de leur donner des

1. Chiffre de population au 1er janvier 1931 d'après l'évaluation de l'Office central de statistique (*Annuaire de statistique* de 1930).

(*En milliers de zlotys*)

Année	Ancienne partie allemande			Ancienne partie autrichienne			Ancienne partie russe			Total		
	Capital social	Fonds de réserve	Total	Capital social	Fonds de réserve	Total	Capital social	Fonds de éserver	Total	Capital social	Fonds de réserve	Total
1909[1]	—	22.685	22.685	—	21.938	21.938	—	—	—	—	44.623	44.623
1925[1]	—	2.443	2.443	—	5.193	5.193	—	87	87	—	7.723	7.723
1926[2]*a* ...	—	4.594	4.594	—	3.022	3.022	423	48	471	423	8.264	8.687
1927[3]*a* ...	1.063	10.930	11.993	201	13.697	13.898	1.290	569	1.859	2.554	25.196	27.750
1928[3]*a* ...	2.665	19.360	22.025	339	17.418	17.757	3.511	345	3.856	6.515	37.123	43.638

1. Leo Blaszkowski, *Les Caisses « communales » d'épargne en Pologne* (*La Revue trimestrielle de statistique* pour l'année 1927, fasc. 2).

2. Bi-hebdomadaire *L'Epargne* (*Oszczednosc*).

3. *Annuaire de statistique de l'Office central de statistique*, 1930. Les fonds de réserve comprennent le fonds de réserve général et les autres fonds de réserve, en dehors du fonds de valorisation.

a. Les données pour les années 1926, 1927. 1928 contiennent aussi les chiffres pour les deux caisses d'épargne dans l'ancienne partie autrichienne qui ne sont pas des caisses des administrations autonomes.

bases solides. La loi ne l'exigeait pas dans les anciennes parties autrichienne et allemande et les caisses n'y possédaient pas de capital social. Pour parer aux pertes possibles et pour donner plus de sécurité aux dépôts reçus, les caisses constituaient divers fonds de réserve et de provision, qui atteignirent avant la guerre un chiffre assez important (Voir le tableau ci-dessus). Ce n'est qu'à partir de 1928, lorsque la loi a nettement exigé la dotation des caisses en capital social, que le montant de celui-ci augmente considérablement dans ces parties.

L'inflation a rendu illusoires les fonds de réserve des caisses. Ceux-ci n'ont représenté, après leur va or'sation, qu'une faible partie des anciennes réserves. Ces fonds s'accroissent actuellement de façon continue.

D'une façon générale, l'accroissement du capital social des caisses est important, aussi bien en chiffres relatifs qu'absolus. La progression de leur augmentation est plus forte que celle des fonds de réserve. Ceci s'explique par le fait que les caisses passent actuellement par une période de fondation et d'organisation qui est favorable à l'accroissement du chiffre des capitaux de fondation. Les fonds de réserve qui constituent une grande partie des capitaux propres (85 % à la fin de 1928), n'en augmentent pas moins considérablement.

Cependant, malgré leur augmentation, les capitaux propres sont encore très insuffisants aussi bien par rapport aux dépôts reçus que par rapport aux crédits distribués.

Le montant moyen des capitaux propres par caisse est le suivant (à la fin de 1928 en milliers de zlotys) :

	Départements de l'Ouest	Départements du Sud	Départements du Centre[1]	Départements de l'Est[2]	Ensemble du pays
Capital social	19.2	4.1	45.9	19.4	20.9
Fonds de réserve	139.3	212.4	5.1	0.8	117.5
Total des capitaux propres	158.5	216.5	51.0	20.2	138.4

1. Nombre des caisses : 63; capital social : 2.890.000 zl.; fonds de réserve : 320.000 zl.

2. Nombre des caisses : 32; capital social : 621.000 zl.; fonds de réserve : 25.000 zl.

Ce sont les caisses des départements du centre qui possèdent la moyenne la plus élevée du capital social; par contre, c'est pour les caisses des départements du Sud que ce montant est le plus faible. Celles-ci possèdent toutefois un montant moyen des réserves très élevé, contrairement à ce qui se constate dans les caisses de l'ancienne partie russe. D'une façon générale, le montant moyen des capitaux propres détenus par les caisses d'épargne est relativement assez élevé, surtout par rapport à celui des coopératives de crédit, même de celles appartenant à l'Union des unions coopératives qui sont les mieux dotées.

C. **Capitaux empruntés des caisses.** — Le but essentiel de ces caisses, aussi bien dans le vœu de la loi que d'après l'opinion de nombreux praticiens et des publicistes qui s'intéressent à ce problème, c'est d'être les réservoirs de l'épargne monétaire de la population peu aisée, chez laquelle elles doivent susciter et développer, par tous les moyens, le sens de l'épargne.

En fait, nous voyons que les ressources empruntées de ces établissements ont marqué une progression remarquable à partir de 1926 (Voir le tableau ci-contre à la fin de 1928, en milliers de zl.[1].

La part des dépôts des particuliers constitue actuellement la majeure partie de l'ensemble des fonds de roulement des caisses (66.2% à la fin de 1928),

Malgré la crise et le malaise économique dont le pays souffre cruellement, le montant des dépôts dans les caisses d'épargne augmente sans cesse (Voir le tableau p. 441).

Parmi les différentes catégories de capitaux empruntés, les dépôts sur livrets d'épargne constituent la partie essentielle.

Les caisses d'épargne constituent ainsi à l'heure actuelle un instrument de tout premier ordre pour l'accumulation de l'épargne populaire. Elles reprennent, à ce point de vue, leur importance d'avant-guerre. Leur rôle éducatif est actuellement très grand, si on en juge d'après la part que les épargnes de particuliers ont dans l'ensemble des capitaux empruntés.

1. Annuaire statistique de l'Office central de statistique à Varsovie pour l'année 1930.

	Dépots des personnes de droit pubtic		*Dépots des particuliers*		*Soldes créditeurs des comptes courants*		*Rées-compte*	*Crédits obtenus*		*Total*			
	A vue et à préavis	*A terme*	*A vue et à préavis*	*A terme*	*Corps publics*	*Particuliers*		*De l'Etat*	*Des administrations autonomes et autres corps publics*	*Des dépots à vue et comptes courants*	*Des capitaux à termea)*	*De tous les capitaux empruntés*	*Des dépots et soldes crédit. des particuliers*
Caisses municipales	24.647	7.148	94.340	83.334	9.304	10.495	10.558	149	9.838	138.786	111.027	249.813	188.169
— d'arrondissement	9.492	12.221	38.355	25.979	8.164	6.086	16.613	307	35.513	62.097	90.633	152.730	70.420
— autres*c*)	1.319	—	14.641	12.980	151	4	485	—	—	16.115	13.465	29.580	27.625
Dans les départements : du centre	15.591	1.617	22.688	5.287	1.841	504	4.625	33	13.606	40.624	25.168	65.792	28.479
— de l'est	287	364	528	596	443	435	1.146	92	6.714	1.693	8.915	10.608	1.559
— de l'ouest	10.234	13.957	42.747	45.742	11.890	12.463	11.149	289	16.012	77.334	87.149	164.483	100.952
— du sud	9.346	3.431	81.373	70.668	3.445	3.183	10.738	42	9.016	97.347	93.895	191.240	155.224
Total : Pologne 1928	35.458	19.369	147.336	122.293	17.619	16.583	27.658	456	45.351	216.996	215.307	432.303	286.212
— 1927			127.518*b*)	74.349*b*)	19.103		14.767	16.960		146.621	106.076	252.697	
— 1926	94.021						6.333	8.588				108.942	

a) Dépôts à terme, réescompte et crédits obtenus.
b) Y compris les dépôts des institutions d'Etat, des administrations autonomes et des autres collectivités de droit public.
c) Caisse d'épargne de Galicie à Lwow et Caisse d'épargne ukrainienne à Przemysl.

	Dépôts sur livrets d'épargne		*Dépôts en comptes-courants*	*Total des dépôts et comptes-courants*
	Dépôts de toutes sortes sauf les dépôts des institutions financières	*Dépôts des institutions financières*		
	En milliers de zlotys			
31 déc. 1929[1] ..	400.808	31.504	44.842	477.154
— 1930[2] ..	490.387	44.999	47.046	582.432

Les caisses les plus fortes sont celles de l'ancienne partie autrichienne, où elles existaient depuis longtemps. Elles se sont, d'ailleurs, rapidement reconstituées après l'inflation et la crise monétaire de 1925-1926. Les plus faibles sont les caisses de l'ancienne partie russe, surtout dans les départements de l'Est, où elles sont de date récente.

Le montant moyen du total des dépôts sur livrets d'épargne et des soldes créditeurs par caisse est, d'une façon générale, très élevé. Il est le plus important dans les départements du Sud et de l'Ouest; il est infime dans les départements de l'Est (Voir le tableau suivant) :

Année	Montant moyen par caisse de dépôts et comptes-courants en milliers de zlotys à la fin de l'année				
	Ensemble du pays	Départements de l'Ouest	Départements du Sud[3]	Départements du Centre	Départements de l'Est
1927	909.3	649.7	2.099.3	577.6	62.8
1928	1.133.4	985.8	2.090.8	746.4	82.9
1929	1.329.0	1.202.7	2.576.2	720.7	153.4
1930	1.574.2	1.252.0	3.065 4	965.9	259.7

1. *Informations statistiques de l'Office central de Statistique*, 1930, n° 4; y compris la Caisse d'épargne de Galicie à Lwow.

2. *Informations statistiques de l'Office central de statistique*, 1931, n° 6, y compris la Caisse d'épargne de Galicie à Lwow et la Caisse d'épargne ukrainienne à Przemysl qui possédaient à la fin de 1930, 44.609.000 zl. de dépôts sur livrets d'épargne (sauf ceux des institutions financières — 6.041 000 zl. de dépôts — et 67.000 zl. en comptes-courants.

3. Y compris la Caisse d'épargne de Galicie à Lwow et la Caisse d'épargne ukrainienne à Premysl.

Ce sont donc les caisses de l'ancienne partie autrichienne qui sont les plus fortes. Viennent ensuite, d'après l'importance de la moyenne par caisse, l'ancienne partie allemande, le Royaume du Congrès et les départements de l'Est.

L'impression qui se dégage du tableau est celle d'une progression nettement accusée dans toutes les parties du pays. Cette progression est la plus forte dans les départements de l'Est. L'accroissement relativement lent de la moyenne dans les départements du Sud et de l'Ouest est dû à l'existence d'un nombre considérable de caisses anciennes dans ces parties du pays.

Parmi les différentes catégories des ressources détenues par les caisses d'épargne, les dépôts à terme et, d'une façon générale, les ressources ayant un caractère plus stable augmentent continuellement en chiffres relatifs et absolus. Elles constituent presque la moitié de tous les capitaux empruntés à la fin de 1928. Le pourcentage des dépôts à vue est surtout important dans les caisses de l'ancienne partie russe. Par ailleurs, les dépôts à terme sont très importants dans les anciennes parties autrichienne et allemande; ceci s'explique par le fait que ces caisses y existent depuis longtemps déjà et y sont arrivées à gagner la confiance de la population.

Les crédits de réescompte sont obtenus, en grande partie, auprès de la Banque de Pologne, des banques d'Etat et, dans une mesure beaucoup plus faible, des banques « communales ». Ils composaient en 1926, 5.8 % du total des autres ressources des caisses d'épargne; en 1927, 5.8 % et en 1928, 6. 4 %.

L'aide financière que la Banque de Pologne, les banques d'Etat et les banques « communales », accordent aux caisses d'épargne, a pris une ampleur considérable à partir de 1927. (Voir le tableau ci-après).

Le problème même de leur financement a subi diverses modifications pendant ces dernières années. C'est ainsi, qu'en accord avec la décision de la conférence des représentants des banques d'Etat, qui se tint le 8 avril 1926 et où fut opérée la délimitation des domaines d'activité de ces institutions, ce fut à la Caisse postale d'épargne, qu'incomba la tâche du financement des caisses d'épargne. A partir de la seconde

en milliers de zlotys

Année	Caisse postale d'épargne[1]	Banque Agricole d'Etat[1]	Banque de l'Ec. Nat.[1]	Banque 'Communale' Polonaise à Varsovie[2]	Banque Communale de crédit à Poznan[2]	Caisse Régionale de Prêts de Poméranie à Torun[2]
1925	1.723[3]	1.110	1.909	120.8	1.516	
1926	1.618	1.602	2.283	314.2	4.532	
1927	3.022	10.940	5.153	2.207.3	6.855	
1928	1.087	22.381	21.821	3.566.3	9.127	293
1929	2.5	37.807	19.430	5.459	10.869	557
1930	—	46.837	25.553			

1. Les rapports des établissements financiers en question.
2. Mieczyslaw Smerek, *Les Banques « communales »* en Pologne (1926-1928). *Les Informations Statistiques de l'Office central de statistique* à Varsovie.
3. Les crédits aux administrations autonomes y sont compris.

moitié de 1927, ce rôle passe à la Banque de l'économie nationale et à la Banque agricole d'Etat.

L'organisation et la création des caisses d'épargne des administrations autonomes et leur financement par la Banque de l'économie nationale furent prévus dès le début de l'existence de cette dernière. Les caisses devaient faire partie du même système financier et servir de base à la Banque de l'économie nationale. Leur rôle est de devenir le réservoir de l'épargne populaire, lorsque la situation économique en Pologne deviendra normale, et constituer ainsi la source de placement pour les titres émis par la Banque.

En accordant du crédit aux caisses d'épargne, la Banque de l'économie nationale contribue au développement de leur activité et de leurs opérations. En même temps s'accroît par là la confiance de la population en ces institutions, ce qui leur facilite l'accumulation des dépôts d'épargne.

En dehors de la distribution des crédits proprement dits aux caisses, la Banque de l'économie nationale se sert de celles-ci encore pour certaines de ses opérations de crédit (crédits à la petite industrie et aux artisans, etc...).

L'aide financière apportée par la Banque de l'économie nationale aux caisses d'épargne se fait sous une triple forme :

1° sous la forme de crédits de fondation aux nouvelles caisses. Leur but est de fournir aux caisses, dès leur début, les fonds de roulement qui leur sont nécessaires. Le montant de ces crédits accordés aux nouvelles caisses était de 215 mille zl. à la fin de 1927, de 1.405 mille zl. à la fin de 1928, de 1.740 mille zl. à la fin de 1929 et de 1.997 mille zl. à la fin de 1930;

2° Sous la forme de crédits de réescompte; ceux-ci augmentent d'une façon marquée. Ils furent de 1.704 mille zl. à la fin de 1925, de 2.248 mille zl. à la fin de 1926, de 5.109 mille zl. à la fin de 1927, de 9.314 mille zl. à la fin de 1928, de 10.801 mille zl. à la fin de 1929 et de 11.853 mille zl. à la fin de 1930. Par ailleurs, les crédits en comptes-courants sont infimes;

3° Sous la forme de crédits à destination spéciale et pour lesquels la Banque de l'économie nationale se sert du réseau des caisses d'épargne comme de l'instrument de distribution le plus commode.

L'action de la Banque agricole d'Etat en matière de crédit est également d'une très grande importance pour les caisses. La Banque agricole d'Etat se sert des caisses d'épargne d'arrondissement pour la distribution du crédit à l'agriculture. Le montant des crédits accordés à ces caisses augmente continuellement non seulement en chiffres absolus, mais aussi en chiffres relatifs, par rapport à la totalité des crédits à court terme accordés par la banque (8.1 % à la fin de 1927, 11.8 % à la fin de 1928, 15.4 % à la fin de 1929 et 16.6 % à la fin de 1930). Vu le manque de dispositions légales, une grande partie de ces crédits furent accordés, même encore au début de 1928, comme dépôts sur livrets d'épargne. Cette forme de financement était très incommode et comportait des difficultés, lors de l'augmentation ultérieure de crédits. Ce n'est qu'à partir de cette époque que la Banque agricole d'Etat se met à financer les caisses, en se basant sur des garanties fournies en forme d'effets de commerce.

La Banque agricole d'Etat collaborait aussi à la création et à l'organisation des caisses d'arrondissement en accordant aux administrations autonomes territoriales des prêts pour fournir des capitaux de fondation aux caisses; elle exerçait en outre sur celles-ci surveillance et contrôle à l'aide d'inspections très fréquentes.

D) **Opérations de crédit**. — Voyons maintenant quelle fut l'activité des caisses, en ce qui concerne la distribution du crédit.

Nos caisses sont considérées généralement comme institutions dont le but essentiel est l'accumulation de l'épargne populaire. Par ailleurs, l'emploi des capitaux ainsi rassemblés doit avoir lieu en prêts hypothécaires et placements en valeurs d'Etat, des administrations autonomes et autres titres à revenu fixe ayant la sécurité pupillaire. C'est ce qui se passe actuellement en Allemagne et en Tchécoslovaquie[1] et c'est ce qui avait lieu aussi avant la guerre dans les caisses existant sur les territoires faisant actuellement partie de la République polonaise.

Etant donné le changement radical que subirent les conditions économiques du pays et la composition des dépôts des caisses, les opérations de crédit à long terme ne peuvent constituer qu'une faible partie de l'ensemble des crédits. Par contre, c'est le crédit à court terme sur effets de commerce et en compte-courant qui constitue actuellement la partie essentielle des opérations actives des caisses d'épargne.

Le rôle, notamment, de celles-ci, comme institutions pour la distribution des crédits à court terme à la population peu aisée, est d'une importance primordiale. Il s'agit d'atténuer la grande « famine » des capitaux qui règne dans une forte mesure parmi cette classe de la population. Celle-ci est privée d'un réseau de distribution de crédit pourvu de moyens adéquats.

La question de savoir à qui les caisses d'épargne doivent fournir du crédit est pour elles d'une importance de premier ordre.

Les caisses de prêts et d'épargne des communes rurales (dans l'ancienne partie russe) et les coopératives de crédit embrassent dans leur activité soit un territoire peu important, soit un cercle de population peu étendu. Elles se bornent ainsi à la satisfaction des besoins d'une population se distinguant au point de vue strictement professionnel, national

1. Les 15.5 milliards de kc. des caisses « communales » tchécoslovaques à la fin de 1927 furent employés de la manière suivante :
5 milliards en prêts hypothécaires (prêts pour la construction);
2 milliards 1/2 en prêts aux communes;
4 milliards 1/2 en valeurs mobilières ayant la sécurité pupillaire;
3 milliards en dépôts dans les autres institutions financières;
1/2 milliard seulement en prêts sur effets de commerce (Indr. Jindrich Wild. Le Périodique des Caisses dépargne *Czasopismo kas Oszczednosci*, nº 2 de 1930).

(dans le sens ethnique) et même très souvent religieux; elles n'ont en outre, généralement, que des bases financières faibles.

Par ailleurs, les caisses d'épargne sont des institutions qui englobent un territoire géographiquement et économiquement plus étendu et qui embrassent des catégories de la population qui se différencient entre elles de toutes manières. Elles sont aussi, en province, les institutions financières les plus importantes qui doivent poursuivre des fins beaucoup plus larges, et notamment fournir à toute la population peu aisée du crédit bon marché destiné à des buts productifs.

En réalité, cependant, les caisses, surtout celles d'arrondissement, se sont détournées de cette voie. Elles se sont tournées, en accord avec le cours général de la politique économique du gouvernement, vers la satisfaction des besoins des petits propriétaires agricoles. C'est là qu'elles se sont heurtées à la concurrence des coopératives de crédit agricole et des caisses de prêts et d'épargne des communes rurales.

La petite industrie, le petit commerce et l'artisanat ressentent de grosses difficultés pour leur approvisionnement en crédit. Tandis que le grand commerce et la grande industrie ont la possibilité de recevoir du crédit sous une forme ou une autre dans les institutions financières privées ou publiques, les premiers sont, pour ainsi dire, laissés à leur propre sort. La situation du petit commerce est particulièrement déplorable.

Le montant des crédits distribués au petit commerce, à la petite industrie et à l'artisanat par les caisses est faible. Les conseils des caisses d'arrondissement qui se composent en majeure partie de représentants des agriculteurs ne prennent pas suffisamment en considération les intérêts de ces groupes économiques de la population, n'évaluant pas à sa juste valeur leur rôle économique.

Le montant des crédits distribués par les caisses d'épargne (voir le tableau ci-après[1]), marque une recrudescence très considérable, surtout à partir de 1926. Il faut cependant remarquer que même en 1928 le chiffre des crédits distribués n'atteint pas encore celui d'avant-guerre.

1. *Annuaire de statistique de l'Office central de statistique* pour l'année 1930. Le chiffre pour 1925 : Périodique des caisses d'épargne (*Czasopismo Kas Oszczednosci*).

(en milliers de zl. à la fin de 1928)

	Prêts sur effets de commerce	Prêts sur reconnaissance de dettes	Avances sur gage		Prêts hypothécaires	Prêts accordés aux communes	Total
			en compte-courant	à terme			
Caisses d'épargne:							
municipales	103.873	4.047	35.163	5.627	40.359	20.836	209.905
d'arrondissement	86.616	6.825	22.232	3.194	19.709	8.070	146.641
autres	23.720	2	13	72	5.566	303	29.676
Dans les départem. :							
du centre	22.106	627	11.285	3.611	10.826	3.221	51.676
de l'est	8.395	538	700	42	35	511	10.221
de l'ouest	52.924	8.720	35.250	4.686	28.025	19.364	148.969
du sud	130.784	989	10.173	554	26.743	6.113	175.356
Total :							
Pologne 1928	214.209	10.874	57.408	8.893	65.629	29.209	386.222
Pologne 1927	130.115	5.828	30.132	7.295	36.034	20.031	229.425
Pologne 1926	55.267		19.155		26.349	10.600	111.371
Pologne 1925							59.705

a) Caisse d'épargne de Galicie à Lwow et Caisse d'épargne ukrainienne à Przemysl.

L'ensemble des crédits distribués à la fin de 1928 marque une augmentation de 347% par rapport à celui de 1926. Le rythme d'accroissement est spécialement fort dans l'ancienne partie russe où le mouvement de création des nouvelles caisses ne fut que peu important jusqu'en 1927.

Ce mouvement fut relativement plus faible dans les anciennes parties autrichienne et allemande, où les caisses existent depuis longtemps et avec beaucoup de succès. L'activité de crédit des caisses s'est considérablement ralentie pendant les années d'après-guerre et d'inflation; elle se développe cependant actuellement d'une façon très marquée.

Le montant total des crédits distribués est le plus élevé dans les caisses de l'ancienne partie autrichienne (45.4% de l'ensemble des crédits distribués par toutes les caisses d'épargne à la fin de 1928), vient ensuite la partie allemande (38.6 % du total) et le Royaume du Congrès (13.4 %). Le montant le moins élevé des crédits distribués est celui des

caisses des départements de l'Est (2.6 %). L'essor de ces dernières est cependant très fort.

Mentionnons que les crédits de la Caisse municipale de Varsovie constituent une partie importante de l'ensemble des crédits des caisses des départements du Centre (45.5 % à la fin de 1928).

Parmi les différents genres de crédits, les crédits sur effets de commerce constituent la forme prépondérante (49.8 % à la fin de 1926, 56.7 % à la fin de 1927 et 55.4 % à la fin de 1928); ce sont pour la plupart des crédits jusqu'à 6 mois. Ces crédits sont les plus élevés dans l'ancienne partie autrichienne où ils forment presque les 4/5 de tous les crédits.

Parmi les autres catégories de crédits à court terme distribués par les caisses d'épargne, les avances sur gage augmentent considérablement; elles sont les plus élevées dans les départements de l'Ouest.

Les prêts hypothécaires sont pratiqués presque exclusivement dans les anciennes parties autrichienne et allemande, où ils constituaient une partie essentielle des opérations des caisses d'épargne avant la guerre. Encore en 1927, les prêts hypothécaires valorisés d'avant-guerre, formaient la majorité des prêts figurant aux bilans. Les énormes besoins du crédit à long terme en Pologne ont obligé les caisses d'épargne des anciennes parties autrichienne et allemande à reprendre la distribution du crédit hypothécaire; son montant s'est en effet accru en 1928 de 182 % par rapport à l'année précédente. Dans l'ancienne partie russe c'est presque exclusivement la caisse municipale de Varsovie qui fournit ce genre de crédit (45.5 % du total de ses crédits à la fin de 1928). D'une façon générale, cependant, ce genre de crédit n'a pas pu encore atteindre un niveau très élevé (23.6 % du total des prêts fournis par l'ensemble des caisses à la fin de 1926 15.7 % à la fin de 1927 et 17.9 % à la fin de 1928). Les crédits accordés aux administrations autonomes s'accroissent continuellement. Ils ne peuvent pas cependant augmenter, dans une mesure très considérable, étant donné la restriction que comporte la loi à cet égard.

Section II

LES CAISSES DE PRÊTS ET D'ÉPARGNE DES COMMUNES RURALES

§ 1. **Reprise de l'activité.** — La guerre provoqua la disparition ou la cessation du fonctionnement d'une grande partie des institutions sociales d'épargne de l'ancienne partie russe. Les efforts entrepris par le Gouvernement polonais, dans les premières années qui ont suivi le recouvrement de l'indépendance, pour ressusciter leur activité, n'ont pas donné de résultats concrets. Les causes en tiennent aussi bien à l'inflation qu'au manque d'un statut juridique adapté à la situation politique nouvelle.

Le problème de la reprise de l'activité des caisses de prêts et d'épargne des communes rurales est devenu urgent après la stabilisation de la monnaie. Le besoin d'un appareil financier dans les communes rurales de l'ancienne partie russe est alors devenu très aigu. D'autre part il n'y existait encore à cette époque que très peu de coopératives de crédit de Stefczyk (système Raiffeisen) qui ont pris un développement important au courant des années suivantes.

Il fallait aussi instaurer une politique active d'accumulation de l'épargne monétaire qui, vu le manque d'institutions appropriées, restait sans utilisation productive. Le manque général de capitaux liquides dans le pays se faisait en même temps très âprement sentir. La petite agriculture ressentait un besoin énorme du crédit bon marché. Il manquait en outre un réseau d'institutions financières locales, par l'intermédiaire duquel les institutions financières d'Etat auraient pu venir en aide à la population agricole.

La circulaire du ministre de l'Intérieur du 19 août 1924, au sujet de l'organisation des caisses de prêts et d'épargne des communes rurales, indique expressément que celles-ci doivent avoir pour objet de porter un secours financier à la population agricole. La situation de celle-ci est difficile, ce qui est la conséquence des dommages de guerre subis et de la longue crise économique. La circulaire fait ressortir que l'ancienne organisation des caisses de prêts et d'épargne des communes rurales qui existaient sur le territoire de l'ancienne partie russe, organisation basée sur les prescriptions

et les statuts-type du gouvernement russe, ne s'adapte plus aux conditions juridiques actuelles, qu'elle n'assure pas en outre à la population une influence et un contrôle suffisants sur l'activité de ces caisses.

L'ancienne forme, les anciens statuts et les bases de l'activité même des caisses devaient être nécessairement modernisés. C'est ce qui fut réalisé par le décret du Président de la République du 30 décembre 1924 (*J. des lois* de 1924 n° 118) et l'ordonnance exécutoire des ministres de l'Intérieur et des Finances du 13 mars 1925 (*J. des lois* de 1925 n° 35), avec les statuts-type y annexés. Ces dispositions légales et réglementaires ont fixé les bases de la fondation de toutes nouvelles caisses et de leur fonctionnement.

§ 2. **Régime juridique.** — C'est ainsi que les caisses de prêts et d'épargne obtiennent une personnalité juridique, distincte de celle de la commune rurale. Celle-ci se porte garante avec tous ses biens et revenus non seulement de tous les dépôts confiés à la caisse mais aussi de tous les autres engagements pris par cette dernière.

Pour permettre aux caisses une activité rationnelle, la loi prévoit que les communes les doteront d'un capital de fondation dont le minimum est de 2.000 zl. Ce capital s'accroit tous les ans par le versement d'une partie des bénéfices de la caisse. La loi prévoit, en outre, la création de fonds de réserve et de provision.

La loi contient une série de règles concernant l'accumulation des dépôts d'épargne et l'emploi des capitaux ainsi rassemblés.

Les caisses peuvent recevoir les dépôts d'épargne à partir de 1 zloty. Le taux d'intérêt servi ne peut dépasser le taux d'escompte de la Banque de Pologne. Les livrets d'épargne sont nominatifs et bénéficient du privilège de pupillarité. Les intérêts des dépôts sont dispensés de l'impôt sur les capitaux et les rentes et de celui sur le revenu.

Veillant à la sécurité des fonds remis aux caisses, la loi réglemente étroitement leur placement.

Les caisses ne peuvent accorder de crédit qu'aux personnes physiques ou juridiques qui habitent ou agissent sur le territoire de la commune. Les prêts peuvent être accordés:

1° Sur gage hypothécaire;

2° Sur nantissement des instruments aratoires, du bétail et des fruits de la terre;

3° Sur garantie donnée par des personnes de solvabilité certaine habitant la commune.

Les prêts accordés doivent être utilisés dans un but économiquement utile : achat de terre, constructions et améliorations de toutes sortes, achat d'instruments de travail et de matières premières indispensables pour l'industrie et l'artisanat villageois.

Le prêteur doit employer le prêt reçu dans le but indiqué; la caisse peut demander, dans le cas contraire, le remboursement de la somme prêtée, avant l'échéance.

Les caisses peuvent également distribuer du crédit à long terme, au-dessous de 10 ans. Le montant des capitaux destinés à ce but ne doit pas dépasser la somme cumulée du capital social et d'un quart des dépôts d'épargne. Lorsque l'ensemble des prêts à long terme atteindra cette somme, de nouveaux prêts de l'espèce ne pourront être distribués que sur les fonds reçus spécialement dans ce but.

Les caisses peuvent accorder du crédit aux personnes de droit public; la somme totale de ces crédits est toutefois limitée au quart des dépôts d'épargne.

Les fonds libres doivent être placés uniquement dans les banques d'Etat, les institutions financières « communales » et à la Banque de Pologne.

Le taux d'intérêt des crédits accordés est fixé par le Conseil de la commune, d'accord avec la situation du marché monétaire. Il ne peut pas toutefois dépasser de plus d'un cinquième le taux d'intérêt payé sur les dépôts d'épargne ou sur les crédits obtenus.

La loi indique aussi que le total des engagements de la caisse ne peut dépasser vingt fois le capital de fondation et des fonds de réserve.

Les caisses profitent d'un privilège spécial destiné à leur faciliter le recouvrement des prêts consentis par elles et qui consiste dans le droit d'appliquer à cette fin la procédure administrative[1] (sauf pour les dettes hypothécaires).

Les dispositions légales de 1924 et de 1925, concernant les caisses de prêts et d'épargne, n'ont pas pu donner de

1. Il y a là un grand avantage pour les caisses, étant donné les difficultés techniques et les grands frais qu'entraînerait la procédure de droit commun.

résultats positifs immédiats, étant donné la nouvelle baisse de la monnaie qui survint alors. Ce n'est que de la seconde moitié de 1926 et surtout de l'année 1927. que date l'épanouissement du mouvement de création de ces caisses (voir le tableau ci-contre[1]) :

Le réseau des caisses de prêts et d'épargne se développe continuellement d'année en année. C'est ainsi que leur nombre s'est accru à la fin de 1929, de 347% par rapport à celui de la fin de 1926.

La Banque agricole d'Etat fait beaucoup d'efforts pour développer ce réseau et pour en assurer le développement sur des bases sérieuses. Elle part notamment de ce point de vue, que ces caisses sont les institutions financières les plus rapprochées du petit agriculteur et qu'en passant par leur intermédiaire, elle arrivera le mieux à son but, qui est de fournir une aide financière à la petite agriculture.

Soulignons cependant, que la Banque ne favorise pas la fondation de caisses là, où des coopératives de crédit existent déjà ou sont en train de se créer.

Les caisses de prêts et d'épargne ne sont encore actuellement qu'à un niveau de développement assez bas. Elles suivent cependant une progression assez marquée pendant ces dernières années.

Le montant du capital social versé s'est considérablement accru à partir de 1926, non seulement en chiffres absolus, mais aussi en chiffres relatifs. C'est ainsi que la moyenne du capital versé par caisse qui était d'environ 3.2 mille zl. vers la fin de 1926, augmente à 3.7 mille zl. à la fin de 1928 et à 4.3 mille zl. à la fin de 1929. Les fonds de réserve des caisses augmentent de même; ils sont encore toutefois d'une faible importance.

De même, les dépôts d'épargne, bien qu'accrus d'une façon considérable, ne sont que très faibles par rapport au total des crédits attribués.

Par ailleurs, l'activité de crédit des caisses de prêts et d'épargne s'appuie essentiellement sur les crédits obtenus auprès des autres institutions financières, surtout auprès de la Banque agricole d'Etat. Le montant des crédits accordés à ces caisses par cette dernière était à la fin de

1. *Annuaires de statistique de l'Office central de statistique à Varsovie.*

Année	Nombre des caisses en activité	Capital social[b]		Dépôts d'épargne		Crédits de la Banque agricole d'Etat[a]		Prêts fournis		Moyenne par caisse	
		Fixé	Versé	Nombre de caisses	Somme en milliers de zl.	Nombre de caisses	Montant en milliers de zl.	Nombre de caisses	Somme en milliers de zl.	Dépôts d'épargn	Prêts
		En milliers de zl.									
1926	237	1.015.5	759.0	140	227.7	179	1.366.7	235	2.927.7	0.9	12.4
1927	439	1.725.7	1.416.5	297	780.3	351	5.981.6	430	8.970.2	2.0	11.3
31-12 1928	698	2.821.5	2.576.2	586	2.232.1	575	12.760.4	696	25.169.1	3.2	36.1
1929	823	3.863.6	3.561.6	764	4.086.9	691	14.151.6	821	27.665.4	5.0	33.6

a) Chiffres plus élevés que ceux indiqués dans les rapports de la Banque agricole d'Etat. Ceci s'explique par le fait que les caisses ont indiqué le montant global des prêts obtenus et non l'état des prêts à la fin de l'année.

b) Non compris les fonds de réserve qui furent en 1928 de 107.8 mille zl. et en 1929 de 279.4 mille zl.

1927 de 6.027 mille zl., soit 4.6 % de la totalité des crédits à court terme distribués par elle, à la fin de 1928 de 8.627 mille zl., représentant un pourcentage de 4.6%, à la fin de 1929 de 12.606 mille zl., soit 5.2 %, et à la fin de 1930 de 13.527 mille zl., soit 4.8 %[1].

Les crédits fournis aux caisses par la Banque agricole d'Etat constituaient par rapport aux prêts consentis par les caisses :

Au 31 déc. 1926.....	40 %
Au 31 déc. 1927.....	66 %
Au 30 juin 1928.....	62 %
Au 31 déc. 1928.....	51 %
Au 31 déc. 1929	51 %

Le montant des prêts distribués par les caisses accuse, par rapport à ceux distribués à la fin de 1926, un fort accroissement, à savoir :

Au 31 déc. 1927	de 306 %
Au 30 juin 1928	de 608 %
Au 31 déc. 1928	de 860 %
Au 31 déc. 1929	de 945 %

Le terme de ces prêts est assez long, allant jusqu'à une année et même au-delà, s'adaptant ainsi au caractère particulier des besoins de l'agriculture.

Le montant moyen par caisse des prêts accordés, accuse de même une progression assez marquée.

D'une façon générale, l'activité des caisses ne fait pas apparaître les mêmes signes d'expansion très forte que celle des caisses d'épargne des administrations autonomes. Leur développement subit un ralentissement considérable en 1929, surtout en ce qui concerne le montant total des prêts distribués. Ces caisses ne jouent encore qu'un rôle de second ordre, aussi bien en ce qui concerne le montant des dépôts accumulés que celui des prêts distribués. Ceci s'explique en partie par l'insuffisance à la campagne de fonds libres qui viendraient renforcer les ressources des caisses. Notons, d'autre part, la concurrence des caisses de Stefczyk, dont le champ d'activité embrasse essentiellément la campagne et qui s'adressent ainsi à la même classe de la population.

1. Rapports annuels de la Banque agricole d'Etat.

Section III

LES BANQUES « COMMUNALES[1] »

§ 1. **Considérations générales.** — L'échelon supérieur dans le système du crédit « communal » polonais est constitué par les banques « communales ». Ces institutions diffèrent des caisses d'épargne des administrations autonomes et des caisses de prêts et d'épargne des communes rurales qui, elles, sont les institutions du premier degré. Cependant, aussi bien les unes que les autres sont dans un rapport très étroit avec les divers organismes autonomes, qui, dans tous les cas, participent directement à leur organisation leur fournissant les capitaux de fondation nécessaires, prennent part à leur direction et absorbent la majeure partie de leur activité. Les unes et les autres ont pour but l'organisation du crédit et sa distribution aux unités autonomes et autres personnes de droit public ainsi qu'aux particuliers.

Les différences entre ces trois types d'institutions financières résident dans leur champ d'activité territorial et dans leurs fins essentielles. Les caisses d'épargne et les caisses de prêts et d'épargne, limitent leur sphère d'action au territoire d'une ou de plusieurs administrations autonomes, du type inférieur. Leur but est, avant tout, l'accumulation des faibles dépôts d'épargne des caisses populaires, ce qui constitue une fonction passive. Par ailleurs, le champ d'action des banques « communales » est beaucoup plus large, s'étendant à un ou plusieurs départements ou même à toute la Pologne. Leur but est avant tout l'organisation et la distribution du crédit, ce qui constitue une fonction active[2].

Les quatre banques « communales » existant à l'heure actuelle (la Banque « communale » polonaise à Varsovie, la Banque « communale » de crédit à Poznan, la Banque départementale de prêts à Poznan et la Caisse régionale de prêts de Poméranie à Torun), bien qu'ayant certains points de ressemblance, forment cependant deux types dif-

1. Le terme « communal » est employé ici dans le sens général (voir à ce sujet note p. 429). Les banques « communales » ne sont pas des établissements de crédit d'une commune quelconque mais ceux d'un ou de plusieurs départements.

2. M. Smerek, *Les Banques « communales » en Pologne dans les années* 1926-1928.

férents qui se distinguent d'après les bases de leur organisation et les tâches qu'elles ont à accomplir. Les deux dernières banques sont les institutions financières exclusives des administrations autonomes départementales qui leur fournissent les capitaux nécessaires. Elles n'ont pas de personnalité juridique propre et ont pour objet les diverses tâches de financement qui incombent aux départements en question.

Par ailleurs, les deux premières (la Banque « communale » polonaise à Varsovie et la Banque « communale » de crédit à Poznan), possèdent des bases d'organisation et d'activité tout à fait différentes. Elles se procurent leurs capitaux d'une façon différente. Leur activité n'est pas limitée par le ressort d'un seul département. Ce sont aussi des institutions beaucoup plus importantes que les deux autres.

La Banque départementale de prêts à Poznan et la Caisse régionale de prêts de Poméranie à Torun sont des banques que les départements ont créées pour assurer les différentes tâches d'ordre financier qui leur incombent. Elles peuvent émettre des obligations pour leurs besoins. Elles ne s'appuient pas sur les dépôts d'épargne et n'ont pas davantage la mission de devenir des centrales de caisses d'épargne. Leur progrès est peu marqué, d'autant plus que sur le territoire de l'ancienne partie prussienne existe déjà la Banque « communale » de crédit à Poznan avec laquelle elles font souvent double emploi et dont l'organisation et l'activité reposent sur des bases beaucoup plus larges.

La Banque « communale » polonaise à Varsovie et la Banque « communale » de crédit à Poznan partent d'une conception différente. Leur existence est justifiée par des raisons d'ordre supérieur ayant trait à l'élargissement des fonctions des administrations autonomes territoriales et à l'accroissement de leurs besoins ainsi qu'au développement de l'appareil des caisses d'épargne. L'augmentation importante des tâches incombant aux administrations autonomes territoriales, dans ces derniers temps, nécessite d'énormes ressources qui ne peuvent pas toujours être demandées à l'impôt. D'autre part, les caisses d'épargne commencent à atteindre un degré élevé de développement et accumulent des capitaux considérables qui ne sont pas toujours placés de façon la plus rationnelle. Les unités administratives ne peuvent pas, d'autre part, s'approvisionner en crédit

directement auprès de leurs caisses d'une manière trop importante, pour cette raison qu'il arrive rarement que celles-ci possèdent assez de capitaux libres pour satisfaire aux besoins de crédits de l'administration autonome, besoins qui sont surtout en crédit à long terme. Les caisses sont obligées, en outre, de maintenir une liquidité suffisante de leurs actifs, étant donné que leurs ressources sont principalement à vue ou à terme relativement court[1].

Donc, d'une part, la rationalisation de l'organisation du crédit « communal » et la nécessité, d'autre part, de concentrer les capitaux libres des caisses d'épargne dans une institution qui serait en même temps une sorte de chambre de compensation, ont amené la création d'organismes d'un degré plus élevé[2].

§ 2. **Capitaux propres.**

Le capital social de ces banques est réuni par elles de façons différentes. C'est ainsi que la Banque « communale » polonaise de Varsovie est une société par actions dont les actionnaires sont les différentes administrations autonomes territoriales et les caisses d'épargne.

Le capital social des trois autres institutions leur est fourni soit directement par les départements, soit, comme dans le cas de la Banque « communale » de crédit de Poznan, par les membres de l'Union « communale » de crédit à Poznan qui deviennent ainsi membres de la Banque[3].

Les capitaux propres des banques « communales » s'accroissent d'une façon importante pendant ces derniéres années (Voir le tableau suivant[4])

1. Les possibilités qu'ont les caisses d'épargne de distribuer du crédit aux unités administratives garantes sont en outre limitées par les prescriptions de la loi.

2. M. Smerek, *Les Banques « communales » en Pologne*, p. 2.

3. La Banque « communale » de crédit à Poznan ne possédait aucun capital social jusqu'en 1928. Celui-ci est actuellement fixé à 3 millions de zl. répartis en 30.000 parts à 100 zl. L'apport fait jusqu'à la fin de 1929 se monte à 1.747.5 mille zl. Les parts qui incombent aux membres de l'Union peuvent être apportées par leurs caisses d'épargne.

4. M. Smerek, *Les Banques « communales » polonaises pendant les années* 1926-1928. Données de l'*Annuaire statistique de l'Office central de statistique* à Varsovie.

Institutions	Capital social					Fonds de réserve				
	1925	1926	1927	1928	1929	1925	1926	1927	1928	1929
Banque communale polonaise à Varsovie	500	2.000.0	2.000.0	5.000	5.000	106.2	253.7	309.0	643.0	875
Banque communale de Crédit à Poznan	—	—	—	1.500	1.748	201.7	424.0	634.2	1.005.9	1.410
Banque départementale de Prêts à Poznan	890	218.8	218.8	1.300	1.400	25.4	66.9	261.2	1.571.5	1.644
Caisse régionale de Prêts de Poméranie à Torun	—	—	175.0	175	175	—	—	26.7	43.2	100
Total	1.390	2.218.8	2.393.8	7.975	8.323	333.3	744.6	1.231.1	3.263.6	4.029

Nous voyons donc, que le capital social aussi bien que les fonds de réserve, marquent une augmentation très nette pendant les dernières années.

Il est intéressant de remarquer que la part des caisses d'épargne dans le capital social des banques est très élevée. Elle était à la fin de 1928[1], de 35.0 % pour la Banque « Communale » polonaise et de 72.7 % pour la Banque « communale » de crédit à Poznan.

§ 3. Capitaux empruntés.

Parmi les capitaux empruntés des banques « communales », le rôle le plus considérable est joué par les dépôts et les soldes créditeurs des comptes-courants. (Voir tableau p. 460[2]).

L'accroissement de ces capitaux à la fin de 1929 par rapport à l'année 1925 est de 726 %. Sur ce total, la part de la Banque « communale » de crédit à Poznan est la plus importante (54.5 % à la fin de 1929) ; vient ensuite la Banque « communale » polonaise à Varsovie (40.7 %). Les deux autres reçoivent des capitaux relativement peu importants (la Banque départementale de prêts à Poznan 3 %, la Caisse régionale de prêts à Torun 1.8 %).

Parmi les déposants, ce sont les institutions d'Etat et autres de droit public, en dehors des administrations autonomes territoriales, qui fournissent la majeure partie des sommes déposées dans toutes les banques « communales » (voir le tableau p. 461[3]) :

Le pourcentage des dépôts des personnes de droit public, autres que les administrations autonomes, augmente continuellement à partir de 1926. Il était à la fin de 1926 de 47 %, à la fin de 1927 de 53.2 %, à la fin de 1928 de 62 3 % et à la fin de 1929 de 78.6 %. Ce sont en grande partie les dépôts des

1 Le capital social de la Banque départementale de prêts à Poznan et celui de la Caisse régionale de prêts de Poméranie à Torun se composent exclusivement des apports des départements en cause. Chiffres extraits de l'ouvrage de M. Smerek, *Les Banques « communales » en Pologne.*

2. M. Smerek, *Les Banques « communales » en Pologne. Annuaire statistique de l'Office central de Statistique,* 1930.

3. *Les Informations statistiques de l'Office central de statistique,* 1930, n° 14. Le montant total des dépôts et soldes créditeurs est un peu supérieur à celui contenu dans l'*Annuaire statistique de* 1930.

En milliers de zlotys

Institutions	Dépôts à terme					Soldes créditeurs de comptes-courants et dépôts à vue					Total				
	1925	1926	1927	1928	1929	1925	1926	1927	1928	1929	1925	1926	1927	1928	1929
Banque « Comm. » Pol. à Varsovie	842	1.937	4.207	10.619	12.510	539,0	2.660,5	7.394,9	12.238,4	8.169	1.381	4.597	11.662	22.858	20.679
Banque « Comm. » de Créd. à Poznan...	4.025	4.705	7.164	11.622	24.443	1.256,2	4.513,8	4.626,6	6.133,9	3.275	5.281	9.219	11.791	17.756	27.718
Banque départ. de prêts à Poznan ...	366	450	1.179	1.284	1.492						366	450	1.179	1.284	1.492
Caisse régionale de prêts de Poméranie à Torun			477	923	759			82,0	286,3	184			559	1.210	943
Total	5.233	7.092	13.087	24.448	39.204	1.795,2	7.174,3	12.103,5	18.656,6	11.628	7.028	14.266	25.191	43.107	50.832

(*A la fin de* 1929.)

Propriétaires des comptes	*Total*		*Dépôts*		*Soldes créditeurs*	
	Sommes en milliers de zl.	%	*Sommes en milliers de zl.*	%	*Sommes en milliers de zl.*	%
Caisses d'épargne ...	3.617	7.0	5	0.0	3.612	69.2
Administrations autonomes territoriales	4.401	8.6	3.867	8.5	534	9.6
Institutions d'Etat et autres de droit public	40.330	78.6	39.634	86.0	696	13.5
Autres	2.935	5.7	2.558	5.5	377	7.7
Total	51.283	100.0	46.064	100.0	5.219	100.0

Institutions d'assurances sociales (surtout à la Banque de Varsovie).

La part des administrations autonomes territoriales dans l'ensemble des capitaux empruntés des banques, par rapport aux autres prêteurs de capitaux, est faible; elle diminue, d'ailleurs, considérablement à partir de 1928. Elle était :

A la fin de	1925 de	10.2 %
—	1926 —	16.3 %
—	1927 —	23.9 %
—	1928 —	13.5 %
—	1929 —	8.6 %

Il y a là un reflet de la grande « disette » des capitaux, conséquence de la crise économique qui a fortement éprouvé les dites administrations, et des nombreux investissements dans lesquels celles-ci se sont engagées.

Tandis que les fonds déposés par les administrations autonomes territoriales ne constituent qu'une faible fraction du total dans les deux banques « communales » les plus im-

portantes, ils forment la presque exclusivité à la Banque départementale de prêts à Poznan (100 % jusqu'à 1929 et 88 % à la fin de 1929) et environ la moitié dans la Caisse régionale de prêts de Poméranie à Torun, 98 % à la fin de 1927 et 45.7 % à la fin de 1928 et de 1929.

Il est intéressant de remarquer que la part des caisses d'épargne dans le total des capitaux empruntés des banques « communales » s'est considérablement réduite vers la fin de 1929 par rapport à l'année 1928. La presque totalité des dépôts des caisses est placée en compte-courant.

Mentionnons aussi que les dépôts des caisses d'épargne font presque totalement défaut dans les deux banques départementales. Y sont également d'une faible importance les dépôts et soldes créditeurs des particuliers, ce qui s'explique par le caractère même de ces banques, institutions devant desservir essentiellement les diverses unités administratives.

Les ressources des banques « communales » que celles-ci se procurent auprès des autres établissements financiers, ne sont pas très élevées à l'heure actuelle; elles ne constituent qu'une faible partie de l'ensemble de leurs capitaux empruntés (voir le tableau suivant[1]) :

(*En milliers db zlotys*).

	Réescompte	Crédits de banque	Total	Pourcentage de ces crédits par rapport au total des capitaux empruntés en %
A la fin de 1925	1.323			
— 1926	1.582	1.567	3.149	18.1
— 1927	2.145	1.870	4.015	13.7
— 1928	4.728	1.002	5.730	11.8
— 1929	6.755	1.738	8.493	14.3

Ce sont la Banque « communale » polonaise de Varsovie, et la Banque « communale » de crédit à Poznan qui obtiennent la presqu'exclusivité de ces crédits. La Banque départementale de prêts à Poznan n'en profite pas. Les crédits de réescompte sont obtenus actuellement auprès de la Banque de

1. M. Smerek, *Les Banques « communales » en Pologne. Annuaire statistique de l'Office central de statistique,* 1930).

Pologne et de la Banque de l'économie nationale; pour cette dernière, à partir de 1927, seulement, et ils ne constituent à la fin de 1928 que 16 % du total des crédits de réescompte.

En dehors des capitaux ci-dessus dont les banques disposent librement, il faut mentionner encore les fonds spéciaux qui leur sont confiés en majeure partie par le Gouvernement et dont elles ont seulement l'administration. Ces fonds ont généralement une destination fixée d'avance, leur disposition et contrôle se trouvent dans les mains des organes administratifs auxquels les budgets les ont confiés. Ils ont marqué le développement suivant (voir le tableau ci-dessous)[1] :

(*A la fin de l'année — En milliers de zlotys.*)

Institutions financières	1925	1926	1927	1928	1929
Banque « communale » polonaise à Varsovie	855	857	1.838	6.529	12.237
Banque « communale » de crédit à Poznan	343	2.512	3.149	3.035	3.109
Banque départementale de prêts à Poznan	231	231	228	212	209
Total	1.429	3.600	5.215	9.776	15.555

Le montant total s'en accroit considérablement surtout dans les deux dernières années.

La plus grande partie se trouve entre les mains de la Banque « communale » de Varsovie; par ailleurs, la Caisse régionale de prêts de Poméranie à Torun n'en a pas du tout.

En considérant maintenant les capitaux empruntés des banques au point de vue de leur échéance, nous voyons que les dépôts à terme constituent la majeure partie de l'ensemble des dépôts et comptes-courants et que leur pourcentage augmente continuellement (74 % en 1925, 50 % en 1926, 52 % en 1927, 57 % en 1928, 77 % en 1929). Ce sont les dépôts des ins-

1. M. Smerek, *Les Banques « communales » en Pologne* (1926-1928). *Informations, statistiques de l'Office central de statistique.*

titutions d'Etat et de droit public, dont l'échéance est la plus longue. Par contre, les capitaux des caisses d'épargne sont déposés soit à terme très court, soit à vue.

En résumé, nous voyons que les banques « communales », malgré un grand effort, sont encore bien loin d'arriver à remplir leur rôle propre qui est celui de devenir le réservoir des fonds libres des caisses d'épargne et des administrations autonomes territoriales. Elles jouent également, à l'heure actuelle encore, un rôle trop peu important comme institutions de compensation des caisses d'épargne.

En dehors des dépôts proprement dits et des fonds spéciaux, les banques communales se procurent encore des capitaux par voie d'émission de titres à long terme.

Cette activité des banques « communales » n'a pas encore pris un grand développement à l'heure actuelle, la distribution des crédits aux corps autonomes par voie d'émission de titres à long terme reposant, presqu'exclusivement, entre les mains de la Banque de l'économie nationale[1].

§ 4. **Opérations de crédit.**

Voyons maintenant comment ont été utilisés les capitaux dont disposaient les banques « communales ».

On émet très souvent l'opinion que la Banque de l'économie nationale doit concentrer toute l'activité de crédit à long terme aux administrations autonomes, par voie d'émission de titres à long terme. On fait valoir en ce sens la nécessité d'un contrôle très strict de la part des autorités gouvernementales sur les investissements des unités administratives autonomes auxquelles il importe également d'empêcher toute prodigalité excessive[2]. Aux banques « communales » serait par ailleurs dévolu un simple rôle d'appoint; elles devraient agir avant tout là, où le crédit de la Banque nationale ne parvient pas. Elles auront, en outre, la tâche de distribuer du crédit à court et à moyen terme, tâche qui ne pourrait pas être accomplie par la Banque de l'économie nationale aussi bien que par elles, qui sont mieux informées de ce qui concerne les conditions locales[3].

1. Nous en parlerons plus en détail dans le chapitre sur le crédit à long terme, p. 521 et suivantes.
2. M. Smerek, *Les Banques « communales » en Pologne*, p. 31.
3. *Idem.*

En outre, les banques « communales » auraient un autre rôle à remplir : celui de diriger le flux et le reflux des capitaux entre les diverses régions, à l'aide des caisses d'épargne des administrations autonomes.

En fait, les opérations, de crédit de ces banques se tiennent essentiellement dans les limites ci-dessus, les conditions du marché financier ne leur permettant pas une activité bien vive en matière d'émission de titres à long terme.

Ces opérations, d'ailleurs, de même que leurs opérations passives, marquent un développement continu. En corrélation cependant avec la crise économique et financière qui sévit dans le pays, ce développement suit aujourd'hui un rythme plus ralenti. (Voir le tableau suivant[1]) :

Année	*Nature des crédits*[a]						
	Total	*Sur effets de commerce*	*En compte courant*	*A court terme*	*A terme moyen*	*A long terme en espèces*	*Par émission de titres*
	En milliers de zlotys						
1925	19.835	3.520	2.362	—	964	12.764	225
1926	25.106	5.894	4.184	—	3.338	11.470	219
1927	46.793	9.805	8.144	180	7.297	12.702	8.665
1928	74.994	20.268	14.473	4.483	9.407	13.778	12.585
1929	94.397	18.909	21.737	11.537	11.254	14.464	16.496

a) Crédit à court terme — jusqu'à un an; à terme moyen de 1 à 5 ans; à long terme, au-dessus de 5 ans.

Ce sont les crédits à court terme sous forme de crédits d'escompte, de crédits en compte courant ou autres, qui constituent le gros de l'activité des banques « communales » . Les crédits sur effets de commerce qui avaient marqué une forte augmentation jusqu'à l'année 1928, subissent cependant en 1929 une notable diminution; augmentent par contre très considérablement les crédits en compte-courant et les crédits à court terme, aussi bien en chiffres absolus que relatifs, par

1. M. Smerek, Les Banques « communales » en Pologne, p. 32 et l'*Annuaire de statistique de l'Office central de statistiques* pour l'année 1930.

rapport à la totalité des crédits distribués chaque année.

Il y a là d'ailleurs un phénomène général, qu'on peut constater dans toutes les institutions financières polonaises et qui s'explique par une diminution de la sécurité des crédits d'escompte, entraînée par l'affaiblissement de la solvabilité résultant de la crise économique.

Le total des crédits à moyen terme et des crédits à long terme, aussi bien en espèces qu'en obligations, est assez élevé (45 % de l'ensemble des crédits à la fin de 1929). Ceci répond au caractère des besoins des administrations autonomes et à celui des ressources des banques (importance des dépôts à terme, fonds spéciaux, obligations).

Parmi les quatre banques « communales », c'est la Banque « communale » polonaise de Varsovie qui distribue la plus grande partie de tous les crédits. Les crédits distribués par elle sont surtout des crédits sur effets de commerce. Par contre, la Banque « communale » de crédit à Poznan distribue surtout du crédit en compte-courant. Les crédits à long terme par émission de titres sont relativement peu importants. C'est la Banque « communale » polonaise à Varsovie qui émet, pour la plus grande partie, de telles obligations.

Il est intéressant aussi de voir quelles sont les catégories d'emprunteurs auprès des banques « communales » qui profitent le plus du crédit distribué par elles et de s'assurer de la mesure dans laquelle celles-ci remplissent leur rôle d'institutions centrales et de fournisseurs de crédits aux administrations autonomes. (Voir le tableau suivant[1])

Ce sont donc les administrations autonomes et les caisses d'épargne qui reçoivent la grande majorité des crédits, ce qui s'accorde aussi avec le rôle propre de ces banques. Les pourcentages des crédits reçus par ces deux catégories d'emprunteurs ont été[1] :

A la fin de 1925 de	.....	72.0 %
— 1926 —	.....	75.4 %
— 1927 —	.....	80.9 %
— 1928 —	.....	84.4 %
— 1929 —	.....	87.0 %

La part des caisses d'épargne est assez importante ; elle a été[2] :

1. *Les Informations statistiques*, 1930, n° 14.
2. M. Smerek, *Les Banques « communales » en Pologne pendant les années* 1926-1928 et *Les Informations statistiques*, 1930, n° 14.

(*En milliers de zlotys, au 31 décembre 1929.*)

Banques « communales »	*Crédits distribués*						
	Total	*Sur effets de commerce*	*A découvert*	*A court terme*	*A terme moyen*	*A long terme en espèces*	*En obligations*
Banque « communale » polonaise à Varsovie .	47.176	12.391	1.903	10.847	8.015	1.971	12.049
Banque « communale » de crédit à Poznan ...	29.734	5.646	19.832	272	2.295	194	868
Banque départementale de prêts à Poznan ..	16.255	61	—	—	314	12.299	3.581
Caisse régionale de prêts à Torun	1.570	810	—	178	582	—	—
Emprunteurs							
Caisses d'épargne.....	16.885	7.828	3.987	2.142	2.928	—	—
Administrations autonomes territoriales.....	65.427	7.748	12.436	8.761	8.099	11.974	16.409
Autres institutions et particuliers	12.423	3.332	5.312	394	809	2.490	86

A la fin de	1925 de	8.3 %
—	1926 —	19.3 %
—	1927 —	19.6 %
—	1928 —	17.3 %
—	1929 —	17.8 %

Ce sont elles aussi qui profitent surtout des crédits sur effets de commerce (crédits d'escompte). La plus grande partie des crédits obtenus auprès des banques « communales » par les caisses d'épargne l'a été à la Banque « communale » de crédit à Poznan (10.869 mille zl., soit 37 % de la totalité des crédits distribués par cette dernière à la fin de 1929), la part de la Banque de Varsovie, bien qu'en augmentation, est beaucoup plus faible (5.459 mille zl., soit 12 % de la totalité des crédits distribués à la fin de 1929).

Par ailleurs, ce sont les administrations autonomes qui profitent surtout des crédits à long terme.

En résumé, nous voyons que les banques « communales » ne disposent que de capitaux restreints, ce qui ne leur permet pas de développer une activité de crédit très considérable. Les capitaux fournis par les administrations autonomes territoriales et par les caisses d'épargne ne sont pas assez abondants et sont principalement des dépôts à vue et à très court terme, ce qui s'explique aussi bien par le manque de réserves monétaires dans les institutions financières et chez les administrations autonomes territoriales, que par le faible contact qui existe entre ces dernières et les banques « communales ». Ce contact fait presque totalement défaut, en ce qui concerne les caisses d'épargne et les administrations autonomes des départements du Sud et de la Silésie.

Par contre, les ressources des banques proviennent essentiellement des dépôts et des placements des institutions de droit public, ainsi que des fonds spéciaux confiés à leur administration. Le courant d'affaires avec la clientèle privée est très faible.

En ce qui concerne les opérations actives des banques, les administrations autonomes territoriales et les caisses d'épargne absorbent la grande majorité des crédits que celles-ci distribuent. Les banques « communales » ne font cependant dans ce domaine qu'un total d'opérations beaucoup moindre que celui de la Banque de l'économie nationale, surtout en ce qui concerne les crédits à long terme, pour lesquels elles ne jouent qu'un rôle d'appoint. Elles ac-

cordent leurs secours en crédits à terme moyen et à long terme en espèces et par émission d'obligations uniquement aux administrations autonomes territoriales les plus faibles, au point de vue financier, c'est-à-dire aux petites villes et aux arrondissements que les crédits de la Banque de l'économie nationale n'atteignent pas.

Section IV

MOUVEMENT DE CONCENTRATION DES ÉTABLISSEMENTS « COMMUNAUX » DE CRÉDIT

§ 1. Rapport entre les différents types d'établissements financiers « communaux ».

Les lois concernant la situation juridique des caisses d'épargne des administrations autonomes territoriales et des caisses de prêts et d'épargne des communes rurales ne font que poser les premiers jalons de l'organisation et de l'unification du régime juridique des institutions financières « communales » du degré inférieur.

Or, le problème de la collaboration et de la coordination de tout le système « communal » de crédit, aussi bien du degré inférieur que supérieur, est de toute première importance en Pologne. Il s'agit, notamment, d'établir un système de crédit où existerait une interdépendance entre les différents degrés et où à chacun serait affecté un cercle d'activité strictement délimité. Il s'agit, en outre, de voir comment la centralisation de ces différentes institutions peut se réaliser et quelles sont ses nécessités.

Ce qui manque, en premier lieu, pour l'établissement d'une certaine harmonie en matière de crédit « communal » et pour fournir les conditions optima à son développement, c'est la coordination de l'activité des caisses d'épargne et des caisses de prêts et d'épargne des communes rurales sur le territoire de l'ancienne partie russe, d'une part, et des caisses communales et des coopératives de crédit sur l'ensemble du territoire de la Pologne, d'autre part. Toutes ces institutions s'adressent fréquemment à la même clientèle; les buts de leur acti-

vité ont tous un caractère plus ou moins social. Il s'agit de supprimer la concurrence et de trouver les points de contact entre les caisses municipales et les caisses d'arrondissement.

Il est, notamment, indispensable que les efforts concernant l'activité de crédit des différentes institutions fonctionnant sur le territoire de l'arrondissement, soient bien coordonnés.

La question de la collaboration des caisses d'épargne et des caisses de prêts et d'épargne des communes rurales a été maintes fois soulevée. En effet, les deux types d'institutions remplissent très souvent les mêmes fonctions, notamment, en ce qui concerne leur activité de crédit. Il arrive fréquemment que les unes et les autres accordent des prêts sur le même terrain, de même importance, tendant aux mêmes buts et très souvent aux mêmes personnes.

Les projets concernant la collaboration et les rapports de ces deux types d'institutions « communales » partent du point de vue que les caisses d'épargne des administrations autonomes constituent un type d'institutions financières plus important possédant un appareil de direction ayant, en général, plus de compétence; leur champ d'activité est plus large, le territoire sur lequel elles peuvent agir est plus étendu et les ressources dont elles disposent sont plus importantes.

La collaboration devrait se faire, d'une part, en assurant le financement des caisses des communes rurales par les caisses des administrations autonomes qui joueraient alors le rôle de centrales financières, en absorbant les capitaux libres des premières et en leur fournissant du crédit. Les unes et les autres trouveraient là un grand avantage. En effet, les caisses d'épargne des administrations autonomes distribuent actuellement la majorité des crédits à la population agricole, d'une façon directe, ce qui les oblige à avoir un personnel plus nombreux et entraîne des frais d'administration plus élevés. Elles n'ont pas en outre la possibilité de surveiller leurs débiteurs et d'en contrôler la solvabilité. La distance souvent très grande entre le lieu d'habitation des débiteurs el le siège de la caisse, rend fréquemment impossible le paiement à l'échéance des prêts accordés, exposant en même temps les débiteurs à des frais supplémentaires.

La collaboration entre les caisses d'épargne des administrations autonomes et les caisses des communes rurales, sous cette forme, aura encore pour les premières cet effet pratique,

qu'elle leur permettra d'avoir recours, pour l'exécution de leurs dettes, à la procédure administrative, dont profitent les caisses de prêts et d'épargne des communes rurales.

On attire aussi l'attention sur le rôle que les caisses des communes rurales joueront à l'avenir en ce qui concerne l'accumulation de l'épargne de la population agricole et sur l'utilité de leur collaboration à cet égard, au point de vue de la surveillance du rendement et de l'emploi des capitaux recueillis.

Considérant ensuite, que les caisses des communes rurales n'ont pas d'union centrale propre et que l'action d'inspection et de contrôle qu'exercent sur elles la Banque agricole d'Etat et les organes administratifs, n'est pas suffisante[1]. les caisses d'épargne devraient servir d'institutions patronales.

On prévoit encore un autre moyen pour délimiter les sphères d'activité des deux types d'institutions, par la fixation, notamment, d'un certain chiffre assez élevé, au-dessous duquel les prêts des caisses d'épargne ne devraient pas descendre. Par ailleurs, les caisses des communes rurales ne pourraient accorder de prêts qu'au-dessous de cette limite.

On critique cependant le financement des caisses des communes rurales par les caisses d'épargne, en indiquant[2] que ces dernières ne sont pas encore préparées à ce rôle et que le degré de leur développement ne leur permet pas encore de remplir le rôle de centrales financières d'arrondissement qu'elles devraient alors jouer. En outre, les caisses d'épargne et les administrations autonomes ne possèdent pas encore assez de ressources propres pour pouvoir assurer le financement des caisses des communes rurales dans l'arrondissement, caisses dont le nombre est assez élevé.

On fait valoir de plus que le rôle d'intermédiaire, attribué aux caisses d'épargne, entre les institutions financières et les caisses des communes rurales, aurait pour résultat de provoquer un renchérissement du coût du crédit.

Enfin les caisses d'épargne des administrations autonomes,

1. Les discours de M. Szaynowski et de M. Goldfinger au premier Congrès des directeurs des caisses d'épargne des administrations autonomes du département de Lublin, à la fin de 1928.

2. W. L. Les caisses d'épargne des administrations autonomes et les caisses de prêts et d'épargne des communes rurales (*L'autonomie territoriale* (*Samorzad*) de 1930, n° 22).

n'ayant pas encore elles-mêmes de formes d'activité déjà cristallisées, elles ne sont pas mûres pour une fonction de patronage et pour la direction de la politique de crédit des caisses des communes rurales.

Est aussi intéressant à étudier le problème des rapports entre les caisses d'épargne et les coopératives de crédit agricole de Stefczyk (système Raiffeisen). Le réseau de ces dernières est actuellement très développé et couvre tout le pays. Se pose donc ici également le problème de la collaboration entre les institutions « communales » et les coopératives.

Il faut mentionner à cet endroit que la Banque agricole d'Etat favorise la création des coopératives et leur développement, au détriment même des caisses des communes rurales, à la création desquelles elle s'oppose là où les sociétés coopératives existent déjà.

Pour le moment, le caractère que devra revêtir la collaboration des caisses d'épargne des administrations autonomes et des sociétés coopératives n'est pas encore déterminé. Les crédits octroyés par les unes et les autres font souvent double emploi; les premières fournissent, d'autre part, fréquemment du crédit à la population agricole, par l'intermédiaire des sociétés coopératives.

On préconise ici, également, une délimitation des sphères de compétence des caisses d'épargne et des sociétés coopératives en laissant à ces dernières, qui possèdent généralement assez peu de ressources, la distribution des prêts ne dépassant pas un certain montant et à un terme assez court.

Il reste, en dernier lieu, à étudier la question des rapports mutuels qui existent entre les caisses d'épargne municipales et celles d'arrondissement. Les deux types se font souvent concurrence, surtout en ce qui concerne le développement des dépôts d'épargne. Etant donné que la population agricole qui aurait tendance à déposer ses dépôts d'épargne dans les caisses d'arrondissement, plutôt que dans les caisses municipales, ne dispose actuellement que de peu de fonds libres, les deux catégories de caisses d'épargne tirent leurs capitaux des mêmes sources, c'est-à-dire de la population des villes. Il s'agit donc d'éviter qu'elles se fassent concurrence en surenchérissant les capitaux qui leur sont apportés.

Pour ce qui concerne la création de nouvelles caisses, problème qui se pose essentiellement dans l'ancienne partie russe et, dans une mesure plus faible, dans l'ancienne partie

autrichienne, il existe une tendance à éviter ces créations, en cumulant dans les caisses déjà existantes les deux fonctions et en y faisant participer aussi bien les représentants de la population urbaine qu'agricole.

§ 2. Mouvement d'unification des caisses d'épargne des administrations autonomes et leur financement

Voyons maintenant comment est résolu le problème de la centralisation des caisses d'épargne et comment a lieu le financement des caisses, c'est-à-dire quelle est la superstructure du système « communal » du crédit.

Nous avons déjà mentionné que les caisses de prêts et d'épargne des communes rurales n'ont aucune organisation centrale qui remplirait la fonction d'organisation, d'unification et de surveillance.

En ce qui concerne les caisses d'épargne des administration autonomes, elles sont réunies actuellement dans des organisations centrales, une pour chaque partie du pays et une pour la Silésie. Ces unions sont : l'Union des caisses d'épargne municipales et d'arrondissement à Varsovie, pour les caisses de l'ancienne partie russe; l'Union des caisses polonaises d'épargne à Lwow dans l'ancienne partie autrichienne; l'Union « communale » de crédit à Poznan[1] pour l'ancienne partie prussienne et l'Union des caisses d'épargne des administrations autonomes du département de Silésie à Katowice, pour la Silésie.

Toutes ces unions sont fondées sur des principes juridiques différents; elles ont des prérogatives, des tâches et des ressources différentes.

Par ailleurs, tout récemment (le 12 septembre 1930) vient d'être créée par les unions ci-dessus et par les deux banques « communales » (la Banque « communale » polonaise à Varsovie et la Banque « communale » de crédit à Poznan) une union centrale, l'Union des unions des caisses d'épargne des administrations autonomes qui, elle, sera l'organisme central des caisses d'épargne de tout le pays.

1. Cette Union est en même temps l'union des différentes administrations autonomes territoriales et des caisses d'épargne des administrations autonomes.

Les unions anciennes continuent leur existence en qualité d'unions des caisses d'épargne de chaque partie du pays.

En dehors des organismes qui l'ont créée, peuvent encore devenir membres de l'Union des unions, les unions « communales » de crédit, les institutions financières centrales des caisses d'épargne, reconnues comme telles par le Conseil de l'Union, les organisations centrales des administrations autonomes territoriales.

L'Union des unions aura pour but de centraliser la représentation des intérêts des caisses d'épargne; elle tendra au développement de celles-ci, à la défense de leurs intérêts, à l'unification des prescriptions concernant l'organisation et les principes d'après lesquels a lieu leur contrôle.

Ce qui frappe, lorsqu'on étudie les différentes institutions « communales » de crédit, c'est le manque de cohérence et d'harmonie du système. Nous avons déjà parlé de l'absence de liaison étroite entre les deux types de caisses de l'ancienne partie russe. La nécessité d'une collaboration financière des caisses d'épargne et des caisses des communes rurales est évidente et présentera des avantages pour les unes et les autres Par ailleurs, le problème du financement de ces caisses, et de la création d'un réseau bien coordonné d'institutions « communales » de crédit, n'a pas encore trouvé sa mise au point, en ce qui concerne son étape supérieure.

C'est ainsi que, jusqu'en 1927, les caisses s'appuyaient sur toutes les institutions financières d'Etat et les banques « communales ». Les crédits ainsi obtenus faisaient très souvent double emploi entre eux. A partir de 1927, on observe un mouvement pour la concentration du financement de l'appareil des caisses d'épargne des administrations autonomes entre les mains de la Banque de l'économie nationale. Cette dernière veut devenir la Banque « communale » centrale par excellence, en tendant, en dehors du rôle de financement des administrations autonomes et des caisses d'épargne, qu'elle assume à l'heure actuelle, à attirer les fonds libres des unes et les dépôts accumulés des autres.

La distribution des crédits aux caisses se passe maintenant de la façon suivante : la Banque de l'économie nationale leur fournit des crédits à toutes, sans distinction, la Banque agricole d'Etat n'en octroie qu'aux caisses d'épargne d'arrondissement et aux caisses de prêts et d'épargne des communes rurales. D'autre part, augmentent continuellement les crédits

des banques « communales » octroyés aux caisses d'épargne.

Tout en étant numériquement assez élevée, l'aide financière apportée aux caisses par les institutions financières ci-dessus, ne présente pas toutefois le caractère d'un système bien organisé; on n'y remarque pas l'unité de vues nécessaire et la liaison entre les différentes parties.

La nécessité d'une telle organisation a été reconnue par le Conseil d'Etat des administrations autonomes (motion du 16 juin 1928) et par la Diète (session du 20 mars 1929).

La motion de cette dernière dit notamment : « La Diète invite le Gouvernement à déposer une loi sur les unions de révision et les banques « communales », dans le but d'assurer le bon fonctionnement des caisses d'épargne, ainsi que l'organisation de crédit pour les administrations autonomes; la même loi traiterait des unions de révision provinciales qui auront leurs banques propres, d'accord avec les motions prises par le Conseil d'Etat des administrations autonomes[1]. »

En exécution partielle de cette résolution, le ministre de l'Intérieur a élaboré un projet de loi sur les unions « intercommunales » de crédit qui, considérant l'organisation au degré inférieur du crédit « communal » comme achevée, crée un système unique d'unions de crédit régionales sur tout le territoire de l'Etat. Cette organisation devrait être le point de départ de l'étape suivante que sera la concentration de toutes les institutions « communales » de crédit, aussi bien du type inférieur qu'intermédiaire, dans une institution centrale et principale.

En effet, il existe déjà à l'heure actuelle des organisations qui concentrent les caisses d'épargne (les quatre unions des différentes parties du pays et l'Union des unions récemment créée), mais celles-ci ne constituent cependant pas (à l'exception de l'Union « communale » de crédit à Poznan) de type achevé, ne possédant pas de banques propres liées à elles de façon organique. Ces unions s'appuyent, d'autre part, sur des principes d'organisation et sur un régime juridique différents.

On conçoit, que ce manque d'organisation aux échelons intermédiaires constitue également un obstacle à la création d'une institution centrale de crédit « communal ».

Les bases d'organisation des nouvelles unions intercom-

1. K Windakiewicz, *Le problème de la concentration du crédit « communal » en Pologne* (*L'Epargne* (*Oszczednosc*), 1929, n° 12 et 13).

munales de crédit sont les suivantes[1] (d'après le projet de la loi) :

Toutes les caisses d'épargne des administrations autonomes et les caisses de prêts et d'épargne des communes rurales seront obligées de devenir membres d'une union intercommunale de crédit. Les unions en question auront à remplir deux sortes de fonctions :

a) la fonction de révision et d'administration;

b) la fonction bancaire et de compensation.

Une union aura pour champ d'action le territoire d'un département (voïvodie).

Pour faire face à ses tâches, chaque union devra créer un bureau de révision et d'administration et une banque propre (la Centrale de compensation).

Cette dernière aura à accomplir toutes les opérations bancaires et surtout celles de compensation entre les institutions « communales » de crédit.

Les banques devront tirer leurs ressources, en dehors des participations des différentes institutions financières, des dépôts des membres et des tiers ainsi que d'autres sources.

Leur champ d'action, en dehors des opérations de compensation, sera très vaste, englobant toutes sortes d'opérations de crédit mobilier et immobilier. C'est ainsi que les banques devront :

1° Aider les membres, en ce qui concerne le placement et la fructification de leurs fonds, l'émission et la conversion d'obligations « communales », etc...

2° Participer au capital des entreprises d'investissement et de construction de leurs membres.

Elles pourront en outre émettre des lettres de gage et des obligations, ainsi qu'effectuer toutes sortes d'opérations bancaires permises aux caisses d'épargne et aux banques privées.

Ce projet a cependant rencontré certaines critiques[2].

On insiste notamment sur ce que dans les conditions actuelles, la loi proposée peut attendre un but tout différent ds celui que le législateur s'est proposé. La critique met surtout en évidence deux points:

1. K. Windakienicz, *Le problème de la concentration du crédit communal en Pologne.*

2. Dr J. Dymnicki, *Remarques à propos du projet de la loi sur les unions intercommunales de crédit* (*Le Périodique des caisses d'épargne,* 1929).

1° Les centrales financières ci-dessus devront tirer leurs fonds des mêmes sources que les caisses d'épargne et la Banque de l'économie nationale. La concentration du capital des institutions financières « communales » projetée peut ainsi occasionner son éparpillement et une concurrence malsaine entre ces institutions.

2° Il faut d'abord effectuer, par voie de fusion ou autre, la concentration du capital des institutions déjà existantes. Il arrive très souvent que dans la même ville, surtout dans les anciennes parties autrichienne et prussienne, se trouvent plusieurs institutions « communales » de crédit qui pourraient réunir leur activité dans une seule. Pour ne pas créer de nouvelles institutions, on pourrait prévoir le renforcement de celles déjà existantes dans le chef-lieu. La caisse renforcée pourrait alors servir de centrale pour tous les établissements de la région.

DEUXIÈME PARTIE

Le Crédit à long terme

CHAPITRE PREMIER

LE CRÉDIT A LONG TERME JUSQU'EN 1924

Section I

LE CREDIT A LONG TERME D'AVANT-GUERRE

Le crédit à long terme dans la Pologne d'avant-guerre se basait principalement sur les capitaux nationaux et les institutions nationales. On ne peut cependant nier que les capitaux étrangers n'affluaient en quantités importantes sur le marché polonais des capitaux. Cela avait lieu aussi bien indirectement, par l'achat de titres émis par les institutions financières polonaises et par la participation des capitaux étrangers dans les banques de crédit à long terme, que directement, sous forme de prêts accordés par les institutions financières étrangères.

Le pourcentage de la participation totale des capitaux étrangers est difficile à fixer[1]. Il faut cependant noter que les titres des institutions financières polonaises surtout ceux des « Landschaften » furent très appréciés, aussi bien dans les bourses des pays copartageants que sur les marchés financiers internationaux. D'autre part, les prêts hypothécaires des banques étrangères furent considérables.

1. Dans l'ancienne partie autrichienne, sur 1.176.0 millions kr. il y a eu 25 millions de prêts distribués par les banques étrangères (Banque austro-hongroise). Dans lancienne partie russe, sur le total de 706.9 millions rb., 149.9 millions r. des institutions financières étrangères (russes). Dans l'ancienne partie allemande, sur 1.452.5 millions mk.,418.5 millions distribués par les banques allemandes (G. Schôn, p. 174. Chiffres à la fin de 1913).

Parmi les différentes branches de l'activité économique de la Pologne, l'industrie utilisait très peu le crédit à long terme pour ses investissements avant la guerre.

Disposant du marché russe, l'industrie de l'ancienne partie russe a fait de très grands progrès, à partir de la fin du siècle passé. Il est intéressant de noter que les grands investissements que cette expansion a exigés, furent très peu financés à l'aide de prêts hypothécaires à long terme. De même, l'émission d'obligations par les entreprises industrielles était peu répandue. Le financement des entreprises industrielles se faisait en grande partie par les émissions d'actions dont le succès était toujours assuré, par suite des bénéfices élevés réalisés par l'industrie.

D'autre part, cette dernière où le capital étranger fut très intéressé avant la guerre, tirait des crédits à court terme fournis par les banques étrangères une importante partie de ses ressources à employer dans un but d'investissement. Ceux-ci, étant donné le rendement élevé de l'industrie, étaient généralement remboursés très rapidement.

En ce qui concerne les biens, sur lesquels les prêts furent accordés principalement avant la guerre, il faut distinguer la propriété agricole et la propriété immobilière urbaine. Dans la première catégorie, il faut distinguer la grande propriété agricole et la petite propriété agricole. Cette dernière avait été relativement négligée dans toutes les parties de la Pologne. De nombreuses raisons d'ordre général et particulier, ont justifié cet état de choses dont les conséquences furent déplorables pour tout le développement du progrès agricole dans le pays.

En effet, l'attribution de prêts hypothécaires à la petite propriété, en général, et à la petite propriété agricole en particulier, présente, pour les institutions financières qui les effectuent, de très nombreux inconvénients.

Les petits prêts compliquent considérablement l'activité de ces institutions et entraînent pour elles des frais généraux et commerciaux beaucoup plus élevés que pour les prêts plus importants. D'autre part, la sécurité que présentent les prêts accordés sur la petite propriété, est généralement moins grande que sur la grande propriété. Cette dernière présente, en outre, une facilité plus grande de récupération des sommes dues. C'est ainsi que la statistique nous montre que le pourcentage des intérêts et annuités en retard ou impayés est

beaucoup plus élevé pour la petite que pour la grande propriété.

C'est pourquoi les institutions qui accordent du crédit hypothécaire à la petite propriété agricole sont, pour la plupart, des institutions d'Etat ou des caisses d'épargne n'ayant pas pour but direct de tirer des bénéfices de leur activité.

De tous les territoires de la Pologne actuelle, ce n'est que dans l'ancienne partie allemande que les banques hypothécaires allemandes avaient dirigé une grande partie de leur activité vers la distribution du crédit à long terme à la petite propriété paysanne[1].

Ceci s'expliquait cependant par le fait que les petits agriculteurs dans cette partie du pays présentaient généralement une solvabilité plus grande qu'ailleurs, l'étendue moyenne des terres possédées par un exploitant y étant plus élevée, aussi bien que l'état de l'agriculture étant très avancé.

En dehors de l'inconvénient que présentent les petits prêts agricoles, au point de vue de leur rendement et de leur sécurité, des raisons d'ordre juridique s'opposaient encore à ce que la petite propriété agricole reçût suffisamment de crédits à long terme.

Il s'agit notamment du fait que la plupart des petites exploitations rurales, surtout dans l'ancienne partie russe ne peuvent jusqu'à l'heure actuelle, fournir un gage hypothécaire régulier, étant donné qu'elles ne sont pas inscrites sur les registres hypothécaires.

Examinons maintenant quel était l'appareil de crédit à long terme d'avant guerre et comment il satisfaisait la demande des différentes branches de l'économie nationale.

Les sociétés de crédit foncier (Landschaften) avaient joué sur toutes les terres polonaises (en dehors des gouvernements de l'Est), le rôle le plus important. Elles sont aussi les institutions de crédit à long terme les plus anciennes dans le pays. Sur le territoire de la Pologne actuelle, fonctionnaient avant la guerre 5 sociétés de crédit foncier, dont 3 dans l'ancienne partie prussienne[2], 1 dans l'ancienne partie autri-

1. G. Schön, *Das polnische Bankwesen.*

2. Des trois Sociétés de l'ancienne partie prussienne (une en Silésie à Breslau, l'autre pour la Prusse Occidentale à Kœnigsberg et une à Poznan), il n'y a que celle de Poznan qui fonctionne actuellement sur le territoire de l'ancienne partie prussienne.

chienne, à Lwow, et 1 dans l'ancienne partie russe, à Varsovie.

Elles furent toutes créées aux époques les plus critiques pour l'agriculture et les 3 sociétés actuellement existantes, après les guerres napoléoniennes.

L'organisation et le fonctionnement de ces sociétés sont basés à peu près sur les mêmes principes. Ce sont des mutualités de propriétaires fonciers, dont le but est d'accorder à ceux-ci, des prêts hypothécaires en émettant des lettres de gage. Elles ne possèdent pas de capital social. Pour garantir le paiement exact des annuités, elles forment des fonds de réserve importants.

Ce sont des institutions de droit public bénéficiant, à ce titre, de nombreux privilèges en matière d'exécution et de saisie des biens des emprunteurs en retard pour le paiement des annuités.

Une différence importante est à souligner entre les deux sociétés de Poznan et de Lwow et celle de Varsovie en ce sens que cette dernière ne fait intervenir que le gage hypothécaire sans grever les meubles du débiteur, tandis que les autres ont droit aux terres hypothéquées et aux meubles de celui-ci.

Les titres émis sont garantis, en dehors du gage direct provenant d'hypothèques sur les biens des emurunteurs particuliers, par la garantie solidaire de tous les membres de la société qui répondent sur tous leurs biens des dettes de celles-ci. Dans la « Landschaft » de la Prusse Occidentale, cette responsabilité était étendue à tous les biens qui se trouvaient dans son rayon d'activité.

Les organes administratifs des sociétés étaient élus par les associés, sauf pour celle de Poznan où, pour des raisons politiques, ils étaient nommés par le Gouvernement[1]. Une particularité de la Société de crédit foncier de Varsovie est le Comité des détenteurs de lettres de gage qui prend une certaine part à la gestion de la société.

Les « Landschaften » qui fonctionnaient sur les terres polonaises accordaient primitivement des prêts exclusivement aux grands agriculteurs nobles; ce n'est qu'ensuite, lorsque les besoins de crédit à long terme de la part d'agri-

1. La Direction était nommée par le roi et le ministre de l'Agriculture, 113 des membres de l'Assemblée générale furent nommés par le Commissaire du Gouvernement auprès de la Landschaft. Celui-ci avait en outre de larges prérogaen ce qui concerne le contrôle de la Société. Borowski, *Le crédit agricole en Pologne*, p. 12.

culteurs paysans se sont fait sentir âprement, que certaines Landschaften passent à la distribution de prêts à la propriété agricole paysanne.

L'activité des Landschaften, à cet effet, comportait cependant de nombreuses restrictions; c'est ainsi que dans la Landschaft de Poznan la limite inférieure des biens sur lesquels les prêts pouvaient être accordés fut primitivement fixée à la valeur estimative de 6.000 mk. (abaissée ensuite à 3.000 mk.) Dans celle de Varsovie cette limite fut de 90 morga (plus de 50 ha), ce qui aboutissait à l'exclusion presque complète des biens des paysans. Les conditions auxquelles ces prêts étaient faits étaient de même moins avantageuses.

Le total des crédits accordés à la petite agriculture fut peu important dans les Landschaften de Poznan et de Varsovie. Celle de Lwow n'en accordait pas du tout à la petite propriété paysanne[1].

Les prêts des Landschaften étaient accordés, en principe, sur hypothèques foncières jusqu'à moitié de la valeur estimative des biens engagés (dans la Landschaft de Poznan jusqu'aux 2/3).

Dans le but de maintenir les cours des titres émis par les sociétés à un niveau élevé, ainsi que pour réaliser la vente de ces titres pour le compte des emprunteurs, les Landschaften de l'ancienne partie prussienne avaient créé des banques spéciales[2].

Celles-ci avaient également pour but de contribuer à la libération des charges foncières des emprunteurs par la distribution de crédits à court terme. Ces banques ont commencé

1. Sur un total de 180.0 millions de rb. des prêts accordés par la Landschaft de Varsovie à la fin de 1913, il n'y a eu que 5.4 millions de prêts aux petits agriculteurs (G. Schön, *Das Polnische Bankwesen*, p. 174). Dans la Landschaft de Poznan à la fin de 1917, sur 426.0 millions mk. des prêts accordés, seulement 29.8 millions mk. aux petits agriculteurs (W. Borowski, *Le crédit agricole en Pologne*, p. 16). Par ailleurs celles de la Prusse Occidentale et de la Silésie déployèrent une forte activité de crédit à long terme à la petite propriété. Dans la Landschaft de Silésie, sur un total de 660.4 millions mk. de prêts, 227.5 millions furent distribués à la petite agriculture (à la fin de 1917). Dans celle de la Prusse Occidentale, sur un total de 394.7 millions, les petits agriculteurs obtinrent 225.1 millions (W. Borowski, *Le crédit agricole en Pologne*, p. 16). L'activité de ces deux dernières sociétés ne s'étendait qu'en partie sur la Pologne actuelle.

2. Il ne fut créé d'établissement semblable auprès de la Landschaft de Varsovie qu'en 1916 (Bank Ziemianski). La Landschaft de Galicie maintenait un contact étroit avec les maisons de banque de Vienne et de Galicie qui se chargeaient du placement de ses titres. Elle a adhéré à la Banque de l'Union des Propriétaires Fonciers en 1908 avec une participation de 112 millions de kr.

aussi plus tard à faire toute sorte d'autres opérations bancaires.

Les cours des titres ainsi émis furent généralement assez élevés. Grâce à la garantie élevée que ceux-ci comportaient, ils étaient appréciés sur les marchés étrangers.

Le total des émissions des sociétés polonaises de crédit foncier à la fin de 1913 était le suivant[1] :

Lettres de gage à taux d'intérêt	*Société de crédit foncier à Varsovie en milliers de rb.*	*Société de crédit foncier à Poznan en milliers de mk.*	*Société de crédit foncier à Lwow en milliers de cr.*
3 %	—	6.049	—
3 1/2 %	—	249.194	—
4 %	15.122	160.465	244.385
4 1/2 %	164.752	—	16.458
	179.874	415.708	260.843
En zlotys de la parité 1927	829.219 zl.	881.301 zl.	472.126 zl.

C'est également sur une base semblable de solidarité de tous les emprunteurs que s'appuyaient dans la partie anciennement russe les sociétés de crédit urbain qui avaient pour but de fournir du crédit hypothécaire sur les immeubles urbains. Ces institutions, créées vers la fin du siècle passé ressemblaient, aussi bien par leur organisation que par le caractère spécial de leurs méthodes techniques, à la Société de crédit foncier de Varsovie. La seule différence, au point de vue de l'organisation était que, tandis que cette dernière étendait son activité sur tout le territoire du Royaume du Congrès, il existait 12 sociétés de crédit urbain dans les différentes villes du Royaume du Congrès et 2 dans les gouvernements de l'Est.

1. W. Borowski, *Le problème du crédit agricole dans la Pologne contemporaine*, Varsovie. 1929.

Le montant des prêts de la Société de crédit de Varsovie est beaucoup plus élevé que celui des sociétés dans les autres villes. Celle-ci, seule, avait émis les 2/3 de la totalité des lettres de gage de toutes les sociétés de crédit urbain, à la fin de 1913.

L'activité de ces institutions, étant donné les besoins énormes de crédit immobilier qui existaient alors dans les villes, se développait toujours davantage.

L'émission totale des sociétés de crédit urbain s'est accrue de 149.6 millions de rb. en 1909, à 226.4 millions de rb. en 1913[1].

Le système des sociétés de crédit urbain, bien que présentant un certain avantage par rapport à celui de la Société de crédit foncier à Varsovie[2], présentait l'inconvénient d'une grande diversité. Celle-ci se manifestait au point de vue des méthodes du travail et de la sécurité que leurs titres offraient, ainsi qu'au point de vue des conditions de leurs émissions et du taux d'intérêt qu'elles servaient.

Les lettres de gage des sociétés de crédit urbain avaient généralement un cours assez bas, un taux d'intérêt élevé. L'intervention à la bourse, en cas de nécessité, était rendue par cela même, beaucoup plus difficile.

En dehors de ces 2 catégories d'institutions financières qui, elles, desservaient, chacune une branche différente de l'économie nationale, d'autres accordaient des prêts à long terme, aussi bien sur la propriété agricole que sur les immeubles urbains.

Parmi les autres institutions qui se consacraient spécialement à la distribution du crédit à l'agriculture, signalons les deux banques foncières d'Etat qui déployaient leur activité dans l'ancienne partie russe : la Banque de la Noblesse et la Banque Paysanne.

Elles se distinguaient avant tout d'après la clientèle qu'elles desservaient. La première accordait des prêts à la noblesse russe; son rayon d'action en Pologne était la région Est de l'ancienne partie russe. La seconde distribuait du crédit à long terme aux paysans, sans distinction de nationalité et sur tout le territoire de l'ancienne partie russe.

1. G. Schön, *Das polnische Bankwesen*, p. 12.
2. Siège social à Varsovie et des directions en province. Celles-ci n'avaient pas le droit d'octroyer directement du crédit.

Une autre distinction existait parmi les 2 institutions en ce qui concerne leur genre d'activité. Tandis que la Banque Paysanne accordait de faibles prêts (jusqu'à 500 rb.) destinés à l'achat des terres, les crédits de la Banque de la Noblesse avaient pour but avant tout le maintien de l'état existant sur les terres des grands propriétaires; le financement de l'achat de nouvelles terres, qui avait commencé dans les dernières années d'avant-guerre, n'y joua qu'un rôle infime. Les prêts avaient lieu en espèces, les banques puisant les ressources pour leur activité de crédit dans leurs capitaux propres, les avances consenties par la Banque d'Etat (la banque d'émission russe) et dans l'émission de titres garantis par l'Etat.

La Banque d'Etat se chargeait elle-même du placement de ces titres. Ceux-ci servaient en partie au remboursement des avances faites par la Banque.

La somme que l'agriculture obtint de cette manière jusqu'à la fin de 1913 fut assez importante[1].

Dans l'ancienne partie autrichienne les prêts à long terme accordés par les banques d'Etat n'étaient pas destinés exclusivement à l'agriculture. Aussi bien la Banque Régionale, qui fut la banque du Gouvernement autonome de la Galicie, (son but primitif était d'être la source de crédit à long terme pour la petite agriculture), que la Banque austro-hongroise, dont le département de crédit à long terme déploya une certaine activité en Galicie, accordaient des crédits tant à l'agriculture qu'aux autres branches de l'économie nationale[2]. La petite agriculture en profitait le moins. Le montant des crédits obtenus par cette dernière fut de 14 % de l'ensemble des prêts hypothécaires de la Banque Régionale[3] et de 12 % à la Banque austro-hongroise. Par ailleurs, la propriété urbaine, qui détenait à la Banque Régionale 57.6 % de tous les prêts et à la Banque austro-hongroise 28.8 %, fut privilégiée[3].

L'activité des banques hypothécaires privées variait considérablement selon les différentes parties du pays.

Dans l'ancienne partie autrichienne, c'étaient les banques

1. Banque Paysanne, 96.3 millions rb.; Banque de Noblesse, 16.9 millions rb (G. Schön, p. 174).

2. Le montant des crédits hypothécaires distribués par ces banques à la fin de 1913 était : Banque Régionale, 212.8 millions kr.; Banque austro-hongroise, 25.0 millions kr. (G. Schön, p. 40 et 174).

3. G. Schön, p. 40 et 41.

par actions polonaises qui, en dehors de leur activité de crédit à court terme, déployaient une forte activité d'émission de lettres de gage. Les institutions financières étrangères ne jouaient pas un grand rôle dans la distribution de crédits à long terme; ces crédits furent accordés surtout à la propriété immobilière urbaine et à la grande propriété agricole[1].

Dans l'ancienne partie russe, il n'y avait pas de banques hypothécaires privées en dehors des gouvernements de l'Est où existait une forte banque privée baseé en grande partie sur des capitaux polonais et qui déployait une activité très intensive, la Banque foncière de Wilno qui possédait des capitaux propres importants (16.4 millions Rb à la fin de 1913). La majorité de ses crédits fut distribuée à la grande propriété agricole[2].

Dans l'ancienne partie prussienne, les prêts hypothécaires des banques allemandes furent très importants. Ils étaient distribués en majeure partie à la petite propriété agricole, et sur les immeubles urbains. Les crédits à long terme des banques polonaises, puisés presqu'exclusivement sur leurs propres ressources, étaient d'une faible importance. Tandis que la totalité des crédits à long terme des banques allemandes a atteint la somme de 418.5 millions de mk à la fin de 1913, ceux des banques polonaises à la même époque étaient seulement de 11.8 millions de mk[3].

En passant en revue toutes les institutions financières mentionnées, nous voyons que les crédits à long terme à la petite propriété agricole surtout, et dans une mesure moindre aussi les crédits à la propriété immobilière urbaine, furent très insuffisants.

L'insuffisance des crédits à la petite propriété agricole fut plus marquée dans les anciennes parties russe et autrichienne et s'expliquait par le fait que les institutions financières ne lui accordaient de crédit que peu volontiers, étant donné la très faible puissance économique des petites exploitations agricoles, dont les méthodes étaient en grande partie exten-

1. Total des crédits à long terme des banques hypothécaires en Galicie à la fin de 1913, 230.3 millions de kr. dont 106,4 millions à la grande propriété agricole, 114.8 à la propriété immobilière urbaine et 9.1 millions seulement à la petite propriété agricole (G. Schön, p. 174).

2. A la fin de 1913, total des prêts 150.6 millions rb. dont 81.3 millions à la grande propriété agricole, 34.4 à la petite et 35.0 millions rb. à la propriété urbaine (G. Schön, p. 174).

3. G. Schön, *Das polnische Bankwesen*, p. 174.

sives et qui n'arrivaient à payer leurs annuités que difficilement. Dans l'ancienne partie russe s'ajoutait encore le manque des registres hypothécaires pour une grande partie de ces exploitations.

On essayait de suppléer à cette insuffisance de crédits à long terme par les prêts hypothécaires des sociétés coopératives de crédit et des caisses d'épargne des administrations autonomes. Ces institutions étaient arrivées à accumuler de très fortes réserves de dépôts d'épargne qu'elles utilisèrent, pour une partie assez importante, en crédits à long terme. Les modalités et le terme de ces prêts variaient selon les régions du pays et selon les institutions.

Section II.

LE CRÉDIT A LONG TERME PENDANT LA GUERRE.

La grande guerre a désorganisé la vie financière de tout le pays. Ce sont les parties russe et autrichienne, et surtout la première, où la structure du système de crédit subit les changements les plus importants.

La partie russe fut occupée à partir de 1915 par les armées autrichiennes et allemandes; plusieurs systèmes de monnaie y circulèrent; toute l'économie nationale de cette partie du pays était dans un état de marasme provoqué, au début, par les opérations militaires et par l'évacuation de nombreuses entreprises industrielles et financières en Russie, et, ensuite , par les méthodes administratives des Allemands.

La partie autrichienne de son côté fut dans la zone des opérations de guerre pendant plusieurs années et subit de grandes dévastations.

La période des hostilités eut une répercussion moindre sur l'économie de l'ancienne partie allemande qui n'avait pas subi le contact de la guerre.

Il est nécessaire, cependant, de dire que d'une façon générale, c'est le marché des capitaux qui a souffert davantage pendant la guerre. L'activité des institutions de crédit à long terme fut très ralentie pendant les premières années de la guerre. L'agriculture diminue considérablement son activité. Les investissements et achats de terres furent arrêtés. Le mouvement de construction dans les villes cessa.

Dans l'ancienne partie russe, le service des prêts à titre d'annuités et d'intérêts fut presque complètement arrêté. Les voies d'exécution judiciaire furent rendues impraticables par la suspension du fonctionnement normal des tribunaux, d'une part, et par le moratoire, d'autre part. Seuls les grands instituts de crédit à long terme arrivaient à faire face au service des prêts, à l'aide de leurs réserves.

Le renchérissement considérable des produits agricoles vers la fin de la guerre, a provoqué une certaine prospérité agricole et amené le réveil des institutions de crédit à long terme. Les agriculteurs commencent alors à rembourser leurs dettes en monnaie dépréciée, en même temps reprend l'émission de titres et la distribution de nouveaux prêts.

Dans l'ancienne partie autrichienne, l'activité des institutions de crédit à long terme fut également presque entièrement arrêtée jusqu'en 1917. Même les institutions les plus importantes, comme la Société foncière de Lwow (la Landschaft) interrompirent le service de leurs emprunts, au titre de l'amortissement. Le service des intérêts fut cependant continué grâce aux réserves.

Seule, l'ancienne partie allemande demeura indemne de toutes les difficultés qu'éprouvaient les institutions de crédit à long terme des autres parties. Le service des titres se faisait aussi régulièrement qu'avant la guerre. L'émission de nouveaux titres et la distribution de nouveaux prêts fut néanmoins ralentie jusqu'en 1917. Pour remédier à la forte baisse des cours qui eut lieu alors, les institutions de crédit immobilier furent obligées d'intervenir en bourse, retirant ainsi de la circulation de forts paquets de titres. A partir de 1917, les cours commencèrent à monter et les émissions de nouveaux titres s'accrurent.

Notons, cependant, qu'ici, de même que dans les deux autres parties du pays, le crédit immobilier dans les villes fut totalement désorganisé pendant la guerre, le mouvement de construction ayant subi un arrêt complet.

Section III.

LE CREDIT A LONG TERME DEPUIS LE RECOUVREMENT DE L'INDEPENDANCE JUSQU'EN 1924

Les premières années qui suivirent la reconstitution de la Pologne ne furent pas favorables à l'assanissement du marché du crédit à long terme. Sa désorganisation avait, par suite de l'inflation, atteint son maximum.

En effet, la condition *sine qua non* des prêts à long terme est avant tout la stabilité de la valeur dans laquelle ceux-ci sont libellés. Ceci donne au prêteur qui place ses capitaux pour une période plus ou moins longue, l'assurance d'en obtenir le remboursement dans une monnaie non dépréciée.

C'est ainsi que l'émission des titres libellés en monnaie nationale cessa presqu'entièrement pendant l'inflation. Elle n'eut lieu que de façon sporadique et seulement vers la fin de l'inflation; ces titres étaient alors exprimés en un étalon de valeur stable.

Un phénomène intéressant se manifeste alors, en rapport avec la baisse de la monnaie. Tandis que pendant la guerre les institutions de crédit à long terme ressentaient de nombreuses difficultés dues au non-paiement des annuités et des intérêts échus, avec l'inflation, les emprunteurs s'empressèrent de payer non seulement les sommes dues à ce titre, mais profitant du droit qui leur était accordé, ils ont remboursé en monnaie dépréciée les prêts antérieurement accordés. Ce mouvement avait pris des dimensions importantes dans l'ancienne partie prussienne où la Landschaft de Poznan s'est vu rembourser une grande partie de ses prêts.

En même temps, eut lieu le remboursement des crédits à long terme des banques étrangères (en vertu de la loi sur la liquidation de la propriété étrangère). Les banques allemandes ont fondé une société à responsabilité limitée qui devait se charger de la liquidation des prêts hypothécaires faits par ces banques dans la Pologne actuelle. Le remboursement de ces prêts eut lieu rapidement, étant donné que les banques se tenaient au principe que « Mark égal Mark[1] »

Une grande partie de l'agriculture de l'ancienne partie

1. G. Schön, *Das polnische Bankwesen*, p. 90.

prussienne s'est libérée de cette façon de ses dettes hypothécaires.

Une autre partie des dettes hypothécaires fut reprise pour le compte du Trésor par la Banque « communale » de crédit à Poznan[1].

La Banque agricole d'Etat, créée en 1919, fut chargée de la liquidation des créances des anciennes banques foncières d'Etat des pays copartageants.

Le même phénomène du remboursement des dettes hypothécaires avant l'échéance s'est passé, dans les autres institutions financières qui accordaient des crédits à long terme. La distribution de nouveaux prêts a cessé. Les banques hypothécaires de Galicie et de Poznan qui faisaient, avant la guerre, aussi des opérations de crédit à court terme, se sont consacrées alors exclusivement à celles-ci.

Pour se rendre compte dans quelle mesure l'inflation diminua la valeur des émissions des institutions de crédit à long terme, il suffit de dire que la valeur-or des prêts non amortis des 3 Landschaften diminua jusqu'à un chiffre infime. Le montant des prêts non amortis fut : (à la fin de l'an née en milliers de $. Montant nominal divisé par le cours moyen du dollar pendant le dernière huitaine du mois de décembre[2]) :

En 1919	34.220.000 $
1920	4.380.000 $
1921	555.000 $
1922	420.000 $
1923	4.000 $

Nous voyons, en somme, que l'activité de l'appareil de crédit à long terme d'avant-guerre est devenue toute illusoire.

Par ailleurs, les besoins de crédit à long terme de la part de la propriété immobilière urbaine, des municipalités et des communes rurales se sont énormément accrus.

Le mouvement de construction dans les villes avait entièrement cessé pendant la guerre; il fallait, d'autre part, réparer les énormes dégâts causés au pays par les deux guerres; le besoin de nouveaux investissements se faisait sentir dans l'industrie, etc...

1. G. Schön, *Das polnische Bankwesen*, p. 90.
2. W. Borowski, *Le crédit agricole en Pologne*, p. 54.

Ce sont les institutions financières «communales» et celles d'Etat, nouvellement créées ou réorganisées pendant la période de l'inflation, qui se sont chargées de la satisfaction de ces besoins.

D'ailleurs, l'Etat, qui avait en mains l'Institut d'émission, en avait usé dans une large mesure dans ce but.

C'est ainsi, que chaque partie du pays a reçu une institution de crédit « communal » qui se différenciaient cependant, tant, par leur organisation que par leur activité.

Les banques d'Etat nouvellement créées étaient les suivantes :

1° La Banque agricole d'Etat à Varsovie;
2° La Banque nationale polonaise à Varsovie;
3° La Banque d'Etat pour la reconstruction, à Lwow;
4° La Banque d'Etat pour le bâtiment à Varsovie.

Ces banques furent dotées de ressources suffisantes par le Gouvernement et elles ont (surtout les trois dernières) déployé une activité assez forte en fournissant du crédit sous ses différentes formes, à l'économie privée et aux administrations autonomes.

Leur activité n'a cependant pas pu se développer suffisamment, étant donné le progrès toujours plus grand de la dépréciation de la monnaie.

CHAPITRE II

LE CRÉDIT A LONG TERME A PARTIR DE 1924

Comme nous venons de le voir, l'inflation a réduit à néant le fonctionnement normal du marché du crédit à long terme. Tous les efforts des institutions de crédit hypothécaire pour le faire renaître n'ont pas pu donner de résultats positifs, étant donné le manque complet de facteurs favorables et surtout l'absence d'offre sur le marché des capitaux. L'Etat seul est arrivé, grâce à l'émission de papier-monnaie, à distribuer des prêts à long terme à l'économie nationale, bien que leur montant ne fut non plus satisfaisant.

La stabilisation de la monnaie en 1924 et la réforme monétaire ne furent pas suffisantes pour la réunion des conditions nécessaires à la renaissance du marché des capitaux. Les détenteurs de capitaux préféraient les engager dans des opérations de crédit à court terme qui, en leur donnant des profits immédiats très élevés, en permettaient une réalisation facile. Le pays souffrait en outre de l'appauvrissement général en capitaux disponibles. Ces derniers, nouvellement créés pendant la période de l'inflation, furent immobilisés en investissements de différentes sortes, en marchandises, en objets de consommation, etc... Le dégagement des capitaux immobilisés de cette façon et la création de nouveaux n'a pu avoir lieu que très lentement, par suite de la crise générale que provoqua la stabilisation.

Les quelques capitaux libres existants furent absorbés par les emprunts intérieurs de l'Etat et par les 100 millions d'actions de la Banque de Pologne.

Il fallait, d'autre part, un certain temps pour que la confiance renaisse envers les valeurs à long terme à revenu fixe.

Les capitaux, ainsi que cela eut lieu dans de nombreux

autres pays, ont changé de mains. Les anciens détenteurs de petits capitaux, les petits épargnants et les rentiers furent privés d'une grande partie de leurs ressources par l'effet de l'inflation. Les capitaux monétaires se trouvèrent en possession des éléments plus actifs de la population qui les ont immobilisés d'une manière ou d'une autre ou même les thésaurisaient, comme le faisait une grande partie de petits agriculteurs, n'ayant pas l'habitude de placements en valeurs mobilières.

L'étranger manifestait toujours un manque de confiance envers la Pologne et, seul, un taux d'intérêt très élevé pouvait tenter les capitaux étrangers de venir s'y placer. Les quelques emprunts extérieurs furent accordés à des conditions désavantageuses pour le pays : taux d'intérêt élevé, garanties de sécurité spéciales, etc...

L'activité des anciennes institutions de crédit à long terme s'est limitée pendant la période qui suivit la stabilisation essentiellement à la revalorisation des dettes d'avant-guerre.

La baisse de la monnaie nouvellement créée, survenue en 1925, détruisit de nouveau la confiance qui commençait à renaître et nuisit au rétablissement du crédit à long terme.

Ce n'est finalement qu'à partir de la deuxième moitié de 1926, lorsque la situation de l'économie nationale s'améliora, que des conditions plus avantageuses pour le placement de titres, aussi bien dans le pays qu'à l'étranger, ont apparu.

Section I.

REGIME JURIDIQUE.

Cependant, pour que le marché du crédit à long terme pût bien fonctionner, il fallait que des règles uniformes fussent établies relativement à toutes les institutions de crédit à long terme dans les différentes parties du pays, institutions régies antérieurement par des principes disparates. C'est à cela que veulent remédier dans une certaine mesure les deux lois bancaires de 1924 et de 1928, qui essayent d'établir des bases d'activité des banques privées.

La loi bancaire du 17 mars 1928, qui règle actuellement la vie des banques polonaises, donne la définition suivante

d'une banque hypothécaire : « Est banque hypothécaire (art. 68) toute entreprise bancaire qui s'occupe de la distribution des prêts sur hypothèque immobilière en émettant, en fonction de ces prêts, des lettres de gage, soit d'une façon exclusive, soit à côté des autres opérations bancaires autorisées par la loi ».

Il est permis aux banques hypothécaires de faire encore d'autres opérations bancaires qui sont cependant énumérées limitativement par la loi. La législation polonaise penche plutôt vers le système en vigueur dans l'ancienne partie prussienne que vers celui de l'ancienne partie autrichienne où régnait pleinement le principe de l'universalité de l'activité des banques.

Pour pouvoir faire les opérations hypothécaires, les banques sont tenues de requérir une concession spéciale du ministère des Finances en dehors de celle exigée pour toute entreprise bancaire. Elles doivent en outre posséder un capital social de 5 millions de zl., au minimum, sans égard à la localité où se trouve leur siège social.

Les autres opérations qui sont permises aux banques hypothécaires sont les suivantes :

1° Acquisition et vente de créances hypothécaires;

2° Achat et vente, pour leur propre compte, de lettres de gage propres ainsi que celles des autres institutions, de valeurs garanties par l'Etat ou de celles des administrations autonomes; achat et vente, pour le compte des tiers, de toutes sortes de valeurs mobilières cotées en bourse;

3° Escompte de traites munies de trois signatures au moins;

4° Distribution de prêts à long terme sur hypothèques immobilières ou sur remise en nantissement de lettres de gage de la banque elle-même ou d'autres institutions financières, de valeurs de l'Etat, garanties par l'Etat ou de celles des administrations autonomes;

5° Encaissement d'effets de commerce et de chèques et dépôt de valeurs mobilières;

6° Souscription aux émissions de titres de l'Etat et des administrations autonomes ainsi qu'à celles d'obligations des entreprises d'Etat et d'administrations autonomes;

7° Réception de dépôts mais uniquement jusqu'à un montant égal au capital social.

Le domaine d'activité des banques hypothécaires étranger

à la distribution de prêts à long terme et à l'émission de titres, est ainsi très étroitement réglementé.

Les opérations des banques hypothécaires concernant leurs fonctions principales sont de même minutieusement réglées.

C'est ainsi que le montant nominal des lettres de gage ne doit pas dépasser 15 fois la valeur du capital social et de la réserve spéciale destinée à garantir les droits et actions des détenteurs. Cette restriction n'existe pas, lorsque les titres en question sont garantis par le Trésor ou les administrations autonomes.

Les lettres de gage ne doivent contenir aucune prime de remboursement. Leur montant en circulation ne peut dépasser la somme totale des créances hypothécaires de la banque sur la base desquelles elles furent émises.

Leur taux d'intérêt doit être égal à celui des prêts hypothécaires correspondants.

La loi contient en outre des règles strictes au sujet de la sécurité des titres émis. C'est ainsi que la masse des créances hypothécaires garantit avant tout les lettres de gage émises, indépendamment de la responsabilité de la banque sur tous ses biens. Des stipulations spéciales veillent à ce que la garantie du prêt accordé soit effective. La loi décide, notamment, que les créances de la banque soient obligatoirement gagées sur première hypothèque et qu'elles ne dépassent pas la moitié de la valeur d'estimation des immeubles grevés.

Toutes les sommes payées à titre de remboursement des créances hypothécaires garantissent les lettres de gage émises et doivent être versées à un fonds spécial d'amortissement.

L'amortissement peut avoir lieu par voie de tirage au sort (les titres sont alors payés d'après leur valeur nominale) ou par voie de rachat.

Une réserve spéciale doit être créée dans le but d'assurer le paiement des coupons et l'amortissement des titres. Jusqu'au moment où elle atteindra, cumulativement avec le capital social de la banque, le montant de 1/10 de la somme nominale de toutes les lettres de gage émises, la réserve sera complétée par les ressources provenant :

1° D'une taxe d'inscription fixée par les statuts et que

chaque emprunteur payera au moment où il contracte le prêt;

2° Des bénéfices que la banque tirera du rachat des lettres de gage destinées à l'amortissement;

3° Du montant des coupons et des lettres de gage tirés au sort;

4° D'une partie, fixée par les statuts, dans les bénéfices de la banque.

La loi, tout en établissant le même niveau pour le taux d'intérêt des titres émis et pour celui des prêts accordés sur leur base, ne mentionne pas expressément la façon dont les banques devront s'assurer les ressources destinées à suppléer à leurs frais et leur donner un profit d'exploitation. Cette question est tranchée par les banques d'Etat et la plupart des autres institutions par l'établissement d'un supplément administratif dont le montant varie d'après les banques et même, comme c'est le cas pour la Banque de l'économie nationale, d'après le genre des prêts. Ce supplément est perçu différemment, d'après la valeur nominale des prêts, d'après le montant non encore amorti, etc...

Enfin, les banques hypothécaires sont soumises en plus du contrôle et de la surveillance du ministère des Finances établi sur toutes les entreprises bancaires, à une surveillance spéciale, exercée constamment par un commissaire du gouvernement nommé auprès de chacune d'elles par le ministre des Finances.

Section II

ORGANISATION ET ACTIVITE DES INSTITUTIONS DE CREDIT A LONG TERME.

Voyons maintenant quel fut l'appareil de crédit à long terme et son activité pendant les quelques années qui ont suivi la première stabilisation de 1924.

D'après leur forme, les institutions polonaises de crédit à long terme peuvent être divisées de la façon suivante :

1° Les banques privées;

2° Les sociétés de crédit à base de mutualité : les 3 Landschaften, la Société de crédit de l'industrie polonaise et les sociétés de crédit urbain;

3° Les banques d'Etat : La Banque agricole d'Etat, la Banque de l'économie nationale;

4° Les banques « communales » : La Banque « communale » de crédit à Poznan, la Banque « communale » polonaise à Varsovie et la Banque départementale de prêts à Poznan.

D'après la clientèle, qu'elles financent de préférence, ces institutions peuvent être réparties en :

1° Institutions distribuant du crédit à l'agriculture : Les banques privées, les 3 Landschaften et la Banque agricole d'Etat;

2° Institutions distribuant du crédit à l'industrie (la Société de crédit de l'industrie polonaise);

3° Institutions distribuant du crédit à la propriété immobilière dans les villes (sociétés de crédit urbain);

4° Entreprises bancaires distribuant du crédit à long terme aux administrations autonomes, (les banques « communales ») et la Banque de l'économie nationale;

5° La Banque de l'économie nationale, elle, embrasse dans son activité, également, toute l'économie nationale.

§ I. Banques privées par actions.

Nous allons étudier successivement les différentes catégories d'entreprises bancaires qui se chargent de la distribution du crédit à long terme.

Comme nous l'avons vu précédemment, les banques privées ont joué un rôle important sur le marché du crédit à long terme avant la guerre. Bien que cédant la place aux Landschaften au point de vue du chiffre des prêts accordés, le montant des prêts distribués par elles à toutes les branches de l'économie nationale fut néanmoins très élevé (en 1913 environ 1272.3 millions de francs-or[1]). Leurs prêts atteignent plus d'un quart de tous les crédits à long terme distribués en 1913, sur les territoires de la Pologne actuelle.

A plusieurs reprises nous avons remarqué que, pour de nombreuses causes relatives à la situation économique du pays, l'épargne monétaire nationale, bien qu'augmentant considérablement, n'arrive pas à satisfaire aux be-

1. G. Schön, *Das polnische Bankwesen*, p. 174.

soins de crédit existant dans le pays. Ce fait s'exprime dans le niveau élevé du taux d'intérêt qui subsiste toujours en Pologne.

Les capitaux étrangers d'autre part, malgré le haut rendement dont ils pourraient profiter en Pologne, n'y arrivent que très insuffisamment.

Le centre de gravité de distribution des crédits à long terme à l'économie nationale passe aux banques d'Etat. Ces dernières disposent, en effet, de ressources très élevées provenant aussi bien des capitaux propres dont le Trésor les ado ées, que des ressources des dépôts à long terme et des placements spéciaux du Trésor et des différentes institutions de droit public. Leurs émissions jouissent en outre de la garantie du Trésor.

Parmi les six banques hypothécaires qui, au début de la période étudiée existaient sur le territoire de la Pologne actuelle, il n'y en a que deux, qui sont arrivées à développer une certaine activité dans la distribution de nouveaux prêts après 1924.

Les autres banques hypothécaires firent des essais pour ressusciter leur activité visant le crédit à long terme. Les résultats furent insignifiants. Elles se consacrèrent alors au crédit à court terme, limitant leurs opérations de crédit à long terme à la conversion et la revalorisation des lettres de gage anciennement émises et au service des titres convertis.

Les deux institutions financières qui arrivent à déployer malgré tout une certaine activité dans le domaine de crédit à long terme sont :

1° La Banque hypothécaire par actions à Lwow et

2° La Banque foncière de Wilno.

Ainsi, nous voyons que, ni l'ancienne partie prussienne, ni le Royaume du Congrès n'ont de banques hypothécaires par actions qui soient actives à l'heure actuelle.

Il est vrai que, dans le Royaume du Congrès, les banques privées de crédit à long terme n'ont jamais développé une forte activité. Elles eurent à lutter avec la concurrence très âpre de la Société de crédit foncier (Landschaft) et des sociétés de crédit urbain, surtout avec celle de la première. Par ailleurs, l'ancienne partie prussienne profitait avant la guerre de crédits à long terme très importants, des banques hypothécaires allemandes et c'est là que l'absence de banques hypothécaires privées se fait actuellement beaucoup sentir.

Le tableau suivant donne le montant nominal des prêts hypothécaires accordés en lettres de gage par les banques par actions[1].

L'activité d'émission se concentre essentiellement dans deux banques, surtout à partir de 1928. Ce mouvement, qui commence à prendre (surtout à la Banque foncière de Wilno) à partir de 1927, un caractère d'activité normale et non de hasard, comme auparavant, subit cependant un certain ralentissement à partir de 1929. Ceci est dû, avant tout, à la forte crise économique dont souffre l'économie du pays et aux difficultés de placement des nouvelles émissions.

Le total des prêts qui s'est accru par rapport à l'année précédente de onze fois en 1927, de 3.5 fois en 1928, subit en 1929 une diminution par rapport à 1928 de presque 3 8 fois et marque par ailleurs une augmentation de 1.7 fois en 1930.

Le taux d'intérêt-type des lettres de gage émises est de 8 %. Les prêts de 10 % n'eurent lieu qu'au courant des années 1924 et 1925, en lettres de gage à plusieurs années. Ces titres furent émis pour faire face aux besoins de la grande propriété agricole qui ressentait des difficultés pour le paiement de l'impôt sur la fortune.

Les prêts et les lettres de gage sont libellés en dollars. Ce n'est que dans une banque qui, d'ailleurs, ne montre plus aucune activité à partir de 1927, que figurent des prêts en zlotys.

Les crédits à long terme accordés par les banques par actions semblent être destinés avant tout à la grande propriété, si on en juge d'après les moyennes des prêts accordés. Ces moyennes augmentent constamment à partir de 1924. Elles étaient pour l'ensemble des banques par actions :

En 1924 de	14.000 zl.
1925 —	35.000 »
1926 —	57.000 »
1927 —	41.600 »
1928 —	55.000 »
1929 —	61.800 »
1930 —	69.100 »

Les termes des nouveaux prêts apparaissent généralement assez courts, surtout lorsqu'on les compare avec les termes des prêts accordés avant la guerre. C'est ainsi que les prêts à 8 % en $ de la Banque hypothécaire par actions à Lwow sont à 20 ans, ceux de la Banque foncière de Wilno à 16

1. *Annuaires de statistique et Informations statistiques de l'Office central de statistique* à Varsovie.

Banques	Taux d'intérêt	Monnaies	1924		1925		1926		1927		1928		1929		1930	
			Nombre des prêts	Milliers de Zlotys	Nombre des prêts	Milliers de Zlotys	Nombre des prêts	Milliers de Zlotys	Nombre des prêts	Milliers de Zlotys	Nombre des prêts	Milliers de Zlotys	Nombre des prêts	Milliers de Zlotys	Nombre des prêts	Milliers de Zlotys
Banque hypothécaire par actions à Lwow	8 %	Dol.	—	—	—	—	10	499	102	5.451	225	12.084	4	653	2	29
Banque de crédit hypothécaire à Varsovie	8 %	Dol.	—	—	—	—	—	—	1	156	—	—	—	—	—	—
Banque foncière à Wilno	8 %	Dol.	—	—	55	1.363	1	9	100	2.852	308	17.276	119	6.945	184	12.823
	10 %	Dol.	22	301	6	80	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Banque de Crédit foncier à Lwow	8 %	Zl.	—	—	3	800	2	230	—	—	—	—	—	—	—	—
Total			22	301	64	2.243	13	738	203	8.459	533	29.360	123	7.597	186	12.852

ans et demi et ceux de la Banque de crédit foncier à Lwow à 15 ans[1].

Les lettres de gage sont placées principalement sur le marché national; la partie des titres placés à l'étranger est assez peu importante. Leur montant en était à la fin de 1928 de 3.922.000 zl. (440.000 dollars) qui constituaient le placement des lettres de gage de la Banque hypothécaire par actions à Lwow[2].

Comme nous l'avons déjà dit, l'activité des banques hypothécaires après la stabilisation fut consacrée principalement à la revalorisation et à la conversion des anciens titres. Le tableau suivant donne le montant nominal des lettres de gage valorisées en zlotys, en circulation, à partir de 1924[3].

Banques	*Taux d'intérêt*	*En milliers de zlotys à la fin de l'année*					
		1924	1925	1926	1927	1928	1929
Banque hypothécaire par actions à Lwow	4 %	14.886	*a*)	4.940	4.746	4.518	4.345
	4 1/2 %			7.994	7.610	7.305	7.008
Banque de crédit foncier à Lwow	4 1/2 %	661	777	777	771	655	618
Banque foncière hypothécaire à Lwow	4 1/2 %	376	369	328	328	297	285
Banque de crédit hypothécaire à Varsovie *b*)	6 %	77	67	58	40	27	27
Banque de la Petite Pologne à Cracovie	4 1/2 %	—	402	395	357	341	337
Banque foncière à Wilno	4 1/2 %	41.520	39.941	37.540	34.044	32.847	66.248*c*)
	5 %						1.288

a) Chiffre non mentionné dans l'*Annuaire*.

b) N'existe plus à l'heure actuelle par suite de fusion en 1929 avec la Banque des Industriels polonais.

c) 36.194.000 zl. de lettres de gage 4 1/2 % et 1.286.000 zl. 5 % provenant de l'émission de titres ou pour la conversion des créances des anciennes banques hypothécaires russes cédées à la Banque foncière de Wilno par les détenteurs polonais.

1. Dr H. Nowak, *Le crédit à long terme en Pologne* (*L'Industrie et le Commerce*, 1929, nº 26).
2. Dr H. Nowak, *ibid.*
3. *Annuaires de statistique de l'Office central de statistique.*

Les montants des lettres de gage valorisées diminuent constamment non seulement par l'effet de l'amortissement mais dans une mesure importante aussi par suite de versements anticipés.

Le montant nominal des lettres de gage en circulation était le suivant au 31 décembre 1929[1].

	Taux d'intérêt	*Monnaïes*	*Montant des lettres de gage nouvellement émises et non sujettes à la revalorisation, en monnaie nominale, en milliers*	*Total des lettres de gage en circulation (revalorisées et nouvellement émises) en milliers de zl.*
Banque hypothécaire par actions à Lwow	8 %	dollars	2.052	29.395
Banque de crédit foncier à Lwow.....	8 %	zlotys	980	1.494
Banque foncière hypothécaire à Lwow .				285
Banque desi idustriels à Varsovie	8 %	dollars	17	177
Banque de la fetite Pologne à Cracovie .				340
Banque Foncière à Wilno	8 %	dollars	3.065	94.150

§ 2. **Sociétés de crédit foncier** (**Landschaften**)

Les trois sociétés de crédit foncier (Landschaften), quoique dans une moindre mesure qu'avant la guerre, ont commencé à développer l'octroi de nouveaux prêts à long terme à partir de la stabilisation de 1924. Ces institutions ont conservé, d'une façon générale, leur forme de mutualité. Elles ont valorisé relativement vite leurs anciennes lettres de gage, ce qui contribua à faire renaître la confiance envers ces institutions et à développer leurs opérations.

L'organisation et l'activité des sociétés de crédit foncier ont subi toutefois des modifications très importantes dans la Pologne Indépendante.

1. *Annuaire statistique de l'Office central de statistique,* 1930.

Leurs opérations sont soumises actuellement, d'une façon générale, aux prescriptions de la loi bancaire du 17 mars 1928, sauf les réserves découlant de leur caractère spécial (*J. des lois*, 1928, n° 35), mettant ainsi fin à la diversité des dispositions qui existaient antérieurement.

Par ailleurs, les statuts des établissements particuliers furent remaniés à plusieurs reprises, en vertu des mesures législatives prises à des dates différentes.

Les principaux de ces changements sont les suivants : le champ d'activité de la Société de crédit foncier de Varsovie fut étendu aux départements de l'Est, celui de la Société de crédit foncier de Poznan à la Poméranie et à la Silésie Les directions particulières dans la Société de crédit foncier de Varsovie sont supprimées et toute l'administration est centralisée au siège social. Tous les biens inscrits sur les registres hypothécaires peuvent actuellement profiter des prêts de la Société de Varsovie. De même, aux types de lettres de gage qui existaient antérieurement à la Société de Poznan et qui variaient, suivant qu'elles étaient destinées à la grande ou à la petite propriété, fut substitué un seul type pour toutes les catégories de la propriété agricole.

Par contre, les statuts de la Société de Lwow, en dehors des règles de la loi bancaire du 17 mars 1928, ne furent soumis à aucune modification essentielle quelconque et celle-ci est restée l'institution de classe qu'elle était auparavant.

Le tableau suivant montre la progression que marque le montant des nouveaux prêts hypothécaires accordés en lettres de gage par les trois sociétés foncières, à partir de 1924[1].

Une forte recrudescence de l'activité de ces sociétés se manifeste déjà dans les années 1924 et 1925. Elle n'avait cependant, qu'un caractère artificiel et s'expliquait par le fait que le Trésor recevait les lettres de gage des sociétés de crédit foncier en paiement de l'impôt sur la fortune. C'est à ce but que servit presque exclusivement l'émission de la Société de crédit foncier de Varsovie. Par ailleurs, les émissions postérieures servent à des buts différents, aux investissements, aux remboursements de dettes onéreuses à court terme, etc..

1. *Annuaires de statistique et Informations statistiques de l'Office central de statistique* à Varsovie.

Institutions financières	Taux d'intérêt	Monnaies	1924		1925		1926		1927		1928		1929		1930	
			Nombre des prêts	Milliers de Zlotys	Nombre des prêts	Milliers de Zlotys	Nombre des prêts	Milliers de Zlotys	Nombre des prêts	Milliers de Zlotys	Nombre des prêts	Milliers de Zlotys	Nombre des prêts	Milliers de Zlotys	Nombre des prêts	Milliers de Zlotys
Sociétés de crédit foncier. Total					892	29.184	271	15.179	1.158	74.984	1.048	68.080	502	36.648	352	36.454
Société de crédit foncier à Varsovie	8 %	Zl.	—	—	—	—	—	—	203	21.844	172	15.622	—	—	—	—
	7 %	Dol.	—	—	—	—	—	—	—	—	140	16.676	80	8.043	190	20.285
	8 %	Dol.	82	2.367	156	3.711	116	3.338	376	22.360	1	4		—	—	—
	6 %	Fr. fr.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	140	17.436		
Société de crédit foncier à Poznan	6 %	Q. de seigle	134	28.691	48	5.421	17	1.014	19	2.063	8	240	5	39		
	8 %	Dol.	117	15.183	141	9.025	80	9.024	352	11.535	568	17.417	214	6.067	75	6.899
Société de crédit foncier à Lwow	8 %	Dol.	—	—	547	11.027	58	1.083	208	17.182	159	18.121	63	5.063	87	9.270

Ce fut, jusqu'en 1927, la société de crédit foncier de Poznan qui fut la plus active au point de vue des nouvelles émissions, parmi les trois sociétés de crédit foncier. Le montant de ses prêts composait la presque totalité de ceux accordés par toutes les sociétés en 1924, 50 % en 1925 et 66 % en 1926.

Leur importance diminue considérablement pendant les années suivantes, les pourcentages des prêts accordés par la Société de crédit foncier de Poznan s'abaissant en 1927 à 18 % de la totalité des prêts accordés, en 1928 à 26 % et en 1929 et 1930 à 19 %. C'est la Société de crédit foncier de Varsovie qui prend le premier rang à ce point de vue.

La monnaie, dans laquelle les lettres de gage sont exprimées, varie dans les différentes sociétés, bien que les titres en dollars en constituent la grande majorité.

La Société de crédit foncier de Poznan qui recommença la première son activité de crédit à long terme, émettait déjà pendant la dernière année de l'inflation des titres libellés en quintaux de seigle, innovation empruntée aux Allemands Les défauts de ces titres sont cependant très nombreux. C'est entre autres, la grande variabilité de leurs cours, en rapport avec les fluctuations des cours du seigle. Les inconvénients de ces titres font que la Société de crédit foncier de Poznan les délaisse de plus en plus, ce qui se traduit par l'arrêt presque complet des émissions nouvelles.

Les lettres de gage libellées en zlotys ne furent émises que par la Société de crédit foncier de Varsovie qui, à la suite de la stabilisation du zl., a commencé leur émission dans la seconde moitié de 1927. Le montant de ces titres destinés au marché national, fut assez important. Toutefois, les conditions du marché des capitaux n'étaient pas encore favorables pour l'émission de ces titres et celle-ci cesse à partir de la seconde moitié de 1928.

En 1929, furent émis par la Société de crédit foncier de Varsovie des titres libellés en francs français et destinés au marché français des capitaux. Ils eurent un succès assez grand.

Le taux d'intérêt-type des titres des sociétés de crédit foncier est de 8 %. Prenant en considération la baisse du taux d'intérêt, la Société de crédit foncier de Varsovie passe en 1927 au type de 7 %. Les lettres de gage en fr. français portent même un taux d'intérêt de 6 %, de même que les titres en quintaux de seigle de la Société de Poznan.

Il faut noter que le montant moyen des prêts augmente continuellement, ce qui prouve que les sociétés de crédit foncier s'intéressent toujours davantage à la distribution des crédits à la très grande propriété. La moyenne d'un prêt fut :

En 1925 de	.....	32.700 zl.
1926 —	.....	56.000 »
1927 —	.....	65.000 »
1928 —	.....	65.000 »
1929 —	.....	73.000 »
1930 —	.....	103.000 »

Comme nous l'avons déjà mentionné, les sociétés de crédit foncier furent très actives avant la guerre en Pologne. C'est pourquoi, ces institutions possèdent la somme la plus élevée des lettres de gage valorisées de toutes les institutions de crédit à long terme polonaises.

(Voir tableau page suivante)

Le montant nominal des lettres de gage en circulation fut le suivant au 31 décembre 1929[1] :

	Taux d'intérêt	*Monnaies*	*Montant des lettres de gage nouvellement émises et non sujettes à la revalorisation, en monnaie, nominale en milliers*	*Total des lettres de gage en circulation (revalorisées et nouvellement émises), en millions de zl.*
Société de Crédit foncier à Varsovie ..	8 %	zlotys	36.696	238.065
	7 %	dollars	2.773	
	8 %	dollars	4.906	
	6 %	Fr. fr.	49.690	
Société de Crédit foncier à Poznan	6 %	q. de seigle	1.427	143.776
	8 %	dollars	7.979	
Société de Crédit foncier à Lwow	8 %	dollars	5.306	57.061
Total				438.902

1. Annuaire statistique de l'Office central de statistique, 1930.

Tableau des lettres de gages valorisées des sociétés de crédit foncier, en circulation à la fin de l'année (en millions de zlotys).

Institutions	*Taux d'intérêt des titres valorisés*	1924 *Lettres de gage valorisées*	1925 *Lettres de gage valorisées*	1926 *Lettres de gage valorisées*	1927 *Lettres de gage valorisées*	1928 *Lettres de gage valorisées*	1929 *Lettres de gage valorisées*
Sociétés de crédit foncier. Total					177.0	170.4	163.7
Société de crédit foncier à	4 %	10.6	10.6	9.9	9.2	8.8	8.4
Varsovie	4 1/2 %	134.2	134.5	127.9	120.0	114.9	109.7
Société de crédit foncier à Poznan.....	4 %	—		37.4	37.4	36.7	35.8
Société de crédit foncier à	4 %	10.4	10.4	10.3	9.7	9.3	9.0
Lwow	4 1/2 %	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8

1. Annuaire de statistiques de l'Office central de statistique.

Tandis que le montant des titres valorisés constituait la plus grande partie de la circulation totale des titres des sociétés de crédit foncier pendant les premières années qui suivirent la stabilisation, leur part diminue constamment. Elle reste toutefois assez considérable. Elle était de 48 % en 1927, de 40 % en 1928 et de 37 % en 1929. Le chiffre le plus élevé des lettres de gage valorisées appartient à la Société de crédit foncier de Varsovie qui possédait également le montant le plus élevé des prêts accordés avant la guerre.

Le type des lettres de gage valorisées de cette société est celui à 4 ½ %, dans les deux autres sociétés, c'est le type 4 % qui prédomine.

§ 3. Sociétés de crédit urbain.

Les sociétés de crédit urbain sont des institutions de crédit à long terme qui, jusqu'en 1929, ne furent guère connues que dans l'ancienne partie russe. Avant la guerre, elles étaient au nombre de 14 et subvenaient, pour une part considérable, aux besoins de crédit hypothécaire dans les villes. Toutes ces sociétés n'ont pas encore repris leur activité et il n'y en a que 10 qui, à l'heure actuelle, distribuent de nouveaux prêts hypothécaires. Les autres sont en voie de liquidation ou sont d'une importance trop faible pour faire valoir leurs titres sur le marché des capitaux où la situation est déjà assez tendue. En 1929, se créent deux sociétés de crédit urbain dans les anciennes parties allemande et autrichienne (la Société de crédit urbain de l'Ouest de la Pologne à Poznan et la Société de crédit urbain à Lwow). Ces deux sociétés déploient, dès le début, une assez vive activité.

L'expansion des sociétés de crédit urbain n'a commencé qu'assez tard après la stabilisation de 1924. Les émissions de titres, qui ont eu lieu avant 1927, avaient un caractère plutôt sporadique. Leur activité plus ou moins régulière ne date que de 1927. La progression des titres émis est très rapide et c'est la crise générale sur le marché financier polonais qui seule l'a enrayée, dans une forte mesure.

Le tableau suivant nous donne une idée de l'activité de ces sociétés pendant la période étudiée (montant des prêts

en lettres de gage nouvellement accordées pendant l'année. (Voir tableau page suivante).

On s'aperçoit que la progression de l'émission des lettres de gage est assez remarquable, malgré une diminution notable en 1929. Le montant total des prêts accordés par les douze sociétés de crédit urbain approche en 1929 sensiblement celui des sociétés de crédit foncier et les dépasse même largement en 1930.

Parmi toutes les sociétés de crédit urbain, celle de Varsovie déploie la plus grande activité. Elle a accordé en 1930 presque la moitié de l'ensemble des prêts fournis par toutes les sociétés.

Les titres des sociétés de crédit urbain sont libellés en zlotys, le taux d'intérêt est en grande majorité de 8%. Par ailleurs, les Sociétés de crédit de Lublin, Radom et Siedlce émettent les titres à 10%. Ces sociétés n'étant pas de très grande importance, veulent de cette manière donner plus d'attrait à leurs titres. D'autre part, la Société de crédit de Lublin en 1928 passe à l'émission des titres 8%.

L'étude de l'activité de ces différentes sociétés fait ressortir de grandes variations dans le montant de leurs émissions, pendant les différentes années. Il faut aussi noter le fait que l'émission de la plus grande partie de ces sociétés est d'importance infime.

Tout cela témoigne que l'activité des sociétés de crédit urbain, en général, n'est pas entrée dans le stade de travail normal et régulier.

La majorité des sociétés de crédit urbain ont déjà valorisé leurs anciens titres. Leur montant en circulation est assez considérable, bien qu'il soit largement dépassé à l'heure actuelle par celui des titres provenant des nouvelles émissions. (Voir le 1er tableau p. 511 donnant le montant des titres valorisés en circulation, à la fin de chaque année, en milliers de zlotys[1]) :

1. *Annuaire de statistique de l'Office central de statistique.*

Institutions	Taux d'intérêt	Monnaies	1925		1926		1927		1928		1929		1930	
			Nombre des prêts	Milliers de zlotys	Nombre des prêts	Milliers de zlotys	Nombre des prêts	Milliers de zlotys	Nombre des prêts	Milliers de zlotys	Nombre des prêts	Milliers de zlotys	Nombre des prêts	Milliers de zlotys
Sociétés de crédit urbain. Total.....		Zl.	39	1.632	7	211	705	37.326	1.207	68.024	627	32.604	1.158	63.706
Société de crédit urbain de Varsovie ..	8 %	Zl.	6	286	5	197	354	23.389	496	32.916	169	11.952	407	30.996
— Lublin	8 %	Zl.	—	—	—	—	—	—	64	2.103	20	281	38	741
	10 %	Zl.	31	1.284	1	10	133	4.447	—	—	—	—	—	—
— Lodz	8 %	Zl.	—	—	—	—	44	4.294	191	19.782	93	7.604	177	15.518
— Radom ...	10 %	Zl.	—	—	—	—	11	305	81	2.248	15	337	20	868
— Siedlce	10 %	Zl.	1	60	—	—	46	1.021	112	2.849	33	751	74	1.818
— Czestochow	8 %	Zl.	—	—	—	—	—	—	48	2.248	31	2.394	63	2.516
— Kalisz	8 %	Zl.	—	—	—	—	—	—	104	2.723	10	110	28	742
— Piotrkow ..	8 %	Zl.							110	3.135	56	1.830	64	2.021
— Kielce	8 %	Zl.							—	—	15	334	19	537
— Wilno	8 %	Zl.	—	—	—	—	—	—	1	20	46	1.227	56	1.695
— l'Ouest de la Pologne .	8 %	Zl. or	—	—	—	—	—	—	—	—	76	2.563	153	4.207
— Lwow	8 %	Zl. or	—	—	—	—	—	—	—	—	64	3.223	59	2.047

Institutions	Taux d'intérêt des titres valorisés	Monnaie	1925 Lettres de gage valoris.	1926 Lettres de gage valoris.	1927 Lettres de gage valoris.	1928 Lettres de gage valoris.	1929 Lettres de gage valoris.
Sociétés de crédit urbain							
Total		Zl.	102.076	97.536	93.480	87.238	88.486
Société de crédit de Varsovie ..	4 ½ %	Zl.	22.757	21.466	20.353	19.507	18.720
—	5 %	Zl.	53.337	50.897	48.756	46.792	44.838
Société de crédit de Lodz	4 ½ %	Zl.	5.357	5.215	5.053	3.106	4.484
—	5 %	Zl.	90.695	9.437	9.137	5.315	8.303

La montant nominal des lettres de gage en circulation était le suivant au 31 décembre 1929[1].

	Taux d'intérêt	Monnaies	Montant des lettres de gage nouvellement émises et non sujettes à la revalorisation en monnaie nominale en milliers.	Total des lettres de gage en circulation (revalorisées et nouvellement émises) en milliers de zl.
Société de crédit urbain. Total			138.746	227.232
— — de Varsovie ..	8 %	Zlotys	69.251	132.809
— — de Czestochowa	8 %	—	4.557	6.117
— — de Kalisz	8 %	—	4.880	6.323
— — de Kielce	8 %	—	334	689
— — de Lublin	8 %	—	2.281	9.757
— — —	10 %	—	5.567	
— — de Lodz	8 %	—	31.773	44.560
— — de Piotrkow ..	8 %	—	5.646	8.474
— — de Radom ...	10 %	—	2.825	3.669
— — de Siedlce ...	10 %	—	4.634	5.240
— — de Wilno	8 %	—	1.232	3.718
— — de l'ouest de Pologne à Poznan	8 %	Zl.-or	2.558	2.558
— — de Lwow	8 %	—	3.208	3.208

1. Annuaire de statistique de l'Office central de Statistique pour l'année 1930.

§ 4. La Société de crédit de l'industrie polonaise

On prévoyait que l'industrie polonaise, surtout celle de l'ancienne partie russe, se trouverait dans une situation difficile à la fin de la guerre. Un groupe d'industriels deVarsovie et de Lodz s'est occupé de bonne heure à rechercher les moyens par lesquels on pourrait remédier aux difficultés en question.

On a considéré, à juste titre, que pour son rétablissement, l'industrie aurait besoin essentiellement de crédits à long terme. Une institution, s'occupant spécialement du crédit à long terme pour les besoins de l'industrie, manquait en Pologne. Des difficultés se seraient cependant présentées pour la réunion du capital social d'une institution privée ayant pour but la distribution de crédit hypothécaire à l'industrie.

On a vu, d'autre part, que les sociétés de crédit foncier et celles de crédit urbain avaient rendu de nombreux services avant guerre et donné toute satisfaction. On a donc envisagé la création d'une institution fondée sur le même principe de mutualité que celui des précédentes sociétés.

Certains facteurs, particuliers à la Pologne, rendent encore plus urgente la nécessité d'une institution de crédit à long terme s'adressant à l'industrie. En effet, il n'est pas d'usage courant d'émettre les obligations des entreprises industrielles elles-mêmes. Le type de très grandes entreprises, qui, seules, usent généralement de ce procédé de financement, manque d'ailleurs, le type le plus développé étant celui de l'entreprise moyenne. Un autre procédé très courant avant la guerre et notamment celui de financement à l'aide d'émission d'actions est également rendu difficile à l'heure actuelle, étant donné les conditions du marché des capitaux.

La fondation de cette société appelée « Société de crédit de l'industrie polonaise » (Towarzystwo Kredytowe Przemyslu Polskiego), ne fut effectivement réalisée qu'en 1921.

Son régime juridique fut réglé par la loi du 25 novembre 1920 (*J. des lois* 1920, n°112) et les statuts fixés par l'ordonnance du ministre des Finances du 28 février 1921 (*J. des lois*, 1921, n° 34). Ils furent ensuite modifiés par l'ordonnance du ministre des Finances du 21 avril 1925 (*J. des lois*, 1925, n° 43), celle du 31 décembre 1927 (*J. des lois*, 1928

n° 7), le décret du Président de la République du 29 février 1928 (*J. des lois*, 1928, n° 25) et l'ordonnance du ministre des Finances du 25 juillet 1929.

Le champ d'activité de cette société s'étend sur tout le territoire de la Pologne. C'est une société mutuelle des propriétaires d'entreprises industrielles, constituée dans le but de distribuer des prêts sous forme de lettres de gage hypothéquées sur les immeubles, machines et aménagements des entreprises industrielles existant sur le territoire de la République polonaise (art. 1).

A) **Régime juridique.** — Toute l'activité de la société est strictement réglementée par les statuts.

Ces derniers contiennent des clauses précises concernant ses opérations d'émission et de prêts. C'est ainsi que les lettres de gage (art. 8) peuvent être exprimées pendant les dix premières années[1] à dater de la création de la société, aussi bien en monnaie polonaise qu'en livres sterlings, dollars et francs suisses. Cette période écoulée, les titres de la société ne doivent être libellés qu'en monnaie nationale.

Les prêts doivent être accordés uniquement en lettres de gage de la Société, d'après leur valeur nominale. Cependant, l'ordonnance de 1927, prenant en considération les inconvénients que les ventes chaotiques et non dirigées, faites par les emprunteurs particuliers, sur les bourses étrangères, peuvent entraîner pour les cours de ces titres, modifie cette règle. L'article 10 est complété en ce sens que la société peut être autorisée par les intéressés et sur la base d'une décision de ses organes directeurs, soumise à la ratification du ministre des Finances, de placer sur les marchés étrangers des capitaux, une partie ou toute une série de lettres de gage, pour le compte des emprunteurs.

Le taux d'intérêt des prêts et des lettres de gage fut fixé primitivement à 7 %. Ce taux ne pouvait être modifié que par une motion de l'assemblée générale prise à une majorité des deux tiers des voix et en présence d'un nombre de membres représentant au minimum la moitié du montant des prêts non encore amortis. Cette décision de l'assemblée générale devait être ratifiée en outre par le ministre des Finances (art. 58).

Cette règle fut modifiée par l'ordonnance de 1925 dans un sens plus libéral. C'est ainsi que la modification du taux d'intérêt des

1. Les statuts primitifs fixaient cette période à 5 ans.

lettres de gage et des prêts peut avoir lieu simple par un vote du Conseil de surveillance de la société, ratifiée ensuite par le ministre des Finances.

Les statuts s'occupent tout particulièrement du problème de la sécurité des titres émis qui profitent du privilège de pupillarité.

Les prêts accordés, dont le délai maximum est de vingt-cinq ans et dont le montant est fixé pour chaque cas par le Conseil de surveillance de la Société, ne doivent pas dépasser les 50 % de la valeur d'estimation des terrains et des immeubles et les 40 % de celle des machines et installations industrielles. Les prêts sont accordés, en principe, sur première hypothèque.

Les statuts contiennent des règles rigoureuses en ce qui concerne l'estimation des biens, l'assurance et l'entretien des immeubles hypothéqués.

Les garanties que possèdent les titres émis par la Société sont de catégories différentes. Ce sont (artt. 34) :

1° L'hypothèque constituée, en garantie des prêts accordés, sur les immeubles ainsi que sur les machines et aménagements industriels, sans distinguer si elles ont été ou non inscrites sur les registres hypothécaires;

2° La responsabilité particulière des membres de la Société répondant sur tous leurs biens du montant des prêts reçus par chacun d'eux;

3° Le capital de réserve de la Société et tous ses biens.

En dehors de ces sûretés et indépendamment d'elles, l'Etat garantit solidairement aux possesseurs des lettres de gage exprimées en monnaies étrangères, le remboursement à l'échéance des titres amortis, ainsi que le paiement des coupons échus Cette disposition a été modifiée en ce sens (décret du Président de la République du 29 février 1928, *J. des lois*, n° 25 de 1928) que les lettres de gage peuvent profiter de la garantie du Trésor, à la condition d'obtenir chaque fois l'autorisation du ministre des Finances.

Le montant de la garantie du Trésor est limité actuellement à 20 millions de £ (art. 36).

Le Conseil de surveillance de la société peut cependant, avec l'autorisation du ministre des Finances, émettre des lettres de gage en monnaie étrangère, même au-dessus de cette somme.

Pour garantir les créances pouvant résulter des intérêts et autres frais dus par l'emprunteur, l'immeuble hypothéqué set

ra grevé d'une marge supplémentaire en faveur de la Société, marge qui ne peut pas dépasser toutefois les 20 % du total du prêt (art. 25).

La Société a le droit de demander le remboursement, sans préavis, de la somme prêtée dans les cas suivants :

1° Lorsque l'emprunteur (art. 29) vend les immeubles hypothéqués ou loue l'entreprise, en totalité ou en partie, ainsi que lorsqu'il enlève les machines et autres meubles garantissant le prêt;

2° Lorsque l'emprunteur n'entretient pas en bon état les immeubles, machines et aménagements, lorsqu'il change l'emplacement des machines, sans autorisation écrite de la société, ou lorsqu'il les déplace finalement dans le même bâtiment, sans en avoir fait la notification préalable à la société.

3° Lorsque l'entreprise est tombée en faillite ou a cessé son activité.

La Société a le droit de demander le remboursement, d'une partie ou de la totalité du prêt, dans le cas où l'entreprise subit des changements qui peuvent diminuer la garantie du prêt.

Il faut aussi noter que la Société a le droit d'exécution forcée pour les créances qui lui sont dues.

D'autre part (art. 49), le preteur a, de son côté, le droit de rembourser à chaque instant le prêt, en tout ou en partie, en lettres de gage de la même série, d'après leur valeur nominale, ou en espèces, dans la monnaie dans laquelle le prêt a été libellé.

La société n'a pas de capital social. Pour contribuer aux frais attachés à l'attribution du prêt et à l'émission des titres ainsi qu'aux frais généraux de la société, le prêteur doit payer à cette dernière :

1° avant l'attribution du prêt :

a) une somme fixée par le Conseil d'administration de la Société, somme qui ne peut pas dépasser le 1/4 % du prêt demandé. Cette somme lui sera remboursée en totalité ou en partie, si le montant du prêt accordé est réduit ou si le prêt est refusé;

b) une somme ne dépassant pas ½ % du prêt demandé. Elle est destinée à couvrir les frais attachés à l'attribution du prêt, laquelle somme ne sera en aucun cas remboursée.

2° Tous les ans, une certaine somme, dont le montant sera fixé par le Conseil d'administration de la Société, et ratifié ensuite par le ministre des Finances. Cette somme est destinée

à couvrir les frais généraux de la Société ainsi qu'à permettre la formation des fonds de réserve.

Pour garantir le paiement à l'échéance des coupons dus et des titres amortis, un capital de réserve sera constitué. A sa formation sont destinées :

1° Une somme se composant d'un intérêt fixé tous les ans par le Conseil d'administration de la Société et ratifié ensuite par le ministre des Finances. Cet intérêt doit être payé uniquement pendant les cinq premières années qui suivent l'attribution du prêt;

2° de différents autres revenus de la société;

3° du montant des bénéfices nets.

Les autorités de la Société sont : le Conseil d'administration, le Conseil de surveillance et l'Assemblée générale des membres. Cette dernière décide à la majorité absolue des voix.

La seule exception à cette règle (art. 58) est constituée par les décisions de l'Assemblée générale ayant trait :

a) à la modification ou à l'extension des statuts;

b) à la révocation des membres du Conseil d'administration avant l'arrivée du terme de leur mandat;

c) à la résolution de la société et à sa liquidation.

Pour pouvoir prendre une décision valable il faut une majorité qui est dans les deux premiers cas, des deux tiers et dans le troisième cas, des trois quarts des voix des membres présents à l'Assemblée générale. Cette dernière doit néanmoins réunir au moins la moitié de la somme des prêts restant à amortir, au titre des lettres de gage émises. Dans le cas où cette partie du capital ne serait pas présente, une seconde assemblée serait convoquée au plus tôt dans les huit jours. Les décisions alors prises seront valables, sans égard au montant des prêts représentés. L'exigence concernant la majorité nécessaire reste cependant en vigueur.

Le Conseil d'administration de la société se compose de douze membres[1] élus par l'Assemblée générale. La moitié, au minimum, doit être choisie parmi les membres de la Société. Le nombre des membres du Conseil d'administration peut être augmenté avec l'accroissement de l'activité de la société, par une décision de l'Assemblée générale ratifiée par le ministre des Finances.

1. La loi primitive fixait la composition du Conseil d'administration à six membres et à six suppléants.

Le Conseil de surveillance se compose de seize membres élus, douze par l'assemblée des membres, quatre par l'assemblée des détenteurs des lettres de gage. La moitié au moins, de tous les membres du Conseil doivent être membres de la Société. Le nombre des membres du Conseil de surveillance peut être augmenté sur les même bases qu'au Conseil d'administration.

L Assemblée générale des membres est l'organe supérieur de la société. C'est elle qui décide, en dernier ressort, de toutes les questions concernant cette dernière. A droit à une voix le titulaire, de chaque somme de 1.000 £ du capital emprunté ou une somme correspondante en une autre monnaie. Les menbres ayant des prêts plus faibles peuvent s'associer. Le maximum de voix par personne est de 40. Pour qu'une décision (en dehors des cas mentionnés plus haut) de l'Assemblée générale soit valable, il faut qu'au moins le quart de la totalité des prêts soit représenté. Dans le cas contraire, la seconde assemblée sera valable sans égard à la restriction ci-dessus.

Pour garantir les droits des détenteurs des lettres de gage de la Société, leur permettre de surveiller l'activité de celle-ci et pour exercer une certaine influence sur sa gestion, la loi prévoit leur participation au Conseil de surveillance. L'élection des membres qui les représentent est faite par une assemblée générale des détenteurs des lettres de gage qui se réunit uniquement dans ce but. Y a droit de vote tout détenteur de 4.000 £. de lettres de gage au minimum. Les détenteurs des prêts de moindre importance peuvent s'associer et autoriser l'un d'eux à les représenter à l'Assemblée générale. Une personne ne peut pas posséder un nombre de voix dépassant celui qui correspond à un vingtième du total du montant des lettres de gage.

L'activité de la société est soumise à une surveillance étroite et au contrôle exercés par le ministre des Finances, par l'intermédiaire d'un délégué et de suppléants. Ceux-ci ont pour but de servir d'intermédiaires dans les rapports entre la Société et le ministre des Finances et de veiller à ce que la Société n'outrepasse les statuts, qu'elle remplisse ses engagements et qu elle sauvegarde, dans son activité, aussi bien les intérêts de l'Etat que ceux des détenteurs des lettres de gage.

Le délégué a le droit d'assister aux réunions de tous les organes de la société, avec voix consultative (art. 105). Il

peut, néanmoins, opposer son veto et arrêter l'exécution de certaines de leurs décisions qui, d'après lui, lèsent des intérêts importants du Trésor. Il faut cependant qu'il notifie cette opposition dans les 3 jours au Conseil d'administration et au ministre des Finances. Dans le cas où le ministre des Finances ne la ratifie pas dans les 15 jours, la décision en question entrera en application.

Le ministre des Finances peut prendre des sanctions sévères envers les organes de la Société dont les agissements seraient contraires, à la loi ou aux statuts et susceptibles d'entraîner des pertes pour le Trésor, du fait de sa garantie. C'est ainsi qu'il peut destituer les organes de la Société en ordonnant de nouvelles élections dans les trois mois. Il a même le droit d'ordonner la liquidation d'office de la Société. Pendant le temps qui suit la destitution des organes de celle-ci, le ministre des Finances désigne lui-même les membres du Conseil d'administration.

B) **Activité de la Société de crédit de l'industrie polonaise.** — Les années qui ont précédé la stabilisation monétaire en 1924 ne se prêtaient pas au développement de l'activité d'émission de la Société de crédit de l'industrie polonaise. Les difficultés de placement des titres étaient alors générales, aussi bien dans le pays que sur les marchés étrangers. Sur le marché national, les conjonctures de l'inflation n'étaient pas favorables à l'émission de lettres de gage en monnaie stable. D'une part, les bénéficiaires de prêts faits au moyen de ces titres se trouvaient désavantagés, d'autre part, le revenu fixe et relativement bas, par rapport aux bénéfices apparents de l'inflation, ne tentait pas les capitalistes. A l'étranger, bien que l'idée de cette Société, ses buts et son organisation aient trouvé l'approbation générale[1], la confiance en la stabilité politique et économique du pays, facteur de première importance pour des placements à long terme, manquait notamment.

C'est ainsi que, jusqu'en 1924, l'activité de la Société resta très faible. La stabilisation monétaire elle-même ne fut pas suivie immédiatement d'une recrudescence immédiate de l'activité d'émission. Les capitaux étrangers continuaient

1. L'exemple de la Pologne fut suivi par la Finlande, la Hongrie, l'Allemagne

à s'abstenir, les placements à l'étranger n'avaient lieu que d'une façon sporadique; on se servait de ces titres principalement pour garantir les crédits étrangers en marchandises. Le marché national a, néanmoins, accusé un certain intérêt envers ces titres. Quelques placements des institutions à caractère social et même public eurent lieu. La crise de stabilisation, la crise monétaire et financière, qui ont maintenu le taux d'intérêt très élevé, ne favorisaient pas toutefois ces derniers.

Le montant des prêts de la Société marque tout de même un fort accroissement pendant les deux premières années qui suivirent la stabilisation de 1924 et particulièrement en 1925. Ceci eut lieu principalement, grâce à l'emploi d'une fraction de l'emprunt de Dillon en achat de ces titres (zl. 10 millions, ce qui correspondait à un montant nominal de lettres de gage de $ 2.410.000[1]); de même, certains industriels sont arrivés à placer un montant assez considérable de titres libellés en $., à l'étranger et dans le pays même.

L'activité de la Société a connu un certain regain en 1927 et en 1928, lorsque l'amélioration des conditions du marché des capitaux dans le pays et à l'étranger ont permis des placements relativement avantageux aux bénéficiaires de prêts. La crise de 1929-1930 provoque un ralentissement de ceux-ci.

Pendant tout ce temps, l'industrie polonaise faisait de grands efforts pour le placement, à l'étranger des titres obtenus. La société, de son côté, travaillait dans la même direction voulant arriver à un accord avec des groupes financiers étrangers. Les pourparlers entamés n'aboutirent cependant pas à un résultat concret, étant donné, d'une part, les conditions trop désavantageuses qui furent offertes et, d'autre part, la politique du ministère de Finances envers la Société. Celui-ci, à la suite de ses propres opérations sur les marchés étrangers (cela s'est passé à deux reprises en 1925 et en 1927) ou ayant en vue la réorganisation et la régularisation des placements des titres polonais sur ces marchés et l'augmentation des cours de ceux-ci jusqu'à leur valeur réelle, interdisait les nouvelles émissions et leurs placements à l'étranger[2].

1. Rapport de la Société de crédit de l'industrie polonaise pour l'année 1925-2926.

1. Rapport de la Société de crédit de l'industrie polonaise pour l'exercice 1928-1929.

De nouvelles règles furent également édictées, en ce qui concerne la garantie du Trésor fournie aux lettres de gage de la Société (Ordonnance du Président de la République du 29 février 1928, *J. des lois*, 1928, n° 25) qui font dépendre l'octroi de la garantie pour les nouvelles émissions de l'autorisation du ministre des Finances.

Ce dernier, tendant à réduire, d'une façon générale, le montant des garanties fournies par le Trésor, ne montre pas l'intention d'autoriser de nouvelles émissions. Il a fait primitivement dépendre l'octroi d'une garantie (qui ne devait être que partielle) de la concentration et du financement des émissions de la Société (séries entières ou paquets considérables), entre les mains d'une institution financière, qui devait ensuite les écouler à l'étranger aux conditions fixées d'accord avec le ministre des Finances[1].

Ce dernier, invoquant les conditions créées par la crise, refuse actuellement l'autorisation de nouvelles émissions, avant que les placements à l'étranger de paquets importants de titres des sociétés foncières et de la Banque agricole d'Etat aient eu lieu[2].

Le montant respectif des nouveaux prêts en lettres de gage distribués pendant chaque année fut le suivant[3] :

(Voir tableau page suivante)

Les émissions n'accusent pas un développement régulier, l'activité de crédit de la Société étant en rapport direct avec les possibilités de placement des titres.

La moyenne par prêt est généralement très élevée (un certain recul se fait voir à partir de l'année 1928-1929. Il est particulièrement fort en 1930), dépassant de beaucoup celle des autres établissements de crédit à long terme (en dehors des prêts en obligations bancaires de la Banque de l'économie nationale), ce qui témoigne que les prêts de la Société sont accordés, avant tout, à de très grandes entreprises.

Le montant total des prêts distribués par celle-ci (déduc-

1. Rapport de la Société de crédit de l'industrie polonaise pour l'exercice 1928-1929.

2. Rapport de la Société de crédit de l'industrie polonaise pour l'exercice 1929-1930.

3. Rapports annuels de la Société de crédit de l'industrie polonaise. *Informations statistiques de l'Office central de statistique*, 1931, n° 7.

	jusqu'au 31 mars 1924	du 31 mars au 31 mars						Pendant l'année 1930
		1924-1925	1925-1926	1926-1927	1927-1928	1928-1929	1929-1930	
Prêts en lettres de gage 7 % en £	75.750	79.900	165.650*a*)	—	—	—	—	—
Prêts en lettres de gage 8 % en £	—	—	—	8.050	477.235*b*)	329.640*c*)	88.080	—
Prêts en lettres de gage 8 % en $	—	—	2.464.000	—	—	—	—	—*d*)
Total des prêts en Zl.[1] (Parité 1927) ..	3.287.550	3.467.660	29.118.810	349.370	20.711.999	14.306.376	3.822.672	539.000
Nombre de prêts	10	7	50	2	27	20	7	5
Moyenne par prêt en Zlotys	328.755	495.380	582.376	174.685	767.111	715.319	546.096	107.800

1. La livre sterling fut calculée au cours de 43.40, le $ au cours de 8.90

a) Il faut en déduire 30.000 £ convertis.

b) En outre, 63.900 $ de prêts en lettres de gage furent convertis en prêts en lettres de gage 8 % en £, soit un montant de 13.520 £.

c) En outre, 25.000 £ de prêts en lettres de gage 7 % et 75.600 $ en lettres de gage 8 % furent convertis en 40.570 £ de prêts en lettres de gage 8 % en £.

d) Les chiffres manquent.

tion fai e des amortissements, remboursements et conversions) fut le suivant[1] :

(Voir tableau page suivante)

Signalons, en dernier lieu, l'accroissement continu et considérable du fonds de réserve général de la Société qui fut[2] : au 31 mars 1925 de 67.316 zl.; au 31 mars 1926 de 478.017 zl.; au 31 mars 1927 de 1.039. 333 zl.; au 31 mars 1928 de 1.543.260 zl.; au 31 mars 1929 de 2.192.936 zl. et au 31 mars 1930 de 2.939.645 zl.

Section III

OPÉRATIONS DE CRÉDIT A LONG TERME DES BANQUES « COMMUNALES »[3]

A) **Considérations générales.** — Parmi tous les besoins des administrations autonomes, ce sont ceux d'investissement qui sont le plus considérables[4]. Ce sont ainsi les crédits à long terme dont ces corps ressentent le plus la nécessité.

Il existe cependant une différence dans la façon dont les administrations autonomes territoriales satisfaisaient leur demande avant la guerre et de celle qui est employéé actuellement. L'aisance relative du marché des capitaux avant 1914 rendait assez facile l'approvisionnement en crédits à long terme des divers corps publics. Ceux-ci émettaient généralement des obligations qu'elles écoulaient soit directement à la bourse, soit en y procédant par l'intermédiaire des banques. La situation à cet égard s'est complètement modifiée et ce sont les deux villes de Varsovie et de Poznan et le département de Silésie qui, seuls, ont émis des obligations après la stabilisation de la monnaie en 1924. Le montant de celles-ci n'est toutefois pas élevé, il était de 243.7 millions de zl. au début de 1930[5].

1. Rapports annuels de la Société de crédit de l'industrie polonaise.
2. Rapports annuels de la Société de crédit de l'industrie polonaise. Zlotys d'après la parité de 1927.
3. Voir les considérations générales concernant les banques « communales » dans la partie de l'ouvrage consacré au crédit à court terme, p.455 et s.
4. Nous en avons parlé plus longuement dans l'introduction, p. 33-41
5. M. Polikier, *Les titres polonais*, Varsovie, 1930.

	au 31 mars						
	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930
Prêts en lettres de gage 7 % en £	75.750	155.625	291.050	289.400	280.304	253.205	250.768
Prêts en lettres de gage 8 % en £	—	—	—	8.050	498.800	867.930	955.400
Prêts en lettres de gage 8 % en $	—	—	2.364.165	2.264.080	2.036.714	1.841.573	1.748.896
Total en Zlotys [2]	3.287.550	6.754.125	3 .672.640	33.059.642	51.939.868	64.912.700	67.876.677

1. La £ fut calculée au cours de 43.40, le $ au cours de 8.90 zlotys d'après la parité de 1927.

En effet, la situation actuelle du marché du crédit à long terme, où le manque des capitaux prêts de se placer en opérations à long terme se fait âprement sentir, ainsi que les difficultés qui existent pour les placements à l'étranger, rendent le recours à l'émission directe précaire, non seulement à de petits organismes autonomes, mais même aux plus importants.

Par ailleurs, les conditions générales existantes pour les émissions de titres de la part des administrations autonomes territoriales, d'une importance plus faible, sont très désavantageuses. Les montants peu considérables de ces émissions sont un obstacle à leur placement. Pour la même raison, leur apparition en bourse et le maintien des cours stables sont rendus également hasardeux. Par dessus tout, les divers frais qui grèvent les petites émissions, de même, la rémunération offerte aux acquéreurs de titres, doit être plus élevée[1].

Pour remédier à tous ces inconvénients qui se présentent actuellement même pour les grandes unités autonomes, la façon directe de se procurer du crédit à long terme n'a lieu que relativement rarement. Ce sont surtout la Banque de l'économie nationale et les banques « communales » qui financent les administrations autonomes, à l'aide, d'une part, de crédits à long terme en espèces et, d'autre part, de crédits par émission d'obligations spéciales appelées obligations « communales[2] ».

Il faut distinguer à ce sujet l'activité de la Banque de l'économie nationale qui, elle, embrasse tout le pays et les unités administratives aussi bien petites que grandes, mais par préférence, les grandes, des autres banques qui, elles, limitent leur activité généralement à une partie du pays et financent, essentiellement, les administrations autonomes, d'une importance plus faible. La différence est encore considérable en ce qui concerne le montant des crédits ainsi distribués, la Banque de l'économie nationale ayant pour sa part la grande majorité de ceux-ci.

1. M. Smerek, *Les banques « communales » en Pologne* (1926-1928), p. 13 et 14.

2. Ce terme qui est employé en Pologne pour désigner tout ce qui est relatif aux administrations autonomes autres que l'Etat, n'est pas habituel en français où il embrasse, d'une façon exclusive, tout ce qui a rapport à la commune rurale ou urbaine. Les obligations « communales » sont émises non seulement pour les besoins des administrations autonomes territoriales mais aussi pour ceux des autres corps publics et même de l'Etat. (Cela eut lieu à deux reprises à la Banque de l'économie nationale. Une nouvelle modification des statuts de cette dernière le lui défend d'ailleurs actuellement.)

B) **Crédits par émission de titres.** —Parmi les quatre banques « communales » ce sont la Banque « communale » polonaise à Varsovie, la Banque « communale » de crédit à Poznan et la Banque départementale de prêts à Poznan qui émettent actuellement des obligations et fournissent, d'une façon générale, du crédit à long terme.

L'activité d'èmission de titres de ces établissements, qui eut lieu après la stabilisation monétaire de 1924, ne commence pour ainsi dire qu'à partir de 1927[1]. La Banque « communale » de crédit à Poznan a émis des titres pour la première fois en 1929.

Les banques « communales » se heurtent à l'heure actuelle à de nombreux obstacles qui entravent le développement de leur activité d'émission. Ces obstacles ont lieu à la suite de difficultés de placement sur les marchés des capitaux national et étranger, de la concurrence des titres des banques d'Etat, ainsi que de la politique du ministère des Finances à ce sujet. Celui-ci craint les répercussions néfastes que la diversité de types d'obligations « communales » différant d'après les institutions émettrices, d'après leur rémunération et d'après la longueur de leur terme, pourraient avoir sur les possibilités de placement des titres des banques d'Etat et sur les cours de ceux-ci. On a voulu, d'autre part, centraliser l'émission de ces titres à la Banque de l'économie nationale.

Une certaine détente à ce sujet se fait voir seulement en 1929 où la Banque « communale » de crédit à Poznan obtint, pour la première fois, l'autorisation d'émettre des obligations et où la Banque de Varsovie fut autorisée à émettre de nouveaux titres jusqu'à un montant de 10 millions de zl-or.

C'est la Banque départementale de prêts à Poznan où le montant des obligations dans le total de ses ressources est le plus important (72,8 % à la fin de 1929, le pourcentage correspondant est de 21,7 % à la Banque de Varsovie, de 2.2 % à la Banque « communale » de crédit à Poznan et de 23.8 % pour l'ensemble des banques « communales »).

D'après leur destination, les émissions de la Banque départementale à Poznan comportent une particularité par laquelle

1. La Banque départementale de prêts à Poznan émettait des obligations déjà avant la guerre. La Banque « communale » polonaise à Varsovie a fait sa première émission en 1920.

celle-ci se distingue non seulement des deux autres banques « communales » , mais également de tous les autres établissements de crédit à long terme en Pologne. C'est ainsi que ces titres servent non seulement à des prêts en obligations, mais également à des prêts en espèces à long terme, la Banque renforçant ses fonds de roulement par la vente de ces titres.

Le montant total de l'émission d'obligations et des prêts fournis en ces titres fut le suivant (en milliers de zlotys à la fin de l'année[1]) (voir tableau ci-contre.)

Les obligations actuellement en circulation sont libellées soit en zlotys courants, soit en zlotys or.

Le taux d'intérêt de ces titres est de 6 % pour les titres convertis de la Banque « communale » polonaise à Varsovie (émission de 1920-1921 et 1922 en marks, convertis en zl. en 1925; le total de ces titres en circulation au 31 décembre 1929 est de 146 mille zl.), de 7 % pour l'émission de 1928 de la Banque départementale de prêts à Poznan (5 millions de zl.) et de 8 % pour les autres titres émis nouvellement (11.904 mille zl. à la Banque de Varsovie et 865 mille à la Banque « communale » de crédit à Poznan).

Les titres émis sont garantis, en dehors des capitaux et des biens des banques et des gages des prêts fournis encore, soit par le département (dans le cas de la Banque départementale de Poznan), soit par tous les biens et les revenus de administrations autonomes qui ont engagé des emprunts (dans le cas de la Banque de Varsovie et de la Banque communale » de crédit de Poznan), soit même par les biens et les revenus de tous les membres de l'Union « communale » de crédit (Banque « communale » de crédit à Poznan, 50 arrondissements et 112 villes).

Mentionnons également que la Banque départementale de prêts à Poznan, qui ne possède pas de personnalité juridique propre, émet uniquement des obligations de l'Union départementale de Poznan. Parmi les obligations de cette banque, celles d'avant-guerre formaient à la fin de 1928, 8.685 mille zl. Parmi les titulaires de prêts en obligations, les administrations autonomes forment l'élément exclusif, en dehors de la Banque départementale à Poznan où existe une

1. M. Smerek. *Les Banques « communales » en Pologne. Annuaire de statistique de l'Office central de statistique,* 1930.

	Montant des obligations					Montant des prêts en obligations				
	1925	1926	1927	1928	1929	1925	1926	1927	1928	1929
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Banque « Communale » polonaise à Varsovie	227	227	8.665	9.498	12.049	225	219	8.665	9.494	12.050
— de Crédit à Poznan					865					865
— départementale de prêts à Poznan	11.494	10.879	9.245	13.685	13.514				3.087	,3.581 ,
Total	11.721	11.106	17.910	23.183	26.426	225	219	8.665	12,585,	,16.496

faible fraction d'autres bénéficiaires (2.4 % du total des prêts à la fin de 1929).

Le montant moyen d'un prêt est relativement peu élevé; il est pour l'ensemble des banques de 116.5 mille zl., à la fin de 1928, de 105.5 mille zl. pour la Banque « communale » polonaise à Varsovie, de 171.5 mille zl. pour la Banque départementale à Poznan. En effet, la première s'adresse presque exclusivement à des administrations autonomes territoriales du degré inférieur (municipalités, communes rurales, arrondissements), de faible importance. La seconde distribue des prêts élevés également au département et aux personnes de droit public.

C) **Crédits à long terme en espèces.** — Le montant des crédits à long terme en espèces nouvellement fournis par les banques « communales » par rapport aux autres prêts est relativement faible. Une exception à ce sujet est constituée par la Banque départementale de prêts à Poznan où ces crédits forment 77 % de tous les crédits à la fin de 1929. Le montant de ces crédits, à la fin de l'année, fut le suivant[1] (en milliers de zl.) :

	1925	1926	1927	1928	1929
Banque « communale » polonaise à Varsovie	200	288	299	1.001	1.972
Banque « communale » de crédit à Poznan	353	294	244	220	194
Banque départementale de prêts à Poznan	12.211	10.888	12.159	12.557	12.298
Total	12.764	11.470	12.702	13.778	14.464

Le montant des crédits à long terme en espèces de la Banque départementale de prêts à Poznan constitue la grande majorité de ceux distribués par l'ensemble des banques « communales » (85 % à la fin de 1928).

La part prépondérante de ces crédits à la Banque départementale sont ceux d'avant-guerre.

Ces crédits sont accordés presque exclusivement aux administrations autonomes par la Banque de Varsovie et par la Banque « communale » de crédit à Poznan. Par contre, la Banque départementale de Poznan fournit une partie

1. M. Smerek, *Les Banques « communales ». Annuaire de statistique de l'Office central de statistique,* 1930.

considérable de ses crédits à long terme aux particuliers (41.6 % de ceux nouvellement distribués en 1927, 36 % en 1928[1]).

Ceux-ci proviennent chez cette dernière principalement des ressources obtenues par voie d'émission d'obligations, à la Banque de Varsovie des fonds spéciaux qui lui sont confiés.

Section IV

OPÉRATIONS DE CRÉDIT A LONG TERME DE LA BANQUE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE.

§ 1. Régime juridique.

Les statuts de la Banque de l'économie nationale insistent spécialement sur son action de crédit à long terme et tout particulièrement par émission de titres. Ils indiquent expressément que le but de l'activité de la Banque de l'économie nationale est en premier lieu la distribution du crédit à long terme eu égard spécialement aux besoins de l'Etat, des administrations autonomes et de leurs entreprises (art. 5).

Ses opérations de crédit à long terme font l'objet de nombreuses dispositions juridiques[2]

L'émission de titres de la Banque est strictement réglementée par une série de dispositions dont voici les principales.

La somme totale des lettres de gage et des obligations émises et demeurées en circulation ne doit pas dépasser le total des prêts hypothécaires fournis sur leur base.

Les titres de la Banque de l'économie nationale peuvent être libellés en zlotys, en monnaie or ou en monnaies étrangères. Ils ont tous le privilège de valeurs pupillaires.

Le taux d'intérêt des lettres de gage et des obligations

1. M. Smerek, *Les Banques « communales »*.

2. Ordonnances du Min. des Fin. du 31 mai 1924 (*J. des lois*, 1924, n° 46); du 30 avril 1925 (*J. des lois*, 1925, n° 48); du 28 août 1925 (*J. des lois*, 1925, n° 91); Ordonnances du Président de la Rép. du 17 septembre 1926 (*J. des lois*, 1926, n° 97); du 4 mars 1927 (*J. des lois*, 1927, n° 20); Ordonnance du Min. des Finances du 5 mai 1928 (*J. des lois*, 1928, n° 56); Ordonnance du Président de la Rép. du 3 décembre 1930 (*J. des lois*, 1930, n° 86).

doit être toujours égal au taux d'intérêt des prêts sur la base desquels les titres furent émis.

Le montant nominal total des émissions de lettres de gage et d'obligations ne doit pas dépasser quinze fois le capital social de la Banque. Ces émissions doivent posséder une couverture dans les prêts fournis ou dans les créances acquises dont la somme doit être au moins égale à elles (art.9)[1].

Le paiement des coupons échus et l'amortissement des titres émis par la Banque sont assurés, en premier lieu, par les créances hypothécaires et par les créances envers les chemins de fer, les administrations autonomes ou les entreprises industrielles, ainsi que par tous les actifs de la Banque (art. 17). En dehors de ces garanties, les titres émis par la Banque comportent encore une garantie spéciale du Trésor (art.18).

Celle-ci est illimitée envers les détenteurs des lettres de gage émises; elle monte à l'heure actuelle (ordonnance du Président de la République du 17 septembre 1926) à 500 millions de zl. or (2860 millions zl. de la parité actuelle[2]) pour les obligations « communales »; à 20 millions de zl. or (ancienne parité), pour les obligations de chemins de fer et à 100 millions de zl. or (ancienne parité), pour les obligations bancaires.

Pour garantir le service régulier des titres, un fonds d'amortissement est créé, destiné exclusivement à l'amortissement des lettres de gage et des obligations. Dans ce fonds entrent tous les remboursements effectués par les emprunteurs par annuités ou en une fois, en cas de dénonciation du prêt (art. 16).

En dehors de la réserve générale de la banque, existent des réserves spéciales pour les émissions particulières de lettres de gage ou d'obligations qui composent la garantie de celles-ci.

Les émissions particulières de lettres de gage et d'obligations possèdent chacune sa masse de garantie dans laquelle entrent les gages des prêts accordés sur la base de ces émissions, les fonds d'amortissement et les réserves qui y seront destinés. Ces masses constituent, chacune avant tout, la garantie des émissions en question (art. 9*b*)[3].

1. Ordonnance du Président de la République du 3 décembre 1930 (*J. des lois*, 1930, n° 86).
2. Dans les statuts primitifs : 200 millions.
3. Ordonnance du Président de la République du 3 décembre 1930 (*J. des lois*, 1930, n° 86).

Ces réserves sont composées :

1° De la taxe d'inscription que chaque emprunteur paye à la Banque d'après le barème suivant : 1/4 % du montant de la somme pour les prêts hypothécaires des communes et des chemins de fer, 1/2 % pour les prêts dans le but de construction et 1 % pour les prêts des entreprises privées;

2° Des bénéfices réalisés lors du rachat des lettres de gage à amortir;

3° d'une partie du surplus des bénéfices de la banque;

4° des sommes provenant des titres et coupons prescrits.

Pour assurer la sécurité de ses prêts, la Banque est pourvue d'une série de privilèges en matière de poursuites à l'encontre de ses emprunteurs. C'est ainsi qu'elle a droit de poursuivre le paiement des annuités non payées à l'échéance, par voie d'exécution forcée, sans préavis. D'autre part, elle a le droit de se faire rembourser les prêts octroyés, sans en donner la raison, ainsi que de poursuivre le montant dû par voie d'exécution dans certains cas où la crainte existe que le gage fourni ne soit détourné ou qu'il ne couvre pas suffisamment le prêt fourni. La seule condition est un préavis de trois mois.

En dehors de ces règles d'ordre général et se rapportant à toutes les opérations de crédit à long terme de la Banque de l'économie nationale, il existe encore des règles spéciales au sujet de chaque catégorie de prêts que celle-ci peut accorder.

C'est ainsi que les prêts hypothécaires sont accordés aussi bien sur les propriétés agricoles, grandes ou petites, que sur les constructions en pierres, briques ou autres éléments analogues (maisons d'habitation, immeubles industriels, bâtiments d'utilité publique), dans les localités désignées par le ministre des Finances, sur la proposition du Conseil de surveillance de la Banque.

Les statuts n'exigent pas que le prêt soit placé sur première hypothèque, mais qu'il soit maintenu dans la première moitié de la valeur d'estimation du bien hypothéqué.

Les statuts initiaux parlant des prêts en obligations « communales » permettaient de les accorder uniquement à l'Etat, aux administrations autonomes et aux autres corps publics ayant le droit de couvrir leurs besoins par la voie d'impôts. Par ailleurs, la modification des statuts qui eut lieu en 1930[1],

1. Ordonnance du Président de la Rép. du 3 décembre 1930 (*J. des lois*, 1930, n° 86).

n'autorise pas le Trésor public et les entreprises d'Etat ne possédant pas la personnalité juridique propre, à profiter des prêts à long terme de a Banque, ayant ainsi en vue d'appuyer les émissions sur des gages réels. Elles suppriment également la possibilité pour l'Etat de recourir à cette Banque, pour la satisfaction de ses besoins.

Les prêts « communaux » à long terme sont garantis par un gage portant sur tous les revenus des administrations autonomes et éventuellement sur leurs biens. La Banque y a un privilège sur les autres créanciers, sauf le Trésor public.

Ces prêts ne peuvent être accordés que par le Conseil de surveillance. Les prêts au-dessus de un million de zl. exigent en outre l'assentiment du ministre des Finances.

Dans le but de favoriser la construction des chemins de fer, la banque a le droit d'accorder des prêts en obligations de chemins de fer aussi bien à l'Etat, aux administrations autonomes et aux municipalités, qu'aux entreprises privées. L'attribution de ces prêts est subordonnée à une décision du Conseil de surveillance ratifiée par le ministre des Finances et prise sur la proposition de la Direction.

La banque accorde aussi des prêts hypothécaires, en obligations bancaires, à l'industrie. Ces prêts sont octroyés sur bâtiments industriels, bateaux de navigation fluviale ou navires de mer.

Les prêts accordés sur les bâtiments industriels peuvent donner lieu à l'émission d'obligations bancaires dans le cas seulement où ces bâtiments peuvent être changés en maisons d'habitation sans grandes difficultés, ou lorsqu'ils peuvent être adaptés aux buts d'une industrie qui dans la localité en question possède les conditions d'existence et de développement, les meilleures.

Les théâtres, les mines et les carrières ne peuvent pas servir de garantie pour les prêts en obligations.

Le prêt accordé ne doit pas dépasser la moitié de la valeur estimative des terrains, 40% de celle des constructions et 1/3 de celle des machines fixées d'une façon permanente aux immeubles et indispensables à l'activité de l'entreprise.

Le paragraphe 61 des statuts, modifié en 1925, contient des dispositions sur les prêts de reconstruction et d'extension des villes faits en obligations pour le but de construction (obligacje budowlane).

Ces prêts sont accordés :

a) pour la reconstruction des bâtiments détruits pendant la guerre;

b) pour la consolidation des crédits en espèces antérieurement fournis, dans le but de construction de maisons d'habitation en pierres ou en briques. Ces derniers prêts sont accordés jusqu'au montant de 89% de la valeur de l'immeuble.

§ 2. Crédits à long terme de la Banque de l'economie nationale.

A) **Prêts à long terme par émission de titres.** — Les statuts de la Banque de l'économie nationale parlant de ses buts, insistent sur son activité de crédit à long terme. La Banque devait, dans l'intention du législateur, se consacrer essentiellement au financement des besoins collectifs du pays.

En effet, à partir de 1927, elle commence à s'orienter nettement vers la distribution du crédit à long terme en lettres de gage et en obligations.

Grâce à sa situation, comme banque d'Etat, aux secours qu'elle peut obtenir du Trésor, des institutions d'Etat et des administrations autonomes, à la garantie du Trésor accordée à ses émissions et à l'importance même de ses capitaux propres, ses émissions peuvent jouir aussi bien à l'étranger qu'à l'intérieur du pays de toute la confiance nécessaire.

En effet, les émissions de la Banque marquent un fort développement. (Voir le tableau page suivante.)

L'augmentation du montant des crédits à long terme de la Banque se fait voir surtout à partir de 1927. Elle a lieu aussi bien en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs. L'année 1927 est l'année où l'activité de la Banque commence à se tourner directement vers les buts qui lui furent tracés par les statuts. Ce fait trouve d'ailleurs son explication dans l'amélioration de la situation générale ainsi que des conditions de placement sur le marché des capitaux.

Le montant des crédits à long terme distribués par la Banque (section d'émission et section « commerciale ») à la fin de chaque année, fait apparaître le pourcentage suivant

Tableau des crédits à long terme
de la Banque de l'économie nationale à la fin de lannée[1]

	au 31 mai 1924	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930
	en millions de zlotys							
Lettres de gage	12.3	12.3	14.7	25.6	70.6	101.1	142.4	196.1
Oblig. « communales	12.1	37.1	134.8	168.8	306.5	446.6	442.6	491.2
Oblig. de ch. de fer	17.6	17.6	15.5	11.7	11.7	11.3	11.2	11.1
Oblig. bancaires	—	—	—	—	2.6	24.5	23.0	25.2
Obl. pour le but de construction	—	—	—	—	—	0.2	3.9	11.8
Emissions. Total	42.0	67.0	165.0	206.1	391.3	583.8	663.0	735.4[3]
Créditsà long terme en espèces de la section commerciale ..	13.3	11.9	15.9	14.3	58.6	79.5	68.7	108.8
Total des crédits à long terme de la Banque (section commercialeet section d'émission)	55.3	78.9	180.9	220.4	449.9	663.3	731.7	844.2

1. Rapports annuels de la Banque de l'Economie Nationale.

2. Bilan de l'ouverture. Il n'y a pas de distinction entre les crédits à long terme propres et ceux faits pour le compte du Trésor.

3. Les émissions de l'ancienne Banque Régionale Polonaise et les émissions propres de la Banque de l'Economie Nationale. Le montant de l'émission de l'ancienne Banque Régionale fut la suivante :

31 décembre 1924 : 42,0 millions de zlotys.
31 décembre 1925 : 40,4 » »
31 décembre 1926 : 36,2 » »
31 décembre 1927 : 34,1 » »
31 décembre 1928 : 32,6 » »
31 décembre 1929 : 31,9 » »
31 décembre 1930 : 30,9 » »

par rapport à celui de l'année précédente :

1924	(par rapport au chiffre du bilan d'ouverture du 31 mai 1924)	142.7 %
1925	.....	229.3 %
1926	.....	121.8 %
1927	.....	204.1 %
1928	.....	147.4 %
1929	.....	110.3 %
1930	.....	115.4 %

Nous avons donc 2 maxima dans la courbe du développement du crédit à long terme de la Banque, une en 1925 et l'autre en 1927. L'année de 1925 est, à proprement parler, l'année où celle-ci a commencé une activité propre pour la distribution de ces crédits[1].

La crise du zloty qui survint alors arrêta ce mouvement ascendant.

C'est l'année 1927 qui fut la première où les opérations de crédit à long terme de la Banque devinrent normales. A l'épanouissement de l'année 1927 qui est caractéristique pour toutes les institutions de crédit à long terme, en Pologne, succéda en 1928 un certain ralentissement qui est devenu important en 1929. L'accroissement du montant des crédits reste cependant encore très considérable en 1928. Il est d'environ 213 millions de zl. en 1929 soit plus de 1/3 du total des crédits à long terme accordés par la Banque depuis sa fondation jusqu'à la fin de cette année. L'accroissement aussi bien absolu que relatif des crédits par émission est en 1929 et en 1930 sensiblement inférieur à celui des années précédentes. Le ralentissement qui a eu lieu à partir de 1929 s'explique par la forte crise sévissant dans le pays et par les difficultés de placement de titres.

En parlant des crédits à long terme de la Banque, il faut distinguer les crédits par émission des crédits en espèces.

Le rôle des crédits à long terme en général, et des crédits accordés par la voie d'émission de titres augmente toujours davantage par rapport à la totalité des crédits distribués par la Banque[2].

1. Le montant des crédits à long terme au bilan d'ouverture et à la fin de 1924 se compose des émissions des banques qui ont fusionné dans la Banque de l'économie nationale, surtout de celles de la Banque régionale polonaise. Ce n'est qu'une émission d'obligations communales qui eut lieu alors.

2. Sans les crédits basés sur les placements du Trésor.

Les tableaux ci-après nous donnent une idée de l'importance respective des différentes catégories des crédits :

En millions de zl. (données à la fin de l'année).

	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930
Total des crédits de la B. E. N.	161.2	303.5	377.1	670.2	945.6	1.058.4	1.161.3
Crédits à court terme de la section « commerciale »	82.3	122.6	156.7	220.3	282.3	326.7	317.1
Crédits à long terme par émission	67.0	165.0	206.1	391.3	583.8	663.0	735.4
Crédits à long terme en espèces (section « commerciale »)	11.9	15.9	14.3	58.6	79.5	68.7	108.8
Total des crédits à long terme	78.9	180.9	220.4	449.9	663.3	731.7	844.2
Rapport des crédits à long terme au total des crédits (en %)	48.8 %	59.6 %	58.5 %	67.2 %	70.1 %	69.1 %	72.7 %
Rapport des crédits par émission au total des crédits (en %)	41.5 %	54.4 %	54.9 %	58.4 %	61.7 %	62.7 %	63.3 %

Les données du tableau suivant indiquent le rapport respectif des deux catégories des crédits à long terme en pourcentages.

	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930
Crédits à long terme par émission par rapport au total des crédits à long terme (en %)	84.9 %	91.2 %	93.5 %	87.0 %	88.0 %	90.6 %	87.1 %
Crédits à long terme en espèces par rapport au total des crédits à long terme (en %)	15.1 %	8.8 %	6.5 %	13.0 %	12.0 %	9.4 %	12.9 %

Les crédits à long terme en espèces marquèrent un fort progrès en 1927. Leur développement est ensuite beaucoup plus lent (en dehors de l'année 1930 où ils marquent une augmentation considérable).

La situation anormale du marché financier polonais n'a pas permis à la Banque de l'économie nationale de développer son émission d'une façon satisfaisante pendant les premières années de son existence. L'absence presque totale de capitaux privés recherchant les placements à revenu fixe rendait impossible le commencement d'une importante émission de titres à long terme.

Bien que les conditions de placement des titres de la Banque de l'économie nationale fussent en 1927 beaucoup plus favorables que dans les années précédentes, aussi bien sur le marché national qu'à l'étranger, elles étaient cependant encore très éloignées des conditions normales. Soulignons un phénomène intéressant en ce qui concerne le développement du crédit à long terme en Pologne, en général, et de ceux de la Banque de l'économie nationale, en particulier. Contrairement aux prévisions d'après lesquelles, la renaissance du marché du crédit à long terme en Pologne devait, comme en Allemagne, en Autriche et en Hongrie, se réaliser avant tout par la voie d'afflux de capitaux étrangers, les émissions de la banque se sont accrues jusqu'aujourd'hui essentiellement pour le compte du marché national.

La demande de titres eut lieu sur ce dernier, surtout de la part des établissements d'épargne (P. K. O.) des sociétés d'assurances sociales, des banques (surtout de la Banque de Pologne) et du Trésor. Par contre, la demande de titres à long terme de la part des larges masses de la population qui étaient les principaux acquéreurs de ces titres avant la guerre, est restée insignifiante, aussi bien en 1927 que dans les années suivantes.

Le placement de titres sur les marchés étrangers est toujours assez peu important. Un certain intérêt s'y est révélé cependant pour les titres de la Banque de l'économie nationale en 1927. Toutefois, cette dernière s'est abstenue à ce moment d'écouler ses titres à l'étranger, étant donné les pourparlers au sujet de l'emprunt de stabilisation qui avaient alors lieu.

En 1928 et en 1929, le placement de titres à l'extérieur fut rendu beaucoup plus difficile, surtout à partir de la seconde moitié de 1928, par suite de la situation tendue sur le marché financier de New-York.

La plus grande partie des titres écoulés à l'étranger furent des obligations communales émises pour financer des travaux d'investissement dans plusieurs villes et exécutés par la maison Ulen et Cie. La transaction qui fut réalisée vers la fin de 1924 consistait en ceci, qu'un paquet d'obligations « communales » émises par la Banque (9.714 mille $) fut déposé à la The Chase National Bank of the City à New-York. Au fur et à mesure de la remise par la Maison Ulen des factures pour les travaux exécutés, un montant correspondant d'obligations devait lui être délivré. Le montant des obligations placées à l'étranger en dehors de celles mentionnées, fut en 1927 d'environ 18 millions de zl., en 1928 d'environ 17. 4 millions de zl. et en 1930 de 25 millions de fr. français.

Etudions maintenant plus en détail le développement des différentes catégories des prêts à long terme de la banque.

a) *Prêts en lettres de gage.* — Le tableau suivant nous fait entrevoir le rôle que jouent les prêts en lettres de gage par rapport au total des crédits à long terme par émission de titres.

Etat du total des prêts en lettres de gage octroyés par la B. E. N. à la fin de chaque année

	1925	1926	1927	1928	1929	1930
Crédits en lettres de gage (en millions de zl.)	1.9	13.0	59.7	91.0	132.7	187.0
Crédits en lettres de gage par rapport au total de l'émission propre (en %)	1.5 %	7.7 %	16.7 %	16.5 %	21.0 %	26.5 %

Parmi les prêts accordés en lettres de gage, il faut distinguer entre ceux accordés sur hypothèques grevant des propriétés foncières et des immeubles urbains, et ceux accordés pour la consolidation des crédits en espèces fournis antérieurement pour la construction de nouvelles maisons d'habitation.

Ces derniers furent introduits uniquement à partir du mois de mai 1928, en vertu de l'ordonnance du Président de la République, et de l'ordonnance exécutoire du ministre des

Finances, ayant trait à l'extension des villes. Le montant des crédits pour les buts de construction à soumettre à la consoildation s'élevait au commencement de l'activité de la Banque à 180 millions de zl[1].

Le mécanisme du fonctionnement de ces prêts est le suivant:

Les clients remboursent à la Banque les crédits en espèces antérieurement obtenus, sur le produit des prêtshypothécaires de consolidation. Ces derniers sont accordés en lettres de gage 7 % (jusqu'à concurrence de 50 % de la valeur de l'immeuble) et en obligations 8 % pour le but de construction (de 50 % à 80 % de la valeur de l'immeuble).

Les titres en question sont achetés, à leur valeur nominale par le Fonds d'Etat pour l'extension des villes, institué sur la base des ordonnances ci-dessus. Ce Fonds assure également le service d'une partie des intérêts, au cours de la période d'amortissement. La fraction des intérêts prise en charge par lui est de 3 % sur les lettres de gage et de 4 % sur les obligations pour le but de construction. Nous voyons donc que les prêts en question sont d'une grande utilité pour les emprunteurs. En effet, tout en ne subissant aucune augmentation en capital, leurs dettes profitent en même temps d'un dégrèvement très considérable, en ce qui concerne les intérêts payés.

Les mêmes prêts sont accordés pour la consolidation des prêts pour le but de construction des autres institutions financières d'Etat et « communales » qui les accordaient antérieurement (Caisse postale d'épargne, Banque du bâtiment, ancien Etablissement de crédit des villes de la Petite Pologne, Banque « communale » polonaise[2]).

Pour tous ces établissements les prêts de consolidation présentent l'énorme avantage de libérer leurs fonds immobilisés dans ces opérations.

La tendance de la politique de la Banque à l'égard des deux catégories de prêts en lettres de gage est tout à fait différente.

D'accord avec les principes directeurs du programme économique de la Banque, celle-ci restreint toujours davantage le

1. Rapport annuel de la Banque de l'économie nationale pour 1928. Les prêts en espèces en question provenaient principalement des placements du Trésor.
2. Rapport de la B. E. N. pour 1928.

crédit hypothécaire sur les biens fonciers et les immeubles urbains, à partir de la seconde moitié de 1927[1]. Elle réserve ses possibilités d'émission aux crédits, destinés à satisfaire les autres besoins et surtout ceux des administrations autonomes.

La Banque veut, que les particuliers cherchent la satisfaction de leurs besoins, plutôt dans les institutions financières privées.

En agissant ainsi, la Banque a encore en vue les nécessités des institutions privées de crédit à long terme dont le développement est de l'intérêt économique de tout le pays. Une extension trop forte des prêts en lettres de gage de la Banque de l'économie nationale pourrait constituer une concurrence indésirable pour ces dernières[2].

C'est ainsi que les nouveaux prêts consentis sur l'hypothèque grevant des propriétés foncières et des immeubles urbains subissent une diminution constante et très importante. Leur montant fut de 47 millions de zl. en 1927, de 31 millions en 1928, de 7 millions en 1929 et de 11.6 millions en 1930. (Le montant de ceux effectivement réalisés fut en 1929 de : 8,6 millions de zl. et en 1930 : de 6.0 millions de zl.)

Les prêts hypothécaires en lettres de gage accordés par la Banque de l'économie nationale sur les propriétés foncières. sont, conformément à la délimitation des compétences des institutions financières d'Etat, accordés uniquement aux grandes propriétés foncières d'une superficie de 180 ha, au minimum, la Banque agricole d'Etat finançant les besoins des exploitations agricoles de superficie moindre.

Les prêts en lettres de gage à la propriété foncière, nouvellement réalisés, subissent l'évolution suivante. (Voir le tableau page suiv.[3]) :

Le montant de ces prêts, qui fut très considérable en 1928, subit une décroissance continue dans les années suivantes, non seulement en chiffres absolus, mais aussi en chiffres relatifs, par rapport au total des prêts à long terme consentis par la Banque de l'économie nationale au cours de l'exer-

1. Il ne s'agit pas ici de prêts hypothécaires en lettres de gage de consolidation.
2. Rapport annuel de la Banque de l'économie nationale pour 1927, p. 22. n effet, les établissements privés à long terme n'arrivent à satisfaire qu'une Eible partie des demandes.
3. Rapports annuels de la Banque.

	A la fin de 1926	*En* 1927	*En* 1928	*En* 1929	*En* 1930	*Jusqu'au 31 décembre* 1930
Montant des prêts hypothécaires sur propriétés foncières (en millions de zl.)	5.7	25.8	19.1	4.4	2.5	57.4
Nombre des prêts	57	177	114	23	8	379
Moyenne par prêt (en milliers de zl.)	100	146	167.3	191.3	309.8	151.4

cice. Les pourcentages respectifs furent en 1927 : 13,3%; en 1928 : 9.5%; en 1929 : 4.8% et en 1930 : 2,7%.

La moyenne par prêt augmente constamment, elle reste beaucoup plus élevée que dans les institutions financières privées distribuant du crédit à long terme. Cela montre la tendance toujours plus nette de la Banque à accorder les prêts en question avant tout à la très grande propriété.

La Banque poursuit actuellement par ses prêts des buts de rationalisation. Jusqu'en 1929, les prêts hypothécaires fournis à l'agriculture furent destinés en grande partie au remboursement des crédits onéreux à court terme que les propriétaires fonciers avaient contractés. En accordant ses prêts en lettres de gage, la Banque fait, conformément à la décision de son conseil d'administration, une sélection rigoureuse, parmi les demandes de crédit. Elle donne la préférence, aux buts visant soit l'accroissement de la production, soit la reconstruction ou l'extension des villes (pour les prêts sur les immeubles urbains[1]).

Elle a aussi tendance à alimenter en crédit, en premier lieu, les territoires privés des crédits des autres établissements de crédit à long terme, soit ceux où l'activité de ces établissements est le plus faiblement développée c'est-à-dire, surtout les territoires des départements de l'Est et de l'Ouest[1].

Les prêts en lettres de gage sur les immeubles urbains réalisés, marquent l'évolution suivante. (Voir le tableau ci-après indiquant le montant des nouveaux prêts réalisés[2]) :

La forte diminution de ces prêts, à partir de 1928, s'explique par les raisons mêmes ayant trait au changement général des principes de l'activité de la Banque.

1. Rapport annuel de la Banque de l'économie nationale pour 1928, p. 29.
2. Rapports annuels de la Banque.

	A la fin de 1926	1927	1928	1929	1930	*Jusqu'au 31 décembre* 1930
	—	—	—	—	—	—
Montant des prêts sur immeubles urbains (en millions de zl.)	6.2	21.7	12.0	4.2	3.5	48.7
Nombre de prêts.....	118	221	220	68	88	715
Montant moyen par prêt en milliers de zl.....	52	98	54	62	40	68

Les pourcentages de ces prêts, par rapport au total de nouveaux prêts par émission, octroyés par la Banque de l'économie nationale pendant l'année sont les suivantes :

1926	17.5 %
1927	11.3 %
1928	5.9 %
1929	4.5 %
1930	3.9 %

Les lettres de gages, émises pour la consolidation des prêts en espèces pour le but de construction, ont considérablement augmenté pendant l'année 1929. Leur montant nouvellement émis fut à la fin de 1928 de 2.7 millions de zl.; en 1929 de 34.4 millions de zl.; en 1930 de 60,0 millions de zl La moyenne par prêt est en 1928 de 51 mille zl., en 1929 d'environ 50 mille zl., en 1930 de plus de 39 mille zl.

D'une façon générale, la Banque émettait jusqu'à la fin de 1927 uniquement des lettres de gage 8% en zl. d'après l'ancienne parité (1 zl or = 1 fr. or). L'amélioration des cours des valeurs mobilières en général, et de ceux des titres émis par elle, en particulier, lui ont permis de commencer l'émission des lettres de gage 7% en zl. or d'après la nouvelle parité (1fr. or — 1,72 zl. or de la nouvelle parité).

Les montants respectifs de ces titres en circulation furent (en millions de zl)[1] :

	Lettres de gage 8 %	*Lettres de gage* 7 %
A la fin de 1926	12.9	—
— 1927	58.9	0.8
— 1928	62.2	28.8
— 1929	62.2	70.5
— 1930	61.0	126.0

1 Rapports annuels de la Banque de l'économie nationale.

On s'aperçoit ainsi que le montant des lettres de gage 7% dépasse déjà en 1929 celui de 8 %. La majeure partie de l'émission des premières est faite pour les besoins de consolidation.

b) *Prêts en obligations « communales »* . — L'activité de la Banque de l'économie nationale commence à s'orienter, à partir de l'année 1927, principalement, vers la distribution des crédits aux administrations autonomes. Cependant, en raison de l'insuffisance des ressources qu'elle a pu destiner à ce but, des grandes difficultés de placement et de la forte crise économique régnant dans le pays, la Banque fut obligée de diminuer dans une forte mesure le montant des prêts distribués en 1929 et en 1930. C'est ainsi que les pourcentages des prêts en obligations « communales » nouvellement réalisés au cours de l'exercice par rapport à la totalité des prêts nouvellement réalisés pendant la même période fut en 1928 de 72 %, en 1929 de 50 % et en 1930 de 21 %.

En réalité, la demande de ces crédits de la part des administrations autonomes est très importante. Il en résulte que la tâche de la Banque, dans ce domaine, demande de grands efforts.

Si on élimine les prêts au Trésor public destinés à l'augmentation du capital social de la Banque et les émissions d'obligations en dollars 8%, faites à la suite des transactions conclues avec la maison Ulen et Cie en 1924 et 1926 et qui portent un caractère spécial, il faut reconnaître qu'à proprement parler, l'activité de la Banque de l'économie nationale dirigée vers la distribution des prêts en obligations « communales » n'a pris d'élan qu'en 1928.

Le montant des prêts en ces obligations octroyés aux divers corps publics (à l'exception de ceux faits à la suite des transactions avec la maison Ulen et Cie et de ceux accordés au Trésor), fut :

Jusqu'au 31 décembre 1926	5.9	millions de zl.
En 1927	41.2	—
1928	145.7	—
1929	45.7	—
1930	19.9	—

Le tableau suivant donne le montant total de prêts en obligations « communales » en circulation à la fin de chaque année (en millions de zl.)[1].

		1925	1926	1927	1928	1929	1930
Circulation des obligations « communales »	8 % zl. anc. parité	45,0	47,0	83,8	81,6	79,3	76,8
	7 % zl. nouv. parité			106,3	209,3	246,8	261,9
	8 % $	86,5	108,4	105,0	102,6	99,7	96,5
	7 % $				41,9	45,8	45,3
Total.....		131,5	155,4	295,1	435,4	471,6	480,5
Par rapport au total des crédits d'émission.....		80 %	75 %	75 %	75 %	71 %	68 %

Malgré l'augmentation importante du montant total de l'émission obligations « communales » à la fin de l'année, en chiffres absolus, la vitesse d'accroissement, si on en juge par le rapport de leur état à la fin de l'année à celui de l'année précédente subit une diminution continue : 1926, 118 %; 1927, 190 %; 1928, 148 %; 1929, 109 %; 1930, 102 %.

Les prêts en 1929 et en 1930 furent octroyés presque exclusivement dans le but de terminer les travaux commencés ou dans celui de les préserver de la détérioriation.

En dehors des prêts en obligations « communales » effectivement distribués aux administrations autonomes et à certaines personnes de droit public, le montant de celles-ci émises en rapport avec les transactions avec la maison Ulen et Cie fut le suivant : en 1925, obligations 8 % en $ 9.714 mille $ (87.329 mille zl. de la parité actuelle); en 1926, 2.750 mille $ (24.470 mille zl.), soit un total de $ 12.460 représentant la valeur de 111.799 zl.. Le montant des obligations « communales » émises en rapport avec les prêts au Trésor fut le suivant : en 1925, obligations 8% pour la somme de 25 millions zl. or (43 millions de zl. de la parité actuelle) et en 1927, obligations 7 % pour la somme de 103 2 millions de zl. de la parité actuelle, soit un total de 146.2 millions de zl. , dont le produit fut destiné à l'augmentation du capital de la Banque.

1. Rapports annuels de la Banque. Sans les émissions de l'ancienne Banque régionale polonaise.

Parmi les différents emprunteurs en obligations « communales », ce sont les municipalités qui obtiennent la plus grande partie de ces prêts. Elles en ont reçu : en 1927, 67%; en 1928, 71%; en 1929, 87% et en 1930, 80%.

Suivant leur destination, ces prêts se répartissent comme suit[1] (en millions de zl.) :

Conduites d'eau et canalisation	90	millions
Centrales électriques et électrification	66	—
Consolidation d'engagements à court terme	50	—
Communications (routes empierrées, chemins de fer à voie étroite, tramways, ponts, rues)	46	—
Abattoirs et établissements frigorifiques	22	—
Diverses entreprises productives (usines à gaz, boulangeries, scieries, briqueteries, fabriques de béton)	14	—
Halles et marchés	8	—
Ecoles et crèches	10	—
Investissements à Gdynia	6	—
Améliorations agricoles	5	—

D'accord avec les principes de la politique de crédit de la Banque, les prêts accordés aux personnes de droit public le furent avant tout pour des investissements ayant un but productif et dont les bénéfices pourraient couvrir les sommes dues au titre des annuités. En outre, et pour des considérations d'ordre général, la Banque accorde aux arrondissements des prêts pour la construction des routes, dont l'absence se fait beaucoup sentir en Pologne.

Ce sont les départements du Centre qui obtiennent la plus grande partie des prêts accordés, bien que, dans les dernières années, la Banque commence à distribuer ses crédits plus régulièrement à toutes les parties du pays.

Les obligations du type 8% émises par la Banque jusqu'à la fin de 1927, furent libellées en zlotys or (zl. or = fr. or) et en $. A partir de la fin de 1927, la banque commence à déployer une vive activité, en ce qui concerne l'émission des obligations 7%. Elles sont libellées en majeure partie en zl.-or de la nouvelle parité. La banque a émis en 1928, à titre d'essai, des obligations en $ 7% qui devaient être placées sur le marché américain. Cependant, vu l'échec des pourparlers avec un groupe financier américain, ces titres furent placés dans le pays même.

Les obligations 7% sont actuellement en forte majorité sur le type 8%, surtout en ce qui concerne les titres exprimés en zlotys.

1. Rapport annuel de la Banque pour 1929, les prêts au Trésor public non compris.

c) *Prêts en obligations bancaires.* — Les prêts en obligations bancaires 7 1/2% destinés aux entreprises industrielles ne sont apparus que dans la seconde moitié de 1927. Un principe fut fixé pour l'attribution de ces prêts, c'est que les entreprises d'Etat ou dans lesquelles l'Etat est particulièrement interessé[1] doivent en profiter en premier lieu. D'autre part, la Banque doit prendre en considération, lors de l'attribution de ces prêts, surtout les entreprises dont le développement est désirable, au point de vue de l'intérêt général, et qui présentent une grande importance économique[2].

Le montant minimum par prêt fut fixé primitivement à 300 mille zl. et fut abaissé ensuite à 100 mille zl.

La banque procède à une sélection très rigoureuse, ne voulant aider que les entreprises ayant des bases financières saines.

La demande est cependant très grande (le nombre des demandes de crédits soumises à la banque fut à la fin de 1928, de 250 millions de zl.[2], le montant des crédits déjà accordés et réalisés effectivement reste néanmoins très faible. Cela s'explique, dans une importante mesure, par la crise économique qui règne toujours dans le pays. (Voir le tableau suivant[3]) :

	En 1927	*En* 1928	*En* 1929	*En* 1930	*Jusqu'au* 31 *décembre* 1930
Montant des prêts en obligations bancaires accordés (en millions de zl.)	12.7	17.2	6.9	1.8	38.5
Nombre des prêts	6	17	1	3	27
Moyenne par prêt en millions de zl.)	2.1	1.0	6.9	0.6	1.4
Montant des prêts en obligations bancaires réalisés (en millions de zl.)	2.6	22.1	—	7.3	31.9
Nombre des prêts	1	14	—	2	17
Moyenne par prêt (en millions de zl.)	2.6	1.6	—	3.7	1.9

On s'aperçoit que le développement de ces prêts n'est pas considérable. La moyenne par prêt est très élevée, ce qui témoigne du fait que ces prêts ne sont accordés qu'aux très grandes entreprises.

1. Rapport annuel de la B. E. N. pour l'année 1927, p. 28.
2. Rapport annuel de la B. E. N. pour l'année 1928, p. 33.
3. Rapports annuels de la B. E. N.

(*En millions de zloïys.*)

Emprunteurs	1924			1925			1926			1927			1928			1929			1930			*Total*		
	Nombre	Somme		Nombre	Somme		Nombre	Somme		Nombre	Somme		Nombre	Somme		Nombre	Somme		Nombre	Somme		Nombre	Somme	
		Chiffres absolus	%		Chiffres absolus	%		Chiffres absolus	%		Chiffres absolus	%		Chiffres absolus	%		Chiffres absolus	%		Chiffres absolus	%		Chiffres absolus	%
Trésor[1]	1	43	—	—	—	—	—	—	—	1	103.2	53.1	—	—	—	—	—	—				2	146.2	19.4
Arrondissements	—	—	—	1	1.2	1.3	3	2.6	6.7	50	12.6	6.4	105	29.6	14.7	19	3.4	3.7	4	0.8	0.9	182	50.2	6.7
Municipalités	—	—	—	5	88.3	96.5	8	24.9	64.7	71	27.0	13.9	134	103.2	51.1	38	39.8	43.1	37	15.9	17.0	293	299.2	39.6
Communes rurales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9	0.4	0.2	13	0.5	0.2	12	0.4	0.5	1	—	0.0	35	1.3	0.2
Autres Unions autonomes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	1.2	0.6	11	12.4	6.2	1	2.0	2.2	2	3.2	3.4	18	18.9	2.5
Propr. agric.	—	—	—	1	0.1	0.2	56	5.6	14.4	177	25.8	13.3	114	19.1	9.5	23	4.4	4.7	8	2.5	2.7	379	57.4	7.6
Immeubles urbains	—	—	—	45	1.8	2.0	73	5.5	14.2	221	21.7	11.2	279	14.9	7.4	989	42.3	46.8	1.610	63.5	68.2	3.217	149.7	19.8
a) ordinaires	—	—	—	—	—	—	29	4.3	11.1	221	21.7	11.2	220	12.0	5.9	68	4.2	4.6	88	3.5	3.8	626	45.7	6.0
b) consolidations[2]	—	—	—	45	1.8	2.0	44	1.2	3.1	—	—	—	59	2.9	1.5	921	38.1	41.2	1.522	60.0	64.4	2.591	104.1	13.8
Industrie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2.6	1.3	14	22.1	10.9	—	—	—	2	7.3	7.8	17	31.9	4.2
Total	1	43.0	—	52	91.5	100.0	140	38.5	100.0	534	194.5	100.0	670	201.8	100.0	1.082	92.4	100.0	1.664	93.2	100	4.143	754.9[3]	100

1. Prêts pour l'augmentation du capital social de la B. E. N. Mentionnons qu'en vertu de l'ordonnance du Président de la République du 3 décembre 1930, la Banque ne peut pas octroyer au Trésor des prêts par émission de titres.
2. Pendant les années 1924 et 1925, la consolidation des prêts pour le but de construction accordés sur les ressources propres de la B. E. N.
3. Cette somme englobe uniquement les prêts réalisés par la B. E. N. N'en sont déduits ni le montant des prêts amortis (50,4 millions zl.), ni celui des prêts valorisés de l'ancienne Banque régionale (30.9 millions zl.).

d). *Prêts en obligations pour le but de construction.* — Nous avons déjà parlé du problème de la consolidation des crédits à la construction accordés antérieurement en espèces. Etant donné que la Banque ne peut pas, conformément aux statuts, accorder des prêts en lettres de gage au-dessus de la moitié de la valeur d'estimation des immeubles, elle a procédé à l'émission d'obligations 8% qui devaient correspondre à la partie de la valeur des immeubles allant de 50 à 80 %. Le montant des prêts en obligations pour le but de construction, émises suivant cette conception n'est encore que très peu important. Il était à la fin de 1928 de 190.8 mille zl., à la fin de 1929 de 3.857 mille zl. et à la fin de 1930 de 12 143 mille zl., soit environ 13.6% du montant des lettres de gage accordées dans le même but, à la même époque.

Il est intéressant de voir maintenant comment s'est faite la répartition des prêts par émission de la Banque d'après les différentes catégories d'emprunteurs[1](v. tableau ci-contre).

On voit donc que ce sont les corps publics qui ont obtenu, de beaucoup, la très grande majorité des prêts distribués par la Banque. Les pourcentages des prêts par émission distribués aux personnes de droit public et à l'économie privée[1] sont (pour le total des prêts distribués pendant les années 1924-1930) respectivement de 68. 4 % et de 31. 6 %.

B) **Prêts à long terme en espèces.** — En parlant des crédits à long terme en espèces distribués par la Banque de l'économie nationale, il est indispensable de distinguer ceux qui proviennent de la section « commerciale » et qui sont basés sur les capitaux propres et les capitaux empruntés dont la Banque a la libre disposition, de ceux qui sont basés sur les placements du Trésor et dont la Banque ne dispose pas librement.

Il est difficile de donner une énumération exacte des crédits à long terme provenant de la section des opérations avec le Trésor, étant donné que ceux-ci ne sont pas précisés dans le rapport de la Banque; il faut cependant considérer que les crédits à long terme constituent une partie essentielle des crédits de la section des opérations avec le Trésor.

L'ensemble des crédits à long terme de la Banque (section

1. Rapport annuel de la Banque de l'économie nationale pour 1930, p. 24 et 25.

commerciale et section des opérations avec le Trésor) marque le développement suivant[1] :

(En millions de zl. à la fin de l'année).

	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930
Crédits à long terme en espèces de la section commerciale ..	11.9	15.9	14.3	58.6	79.5	68.7	108.8
Crédits de la section des opérations avec le Trésor	2.3	128.3	268.6	357.2	385.8	413.4	589.1

Nous voyons donc, que, bien que marquant une progression notable à partir de 1927, les crédits à long terme propres de la Banque sont relativement peu considérables, aussi bien par rapport au total des crédits à long terme que par rapport aux crédits de la section des opérations avec le Trésor.

Parmi les différentes catégories de crédits à long terme de la Banque[2], les plus importants sont ceux accordés dans le but de construction. Ce sont aussi presque les seuls qui marquent actuellement un certain progrès. Les autres catégories des crédits à long terme proviennent essentiellement des anciens crédits d'assainissement qui furent accordés aux banques et aux autres entreprises et des sommes que la Banque a dû payer, à titre des garanties fournies par elle (la dette de la « Kooprolna » etc...).

Les crédits à la construction furent accordés dans une moindre mesure par la Banque pour son propre compte. Leur partie principale provient des ressources du « *Fonds de bâtiment d'Etat* » administré par la banque et d'autres fonds du Trésor poursuivant le même but. L'activité propre de la Banque pour la distribution de ces crédits n'a pris de fort développement qu'à partir de 1927.

La consolidation de ces prêts en prêts par émission de titres n'a commencé, pour ainsi dire, qu'en 1928, en vertu de l'ordonnance du Président de la République de mai 1927[3]. Elle eut cependant lieu déjà dans les années précédentes,

1. Rapport annuel de la Banque de l'économie nationale pour l'année 1930.
2. Section « commerciale » et section des opérations avec le Trésor.
3. Nous avons parlé de l'activité de consolidation de la Banque dans la partie du chapitre concernant les opérations du crédit par émission de titres.

FONDS	1924		1925		1926		1927		1928		1929		1930		Pendant la période 1924-31 décembre 1930	
	Nombre des prêts	Somme	Nombre des prêts	Somme	Nombre des prêts	Somme	Nombre des prêts	Somme	Nombre des prêts	Somme	Nombre des prêts	Somme	Nombre des prêts	Somme	Nombre des prêts	Somme
Propres de la B. E. N.	277	4,4	76	3,2	153	3,5	556	11,8	298	27,9	149	13,3	63	5,9	1.137	42,8
Du Trésor			1.537	44,0	1.178	19,8	1.951	94,8	2.597	59,6	1.337	42,2	3.178	154,1	11.178	408,2
Total	277	4,4	1.613	47,2	1.331	23,3	2.507	106,6	2.845	87,5	1.488	55,5	3.241	160,0	12.315	451,0
de ces montants revenaient respectivement aux différents groupes d'emprunteurs :																
Particuliers	239	3,1	1.428	25,3	1.127	13,2	2.171	48,6	2.558	47,9	1.101	13,8	2.548	39,5	10.024	153,0
Coopératives	37	1,3	122	15,7	144	6,8	253	51,6	242	27,1	243	28,3	480	72,8	1.355	184,2
Administrations autonomes	1	0,02	63	6,3	60	3,3	83	6,3	95	12,5	73	5,6	103	18,6	465	53,8
Institutions sociales (*a*)											69	7,7	109	26,7	470	57,5
Fonds de cantonnement de l'armée													1	2,5	1	2,5

a) Chiffres inconnus ponr les années antérieures à 1929

exclusivement pour la consolidation des prêts à long terme en espèces faits par la Banque sur ses propres ressources. Leur importance ne fut pas grande.

Le tableau ci-contre montre le développement des crédits à long terme en espèces pendant toute la période étudiée[1] (prêts accordés au cours de chaque année).

Nous voyons donc que parmi les différentes catégories de bénéficiaires de ces crédits, les coopératives occupent la place la plus importante. Le pourcentage du total des crédits obtenus par elles pendant la période de 1924-30 est de 40.9 %, celui des particuliers de 33.9 %, celui des administrations autonomes de 11. 9 % et celui des institutions sociales de 12.7 %.

Si on envisage la moyenne par prêt accordé (en dehors du prêt au fonds de cantonnement de l'armée), on peut constater que dans le total des prêts accordés pendant la période 1924-1930 la plus faible moyenne par prêt appartient aux particuliers (15.3 mille zl.), la plus élevée aux sociétés coopératives (136.000 zl.), viennent ensuite la moyenne des institutions sociales (122.000 zl.) et celle des administrations autonomes (116.000 zl.).

Notons que le montant des crédits à long terme en espèces octroyés pour le bâtiment figurant dans le bilan de la Banque fut (en millions de zl.[2]) :

	fin 1929	fin 1930
Crédits propres de la Banque	24.6	17.6
— de la section des opérations avec le Trésor	243.4	302.6

Parmi les autres catégories de crédits à long terme en espèces, ce sont les crédits d'assainissement qui jouent encore un rôle assez important. Ils furent accordés aux banques et aux coopératives lors de la crise de 1925-1926, presque exclusivement sur les fonds provenant de la section des opérations avec le Trésor.

Les crédits aux banques provenaient principalement du

1. Rapports annuels de la B. E. N. pour 1928, 1929 et 1930.
2. Bilans annuels de la Banque.

Fonds de secours aux institutions de crédit voté spécialement par la Diète, et furent octroyés d'accord avec le ministre des Finances. L'aide apportée par la Banque se faisait sous deux formes: celle-ci distribuait, d'une part, des crédits en espèces et elle se portait, d'autre part, garante pour l'institution défaillante.

Ces crédits furent d'une importance primordiale pour les banques; de nombreuses institutions furent sauvées de la catastrophe qui les menaçait, lors du « run » et de la dénonciation des crédits étrangers.

Leur montant atteint en 1925 la somme de 36.3 millions de zl., en 1926 la somme de 20.5 millions de zl., soit en total 56.8 millions de zl. Ils furent octroyés primitivement en forme de crédits en compte courant. Le remboursement de ces crédits fut réparti plus tard sur un certain nombre d'années. En 1927, les banques n'ont reçu que 7.1 millions de zl. A partir de 1928, elles n'en profitent plus. Par ailleurs, elles commencent à les rembourser très intensivement. Le montant des crédits remboursés fut en 1927 de 10.9 millions de zl., en 1928 de 14.9 millions de zl., en 1929 de 6.6 millions et en 1930 de 9 millions. Le montant des garanties que la B. E. N. fournit pour les banques fut en 1925 de 1.028 mille $, en 1926 de 779 mille $, soit un total à la fin de 1926 de 1.807 mille $. La presque totalité de la somme résultant de ces garanties fut réglée par les banques avant même la fin de 1927.

Parmi les autres crédits à long terme en espèces provenant de la section des opérations avec le Trésor, il faut noter celui dont fut grevé la centrale coopérative « Kooprolna ». La Banque de l'économie nationale a pris à sa charge les engagements de celle-ci envers l'étranger, au titre de la garantie qu'elle avait fournie (1.500.000 £). La Banque est arrivée à mobiliser en 1926 la somme de 700.000 £. Le reste de la somme fut réparti en une série d'annuités. L'endettement de la « Kooprolna » à ces divers titres se chiffrait à la fin de 1927 à 40.3 millions de zl., à la fin de 1928 à 39.1 millions de zl. et à la fin de 1929 à 36.6 millions de zl. En 1930 l'endettement de la Kooprolna n'a subi presqu'aucun changement.

Parmi les autres crédits à long terme en espèces de la section des opérations avec le Trésor, il faut mentionner les crédits qui furent accordés aux différentes entreprises industrielles, lors de la crise 1925-1926, surtout à celles d'Etat et dans lesquelles la Banque a des intérêts.

Notons, qu'une partie considérable des crédits à long terme en espèces propres de la Banque, est constitué, en dehors de ceux de bâtiment, par des prêts fournis aux administrations autonomes dont le montant fut à la fin de 1929 de 31.3 millions de zl. et à la fin de 1930 de 51.6 millions de zl. et par des prêts octroyés aux entreprises d'Etat (30 millions de zl. à la fin de 1930).

Section V

OPÉRATIONS DE CREDIT A LONG TERME DE LA BANQUE AGRICOLE D'ETAT

§ 1. Régime juridique

Une des tâches de la Banque agricole d'Etat et qui doit constituer à l'avenir le gros de son activité, c'est la distribution du crédit à long terme par émission de lettres de gage et d'obligations.

Les statuts de la Banque mettent au premier plan ses opérations de crédit à long terme par émission et ils les règlent d'une façon très minutieuse.

Ces crédits à long terme par émission de titres ou en espèces peuvent être accordés dans les buts suivants (§ 3) : achats de terres, remises en état, améliorations et investissements agricoles, remboursement des dettes onéreuses pour les exploitations rurales, autres besoins d'exploitation et finalement remboursement des dettes hypothécaires des propriétés foncières en voie de parcellement.

La Banque a le droit d'émettre des titres sur la base des prêts amortissables accordés par elle, la somme des premiers ne devant jamais dépasser le montant des seconds.

Les dispositions juridiques réglant l'émission des titres de la Banque agricole d'Etat sont les suivantes :

La Banque agricole d'Etat a le droit d'émettre :

1° Des lettres de gage en zlotys, zlotys-or ou monnaies étrangères dans les limites de la garantie qui leur est fournie par le Trésor, mais seulement jusqu'à un montant de 25 fois le capital social de la Banque et son fonds de réserve général réunis.

2° Des obligations d'amélioration de la même manière

que les lettres de gage, mais celles-là uniquement jusqu'au double du capital social de la Banque augmenté du fonds de réserve général.

Pour adapter ses émissions aux exigences des marchés financiers internationaux sur lesquels la Banque agricole d'Etat entreprend dernièrement de nombreuses démarches en vue de placement de ses titres certaines modifications de ses statuts ont lieu en 1930. C'est ainsi qu'elle introduit le système d'émission de titres par séries, créant en même temps un fonds de réserve spécial pour chaque série et une masse de garantie dans laquelle entrent les gages et les créances des prêts accordés sur la base de ces émissions.

Le paiement à l'échéance des intérêts des titres émis et leur amortissement sont assurés, en dehors de la garantie du Trésor, (§ 15) :

1° Par les annuités payées par les débiteurs de la banque au titre de prêts amortissables à long terme;

2° Par le fonds de réserve des lettres de gage et des obligations et les fonds de réserve des séries particulières de titres;

3° Par le fonds de réserve général de la Banque agricole d'Etat ainsi que par tous ses biens;

4° Par la garantie du Trésor public.

La garantie du Trésor est actuellement[1] de 315 millions de zl.-or (parité actuelle) pour les lettres de gage émises par la Banque et de 150 millions de zl.-or (parité actuelle) pour les obligations d'amélioration.

L'amortissement des titres émis se fait soit par voie de rachat en bourse ou hors bourse, soit par voie de tirage au sort.

Les prêts accordés doivent l'être sur première hypothèque et ne peuvent dépasser la moitié[2] de la valeur d'estimation des biens en question.

Au cas où, dans les 30 jours de leur échéance, les paiements dûs à titre d'intérêts ou d'amortissements ne seraient pas effectués, la Banque agricole d'Etat a le droit de poursuivre le paiement des arrérages par voie d'exécution forcée.

Au débiteur, de son côté, appartient le droit de rembourser ses dettes avant terme soit en partie, soit en totalité.

Des règles spéciales existent au sujet de chaque catégorie de prêts faits en lettres de gage et en obligations d'améliorations.

C'est ainsi que les prêts en lettres de gage doivent être accordés aux petits et moyens propriétaires agricoles pour l'achat de terres, pour la remise en état et les investissements agricoles, pour le remboursement des dettes onéreuses ainsi que pour les autres besoins d'exploitation. Par ailleurs, de tels prêts peuvent être accordés également aux grands propriétaires agricoles sans égard à la superficie de leurs terres, lorsque le prêt en question est destiné au remboursement des dettes hypothécaires, opéré lors du démembrement de leurs propriétés. Parallèlement aux règles qui existent dans la Banque de l'économie nationale et dans les sociétés de crédit, le propriétaire de la propriété hypothéquée est tenu de maintenir celle-ci en bon état. Les changements effectués sont soumis à une autorisation de la part de la Banque ou absolument interdits. La dette devient immédiatement exigible, sans préavis, dans certains cas qui ont rapport à la détérioration de l'immeuble, au détournement du prêt du but indiqué, etc...

Les prêts en obligations d'amélioration sont accordés pour les améliorations agricoles, sans égard à la superficie des exploitations agricoles.

Ces prêts sont fournis :

1° Aux associations pour aménagement des eaux et aux associations d'améliorations rurales, sur les bases fixées par la loi sur le régime des eaux;

2° Aux autres personnes physiques et juridiques, sur gage hypothécaire;

3° Aux administrations autonomes, sur les bases fixées par la loi pour leurs engagements.

§ 2. **Crédits à long terme par émission de titres**

Bien que la Banque agricole d'Etat fût créée en 1919, elle n'a commencé le financement au moyen de crédits à long terme par émission de titres que vers la fin de 1925. En réalité, cependant, pour des causes d'ordre juridique et économique, ces prêts ne prirent de développement intéressant qu'à partir de 1927.

Les facteurs qui ont contribué au grand essor des opérations de crédit à long terme de la Banque se rapportent avant tout aux facilités de placement qui se firent jour alors sur le marché des capitaux en Pologne et surtout aux placements de la part du Trésor et des institutions sociales. Il faut noter également la meilleure organisation de la Banque, la décentralisation de son activité de crédit et la régularisation d'un certain nombre de problèmes d'ordre juridique et formel qui entravaient son activité.

Le montant des crédits à long terme par émission accordés par la Banque agricole d'Etat ressort du tableau ci-contre :

Nous voyons que le total des prêts distribués chaque année marque un accroissement très important jusqu'en 1929. Les difficultés de placement qui ont lieu à partir de la seconde moitié de 1928 obligent la Banque à restreindre ses crédits, dans une certaine mesure.

La diminution du montant des prêts n'a eu lieu cependant qu'en ce qui concerne les prêts faits en lettres de gage. Par contre, les prêts en obligations d'amélioration marquent une notable augmentation (en dehors de l'année 1930).

Le montant des prêts en lettres de gage fournis pour l'achat de terres forme la majorité des prêts faits en ces titres. D'une façon générale, les prêts en lettres de gage marquent une augmentation très élevée en 1928; ils diminuent ensuite considérablement, par suite de la crise.

Il est intéressant de voir comment se faisait la répartition des prêts pour l'achat de terres (voir tableau ci-après donnant les chiffres des opérations au cours de chaque année[1]).

La tendance générale de l'activité de crédit de la Banque agricole d'Etat est avant tout l'attribution du crédit à la petite propriété agricole. D'accord avec les bases de la délimitation du champ d'activité de la Banque agricole d'Etat et de la Banque de l'économie nationale, fixées d'un commun accord par les ministres des Finances et des Réformes agricoles, la Banque agricole d'Etat accorde des crédits en lettres de gage aux propriétaires des exploitations rurales qui ne dépassent pas les normes suivantes : 60 ha. pour les régions industrielles et suburbaines (exceptionnellement 80 ha.) et 180 ha. (exceptionnel-

1. Rapports annuels de la Banque agricole d'Etat.

Tableau des prêts à long terme distribués par la Banque agricole d'État pendant l'année[1].

(*En millions de zlotys (parité actuelle).*

	Total des prêts à long terme					*Prêts en lettres de gage*															*Prêts en obligations d'amélioration*		
						Total					*Accordés pour l'achat de terres*					*Pour les investissements agricoles*							
	1926	1927	1928	1929	1930	1926	1927	1928	1929	1930	1926	1927	1928	1929	1930	1926	1927	1928	1929	1930	1928	1929	1930
Prêts en millions de zl.	7.6	33.8	115.1	109.5	66.5	7.6	33.8	94.7	50.8	42.4	7.2	21.1	50.6	23.9	26.1	0.4	12.7	44.1	26.9	16.3	20.4	58.7	24.1
Nombre des prêts	2.125	7.434	18.662	11.583	11.234	2.125	7.434	18.452	11.171	11.059	2.113	6.237	12.616	7.894	8.650	12	1.197	5.836	3.277	2.409	217	418	175
Pourcentage des sommes							100 %	100 %	100 %	100 %		62.4 %	53.5 %	47 %	61.6 %		36 %	46.5 %	57 %	38.4 %			
— des nombres des prêts .							100 %	100 %	100 %	100 %		83.8 %	68.4 %	71.2 %	77.3 %		16.2 %	31.6 %	28.8 %	22.7 %			

1. Rapports annuels de la Banque agricole d'Etat.

Sommes en millions de zl. — Superficie en milliers de ha.

	1926			1927			1928			*Jusqu'au 1er janvier 1930*			*Jusqu'au 1er janvier 1931*		
	Nombre des prêts	*Somme*	*Superf.*	*Nombre des prêts*	*Somme*	*Superf.*	*Nombre des prêts*	*Somme*	*Superf.*	*Nombre des prêts*	*Somme*	*Superf.*	*Nombre des prêts*	*Somme*	*Superf.*
Achats provenant du démembrement des grandes propriétés .	2.092	4.1	11.2	5.956	19.8	44.5	12.431	49.4	262.3	25.377	94.9	356.2	31.060	115.0	390.6
Achats provenant des transactions entre les paysans.....	21	0.1	0.4	281	1.2	2.2	185	1.2	1.9	604	3.5	5.4	751	4.5	6.8
Achats en rapport avec le remembrement ..										2.909	4.5	10.8	5.729	9.5	17.8
Total	2.113	4.2	11.6	6.237	21.1	46.6	12.616	50.6	264.2	28.890	102.9	372.5	37.540	129.1	415.3

lement 240 ha.) pour les autres régions.

Les crédits pour l'achat de terres sont destinés essentiellement à l'achat des terres provenant du démembrement des grandes propriétés. En finançant ces opérations la Banque agricole d'Etat devient ainsi un facteur de première importance dans l'action de l'abaissement des prix de la terre et de l'adoucissement et de la forte « pénurie » de terres que la petite agriculture éprouve en Pologne. Le financement des transactions entre les paysans, en dehors de l'action en faveur du remembrement n'est pas important.

Voyons maintenant de quelle façon furent distribués les prêts en lettres de gage destinés aux buts d'investissements.

(Voir tableau page suivante)[1]

Il résulte même du tableau que la part des crédits distribués aux propriétés agricoles, au-dessous de 50 ha. augmente constamment. Tandis que jusqu'au 1er janvier1928 le pourcentage de ces derniers dans le total des crédits d'investissements fut de 41. 2%, il augmente en 1928 jusqu'à 70.8 %, en 1929 jusqu'à 77. 8 % et en 1930 à 83.4 %. Par ailleurs, la part des propriétés au-dessus de 100 ha. subit une diminution très importante.

Si, maintenant, on considère que les prêts en lettres de gage pour l'achat de terres sont accordés essentiellement aux très petits agriculteurs, on arrive à la conclusion que les prêts en lettres de gage sont destinées presqu'exclusivement à la petite et à la moyenne agriculture (jusqu'à 50 ha).

Etant donné, d'une part, que les frais attachés à l'obtention d'un prêt sont relativement élevés, surtout dans les cas où l'hypothèque doit être régularisée dans ce but, et étant donné, d'autre part, que la distribution de trop petits prêts augmente dans une mesure considérable le travail de la Banque et ses frais, on a fixé le montant minimum d'un prêt à long terme en lettres de gage respectivement à 2.000, 1.500 et 1.000 zl. or. Ces normes ne se rapportent cependant, qu'aux prêts dans les buts d'investissements. Le prêt minimum pour achat de terres est de 250 zl. or de l'ancienne parité (soit 430 zl. de la nouvelle parité), d'accord avec la règle fixée dans la loi sur la réforme agraire[2].

1. Rapports annuels de la Banque agricole d'Etat.
2. Rapport annuel de la Banque agricole d'Etat pour 1927.

(*En millions de zlotys.*)

Exploitations	On avait distribué									
	jusqu'au 1.1.1928		*pendant 1928*		*pendant 1929*		*pendant 1930*		*jusqu'au 1.1.1931*	
	Somme	%	Somme	%	Somme	%	Somme	%	Somme	%
Jusqu'à 5 ha.	0,5	4,0	4,7	10,8	2,3	8,6	1,7	10,4	9.3	9.3
De 5 à 20 ha.	3,0	22,8	16,8	38,1	11,6	43,1	8,0	49,1	39.3	39.1
De 20 à 50 ha.	1,9	14,4	9,6	21,9	7,0	26,0	3,9	23,9	22.4	22.3
De 50 à 100 ha.	2,0	15,2	6,2	14,1	3,5	13,0	1,2	7,4	12.9	12.8
Au-dessus de 100 ha.	5,7	43,6	6,7	15,1	2,5	9,3	1,5	9,2	16.4	16.3
Total	13,1	100,0	44,1	100,0	26,9	100,0	16,3	100,0	100.4	100.0

En réalité, la moyenne des prêts distribués fut beaucoup plus élevée. (Voir le tableau ci-dessous en milliers de zlotys[1]) :

	Prêts en lettres de gage		
	Total	*Prêts pour achat de terres*	*Prêts pour investissements*
1926	3.6	3.4	33.3
1927	4.5	3.4	10.6
1928	5.1	4.0	7.6
1929	4.6	3.0	8.2
1930	3.8	3.0	6.8

Nous voyons que la moyenne d'un prêt d'investissement est beaucoup plus élevée que celle d'un prêt pour l'achat de terres. Elle dépasse, d'une façon générale, de beaucoup le minimum fixé. La moyenne par prêt en obligations d'amélioration est très élevée par rapport aux autres.

Soulignons que la banque ressent de nombreuses difficultés d'ordre juridique et technique dans la distribution des prêts en lettres de gage. Celles-ci ont trait au caractère spécial de la clientèle que la banque dessert. Ce sont, d'une part, la non-régularisation de la majorité des hypothèques des propriétés paysannes dans l'ancienne partie russe et les difficultés juridiques qui se présentent pour l'attribution des prêts hypothécaires dans les anciennes parties autrichienne et prussienne et, d'autre part, la pauvreté et le fort démembrement de la propriété agricole paysanne en Pologne. C'est ainsi qu'une grande partie des propriétés agricoles est privée de la possibilité de profiter des prêts hypothécaires de celle-ci agricole d'Etat. Pour remédier à cet état de choses la banque finance ces exploitations par l'intermédiaire des institutions locales de crédit et surtout des caisses d'épargne.

La Banque elle-même accorde aussi des crédits à terme moyen à ceux qui n'ont pas leurs hypothèques régularisées. Elle met comme condition à ces prêts la mise en ordre du titre de propriété à une échéance déterminée, pour rendre possible la conversion du prêt en espèces en un prêt amortissable en lettres de gage.

Le taux d'intérêt qui grève les emprunteurs à titre de crédits à long terme par émission de titres est très considérable.

1. Rapports annuels de la Banque agricole d'Etat.

La Banque émettait primitivement des titres 8% en zl. Cependant, prenant en considération l'abaissement général du taux d'intérêt dans le pays et sur les marchés étrangers, ainsi que l'amélioration des conditions de placement sur le marché national des capitaux et la hausse des cours des titres ainsi que les préparatifs en vue de placements à l'étranger, la Banque procède à partir de la première moitié de 1928 à l'émission de lettres de gage 7%. De même, les obligations d'amélioration dont l'émission commence en 1928 portent un intérêt de 7%. Le taux d'intérêt réel de titres aussi bien 7 % que 8% reste cependant le même, étant donné le cours plus bas des premiers. Les cours des titres 7% émis par la banque furent à la fin de 1930 de 83.15%, ceux à 8% de 94% de la valeur nominale. La diminution de la charge qui grève l'emprunteur n'est ainsi qu'apparente. Par ailleurs, il serait beaucoup plus avantageux pour celui-ci, à l'heure actuelle, d'obtenir une somme plus importante, comme produit de l'emprunt, d'autant plus qu'avec l'amélioration de la situation du marché, une réduction du taux d'intérêt des titres aura certainement lieu.

Il faut également ajouter, qu'en dehors de l'annuité proprement dite, chaque emprunteur en titres à long terme est obligé de payer en sus un « supplément administratif » destiné à rembourser les frais de la Banque et à constituer le bénéfice de cette dernière, étant donné que le taux d'intérêt nominal des titres émis et celui des prêts accordés doivent se niveler. Le supplément fut, à la fin de 1930 de 1%[1] pour les prêts en lettre de gage et de 3/4% pour les prêts en obligations d'amélioration. Il est calculé sur la valeur nominale du prêt pendant toute la durée de ce dernier, ce qui constitue une augmentation considérable du taux d'intérêt effectif.

D'une façon générale, l'on voit que la charge qui grève l'emprunteur est très lourde, surtout si l'on prend en considération la diminution de la rentabilité des exploitations agricoles qui a lieu à l'heure actuelle, par suite de la crise.

Il faut cependant mentionner que le Gouvernement tâche de venir en aide à certaines catégories d'emprunteurs. C'est à cet effet qu'une dotation du Trésor fut destinée (budget 1928-1929 : 1 125.000 zl.) pour la réduction des 3% du taux d'intérêt sur certains prêts en lettres de gage. De même,

1. Abaissé de 1 1/2 % à 1 % à partir du 1er janvier 1928.

le ministère de l'Agriculture destine, à partir de 1928, certains fonds, nécessaires à l'abaissement du taux d'intérêt des prêts en obligations d'amélioration (de 2 % à 4 % par an), selon le genre des travaux.

La Banque devait participer avec les autres institutions de crédit foncier à la création de la Banque foncière centrale dont la tâche devait être le placement à l'étranger des obligations émises sur la base des lettres de gage des institutions en question. C'est ainsi que la Banque agricole d'Etat s'est abstenue du placement de ses titres à l'étranger pendant tout le temps des négociations poursuivies à cet effet, bien que les conditions fussent très avantageuses. L'échec de ces négociations eut lieu à la fin de 1929, alors que la situation du marché international devint défavorable. La Banque est à l'heure actuelle en pourparlers en vue du placement à l'étranger d'un paquet important de ses titres.

Les cours des titres émis par la banque qui étaient très bas avant l'année 1927 et oscillaient dans des limites considérables[1], avaient marqué une forte augmentation au cours de cette année; ils sont maintenus fermes à l'heure actuelle[2]. Les cours bas des titres émis qui eurent alors lieu s'expliquent, dans une grande mesure, par le fait que les titres étaient remis directement aux emprunteurs qui les jetaient sur la marché. La politique que la Banque poursuit à présent est la suivante : avant l'obtention du prêt, l'emprunteur autorise celle-ci à vendre ses titres. Il reçoit alors le montant réalisé en espèces. La Banque, à son tour, détient un portefeuille important de ses propres titres en attendant de les placer avantageusement. Le montant de ce portefeuille était à la fin de 1928 de 42.7 millions de zl. , à la fin de 1929 de 77.5 millions de zl. et à la fin de 1930 de 93.8 millions de zl.

Le montant respectif des titres de la banque en circulation fut à la fin de 1930 :

Lettres de gage. — Total.....	Zl. 219.554.704
Lettres de gage 8 % en zl.-or.....	89.914.204
Lettres de gage 7 % en zl.-or.....	129.640.500
Obligations d'amélioration. — Total....	Zl. 102.895.500

1. Jusqu'à 60 et quelques points.

2. De même d'ailleurs, que les cours des titres de la Banquedel'économie nationale. Le niveau des cours des deux Banques d'Etat est identique. Les cours sont les suivants à la fin de 1930 : titres 7 %; 83 1/4 % de la valeur nominale; les titres 8 %, 94 % de la valeur nominale.

Le paiement régulier des annuités à titre de prêts obtenus à la Banque agricole d'Etat est assez satisfaisant. Le pourcentage des annuités versées par rapport au total des redevables se rapproche sensiblement de celui d'avant-guerre observé à la Banque foncière paysanne dont la structure ressemblait à celle de la Banque agricole d'Etat. C'est ainsi que le pourcentage des rentrées de l'annuité payable en avril fut à la fin de 1928 de 82.4 %, à la fin de 1929 de 82.6 %, et de 67.5 % à la fin de 1930 (à la Banque paysanne de 83.2 % à la fin de 1913)[1].

Ce résultat apparaît comme très satisfaisant, si on considère que la charge, supportée par les emprunteurs à l'heure actuelle, est beaucoup plus lourde qu'avant la guerre (les prêts de la Banque foncière paysanne furent accordés à 4 et 5 %), que la période de reconstruction dure toujours et que le marché de l'argent est très étroit. C'est pourquoi la Banque agricole d'Etat traite actuellement avec beaucoup d'égards les bénéficiaires de ses prêts, d'autant plus que la population était habituée à être ménagée par la pratique des institutions de crédit à long terme d'avant-guerre qui traitaient d'une façon bienveillante la question des annuités dues et leur exécution forcée.

Seétion VI

VUE D'ENSEMBLE.

Le crédit à long terme en Pologne se réalise principalement sous la forme de crédits hypothécaires par émission de titres[2]. Il importe de donner maintenant une vue d'ensemble de leur développement.

Le montant des prêts hypothécaires par émission de titres nouvellement octroyés par les établissements de

1. La mévente de produits agricoles en 1930 suivie d'une forte baisse des prix des produits agricoles s'est répercutée nécessairemen sur le paiement des annuités dues.

2. Les crédits à long terme en espèces sont le fait presque exclusif des institutions financières d'Etat et sont octroyés dans des buts spéciaux, ainsi que des caisses d'épargne dans une mesure très limitée.

crédit, a été le suivant (à la fin de chaque année en milliers de zlotys[1]).

	1926	1927	1928	1929	1930
Total	35.786	214.165	358.250	240.989	253.442
Sociétés de crédit	16.432	121.985	157.815	77.197	100.699
Sociétés de crédit foncier	15.180	74.984	68.080	36.677	36.454
Sociétés de crédit urbain	211	37.326	68.024	32.604	63.706
Sté de Créd. de l'Industrie pol.	1.042	9.675	21.711	7.916	539
Banques	19.354	92.180	200.435	163.792	152.743
Banques d'Etat	18.618	83.721	171.075	156.194	139.891
Banques privées	738	8.459	29.360	7.598	12.852

La part des différentes catégories d'institutions par rapport à l'ensemble des prêts hypothécaires distribués pendant chaque année fut :

En pourcentages :

	1926	1927	1928	1929	1930
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Sociétés de crédit	45.9	57.0	44.4	32.0	39.7
Sociétés de crédit foncier	42.5	35.0	19.0	15.2	14.4
Société de crédit urbain	2.9	17.5	19.0	13.5	25.1
Sté de Créd. de l'Industrie pol.	0.5	4.5	6.4	3.3	0.2
Banques	54.1	43.0	55.6	68.0	60.3
Banques d'Etat	52.0	39.1	47.8	64.8	55.2
Banques privées	2.1	3.9	7.8	3.2	5.1

1. *Annuaires de statistique et Informations statistiques de l'Office central de statisique.*

Parmi les deux catégories principales d'institutions de crédit à long terme, les sociétés de crédit et les banques, ce sont les banques qui distribuent actuellement la majorité des crédits hypothécaires. Leur part augmente continuellement depuis 1927 jusqu'en 1929, atteignant plus des 2/3 de l'ensemble des crédits nouvellement octroyés au courant de cette dernière année. Elle subit toutefois un certain recul en 1930.

Ce sont les banques d'Etat qui occupent la place prépondérante; la part des banques privées, qui marque un mouvement ascendant relativement fort jusqu'en 1928, subit une diminution considérable en 1929 et, bien que s'étant de nouveau relevé en 1930, ne présente cependant que moins de 1/10 de celle de toutes les banques.

Les sociétés de crédit foncier qui, elles-mêmes, fournissaient 42.5 % de l'ensemble des crédits hypothécaires nouvellement distribués en 1926, voient leur part diminuer d'année en année. Le pourcentage de leurs prêts subit la chute la plus forte en 1928 Le même phénomène s'aperçoit dans la Société de crédit de l'industrie polonaise, bien qu'il ait lieu d'une façon un peu différente. La part de cette institution en 1930 est infime. Les sociétés de crédit urbain marquèrent une première augmentation en 1927 où leur pourcentage s'est accru de plus de 6 fois par rapport à l'année précédente. Ayant subi une diminution considérable en 1929, leur part augmente en 1930, représentant plus de 1/4 de toutes les institutions de crédit à long terme.

L'ensemble des crédits hypothécaires nouvellement octroyés au courant de chaque année fait apparaître une tendance à l'accroissement très accentuée jusqu'en 1928. L'augmentation du montant des prêts est la plus considérable en 1927, dans presque toutes les institutions de crédit à long terme. Le mouvement d'accroissement, bien qu'atténué, se poursuit en 1928; cependant, certains établissements, comme les sociétés de crédit foncier qui prirent un essor très fort au courant de l'année précédente, font même montre d'une décroissance.

(Voir tableau p. suiv.).

Bien que le montant des prêts nouvellement octroyés exprimés en chiffres absolus, reste encore relativement fort

le mouvement de forte expansion s'arrête, cependant, et aussi bien l'ensemble des prêts distribués que le montant fourni par chaque catégorie d'institutions accusent une diminution importante par rapport à l'année précédente.

Changements en plus ou en moins du montant des prêts hypothécaires nouvellement fournis pendant l'année par rapport à celui de l'année précédente.

(*En milliers de zlotys*).

	Montant des prêts par rapport à l'année précédente			
	1927	1928	1929	1930
Total	+ 178.379	+ 144.085	— 117.261	+ 12.453
Sociétés de crédit	+ 105.553	+ 35.830	— 80.618	+ 23.502
Sociétés de crédit foncier	+ 59.804	— 6.904	— 31.403	— 223
Sociétés de crédit urbain	+ 37.115	+ 30.698	— 35.420	+ 31.102
Sté de Créd. de l'Industrie pol. .	+ 8.633	+ 12.036	— 13.795	— 7.377
Banques	+ 72.826	+ 108.255	— 36.643	— 11.049
Banques d'Etat	+ 65.103	+ 87.354	— 14.881	— 16.303
Banques privées	+ 7.721	+ 20.901	— 21.762	+ 5.254

L'année 1930 amène une certaine augmentation de l'ensemble des prêts distribués. L'accroissement a lieu cependant uniquement dans deux catégories d'institutions, dans les sociétés de crédit urbain et les banques privées. Les premières sont arrivées à distribuer une forte somme de nouveaux prêts bien que celle-ci reste encore inférieure à celle de l'année très prospère de 1928.

Soulignons cependant que, bien que ne satisfaisant qu'une faible part de la demande du crédit à long terme du pays qui reste extrêmement élevée, les institutions de crédit à long terme ont réussi, d'une façon générale, à développer une forte activité. L'ensemble des prêts hypothécaires nouvellement fournis monte à 1.066.8 millions de zl.

Contrairement au phénomène qui avait lieu avant la guerre, ce sont les deux banques d'Etat qui jouent le rôle prépondérant, ayant distribué à elles seules 550.9 millions de zl. de prêts hypothécaires, soit 51.6 % de l'ensemble de toutes les institutions de crédit hypothécaire.

Parmi les institutions privées, les sociétés de crédit, c'est-

à-dire les institutions ayant pour base la mutualité, distribuent la forte majorité des prêts, soit 88.7 % de l'ensemble de ceux-ci, fournis à partir de 1927.

Les chiffres de prêts hypothécaires mentionnés demandent toutefois certains correctifs, comme ne donnant pas une idée nette de toute l'activité des institutions de crédit à long terme..

D'une part, il faudrait en déduire le montant des prêts de la Banque de l'économie nationale qui sont fournis pour la consolidation des prêts accordés antérieurement en espèces : 41.0 millions de zl. à la fin de 1929 et 101.0 millions à la fin de 1930); il faudrait y ajouter, d'autre part, le montant des prêts à long terme en espèces octroyés par les deux banques d'Etat (la Banque de l'économie nationale à la fin de 1929, 68.7 millions de zl. de crédits à long terme en espèces de la section « commerciale » et 413.4 millions de zl, de la section des opérations avec le Trésor, presque exclusivement en crédits à long terme; à la fin de 1930 respectivement 108.8 millions et 589.1 millions; la Banque agricole d'Etat, crédits provenant des fonds administrés, à la fin de 1929, 255.1 millions de zl. et à la fin de 1930, 354.5 millions, essentiellement à long terme; de même que les prêts à long terme en espèces et par émission de titres des banques « communales » (montant des prêts hypothécaires en espèces octroyés en 1926 : 0.3 millions de zl., en 1927 : 1.2 millions de zl., en 1928 : 0.5 millions de zl.; montant des prêts en titres en 1927 : 8.7 millions de zl. et en 1928, 4.6 millions de zl.

D'autre part, le montant des prêts en obligations « communales » émises par la Banque de l'économie nationale, s'élevait pendant l'année 1927 à 144.4 millions de zl., pendant l'année 1928 à 145.7 millions de zl. , pendant l'année 1929 à 45.7 millions de zl. et pendant l'année 1930 à 19.9 millions de zl. La somme totale des prêts en obligations « communales » est de 471.0 millions de zl. à la fin de 1929 et de 480.5 millions de zl. à la fin de 1930.

De tout ce qui précède, il résulte une énorme prépondérance des institutions financières publiques et avant tout de celles de l'Etat dans le système de crédit à long terme du pays. Cette prépondérance ne sauraient en aucune manière égaler les prêts hypothécaires octroyés par les caisses d'épargne (d'ailleurs également des établissements publics), par les sociétés d'assurances et par les particuliers, qui furent très

élevés avant la guerre et dont le montant, actuellement, est sans doute peu considérable.

Le tableau ci-dessous nous donne quelque idée de l'importance des différents genres des crédit à long terme par émission de titres, ainsi que du rôle respectif que tiennent les diverses catégories d'établissements de crédit à long terme dans l'octroi de ces crédits (prêts hypothécaires, moins les prêts de consolidation de la B. E. N., plus les prêts en obligations « communales » de cette dernière[1]) (en milliers de zl. au courant de l'année) :

Crédits à l'agriculture.

	1927	1928	1929
Total	140.301	225.213	157.750
Sociétés de crédit	74.984	67.840	36.548
Banques privées	5.882	23.276	7.245
Banque agricole d'Etat	23.680	115.020	109.500
Banque de l'économie nationale	25.785	19.077	4.357

Crédits à la propriété immobilière urbaine.

Total	61.624	86.341	37.258
Sociétés de crédit	37.326	68.280	32.680
Banques privées	2.607	6.084	352
Banque de l'économie nationale	21.691	11.977	4.226

Crédits à l'industrie.

Total	12.240	43.824	7.915
Société de crédit de l'industrie polonaise	9.675	21.711	7.915
Banque de l'économie nationale	2.565	22.113	—

Crédit « communal ».

Banque de l'économie nationale	144.438	145.719	45.704

(*Ed pourcentages*)

Total	100	100	100
Crédit agricole	39	45	63
— municipal	17	17	15
— industriel	4	13	4
— « communal »	40	25	18

1. Buczkowski, *Le crédit à long terme par émission de titres en* 1929. *La Gazette bancaire,* 1930, nº 12.

C'est l'agriculture qui reçoit une grande partie des crédits à long terme; sa part en pourcentages augmente continuellement. Ici également, la part des banques d'Etat et surtout de la Banque agricole d'Etat est devenue prépondérante à partir de 1928. La part de cette dernière fut de 17 % de l'ensemble des crédits à long terme par émission de titres reçus par l'agriculture en 1927, de 51 % en 1928 et de 70 % en 1929. Comme la Banque agricole d'Etat s'adresse exclusivement à la petite propriété agricole, il en ressort une diminution toujours plus forte de la part de la grande propriété agricole qui souffre beaucoup de l'insuffisance du crédit à long terme.

La part des crédits en obligations « communales » diminue continuellement, aussi bien en chiffres relatifs qu'absolus. Cette baisse est d'autant plus à souligner qu'en 1929, contrairement à ce qui avait eu lieu dans les années précédentes, les administrations autonomes n'ont contracté aucun emprunt directement[1].

De même, les crédits à long terme par émission de titres octroyés à la propriété immobilière dans les villes subissent une forte diminution. Au montant de ces crédits il faut toutefois ajouter les prêts de bâtiment en espèces accordés par la Banque de l'économie nationale aussi bien de ses propres fonds que des fonds administrés (268.7 millions de zl. au 31 décembre 1929 et 320.2 millions au 31 décembre 1930).

Ces prêts doivent être en dernier effet consolidés en prêts par émission de titres.

Les prêts distribués à l'industrie sont en décadence complète, ce qui est dû aux imperfections de l'organisation du crédit industriel et aux difficultés de placement des titres émis dans ce but.

Un point très intéressant pour l'étude de l'ensemble des institutions de crédit à long terme est la comparaison du nombre des prêts distribués au courant de chaque année et des moyennes par prêt. (Voir le tableau suivant) :

Le nombre le plus important des prêts est distribué par la Banque agricole d'Etat, grâce au caractère de sa clientèle[2].

1. Buczkowski, *Le crédit à long terme par émission de titres en* 1929, *La Gazette bancaire*, 1930, nº 12.

2. Y sont compris également les prêts en obligations d'amélioration, dont le nombre est faible et où la moyenne par prêt est relativement élevée.

	Nombre des prêts					Moyenne par prêt				
	1926	1927	1928	1929	1930	1926	1927	1928	1929	1930
						en milliers de zlotys				
Total	2.550	9.923	21.894	13.850	14.555	14.3	21.6	16.4	18.4	17.4
Sociétés de crédit	283	1.887	2.285	1.149	1.515	58.1	64.6	69.1	67.2	66.5
Sociétés de crédit foncier	271	1.158	1.048	502	355	56.0	64.7	65.0	73.0	102.7
Sociétés de crédit urbain	7	705	1.207	.631	1.158	31.4	52.8	56.4	51.8	55.0
Sté de Créd. de l'Industrie pol.	5	24	30	16	5	208.4	403.1	723.7	494.7	107.8
Banques	2.267	8.036	19.609	12.701	13.040	8.5	11.5	10.2	12.9	11.7
Banques d'Etat	129	399	407	989	12.854	85.4	126.3	137.7	47.1	10.9
Banque Agricole d'Etat	2.125	7.434	18.669	11.589	11.234	3.6	4.5	6.2	9.4	5.9
Banque de l'Economie Nat.	2.254	7.833	19.076	12.578	1.620	8.3	10.7	9.0	12.4	45.2
Banques privées	13	203	533	123	186	56.8	41.6	55.1	61.8	69.1

La moyenne par prêt y est la moins élevée, bien qu'elle augmente d'année en année.

La Société de crédit de l'industrie polonaise possède la moyenne la plus élevée, ce qui est dû également au caractère de sa clientèle qui se compose en majeure partie de grands établissements industriels. La moyenne par prêt de la Société de crédit de l'industrie polonaise subit une diminution à partir de 1928. Vient ensuite d'après l'ordre d'importance la moyenne par prêt des sociétés de crédit foncier qui s'adresse essentiellement à la grande propriété agricole.

D'une façon générale, soulignons, cependant, que même en éliminant la Banque agricole d'Etat, vu le caractère spécial de sa clientèle, la moyenne par prêt des établissements de crédit à long terme reste relativement faible, ce qui témoigne nettement des efforts de ces établissements pour satisfaire le maximum de demandes.

D'après le taux d'intérêt nominal, les titres émis pendant chaque année se répartissent de la façon suivante [1]

-	1926	1927	1928	1929	1930	1926	1927	1928	1929	1930
	en milliers de zlotys					en pourcentages				
Total	35.786	214.165	358.250	240.989	253.442	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
6 %	1.014	2.063	240	17.504	—	2.9	1.0	0.1	7.3	—
7 %	1.042	798	109.667	156.722	143.577	2.9	0.4	30.6	65.0	56 7
7 ½ %	—	2.565	22.113	—	7.260	—	1.2	6.2	—	2.9
8 %	33.720	202.966	221.133	65.675	99.919	94.2	94.7	61.7	27.3	39.4
10 %	10	5.773	5.097	1.088	2.686	—	2.7	1.4	0.5	1.0

Les deux types, de titres les plus fréquents, ce sont ceux de 8 % et de 7 %. Tandis que les premiers formaient l'énorme majorité jusqu'en 1928, ils commencent à céder leur place aux seconds à partir de cette année, la situation sur le marché des capitaux ayant marqué une certaine détente. Ce sont, en très grande partie, les banques d'Etat qui émettent les

1. *Annuaires de statistique et Informations statistiques de l'Office central de statistique.* Sauf les obligations « communales » de la Banque de l'économie nationale et des banques « communales ».

titres 7 % et parmi les établissements privés, la Société de crédit foncier de Varsovie.

Cependant, une certaine diminution du montant relatif et absolu des tit es 7 % s'est fait apercevoir en 1930, due à l'affaiblissement de l'émission des banques d'Etat, en rapport avec la tension sur le marché des capitaux[1].

En 1929 apparaît une émission assez importante des lettres de gage 6 % en francs français qui a été réalisée sur le marché français. En effet, le taux d'intérêt de ces titres est beaucoup plus élevé, étant donné que les emprunteurs supportent à leur charge l'impôt français sur les titres qui était de 1.8 % au moment de l'émission.

Les autres titres 6 % sont ceux en quintaux de seigle émis par la Société de crédit foncier de Poznan. Ils disparaissent à partir de 1928. Les titres portant un taux d'intérêt nominal supérieur (10 %) sont émis par quelques sociétés de crédit urbain; leur montant est faible.

Les titres émis par les établissements de crédit à long terme diffèrent beaucoup, d'après la valeur nominale dans laquelle ils sont libellés. (Voir le tableau suivant[2]) :

Le type prépondérant est celui des titres libellés en zlotys-or. A partir de 1927, avec la stabilisation du zloty, deviennent également considérables les titres libellés en zlotys courants. L'importance des lettres de gage en monnaies étrangères, surtout en dollars, fut très grande jusqu'en 1928; elle diminue avec la réduction des possibilités de placement sur les marchés étrangers. Ce sont surtout les banques privées, les sociétés de crédit foncier et la Société de crédit de l'industrie polonaise qui émettent ces titres[3]. Avec l'apparition des possibilités de placement sur le marché français, une série de lettres de

1. Le passage des lettres de gage 8 % à celles de 7 % ne nous paraît pas encore indiqué à l'heure actuelle étant donné les conditions de placement aussi bien sur le marché national qu'étranger. En effet, les cours des seconds sont peu élevés (même les titres des banques d'Etat sont cotés à 83.25 %). Ce qui importe avant tout aux emprunteurs dans les conditions présentes, c'est de pouvoir obtenir, lors de la réalisation des titres, un montant aussi élevé que possible, le montant nominal de prêts octroyés étant généralement de beaucoup inférieur aux besoins réels. On escompte, d'ailleurs, que lorsque la situation sur le marché des capitaux s'améliorera, on pourra toujours, soit rembourser les prêts devenus trop onéreux, soit les convertir.

2. *Annuaires de statistique et Informations statistiques de l'Office central de statistique.* Sauf les obligations « communales » de la Banque de l'économie nationale et des banques « communales ».

3. La Banque de l'économie nationale et les banques « communales » émettent également des obligations « communales » en dollars.

Montant des titres émis pendant chaque année par les établissements de crédit à long terme.

Valeur nominale	1926	1927	1928	1929	1930	1926	1927	1928	1929	1930
	en milliers de zlotys					en pourcentages				
Total	35.786	214.165	358.250	240.989	253.442	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Zlotys-or	18.616	83.721	171.075	161.980	146.145	52.0	39.1	47.8	67.2	57.7
— courants	441	59.170	83.646	26.818	57.452	1.2	27.6	23.3	11.1	22.7
Dollars	14.673	59.536	81.578	26.771	49.306	41.0	27.8	22.8	11.1	19.5
Livres sterling	1.042	9.675	21.711	7.916	539	2.9	4.5	6.1	3.3	0.2
Francs français ..				17.465					7.3	
Quintaux de seigle	1.014	2.063	240	39		2.9	1.0	0.1		

gage libellées en francs français fut émise par la Société de crédit foncier de Varsovie dans la première moitié de 1929 (50 millions de francs français). Les émissions ultérieures de ces titres par les sociétés de crédit foncier furent cependant arrêtées, les conditions pour le placement de ceux-ci étant devenues défavorables entre temps.

Ce sont presque exclusivement les banques d'Etat qui émettent les titres libellés en zlotys-or. Les titres en zlotys courants sont émis par les sociétés de crédit urbain et la Société de crédit foncier de Varsovie. Cette dernière les émettait seulement en 1927 et 1928.

L'émission des lettres de gage en quintaux de seigle a complètement cessé à l'heure actuelle, leur rôle ne fut d'une certaine importance que pendant les premières années qui suivirent l'inflation.

Le taux d'intérêt nominal des titres émis par les établissements de crédit à long terme ne donne pas encore une idée nette de la charge effective qui grève les prêts distribués. Nous en avons déjà longuement parlé[1]. Rappelons seulement que les différences entre les cours de divers titres ont lieu d'après les sociétés émettrices, d'après la monnaie dans laquelle ceux-ci sont libellés et bien évidemment d'après le taux d'intérêt nominal. Cette diversité est la conséquence non seulement de l'intervention des établissements particuliers au profit de leurs titres, des ressources dont ces établissements disposent, de l'importance de la garantie des titres et de la manière de laquelle le gage s'effectue, mais très souvent aussi la conséquence de la favorisation par le public des titres de l'un ou de l'autre établissement (différence de cours des lettres de gage 8% de la Société de crédit de Varsovie et de celle de Lodz).

Pour donner une notion des différences existantes prenons les moyennes mensuelles des cours en décembre 1930 à la Bourse de Varsovie[2] (en poucentages de la valeur nominale).

Lettres de gage en monnaies étrangères :

7 % en £	de la Société	de crédit de l'industrie polonaise	75.50
7 % en $	—	foncier à Varsovie	76.50
8 % en £	—	de l'industrie polonaise	86.38
8 % en $	—	foncier à Varsovie	87.00
6 % en fr. fr.	—	foncier à Varsovie	85.00

1. Introduction, p. 119-126.
2. *Przeglad Gospodarczy* (*La Revue Economique*), 1931, nº 2.

Lettres de gage en zlotys :

7 %	en zlotys des banques d'Etat	.....	83.25
8 %	—	.....	94.00
8 %	en zlotys-oj courants de la Soc. de créd. foncier à Varsovie	....	77.50
8 %	— de Varsovie	.....	71.90
8 %	— de Lodz	.....	67.78
8 %	— de Czestochowa	.....	63.39
8 %	— de Kielce	.....	63.25
10 %	— de Lublin	.....	80.00
10 %	— de Radom	.....	77.30
4 1/2 %	de la Société de crédit foncier à Varsovie	.....	52.22
4 1/2 %	— de Varsovie	.....	53.78
5 %	— de Varsovie	.....	56.96
5 %	— de Czestochowa	.....	48.00

CONCLUSION

En embrassant d'un regard d'ensemble l'évolution du crédit en Pologne depuis la première stabilisation de la monnaie en 1924, on aperçoit nettement les progrès considérables réalisés en cette matière, à partir de cette époque.

L'organisation de crédit, bousculée pendant la guerre, ayant subi une expansion malsaine pendant l'inflation, retourne lentement à des conditions régulières de travail, à des opérations normales.

Un trait demeure cependant particulier à tout le système de crédit polonais, c'est la grande importance qu'y jouent, d'une part, les établissements officiels et parmi eux les deux banques d'Etat (la Banque de l'économie nationale et la Banque agricole d'Etat) et, d'autre part, les établissements poursuivant un but social (la Caisse postale d'épargne, les caisses d'épargne, les coopératives de crédit).

L'intervention étendue de l'Etat en matière de crédit est issue de la nécessité, dans laquelle les pouvoirs publics se sont trouvés, de secourir l'économie nationale en détresse.

L'Etat fut alors amené à attribuer, à cette fin, des tâches nouvelles à ses établissements financiers déjà existants ou nouvellement créés et à fournir les capitaux nécessaires.

Cette situation du marché du crédit peut être passagère ou durable. Ceci dépend de l'évolution que suivra la vie économique du pays et de la façon dont les gouvernements à venir envisageront le problème du rôle de l'Etat en la matière.

On peut toutefois constater, à l'heure actuelle, un amoindrissement de l'action directe de l'Etat en vue du financement de l'économie privée, les banques publiques s'adonnant toujours davantage aux tâches d'intérêt général. Leur rôle de suppléance reste néanmoins très important dans certains domaines économiques où l'abandon de leur action ne paraît pas

possible à l'heure actuelle (financement de la petite agriculture par la Banque agricole d'Etat, etc...).

Le facteur essentiel qui détermine,pour le moment, la modification de la politique de l'Etat en ce qui concerne le financement de l'économie privée, c'est l'épuisement des sources principales qui fournissaient des capitaux à cette fin et l'insuffisance des sources nouvelles.

Le système de crédit aussi bien privé que social s'est, d'autre part, considérablement raffermi.

Les établissements privés et ceux qui poursuivent un but social peuvent recourir toujours davantage à l'épargne des particuliers. Leurs moyens d'action sont ainsi devenus, pour une grande part, indépendants de l'octroi de fonds consentis, sous une forme ou sous une autre, par les établissements officiels de crédit (la Banque de Pologne, les banques d'Etat.)

Si, cependant, l'épargne qui se dirige vers le marché du crédit à court terme, a marqué un puissant développement, fournissant des capitaux élevés aux établissements de crédit à court terme, le montant de l'épargne venant sur le marché des capitaux ne se trouve pas encore en quantité suffisante.

C'est pourquoi le marché du crédit à long terme reste alimenté presqu'exclusivement par les fonds publics et les réserves des établissements financiers officiels.

D'une façon générale, la distribution du crédit à long terme repose donc à l'heure actuelle essentiellement sur les établissements financiers d'Etat et les institutions basées sur la mutualité, les premiers jouant le rôle principal. Par ailleurs, les opérations de crédit à long terme des banques privées sont de faible importance.

Tout en ayant marqué une expansion considérable à partir de 1924, les ressources d'origine nationale, arrivant sur le marché du crédit, aussi bien celles des particuliers que celles des personnes de droit public, demeurent très insuffisantes. L'indice le plus sûr de cette « disette » est l'existence d'un taux d'intérêt très élevé, non seulement pour les opérations de crédit à court terme, mais également pour les placements à long terme.

Dans ces conditions, la production devient extrêmement onéreuse, d'autant plus qu'étant donné l'insuffisance des fonds de roulement propres, la demande de crédit est très élevée. C'est ainsi, en fin de compte, que malgré une main-d'œuvre bon marché et l'abondance de matières premières nationales,

le rendement de l'économie nationale toute entière est faible. Cet état de choses diminue, par ailleurs, les possibilités de résistance à la crise dont la production polonaise ressent tout particulièrement les effets.

On se trouve ainsi dans un cercle vicieux : pour que le crédit devienne moins cher — ce qui contribuerait à l'augmentation du rendement et à l'expansion de la production, — il faudrait d'abord partir d'une quantité suffisante de crédit bon marché. D'où la nécessité d'une épargne intense et abondante, mais celle-ci ne peut pas se former en quantités nécessaires, étant donné le rendement trop faible de l'économie nationale, les salaires trop bas, etc...

Bien que, malgré tout, l'épargne sociale s'accroisse continuellement, son expansion est relativement trop lente et le retard qui se produit ainsi par rapport aux besoins devient toujours plus considérable. On peut considérer que, dans les conditions actuelles, l'épargne exclusivement nationale n'arrivera jamais à faire sortir le pays de l'impasse. Il faut qu'il s'y ajoute une arrivée continue et intense de capitaux étrangers pendant un temps suffisant, de telle façon qu'il en résulte une véritable abondance de capitaux monétaires et par suite un abaissement du taux de l'intérêt sur le marché de l'argent et sur celui des capitaux. Le rendement des entreprises qui profiteront des crédits abondants et bon marché s'accroissant, l'épargne nationale sous toutes ses formes augmentera en conséquence et permettra non seulement le remboursement des intérêts et du capital, mais éludera également la nécessité d'un recours trop important aux capitaux étrangers dans l'avenir.

Aujourd'hui les circonstances sont assez défavorables à l'intervention des capitaux étrangers et nous ne pouvons qu'espérer que la crise s'atténuera sur ce point; on ne peut toutefois compter pour un avenir prochain que sur un appui limité.

Etant donné cependant la nécessité d'éviter l'emploi désordonné de ces capitaux qui ne seront pas immédiatement suffisants pour répondre à toutes les demandes, et celle de les diriger là où leur emploi sera d'une efficacité maximum au point de vue de toute l'économie nationale, il est indispensable que le problème soit étudié soigneusement et qu'une stricte réglementation soit prévue.

On évitera ainsi le gaspillage de ces ressources qui, surtout au début, seront encore certainement assez chères.

C'est l'Etat qui est le mieux placé pour exercer le contrôle

et la surveillance de l'entrée des capitaux étrangers[1]. Il devra cependant s'associer aussi bien les représentants de l'Institut d'émission que ceux des milieux économiques.

Le problème de la direction du courant des capitaux étrangers doit être traité à trois points de vue essentiels : il s'agit de déterminer : 1° dans quelles mains cette direction doit se trouver; 2° sous quelle forme il est désirable d'encourager la venue des crédits dans les conditions actuelles; 3° comment leur distribution doit s'effectuer.

Dans les conditions régnant actuellement en Pologne, il ne s'agit pas de préserver l'économie nationale d'un afflux trop important de capitaux étrangers. Il est évident, au contraire, qu'il faut attirer ces capitaux et mettre à profit toutes les voies par lesquelles ils peuvent pénétrer dans le pays. L'utilité de toutes les formes de crédit peut-être grande. Une certaine proportion, cependant, de différentes catégories de crédit doit être sauvegardée pour éviter les conséquences fâcheuses que l'emploi trop important de certaines formes en défaveur des autres pourra occasionner à la vie économique.

Nous ne voulons pas à cet endroit étudier les différentes voies que les capitaux étrangers peuvent emprunter pour arriver en Pologne. Disons seulement que certaines formes de financement, comme la création de nouvelles entreprises, les crédits en marchandises eux-mêmes, souvent très critiqués, peuvent, dans certaines circonstances, être d'une utilité plus grande que les crédits en espèces purs et simples.

Nous ajouterons quelques mots au sujet de la durée des crédits qui conviendrait le mieux aux conditions présentes.

Ce qui caractérise la vie économique polonaise à l'heure actuelle, c'est le déséquilibre des conditions de production, provoqué par l'insuffisance de capitaux circulants et c'est pourquoi, il existe une tendance à consolider les crédits à court terme qui, en trop grand nombre, ne peuvent être remboursés à l'échéance. En effet, prévoyant à tort que la conjoncture irait s'améliorant, permettant de rembourser rapidement les crédits reçus, on a entrepris une série d'investissements, à l'aide de crédits à court terme et en immobilisant

1. En Allemagne, la loi du 1er novembre 1924 limite la possibilité de s'endetter pour les pays et les Unions « communales »; elle fait dépendre les effets juridiques des transactions avec l'étranger de l'autorisation du ministre des Finances du Reich; la loi du 10 août 1925 autorise le ministre des Finances du Reich à refuser le dégrèvement des intérêts des crédits engagés et expédiés à l'étranger de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les coupons (Wertpapierstener).

les fonds de roulement. Les inconvénients de ce procédé, pratiqué en Pologne pendant toute la période d'après guerre, ont apparu avec une netteté singulière pendant la crise actuelle. La persistance de la crise a condamné ces imprudences.

D'une façon générale, il faut considérer que l'assainissement du marché du crédit doit commencer par l'abaissement du coût du crédit à court terme. C'est seulement lorsque les investissements déjà effectués commenceront à fournir un rendement suffisamment élevé, grâce à un taux d'intérêt bas sur le marché monétaire, qu'on pourra en envisager de nouveaux. Dans les conditions actuelles où le coût du crédit à long terme et, dans une mesure encore plus forte, celui du crédit à court terme est très élevé, les nouveaux investissements, même ceux qui peuvent paraître indispensables socialement et techniquement sont fréquemment non justifiés au point de vue économique.

Normalement, les crédits étrangers à court terme arrivant par la voie bancaire devraient pouvoir à eux seuls, suffire à l'alimentatisn du marché monétaire; mais dans la pénurie actuelle de disponibilités, la possibilité du retrait de ces crédits, peut-être aux moments les moins propices de la vie économique, risquerait d'occasionner dans le pays des dégâts considérables, d'autant plus qu'une grande partie de fonds de roulement se trouve immobilisée à l'heure actuelle.

On aurait donc besoin surtout de crédits étrangers à long terme; les établissements qui auraient reçu ces crédits les transformeraient ensuite en crédits à court terme à l'économie nationale.

Etant donné l'insuffisance de capitaux étrangers et leur coût élevé, de même que la nécessité d'éviter les conséquences désastreuses de leur gaspillage, leur distribution devra avoir lieu d'après un plan détaillé. Le plan de distribution, prenant en considération l'intérêt de toute l'économie nationale, visera avant tout à la diminution du prix de revient et à l'augmentation du rendement et de la production[1].

C'est, en effet, seulement par cette réduction du prix de revient que l'on pourra élever la rentabilité des entreprises privées, accroître les revenus des producteurs et des capitalistes

1. De tels essais d'un plan de distribution sont faits par la Banque de Pologne et les banques d'Etat. Les limites que ces établissements se fixent sont cependant trop étroites et les buts qu'ils ont en vue présentent un caractère trop spécial.

et permettre ainsi à ceux-ci de constituer par leurs placements un marché national de capitaux.

Le plan de distribution du crédit devra, par ailleurs, s'attacher avant tout à combattre les imperfections de la vie économique présentant un caractère structurel et visera les buts strictement productifs. Il s'appliquera ainsi à éviter au début particulièrement, que les crédits soient employés à des investissements de consommation, même si ceux-ci sont d'une grande urgence. A ce point de vue doivent être surveillés, non seulement les emplois qui seront faits par des particuliers mais également ceux de l'Etat et des administrations autonomes territoriales qui sont particulièrement enclins à des dépenses démesurées dans cette voie. Les investissements à des fins non productives ne doivent être tolérés que lorsque le coût du crédit aura été suffisamment abaissé et que le marché national des capitaux sera pourvu d'une certaine aisance.

Enfin, les quelques principes ci-après nous paraîtraient ne pas devoir être perdus de vue :

Avant tout, il s'agit de savoir si l'une des deux grandes branches de l'activité économique, — l'industrie ou l'agriculture, — doit prévaloir en Pologne.

Cette question dont l'importance pratique et la répercussion sur la politique économique du gouvernement sont grandes, fut pendant longtemps le sujet de nombreuses controverses et l'est encore à l'heure actuelle, bien que dans une plus faible mesure. Jusqu'en 1926 prévalait la conception, d'après laquelle c'est dans l'industrie que la Pologne doit chercher son avenir et qu'elle possède à ce point de vue toutes les conditions requises. L'industrie fut alors fortement protégée et secourue par le gouvernement. Depuis lors, cette façon de voir s'est profondément modifiée dans les milieux gouvernementaux et les procédés ont en conséquence changé. Désormais l'intérêt de l'industrie est abandonné toujours davantage au profit de celui de l'agriculture qui absorbe toute l'attention du gouvernement et pour le secours et le développement de laquelle de nombreux moyens et des ressources considérables sont largement employés.

Etant donné, cependant, les conditions existant dans le pays pour le développement de l'une ou de l'autre branche de l'économie nationale, aucune conception absolue ne paraît pleinement justifiée et c'est le juste milieu qui devrait être

soutenu, *In medio veritas.* Voici les raisons qui militent en faveur de cette dernière conception, rejetant en même temps aussi bien l'idée d'une Pologne purement industrielle que celle d'une Pologne purement agricole[1].

Le caractère de l'exportation des produits industriels s'est considérablement modifié après la guerre étant donné la perte des anciens débouchés. Il s'y fait remarquer la prépondérance des produits bruts ou demi-manufacturés et l'on pourrait craindre qu'une industrialisation trop rapide du pays ne déséquilibre l'économie nationale.

Par ailleurs, la conception d'une Pologne uniquement agricole est erronée pour les raisons suivantes[1] :

1° La population est relativement dense et il lui serait difficile de trouver sa subsistance exclusivement dans le travail de la terre; cela ne serait possible que si la technique agricole était poussée à un niveau très élevé. Dans l'état actuel il s'ensuivrait un appauvrissement certain de la population;

2° Le pourcentage de la population agricole (64.3 %) ne correspond pas au rapport qui existe entre la production agricole et la production totale. Ce pourcentage pourrait encore être réduit dans une forte mesure, sans qu'une perte s'ensuive pour la production agricole. Le pourcentage de l'augmentation naturelle de la population est élevé, à quoi s'ajoute encore la diminution de l'émigration;

3° De la réalisation de la réforme agraire résultera un abaissement considérable du niveau de la technique agricole;

4° La Pologne n'a pas la perspective d'un développement spécial ni de l'industrie ni de l'agriculture, étant donné le voisinage, d'une part, de l'Allemagne et, d'autre part, de la Russie;

5° La conception d'une Pologne agricole amènerait la domination économique complète du pays par l'Allemagne;

6° La production agricole en Europe traverse une crise économique et se trouve à l'heure actuelle dans un état de stagnation, sinon de décadence complète[2]. L'intensification de l'agriculture mondiale pendant la guerre et la concurrence des marchés d'outre-mer, ainsi que la nature des produits de l'agriculture polonaise (le seigle dont les conditions d'écou-

1. Dr F. Zweig, *Le programme économique de la Pologne*, Varsovie, 1926.
2. Ceci fut écrit en 1926.

lement sont pires d'année en année, la pomme de terre, la betterave, dont les produits finis sont le sucre, l'alcool, etc..., produits pour lesquels existe une forte concurrence), rendent très risquée une économie nationale qui s'appuierait sur l'agriculture seule;

7° Le caractère agricole du pays qui fait que l'économie nationale dépend, dans une forte mesure, des conditions atmosphériques et que la conjoncture économique n'a pas de grande stabilité;

8° L'intensification de l'agriculture ne peut avoir lieu sans le développement simultané de l'industrie. En effet, une condition de l'intensification de l'agriculture, c'est la possibilité de l'écoulement des produits en masse. Il serait, par ailleurs, dangereux de compter uniquement sur l'exportation. C'est le marché intérieur qui coopère avant tout au développement de l'industrie rendant en même temps possible l'intensification permanente de l'agriculture.

Cependant, étant surtout donné notre besoin de crédits étrangers, il est important de savoir comment, aujourd'hui, les deux branches principales de l'économie nationale se comportent par rapport à la balance commerciale. Ceci nous permettra de voir quelle est l'importance relative des importations et des exportations. (Voir le tableau suivant[1]) :

Il ressort de cette statistique que l'exportation des produits agricoles joue un rôle considérable dans la balance commerciale de la Pologne, constituant presque la moitié de la totalité des exportations. C'est cette partie de la balance commerciale qui se solde par un excédent dont le montant augmente dans les deux dernières années, et c'est aussi ce qui peut expliquer l'intérêt croissant que l'Etat semble porter au développement de l'agriculture.

Pour l'activité rurale principalement, comme aussi pour l'industrie et le commerce, les travaux publics (routes, chemins de fer, voies de navigation) devraient faire l'objet d'une attention spéciale. La répercussion néfaste de l'état de choses actuel sur le prix de revient et le rendement des entreprises est bien connue. Le développement des voies de communication sera un facteur de toute première importance pour le renforcement des bases de la production nationale.

1. *Annuaires statistiques de l'Office central de statistique. Informations statistiques de l'Office central de statistique,* 1931, fasc. 2.

	1927	1928	1929	1930
Importation des produits agricoles ou similaires[1] (en millions de zl.)	785.4	796.5	579.5	467.6
Importation des autres produits[2] (en millions de zl.)	2.106.6	2.565.7	2.533.1	1.778.4
Importations. — Total en millions de zl.	2.892.0	3.362.2	3.112.6	2.246.0
Importation des produits agricoles par rapport au total des importations (en pourcentages)	27.2 %	23.7 %	18.6 %	20.8 %
Exportation des produits agricoles ou similaires[1] (en millions de de zl.)	1.161.5	1.167.9	1.320.1	1.122.9
Exportation des autres produits[2] (en millions de zl.)	1.353.2	1.340.1	1.493.3	1.3'0.3
Exportations. — Total en millions de zl.	2.514.7	2.508.0	2.813.4	2.433.2
Exportation des produits agricoles par rapport au total des exportations (en pourcentages)	46.2 %	46.6 %	46.9 %	46.1 %
Déficit ou excédent (— ou +) des exportations sur le total des importations en millions de zl.	— 377.3	— 854.2	— 299.2	— 187.2
Déficir ou excédent de l'exportation des produits agricoles	+ 376.1	+ 371.4	+ 740.6	+ 655.3

1. Sous cette rubrique, nous avons compris les produits qui portent la dénomination suivante dans la balance commerciale : denrées alimentaires, animaux, plantes et graines, bois bruts, cuirs bruts, fourrures brutes, crin et soie de porc, plumes et duvet.

2. Sous cette rubrique nous avons compris tous les autres produits, aussi bien mi-finis que finis, ainsi que les produits de l'industrie d'extraction.

Dans le même ordre d'idées, il faudra prendre en considération le financement des entreprises d'entreposage, de groupement et de classement des produits.

Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises de la structure de l'économie polonaise où la petite entreprise est particulièrement développée aussi bien dans l'agriculture que dans l'industrie et le commerce, conséquence de ce fait que les ressources des individus sont très faibles, leurs revenus insuffisants. C'est dans ce sens qu'une évolution structurelle de première importance est à effectuer. Le renforcement de ces petites entreprises ne doit pas être négligé par le plan de distribution. En effet, actuellement ce sont surtout les très grandes entreprises qui reçoivent du crédit en quantité plus ou moins suffisante et relativement bon marché. Par contre, la petite entreprise souffre cruellement de la « disette » du crédit. C'est là que les besoins sont les plus grands et le coût du crédit extrêmement élevé. Son état défavorable se répercute sur toute l'économie nationale.

C'est à la base qu'il faut s'attaquer au mal, c'est là que celui-ci est le plus dangereux et le plus grave. L'assainissement de la vie économique ne pourra se réaliser que lorsqu'on aura amélioré les conditions de crédit aux petites entreprises, rétabli leurs fonds de roulement qui subissent une décadence accélérée.

Etant donné que le système des banques privées ne trouve pas suffisamment de profit dans le financement de la petite entreprise, c'est par l'intermédiaire des banques d'Etat et du système de crédit social, particulièrement adaptés à cette tâche, que celui-ci sera opéré.

Ces établissements de crédit y trouveront d'ailleurs également un avantage, étant donné qu'avec le renforcement des moyens financiers des couches les moins aisées de la population, ils deviendront en même temps les détenteurs des réserves et de l'épargne de celles-ci.

Ces institutions auront, en outre, une grande tâche à entreprendre, c'est celle de concentration et de regroupement de la petite entreprise, dans des organismes économiquement plus rationnels.

Mais pour que le plan, dont nous avons parlé en termes très généraux puisse être mis sur pied et que l'assainissement de

toute l'économie nationale se produise effectivement, une période de paix ininterrompue à l'extérieur, aussi bien qu'à l'intérieur devrait l'accompagner, période qui sera caractérisée également par le travail intense de tous dans l'intérêt du pays entier.

Aïnsi se réalisera pleinement la pensée du Maréchal Pilsudski :

« Nous sommes à l'aube d'une époque où la rivalité du travail l'emportera sur la rivalité des armes et du sang, caractéristique de la période qui vient de s'achever.

Vu :
Strasbourg, le 27 avril 1931
Le Doyen,
J. DUQUESNE

Vu :
Strasbourg, le 27 avril 1931
Le Président de la Thèse,
Alf. BEAUCOURT

Vu et permis d'imprimer :
Strasbourg, le 30 avril 1931,
Le Recteur, Président du Conseil de l'Université,
Ch. PFISTER

BIBLIOGRAPHIE

Les titres des documents publiés en polonais sont suivis entre parenthèses de la traduction en français.

Ouvrages Encyclopediques.

Almanach polonais, Paris 1926.

Bilans Gospodarczy Dziesieciolecia Polski Odrodzonej (Le bilan économique des 10 ans de la Pologne ressuscitée). Ouvrage collectif sous la rédaction du Dr Stef. L. Zaleski publié par l'Exposition Générale à Poznan, Poznan 1929.

Dziesieciolecie Polski Odrodzonej (10 ans de la Pologne ressuscitée) publié par le quotidien *Ilustrowany Kurjer Codzienny* à Cracovie.

Eléments (les) essentiels de l'économie polonaise. Monographies reproduites de *l'Informateur annuel sur les sociétés anonymes en Pologne* (édition 1929), Varsovie 1929.

Encyklopedja podreczna polskiego Rolnictwa, Przemyslu, Handlu i Finansow (Encyclopédie Manuelle de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des finances polonais) publiée par Liga Obrony Powietrznej i Przeciwgazowej, Varsovie.

1918-1928. Wydanie tygodnika « Przemysl i Handel » (publication de l'hebdomadaire) *Le Commerce et l'Industrie*, Varsovie, 1928.

Na Froncie Gospodarczym. Wdziesiata rocznice odzyskania niepodleglosci 1918 11,XI, 1928 (Sur le front économique. Le dixième anniversaire du recouvrement de l'indépendance, 1918 11,XI, 1928,) Varsovie, 1928.

Petite Encyclopédie polonaise. Ouvrage collectif publié sous la direction de M. Erasme Piltz, Lausanne-Paris, 1916.

Vie économique de la Pologne. Publié par le Comité des publications encyclopédiques sur la Pologne à Fribourg en Suisse. Encyclopédie polonaise, volume III. Lausanne-Paris, 1919.

Economie Nationale Polonaise

Ouvrages et brochures.

Arct (St.). — *Szkice do programu gospodarczego* (Esquisses du programme économique), Varsovie, 1926.

Balukiewcz (B.). et **Piekalkiewiez** (J.). — *O programie gospodarczym Polski* (Le programme économique de la Pologne), Concours de la Banque de l'économie nationale, Varsovie, 1926.

Bartel (K.). — *Wykresy charakteryzujace pozvoj zycia gospodarczego Polski w latach* 1924-1927, (Graphiques qui caractérisent le développement de la vie économique de la Pologne dans les années 1924-1927), Varsovie, 1928.

Battaglia (R.). — *O programie gospodarczym Polski* (Le programme économique de la Pologne) Concours de la Banque de l'économie nationale, Varsovie, 1926.

Biezace zagadnienia polityki gospodarczej, *Wydawnictwo Komitetu Ekonomicznego Ministrow* (Les problèmes actuels de la politique économique. Publication du Comité économique des ministres), Varsovie, 1927 et 1928.

Bincer (K.). — *Nasze konjunktury* (Nos conjonctures), Cracovie, 1930.

Diamand (W.). — *O programie gospodarczym Polski* (Le programme économique de la Pologne), Concours de la Banque de l'économie nationale, Varsovie, 1926.

— *Na granicy niepodleglosci* (*Sprawy gospodarcze*). (A la limite de l'indépendance, (Problèmes économiques), Varsovie, 1930.

— (H.). — *Rzadowa polityka gospodarcza* (La politique économique gouvernementale), Varsovie, 1921.

Gliwic (H.). — *Podstawy ekonomiki swiatowej* (Les bases de l'économie mondiale), Varsovie, 1926.

— *Nieco optymizmu* (Un peu d'optimisme), Varsovie, 1930.

— *Miedzynarodowa wspolzaleznosc ekonomiczna a polska polityka gospodarcza* (L'interdépendance économique internationale et la politique économique polonaise), Varsovie-Cracovie, 1928.

Grabianski (H.). — *O programie gospodarczym Polski* (Le programme économique de la Pologne), Concours de la Banque de l'économie nationale, Varsovie, 1926.

— *Srodki aktywizacji polskiego bilansu handlowego* (Les moyens pour rendre active la balance commerciale polónaise), Poznan, 1930.

Grabski (Wl.). — *Po sanacji Skarbu sanacja zycia gospodarczego*, (Après l'assainissement du Trésor l'assainissement de la vie économique), Varsovie, 1925.

— *O wlasnych silach*, (De nos propres forces), Varsovie, 1926.

Graham (W.). — *Financial and Economic Situation in Poland.* The Banker 1927, vol. IV n° 22.

Gross (D.). — *Powojenna odbudowa i przebudowa gospodarcza Polski* (La restauration économique de la Pologne après la guerre), Cracovie, 1929.

Grzes (F.). — *Zagadnienie polskiej polityki gospodarczej* (*Radykalne plany gospodarcze*), (Le problème de la politique économique polonaise (Plans économiques radicaux), Cracovie, 1930.

Investissements en Pologne (Les). — Supplément spécial du *Messager Polonais*, Varsovie, 1929.

Jaka polityka gospodarcza moze wyprowadzic nas z kryzysu, (Quelle politique économique peut nous faire sortir de la crise) publié par l'Union centrale de l'industrie, mines, commerce et finances polonais, Varsovie, 1926.

Kempner (St. A.). — *Rozwoj gospodarczy Polski od rozbiorow do Niepodleglosci.* (Le développement économique de la Pologne depuis les partages jusqu'à l'indépendance), Varsovie, 1924.

Klarner (Cz.). — *W sprawie programu gospodarczego Rzadu* (Au sujet du programme économique du Gouvernement), Varsovie, 1925.

— *Drogi sanacji gospodarczej* (Les voies de l'assainissement économique). Discours du min. des Fin. prononcés à la Diète le 22 juin 1926 et au Sénat le 30 juin 1926, Varsovie, 1926.

— *Rola Polski w obrocie miedzynarodowym* (Le rôle de la Pologne dans les relations internationales), Varsovie, 1925.

— *Dorobek czterech miesiecy* (Le résultat de quatre mois), Varsovie, 1926.

Klimens (R.-E.). — Economic conditions in Poland (1930), London, 1931.

Kosinski (W.). — Guide du commerce mondial publié sous la direction de Wieslaw Kosinski, Tome *Pologne-France*, Varsovie, 1922.

Kozuchowski (J.). — *Wojna w zyciu gospodarczem Polski* (La guerre dans la vie économique de la Pologne), Bibliothèque économique de l'hebdomadaire *Przemysl i Handel*, t. XXXII, Varsovie.

Krzyzanowski (A.). — *Pauperyzacja Polski wspolczesnej* (La paupérisation de la Pologne contemporaine), Cracovie, 1926.

Krzyzanowski (A.). — *Polska konjunktura gospodarcza* (La conjoncture économique polonaise), Cracovie, 1929.

— *Weltwirtschaft und Nationalwirtschaft. Review of Polish Law and Economics, Zeitschrift für polnisches Recht u. Wirtschaftswesen*, Varsovie, 1931, vol. III.

Kwiatkowski (E.). — *Postep gospodarczy Polski* (Le progrès économique de la Pologne), Varsovie, 1928.

— *Rekonstrukcja gospodarcza Polski* (La reconstruction économique de la Pologne), Varsovie, 1929.

— *Tendencje i postulaty rozwoju gospodarczego Polski* (Les tendances et les postulats du développement économique de la Pologne), Varsovie, 1930.

Lafond (G.) et **Desfeuilles** (P.). — *La Pologne au travail*, Paris, 1925.

Lange (O.). — *Konjunktura w zyciu gospodarczem Polski* 1923-1927 (La conjoncture dans la vie économique de la Pologne 1923-1927). Ouvrage collectif intitulé *Przewroty walutowe i gospodarcze po wielkiej wojnie* (Les révolutions économiques et monétaires après la Guerre Mondiale), Cracovie, 1928.

Lipinski (E.), **Pszczolkowski** (St), **Landau** (L.) et **Wisniewski** (J.). — *Konjunktura gospodarcza w Polsce* 1924-1927 (La conjoncture économique en Pologne 1924-1927), Varsovie, 1928.

Motz (B.).— *O przesileniu gospodarczem i naszej wewnetrznej polityce* (La crise économique et notre politique intérieure), Lublin, 1930.

Narady gospodarcze Rzadu z delegatami Izb Przemyslowo-Handlowych z dn. 7 i 8 pazdziernika 1929 (Les délibérations du Gouvernement avec les délégués des Chambres de commerce et d'industrie le 7 et 8 octobre 1929), Varsovie, 1930.

Odbudowa zycia gospodarczego Polski w okresie czterechletnich rzadow Marszalka Pilsudskiego (La reconstitution de la vie économique de la Pologne pendant les 4 ans du gouvernement du Maréchal Pilsudski), Varsovie, 1930.

Peretz (A.). — O program gospodarczy Polski (Le programme économique de la Pologne), Varsovie, 1927.

Postulaty gospodarcze Izby Przemyslowo-Handlowej w Warszawie uchwalone przez plenarne zebranie Izby w dniu 24 kwietnia 1930 (Les postulats économiques de la Chambre de commerce et d'industrie à Varsovie adoptés par l'assemblée générale de la Chambre, le 24 avril 1930), Varsovie, 1930.

Przeglad zycia gospodarczego Polski w okresie od polowy maja do wrzesnia 1926 (Revue de la vie économique de la Pologne

pendant la période : mi-mai — septembre 1926), Varsovie 1926.

Rosciszewski (St.). — O programie gospodarczym Polski (Le programme économique de la Pologne). Concours de la Banque de l'économie nationale, Varsovie, 1926.

Rose (E.). — Bilans gospodarczy trzech lat Niepodleglosci (Le bilan économique des trois ans de l'Indépendance), Varsovie, 1922.

Rzepecki (B.). — L'Industrie polonaise en 1926, Varsovie, Publication du ministère des Finances.

Smorczewski (C.). — *La Pologne Restaurée*, Paris, 1927.

Starzynski (S.). — *La Pologne Economique en* 1926, Varsovie, 1927 (édition polonaise et française).

— Zycie gospodarcze a ustroj panstwa (La vie économique et l'organisation de l'Etat), Varsovie, 1930.

Szawleski (M.). — Polska na tle gospodarki swiatowej (La Pologne et l'économie mondiale), Varsovie, 1928.

— Miedzynarodowe polozenie gospodarcze Polski na tle ostatnich wydarzen w gospodarce swiatowej (La situation économique internationale de la Pologne et les derniers événements dans l'économie mondiale), Varsovie, 1929.

Szembek (A.). — *Les forces productives de la Pologne*, Paris, 1928.

Turski (M.). — Problem aktywizacji bilansu handlowego (Le problème de la balance commerciale active), Varsovie, 1928.

Zweig (F.). — O programie gospodarczym Polski (Le programme économique de la Pologne). Concours de la Banque de l'économie nationale, Varsovie, 1926.

Périodiques et comptes rendus.

Bulletin mensuel de la Bank Handlowy w Warszamie S. A (Banque de Commerce à Varsovie S. A.), Varsovie.

Dewey (Ch.). — Rapport du Conseiller financier, publication trimestrielle (à partir du dernier trimestre 1927 jusqu'au dernier trimestre 1930), Varsovie.

Dziennik Ustaw Rzeczypospolitej Polskiej (*Journal des lois* de la République Polonaise), Varsovie.

Druki sejmowe (publications de la Diète), Varsovie.

Economiste (L') *Européen*, Paris.

Ekonomista (*L'Economiste*), Varsovie (revue trimestrielle).

Gazeta administracji i Policji Panstwowej (*La gazette de l'Administration et de la Police d'Etat*), Varsovie.

Gornoslaskie Wiadomosci Gospodarcze (Informations économiques de la Haute Silésie), Katowice.

Information (L'), Paris.

Journal des Economistes, Paris.

Konjunktura Gospodarcza (*La Conjoncture économique*). Revue mensuelle de l'Institut de recherches sur le mouvement général des affaires et sur la formation des prix, Varsovie.

Poland, Varsovie (publication mensuelle).

Polish Economist (*The*), Varsovie (Publication mensuelle).

Pologne (*la*) *politique, économique, littéraire et artistique*, Paris (publication mensuelle).

Polozenie Gospodarcze Polski (La situation économique de la Pologne). Publication mensuelle de la Banque de Pologne, Varsovie.

Polska Gospodarcza (*La Pologne économique*) Hebdomadaire publié par le Ministère de l'Industrie et du Commerce (jusqu'en 1929 publié sous le titre *Przemysl i Handel*, (*L'Industrie et le Commerce*).

Poradnik Finansowy (Le *Conseiller financier*), Varsovie.

Przeglad gospodarczy (La *Revue économique*), organe de l'Union centrale de l'industrie, des mines, du commerce et des finances polonais, bihebdomadaire, Varsovie.

Przeglad Ubezpieczeniowy (*La Revue d'Assurances*), Varsovie.

Przemysl, Finanse i Polityka (*L'Industrie, les finances et la politique*), Varsovie, hebdomadaire.

Przewodnik Przemyslu i Handlu Polskiego, (*Guide de l'industrie et du commerce polonais*), Varsovie, publication annuelle.

Review of Polish Law and Economics. Zeitschrift für polnisches Recht u. Wirtschaftswesen. Annuaire, Varsovie.

Revue d'économie politique, Paris.

Revue économique internationale, Bruxelles.

Revue mensuelle, publication mensuelle de la Banque de l'économie nationale, Varsovie.

Robotniczy Przeglad gospodarczy (*Revue économique ouvrière*), Varsovie.

Rocznik Informacyjny o spolkach akcyjnych w Polsce (Informateur annuel sur les sociétés anonymes en Pologne), Varsovie.

Rolnictwo (*L'Agriculture*), Varsovie, revue mensuelle.

Rolnik Ekonomista (*L'Agriculteur économiste*), Varsovie, bi-hebdomadaire.

Ruch Prawniczy, Ekonomiczny i Socjologiczny (Le mouvement juridique, économique et sociologique, publication trimestrielle, Poznan.

Sprawozdanie Centralnego Zwiazku Polskiego Przemyslu Gornictwa, Handlu i Finansow (Compte rendu de l'Union centrale de l'industrie, mines, commerce et finances polonais), publication annuelle.

Sprawozdanie Izby Przemyslowo Handlowej w Warszawie (Compte rendu de la Chambre de commerce et de l'industrie à Varsovie), Varsovie.

Tygodnik Handlowy (Hebdomadaire commercial), Varsovie.

Statistiques

Annuaire statistique de l'Office central de statistique, Varsovie.

Annuaire de statistique du ministère des Finances, Varsovie.

Bulletin statistique du ministère des Finances. Publication mensuelle, Varsovie.

Dewey (Ch.). — Rapport du Conseiller financier. Publication trimestrielle (à partir du dernier trimestre 1927 jusqu'au dernier trimestre 1930), Varsovie.

Forces économiques du Monde (*Les*), publié par la Dresdner Bank, Berlin.

Informations statistiques de l'Office central de statistique, paraît 3 fois par mois (jusqu'en 1931, bi-hebdomadaire), Varsovie.

Konjunktura Gospodarcza (La Conjoncture économique). Revue mensuelle de l'Institut de recherches sur le mouvement général des affaires et sur la formation des prix, Varsovie.

Petit Annuaire statistique de l'Office central de statistique, Varsovie, 1930.

Revue trimestrielle de statistique de l'Office central de statistique, Varsovie.

Crédit en Général

Ouvrages et brochures

Bank Polski 1828-1928 (La Banque de Pologne 1828-1928), Varsovie, 1928.

Bernhardt (L.). — *Das polnische Gemeinwesen im preussischen Staate*, Leipzig, 1910.

Domanski (L.). — *O gwarancjach kredytowych* (Les garanties de crédit), Varsovie, 1928.

Dutlinger (E.). — *Instytucje finansowe w roku* 1912. *Dzialalnosc i bilanse. Studjum ekonomiczne* (Les institutions financières en 1912. Activité et bilans. Etude économique), Varsovie.

Fajans (W.). — *Das Finanz u. Bankwesen Polens, Manchesler Guardian commercial*, 1922, n° 11.

Ignotus. — *Finansjera warszawska* (La Finance à Varsovie), Varsovie, 1928.

Jaffé (M.). — *Die Stadt Posen unter preussischer Herrschaft. «Schriften des Vereins für Sozialpolitik »*, 1911.

Kemmerer (E.-W.). — *Sprawozdanie i zalecenia Komisji Rzeczoznawcow finansowych pod przewodnictwem* Prof. E.-W., Kemmerera (Rapport et recommandations de la Commission des conseillers financiers sous la présidence du prof. E.-W. Kemmerer) édition polonaise et anglaise, t. III, *Monnaie et crédit*, Cracovie, 1926.

Kempner (St.-A.). — Dzieje gospodarcze Polski porozbiorowej (L'Histoire économique de la Pologne après les partages), spécialement Kotowicz : *Les banques et le crédit.*

Konderski (W.). — *Zagadnienie polityki kredytowej ze stanowiska meljoracji bilansu handlowego* (Le problème de la politique de crédit envisagé au point de vue de l'amélioration de la balance commerciale), Varsovie, 1930.

Korowicz (H.). — *O Koncentracje kapitalu w Polsce* (La concentration du capital en Pologne), Lwow, 1930.

Kulikowski (J.). — *Kredyt w Polsce w dobie inflacji* (Le crédit en Pologne pendant l'inflation), Poznan, 1923.

Krol (M.). — *Stabilizacja konjunktury gospodarczej a polityka bankowa* (La stabilisation de la conjoncture économique et la politique bancaire). Prace Seminarjum ze Skarbowosci oraz ze Statystyki. (Travaux du Séminaire des finances et de la statistique), Wilno, 1931.

Manteuffel (M.). — *Kapitał w gospodarstwie narodowem* (Le capital dans l'économie nationale), Varsovie, 1927.

Restauration (La) financière de la Pologne en 1924. Publication présentée au troisième Congrès de la Chambre internationale de commerce (Bruxelles, juin 1925) par la Banque de commerce à Varsovie, au nom du Comité national polonais de la Chambre, Varsovie, 1925.

Schön (J.). — *Das polnische Bankwesen*, Basler Diss., 1928.

Starzynski (S.). — *Stan finansowy Polski w* 1927), (La situation financière de la Pologne en 1927), Varsovie, 1928.
(Editions polonaise, française, anglaise, allemande et italienne).

Szefer (J.). — *Skorowidz instytucji kredytowych w Polsce* (Répertoire des institutions de crédit en Pologne), Varsovie, 1927.

Zdziechowski (G.). — *Les finances de la Pologne en* 1924 *et* 1925, éditions polonaise, française et anglaise, Paris, Varsovie et Londres, 1925.

INFLATION, CRISES, PROBLÈMES MONÉTAIRES, FINANCES,, LA BANQUE DE POLOGNE

Ouvrages et brochures

Adamczwski (T.). — Reforma walutowa w Polsce (La réforme monétaire en Pologne), Poznan, 1919.

— Uwagi o polozeniu finansowem Polski (Remarques au sujet de la situation financière de la Pologne), Poznan, 1923.

Baranski (L.). — Uwagi nad obiegiem pienieznym w Polsce w latach 1924-1926 (Notes sur la circulation monétaire en Pologne pendant les années 1924-1926), Varsovie 1926.

Bobrzynski (J.). — Polski bank emisyjny (La Banque d'émission de la Pologne), Varsovie, 1922.

Borkowski (J.). — Die polnische ausserordentliche Abgabe vom Jahre 1922, Strasbourg, 1931.

Brzezinski (C.). — Polska gospodarka finansowa (Les Finances de la Pologne), Varsovie, 1921.

Caisse nationale polonaise de prêts. Compte rendu des opérations pendant l'année 1923, Varsovie, 1924.

Costa de **Beauregard** (L.). — *L'évolution économique de la Pologne et les réformes monétaires depuis* 1920. Thèse, Paris, 1928.

Czarnozyl (L.). — *La politique monétaire de la Pologne reconstituée.* Thèse, Lausanne, 1930.

Dalski (Z.). — Wplyw losow waluty polskiej na zycie gospodarcze Zachodniej Polski (Influence de l'évolution monétaire de la Pologne sur la vie économique de la Pologne Occidentale), Poznan, 1922.

Dmochowski (J.). — Waluta a pozyczka (La monnaie et l'emprunt), Varsovie, 1923.

Dolezal (F.). — La réforme financière en Pologne, Paris, 1925.

Drobner (J.).— O przyszlosc naszej waluty (L'avenir de notre monnaie), Cracovie, 1921.

Drzewiecki (P.). — Przez kleske do naprawy (Par la défaite à la restauration), Varsovie, 1924.

— Drogi i widoki poprawy Skarbu w Polsce (Les moyens et les perspectives de l'assainissement des Finances de la Pologne), Varsovie, 1923.

Dyrna (F.-J.). — Pieniadz krajowy, gospodarka pieniezna a sanacja Skarbu (La monnaie nationale, l'économie monétaire et l'assainissement des Finances) Varsovie, 1925.

Emprunt (L') de stabilisation et la réforme monétaire en Pologne. Recueil de documentation, Varsovie, 1927.

Fajans (W.). — Nasza przyszla waluta (Notre future monnaie), Varsovie, 1918.

Grabski (Wl.). — *Dwa lata pracy u podstaw panstwowosci naszej.* (Deux années de travail aux fondements de notre Etat), Varsovie, 1927.

Hantos (E.). — *La monnaie, ses systèmes et ses phénomènes en Europe Centrale*, Paris, 1927.

Heilperin (M.-A.). — Le problème monétaire d'après guerre et sa solution en Pologne, en Autriche et en Tchécoslovaquie, Paris, 1931.

Heryng (Z.).— *Finansowe podstawy bytu ekonomicznego w Niepodleglej* Polsce (Les bases financières de la vie économique dans la Pologne Indépendante), Varsovie-Cracovie, 1927.

Hofmokl (S.). — Uzdrowienie waluty (L'assainissement de la monnaie), Varsovie, 1921.

Karpinski (St.). — *Projekt ustawy Banku Polskiego w zwiazku ze sprawa waluty* (Projet de loi sur la Banque de Pologne en rapport avec le problème monétaire), Varsovie, 1918.

— (Z.).— W sprawie waluty (Au sujet de la monnaie), Varsovie, 1919.

Krzyzanowski (A.). — *Druga inflacja polska* (La seconde inflation polonaise) *Ruch prawniczy, ekonomiczny i socjologiczny*, 1926 fasc. 4.

— *Dwa programy finansowe : jesien* 1925 *i wiosna* 1927 (Deux programmes financiers : automne 1925 et printemps 1927), Cracovie, 1927.

Lehnich (O.).— *Währung und Wirtschaft in Polen, Litauen, Lettland und Estland*, Berlin, 1923.

Leliwa (G.). — *Projekt naprawy skarbowosci polskiej.* (Projet de la restauration des Finances polonaises), Varsovie, 1923.

— *Problem skarbowy w swietle prawdy* (Le véritable aspect du problème financier), Varsovie, 1926.

Loster (A.). — *Bolszewizm walutowy* (Le bolchevisme monétaire), Lwow, 1928.

— *Przez wyzwolenie waluty do uzdrowienia pienadza* (Par l'affranchissement du change à l'assainissement de la monnaie), Lwow, 1928.

Lypacewiez (W.). — *Marka polska* (Le mark polonais), Varsovie, 1921.

— Przesilenie finansowe i podstawy programu naprawy (La crise financière et les principes du programme de restauration), Varsovie, 1925.

Maik (S.). — *Polska polityka dewizowa* (La politique polonaise de change), thèse Poznan, 1927.

Maro (J.). — *Pieniezna polityka panstwowa* (La politique monétaire de l'Etat), Lwow, 1918.

Martin (P.-G.). — *La stabilisation et le retour à la monnaie-or*, (Pologne, Allemagne, Territoire de Dantzig), Paris, 1925.

Mincer (T.). — *Le zloty polonais.* La réforme du système monétaire en Pologne et ses suites. Thèse, Paris, 1927.

Mygielski (M.). — *Jak zreformowac walute, unikajac przewartosciowania marki* (Comment effectuer la réforme monétaire sans revaloriser le mark), Varsovie, 1922.

Mlynarski (F.). — *Reforma ustroju pienieznego* (La réforme du système monétaire), Varsovie, 1921.

— *Zasady reformy walutowej* (Les principes de la réforme monétaire), Varsovie, 1921.

— *Na przelomie kwestji walutowej* (Au tournant de la question monétaire), Varsovie, 1921.

— *Walka o naprawe Skarbu* (La lutte pour l'amélioration du Trésor), Varsovie, 1924.

— *Kryzys i reforma walutowa* (La crise et la réforme monétaire), Lwow-Varsovie, 1925.

— The Genoa resolutions and the currency reform in Poland, Varsovie, 1925.

— *Miedzynarodowe znaczenie spadku zlotego* (La portée internationale de la baisse du zloty), Varsovie, 1926.

— *Poland's Stabilization Policy*, The Banker, 1927, vol. IV n° 22.

— *Zloto i banki biletowe* (L'or et les Banques d'émission), Varsovie, 1928.

Piotrowski (E.-G.). — O potrzebie natychmiastowego wprowadzenia w Polsce waluty opartejna zlocie. (La nécessité de l'établissement immédiat en Pologne d'une monnaie basée sur l'or) Varsovie, 1922.

Pszczolkowski (St.). — *Stabilizacja kursu zlotego* (La stabilisation du cours du zloty), Varsovie, 1926.

Program walki z kryzysem gospodarczym w Polsce (Le programme de la lutte avec la crise économique en Pologne). Discours pro-

noncés par le président du Conseil des Ministres et ministre des Finances, W. Grabski, Varsovie, 1925.

Rittermann (S.). — Likwidacja Polskiej Krajowej Kasy Pozyczkowej w zwiazku z reforma walutowa w r. 1924. (La liquidation de la Caisse nationale polonaise de prêts, à la suite de la réforme monétaire en 1924). Ouvrage collectif intitulé *Przewroty walutowe i gospodarcze po wielkiej wojnie* (Les révolutions monétaires et économiques après la grande guerre), Cracovie, 1928.

Romanowski (H.). — *Obrot bezgotowkowy* (La circulation fiduciaire), IIe édition, Varsovie, 1930.

Rybarski (R.). — *Marka polskai zloty polski* (Le mark polonais et le zloty polonais), Varsovie, 1922.

Ruvido. — Bank Polski. Organizacja. Statut. Ogolne zasady. Zalatwianie czynnosci, etc... (La Banque de Pologne. Organisation. Principes généraux. Fonctionnement, etc...), Varsovie, 1927.

Rzad wobec kryzysu gospodarczego (Le Gouvernement en face de la crise économique). Discours du Président du Conseil des Ministres et ministre des Finances, W. Grabski, Varsovie 1925.

Société économique de Cracovie. Memorial w sprawie polozenia finansowego (Mémoire au sujet de la situation financière), Cracovie, 1923.

Steczkowski (J.). — *O naprawie Skarbu Rzeczypospolitej* (De l'amélioration du Trésor de la République), Cracovie, 1923.

Stein (M.). — Die Emission und Diskontpolitik der Bank von Polen, Diss. Freiburg in der Schweiz, 1930.

Swiatopolk-Mirski (M.). — *Les origines de la crise monétaire en Pologne et le sort des créances privées pendant et après l'inflation*, thèse, Paris, 1929.

Szczepanowski (S.). — Zmiany wartosci i losy pieniadza (Les changements de la valeur et le sort de la monnaie), Lwow 1919.

Szeps (S.).— *Währungs eu. Notenbankpolitik der Republik Polen*, Basler Diss., 1926.

Szturm de **Sztrem** (T.).— Zywiolowosc w opodatkowaniu : podatek inflacyjny (L'impôt d'inflation), Varsovie, 1924.

Taylor (E.). — *Zagadnienia polskiej polityki emisyjnej* (Problèmes de la politique polonaise d'émission), Poznan, 1922.

— *Inflacja polska* (L'inflation en Pologne), Poznan, 1926.

— Druga inflacja polska (La seconde inflation en Pologne), Poznan-Varsovie, 1926.

Taylor, E. — *Przyczyny spadku złotego* (Les causes de la chute du zloty). Ruch prawniczy, ekonomiczny i socjologiczny, 1927, fasc. I.

— Finanzpolitik und Steuersystem der Republik Polen, Jena, 1928.

Triebe (I.-C.). — Zehn Jahre polnischer Währung (1918-28), Berlin, 1928.

Wieniawski (A.). — Kilka uwag w sprawie przyszlej waluty polskiej (Quelques réflexions au sujet de la future monnaie polonaise), Varsovie, 1919.

Wiszniewski (S.). — Waluta hipoteczna (La monnaie hypothécaire), Grudziadz, 1925.

Wurzel (J.). — Problem sanacji Skarbu (Le problème de l'amélioration du Trésor.

Young (H.). — O polozeniu finansowem Polski (La situation financière de la Pologne). Rapport remis au Président du Conseil des Ministres le 10 février 1924, Varsovie 1924. Edition polonaise et anglaise.

Zbijewski (V.-J.). — *La stabilisation monétaire en Pologne*, thèse, Grenoble, 1928.

Zweig (F.). — Polityka kredytowa Banku Polskiego (La politique de crédit de la Banque de Pologne), Cracovie, 1925.

— *Bilans Handlowy w dobie stabilizacji* (La balance commerciale pendant la stabilisation), Cracovie, 1925.

— *Zloty polski* (Le zloty polonais), Cracovie.

Zielinski (W.-E.). — Nasi Ministrowie Skarbu i bledy ich polityki w oswietleniu danych urzedowych (1918-1925). (Nos ministres des Finances et les erreurs de leur politique dans la lumière des données officielles (1918-1925), Sieradz.

Périodiques et Comptes rendus

Rapport annuel de la Banque de Pologne.

ÉTATISME, BANQUES PUBLIQUES

Ouvrages et brochures

Bank Gospodarstwa Krajowego. Pierwsza konferencja prasowa w dn 24 lutego 1928 (La Banque de l'économie nationale. Première conférence de la presse du 24 février 1928 (éditions polonaise, française, anglaise et allemande), Varsovie, 1928.

Bank Gospodarstwa Krajowego Drugi zjazd kierownikow oddzialow w dn 1, 2 i 3 czerwca 1928 (La Banque de l'économie nationale, Deuxième réunion des directeurs des succursales, le 1er, 2 et 3 juin 1928), Varsovie, 1928.

Brzeski (R.). — *Granice ingerencji panstwa w sprawy gospodarcze* (Les limites de l'ingérence de l'Etat dans les affaires économiques), Katowice, 1929.

Caro (L.). — *Ingerencja Panstwa w sprawach gospodarczych* « Rozprawy i Sprawozdania Polskiego Towarzystwa Ekonomicznego we Lwowie » Zesz 1. (L'ingérence de l'Etat dans les affaires économiques « Conférences et rapports de la Société économique polonaise à Lwow », fasc. 1.

Cremer (M.). — *Die öffentlichen Banken Polens* « *Bankarchiw* », 1928, mai.

Glabinski (St.). — *Etatyzm a gospodarka spoleczna* (L'Etatisme et l'économie sociale) Ruch prawniczy, ekonomiczny i socjologiczny, 1922.

Gorecki (R.). — *Rola Banku Gospodarstwa Krajowego w zyciu gospodarczem Polski Wspolczesnej* (Le rôle de la Banque de l'économie nationale dans la vie économique de la Pologne contemporaine), Varsovie, 1928.

Heydel (A.). — *Gospodarcze granice liberalizmu i etatyzmu.* (Les limites économiques du libéralisme et de l'étatisme), Cracovie, 1929.

Inwestycje, Kredyt, Konsumcja, Eksport, Zegluga. Obrady gospodarcze z dn. 22 i 23 lutego 1928 (Investissements, Crédit, Consommation, Exportation, Navigation. Conférence économique du 22 et 23 février 1928), Varsovie, 1928.

Krzyzanowski (A.). — *Bierny, bilans handlowy* (La balance commerciale passive), Cracovie, 1928.

Nowak (H.). — *Dzialalnosc Panstwowego Banku Rolnego w* 1928 L'activité de la Banque agricole d'Etat en 1928). Ruch prawniczy, ekonomiczny i socjologiczny, 1930, fasc. 3.

P. K. O. — *Postanowienia o obrocie czekowym* (Les prescriptions au sujet de la circulation des chèques), Varsovie, 1919.

Smerek (M.). — *Banki Komunalne w Polsce w latach* 1926-1928 (Les banques « communales » en Pologne pendant les années 1926-1928), Varsovie, 1930.

Starzynski (S.). — *Rola Panstwa w zyciu gospodarczem* (Le rôle de l'Etat dans la vie économique), Varsovie, 1929.

— *Zycie gospodarcze a ustroj Panstwa* (La vie économique et l'organisation de l'Etat), Varsovie, 1930.

Tennenbaum (H.). — Osrodki dyspozycji gospodarczej w Polsce (Centres de la disposition économique en Pologne), Varsovie, 1929.

Wierzbicki (A.). — *Zagadnienie etatyzmu i neoetatyzmu w Polsce* (Le problème de l'étatisme et du « néoétatisme » en Pologne), Varsovie, 1929.

Wyrobisz (St.). — *Etatyzm czy liberalizm* (Etatisme ou libéralisme) publication de la Société des économistes à Cracovie). Cracovie, 1929.

Zagadnienie etatyzmu w Polsce (Le problème de l'étatisme en Pologne). Sténogrammes des discours prononcés aux assemblées qui eurent lieu chez J. Radziwill, membre de la Diète, le 12 décembre 1928 et le 10 janvier 1929, Varsovie, 1929.

Périodiques et comptes rendus

Rapport annuel de la Banque de l'économie nationale.
Rapport annuel de la Banque agricole d'Etat.
Rapport annuel de la Caisse postale d'épargne (P. K. O.).
Rapport annuel de la Banque « communale » polonaise, à Varsovie.
Rapport annuel de la Banque « communale » de crédit à Poznan.

BANQUES PRIVÉES, CRÉDITS ÉTRANGERS

Ouvrages et brochures

Adamski (St.). — *Reorganizacja bankowosci w Polsce* (La réorganisation des banques en Pologne), Poznan, 1926.

Bankwesen (*Das mitteleuropâische*), Mitteleuropa-Institut der Mitteleuropâischen Wirtschaftsgesellschaft, n° 1, Berlin-Wien.

Friediger (B.). — *Zrodla Kryzysu bankowego w Polsce.* (Les sources de la crise bancaire en Pologne), Cracovie, 1928

Gostomski. — *Pozycja Polski na amerykanskim rynku kapitalow* (La position de la Pologne sur le marché américain des capitaux), Varsovie, 1926.

Grabski (Wl.). — *O wlasnych silach* (De nos propres forces), Varsovie, 1926.

Hausner (B.). — *Sanacja polskiego pieniadza Cez pomocy zagranicy* (L'assainissement de la monnaie polonaise sans l'aide de l'étranger), Varsovie, 1926.

Hilchen (F.). — *Rola kapitalow zagranicznych w Polsce* (Le rôle des capitaux étrangers en Pologne), Ekonomista 1920, fasc. 1.

— *Wplyw organizacji handlu zagranicznego na bilans platniczy*

(La répercussion de l'organisation du commerce extérieur sur la balance des paiements), Varsovie, 1929.

Hofmokl-Ostrowski. — *Banki w Polsce* (Les Banques en Pologne), Varsovie, 1925.

Karpinski (St.). — *O bankowosci w Polsce dzisiaj i jutro* (Les banques polonaises aujourd'hui et demain), Varsovie, 1915.

— *Wyklady o bankowosci* (Leçons sur les banques), Varsovie, 1916.

— (Z.). — *Zarys polityki bankowej* (Eléments de la politique bancaire), Varsovie, 1924.

Kolischer (K.). — *Zarys systemu polityki bankowej* (Le système de politique bancaire), Lwow, 1904.

Kozuchowki (J.) — *Kapital zagraniczny w przemyśle polskim* (Le capital étranger dans l'industrie polonaise), Varsovie, 1928.

Kulikowski (J.). — *Bankowosc polska i problem jej sanacji* (Les banques polonaises et le problème de leur assainissement), Varsovie, 1926.

Kulschewski (E.). — *Das polnische Bankwesen und seine Entwicklung.* « Bankarchiw », Berlin, 1926, n° 23.

Langrod (R.). — *Polskie prawo bankowe* (La législation bancaire polonaise, Varsovie, 1926.

Manteuffel (M.). — *Glowniejsze braki naszych bankow* (Les principaux défauts de nos banques), Varsovie, 1917.

— *Bankowosc w Polsce* (Les banques en Pologne), Varsovie, 1930.

Mianowski (S.). — *Les banques en Pologne.* La vie économique, 1928, n° 12. Numéro consacré à la défense des intérêts belgo-polonais.

Mincer (T.). — *Bilans handlowy a naplyw kapitalu zagranicznego do Polski* (La balance commerciale et l'afflux du capital étranger en Pologne), Varsovie, 1928.

Mlynarski (F.). — *The developpement of polish banking The Banker*, Londres, 1926 n° 8.

Piekalkiewicz (J.). — *Bilans płatniczy Polski* (La balance des paiements de la Pologne), Varsovie, 1925.

Polkowski (B.). — *Kursy polskich pozyczek na gieldach zagranicznych w latach* 1927-1930. (Les cours des titres d'emprunts polonais aux bourses étrangères pendant la période 1927-1930). Revue trimestrielle de statistique 1931, fasc. 1, Varsovie.

Poralla (C.).— *Das Auslandskapital in den verschiedenen Zweigen der polnischen Industrie.* Wirtschaftsdienst du 6 juillet 1928.

Pszczolkowski (St.). — *Bilans płatniczy Polski w latach* 1923-1926 (La balance des paiements de la Pologne pendant les années 1923-1926). Publications du Bureau économique de la Banque de Pologne, Varsovie, 1927.

— *Kredyty zagraniczne i ich rola w polskiej polityce kredytowej* (Les crédits étrangers et leur rôle dans la politique polonaise de crédit), Varsovie, 1927.

Rydel (E.). — *Wobronie bankowosci polskiej* (Pour la défense des banques polonaises), Lwow, 1927.

Seydler (R.). — *Bilans płatniczy Polski za rok* 1927 (La balance des paiements de la Pologne en 1927), en polonais avec un résumé en français, Varsovie, 1929.

— *Bilans płatniczy Polski za rok* 1928 (La balance des paiements de la Pologne en 1928), en polonais avec un résumé en français), Varsovie, 1929.

Skonieczny (St.). — *Banking in Poland*, The Banker 1927, vol. IV, n° 22, London.

Smerek (M.). — *Bilans płatniczy Polski za rok* 1929 (La balance des paiements de la Pologne en 1929). Revue trimestrielle de statistique 1931, fasc. 1, Varsovie.

Sommerstein (E.). — Polskie prawo bankowe (La législation polonaise sur les banques), Varsovie, 1928.

Szarski (M.). — *Uwagi o polityce bankowej* (Remarques sur la politique bancaire), Lwow, 1918.

— *Bankowosc polska* (Les banques polonaises) Bibliothèque Economique, hebdomadaire « Przemysl i Handel » t. XXXIII, Varsovie.

Wieniawski (A.). — *Articles sur les tâches des banques polonaises* « Kurjer Warszawski », 1924, janvier.

Wilinski (F.). — *Bank i jego organizacja* (La banque et son organisation), Lwow, 1922.

Périodiques et comptes rendus

Banker (The), Londres.

Gazeta Bankowa (Gazette Bancaire) bi-hebdomadaire, Lwow.

Rapport annuel de l'Association des banques de Pologne.

Rapports annuels des banques particulières.

Coopération, Caisses d'Epargne

Ouvrages et brochures

Adamski (St.). — *Unja Zwiazkow Spoldzielczych w Polsce* (L'Union des unions coopératives en Pologne), Poznan, 1929.

— *Najblizsze zadania spoldzielczosci* (Les tâches prochaines de la coopération), 1924.

Altrock (W.). — *Die öffentlichen Sparkassen in Preussen*, Berlin 1917.

Bielecki (J.). — *Kasy gminne wobec spoldzielni rolniczych* (Les caisses des communes rurales et les coopératives agricoles), Varsovie, 1929.

Blazkowski (L.).— *Komunalne Kasy Oszczednosci w Polsce* (Les caisses d'épargne des administrations autonomes en Pologne), *Revue trimestrielle de l'Office central de stat.* 1927, fasc. I, Varsovie.

Chmielewski (Z.). — *Kasa Stefczyka a banki ludowe* (Les caisses de Stefczyk et les banques populaires), Varsovie, 1926.

Confédération (la) des unions des coopératives agricoles de la République Polonaise, Varsovie, 1929.

Debski (P.).— *O konsolidacje ruchu spoldzielczego w Malopolsce* (La consolidation du mouvement coopératif dans la Petite Pologne), 1928.

Doskoč'z (M.). — *Raiffeisen, Stefczyk, Kampelik* (en polonais), Varsovie, 1929.

Drozniak (E.). — *Centralna Kasa Spolek Rolniczych* (La Caisse centrale des sociétés agricoles), Varsovie, 1927.

Gatkiewicz (J.). — *Spoldzielnie w Polsce w latach* 1926-1928. (Les coopératives en Pologne pendant les années 1926-1928), Varsovie, 1929.

Grzegorzewski (M.). — *Reforma Kas gminnych pozyczkowo-oszczednosciowych w Krolestwie Polskiem* (La réforme des caisses de prêts et d'épargne des communes rurales dans le Royaume du Congrès), Kielce, 1907.

Jenner (Wl.). — *Ustawodawstwo Skarbowe w odniesieniu do spoldzielni* (La législation financière appliquée aux coopératives) Lwow, 1928.

Kasy pozyczkowe gminne i koniecznosc ich uruchomienia (Les caisses de prêts des communes rurales et la nécessité de leur remise en mouvement), Varsovie, 1917.

Klapkowski (T.). — *Patronackie spoldzielnie rolnicze w Malopolsce* (Les coopératives agricoles patronales dans la Petite Pologne), Cracovie, 1927.

— *Spoldzielnie rolnicze w wojewodztwach centralnych i wschodnich* (Les coopératives agricoles dans les départements du Centre et de l'Est), Varsovie, 1928.

— *Kredyt rolniczy w Polsce* (Le crédit agricole en Pologne). Biuletyn Spoldzielczego Instytutu Naukowego, Varsovie 1928, fasc. 3.

— *Spoldzielczosc w rolnictwie polskiem* (La coopération dans l'agriculture polonaise), Varsovie, 1929.

Kriwitschenko (G.). — *Die ländlichen Kreditgenossenschaften in Russland.* Münchener Diss., 1910.

Kurnatowski (G.). — *Le mouvement coopératif en Pologne*, Paris, 1929.

Kusnierz (B.). — *Organizacja Kredytu ludowego w Krolestwie Polskiem* (L'organisation du crédit populaire dans le Royaume du Congrès), Lublin, 1918.

Lagiewski (C.). — *Stowarzyszenia spoleczne w Malopolsce* (Les coopératives dans la Petite Pologne), *Ekonomista*, 1921, n° 1.

Michalski (G.). — *Les sociétés coopératives polonaises de crédit. La Pologne Contemporaine*, ouvrage collectif sous la présidence du Dr G. Michalski, Lwow, 1914.

Pawlicki (W.). — *Zur Entwicklung des Genossenschaftswesens der Provinz Pozen*, Tübinger Diss., 1912.

Piltz (F.). — *Komunalna organizacja kredytowa* (L'organisation « communale » de crédit), Varsovie. 1930.

Poznanski (A.). — *Spoldzielczosc ukrainska w Polsce* (La coopération ukrainienne en Pologne), Czasopismo spoldzielni rolniczych, 1927, n° 24-28.

Prace I Konferencji Przewodnikow Polskiej Kooperacji (Travaux de la première Conférence des dirigeants de la coopération polonaise), 1918.

Rozwoj i dzialalnosc samorzadowych instytucji kredytowych oraz spoldzielczosci na terenie wojewodztwa lubelskiego (Le développement et l'activité des institutions de crédit des administrations autonomes et de la coopération sur le territoire du département de Lublin), Lubelski Dziennik Wojewodzki n° 16*a*, Lublin, 1929.

Ruch spoldzielczy na ziemiach polskich (Le mouvement coopératif sur les terres polonaises), ouvrage collectif, Lwow, 1916.

Sokolowski (K.). — Spoldzielnie w Polsce w latach 1924-1925 (*Les coopératives en Pologne pendant les années* 1924-1925) Revue

trimestrielle de l'Office central de statistique 1926, fasc. II, Varsovie.

Sokolowski (K.). — *Spoldzielnie Kredytu Konsumcyjnego* 1924-1925 (Les coopératives de crédit de consommation 1924-1925). Revueo trimestrielle de l'Office central de statistique 1926, t. IV, Varsovie.

— *Spoldzielnie w Polsce w latach* 1925 *i* 1926 (*Les coopératives en Pologne pendant les années* 1925 *et* 1926). Revue trimestrielle de l'Office central de statistique, 1927, t. II, Varsovie.

Spandowski (F.). — *Genossenschaftliche Zeitfragen im polnischen Genossenschaftswesen*, 1915.

Stefczyk (F.). — *Znamiona i zadania Kas Stefczyka* (Les caractéristriques et les tâches des caisses de Stefczyk), Varsovie, 1917.

— *Stanowisko spoldzielczosci w rolnictwie* (Le rôle de la coopération dans l'agriculture), Varsovie, 1928.

— *Poczatki i ogolne warunki rozwoju Spoldzielczosciw Polsce* (Le début et les conditions générales du développement de la coopération en Pologne), Cracovie, 1925.

Stepien (St.). — *Co kazdy o Komunalnej Kasie Oszczednosci wiedziec powinien* (Ce que chacun doit savoir au sujet d'une caisse d'épargne des administrations autonomes), Poznan, 1930.

Strassburger (E.). — *Wspoldzielczosc i jej rozwoj w Krolestwie* (La coopération et son développement dans le Royaume du Congrès), 1913.

Taylor (E.). — *Pojecie spoldzielczosci* (Notions de la coopération), Cracovie. 1916.

Twarecki — *Rola Kas Stefczyka w walce z lichwa* (Le rôle des caisses de Stefczyk dans la lutte avec l'usure), Lwow 1927

Weydlich (K.). — *Ruch spoldzielczy w Polsce w latach* 1914-1926.(Le mouvement coopératif en Pologne dans les années 1914-1926), Cracovie, 1927.

Windakiewicz (K.). — *Komunalne Kasy Oszczednosci* (Caisses d'épargne des administrations autonomes), Poznan, 1928.

Wojciechowski (St.).— *Kredyt rolniczy* (Le crédit agricole) Biuletyn Spoldzielczego Instytutu Naujowego, 1928, fasc. 1, Varsovie

— *Ruch Spoldzielczy* (Le mouvement coopératif), Vasovie. 1930.

Wroblewski (St.). — *Ustawa o spoldzielniach z dn* 29 *pazdz.* 1920 *wraz z rozporzadzeniem wykonawczyem* (La loi sur les coopératives du 29 octobre 1930, avec l'ordonnance exécutoire), Cracovie, 1921.

Zaluski (Br.). — *Spolki zarobkowe i gospodarcze w Poznanskiem i w Prusach Zachodnich* (Les sociétés coopératives en Poznanie et en Prusse occidentale), Varsovie, 1921.

Périodiques et comptes-rendus

Annuaire de la Confédération des unions des coopératives agricoles.
Annuaire de l'Union des unions coopératives en Pologne.
Annuaire de la Banque des sociétés coopératives, Varsovie.
Annuaire des Unions particulières.
Biuletyn Spoldzielczego Instytutu Naukowego (Bulletin de l'Institut scientifique de coopération). Varsovie
Czasopismo Kas Oszczednosci (Revue des caisses d'épargne). Publication mensuelle de l'Union « communale » de crédit, Poznan.
Czasopismo Spoldzielni Rolniczych. Publication de la Confédération des unions des coopératives agricoles, paraît trois fois par mois, Varsovie.
Glos gminy wiejskiej (La voix de la commune rurale).
Hospodarsko-Kooperatiwnij Czasopis. Publication hebdomadaire de l'Union de révision des coopératives ukrainiennes, Lwow.
Kooperatiwna Respublika. Publication mensuelle de l'Union de révision des coopératives ukrainiennes, Lwow.
Kooperatiwnij Wistnik. Publication mensuelle de l'Union ruthène de révision, Lwow.
Kwartalnik Kas Oszczednosci, (Revue trimestrielle des caisses d'épargne) Publication de l'Union des caisses d'épargne des administrations autonomes, Lwow.
Landwirtschaftliches Zentralwochenblatt fur Polen. Publication hebdomadaire de l'Union des coopératives allemandes en Pologne, Poznan.
Oszczednosc (l'Epargne), Publication bi-hebdomadaire de l'Union des caisses d'épargne des administrations autonomes, Varsovie.
Poradnik Spoldzielni. Publication bi-hebdomadaire de l'Union des unions coopératives en Pologne, Poznan.
Przeglad Spoldzielczy. Publication mensuelle de l'Union générale des coopératives à Lwow, Lwow.
Rapport annuel du Président du Conseil coopératif, Varsovie.
Rapport annuel de la Banque de l'Union des coopératives à Poznan.
Rapport annuel de la Caisse centrale des sociétés agricoles à Varsovie.
Rapport annuel de la Genossenschaftsbank à Poznan.
Rolnik Spoldzielca. Publication bi-hebdomadaire de l'Union des unions coopératives en Pologne, Poznan.

Ruch Spoldzielczy. Publication bi-hebdomadaire de l'Union des sociétés coopératives juives en Pologne (en juif et en polonais), Varsovie.

Samorzad (L'autonomie territoriale), revue mensuelle, Varsovie.

Spolem. Publication bi-hebdomadaire de l'Union des coopératives de consommation de la République Polonaise, Varsovie.

Unser Landmann. Publication de l'Union des sociétés allemandes en Pologne, Lodz.

Crédit a long terme

Ouvrages et brochures

Hecht (F.). — *Die Landschaften und landschaftlichen Kreditinstitute in Deutschland*, Leipzig, 1908.

Polikier (M.). — *Polskie papiery procentowe* (Les titres polonais) Varsovie, 1930.

Poplawski (A.). — Dlugoterminowy kredyt ziemski w Prusach i Krolestwie Polskiem-Landschafty i Towarzystwa Kredytowe Ziemskie (Le crédit foncier à long terme en Prusse et dans le Royaume du Congrès, *Landschaften* et Sociétés de crédit foncier), Varsovie, 1917.

Scheffs (M.). — Ziemstwa Kredytowe i kredyt rolniczy w Dzielnicy Pruskiej (Les *Landschaften* et le crédit agricole dans la partie prussienne), Poznan, 1918.

Schultze (F.). — *Die Bodenkreditinstitute der österreichisch-ungarischen Monarchie*, Leipzig, 1912.

Stefczyk (F.) et **Taylor** (E.). — *O kredycie hipotecznym wloscianskim* (Le crédit hypothécaire paysan), Lwow, 1916.

Divers

Ouvrages et brochures

Borowski (W.). — *Kredyt rolniczy w Polsce* (Le crédit agricole en Pologne), Varsovie 1927; publié en français dans la *Revue internationale des institutions économiques et sociales*, 1926, n° 4, Rome.

— *Zagadnienie kredytu rolniczego w Polsce wspolczesnej* (Le problème du crédit agricole dans la Pologne contemporaine), Varsovie, 1929.

Bouteron (J.). — *La législation polonaise sur la lettre de change et le chèque*, Varsovie.

Dederko (B.). — *Majatek narodowy Polski* (La Fortune nationale de la Pologne), Varsovie, 1930.

Insurances in Poland : *This work has been prepared on the occasion of the IX International Congress of actuaries in June*, 1930, Varsovie, 1930.

Jezioranski (J.-A.). — *Sprawa ubezpieczenia kredytow handlowych w Polsce* (Le problème d'assurance des crédits commerciaux en Pologne), Varsovie, 1929.

Konderski (W.). — *Problem sfinansowania reformy rolnej* (Le problème du financement de la réforme agraire), Varsovie, 1928.

Kulikowski (J.). — *Rozbudowa miast i jej finansowanie* (L'extension des villes et son financement), Varsovie, 1927.

Peretz (A.). — *Kredyt komunalny miejski* (Le crédit municipal), Varsovie, 1913.

Piekalkiewicz (J.). — *Statystyka Spolek Akcyjnych* (La statistique des sociétés anonymes) Revue trimestrielle de statistique 1928, fasc. 1 et tirage à part, Varsovie, 1928.

Poplawski (A.). — *O rozwoj kredytu rolnego* (Du développement du crédit agricole), Varsovie, 1927.

Rybarski (R.). — *Organizacja kredytu przemyslowego* (L'organisation du crédit industriel), Cracovie, 1911.

Sienkiewicz (K.). — *Organizacja Miejskiego Kredytu Komunalnego* (L'organisation du crédit municipal), Varsovie, 1916.

Skrzywan (W.). — *Sezonowosc zjawisk rynku pienieznego* (Le caractère saisonnier des phénomènes sur le marché monétaire), Institut de recherches sur le mouvement général des affaires et sur la formation des prix. Rapports et recherches, n° 4, Varsovie, 1929.

Smerek (M.). — *Zaklady zastawnicze w Polsce w l.* 1926-1928 (Les monts de piété en Pologne pendant les années 1926-1928), Varsovie, 1929.

Sulkowski (J.). — *W sprawie unifikacji prawa wekslowego i czekowego* (Le problème de l'unification de la législation sur l'effet de commerce et le chèque), Poznan, 1930.

Tumilowiczowa (H.). — *Spolki akcyjne w Polsce w latach* 1927-1928 (Les sociétés anonymes en Pologne pendant les années 1927 et 1928). Revue trimestrielle de statistique 1929, fasc. 3.

Virion (J.). — *Le crédit agricole en Pologne*, Thèse, Paris, 1929.

Witenberg (J.-G.) et **Bouteron** (J.). — *Les lois polonaises sur la lettre de change, le billet à ordre et le chèque*, Paris, 1925.

Woyzbun (S.). — *Gielda. Przeszlosc, organizacja obecna, obroty.*

(La bourse. Passé, organisation actuelle, mouvement d'affaires), Varsovie, 1928.

Wroblewski (Z.). — *Zarobki realne robotniko w Polsce w roku* 1929 (Les gains réels des ouvriers en Pologne en 1929), Varsovie, 1930.

Wroblewski (St.). — *Polskie prawo wekslowe i czekowe wraz z przepisami o protescie pocztowym.* (La législation polonaise sur l'effet de commerce et le chèque, y compris les prescriptions concernant le protêt par l'intermédiaire de la poste), Cracovie, 1930.

Zakrzewski (T.). — *Lichwa na wsi* (L'usure à la campagne), Varsovie, 1927.

Zweig (F.). — *Finansowanie konsumcji* (Le financement de la consommation), Cracovie, 1930.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos 7

Introduction 9

Chapitre premier. — La répercussion sur son économie nationale de l'ancien partage de la Pologne en trois parties 9

Chapitre II. — Vue d'ensemble sur l'évolution de l'économie nationale après 1918 12

Chapitre III. — Le marché du crédit avant le recouvrement de l'indépendance 25

Chapitre IV. — La demande et l'offre du crédit en Pologne 32

Section I. — Les besoins de crédit des différentes branches de l'économie nationale 32

§ 1. Besoins de crédit de la part des personnes de droit public (Etat, administrations autonomes, etc.) 33

§ 2. Situation de l'agriculture en Pologne et ses besoins de crédit 42

A) Caractéristiques du système agricole polonais 43
B) Evolution de l'agriculture dans la Pologne indépendante 51
C) Besoins de crédit de la part de l'agriculture polonaise. 53
D) Industrie et commerce agricoles 60

§ 3. Situation de l'industrie polonaise et ses besoins de crédit.. 63

A) Caractéristiques de l'industrie polonaise 63
B) Evolution d'après guerre et besoins de crédit 66
C) Industrie du bois 68

§ 4. Situation du commerce polonais et ses besoins de crédit. 69

§ 5. Situation et besoins de crédit de l'artisanat et de la petite industrie 74

Section II. — Sources de crédit 75

§ 1. Epargne intérieure 75

§ 2. Sources de crédit de provenance étrangère 87

A) Considérations générales 87
B) Crédits étrangers à court terme obtenus par l'intermédiaire des banques 91
C) Crédits étrangers obtenus par l'Etat et les administrations autonomes 96
D) Crédits à long terme obtenus par émission de titres 97
E) Crédits étrangers obtenus directement par l'économie privée 99
F) Crédits en marchandises 100
G) Vue d'ensemble sur le caractère des crédits étrangers 102
H) Placements des capitaux étrangers 103

Chapitre V. — Caractéristiques du marché du crédit 109

Section I. — Le taux d'intérêt sur le marché de l'argent 109

Section II. — Marché des capitaux 119

Section III. — Problème de la sécurité sur le marché du crédit en Pologne 126

PREMIERE PARTIE

LE CREDIT A COURT TERME

Considérations générales 129

Chapitre premier. — La Banque de Pologne 133

Section I. — Régime juridique 133

§ 1. Fondation 133

§ 2. Statuts 135

A) Limitation des droits des actionnaires et des pouvoirs de la Banque 136

B) Garanties de l'émission et réglementation des opérations 139

C) Participation de l'Etat dans les profits de la Banque .. 143

Section II. — Activité de la Banque 144

§ 1. Evolution 144

§ 2. Politique de crédit 147

A) Crédits directs et indirects 147

B) La Banque de Pologne régulatrice du marché du crédit 152

a) Politique du taux d'escompte 152

b) Contingentement des crédits 154

c) Autres moyens de la politique de crédit de la Banque 157

d) Participation des différentes branches de l'économie nationale aux crédits de la Banque de Pologne 158

e) Répartition des crédits d'après le caractère d'entreprises qui en profitent 162

f) Différence entre les crédits d'escompte accordés et utilisés 163

§ 3. Autres crédits que le crédit d'escompte 171

§ 4. Portefeuille-titres de la Banque de Pologne 174

Chapitre II. — Les banques d'Etat 176

Section I. — Le problème de l'étatisation en Pologne 176

Section II. — La Banque de l'économie nationale 186

§ 1. Les tâches de la Banque 186

§ 2. Activité de la Banque 188

A) Capitaux propres 189

B) Capitaux empruntés 192

C) Opérations de crédit 199

a) Politique de crédit 200

b) Crédits directs et indirects 203

D) Garanties 205

E) Taux d'intérêt 206

F) Distribution des crédits 207

a) Crédits aux entreprises d'Etat ou appartenant au konzern de la Banque 207

b) Crédits aux administrations autonomes 208

c) Crédits ayant un but social 210

d) Crédits aux caisses d'épargne des administrations autonomes 212

e) Crédits à l'économie privée 213

G) Opérations pour le compte du Trésor 214

Section III. — La Banque agricole d'Etat 215

§ 1. Evolution et tâches 215

§ 2. Activité de la Banque 219

A) Ressources 219

B) Opérations de crédit 224

a) Situation spéciale du marché du crédit en ce qui concerne les petits et les moyens agriculteurs 224

b) Rôle de la Banque agricole d'Etat dans la distribution du crédit aux petits et moyens agriculteurs. 226
c) Crédits indirects 228
d) Caractère spécial des crédits distribués par la Banque 231
e) Différents genres de crédits de la Banque agricole d'Etat 235
C) Autres fonctions de la Banque 237
D) Les « fonds administrés » et les crédits fournis à l'aide de ceux-ci 239
E) Taux d'intérêt dans les opérations actives et passives de la Banque 242

§ 3. Conclusions 243

Section IV. — La Caisse postale d'épargne (P. K. O.) 245

§ 1. Généralités 245

§ 2. Activité de la P. K. O. 247

A) Circulation des chèques postaux 247

B) Activité de la P. K. O. dans le sens de l'accumulation des dépôts d'épargne 253

a) Différents genres des dépôts d'épargne 253
α Dépôts d'épargne ordinaires 254
β Dépôts à prime 256
γ Dépôts des émigrants 258

C) Assurances populaires sur la vie 262
C) Politique de caisse 264
D) Opérations actives 268

a) Opérations de crédit 268
b) Placements en titres 272

Chapitre III. — Les Banques privées 274

Section I. — Les banques privées sur les terres polonaises avant 1924 274

§ 1. Les banques sur les terres polonaises avant la guerre 274
A) Les banques de l'ancienne partie russe 274
B) Les banques de l'ancienne partie autrichienne 278
C) Les banques de l'ancienne partie allemande 280

§ 2. Situation des banques de 1914 à 1924 281

Section II. — Les banques privées de 1924 à 1930 288

§ 1. Régime juridique des banques 288

§ 2. Activité des banques privées 302

A) Capitaux propres 302
B) Capitaux empruntés 311
C) Opérations de crédit 311
D) Garanties 328
E) Liquidité des banques 330
F) Rentabilité des banques 334

§ 3. Mouvement de concentration des banques 338
§ 4. Spécialisation des banques privées en Pologne 342
§ 5. Maisons de banque et bureaux de change 343

Chapitre IV. — Les Sociétés coopératives de crédit 346

Section I. — Le développement des coopératives de crédit 346

§ 1. Vue d'ensemble sur le mouvement coopératif en Pologne avant la guerre et depuis la guerre jusqu'à la stabilisation de la monnaie 346

§ 2. Régime juridique des coopératives .....

§ 3. Activité des coopératives de crédit 355

A) Nombre des coopératives de crédit 364
B) Membres des coopératives 364
C) Répartition des coopératives d'après les différentes nationalités composant la population de la Pologne 367
D) Capitaux propres 369
E) Capitaux empruntés 372
F) Opérations de crédit 379

Section II. — Le mouvement d'unification de la coopération polonaise 384

§ 1. Aperçu général 384
§ 2. La Confédération des Unions des coopératives agricoles .. 388
§ 3. L'Union des Unions coopératives 396
§ 4. La coopération ukrainienne 403
§ 5. La coopération juive 411
§ 6. La coopération allemande .....

Section III. — Les Centrales financières 418

§ 1. Aperçu général 418
§ 2. La Caisse centrale des sociétés agricoles à Varsovie 422
§ 3. La Banque de l'Union des sociétés coopératives à Poznan 426

Chapitre V. — Les établissements « communaux » de crédit 429

Section I. — Les Caisses d'épargne des administrations autonomes .. 434

§ 1. Situation juridique des caisses d'épargne des administrations autonomes 429

§ 2. Activité des caisses d'épargne des administrations autonomes 434
A) Nombre des caisses 434
B) Capitaux propres 437
C) Capitaux empruntés 440
D) Opérations de crédit 445

Section II.— Les Caisses des prêt et d'épargne des communes rurales 449

§ 1. Reprise de l'activité 449
§ 2. Régime juridique 450
§ 3. Activité 452

Section III. — Les Banques « communales » 455

§ 1. Considérations générales 455
§ 2. Capitaux propres 457
§ 3. Capitaux empruntés 459
§ 4. Activité de crédit 464

Section IV. — Mouvement de concentration des institutions « communales » de crédit 469

§ 1. Rapports entre les différents types d'institutions financières « communales » 469

§ 2. Mouvement d'unification des caisses d'épargne des administrations autonomes et leur financement 473

DEUXIEME PARTIE

LE CREDIT A LONG TERME

Chapitre premier. — Le crédit à long terme jusqu'en 1924 478

Section I. — Le crédit à long terme d'avant-guerre 478

Section II. — Le crédit à long terme pendant la guerre 487

Section III. — Le crédit à long terme depuis le recouvrement de l'indépendance jusqu'en 1924 489

Chapitre II. — Le crédit à long terme à partir de 1924 492

Section I. — Régime juridique 493

Section II.— Organisation et opérations des institutions de crédit à long terme 496

§ 1. Banques privées par actions 497
§ 2. Sociétés de crédit foncier (Landschaften) 502
§ 3. Sociétés de crédit urbain 508
§ 4. La Société de crédit de l'industrie polonaise 512

A) Régime juridique 513
B) Activité 518

Section III. — Opérations de crédit à long terme des banques « communales » 522

A) Considérations générales 522
B) Crédits par émission de titres 525
C) Crédits à long terme en espèces 528

Section IV. — Opérations de crédit à long terme de la Banque de l'économie nationale 529

§ 1. Régime juridique 529
§ 2. Crédits à long terme de la Banque de l'économie nationale 533

A) Prêts à long terme par émission de titres 533
a) Prêts en lettres de gage 538
b) Prêts en obligations « communales » 543
c) Prêts en obligations bancaires 546
d) Prêts en obligations pour le but de construction ... 547
B) Prêts à long terme en espèces 547

Section V. — Opérations de crédit à long terme de la Banque agricole d'Etat 551

§ 1. Régime juridique 551
§ 2. Crédits à long terme par émission de titres 553

Section VI. — Vue d'ensemble 561

Conclusion 574

Bibliographie 585

Bordeaux — Imprimerie J. BIERE, 18, rue Peugue — 1931